

Université de Lyon

**École doctorale : Sciences sociales (E.D. 483)**

*Laboratoire d'Études Rurales-Sociétés et Espaces Ruraux de l'Europe  
contemporaine (19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)*

**LES ÉCOLES D'HORLOGERIE DE BESANÇON.  
UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE AU DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL LOCAL ET RÉGIONAL  
(1793-1974)**

**Annexes**

**par Claude BRISELANCE**

thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Lyon

**sous la direction de Jean-Luc MAYAUD**

présentée et soutenue publiquement à l'Université de Lyon, le

2015

Claude-Isabelle BRELOT, Professeur d'histoire Émérite, Université de Lyon ; Jean-Luc MAYAUD, Professeur d'histoire, Université de Lyon ; Nadège SOUGY, Professeur d'histoire, Université de Neuchâtel ; Laurent TISSOT, Professeur d'histoire, Université de Neuchâtel ; Patrick VERLEY, Professeur d'histoire Émérite, Université de Genève.



# LES ÉCOLES D'HORLOGERIE DE BESANÇON. UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL LOCAL ET RÉGIONAL (1793-1974)

## ANNEXES

### Sommaire

#### **Annexe 1 : L'apprentissage horloger, le temps de la Révolution (1793-1804) :**

Documents de 0 à 13.....p. 7

#### **Annexe 2 : De l'atelier au principe de la scolarisation des apprentissages (1804-1891) :**

- l'Atelier d'horlogerie de l'Hospice Saint-Jacques (1804-1809)
- l'Oeuvre de Saint-Joseph de l'abbé Faivre (1844-1848)
- l'École Municipale d'Horlogerie (1861-1891)

#### **L'École Nationale d'Horlogerie (1891-1939)**

- d'une nationalisation à l'autre (1891-1921)
- l'entre-deux-guerres (1921-1939)

Documents de 1 à 77.....p. 32

#### **Annexe 3 : L'École Nationale d'Horlogerie dans la tourmente de la guerre (1940-1945)**

- une volonté de faire face à l'Occupation

Documents de 1 à 44.....p. 220

#### **Annexe 4 : De l'École Nationale d'Horlogerie au Lycée polyvalent Jules Haag (1945-1988)**

- de l'École Nationale au statut d'École Nationale Professionnelle (1945-1948),
- de l'École Nationale Professionnelle au statut de Lycée Technique d'État (1948-1959),
- du Lycée Technique d'État au Lycée Jules Haag ou la fin de la spécificité horlogère (1959-1974),
- la voie de la polyvalence (1974-1988).

État actuel de la question...

Documents de 1 à 30.....p. 360

**Nota : L'identification de l'Annexe et le numéro du document se trouvent en bas de page.**

**Ils se présentent ainsi :**

**Annexe 1**

**doc. 1**



## **Annexe 1**

L'apprentissage horloger : "le temps de la Révolution"

(1793-1804)

(pages 7 à 30)



# Carte du Département du Doubs

Présentant le système des routes de cette partie de l'Empire. Dressée par H. BRUÉ, Géographe, 1812.



Souces : A.D.D., Annuaire du Doubs, 1813.

Annexe : 1

doc. 0

**Projet de règlement d'apprentissage, frimaire an III**  
L'Agence près l'établissement national établi à Besançon

Considérant qu'il serait de l'intérêt de la République de nationaliser la fabrique d'horlogerie à Besançon, que pour y parvenir, il conviendrait non seulement de lui donner des encouragements, mais encore de l'assujettir à des règles salutaires et lui procurer le plus de bras possible pour embrasser les différentes branches de cet intéressant établissement, pense qu'il serait à propos de faire adopter un règlement à peu près dans la forme qui suit :

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Agence sera chargée de prendre des renseignements sur le civisme, la moralité, les talents, et les dispositions tant des maîtres artistes que des élèves qu'ils prendront ; elle ouvrira un registre sur lequel seront inscrits, les noms, prénoms, l'âge ; le lieu de naissance, et celui du domicile tant des maîtres que des élèves.

**Art. 2<sup>ème</sup>.** Il y aura deux espèces d'apprentis, ceux qui appartiendront à des parents en état de les nourrir pendant la durée de leur apprentissage, et ceux dont la nourriture et l'entretien seront à la charge des maîtres.

**Art. 3<sup>ème</sup>.** L'apprentissage sera fixé à 5 ans pour apprendre à faire en entier les montres simples, et en 6 pour les montres à répétition.

**Art. 4<sup>ème</sup>.** Si après deux mois d'essai, l'apprenti ne se trouvait aucune disposition propre à apprendre l'art, les parents en ce cas indemniseront les maîtres du prix de la pension seulement.

**Art. 5<sup>ème</sup>.** Les parents des apprentis s'obligeront pour l'exécution des apprentissages et en cas de non-exécution, l'Agence nommera un jury composé de 3 maîtres artistes pour régler les indemnités à accorder aux artistes, soit aux apprentis.

**Art. 6<sup>ème</sup>.** Dans le cas où le gouvernement indemniserait l'artiste, pour cause de non exécution de l'apprentissage, l'apprenti et ses parents obligés, seront tenus dans tous les temps à lui restituer, non seulement le prix de l'indemnité, celui de l'apprentissage mais encore la prime dont il sera parlé ci-après, si elle a été payée à l'artiste.

**Art. 7<sup>ème</sup>.** La prime de 100 livres accordée aux maîtres artistes à la fin de l'apprentissage de leurs élèves qui n'exige pas beaucoup de temps pour les parties accessoires à l'horlogerie ne sera payée qu'à la fin dudit apprentissage, au surplus, les maîtres et les apprentis se conformeront exactement à tout ce qui est contenu en ce règlement.

**Art. 8<sup>ème</sup>.** L'Agence connaîtra de toutes les difficultés qui pourraient survenir entre les maîtres et les apprentis, prononcera définitivement en s'adjoignant un jury composé de 3 artistes.

**Art. 9<sup>ème</sup>.** Lorsque l'Agence convoquera le jury pour prononcer sur les différents objets qui se présenteront, chaque membre de ce jury recevra 5 livres d'indemnité.

**Art. 10<sup>ème</sup>.** En cas de mort ou d'événements imprévus qui mettraient l'artiste ou l'élève dans l'impossibilité d'exécuter l'apprentissage, l'Agence, d'après le jury se prononcera sur l'indemnité qui résultera à l'un ou à l'autre.

**Art. 11<sup>ème</sup>.** Les maîtres artistes auront pour leurs élèves ou apprentis tous les égards de la paternité, ils leur montreront en leur honneur et en conscience tout ce qu'ils sauront de l'art.

**Observations**

La prime de 100 livres dont on a parlé ci-devant, étant peu considérable, surtout dans ces moments où tout est extrêmement cher ; l'Agence pense qu'il conviendrait de solliciter de la bienfaisance de la Convention nationale, d'augmenter cette prime à 200 livres pour les maîtres artistes qui prendront des élèves nourris et entretenus par leurs parents pendant la durée de l'apprentissage. Quant aux maîtres artistes qui seront chargés de nourrir, loger, entretenir et enseigner les apprentis, l'Agence pense également qu'il conviendrait de leur allouer pour prix des dits apprentissages une somme de 2 000 livres payables en 3 termes égaux ainsi que la Convention nationale jugera à propos de le fixer.

Sources : ADD, L 373. Cette proposition semble avoir été rédigée, début frimaire an III (novembre 1794)

## SOUSSION D'APPRENTISSAGE

---

PAR-DEVANT la direction de la manufacture nationale d'horlogerie établie à Besançon, s'est présenté le Citoyen **Simon Pierre Vuille** artiste **émailleur** de l'horlogerie nationale ; lequel a déclaré être dans l'intention de se charger du Citoyen **Joseph Legrain** , ici présent, lequel assisté du citoyen **Nicolas Legrain son père** a prouvé par pièces authentiques, annexées à la présente soumission, sous les numéros **quarante** qu'il appartenait à une famille de défenseurs de la patrie.

Il leur a été donné lecture de l'arrêté du Directoire exécutif en date du **24 ventôse an 4** de la République, ils ont promis l'un & l'autre de se conformer aux dispositions de cet arrêté, chacun en ce qui les concerne moyennant la jouissance des avantages qu'il leur assure. Ils ont déclaré, de plus, savoir ; le Citoyen **Simon Pierre Vuille**, qu'il montrera fidèlement à son élève les différentes parties de son art, & qu'il le traitera humainement, & le Citoyen **Joseph Legrain de Besançon** qu'il suivra les avis de son maître, & qu'il tâchera, par son application & ses progrès, de se rendre digne des bienfaits de la République.

Il a été convenu que l'entrée en apprentissage sera fixée au **22 courant** & que la durée sera de **cinq ans**.

Fait à Besançon, le **22 thermidor an quatre** , de la République française.

**Joseph Legrain,**

**Legrain ,**

**S.P. Vuille**

**Charles**

---

Sources : ADD, L 374.

Annexe 1

doc. 2

**“Tableau des élèves** reçus à l’atelier d’horlogerie de Beaupré non compris dans les états de ceux pour lesquels le Gouvernement paye 4 marcs d’argent par année, attendu que ces premiers ont quitté les ateliers avant que le règlement ne soit en activité & pour raison desquels les C<sup>yens</sup> Megevand, Trot & C<sup>ie</sup> réclament indemnité\* au Gouvernement, pour les avoirs logés, nourris & entretenus & leçons d’apprentissage<sup>(1)</sup>”.

N°	Noms et prénoms des élèves	date d'entrée	date de sortie	durée	Observations :
1	Gormond Pierre Claude	6 germin an II	27 prairial an III	1 an 2 mois 21 <sup>jours</sup>	Le premier tableau remis à l'
2	Marillier Jean Nicolas	6 germin an II	8 vendém an II	6 mois 2 j	agent ne montait qu'à (illisible)
3	Gigon Melchior	6 germin an II	14 germin an III	1 an 14 j	tandis que celui-ci monte à
4	Colette Jean Pierre	1 <sup>er</sup> floréa an II	10 germin an IV	1 an 11 mois 10 j	12 458 f 10 sous. Cela vient de
5	Petit Jean J. Baptiste	14 floréa an II	13 prairial an V	3 ans 28 j	ce que dans le premier qui nous
6	Emonot Pierre	11 prairial an II	13 fructid an II	3 mois 2 j	avait été remis par le C. Sandoz,
7	Monin Jean Pierre	8 messid an II	22 fructid an II	2 mois 14 j	chef d'atelier de Beaupré, on
8	Martin Jean Pierre	8 messid an II	5 nivôse an III	5 mois 27 j	avait omis d'y porter quelques
9	Plein Jean Jacques	8 messid an II	22 fructid an II	2 mois 14 j	élèves & que Munier & Petit Jean
10	Thierry Joseph	21 messid an II	7 prairial an III	10 mois 14 j	sont sortis après la formation.
11	Weisse François	22 messid an II	22 thermid an II	1 mois	-----
12	Janin Joseph	28 messid an II	15 frimaire an III	4 mois 17	La nourriture de chaque élève
13	Vernier Irénée	2 thermid an II	8 fructid an III	1 an 1 mois 6 j	peut être évaluée 24 francs par
14	Helsner François	10 vendém an III	12 ventôs an III	5 mois 2 j	mois, les maîtres payés par nous
15	Munier J B	17 vendém an III	20 thermid an IV	2 ans 10 mois 3 j	pour leur enseigner nous coût-
16	Lacroix JJ	1 <sup>er</sup> nivôse an III	4 pluviôse an IV	1 an 1 mois 4 j	aient plus de 5 000 f par année,
17	Lacroix J B	1 <sup>er</sup> nivôse an III	4 pluviôse an IV	1 an 1 mois 4 j	ils enseignaient environ 36 ce qui
18	Lacroix J P	1 <sup>er</sup> nivôse an III	4 pluviôse an IV	1 an 1 mois 4 j	fait pour chacun d'eux 13 f 17 sous
19	Veldit Philippe	1 <sup>er</sup> fructid an III	5 germin an IV	7 mois 4 j	qui ajoutés aux 24 ci-dessus font
20	Perruset François	13 fructid an III	3 pluviôse an IV	6 mois 20 j	37 f 17 sous. Les outils qu'ils gâ-
21	Richard François	4 vendém an IV	7 germin an IV	6 mois 2 j	taient & les fournitures qu'ils con-
22	Terret Claude Pierre	19 floréal an IV	19 messid an IV	2 mois 2 j	sommaient, ne peuvent s'évaluer
23	Letondo	18 floréal an IV	22 prairial an IV	1 mois 4 j	à moins de 5 f 3 sous par mois ,
24	Terret Pierre François	12 floréal an IV	24 messid an IV	2 mois 13 j	en tenant compte de l'ouvrage
25	Gigon Xavier	6 germinal an II	27 prairial an III	1 an 14 j	dont on pouvait tirer parti, ce qui
26	Gigon J B	6 germinal an II	27 prairial an III	1 an 14 j	fait 43 f par mois pour chaque
-----					élève, nous ne comptons pas
24 ans 1mois 22 jours à 43 f par mois font : f 12 458,10					les frais d'instruction pour
					leur enseigner à lire & écrire.

Besançon le 11 vendémiaire an VIII (3 oct. 1799), de la Rép. F<sup>ssé</sup> une & ind.

Mégevand et Trot

(1) ADD, L 374.

(\*) nous avons respecté les calculs transcrits.

**Liste des outils d'horlogerie remis à un élève de Beaupré, (au compte du gouvernement)<sup>(1)</sup>.**

-----

Outils livrés au C<sup>n</sup> Gourmond par le C<sup>n</sup> Sandoz pour être payé de l'argent de ce qu'il doit recevoir de la Nation (6<sup>ème</sup> année).

	livre , f	
Une pince à verge	1	10
Un calibre à pilier	1	10
Un huit de chiffre	1	
Un marteau et son manche ( qui n'est pas livré)		15
Une massette (?)		
Un ciseau domestique (?)		
Trois petits cuveaux à vis	1	4
Une pince à goupille	1	4
Une brosse		10
Une carrelette douce avec son manche (lime)		6
Une carrelette dure neuve avec son manche (lime)		14
Une équerre (?)		15
Une barrette et son manche (lime)		3
Une feuille de sauge (lime) et son manche		3
Un brunissoir à pivot et son manche	1	
Une lime à pivot avec son manche		10
Un gros équarrieroir		
Un triangle (lime) avec son manche	1	
Un brunissoir avec son manche		15
Un petit équarrieroir avec le manche		
Un burin de la (?)		8
Deux limes à croiser les roues de chant		8
Une barrette douce et son manche		3
Deux équarrieroirs et leurs manches		3
Quatre petits manches		4
Une règle de laiton		
Un archet de baleine	}	
Un archet de baleine	}	1 5
Un boullot (?)	}	
Un cuivrot à vis		8
Livré une première partie assorti et la verge		7
		(total) = 23 livres

(1) AN, F<sup>12</sup> 2406. Nous avons retranscrit les termes techniques dans une orthographe actualisée.

## État des pétitionnaires demandant l'attribution de la prime au titre de l'apprentissage des filles<sup>(1)</sup>

-----

Nom des élèves	Noms des maîtres d'apprentissage	Époque de la déclaration d'apprentissage à la ci-devant agence	Durée de l'apprentissage	Poste d'instruction qu'à reçu l'élève	Date du procès verbal d'examen subi devant jury	Montant de la prime due au maître d'apprentissage	Montant de la prime due à l'élève
DENISET Joséphine	Huguenin Da <sup>niel</sup> ainé	24 ventôse an IV*	2 années	pignon	24 germ. an VI	100 f.	400 f.
EMERY** Louise	Humbert-Droz He <sup>ny</sup>	24 messidor an IV*	15 mois	polissage de Boîtes	4 brum. an VII	100 f.	250 f.
GIRARD Jeanne	Degueudre Daniel	19 nivôse an IV*	6 mois	mettre en Charnières	13 fruct. an VI	100 f.	250 f.
RODET Catherine	Droz Lidie	14 therm. an IV*	6 mois	polissage d'acier et de laiton	8 ventôs. an VI	100 f.	250 f.
VINCENT DROZ*** Euphosine (?)	Vincent Droz Ant <sup>oine</sup>	8 ventôse an III*	3 années	mouvements	18 brum. an VI	100 f.	400 f.
PARNIN J. Thérèse	AMIET humber	13 pluviôse an III	15 mois	polissage	17 brum. an VII	100 f.	250 f.

Il reste dû aux maîtres : 600 f.

Aux élèves : 1800 f .

(total : 2400 f.)

(1) ADD, L 373. État joint aux lettres de l'Administration centrale du département du Doubs, au ministre de l'intérieur, des 9 et 18 brumaire an VII (30 oct. et 8 nov. 1798).

(\*) Les années d'inscription sont parfois antérieures ou postérieures sur le registre. Voir annexe 1 , doc.6.

(\*\*) Ou Lemery.

(\*\*\*) On trouve différentes orthographes : Vincent Droz , Vincendo, Vincendoz...

**Registre des "Élèves enregistrés à la ci-devant agence d'horlogerie<sup>(1)</sup>"**

Noms	Prénoms	Dates d'apprentissage	Observations
ALLETTE		14 ventôse an III	
AMARD	Victoire*	29 thermidor an III	
BARDOT	Pierrette*	19 ventôse an III	
BARDOZ	Antoine	14 ventôse an III	
BASTIEN dit FLAMAND	Claude. François	29 germinal an IV	
BASTIEN dit FLAMAND <sup>(2)</sup>	François	24 ventôse an IV	
BAUDIER	Charles	9 nivôse an IV	
BELLEMONT	Clere (Claire?)*	24 thermidor an III	
BESSON	Marguerite*	6 vendémiaire an V	
BIDALOT	Jean Jacques Joseph	19 nivôse an III	
BILLAT <sup>(2)</sup>	François Joseph	28 fructidor an III	
BILLAT <sup>(2)</sup>	J(ean) Pierre	28 " "	
BION	Catherine*	6 germinal an III	
BOISSIN	Antoine	24 vendémiaire an III	
BOGNON	Simonne*	14 fructidor an III	
BORDE	M(arie?) Josephe**	13 pluviôse an III	
BOUVERET	J(ean) Claude	26 fructidor an IV	
BOUVET	Antoine (?)	14 thermidor an III	Fils de la (jeune?) Bouvet
BOUVOT	Antoine	4 nivôse an III	
BOUVOT	Jeanne Française*	4 " "	Avec son frère
BRACELLE	Antoinette*	19 messidor an III	
BRASSEUR	Jacques	24 Nivôse an III	A fait inscrire son fils
BRIOT	Marie*	11 nivôse an III	
BROYARD	Antoine	11 Ventôse an III	
BRUN	Casimir	4 fructidor an III	
BUNOT	Antoine Aimable	24 thermidor an III	
BURDIN	Antoine Florentin	29 germinal an IV	
BURDIN	Florentin	19 germinal an III	
BUSSARD	Cl(aude) Joseph	29 germinal an IV	
CANDAVENNE	J(eanne?) Française*	14 fructidor an III	Veuve Ruty
CATTIN	Catherine*	29 ventôse an III	
CHAPPUIS	Nicolas Melchior	5 prairial an IV	
CHEVALIER	Christine*	24 nivôse an III	
COLARD	J Antoine	19 nivôse an VI	
COLLETTE	Catherine*	23 floréal an III	Femme de Collette
COLLETTE	Nicolas	29 fructidor an III	
COQUILLOT	Louise*	22 nivôse an III	
CORNETTE	Adam	9 vendémiaire an IV	
COUTURE	Marie Élisabeth*	11 pluviôse an III	
COUVERT	Catherine*	24 " "	
COUVERT	Nicolas	24 " "	
CREVOT	Jeanne Pierrette*	21 nivôse an III	
CUVIER	M(arie?) Anne*	18 messidor an IV	

(1) ADD, L 373. Registre sans date, composé de 24 pages. Les dernières inscriptions sont datées de l'an VI.

(2) Élèves qui obtiendront le "statut de boursiers de l'État". Voir annexe 1, doc. 10

(\*) Apprenties dont le prénom atteste le sexe féminin.

(\*\*) Apprenties dont le prénom laisse à penser qu'il s'agit de filles.

Noms	Prénoms	Dates d'apprentissage	Observations	
DAUCOUR (?)	Marie Élisabeth*	4 nivôse an III	Pour toucher la prime	
DENIZET	Joséphine*	24 ventôse an III		
DÉSÉVAUX	François	19 " "		
DESSIRIEZ	Alexandre	4 vendémiaire an IV		
DESSIRIEZ	Alexandrine*	4 " "		
DUMONT	Claudinettes*	19 pluviôse an III		
DUBOIS	Julie Augustine*	9 vendémiaire an IV		
DUBOIS	Justine*	9 " "		
DUBOIS	M(arie?) Anne*	9 " "		
DUBOZ	Claude François	24 frimaire an III		
DUBRA	Claude Louis	24 ventôse an III		
ERRARD	Anne Marie*	4 messidor an III		
ERRARD	Étiennette*	11 pluviôse an III		
FAJETTE	Jean Pierre	6 nivôse an III		
FAUCHÉ	Françoise*	24 pluviôse an III		
FERIEUX	Claude François	4 frimaire an IV		
FOURQUENOT	Anne Baptiste**	29 nivôse an III		
FRANÇAIS	Charles	24 thermidor an III		
FRANÇOIS	Denis	4 germinal an IV		
FRANÇOIS	Pierre	4 " "		
FRANÇOIS	Pierre Jacques	18 vendémiaire an IV		
GABRIEL	Catherine*	9 messidor an III		
GAUDEY	François	9 frimaire an IV		
GAUTHIER	Suzanne Adélaïde*	14 nivôse an III		Pour son chef-d'oeuvre Femme de Henry (?) Gay
GAY	Julie*	11 Messidor an III		
GILLE	Antoine	29 fructidor an III		
GIRARD	Claude Étienne	19 messidor an III		frères "
GIRARD	Jean Claude	" " "		
GIRARD	David Louis	1 <sup>er</sup> jour complémentaire		( an III, 18 sept. 1795)
GIRARD	Jeanne*	19 nivôse an III		
GIROD	Jean Baptiste	" " "		
GIROD	Michel Joseph	20 pluviôse an IV		
GOLARD	Marguerite*	7 messidor an III		
GOUCHE	Pierre	24 vendémiaire an IV		
GRAND	Gabriele**	26 nivôse an III		
GRANDPERRIN	Jeanne Claude*	23 floréal an III		
GRASSY	François	14 brumaire an IV		
GREVET	Gabriel Honoré	9 floréal an IV		
GROSJEAN	Suzanne*	14 nivôse an III		Pour son chef-d'oeuvre
GUICHARD	Magdelaine*	29 thermidor an III		
GUICHARD	Marguerite*	" " "		
GUILLAUME	Isidore	24 vendémiaire an IV		
GUILLEMENOT	J(ean?) Baptiste	" " "		
GUINAUD	Émilie*	24 prairial an III	Pour son chef-d'oeuvre	
GULLAUD	Claudinettes*	14 vendémiaire an IV		
GULLAUD	J(ean?) Baptiste	" " "		
GULTOT	Claudinettes*	9 vendémiaire an IV		
GUYNOT	François Denis	19 fructidor an III		
GUYON	Jeanne Claude*	25 nivôse an III	A fait inscrire son fils (fils)	
GUYON	Philippe	14 brumaire an IV		

Sources : ADD, L 373.

(\*) Apprenties dont le prénom atteste le sexe féminin.

(\*\*) Apprenties dont le prénom laisse à penser qu'il s'agit de filles.

Noms	Prénoms	Dates d'apprentissage	Dates d'apprentissage
GUYOT	( fils )	9 vendémiaire an IV	De la veuve Guyot
HENRY	Daniel	24 nivôse an III	
HERMAND	Pierre	5 prairial an IV	
HUGUENIN	Louise*	9 prairial an III	
HUMBERT	J(ean?) Claude	2 prairial an V	
JACQUET DROZ	Philippine*	20 nivôse an VI	
JACQUIN	Jeanne Pierrette*	4 nivôse an III	Pour obtenir la prime <sup>(1)</sup>
JACQUOT	Abraham Henry	4 vendémiaire an IV	
JANNERET	J(ean)ne Françoise*	19 nivôse an III	
JEANDEL	Charlotte*	9 ventôse an III	
JEANREY	Charlotte Christine*	14 pluviose an III	
JEUDY		28 fructidor an III	Fils de la veuve Jeudy
JEUNET	Pierre Célestin	14 floréal an V	
JOLY	Elisabeth*	25 nivôse an III	
LANCE	Anne Pierrette*	19 pluviôse an III	
LANDRY	Antoine	1 nivôse an III	
LANGIN	Philippe	25 " "	Pour toucher son indem <sup>nit</sup>
LARGET	Nicolas <sup>(2)</sup>	9 nivôse an III	
LARGET	Nicolas <sup>(2)</sup>	3 <sup>ème</sup> jour complémentaire	(an III, 20 sept 1795)
LARUE	Maximin	10 brumaire an IV	
LATOUR	Joseph	18 pluviôse an IV	
LAUCHAU	Pierrette*	9 ventôse an III	
LECRIVAIN	Emmanuel Alexis	4 vendémiaire an IV	
LECRIVAIN	J(ean) Charles Louis	" " "	
LEMERY	Louise*	21 messidor an IV	
LUBLANC	J(ea)n Claude	4 ventôse an III	
MAIRE	Julie*	29 fructidor an III	
MARGOT	Didier	nivôse an III	
MATHIEU	Colas	4 Pluviôse an III	
MATHIEU	Thomas	4 " "	
MAURICE	Claudinettes*	21 nivôse an III	
MENETRIER	Charlot	14 " "	
MENETRIER	Jean Baptiste	14 " "	
MESSONIER	Joseph	12 floréal an IV	
METÉLETAL	Suzanne*	11 nivôse an III	
MIGNAC	Jeanne Françoise*	25 fructidor an IV	
MILLE	Jeanne Denise*	14 ventôse an III	
MILLET	Claudinettes*	6 germinal an III	
MILLET	Jeanne*	" " "	
MOREL	Citoyenne*	7 messidor an III	
NARDIN	Agnès*	25 vendémiaire an IV	
NARDIN	Marie*	" " "	
NARDIN	Marie Anne*	" " "	
NOSPOM	Marie Anne*	13 thermidor an V	
NOSPOM	Sophie*	" " "	
PARIS	Magdelaine*	4 nivôse an III	Pour toucher la prime
PARNIN	Thérèse*	13 pluviôse an III	
PAUSIER	Christophe	23 messidor an IV	(En apprentissage depuis
PAUSIER	J(ean?)	21 ventôse an III	17 mois 11 jours)
PECAUD	Jean Baptiste	29 nivôse an IV	

Sources : ADD, L 373

(1) Pour obtenir la prime et l'ind(emni)té de son maître Didier Bahy.

(2) Sur le registre on relève les mêmes noms et prénoms ; seules les dates changent.

(\*) Apprenties dont le prénom atteste le sexe féminin.

(\*\*) Apprenties dont le prénom laisse à penser qu'il s'agit de filles.

Annexe : 1

doc. 6 3/4

Noms	Prénoms	Dates d'apprentissage	Dates d'apprentissage
PEINTRE	Marie Anne*	4 germinal an III	Pour toucher la prime (?)
PEQUIGNOT	Magdeleine*	9 nivôse an III	
PERRET	(Jean Baptiste?)	5 prairial an IV	Pour obtenir son indem <sup>nité</sup>
PERRIOT	Catherine*	1 <sup>er</sup> nivôse an III	
PETITGIRARD	Marie Thérèse*	4 vendémiaire an IV	Femme Renaud
PETITRENAUD	J(ean) Denis	19 " "	
PISLER	( Jean Baptiste?)	5 prairial an IV	
POURCHERESSE	Jean Claude	24 ventôse an III	
RAMEAUX	Nanette*	9 messidor an III	
RENAUD	Catherine Gabriel*	24 ventôse an III	
RENAUD	Dominique**	24 " "	
RENAUD	Serg(en)t infanterie légère	19 " "	
RETEY	Florentin	1 <sup>er</sup> thermidor an IV	
RICHARD	Jean Charles	14 " an III	
RICHARDET	J(ean) Jacques	9 Frimaire an IV	Pour faire son chef d' <sup>oeuvre</sup>
RIGONOT	Françoise*	4 Vendémiaire an IV	
ROBERT	Justine*	27 Pluviôse an III	
ROCHET	Josephine*	14 germinal an III	
RODET	Catherine*	14 thermidor an V	
ROGER	J(ean) Daniel	9 floréal an IV	
ROICOMTE	Victor	29 nivôse an III	
ROUSSEL	Alexandre	4 vendémiaire an IV	
ROUSSEL GALLE	Claude Joseph	14 ventôse an III	
ROYER	Marguerite*	14 pluviôse an III	
SECRÉTAN	Romaine Elisabeth*	17 fructidor an III	
SEVESTRE	André	14 " "	
SOMMET	Jean Claude	4 floréal an IV	
THIVAUD	Joseph	29 germinal an IV	
TOUCHON	Claude***	18 Vendémiaire an IV	
TOURNIER	Jeanne Claude*	19 nivôse an III	
VILLENEUVE	Adélaïde*	29 pluviose an III	
VINCENDO	François	8 ventôse an V	
VINCENDO	Euphrosine*	" " "	
VUILLEMENOT	J(ean) Baptiste	24 germinal an III	
VULLE	Hélène*	29 " "	
ZUBERT	Louis Joseph	5 ventôse an IV	

Sources : ADD, L 373

(\*) Apprenties dont le prénom atteste le sexe féminin.

(\*\*) Apprenties dont le prénom laisse à penser qu'il s'agit de filles.

(\*\*\*) Claude : nous avons opté pour le masculin.

**“Liste des apprentis qui sont à la fabrique de Beaupré<sup>(1)</sup>”  
leurs parents et l’armée**

1- ESSEMBARD Bernard }	<i>le père a fait les premières campagnes avec le fils aîné</i>
2- ESSEMBARD Victor }	“ ”
3- GERMAIN Pierre	<i>un oncle à l’armée</i>
4- CLERC <sup>(2)</sup> Jean	<i>deux frères à l’armée, Jérôme est notaire</i>
5- CEUNIER Aman	<i>son père est mort à l’armée, il y a un frère</i>
6- GORMOND <sup>(2)</sup> Jean François	<i>trois cousins germains dont l’un nommé Léonard Gormond</i>
7- COLETTE Jean Pierre	<i>son frère Joseph</i>
8- JEANRÉ <sup>(2)</sup> Casimir }	<i>leur frère Vincent</i>
9- JEANRÉ <sup>(2)</sup> Charles }	“ ”
10- VERNIER Iréné	<i>son frère Jean-Pierre mort à l’armée</i>
11- HOUGONIOT <sup>(2)</sup> Georges	<i>son cousin germain Jean-Pierre Hougoniot</i>
12- THIEBAUT <sup>(2)</sup> Jean Claude }	<i>leur oncle Claude Delorme</i>
13- THIEBAUT <sup>(2)</sup> Jean Philippe }	“ ”
14- MALLE Louis	<i>son père et son frère</i>
15- RAVIER <sup>(2)</sup> Protade	<i>son frère Henry à l’armée et son frère Joseph mort</i>
17- BOILLAT <sup>(2)</sup> Augustin	<i>son frère Pierre Ignace</i>
18- FÉLIX Pierre	<i>son beau père Jean Forezon (?)</i>
19- LACROIX Pierre }	<i>trois cousins germains nommés Chouart</i>
20- LACROIX Jacques }	“ ”
21- LACROIX Jean Pierre }	“ ”
22- FAIVRE Joseph	<i>son frère</i>
23- VÈZE Jean François	<i>son cousin germain Pierre Petelain</i>
24- CONCHE <sup>(2)</sup> Joseph	<i>son cousin germain Jean Etienne Mand</i>
25- MUNIER Jean Baptiste	<i>son cousin germain Nicolas Meunier</i>
26- ROY Joseph	<i>trois frères Jean-Joseph, Jean-Baptiste, Joseph</i>
27- RICHARD Jean Baptiste	<i>deux frères</i>
28- MOTTET Pierre Fournier	<i>volontaire blessé</i>
29- VIL dit BIL <sup>(2)</sup> Jacques	<i>son frère Pierre</i>
30- PETITJEAN Jean Baptiste	<i>son père mort à l’armée</i>
31- MAILLARD Jacques Francis	<i>deux oncles : Léopold Tissot, Christophe Maillard</i>
32- CAPELINE Jean Pierre	<i>orphelin</i>
33- LETONDEAU Jean Baptiste	<i>son cousin Pierre Sire, bataillon (?) Côte d’Or</i>

("certifiée et conforme à la vérité" par les membres  
de l’agence d’horlogerie, Besançon, le 29 messidor an III [17 juillet 1795] “)

(1) ADD, L 374.

(2) On retrouve les mêmes noms avec des variantes dans l’orthographe, dans “l’état des élèves” dressé le 7 brumaire an IX. Voir AMB, 2F9. On retrouve une autre variante, dans: “l’état de la situation des frais d’apprentissage...” du 9 ventôse an XI, “Vil dit Bil” devient “Vildibil”, “Hougoniot” devient “Hugoniot”... Voir ADD, M 2435.

**État relevé au dos d'un document (soumission d'apprentissage) en date du  
13 vendémiaire an V (4 oct. 1796)<sup>(1)</sup>**

<b>Maître d'apprentissage</b>	<b>Élèves, dates d'entrée</b>	<b>Maître d'apprentissage</b>	<b>Élèves, dates d'entrée</b>
<b>SANDOZ</b> (chef d'atelier de Beaupré)	<b>EZIMBARD<sup>(2)</sup></b> Bernard Jean, 21 vendémiaire an III <b>EZIMBARD<sup>(2)</sup></b> Joseph Victor, 11 thermidor an II <b>GENRET<sup>(2)</sup></b> Charles Vincent, 6 germinal an II <b>GENRET<sup>(2)</sup></b> Antoine Casimir, 6 germinal an II <b>RICHARD</b> Jean Baptiste, 12 messidor an II <b>MEUNIER</b> Jean Baptiste, 17 messidor an III <b>THIEBAUD<sup>(2)</sup></b> Jean Claude, 16 thermidor an II <b>THIEBAUD<sup>(2)</sup></b> Philippe, 1 <sup>er</sup> vendémiaire an III <b>MALLE</b> Etienne Alexis, 15 frimaire an III <b>BOILLAT</b> Augustin, 11 fructidor an II <b>RAVIER</b> Prothade, 15 frimaire an III <b>FAIVRE</b> Joseph jacques, 6 germinal an II <b>CONCHE</b> Joseph, 6 germinal an II <b>CHATARD</b> Jean Baptiste 13 prairial an II <b>MOTET<sup>(2)</sup></b> Pierre Four <sup>nier</sup> , 1 <sup>er</sup> brumaire an III <b>HOUGONOT<sup>(2)</sup></b> Geor <sup>ges</sup> , 19 vendémiaire an III <b>FELIX</b> Pierre, 12 fructidor an II <b>CAPELINE</b> Jean Pierre, 2 ventose an III <b>CHAUVELOT</b> Pierre Louis, 12 germinal an IV <b>CEUGNEY<sup>(2)</sup></b> Amant, 6 germinal an II <b>LEROY</b> Joseph, 22 vendémiaire an III <b>GOLMONT<sup>(2)</sup></b> Jean Fran <sup>çois</sup> , 6 germinal an II <b>MAILLARD</b> Jacques Fr <sup>édéric</sup> , 21 ven <sup>démiaire</sup> an III	<b>AUZIÈRE</b>	<b>FRANÇOIS</b> Charles Valère, 24 Ventose an IV <b>VUILLEMOT</b> Jean Baptiste, 1 <sup>er</sup> ventose an IV <b>BUNOT<sup>(2)</sup></b> Antoine, 15 germinal an IV <b>GUILLEMINOT</b> Jean Baptiste, 1 <sup>er</sup> ventose an IV <b>GUYOT</b> Hugues Joseph, 1 <sup>er</sup> ventose an IV <b>LATOUR</b> Joseph François Bruno, 1 <sup>er</sup> floréal an IV <b>JEANNOT</b> Jean Charles, 9 messidor an IV <b>BUESSARD</b> Jean Baptiste, 9 messidor an IV <b>JEANNISSON</b> Jean Bapt <sup>iste</sup> , 16 messidor an IV <b>EUSTACHE</b> Antoine 16 messidor an IV <b>GUYON</b> Philippe, 24 germinal an IV <b>MARTELET</b> Jean Baptiste, 9 fructidor an IV

(1).ADD, L 374.

(2) Ce nom est orthographié : "Essembard " dans "la liste des apprentis" de Beaupré, du 29 messidor an III. Il en est de même pour : Genret (Genré, Genrey), Thiebaud (Thiebaut), Motet (Mottet), Hougoniot (Hugoniot), Ceugney (Ceunier), Golmont (Gormont), Jeannisson (Jannisson), Bunot (Bunod). Voir aussi : AMB, 2F9 et ADD, M 2435.

## SOUSSION D'APPRENTISSAGE

---

PAR-DEVANT la direction de la manufacture nationale d'horlogerie établie à Besançon, s'est présenté le Citoyen **Jean François Auzière** artiste **finisseur** de l'horlogerie nationale ; lequel a déclaré être dans l'intention de se charger du Citoyen **J B Buessard** , ici présent, lequel assisté de la citoyenne **Marie Agnès Merlin, Vve Buessard sa mère** a prouvé par pièces authentiques, annexées à la présente soumission, sous les numéros **cinquante six** qu'il appartenait à une famille de défenseurs de la patrie.

Il leur a été donné lecture de l'arrêté du Directoire exécutif en date du **22 ventôse an 4** de la République, ils ont promis l'un & l'autre de se conformer aux dispositions de cet arrêté, chacun en ce qui les concerne moyennant la jouissance des avantages qu'il leur assure. Ils ont déclaré, de plus, savoir ; le Citoyen **Auzière**, qu'il montrera fidèlement à son élève les différentes parties de son art, & qu'il le traitera humainement, & le Citoyen **J B Buessard** qu'il suivra les avis de son maître, & qu'il tâchera, par son application & ses progrès, de se rendre digne des bienfaits de la République.

Il a été convenu que l'entrée en apprentissage sera fixée au **9 messidor 4<sup>ème</sup> an** & que la durée sera de **cinq ans**.

Fait à Besançon, le **13 vendémiaire 5<sup>ème</sup> année** de la République française.

*J B Buessard, Vve Buessard, Charles*

---

ADD, L 374.

Annexe : 1

doc. 9

**“État de la situation des frais d’apprentissage 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année”**  
**(des élèves entretenus aux frais du gouvernement)<sup>(1)</sup>**

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves (date d'entrée en apprentissage)	Observations
	<b>AUZIÈRE</b>	<b>BUNOD</b> Antoine <i>(15 germinal an IV)</i> <b>BUSSARD</b> Jean B <sup>te</sup> <i>(15 germinal an IV)</i> <b>EUSTACHE</b> Antoine <i>(16 germinal an IV)</i> <b>FRANCAIS</b> Charles <i>(24 ventôse an IV)</i> <b>GUILLEMINOT</b> Jean B <sup>te</sup> <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>GUYOT</b> Joseph <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>JANNISSON</b> Jean B <sup>te</sup> <i>(16 messidor an IV)</i> <b>MATERET</b> Charles <i>(10 vendémiaire an V)</i> <b>PARIS</b> Daniel <i>(15 ventôse an V)</i> <b>ROGER</b> Jean D <sup>niel</sup> <i>(15 brumaire an V)</i> <b>VUILLEMOT</b> Jean B <sup>te</sup> <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>ROMAIN</b> Jean <i>( 7 germinal an VII)</i> <b>ROYER</b> Daniel Jean <i>(15 brumaire an V)</i> <b>RICHARD</b> Claude Ant. <i>(18 thermidor an IV)</i> <b>SUAN</b> Auguste <i>(12 pluviôse an VIII)</i>	à l'armée . " " " " " " " " " " " " " "
	<b>BILLAT</b>	<b>BILLAT</b> Francis Pierre Josep <i>(1<sup>er</sup> fructidor an III)</i> <b>BILLAT</b> Jean Pierre <i>(28 ventôse an VII)</i>	l'apprentissage est fini
	<b>BOREY</b>	<b>BASSOT</b> Joseph <i>(10 messidor an IV)</i>	
	<b>BERBETTE</b>	<b>RAVIER</b> <i>(6 nivôse an III)</i> <b>THIEBAUD</b> Claude <i>(16 thermidor an II)</i> <b>THIEBAUD*</b> Philippe <i>(1<sup>er</sup> vendémiaire an III)</i>	l'apprentissage est fini " " " "

(1) ADD, L 378

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves	Observations
<p><i>Jean Guenin, artiste fait cession de tout ce qui lui revient pour frais d'apprentissage au citoyen Charles Nicolet</i></p>	<b>CHAUVELOT</b>	<b>CHAUVELOT</b> Pierre L <sup>ouis</sup> (12 germinal an IV)	à l'armée .
	<b>CLERC</b>	<b>DURAND</b> Jean B <sup>te</sup> (2 brumaire an V)	"
	<b>DEQUEUDRE</b>	<b>LACROIX</b> Justin (21 thermidor an IV)	
	<b>ETIENNE</b> Louis	<b>CLERC</b> (15 germinal an II) <b>JEANREY</b> Casimir (6 germinal an II)	<i>l'apprentissage est fini</i> " "
	<b>ETIENNE</b> F <sup>er</sup> Louis	<b>VILDIBIL</b> (30 germinal an III) <b>HUGONNIOT</b> (12 nivôse an III)	à l'armée <i>l'apprentissage est fini</i>
	<b>ETIENNE</b> Frédéric	<b>MALE</b> (8 nivôse an III) <b>TERRET</b> (17 floréal an IV)	" "
	<b>EPENOIS</b>	<b>CONCHE</b> Joseph (6 germinal an II) <b>BASQUIN</b> dit "FLAMAND" (24 ventôse an IV)	" "
	<b>HINTZY</b> François	<b>BOILLAT</b> (11 fructidor an II) <b>DUPLAIN</b> (1 <sup>er</sup> vendémiaire an VII)	" "
	<b>HENTZY</b> Mathias	<b>BARDEAU</b> (24 thermidor an IV) <b>PAUSIER</b> Jean Christophe (23 pluviôser an III)	
	<b>JEANNERET</b> Pierre Frédéric	<b>MAILLARD</b> (3 vendémiaire an III)	
	<b>JANNOT</b> Aimé	<b>BARDEY</b> (7 fructidor an IV) <b>POINSARD</b> (17 vendémiaire an V)	
	<b>JEAN GUENIN</b>	<b>CAPELINE</b> (4 messidor an III) <b>FAIVRE</b> (6 germinal an II) <b>RICHARD</b> Charles (15 messidor an IV)	" " " " à l'armée (a été réformé et fini son apprentissage)
	<b>JEANRENAUD</b>	<b>MARCOUSSE</b> Auguste (1 <sup>er</sup> messidor an IV)	

Sources : ADD, L 378

Annexe :1

doc. 10 2/3

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves	Observations
*On relève aussi les orthographes suivantes : Vulle, Vuille et Wuille	VINCENDOZ	LATOURL (1 <sup>er</sup> floréal an IV)	
	MEILLEUR	HERMAN (24 fructidor an IV) PETITOT (1 <sup>er</sup> thermidor an IV) MAITREJEAN (11 messidor an IV)	
	PHILIPPE	JEANREY Antoine (6 germinal an II)	<i>l'apprentissage est fini</i>
	PERRET JEANNERET	JOIGNEREY (1 <sup>er</sup> brumaire an III) ROUHER dit VARENNES (17 floréal an IV) SOURET (17 floréal an IV)	“ “  <i>parti depuis un an</i>
	RODOLPHE	LÉCRIVAIN (3 brumaire an V)	
	SCHEIDLER	PÉTIET (12 vendémiaire an V)	<i>Le maître touche pour l'élève<sup>(1)</sup></i>
	SANDOZ Abr Louis	GORMOND (6 germinal an VI)	<i>L'apprentissage est fini</i>
	VILLEUMIER	FÉLIX (12 fructidor an II) RICHARD Jean B <sup>te</sup> (12 messidor an II) COMTESSE (27 germinal an III)	“ “ “ “ <i>à l'armée</i>
	WULLE* Frédéric,	BOURDIN (20 fructidor an IV) LEGRAIN (21 thermidor an IV) MARGAUX (21 thermidor an IV)	
	WULLE* Simon Pierre	ROCH (21 vendémiaire an V) HOETSNER Nicole	<i>Le maître est parti en l'an VIII, et les élèves ont quitté à cette époque.</i>
	VONHAICHE	BONNEVILLE Jean Claude (9 floréal an IV)	

(1) Les sommes dues à l'élève pour la formation.

**État "des artistes d'horlogerie ayant des élèves au compte du gouvernement  
7 brumaire an IX de la République"(1)**

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves ( <i>date d'entrée en apprentissage</i> ) <sup>(2)</sup>	Observations	
<p>*Richard est d'abord signalé chez "Jeannot" puis chez "Auzières".</p> <p>Ayant transigé avec les parents</p> <p>*Ils sont signalés d'abord chez "Sandoz" puis chez "Berbette".</p>	<b>AUZIÈRE</b> aux ci-devant Bénédictins	<b>BUNOD Antoine</b> <i>(15 germinal an IV)</i> <b>BUESSARD Jean B<sup>te</sup></b> <i>(15 germinal an IV)</i> <b>EUSTACHE Antoine</b> <i>(16 messidor an IV)</i> <b>FRANÇAIS Charles</b> <i>(24 ventôse an IV)</i> <b>GUILLEMINOT Jean B<sup>te</sup></b> <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>GUYOT Joseph</b> <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>JANNISSON Jean B<sup>te</sup></b> <i>(16 messidor an IV)</i> <b>MARTHERET Charles</b> <i>(10 vendémiaire an V)</i> <b>PARIS Daniel</b> <i>(15 ventôse an V)</i> <b>ROGER Jean D<sup>hriel</sup></b> <i>(15 brumaire an V)</i> <b>VUILLEMOT Jean B<sup>te</sup></b> <i>(1<sup>er</sup> ventôse an IV)</i> <b>ROMAIN Jean</b> <i>(17 ventôse an VII)</i> <b>ROYER Daniel Jean</b> <i>(15 brumaire an V)</i> <b>RICHARD* Claude Ant.</b> <i>(18 thermidor an IV)</i>	Parti et on (n'?) a pu désigner l'époque. Chez lui, malade depuis un mois. Conscrit depuis 9 mois. Conscrit depuis 9 mois. Présent. Conscrit de l'An VIII Présent. Chez lui, malade depuis 9 mois. En congé, chez lui, depuis 1 mois. Présent. Chez son père malade. Présent. Conscrit de l'An VIII. Parti depuis 18 mois.	
		<b>BILLAT Pierre</b> rue des Martelots n°772	<b>BILLAT Francis Pierre Jos</b> <i>(1<sup>er</sup> fructidor an V)</i> <b>BILLAT Jean Pierre</b> <i>(17 ventôse an VII)</i>	Présent. Présent.
		<b>BOREY Joseph</b> rue du Clos n°371	<b>BASSOT Joseph</b> <i>(10 messidor an V)</i>	Parti depuis 11 jours.
		<b>BERBETTE Pierre</b> rue Paul	<b>RAVIER* Prothade</b> <i>(6 nivôse an III)</i> <b>THIEBAUD* Claude</b> <i>(16 thermidor an II)</i> <b>THIEBAUD* Philippe</b> <i>(1<sup>er</sup> vendémiaire an III)</i>	(3) Mort depuis 6 mois environ. Présent.

(1) AMB, 2F9. Réponse du maire de Besançon à la demande du préfet du Doubs, courrier du 5 brumaire an IX. L'exploitation de ce document s'est révélée difficile en raison d'une transcription des noms qui relève davantage de la phonétique que d'une traduction rigoureuse de chaque lettre composant les patronymes. Il faut rappeler que l'orthographe des noms n'est pas toujours stabilisée et on note, dans le même document, pour le même nom, des variantes.

(2) Nous avons ensuite comparé cette liste avec les noms relevés par Hélène GALLIOT, dans sa thèse, puisés aux Archives Nationales, notamment dans un "état nominatif des apprentis, au 1<sup>er</sup> germinal an VI" et qui donne la date d'entrée en apprentissage de chacun. Nous avons complété le document "réponse du maire" (du 7 brumaire an IX) par les indications du 1<sup>er</sup> germinal an VI (*indications en italiques*). A ce sujet voir: GALLIOT (H), op. cit., t. II, dans annexes.

(3) Pas d'observation.

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves	Observations
Parti	<b>CHAUVELOT</b> Simon	<b>CHAUVELOT</b> Pierre L <sup>ouis</sup> (2 germinal an III)	Parti pour l'armée.
Ayant transigé avec les parents de l'élève.	<b>CLERC</b> Frédéric rue des Jacobins, n°412	<b>DURAND</b> Jean B <sup>te</sup> (2 brumaire an V)	Parti depuis le 15 thermidor dernier.
	<b>DÉGUEUDRE</b> (?) Grande rue n°483	<b>LACROIX</b> Justin (21 thermidor an IV)	Présent
*Ils sont signalés chez "Sandoz" puis chez "Etienne (L)".	<b>ETIENNE</b> Louis rue des Jacobins n°12	<b>CLERC*</b> Jean (15 germinal an II) <b>JEANREY*</b> Casimir (6 germinal an II)	Parti depuis 18 mois ,travaillant en ville. - idem -
*Hugoniot est signalé d'abord chez "Sandoz"	<b>ETIENNE</b> F <sup>er</sup> Louis rue du Chateau n°35	<b>VILDIBIL</b> <sup>(1)</sup> <b>HUGONIOT*</b> Georges (12 nivôse an III)	Fini leur apprentissage - idem -
*Ils sont signalés d'abord chez "Sandoz" puis chez "Etienne"	<b>ETIENNE</b> Frédéric rue des Jacobins n°294	<b>MALLE*</b> Louis (8 nivôse an V) <b>TERRET*</b> Jean François (17 floréal an IV)	Fini leur apprentissage Présent.
*Conche est signalé d'abord chez "Sandoz"	<b>EPENOY</b> (?) Ferréol rue Grande n°446	<b>CONCHE*</b> Joseph (6 germinal an II) <b>BASQUIN</b> François dit "FLAMAND" (sep. 94 -sic)	Parti depuis un an. Parti depuis un an
*Boillat est signalé d'abord chez "Sandoz"	<b>HENTZY</b> François rue S <sup>te</sup> Anne n°684	<b>BOILLAT*</b> Augustin (11 fructidor an II) <b>DAUPHAIN</b> <sup>(1)</sup>	Fini leur apprentissage. Fini leur apprentissage.
	<b>HENTZY</b> Mathias Derrière la comédie 577	<b>BARDEAU</b> Joseph (24 germinal an V) <b>PANSIER</b> Jean Christophe (23 messidor an IV)	Présent. Fini son apprentissage.
*Maillard est signalé d'abord chez "Sandoz"	<b>JEANNERET</b> Pierre Frédéric au gouvernement ci-devant.	<b>MAILLARD*</b> Jean (3 vendémiaire an III)	Parti depuis 18 mois.
	<b>JANNOT</b> Aimé Place au(x) Veaux 17	<b>BARDEY</b> Xavier (7 fructidor an IV) <b>POINSARD</b> Félix (17 vendémiaire an V)	Présent. Présent.
* Ils sont d'abord signalés chez "Sandoz"	<b>JEANGUENIN</b> Jonas S <sup>t</sup> Claude dans la banlieue	<b>CAPELINE*</b> Jean Pierre (4 messidor an III) <b>FAIVRE*</b> Joseph (6 germinal an II) <b>RICHARD*</b> Jean Charles (15 messidor an II)	Parti depuis le 10 ventôse par arrangement et travaille en ville. Engagé dans la légion du général Bonaparte (Bonaparte) depuis 9 mois Rendu dans les canoniers depuis 9 mois.

(1) Aucune référence dans "l'état nominatif des apprentis au 1<sup>er</sup> germinal an VI", relevé par Hélène GALLIOT, (supra).

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves	Observations
	<b>MEILLEUR</b> Charles rue du Chateur, 34	<b>HERMAND</b> Pierre (24 fructidor an V) <b>PETITOT</b> Jean Baptiste (1 <sup>er</sup> thermidor an IV) <b>MAITREJEAN</b> Bernard (11 messidor an IV)	Marié depuis 15 mois et en congé depuis 4 décadis. Présent.  Présent.
	<b>PHILIPPE</b> Xavier derrière la comédie.	<b>JEANREY</b> Charles Antoine (6 germinal an II)	Parti depuis 2 mois
	<b>PERRET JEANNERET</b> Jean Jacques rue de Glère, 817	<b>JOIGNEREY</b> Claude Ignace (1 <sup>er</sup> brumaire an III) <b>ROUHER</b> dit <b>VARENNE</b> (17 floréal an IV) <b>SOURET</b> <sup>(1)</sup>	Parti le 24 brumaire an VIII. Présent.  Parti depuis 1 an pour apprendre le commerce, travaille de temps à autre.
	<b>SCHEIDLER</b> Frédéric Maison Cuchot rue des Granges.	<b>PÉTIET</b> Pierre Joseph (12 vendémiaire an V)	Présent.
*D'abord chez "Berbet te" puis "Jeanneret."	<b>SANDOZ</b> Henry	<b>GORMOND*</b> Jean François (1 <sup>er</sup> germinal an VI)	Fini son apprentissage.
*D'abord chez Sandoz puis Aimé Léchaud.	<b>WILLERMIER</b> Frédéric Chez Jacquard ,rue des Granges.	<b>FÉLIX*</b> Pierre (12 fructidor an VI) <b>JEAN* B<sup>te</sup></b> Richard (12 messidor an II) <b>COMTESSE**</b> J .Baptiste (27 germinal an III)	Fini son apprentissage.  Fini son apprentissage.  Fini son apprentissage.
**D'abord chez Sandoz.		<b>BOURDIN</b> Francis Joseph (20 fructidor an V) <b>LEGRAIN</b> (21 thermidor an IV) <b>MARGAULT</b> César (21 thermidor an IV)	Présent.  Présent.  Présent.
*Wille ,Wuille ou Vulle. Les orthographes différent.	<b>WILLE*</b> Frédéric, aux Carmélites rue Glère	<b>ROCH</b> Alexandre (21 vendémiaire an V) <b>L'OETSNER</b> <sup>(1)</sup> Nicole (?)	Présent.  Présent.
Parti l'an VIII.	<b>WUILLE</b> Simon Pierre		Parti dans l'An VIII.  Parti(e) dans l'An VIII.
*ou Vonaiche.	<b>VON AICHE*</b> Jean Claude sur le Quai 741	<b>BONNEVILLE</b> Jean <sup>Claude</sup> (9 floréal an V)	Présent.
*D'abord chez Sandoz	<b>PELLEGRIN</b> Jean Pierre rue des Granges,chez Perrot, 940	<b>CHAFFOLT</b> Antoine (9 frimaire an VII) <b>CEUGNEY*</b> Arnault <sup>(2)</sup> (6 germinal an II)	Fini et travaille chez lui.
*Janotot ou Janotat	<b>REZET</b> Jean Pierre Charmont,877	<b>JANNOTOT*</b> Thérèse (pas de date d'entrée)	Présente.

(1) Aucune référence dans "l'état nominatif des apprentis au 1<sup>er</sup> germinal an VI", relevé par Hélène GALLIOT, op. cit.

(2) Apprenti signalé au 1<sup>er</sup> germinal an VI et qui n'est pas signalé le 7 brumaire an IX (supra).

Observations	Noms des artistes maîtres	Noms des élèves	Observations
*ou Melchior.	<b>CHAPUIS</b> Claude Alexis aux Jacobins.	<b>CHAPUIS</b> Michel* (24 frimaire an VII)	Présent.
	<b>RODOLPHE</b> Charles Frédéric, Charmont ,1033	<b>L'ECRIVAIN</b> Charles (3 brumaire an III)	Présent.
*ou Girard.	<b>GÉRARD*</b> David Grande rue,172	<b>BOUQUET</b> Ferdinand (14 ventôse an VII)	Parti depuis plus d'un an.
*ou Routier.	<b>COMTESSE</b> Nicolas Derrière la comédie, 577	<b>ROUHIER*</b> Ant(oine)(?) François (17 ventôse an VII)	Présent.
	<b>CHAPUIS</b> Claude Ant(oine) (?)	<b>VANNOZ</b> Clément (17 ventôse an VII)	Le ci-devant (?) Vannoz est présentement chez Claude Chapuis, aux Jacobins .
Parti depuis 3 mois et a remis son élève à Jannot.	<b>MOÏSE</b> Richard	<b>ZUBER</b> Louis Jos(eph)(?) (17 ventôse an VII)	Présent chez Jannot.
	<b>JEANRENAUD</b> A <sup>braham</sup> S <sup>t</sup> Claude, dans la banlieue.	<b>MARCOUSSE</b> Auguste (1 <sup>er</sup> germinal an VI)	Conscrit de l'An VIII
*D'abord chez Auzières puis chez Borey Joseph.	<b>VINCENT-DOZ</b> <sup>(1)</sup> Anatole	<b>LATOUR*</b> François Joseph (1 <sup>er</sup> germinal an VI)	La mère du dit Latour fournira les quittances comme elle a payé elle s'oppose qu'il ne doit fait aucun paiement au dit "Sandoz." <sup>(1)</sup> .

"De quoi nous avons dressé le présent procès verbal certifié conforme et véritable à Besançon les ans mois et jours que dessus."

Bétan (?), Meilleur, Robert

(1) Sur l'état il est écrit :Vinsan-doz. Or dans la colonne des observations "élèves" il est fait référence à "Sandoz" nom d'une famille horlogère très présente et très nombreuse à la même période à Besançon. Mais il est probable qu'il s'agit d'une autre famille, présente en nombre: "VINCENT-DOZ" voire "VINCENDO" (d' après le registre des élèves, ADD, L 373).

**État récapitulatif des frais d'apprentissage de la fabrique d'horlogerie de Besançon,  
compte au 9 ventôse an XI (28 février 1803)<sup>(1)</sup>**

Noms des artistes qui tiennent des élèves	Noms des élèves	Dates de l'admission des élèves	Dates de sortie des élèves	Causes de sortie des élèves
<b>AUZIÈRE</b>	BUNOD Antoine BUSSARD Jean B <sup>te</sup> EUSTACHE Antoine GUILLEMINOT J <sup>n</sup> B <sup>te</sup> JANNISSON J <sup>ean</sup> B <sup>te</sup> PARIS ROGER Jean D <sup>niel</sup> VUILLEMOT J <sup>ean</sup> B <sup>te</sup> ROMAIN Jean SUAN Auguste FRANCEL* Charles GUYOT Joseph METTERET** Ch <sup>arles</sup> ROYER RICHARD Cl <sup>audé</sup> Ant HUGUET GUYON Philip. MARTELET LATOURE*** JEANNOT Charles	15 germinal an IV 15 germinal an IV 16 germinal an IV 4 ventôse an IV 16 messidor an IV 15 ventôse an V 15 brumaire an V 1 <sup>er</sup> ventôse an IV 7 germinal an VII 12 pluviôse an VIII 24 ventôse an IV 24 ventôse an IV 10 vend <sup>émiaire</sup> an V 15 brumaire an V 18 thermidor an IV 15 brumaire an V 24 germinal an IV 9 fructidor an IV 1 <sup>er</sup> floréal an IV 9 messidor an IV	15 germinal an IX 15 germinal an IX Parti pour l'armée 1 <sup>er</sup> ventôse an IX 16 messidor an IX 15 ventôse an X 15 brumaire an X 1 <sup>er</sup> ventôse an IX 7 thermidor an X 12 thermidor an X 5 ventôse an VIII 15 prairial an VIII 15 prairial an VIII 15 ven <sup>émiaire</sup> an VIII 15 ven <sup>émiaire</sup> an VIII 30 fructidor an VI renvoyé au bout de renvoyé au bout de 1 <sup>er</sup> pluviôse an V 26 brumaire an VII	App <sup>age</sup> de 5 ans, fini App <sup>age</sup> de 5 ans, fini Blessé, et rentré, fini Apprentissage fini Apprentissage fini Apprentissage fini Ap. fini Ap. fini Ap. fini Ap. fini Absenté et s'est engagé Absenté et s'est engagé Vendu pour conscrit Conscrit Conscrit Sorti pour maladie 2 ans pour inconduite 20 mois pour inconduite Placé ailleurs par l'ag <sup>ence</sup> Réquisitionnaire
<b>BILLAT</b>	BILLAT Pierre Jo <sup>seph</sup> BILLAT Jean Pierre	1 <sup>er</sup> fructidor an III 28 ventôse an VII	1 <sup>er</sup> fructidor an VIII 28 frimaire an X	Ap. fini Ap. fini
<b>BOREY</b>	BASSOT Joseph	10 messidor an IV	10 messidor an IX	Ap. fini
<b>BERBETTE</b>	RAVIER THIEBAUD Claude THIEBAUD Philippe	6 nivôse an III 16 thermidor an II 1 <sup>er</sup> vend <sup>émiaire</sup> an III	6 nivôse an VIII 16 ther <sup>midor</sup> an VII 1 <sup>er</sup> ven <sup>émiaire</sup> an VIII	Ap. fini Ap. fini Ap. fini
<b>CHAUVELOT</b>	CHAUVELOT P <sup>re</sup> . L <sup>is</sup>	12 germinal an IV	Parti pour l'armée	et liquidé
<b>CLERC</b>	DURAND Jean B <sup>te</sup>	2 brumaire an V	2 brumaire an X	Ap. fini
<b>Descoedres **** Ph.</b>	LACROIX Justin	21 thermidor an IV	21 thermidor an IX	Ap. fini
<b>ETIENNE Louis</b>	CLER(C) Jean JEANREY Casimir	15 germinal an II 15 germinal an II	15 germinal an VII 15 germinal an VII	Ap. fini Ap. fini
<b>ETIENNE Fréd<sup>éric</sup> L</b>	VILDIBIL HUGONOT Geo <sup>rges</sup>	30 germinal an III 12 nivôse an III	parti pour l'armée 12 nivôse an VIII	Liquidé au départ Ap. fini

(1) ADD, M 2435. Compte récapitulatif au 9 ventôse an XI.

(\*) Francel ou Français, (doc. 11, annexe 1).

(\*\*) Metteret ou Matheret, ( " " ).

(\*\*\*) Latour : la ligne a été barrée, on le retrouve chez Vinsandoz, infra.

(\*\*\*\*) Descoedres ou Dégueudre, (doc. 11, annexe 1).

Noms des artistes qui tiennent des élèves	Noms des élèves	Dates de l'admission des élèves	Dates de sortie des élèves	Causes de sortie des élèves
ETIENNE Frédéric	MALE* Louis TERRET	8 nivôse an III 17 floréal an IV	8 nivôse an VIII 17 floréal an IX	Ap. fini Ap. fini
EPENYOY	CONCHE Joseph BASQUIN dit FLAMAND	6 germinal an II	6 germinal an VII	Ap. fini
		24 ventôse an IV	24 ventôse an IX	Ap. fini
HINTZY** François	BOILLAT Augustin DUPLAIN	11 fructidor an II 4 brumaire an V	11 fructidor an VII 4 brumaire an X	Ap. fini Ap. fini
HINTZY** Mathias	BARDEAU PANSIER	24 thermidor an IV 23 pluviôse an III	24 thermidor an IX 23 pluviôse an VIII	Ap. fini Ap. fini
JEANNERET P F	MAILLARD	3 vendé <sup>miaire</sup> an III	3 vendé <sup>miaire</sup> an VIII	Ap. fini
JEANNOT*** Aimé	BARDEY POINSARD	7 fructidor an IV 16 vendé <sup>miaire</sup> an V	7 fructidor an IX 16 vendé <sup>miaire</sup> an X	Ap. fini Ap. fini
JEANGUENIN	CAPELINE FAIVRE RICHARD Charles	4 messidor an III 6 germinal an II 15 messidor an IV	4 messidor an VIII 6 germinal an VII parti pour l'armée	Ap. fini Ap. fini Liquidé au départ
JEANRENAUD	MARCOUSSE	1 <sup>er</sup> messidor an IV	3 messidor an IX	Ap. fini
VINSANDOZ	LATOIR	1 <sup>er</sup> floréal an IV	3 floréal an IX	Ap. fini
MEILLEUR	JACQUOT HERMANN**** MAITREJEAN PETITOT	1 <sup>er</sup> germinal an II 24 fructidor an IV 11 messidor an IV 1 <sup>er</sup> thermidor an IV	il s'est noyé malhe 24 fructidor an IX 11 messidor an IX 1 <sup>er</sup> thermidor an IX	ureusement après 3 ans Ap. fini Ap. fini Ap. fini
PHILIPPE	JEANREY Antoine	6 germinal an II	6 germinal an VII	Ap. fini
PERRET- JEANNERET	JOIGNEREY LIEVREMONT ROUHER dit VARENNE SOURET	1 <sup>er</sup> brumaire an III 16 floréal an IV	1 <sup>er</sup> brumaire an VIII 16 germinal an VI	Ap. fini S'est engagé
		17 floréal an IV 17 floréal an IV	17 floréal an IX 17 floréal an IX	Ap. fini Ap. fini
RODOLPHE	L'ECRIVAIN	3 brumaire an V	3 brumaire an X	Ap. fini
SCHEIDLER	PÉTIET	12 vendé <sup>miaire</sup> an V	12 vendé <sup>miaire</sup> an X	Ap. fini

(\*) Mâle ou Malle, (doc. 11, annexe 1).

(\*\*) Hintzy ou Huntzy, (doc. 11, annexe 1).

(\*\*\*) Jeannot ou Janot, (doc. 11, annexe 1).

(\*\*\*\*) Hermann ou Hermand, (doc. 11, annexe 1).

Noms des artistes qui tiennent des élèves	Noms des élèves	Dates de l'admission des élèves	Dates de sortie des élèves	Causes de sortie des élèves
<b>SANDOZ</b> Abraham	<b>GORMOND</b>	6 germinal an II	6 germinal an VIII	Ap. fini
<b>VUILLEUMIER*</b> (ou <i>Wuillermier</i> )	<b>FÉLIX RICHARD</b> J <sup>n</sup> B <sup>te</sup> <b>COMTESSE</b>	12 fructidor an II 12 messidor an II 27 germinal an III	12 fructidor an VII 12 messidor an VII Parti pour l'armée	Ap. fini Ap. fini liquidé au départ
<b>VUILLE*</b> Frédéric (ou <i>Wille</i> )	<b>BOURDIN LEGRAIN MARGAUT*</b> (ou <i>Margault</i> )	20 fructidor an IV 21 thermidor an IV 21 thermidor an IV	20 fructidor an IX 21 thermidor an IX 21 thermidor an IX	Ap. fini Ap. fini Ap. fini
<b>VULLE*</b> Simon Pierre (ou <i>Wuille</i> )	<b>ROCH KOESTNER</b> Nicole (ou <i>l'Oestner</i> )	21 vendémiaire an V 20 fructidor an IV	Le maître est parti pour l'armée en l'an VIII.	Les élèves ont quitté à la même époque. Liquidé.
<b>VON AICHE</b>	<b>BONNEVILLE</b>	9 floréal an IV	9 floréal an IX	Ap. fini
<b>PELLEGRIN</b>	<b>CHAFFOLT</b> Antoine	12 nivôse an IV	12 nivôse an IX	Ap. fini
<b>REZET</b>	<b>JANNOTAT*</b> Thé <sup>rèse</sup> (ou <i>Jannotot</i> )	1 <sup>er</sup> vendémiaire an VII	3 brumaire an X	Ap. fini
<b>CHAPUIS</b> Cl Alexis	<b>CHAPUIS</b> Nic. Mich.	1 <sup>er</sup> vendémiaire an VII	1 <sup>er</sup> brumaire an X	Ap. fini
<b>GIRARD*</b> David (ou <i>Gérard</i> )	<b>BOUQUET</b> Ferdi <sup>mand</sup>	7 germinal an VII	a quitté l'atelier	liquidé à la sortie
<b>CONTESSE*</b> Nic <sup>olas</sup> (ou <i>Comtesse</i> )	<b>ROUTHIER</b> Antoine (ou <i>Rouhier</i> )	13 germinal an VII	13 germinal an IX	Ap. fini
<b>CHAPUIS</b> Alexis	<b>VANNOZ</b> Clément	13 germinal an VII	13 germinal an X	Ap. fini
<b>JANNOT</b> Aimé	<b>ZUBER</b> Louis	7 germinal an VII	22 prairial an X	Ap. fini
<b>VUILLE</b> Fréd**				
<b>PERRET-JANNERET**</b>				
<b>DUBOIS</b> Mad.	<b>RIGONOT</b> Fran <sup>(çoise?)</sup>	4 vendémiaire an IV	Deux années	apprentissage fille
<b>VULLE</b> Louis	<b>VILLENEUVE</b> Adélaïde	29 pluviôse an III	Deux années	apprentissage fille

(\*) Voir doc. 11, annexe 1.

(\*\*) Déjà cités, ajoutés pour apurement des comptes.

**État des filles<sup>(1)</sup> qui ont présenté le "chef d'œuvre"**

<b>Noms</b>	<b>Spécialités</b>	<b>Dates de présentation</b>
Bardot Josète	Doreuse	16 brumaire an III
Daucourt Élisabeth	"	12 nivôse "
Paulin Jeanne	"	" " "
Gauthier Suzanne Adélaïde	Polisseuse de montres	22 " "
Grosjean(?) Charlotte	" "	" " "
Contet Thérèse	Doreuse	27 " "
Billaud Victoire	Faiseuse de secrets	28 " "
Lacroix Françoise	Polisseuse	7 pluviôse "
Lacroix Marie	" "	" " "
Guyon Rose	" "	11 " "
Guyon Toinette	" "	" " "
Mall (?) Césarine	" "	" " "
Girardot Marguerite	Doreuse	7 ventôse "
Gauthier Marie	Faiseuse de pignons	12 " "
Maigrot Marie	Polisseuse	24 " "
Grand(?) Gabrielle	Polisseuse de boîtes	26 " "
Bruchon Marguerite	Polisseuse	28 " "
Jacquin Jeanne	Polisseuse de boîtes	5 germinal "
Viau (?) Jeannette	{ <i>"Limer les coqs et de tourner et faire les roues de chant et de rencontre"</i>	15 " "
Viau (?) Julie		" " "
Bavere(l) (?) Jeanne	Polisseuse	17 " "
Meunier Caroline	"	19 " "
Borey Louise	Faiseuse de pignons	16 floréal "
Borde Marie Joseph	" "	6 prairial "
Fourguenot Anne Baptiste	Polisseuse	17 " "
Jeanrey Christine	"	" " "
Couture Élisabeth	Polisseuse de montres	25 " "
des Truches Élisabeth	Faiseuse de pignons	27 " "
Guinand Amélie	Polisseuse de boîtes	28 " "
Prêtre Marianne	Videuse de coqs et aiguilles	8 messidor "
Hérard Étienne	Polisseuse (montres cuivre et acier)	17 " "
Chevaillier Christine	Faiseuse de chaî <sup>ettes</sup> (montres)	18 " "
Maillot Julie Baptiste(?)	Polisseuse de montres	5 thermidor "
Briot Mimie	Videuse de coqs	6 " "
Péquignot Madeleine	Émailleuse de cadrans	12 " "
Mettetal Suzanne	Faiseuse de pignons	16 " "
Grandperrin Jeanne Claude	Faiseuse d'aiguilles de	24 " "
Vuille (fille du cito <sup>yen</sup> F <sup>édérique</sup> )	montres	23 prairial an IV
Morel (citoyenne)	Finisseuse de mouvements	" " "
Gaulard (citoyenne)	Faiseuse de pignons	" " "
Mercier Marie Alexandrine	" "	16 messidor "
Mercier Marie	" "	21 " "
Droz Augustine	" "	28 " "
Droz Sophie	Finisseuse	" " "
Graizeli (citoyenne)	"	5 thermidor "
Dubois Justine	Polisseuse	12 " "
Rigon(aux) (not?) Françoise	"	5 floréal an V
Parrenin Thérèse	Faiseuse de verges	10 ventôse an VI
Rodet Catherine	Polisseuse	14 germinal an VI
	Polisseuse d'acier et de laiton	

(1) ADD, L 374. Ou des femmes. Cet état est lacunaire.

## **Annexe 2**

De l'atelier au principe de la scolarisation des apprentissages

(1804-1891)

l'Atelier d'horlogerie de l'Hospice Saint-Jacques (1804-1808)

l'Oeuvre de Saint-Joseph de l'abbé Faivre (1844-1848)

l'École Municipale d'Horlogerie (1861-1891)

**L'École Nationale d'Horlogerie**

(1891-1939)

d'une nationalisation à l'autre (1891-1921)

l'entre-deux-guerres (1921-1939)

-----

(pages 32 à 218)

Courrier du Préfet du Doubs à Monsieur le Maire de la ville de Besançon

*Besançon, le 13 avril 1837.*

*Monsieur le Maire,*

*Concours pour une place d'élève à titre gratuit, dans l'école d'horlogerie perfectionnée de Mr Perrelet à Paris.*

*Mr. Le Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce, vient de décider qu'un concours serait ouvert, le 10 mai prochain, à l'hôtel du ministère, pour la nomination à une place d'élève, à titre gratuit, dans l'école perfectionnée de Mr. Perrelet, horloger-mécanicien à Paris.*

*Les conditions imposées aux candidats sont les suivantes :*

- 1) être âgé de 13 ans au moins et de 16 ans au plus,*
- 2) savoir lire, écrire, posséder les éléments de calcul, de la géométrie et du dessin linéaire; avoir des notions de l'usage du tour et de la lime.*

*L'inscription des candidats devra être opérée avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, soit au ministère des Travaux publics, soit au secrétariat de la préfecture ou des sous-préfectures; mais pour obtenir cette inscription, les aspirants devront produire :*

- 1) leur acte de naissance,*
- 2) leur certificat de vaccine,*
- 3) un certificat constatant leur bonne conduite et celle de leurs parents,*
- 4) et enfin l'engagement des parents ou tuteurs de leur fournir un coucher complet et pourvoir pendant la durée de l'apprentissage aux dépenses de l'entretien, de vêtements, linge et chaussures.*

*L'horlogerie étant l'une des principales branches de l'industrie manufacturière du département, l'avis de l'ouverture de ce concours ne sera pas sans intérêt pour un grand nombre de familles, je vous invite, Monsieur le Maire, à y faire donner la plus grande publicité possible dans cette ville où il existe des établissements d'horlogerie, en rappelant aux personnes qui se disposeraient à faire des demandes, que les conditions ci-dessus, sont rigoureusement exigées de tout candidat qui désire prendre part au concours.*

*Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de mes considérations distinguées.*

*Le Préfet du Doubs*

## **Hospice de la “Charité”**

(Avant la Révolution et jusqu’à l’an VI)

Avant la Révolution, l’hôpital Saint-Jacques, comprend :

“Un établissement appelé la “Charité” où l’on admettait 60 garçons et 60 petites filles. Les enfants étaient choisis parmi les ouvriers ou vigneron qui, ayant une nombreuse famille ne pouvaient les élever qu’avec peine. On les gardait jusqu’à l’âge de 18 ans, époque à laquelle ils quittaient la maison, emportant avec eux un trousseau. Les petites filles apprenaient à coudre et à filer, les garçons pouvaient choisir parmi les métiers de : tisserand, cordonnier, bonnetier, menuisier, jardinier, celui qui leur convenait...”.

Avant l’an VI (1797/1798) :

n° 14 “l’hôpital (était constitué), d’un quartier bâti et distribué pour y recevoir 120 orphelins pauvres de la ville, filles et garçons à qui l’on apprenait des métiers et qui n’en devaient sortir qu’à l’âge de 18 ans, si toutefois avant cette époque, ils ne s’étaient mis en état, par leur dispositions, leur bonne conduite et leur travail de pourvoir par eux seuls à leur subsistance ultérieure...”.

---

ADD, 53 j A3, n°1 à 26. Registre de l’hospice civil Saint-Jacques, de Besançon.

Département  
Du Doubs  
N°

Besançon, le 23 Décembre 1809

*La Commission administrative  
Des hospices civils réunis de Besançon<sup>(1)</sup>.*

*A Monsieur le Maire de la ville de Besançon*

*Monsieur le Maire,*

*Depuis longtemps nous avions projet de fermer l'atelier d'horlogerie, non pas parce qu'il était à la charge de l'hospice, mais comme n'atteignant nullement le but que l'on s'est proposé. Sans la réunion des bonnes qualités que nous avons rencontrées dans l'ouvrier qui est à la tête de cet atelier, nous aurions pu croire qu'il manquait aux élèves un homme en état de les instruire et nous aurions cherché un maître plus capable puisque celui-ci n'a rien pu obtenir encore des enfants dont il était chargé, et que deux seulement, depuis la formation de cet atelier, sont sortis et même avec assez peu d'instruction, nous n'avons plus rien en attendre.*

*Nous avons l'honneur de vous envoyer la délibération que nous venons de prendre à cet égard, et nous attendons, pour y donner suite, les observations que le Conseil municipal ou vous, Monsieur le Maire, voudrez bien nous adresser à ce sujet.*

*Nous avons l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.*

*Arbilleur, Vuilleret, Euvrard*

---

(1) AMB, Q 2.5

Département  
Du Doubs  
N°

Administration des hôpitaux, hospices  
Enfants abandonnés, enfants trouvés, et Direction  
des nourrices et orphelins de la ville de Besançon<sup>(1)</sup>

---

*Extrait des délibérations.*  
*Séance du 23 Décembre 1809*

Un Membre a dit qu'il paraissait plus qu'inutile de conserver l'atelier d'horlogerie puisqu'il ne restait que deux élèves très jeunes ; que parmi les autres enfants de la Charité on n'en apercevait point en état d'être mis à cet atelier, que l'expérience de plusieurs années détruisait malheureusement les espérances que l'on avait conçues à cet égard ; que deux élèves seulement étaient sortis avec un certain degré d'instruction ; que de tous les autres qui avaient été sous le maître horloger, à qui il n'y a que des éloges à donner pour son zèle, sa bonne conduite et ses soins, avaient paru tellement incapables, qu'il avait fallu les renvoyer aux autres ateliers de cordonnerie, tisserand, et bonnetier ; que si sous ce rapport de la difficulté de trouver des élèves propres à cet état, l'atelier paraît devoir être supprimé, d'autres raisons le commande encore, puisque beaucoup de délits s'étaient multipliés depuis quelque temps, et qu'on avait les plus fortes raisons de regarder les trois élèves d'horlogerie renvoyés le neuf courant (9 décembre 1809), de l'hospice, comme complices de ceux détenus présentement pour vols, et capables d'avoir aidés à faire des crochets qui avaient été surpris, et avaient servi à commettre ces vols.

L'Administration, oit (entend) ce rapport, est bien convaincue non seulement de l'inutilité de cet atelier, puisqu'il n'a point procuré, jusqu'à présent, les avantages que l'on avait enviés en cherchant à former dans cette maison quelques ouvriers pour une branche de commerce que l'on désirait fixer à Besançon ; mais qu'il n'était pas sans danger, de laisser entre les mains d'enfants dont quelques uns avaient besoin de la surveillance la plus sévère, des outils dont ils pouvaient faire mauvais usage ; à arrêté que cet atelier serait supprimé.

---

(1) AMB, Q 2.5

*Et attendu que cet atelier n'avait été formé, comme il a été dit, que pour l'intérêt de la ville, et qu'il ne l'avait été que d'accord avec le Conseil général de la commune, cet atelier ne sera fermé qu'après avoir envoyé la présente délibération à Monsieur le Maire pour en communiquer avec le Conseil, et lorsqu'elle aura été approuvée par Monsieur le Préfet.*

*Pour extrait conforme, l'administrateur financier,*

*Fonction de secrétaire,*

*Bruand (?)*

**Hospice Saint-Jacques de Besançon**  
 Devis estimatif pour l'établissement d'un atelier d'horlogerie.  
 14 janvier 1809

AN 1809.  
Hospice S<sup>t</sup> Jacques.  
Besançon.

**Détail** Estimatif des Ouvrages à faire  
 pour l'établissement d'un atelier d'horlogerie dans la  
 pièce ensuite de celui de filature de l'hospice S<sup>t</sup> Jacques,  
 dressé à la demande de Monsieur Arbillaud administrateur  
 par l'architecte Fournigé.

Blanchissage contre les murs et Cloisons, &c. . . . .	12. 00
Cloison en planches de sapin blanchies des deux côtés	
Longueur 12 <sup>m</sup> 60 } 49 <sup>m</sup> 60, à 3 <sup>fr</sup> pièce courante comprise . . . . .	148. 80
hauteur . . . 4. 00 }	
Menuiserie pour trois Croisées à glénioir	
Largeur ensemble 3 <sup>m</sup> 60 } 7 <sup>m</sup> 45 à 12 <sup>fr</sup> peinture comprise . . . . .	89. 40
hauteur . . . 2. 07 }	
Transport des établiers et réparations.	
Fermeture de la porte d'accès dudit atelier et autres objets . . . . .	24. 00
Deux panneaux et les deux gonds . . . . .	6. 00
UNE forte serrure à deux tours . . . . .	8. 00
UNE poignée de tôle . . . . .	2. 00
Même fermeture pour la porte de la chambre et couloir du maître . . . . .	16. 00
Vitrierie, Longueur 2 <sup>m</sup> 60 } 5 <sup>m</sup> 38, à 9 <sup>fr</sup> . . . . .	48. 42
hauteur . . . 2. 07 }	
Total, &c. . . . .	354. 62
Dixième pour objets imprévus . . . . .	35. 46
Total définitif . . . . .	390. 08

Besançon le 14 janvier 1809.

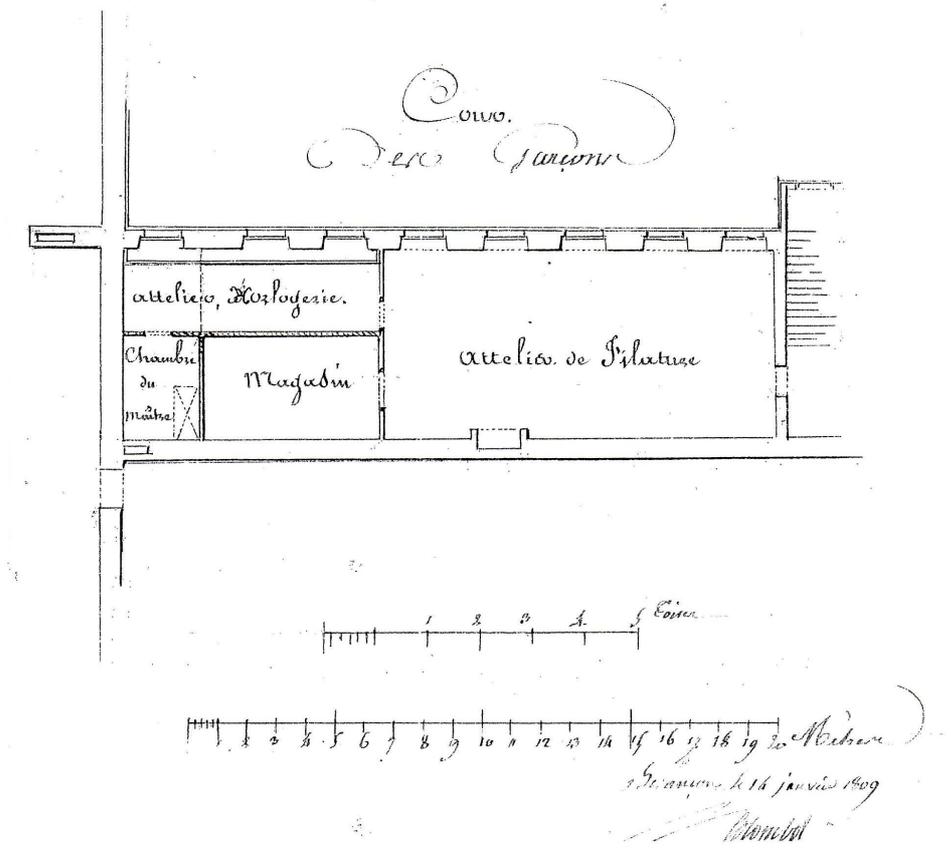
*Fournigé*  
 architecte  
 à Besançon

Sources : A.D.D., E 16, boîte 169

Annexe : 2

doc. 4 1/2

*Hospice Saint-Jacques de Besançon*  
*Devis estimatif pour l'établissement d'un atelier d'horlogerie : plan.*  
*14 janvier 1809*



Sources : A.D.D., E 16, boîte 169

Annexe : 2

doc. 4 2/2

**Œuvre de Saint-Joseph.**

**"Les petits-Carmes"**



D'après Gaston Coindre, *Mon vieux Besançon*.

**Annexe : 2**

**doc. 5**

---

Annexe : 2

doc. 5

## Œuvre de Saint-Joseph<sup>(1)</sup>.

### APPRENTISSAGE D'HORLOGERIE, BESANÇON, (Doubs),

#### Conditions d'admission

L'élève doit être âgé de 12 à 18 ans, jouir d'une santé compatible avec le travail de l'atelier, garantir par de bons témoignages de conduite l'utilité des soins que l'élève doit recevoir pendant le temps de son apprentissage.

Il apportera en arrivant : 1° un acte de naissance, 2° un certificat de vaccine, 3° un certificat de bonne conduite. La durée du temps d'apprentissage dépend de la force physique et intellectuelle de l'élève. Si celui-ci n'a pas encore débuté dans le travail de l'horlogerie, la durée de l'apprentissage pour lui est de 3 ans. Si au bout de 2 mois, l'élève prouve une incapacité réelle pour l'horlogerie, il est renvoyé à ses parents ; le temps de l'enfant est trop précieux pour le perdre dans des essais inutiles. Une indemnité de 50 francs en sus de la pension est alors payée par les parents à l'établissement, pour usage d'outils et perte des moments du maître.

La pension, y compris l'apprentissage, est de 50 francs par mois pour les élèves étrangers au département du Doubs ; la durée de cet apprentissage doit être réglée entre les parents de l'élève et le directeur de l'œuvre, avant l'admission de l'élève.

On peut traiter par correspondance. Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

On s'adresse pour l'admission au directeur de l'œuvre de Saint-Joseph, et pour renseignements, soit au directeur, soit à l'un des membres du comité d'inspection. Les places doivent être assurées à 3 mois à l'avance.

#### Le comité d'inspection est ainsi composé :

Président : M. Outhenin-Chalandre\*, imprimeur, membre de la chambre de commerce,  
Vice-Président : M. Gaume, directeur des postes,  
Secrétaire : M. Ancey, juge de paix du canton nord,  
Membres : MM. Beucler, fabricant d'horlogerie,  
De Boursières, ancien conseiller à la Cour royale,  
De Brunet de la Renouillère, propriétaire,  
Brulard, notaire,  
Clerc, Édouard, conseiller à la Cour Royale,  
Dusillet, " " "  
Fongy, fabricant d'horlogerie,  
L'abbé Goguillot, chanoine titulaire de la cathédrale,  
De Jallerange, Paul, conseiller municipal,  
Jolyot, négociant, conseiller municipal,  
De Longeville, propriétaire,  
De Lorcy, Albert, propriétaire, président du conseil général de l'œuvre,  
Papillon, négociant, juge au tribunal de commerce, membre du c. municipal,  
Riduet, propriétaire,  
De Rotalier, propriétaire,  
Seguin, ancien adjoint, membre du conseil municipal,  
De Vulchier, Charles, propriétaire,  
Veil-Picard, banquier, trésorier de l'œuvre,  
L'abbé Faivre, directeur de l'œuvre.

(1) AMB, R<sub>1</sub> 20, Extrait du premier prospectus émis par l'Œuvre de Saint-Joseph, en 1844.

(\*) Nota : le prospectus a été réalisé, à Besançon, par : "l'imprimerie d'Outhenin-Chalandre Fils"

## Conseil élu pour 1845-46<sup>(1)</sup>

Président,	M. Albert de Lorcy, propriétaire.
Vice-président,	M. Outhenin-Chalandre, membre de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce.
Secrétaire,	M. Papillon, conseiller municipal, juge au tribunal de commerce,
Trésorier,	M. Veil-Picard, banquier,
Membres,	MM. Ancey, juge de paix. Bataille, négociant en horlogerie. Belvaux, greffier en chef de la cour. Beucler, fabricant d'horlogerie. De Boursières, ancien conseiller à la cour, conseiller municipal. Brulard, notaire. Comte de Brunet, propriétaire. J de Bussièrès, conseiller à la cour, conseiller général. Cuenot, président de chambre, président de la société d'agriculture. Druhen, docteur en médecine. Dusillet, conseiller à la cour. France, conseiller municipal, membre de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce. Gaume, directeur des postes. Paul de Jallerange, conseiller municipal. Jobard, avocat général, ancien député, conseiller municipal. Jolyot, négociant, conseiller municipal. Paul Laurens, chef de division à la préfecture. Longchamps, ancien avoué. Micaud, directeur du Comptoir d'escompte. Mougin, chef de division à la préfecture. Racine, avoué. Riduet, propriétaire. Henri de Rotalier, propriétaire. Seguin, ancien adjoint. Tripart, avocat. Charles de Vaultier, propriétaire.

### Les cours :

- Grammaire : M. Viguière, professeur.
- Écriture : M. L'excellent.
- Arithmétique : M. Chatillon, de l'école normale.
- Géométrie : M. l'abbé Lambert.
- Dessin : M. Bullet, sculpteur.
- Botanique : M. Machard, agronome.
- Musique et chant : MM. Claüz, chef de musique d'artillerie de la garde nationale, Sabardeille musicien au 17<sup>e</sup>, Arnaud, organiste.
- Gymnastique : un sous-officier de la garnison.

### Organisation, surveillance :

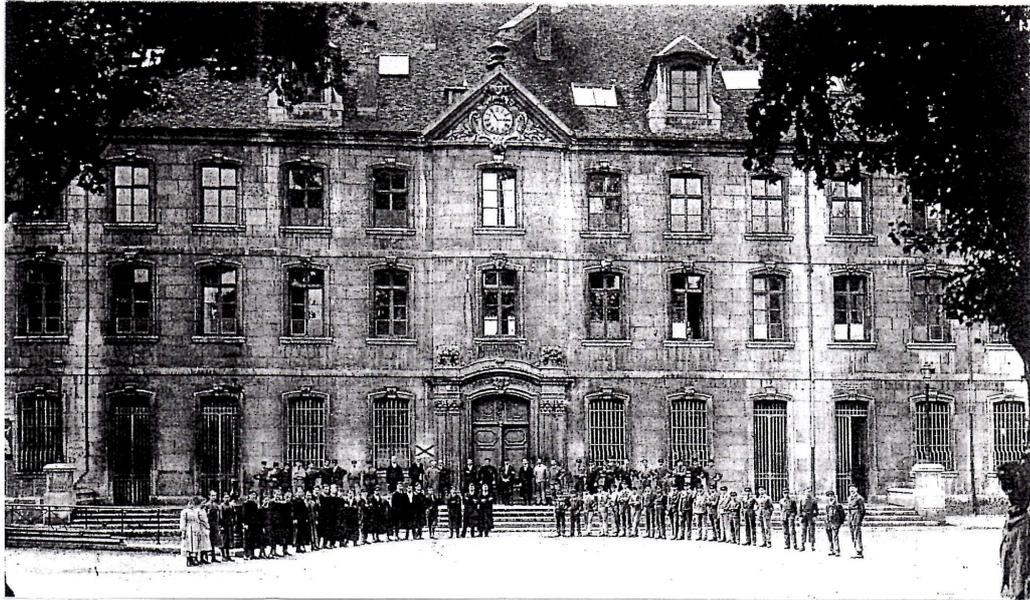
- Le chef d'atelier n'a la surveillance que de son atelier,
- Surveillance des dortoirs, du réfectoire et des récréations : elle est assurée par deux frères de la Sainte-Famille, de Belley.

---

(1) AMB, R<sub>1</sub> 20, FAIVRE (C), abbé, *Saint-Joseph...*, op. cit., pp. 71-73.

**École Municipale d'Horlogerie de Besançon**

"Le Grenier de la Ville"



Sources : Archives de L'École d'horlogerie (Lycée Jules Haag).  
Année scolaire 1916/1917

Annexe : 2

doc. 7

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

-----

### Administration intérieure (1861)<sup>(1)</sup>

L'école est placée sous le patronage d'un comité qui se décompose en en deux sections, ayant des attributions particulières. Elles concourent ensemble, à la direction générale de l'institution.

Président : Le maire de la ville.  
Vice-président: N.

#### **I<sup>ère</sup> Section : Administration.**

MM. de Sainte-Agathe, ancien magistrat,  
Druhen, docteur en médecine,  
Favre, négociant en horlogerie,  
Fernier, fabricant d'horlogerie,  
France, président de la chambre du commerce,  
Laurens, ancien chef de division à la préfecture,  
Mairot, banquier,  
Racine, négociant.

#### **II<sup>e</sup> Section : Surveillance.**

MM. Bossy,  
Denizet,  
Ducommun,  
Girod,  
Gontard,  
Lorimier,  
Montandon,  
Weber.

Tous les membres de la section de surveillance appartiennent à l'industrie horlogère où ils occupent respectivement une position honorable.

Chaque semaine, un membre de la 1<sup>ère</sup> section et deux de la 2<sup>ème</sup> sont chargés de visiter l'école.

---

(1) *Revue chronométrique*, 1862, pp. 136-137.

# École Municipale d'Horlogerie de Besançon

1<sup>er</sup> Règlement, 18 mai 1861

DÉPARTEMENT DE DOUBS. VILLE DE BESANÇON.

**ÉCOLE D'HORLOGERIE.**

**RÈGLEMENT.**

**Le MAIRE** de la ville de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération du 16 février 1861, par laquelle le Conseil municipal a voté la création d'une Ecole théorique et pratique d'horlogerie en cette ville;

Vu les dispositions du règlement proposé par la commission instituée à cet effet;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mai courant exprimant son adhésion à ce travail;

**ARRÊTE** dans les termes suivants le règlement de ladite Ecole d'horlogerie :

**TITRE I<sup>er</sup>. — De l'Institution.**

**ARTICLE PREMIER.** L'Ecole théorique et pratique d'horlogerie créée à Besançon par délibération du Conseil municipal du 16 février 1861, prend le titre d'*Ecole municipale d'horlogerie*.

**ART. 2.** Elle a pour but de faire ou de compléter l'éducation professionnelle de jeunes garçons en vue de l'exercice de l'art de l'horlogerie.

**ART. 3.** La tenue, la gestion et l'administration de l'Ecole ressortissent à l'Administration municipale; celle-ci reste chargée des frais d'installation et d'entretien des ateliers et des classes.

**ART. 4.** L'Ecole sera placée avec ses dépendances dans les bâtiments dits *Le Grenier de la Ville*.

**TITRE II. — Enseignement.**

**ART. 5.** La durée des cours et de l'apprentissage à l'Ecole municipale d'horlogerie est de trois années, savoir :

APPRENTISSAGE	{	<i>Première année.</i> — Ebauche, blancs et pignons; <i>Deuxième année.</i> — Cadratures et finissages; <i>Troisième année.</i> — Echappements, plantage; parties accessoires, (réglage, repassage, etc.,
COURS.	{	<i>Première année.</i> — Enseignement primaire; langue française; grammaire; éléments de géographie; arithmétique et géométrie élémentaire. <i>Deuxième année.</i> — Géométrie descriptive; éléments de statique; équilibre des forces, etc. <i>Troisième année.</i> — Notions de physique et de chimie dans leur application usuelle aux propriétés des corps et métaux; théorie de la chaleur, etc. — Dessin linéaire; épures des diverses parties de la montre. Notions de la tenue des livres.

**ART. 6.** Les cours théoriques et pratiques ont lieu pendant toute l'année.

M. le Maire a *seul* le droit d'accorder des vacances ou congés.

**ART. 7.** Les leçons sont données chaque jour, sauf les dimanches et fêtes; savoir :

Travail dans les ateliers;

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, de sept heures à onze heures du matin; du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril (saison d'hiver), de huit heures du matin à onze heures.

De onze heures à midi, leçons et études.  
D'une heure et demie à quatre heures et demie du soir, reprise du travail dans les ateliers.  
De cinq à six heures, leçons et études.

### TITRE III. — Régime de l'Ecole.

**ART. 8.** Les parents qui désireront faire admettre leurs enfants à l'Ecole municipale d'horlogerie devront adresser une demande à M. le Maire de la Ville; ils y joindront :

1<sup>o</sup> L'acte de naissance de l'enfant, à l'effet de constater que celui-ci est âgé de 15 ans révolus au moins;

2<sup>o</sup> Des certificats établissant leur moralité, leurs antécédents, et leur domicile.

3<sup>o</sup> L'engagement sur papier timbré, visé et certifié par le Maire du domicile, de payer par trimestre et d'avance à la caisse du receveur municipal à Besançon, le montant de la rétribution scolaire à raison de 200 fr. par an, et de verser à la même caisse, préalablement à l'admission de l'élève, une somme fixe de 40 fr. pour la fourniture du menu matériel d'établi.

4<sup>o</sup> L'extrait du rôle des contributions afférentes aux demandeurs.

5<sup>o</sup> Un certificat de médecin constatant que l'enfant a été vacciné avec succès ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune affection susceptible de se transmettre.

**ART. 9.** Les jeunes gens concourront, sans distinction de pays et de nationalité, avec ceux de la localité, aux places d'élèves.

Toutefois, en ce qui concerne les candidats étrangers ou non domiciliés, les parents de ceux-ci seront tenus de constituer un correspondant qui se chargera de leur entretien et de la surveillance de leur conduite et qui demeurera responsable envers l'autorité municipale, aux lieu et place desdits parents, de toute obligation résultant du présent règlement.

**ART. 10.** Des bourses et portions de bourses seront attribuées exclusivement à ceux appartenant aux arrondissements de Besançon et de

Pontarlier sur le montant des legs pieux de MM. Parguez et Thiebaud. La demande de ces bourses sera faite spécialement à M. le Maire pour être statué comme il appartiendra.

Toutefois, l'allocation d'une bourse ou portion de bourse ne dispensera point l'élève du versement préalable exigé ci-dessus de la somme de 40 fr. pour le menu matériel.

**ART. 11.** Pour être admis à l'Ecole, les enfants devront savoir lire et écrire couramment et connaître les quatre règles d'arithmétique.

Ils seront appelés, préalablement à leur admission, à justifier de ces connaissances devant un jury spécial.

M. le Maire les convoquera à cet examen et prononcera sur le rapport qui lui en sera fait.

**ART. 12.** Aussitôt à leur entrée à l'Ecole, les élèves seront immatriculés sur un registre où il sera tenu compte de leur assiduité, de leur conduite et de leurs progrès. Extrait de ce registre sera envoyé tous les trois mois, sous forme de bulletin individuel, aux parents, tuteurs ou correspondants.

**ART. 13.** Les élèves qui, après trois mois d'essai, ne feraient pas preuve d'aptitude, seront rayés des contrôles par décision de M. le Maire, et renvoyés à leurs parents, tuteurs ou correspondants.

**ART. 14.** Ceux qui, par leur conduite, leur relâchement ou autres causes, donneraient lieu à de graves sujets de mécontentement, seront exclus de l'Ecole par décision de M. le Maire et également renvoyés aux parents, tuteurs, etc.

**ART. 15.** A l'expiration de chaque année scolaire, les élèves subiront un examen général à l'effet de constater les progrès réalisés et les succès obtenus.

**ART. 16.** A la suite de ces examens, des récompenses consistant en livres, outils et diplômes d'honneur ou mentions honorables seront décernées aux élèves les plus méritants.

La distribution de ces récompenses aura lieu en séance publique, sous la présidence de M. le Maire.

Sources : A.M.B. R<sub>1</sub> 20

Annexe : 2

doc. 8 2/4

Sources : AMB R<sub>1</sub> 20

Annexe : 2

doc. 8 2/4

# École Municipale d'Horlogerie de Besançon

1<sup>er</sup> Règlement, 18 mai 1861

## TITRE IV. — Dépenses et fournitures.

Art. 17. L'outillage et le matériel nécessaires pour le travail de l'atelier seront procurés aux frais de la Ville.

Art. 18. L'entretien de l'outillage incombera à la Ville ; dans le cas où il serait reconnu que la perte ou la détérioration des pièces et outils résulterait de la malveillance ou de la négligence notoire de l'élève, les parents de celui-ci seraient tenus au remplacement.

Art. 19. A sa sortie de l'École, à une époque quelconque et par quelque cause que ce soit, l'élève aura la faculté de conserver et d'emporter avec lui les outils ci-après désignés parmi ceux qui lui auront été fournis ; savoir :

*Un étou ; un petit tour à finir ; deux marteaux ; deux brucelles ; trois pinces ; une colonne à percer ; deux brosses ; trois archets ; un outil à trou ; un jeu d'arbres à tourner ; un chalumeau et un microscope.*

Art. 20. Les livres, plumes et papiers pour les cours théoriques restent à la charge des élèves.

Art. 21. Les dépenses de toute nature à faire par la Ville, travaux, outillage, mobilier, chauffage, etc, seront ordonnées par M. le Maire, suivant les formes de la comptabilité communale.

Les recettes, recouvrements et poursuites auront lieu suivant les mêmes formes.

## TITRE V. — Administration intérieure.

Art. 22. L'École municipale d'horlogerie sera gérée par un directeur, sous l'administration et la surveillance d'un Conseil. Ce directeur sera nommé par M. le Maire. Il fera partie du personnel des Professeurs d'horlogerie.

### Du Directeur.

Art. 23. Le Directeur-Professeur est chargé de l'ordre et de la police de l'institution.

Art. 24. Il veille à ce que la division horaire des cours soit strictement observée ; à ce que les élèves soient rendus aux heures fixées ci-dessus dans les ateliers et les classes ; à ce que les Professeurs se trouvent exactement à leur poste.

Art. 25. Il prépare, chaque année, avant le renouvellement des cours, le programme détaillé de ces cours qu'il soumet à l'approbation du Conseil.

Art. 26. Il tient le registre matricule des élèves et expédie les bulletins trimestriels dont parle l'article 12 ci-dessus.

Il rend compte, chaque semaine et jour par jour, aux membres du Conseil délégués pour l'inspection des salles d'études, des faits qu'il aurait observés et qui intéresseraient l'ordre et la police de l'École.

Art. 27. Il dresse, avec l'aide d'un employé de la municipalité, l'inventaire des outils et meubles fournis par la Ville pour le service de l'École. Il inscrit sur cet inventaire les entrées et les sorties, provoque les réformes et remplacements d'objets mobiliers de toute espèce. Ces réformes et remplacements sont prononcés par M. le Maire sur l'avis du Conseil d'administration. Néanmoins le Directeur est autorisé à faire remplacer de suite les pièces et menus outils détériorés dont le manque pourrait entraver la marche des ateliers. Dans le cas où les détériorations survenues seraient le fait du mauvais vouloir, de la négligence de l'élève, il met les parents de ce dernier en demeure d'opérer le remplacement et, faute par eux de le faire, il en rend compte aux membres du conseil de semaine qui avisent au parti à prendre. Le refus de remplacement d'un objet, dans ces conditions, peut entraîner l'expulsion de l'élève auquel la dégradation est imputée.

Art. 28. Il tient la comptabilité matières ; fait, sur l'état de besoins contrôlé par les membres inspecteurs de semaine et homologué par M. le Maire, les achats qui sont nécessaires pour le service des ateliers, soit par mois, soit par trimestre ; inscrit sur un registre spécial les quantités de matières reçues ; anote les transformations qu'elles ont subies et dresse tous les mois l'état estimatif des produits du travail des élèves.

Cet état, vérifié par les membres de semaine, est homologué par le Maire et remis au Directeur qui traite des ventes au dehors des produits dont il s'agit, d'après les évaluations adoptées.

Il verse chaque mois le montant de ces ventes à la caisse municipale sur présentation de l'état estimatif ci-dessus revêtu de l'acceptation en forme de soumission des acquéreurs.

Les réductions de prix qui seraient exigées sur le chiffre des estimations devront, le cas échéant, être autorisées par M. le Maire, de l'avis des membres de service.

Si le nombre et l'importance des objets le permettaient, la vente pourrait en être effectuée par voie d'adjudication, suivant les formes d'usage.

Art. 29. Les maisons de commerce qui voudraient faire confectionner à l'École des pièces d'horlogerie, en demanderaient l'autorisation à M. le Maire ; dans le cas où cette autorisation serait obtenue, le paiement du prix de confection et de travail, préalablement débattu par le Directeur et ratifié par le Conseil, serait opéré chaque mois à la caisse du receveur municipal, à titre de recette extraordinaire, sur facture dressée par le Directeur, visée par les membres du conseil de service et arrêtée par M. le Maire.

Le timbre de ladite facture restera au compte du créancier.

En aucun cas, ni sous aucun prétexte, la faculté accordée aux maisons de commerce de donner du travail dans les ateliers ne pourra avoir pour effet de faire modifier ou d'altérer en quoi que ce soit le programme des cours ; toute idée de spéculation ou de mise en ferme des ateliers étant formellement contraire au but et au caractère de l'institution.

Art. 30. Chaque année, dans le courant de décembre, il sera procédé par un délégué de l'autorité municipale et à la participation de trois membres désignés par le Conseil, au recensement de l'inventaire et à la vérification de la comptabilité matières.

Art. 31. Le Directeur dresse par trimestre le rôle de la rétribution scolaire due par les élèves, soumet ce rôle au visa des membres du Conseil de service, et l'expédie à M. le Maire pour que le recouvrement en soit assuré.

Art. 32. Chaque année, dans la première quinzaine de février, le Directeur prépare le budget des recettes et dépenses de l'École pour l'exercice suivant ; il dresse dans le même délai le compte des dépenses de l'année écoulée ; il soumet le tout, avec un rapport sur la situation morale de l'École, au Conseil qui en délibère et propose les fixations de recettes et dépenses ainsi que l'apurement du compte d'emploi, à vue de toutes pièces justificatives.

La délibération du Conseil est jointe à tous les éléments dont le Directeur fait l'envoi à M. le Maire.

Art. 33. En cas de remplacement du Directeur par démission, changement ou autre cause, il sera fait un recensement d'inventaire de sortie du mobilier et de la comptabilité matières.

### Des Professeurs.

Art. 34. Les professeurs nommés par le Maire seront soumis à l'action du Directeur et du Conseil.

Ils seront exacts à se rendre aux heures indiquées pour les cours ; ils signaleront au Directeur tout ce qui leur paraîtrait utile pour obtenir une régularité plus grande, une marche meilleure de l'enseignement ; ils lui fourniront des notes journalières sur la conduite et le travail des élèves confiés à leurs soins.

Ils communiqueront aux membres du Conseil, dans leurs tournées et visites hebdomadaires, leurs observations et propositions.

Art. 35. L'inexactitude ou l'insuffisance des professeurs seront, le cas échéant, dénoncés soit par le Directeur, soit par les membres de semaine, au Conseil d'administration qui avisera aux mesures que la situation pourrait comporter.

Art. 36. Le Conseil d'administration et de surveillance de l'École est formé de seize membres nommés par M. le Maire. Il est présidé par ce magistrat ou par l'un de ses adjoints délégué à cet effet, en cas d'empêchement.

Art. 37. Le Conseil est divisé en deux sections de huit membres chacune :

1<sup>re</sup> Section d'administration ;

2<sup>e</sup> Section de surveillance.

La section de surveillance est exclusivement composée de membres appartenant à la fabrique d'horlogerie.

Sources : A.M.B. R; 20

Annexe : 2

doc. 8 3/4

Sources : AMB R; 20

Annexe : 2

doc. 8 3/4

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

1<sup>er</sup> Règlement, 18 mai 1861

Art. 38. Le Conseil se renouvelle par quart tous les ans ; en conséquence, il sera procédé par les soins de M. le Maire, dans la deuxième quinzaine de décembre, au remplacement de quatre membres sortants, savoir :

Deux dans la section d'administration et deux dans la section de surveillance.

Les choix, à chaque renouvellement, ne pourront se porter, pour la composition de la section de surveillance, que sur des personnes appartenant à l'horlogerie.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 39. L'ordre de sortie des seize membres du Conseil, par série de deux dans chaque section, sera déterminé par la voie du sort à la suite de la séance d'installation de ces membres.

Leur classement, suivant chacune des sections, sera d'ailleurs réglé par l'arrêté de nomination.

Art. 40. Au moment de son installation, et tous les ans après le renouvellement partiel, le Conseil procédera au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés, à la nomination d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Art. 41. Le Vice-Président est chargé de suppléer, si le cas échet, dans la tenue des séances M. le Maire président ou l'adjoint délégué par lui. Il est plus spécialement préposé à la surveillance de l'École et des ateliers.

Le Secrétaire tient à jour le registre des délibérations du Conseil, recueille les notes hebdomadaires consignées par les membres de service, et signale au Président ou au Vice-Président celles qui lui paraîtraient de nature à attirer l'attention du Conseil.

Le Vice-Président et le Secrétaire concourent au service de semaine avec les autres membres du Conseil.

Art. 42. Les attributions du Conseil consistent dans la surveillance de tous les détails se rattachant à la gestion et à la marche de l'École ;

Dans l'appréciation et l'examen de toutes les mesures propres à garantir la prospérité et l'avenir de l'institution.

Art. 43. En conséquence, 1<sup>o</sup> il provoquera les travaux et ouvrages nécessaires pour l'installation complète de l'École ; donnera son avis sur les devis de ces ouvrages et en fera suivre l'exécution par le mode et les moyens qu'il jugera opportuns et convenables, sans préjudice de la direction et du contrôle réservés à l'architecte de la Ville.

2<sup>o</sup> Il désignera trois de ses membres pour former, avec le Vice-Président et le Directeur - Professeur d'horlogerie, le jury d'examen dont parle l'article 11 ci-dessus.

3<sup>o</sup> Il procédera à l'examen général de fin d'année prévu à l'article 15, et assistera à la distribution des récompenses aux élèves reconnus les plus méritants.

4<sup>o</sup> Il fera inspecter chaque semaine, à tour de rôle, par un membre de la section d'administration et par un membre de la section de surveillance, les ateliers et salles d'études.

Les visites de l'un et l'autre membre auront lieu, dans le cours de la semaine, à des jours et à des heures indéterminés.

Les membres désignés pour la semaine, suivant l'ordre d'inscription dans chacune des deux sections, seront prévenus à l'avance par les soins du Directeur ; un registre sera ouvert dans le cabinet de ce dernier pour recevoir les annotations et observations des membres inspecteurs sur l'ensemble des services.

Ce registre sera, à chaque tournée, revêtu de la signature de l'un et l'autre membre de semaine.

5<sup>o</sup> Il se réunira en assemblée générale, chaque fois qu'il sera jugé utile par son Président.

6<sup>o</sup> Le registre des annotations hebdomadaires lui sera représenté à chacune de ses séances et deviendra, si le cas échet, l'objet de votes, délibérations ou propositions.

7<sup>o</sup> Il donnera son avis sur les réformes et remplacements d'objets mobiliers, sur les comptes et budgets, assistera aux recensements d'inventaires et apportera le plus grand soin dans la surveillance de la comptabilité matières.

8<sup>o</sup> Il soumettra à M. le Maire une liste de candidats pour les places à pourvoir, ainsi que pour celles qui deviendraient vacantes dans le personnel de l'École.

9<sup>o</sup> Il proposera les exclusions d'élèves qu'il y aurait lieu de prononcer, pour incapacité, inculpation ou autre cause.

10<sup>o</sup> Il étendra autant que possible au dehors son patronage sur les élèves de l'École, notamment sur ceux dont les familles n'appartiendraient pas à la Ville.

11<sup>o</sup> En un mot, il aura l'initiative de toutes les modifications, améliorations dont la pratique et l'expérience feraient reconnaître l'opportunité dans l'existence et le fonctionnement de l'École. Il en provoquera l'application soit par des articles additionnels au présent règlement, soit par des arrêtés spéciaux de M. le Maire, suivant les circonstances et les cas.

Art. 44. — Le présent règlement sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Mairie de Besançon, le 31 mai 1861.

Le Maire,

**CLERC DE LANDRESSE.**

Vu et approuvé par nous Préfet du Doubs.

Besançon, le 10 juin 1861.

Le Préfet du Doubs,

**PASTOURIEU.**



BESANÇON. — OTHRENTIN-GALLANDRE FILS, IMPRIMEUR DE LA MAIRIE.

Sources : A.M.B. R<sub>1</sub> 20

Annexe : 2

doc. 8 4/4

Sources : AMB R<sub>1</sub> 20

Annexe : 2

doc. 8 4/4

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

-----

### Règlement à l'usage des élèves (1862)<sup>(1)</sup>

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'horloge du Grenier d'abondance règle les entrées, les sorties et la distribution horaire du travail.

**Art. 2.** Avant les entrées et après les sorties, la station dans les escaliers, les vestibules et aux abords de l'école, est interdite.

**Art. 3.** *Matin* : Enseignement théorique, de 7 heures du matin à 8 ; pratique de 8 à 11.- *Soir* : enseignement théorique, n'est pas encore fixé\* ; pratique, de 1h et ½ à 5 heures.

**Art. 4.** L'École est ouverte 20 minutes avant les heures indiquées dans l'art. 3, mais, dès son arrivée, l'Élève se met à l'établi.

**Art. 5.** Le passage au lavoir et au vestiaire doit avoir lieu sans bruit ni tumulte.

**Art. 6.** Après les heures d'entrée, l'Élève n'est reçu qu'avec une attestation constatant le motif de son retard.

**Art. 7.** Aucune absence ne peut avoir lieu sans avertissement ou permission.

**Art. 8.** La sortie pour cause légitime est autorisée pendant le travail ; mais si l'absence doit être longue et motivée pour causes graves, il y a obligation de prévenir le directeur.

**Art. 9.** Le travail est silencieux.

**Art. 10.** L'élève qui a besoin de secours, de renseignement ou d'agrès de travail, ne sort point de sa place ; il se lève et attend le Directeur, qui vient lui donner immédiatement satisfaction.

**Art. 11.** Quand une démonstration à l'établi est individuelle, il n'y a interruption de travail que pour celui qui reçoit la leçon.

**Art. 12.** Si la démonstration exige des tracés géométriques et intéresse la généralité des élèves, chacun d'eux abandonne l'établi, et vient, dans l'ordre des places, faire cercle devant le tableau noir.

**Art. 13.** Les visites à l'École, soit par des étrangers, soit par les membres de la Commission de l'École ou de l'administration municipale, ne sont point une cause de suspension de travail, s'il n'y a prescription contraire.

**Art. 14.** L'Élève doit se conformer rigoureusement aux exigences de propreté, d'arrangement et de conservation dans tout ce qui concerne la pratique de l'établi.

**Art. 15.** Les causeries et la circulation dans l'École sont défendues, à moins d'être autorisées par les nécessités du travail.

**Art. 16.** En dehors des cas d'exclusion prévus dans le Règlement général, le rappel à l'ordre est la seule mesure disciplinaire de l'École. Les avertissements de ce genre sont recueillis comme élément important des notes de l'Élève.

**Art. 17.** Le rappel à l'ordre s'applique à la paresse, à la dissipation et généralement à toutes les infractions au présent Règlement intérieur.

**Art. 18.** La tenue doit être convenable et propreté habituelle.

**Art. 19.** Les demandes ou réclamations qui n'ont pas un objet immédiat et urgent ne sont entendues qu'à l'issue des séances.

**Art. 20.** Les mêmes conditions d'exactitude et l'ordre sont exigées pour les cours théoriques.

---

(1) D'après Droz (S), *Revue chronométrique*, 1862, pp. 190-191.

(\*) Les cours théoriques (et le travail personnel) ont été fixés de 5 à 6 heures du soir.

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

2<sup>ème</sup> règlement, 3 et 4 mai 1864.

VILLE DE  BESANÇON

ÉCOLE  
MUNICIPALE D'HORLOGERIE

EXPOSÉ ET DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE  
AU SUJET DE LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Par une délibération du 16 février 1861, le conseil municipal a voté la création d'une école d'horlogerie, afin de fournir à la fabrique Bisontine les moyens de perfectionner ses produits et de multiplier ses relations et ses affaires.

Les bases sur lesquelles la nouvelle institution devait être assise ont été déterminées avec un soin scrupuleux au sein d'une commission spéciale.

Un règlement qui embrasse les diverses parties de l'enseignement et de la gestion administrative a été présenté par cette commission, puis homologué par le conseil municipal dans la session de mai 1861, et rendu exécutoire dès la fin de ce même mois de mai.

L'école n'a toutefois été ouverte que le 1<sup>er</sup> février 1862.

Sept candidats seulement s'étaient fait inscrire; ayant à peine atteint pour la plupart l'âge réglementaire, n'ayant reçu que les notions les plus incomplètes de grammaire et de calcul, ces candidats ne devaient point à la rigueur être déclarés admissibles. Mais, au milieu de toutes les divergences d'opinions qui s'étaient produites, en face des incertitudes et des

hésitations qui s'étaient manifestées parmi la population ouvrière elle-même, fallait-il débiter par le refus de tout candidat reconnu insuffisant?

L'administration et le conseil ne l'ont pas pensé; c'eût été en effet donner gain de cause aux antagonistes du projet d'école, justifier leurs préventions et reconnaître implicitement avec eux l'impossibilité d'une solution pratique de la question qui nous avait si vivement préoccupés.

L'école a donc commencé avec les sept élèves qui arrivaient à elle.

Mais l'organisation des cours théoriques, telle que l'indiquait le règlement, n'était guères praticable avec de pareils élèves.

D'autres admissions, pour lesquelles on ne se montra ni plus exigeant, ni plus sévère, eurent lieu successivement; la limite d'âge, quoique trop faible déjà, ne fut pas toujours respectée; et, au renouvellement de l'année scolaire 1862-1863, on n'avait guère sous la main, (sauf de rares exceptions) que le personnel d'une école primaire; c'est ce qui déterminait l'administration municipale à substituer aux cours théoriques une simple répartition des élèves apprentis dans les classes élémentaires de l'école de M. Coulureauux.

Ce n'est pas le cas de faire ici le procès à cette mesure; bornons-nous à rappeler que le conseil de l'école, par sa délibération du 19 novembre 1862, n'adopta que comme moyen de transition l'envoi et la répartition de nos élèves dans les classes primaires et qu'il réserva expressément les vues et la portée du règlement.

Mais, depuis ce moment, la face des choses a bien changé.

L'école, mise en doute par les uns, timidement acceptée par les autres, n'a cessé de se développer; aujourd'hui, tous les établis sont occupés; 54 élèves sont réunis dans l'atelier; et, chose plus essentielle, le but de l'école est compris. Ce ne sont plus des enfants que l'on amène, comme aux premiers jours; ce sont des jeunes gens, quelques-uns sortant de l'école de M. Coulureauux, et ayant la maturité nécessaire pour comprendre l'obligation de l'instruction et du travail.

D'autres sujets, recrutés de la même manière, nous sont annoncés; à tel point qu'il n'y a plus de places disponibles, et que la pose d'un nouveau rang d'établis devient de toute urgence.

Voilà donc, après deux ans d'épreuves, l'école qui se dessine, qui accue

d'elle-même les proportions que le règlement et les rapports faits à cette occasion avaient nettement prévues.

L'école n'est plus une annexe des écoles primaires; elle est sortie toute seule de l'enceinte rudimentaire qui la confinait; elle réclame hautement l'application d'un véritable enseignement professionnel, c'est-à-dire d'un enseignement approprié à tous les degrés, aux besoins, aux exigences de la profession à laquelle se destine l'élève-apprenti; d'un enseignement qui soit expressément spécial à l'horlogerie, dont toutes les données et les aspirations convergent vers ce but.

Enfin, le moment est venu d'imprimer à la marche de l'école une impulsion qui soit la garantie de succès positifs; et, remarquons-le bien, il n'y a rien à innover pour cela; il suffit de revenir purement et simplement à l'exécution pleine et entière du programme qui a servi de base à la délibération du conseil municipal, en 1861. C'est dans ces circonstances qu'une commission, déléguée par le conseil de l'école, a étudié les moyens à employer pour la réorganisation de l'enseignement.

Voici la délibération que le conseil a prise sur le travail de ladite commission.

Séances des 3 et 4 mai 1864.

Présents :

M. Proumon, 1<sup>er</sup> adjoint, président;  
De la section de surveillance : MM. Victor GRON, vice-président; LOU-  
MUS; DENZET; A. WAZER; MONTASSON; XAVIER BOSSY; DUCOMMUN.

De la section d'administration : MM. FRASC; FAYET; L. DE ST-AGATHE;  
L. FEAUSTE; FÉLIX MAROT; DAHNE; PROSPER RACINE; PAUL LAURENS, secrétaire.

Empêché pour cause de maladie : M. JEANROT-DROZ, membre de la section de surveillance.

L'ordre du jour appelle l'examen et la discussion du travail de la Commission chargée d'étudier le programme d'une réorganisation de l'enseignement théorique et pratique au sein de l'école.

Le Conseil tient tout d'abord à déclarer que, dans l'ensemble de ses aperçus et de ses prévisions, ce travail répond, autant qu'il était permis de le faire, aux nécessités du présent et aux exigences de l'avenir.

Ainsi que l'a dit la Commission, l'école, dont la création est due à l'initiative de l'administration municipale, doit exercer la plus heureuse influence sur le développement et la prospérité de la fabrique.

Constamment dirigée et maintenue dans la voie du progrès, elle contribuera à préparer des ouvriers instruits, habitués à se rendre compte de leur ouvrage; à calculer les combinaisons diverses qui constituent le mécanisme de la montre; à figurer ces combinaisons par le dessin, et à en déterminer sûrement les propriétés et les effets. Mais pour atteindre ce but, il faut que la théorie vienne toujours au secours de la pratique, qu'elle la guide et l'éclaire; et c'est pour cela qu'il faut, dans une école d'horlogerie, un enseignement tout spécial; adapté dans tous ses détails aux notions de l'art chronométrique, afin d'intéresser l'apprenti, de lui faire sentir qu'il ne s'agit pas de connaissances spéculatives destinées à orner son esprit ou à compléter son éducation; mais bien de connaissances indispensables, d'un *ouillage intellectuel*, enfin, sans lequel il resterait confiné dans le cercle étroit de la routine, dans la funeste habitude de l'*à peu près* qui réduit bien vite l'ouvrier au rôle d'instrument passif.

Le Conseil est complètement d'accord avec la Commission sur ce point qu'il est essentiel de placer l'école sous une direction unique.

C'était ce que chacun désirait dans le principe; le règlement de 1861 indique très-bien le fonctionnement de cette direction unique. Plusieurs circonstances seront opposées jusqu'à ce jour à ce que les choses pussent être installées sur ce pied.

La Commission a trouvé le moyen de revenir à cet égard à l'application du règlement et elle propose d'ajouter aux prescriptions qu'il contient quelques articles que le Conseil approuve dans les termes ci-après :

1<sup>o</sup> L'école est placée sous la surveillance d'un Directeur spécial, lequel demeure chargé de tous les détails se rattachant à la marche, à la gestion et à la tenue de l'atelier et des cours théoriques.

2<sup>o</sup> Le Directeur spécial devra, par conséquent, exercer les attributions

Sources : A.M.B. R<sub>1</sub> 20. École municipale d'horlogerie, exposé et délibération du Conseil d'administration et de surveillance, au sujet de la réorganisation de l'enseignement théorique et pratique.

Annexe : 2

doc. 10 1/3

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

### 2<sup>ème</sup> règlement, 3 et 4 mai 1864.

définies par les articles 25 à 32, 34 et 35 du règlement de l'école.  
Il devra surtout dresser exactement, chaque année, le programme des cours théoriques et pratiques, déterminer la division horaire de ces cours, assurer de la régularité des leçons et du travail, maintenir partout l'ordre et la police, et avertir les parents, indépendamment du contrôle trimestriel, des absences ou fautes graves imputables dans la journée même aux élèves, soit à l'atelier, soit dans les cours.

Les professeurs sont indistinctement soumis à l'action du Directeur spécial, conformément à l'article 34 du règlement.

Toutefois, le premier professeur employé à l'atelier pour le travail pratique, conserve le titre de *Directeur-Professeur*.

Le Directeur-Professeur tient, sous sa responsabilité, la comptabilité-matérielle, suivant ce qui est prévu aux articles 27 et 28 du règlement, et surveille l'ensemble du travail à l'atelier.

Il n'est d'ailleurs pas dérogé aux attributions et aux droits conférés au Conseil d'administration et de surveillance de l'école. Le Directeur spécial sera tenu de lui soumettre les propositions, comptes et rapports dont il est parlé au règlement. Il devra principalement seconder l'initiative de ce Conseil dans les diverses modifications, réformes ou améliorations que l'avenir et le succès de l'œuvre pourraient comporter.

L'administration, la direction et la tenue de l'école demeurent hiérarchiquement réglées comme il suit :

1. Le Maire de la Ville;
  2. Le Conseil d'administration et de surveillance, dans les termes et limites fixés par le règlement;
  3. Le Directeur spécial;
  4. Le Directeur-Professeur de l'atelier;
  5. Les Professeurs attachés à chacun des cours.
- En cas de conflits de personnes, le Maire est juge en dernier ressort, après avoir entendu l'avis du Conseil d'administration.

L'attention du conseil a été éveillée à l'endroit de la limite d'âge, fixée à treize ans pour l'admission des élèves.

La Commission fait ressortir les inconvénients qu'entraîne la présence d'élèves aussi jeunes, non-seulement sous le rapport de l'ordre et de la discipline, mais encore au point de vue de l'enseignement et du travail.

Certains élèves, à peine âgés de treize ans, n'ont pas la force nécessaire pour manier la lime et le burin. D'autres n'ont pas acquis une instruction suffisante, et il résulte de ces conditions autant de chances défavorables pour la marche progressive des cours.

Le conseil se montre touché des représentations qui lui sont faites, et, après en avoir délibéré, il pense qu'il importe de modifier le règlement, en ce sens qu'aucun élève ne sera admis dorénavant, que s'il a accompli sa quatorzième année avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année pendant laquelle sera faite la demande de son placement à l'école.

La Commission, en arrêtant la division des cours théoriques et pratiques, a été naturellement conduite à établir un projet de budget des dépenses du personnel préposé à chacun de nos cours.

Le conseil s'attache tout particulièrement à scruter les éléments justificatifs de ce projet.

Il reconnaît, avec la Commission, qu'il faut faire au nouveau Directeur une position telle que l'on puisse réclamer l'emploi de tout son temps et de toutes ses forces. Un traitement annuel de 4000 fr. ne lui semble pas exagéré, surtout si le Directeur est chargé de la tenue d'un cours.

Quant aux professeurs des cours de *grammaire*, *mathématiques* et *dessin*, le conseil est d'avis d'allouer aux deux premiers, un traitement de 800 fr., et un traitement de 600 fr. au troisième, M. Ducat, dont les leçons seraient moins nombreuses que celles de ses collègues.

Relativement aux cours pratiques, le conseil est heureux de recommander à toute la bienveillance de l'administration M. Courvoisier, dont l'activité et le bon vouloir ne se sont pas démentis un seul instant.

C'est à M. Courvoisier que l'on est redevable de tout ce qui a été fait; les embarras et les difficultés inséparables d'un début ne l'ont point ébranlé; toujours ferme, calme et digne, il a su rendre le travail attrayant pour les élèves; aussi la tenue de l'atelier n'a-t-elle jamais rien laissé à désirer. Le

conseil se plaît à le proclamer, et, à titre de légitime rémunération, il propose de porter à 3600 fr. le traitement de M. Courvoisier.

Le second professeur aurait, comme l'a dit la commission, un traitement de 2,000 fr.; c'est le poste pour lequel on cherche en ce moment un titulaire.

Le troisième professeur, M. Lorient, dont chacun est très-satisfait, conserverait sa position et son traitement de 1,800 fr.

La part du personnel étant ainsi faite, restent les questions d'installation matérielle.

Ici, ce sont des dépenses qui ne se renouvelleront pas annuellement, et le budget de la ville ne sera grevé de ce chef que d'un sacrifice modique dans son essence et dans son objet.

La promiscuité des locaux est une source incessante de petits conflits, qui, si l'on n'y prenait garde, finiraient par altérer l'existence de l'école.

Le conseil n'hésite pas à se prononcer contre cette promiscuité dont les conséquences fâcheuses se font sentir à chaque pas.

Dans une ville où l'horlogerie est parvenue à l'état d'industrie véritablement nationale, ce n'est pas trop que de demander une école constituée de toutes pièces. Le conseil ne veut pas s'appesantir sur ces considérations que tout le monde comprend, et que l'administration municipale, qui a donné à l'industrie horlogère tant de gages de sa bienveillante protection, ne saurait manquer d'accueillir avec empressement.

La commission propose d'affecter au service de l'école la salle qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du grenier de la ville, en face de celle où l'atelier est maintenant installé.

On a toujours prévu que cette concession serait bientôt amenée par la force même des choses. Les cours de dessin se tiennent déjà dans la salle dont il s'agit, concurrentement avec les classes de l'école de musique. L'école d'horlogerie a grandi; elle compte près de 40 élèves; elle a pris des proportions suffisantes pour qu'une organisation complète ne puisse plus être différée.

Le conseil insiste donc pour que la salle de droite, au-dessus de l'escalier, soit exclusivement attribuée à l'école.

L'appropriation de cette salle, en y comprenant quelques changements dans celle qui sert d'atelier, ne coûtera pas plus de 3,000 fr., suivant les appréciations et les calculs de la commission. Le programme de ladite appropriation, qu'il appartient à l'architecte de la ville d'étudier, semble au conseil devoir se renfermer dans les termes ci-après :

(a) Le vestiaire actuel n'est plus possible; étroit, mal éclairé, défectueux dans son arrangement intérieur, il ne saurait se prêter au mouvement de 40 élèves.

Le conseil est d'avis de disposer pour le vestiaire l'emplacement du palier qui sépare les deux salles au 1<sup>er</sup> étage.

C'était d'ailleurs, il n'est pas inutile de le rappeler, l'idée que l'on avait eue tout au début de l'installation de l'école.

(b) La porte de la salle d'atelier qui a été déplacée, pour la rapprocher de la fenêtre du palier, serait rétablie comme elle existait.

(c) Dans cette salle même, le cabinet du Directeur-Professeur devrait disparaître pour être remonté à l'extrémité opposée, avec une cloison vitrée.

(d) Dans la salle de droite, il y aurait à poser tout d'abord un plancher; le conseil recommande de faire ce plancher en sapin; il sera ainsi d'une durée assez longue, et on obtiendra sur le prix des fournitures et ouvrages une économie notable.

(e) Des cloisons mobiles, disposées dans le sens de la longueur de la salle, diviseraient celle-ci en deux parties distinctes; à droite, en entrant, toute la partie prenant jour sur la quasi Vauban serait convertie en une salle de dessin, capable de recevoir 60 élèves.

(f) À gauche, en entrant, dans l'espace délimité par les deux premières travées, serait le cabinet du Directeur spécial.

Les travées suivantes fourniraient le moyen de faire deux salles de classes séparées entre elles.

(g) La salle du fond servirait pour la 3<sup>e</sup> classe d'études, avec la pièce qui y est attenante, laquelle deviendrait un dépôt du matériel de classes ou un petit laboratoire.

En résumé, le budget annuel de l'école, dans l'hypothèse de la réorganisation sollicitée, se monterait à la somme totale de 18,000 fr.; savoir :

Sources : A.M.B. R<sub>1</sub> 20. *École municipale d'horlogerie, exposé et délibération du Conseil d'administration et de surveillance, au sujet de la réorganisation de l'enseignement théorique et pratique.*

Annexe : 2

doc. 10 2/3

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

2<sup>ème</sup> règlement, 3 et 4 mai 1864.

Un Directeur de l'ensemble des services.	4,000 fr.
Professeur de mathématiques.	800
Professeur de grammaire, tenue des livres.	800
Professeur de dessin.	600
Atelier Directeur, — 1 <sup>er</sup> professeur.	3,000
2 <sup>o</sup> Professeur.	2,000
3 <sup>o</sup> Professeur.	1,800
Outils, matériel, achat de réactifs, etc.	4,000
Gages du concierge.	400
Total.	18,000 fr.

Mais sur ce total, il y a lieu de déduire les frais d'écolage payés à la ville, à raison de 200 fr. par élève; soit pour 40 élèves, ci. . . . . 8,000

Reste en définitive. . . . . 10,000 fr.

Assurément, ce n'est point là un sacrifice devant lequel on puisse reculer. La commission le justifie parfaitement par les exemples qu'elle a cités et par les considérations qu'elle a invoquées.

Le conseil ne veut pas revenir sur toute cette argumentation, qu'il approuve cependant, mais qu'il regarde comme superflue devant une administration municipale aussi intelligente que la nôtre des besoins et des intérêts de la cité, et aussi sincèrement dévouée à ces intérêts et à ces besoins.

La fabrique d'horlogerie date de l'an II.

Le gouvernement a soutenu ses premiers pas, encouragé ses premiers essais; dès lors, elle a puisé en elle-même ses éléments de vitalité, et, après bien des luites, après bien des péripiéties et des alternatives diverses, elle en est arrivée à répandre sur le marché français près de 500,000 montres, c'est-à-dire un peu plus des 2/3 du chiffre des commandes et des ventes.

L'école, fortement constituée, est le couronnement de l'œuvre, le gage de nouveaux succès, l'espérance et l'avenir de nos relations avec l'étranger. Il n'y a point ici d'illusions possibles; l'expérience du passé démontre que la voie du progrès n'est pas interdite à la fabrique bisontine; ce qu'elle a fait dans cette première et laborieuse étape de son existence, prouve ce qu'elle est à même de faire si, par la suite, les ressources et les moyens qu'elle réclame pour surexciter son action ne lui font pas défaut.

Le conseil est plein de confiance dans la fécondité des forces vives de la fabrique. Il sait que chacun partage cette confiance, et il ne doute pas un instant que les propositions qu'il formule en faveur de l'école ne soient admises dans toute leur portée. Il se bornera seulement à faire remarquer que le temps presse; la marche de l'enseignement est aujourd'hui incertaine et oscillante; une semblable situation, si elle se prolongeait, pourrait tout compromettre; il faut, à tout prix, conjurer un pareil danger, c'est-à-dire qu'il est indispensable d'inscrire au budget supplémentaire du présent exercice les allocations dont le conseil de l'école vient de déterminer les fixations et les limites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### EXTRAIT

#### DU PROGRAMME DES COURS DE L'ÉCOLE.

##### COURS THÉORIQUES.

###### 3<sup>e</sup> CLASSE. — 1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Langue française. — Grammaire.*

Notions de géographie. — Éléments de l'arithmétique. — Dessin linéaire. Exercices préliminaires. — Notions sommaires de la tenue des livres.

###### 2<sup>e</sup> CLASSE. — 2<sup>e</sup> ANNÉE.

*Arithmétique.* — Fractions; proportions; système métrique.  
*Géométrie,* plane et dans l'espace.  
*Dessin linéaire.* — Tenue des livres.

###### 1<sup>re</sup> CLASSE. — 3<sup>e</sup> ANNÉE.

Notions de physique, de chimie, de mécanique; de cosmographie. — Dessin linéaire. — Tenue des livres.

Les cours auront lieu les *lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi*, de 7 à 9 heures du matin, pour la grammaire, l'arithmétique, les notions de physique et de chimie.

Le *mercredi*, de 5 à 7 heures du soir, leçons de comptabilité et tenue des livres, pour les 3 classes réunies.

Les *lundi, mardi et vendredi*, de 5 à 7 heures du soir, leçons de dessin linéaire, pour les 5 classes réunies.

Le *samedi*, le matin de 7 à 9 heures, et le soir de 5 à 7 heures, examen récapitulatif du travail de la semaine.

Cet examen sera fait par le Directeur de l'école, en présence des professeurs, afin d'imprimer à la marche des études une impulsion active, de maintenir en quelque sorte en haleine les maîtres et les élèves.

##### COURS PRATIQUES.

Tous les jours, le matin de 9 heures à midi, le soir, de 1 1/2 à 5 heures.

###### 5<sup>e</sup> CLASSE. — 1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Ebauches, Blancs et Pignons.*

Éléments du tournage et du limage.  
Confection des petits outils accessoires relatifs à l'ébauchage (cuirots, jeux de forêts, de tarauds, d'arbres, de fraises, broches de tour.)

Vis, essais de portées et de divers ajustements concernant le travail des ébauches.

Ebauches établies sur les calibres les plus usités et reconnus les meilleurs.  
Confection des petits outils concernant le finissage. (Rivoirs, broches, burins pour burin fixe, etc.)

Éléments concernant la confection des roues et pignons, rivoirs et pivotage.

###### 2<sup>e</sup> CLASSE. — 2<sup>e</sup> ANNÉE.

*Finissages et Cadratres.*

Finissage, pivotage du pignon de grandeur moyenne.  
Confection d'une cadratre de répétition.  
Confection des outils accessoires concernant les cylindres et roues de cylindre.

Éléments et confection des cylindres et roues de cylindre et balanciers.

###### 1<sup>re</sup> CLASSE. — 3<sup>e</sup> ANNÉE.

*Echappement et repassage.*

Plantage de l'échappement à cylindre.  
Id. id. à ancre.  
Notions sur les divers échappements.  
Repassage, spirilage.  
Notions sur la manière de régler les montres.  
Remontage.

Notions sur les mouvements de Pendule.  
Afin que les élèves puissent être appliqués à un travail général sur les diverses parties, ils devront opérer, sur les deux meilleures ébauches qu'ils auront faites, le finissage, l'échappement, le repassage et le remontage. Par ce moyen, ils seront exercés à justifier de leur aptitude dans toutes les parties enseignées pendant la durée de l'apprentissage.

BESANÇON. — OUTHENIN CHALANDRE FILS, IMPRIMEUR DE LA MAIRIE.

Sources : A.M.B. R<sub>1</sub> 20. *École municipale d'horlogerie, exposé et délibération du Conseil d'administration et de surveillance, au sujet de la réorganisation de l'enseignement théorique et pratique.*

Annexe : 2

doc. 10 3/3

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

Un libelle, en alexandrins, lancé contre le directeur de l'École par "un comité d'horlogers au nom de l'industrie bisontine" (20 février 1869).

### De BESANÇON L'INDUSTRIE HORLOGÈRE Est-elle donc vouée à la MISÈRE ?

Vous êtes, **Monsieur SIRE**, un peu théoricien,  
Mais pas le moins du monde habile praticien;  
Pour la maison **JAPY** vous faites la réclame,  
Vous souciez pas mal que bientôt elle **AFFAME**  
Des milliers d'**ARTISANS** à qui notre **CITÉ**  
Doit les trois quarts, au moins, de sa prospérité :  
Était-ce bien à vous, directeur d'une **ÉCOLE**  
Surtout municipale, à jouer un tel rôle ?  
Est-ce qu'on a fondé cet établissement ?  
Rien que pour nous porter au **DÉCOURAGEMENT** ?

La **VILLE**, en le créant, n'a pas conçu des rêves ;  
Elle a voulu former d'intelligents **ÉLÈVES**  
En état d'exercer notre profession,  
Comme un véritable **ART** avec **DISTINCTION** :  
Enfin, elle a voulu combattre la routine,  
Nullement immoler cet art à la **MACHINE** ;  
Tel n'est pas votre **AVIS**, Docteur et **DIRECTEUR**,  
Puisque d'un nouveau **CLOU**, vous êtes protecteur...  
Est-ce que par hasard, Messieurs de la **MAIRIE**  
Vous laisseraient ainsi **TUER** notre industrie ?

Et comment, en public, avec intention,  
Avez-vous péroré sur un ton d'assurance,  
Au sein d'un **CORPS** savant, dit d'**ÉMULATION**,  
Qui, mieux que vous, comprend notre état de souffrance  
Et nous doit, tout au moins, aide et **PROTECTION** ?  
Ce que vous avez fait, tient de l'extravagance !  
S'il en est temps encore, imprudent **DISCOURSÉUR**,  
Échappez au renom de **COMPLAISANT** promoteur,  
Car la montre **JAPY**, malgré votre apostille,  
On l'appelle déjà : « **VRAI CLOU** de pacotille, ..... »

Vous avez, au surplus, en professeur de **COURS**,  
De fleurs de **RÉTHORIQUE** orné votre discours ;  
On voit le chronomètre et la **LOCOMOTIVE**,  
Surtout cette dernière, en son allure vive,  
S'y mouvoir, de concert, à cette **SEULE** fin  
De pouvoir ramorquer une **MONTRE** de poche,  
Qui, fût-elle d'argent, même **D'OR** la plus fine,  
Ne marchera jamais comme le **TOURNEBROCHE**  
De ses **GRANDS** inventeurs, quoi qu'en dise **RENAUD**,  
Conseiller **FAVORI** du fameux Roi **PÉTAUD**.

A la **COUR** de ce **ROI**, même sans rien connaître  
De ce dont il est cas, chacun veut être maître,  
Comme votre **AVOCAT**, dans notre question ;  
Son style est **DÉCORÉ** : quelle élocution !  
Jadis, **HEUREUX** vainqueur contre la boucherie,  
Il sert encore le **PEUPLE** envers l'Horlogerie ;  
Si pour son propre compte il était **CANDIDAT**  
Au mois de mai prochain, dans cette conjoncture  
Ses **RIVAUX** se verraient mis en déconfiture :  
Mais c'est en **travailleur** qu'il prend part au combat...

Qu'un **DOCTEUR-MÉDECIN**, d'ignorance profonde,  
Dépêche ses **CLIENTS** trop tôt en l'autre monde,  
Chacun vite l'accuse, hormis les héritiers,  
Et le nom qu'on lui donne, est celui d'**HOMICIDE** ;  
Parmi **NOUS**, Monsieur **SIRE**, artisans, ouvriers,  
Voulez-vous mériter le nom d'**HORLOGICIDE** ?  
Telle est la **QUESTION** : pour nous, vivre ou mourir,  
Le sort est différent, mais il faut en finir :  
Qu'on décide, en un mot, si la **QUINCAILLERIE**  
Doit, dans notre **CITÉ**, primer l'**HORLOGERIE** !...

**FRÈRES** du même état, si c'est là notre sort,  
Du moins soyons **UNIS**, luttons jusqu'à la mort ;  
Au **CORPS MUNICIPAL**, Protestants, Catholiques,  
Envoyons des **ÉLUS** qui nous soient **SYMPATHIQUES**  
Au quartier de **BATTANT**, sachons tendre la main,  
A la **BANLIEUE** de même, et dès le lendemain,  
Par un revirement qui n'est pas impossible,  
Les **GRANDS**, bons et douteux, étant passés au **CRIBLE**,  
On verra la **JUSTICE**, unie à l'équité,  
**FORTEMENT** nous défendre avec **FATERNITÉ** !...

### MORALITÉ.

Quand on opère ainsi qu'à **FLANGEBOCQUE**,  
Plus ne faudrait **OUVRIER** jamais la bouche...

Un Comité d'Horlogers  
au nom de l'INDUSTRIE BISONTINE

Le 20 février 1869

Sources : A.M.B. R1 20

Annexe : 2

doc. 11

Sources : AMB R1 20

Annexe : 2

doc. 11

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon<sup>(1)</sup>

-----

### Organisation administrative (1873)

-----

Mr Faldony\* AMIET Administrateur,

**Cours pratiques** : Louis Piguet, Mathey-Doret, Lorient, Zorn, Bellegu, Professeurs,

**Cours théoriques** : Amiet, André, Perret, Pauthier, Croissant, Professeurs,

#### Commission Administrative

Le maire Président,  
Bergier, fabricant d'horlogerie et membre du conseil des prud'hommes, Vice-président,  
J-E André, horloger, membre du conseil des prud'hommes  
Bruand, négociant, membre du conseil municipal,  
J. Bichet, fabricant d'horlogerie,  
P. Chopard, " " , secrétaire,  
Casimir Courvoisier, horloger,  
Paul Dubourg, négociant, membre du conseil municipal,  
J. B. Denizet, horloger,  
Faivre, horloger, membre du conseil municipal et du conseil des prud'hommes,  
F. Gabus, membre du conseil des prud'hommes,  
Constant Gruet, fabricant d'horlogerie,  
Ph. Mathey, " " ,  
Ach. Pescheloche, " " , membre du conseil des prud'hommes,  
C. Voinet, négociant, membre du conseil municipal,  
A. Robert, fabricant d'horlogerie,  
Charles Sandoz, marchand horloger,  
Édouard Jeanningros, horloger.

---

(1) ADD, *Annuaire du Doubs*, 1873.

(\*) Prénom relevé sur l'Annuaire. Il faut lire : Ferdinand.

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

### Organisation administrative (1875)<sup>(1)</sup>

Mr Paul **CHOPARD**, Directeur.

Tremblay dit Lamy, commis aux écritures,  
**Cours pratiques** : Louis Piguët, Mathey-Doret, Zorn, Belleguy, Lombard, Courgey, Sandoz, Professeurs,  
**Cours théoriques** : Croissant, Rozier, Bulle, Perret, Gros, Professeurs,

#### Commission Administrative

Le maire Président,  
Mr. Delavelle, notaire,                    membre du conseil municipal,  
Paul Dubourg, négociant,           "   "   "   "   "  
Bruand, négociant,                   "   "   "   "   "  
Faivre, horloger,                    "   "   "   "   "  
Grosjean,                               "   "   "   "   "  
L. Bouvard, avocat,                  "   "   "   "   "  
Rozet, ancien syndic,               "   "   "   "   "  
Mathey, fabricant d'horlogerie, rue du Chateaur, 14 ;  
Gruet,                                 "               "               , place Saint-Amour, 4 ;  
Paul Petit,                           "               "               , Grande Rue, 9 ;  
Ch. Sandoz,                         "               "               , rue des Granges, 11 ;  
E. Benoist\*,                         "               "               , rue des Martelots, 3 ;  
Blanche,                             "               "               , rue Morand, 7 ;  
P. Bouttey,                         "               "               , rue Moncey, 12.

---

(1) ADD, *Annuaire du Doubs*, 1875.

(\*) Émile Benoist est monteur de boîtes.

# École Municipale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : L. LOSSIER

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (1<sup>er</sup> juillet 1889)

### PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON

#### PREMIÈRE ANNÉE.

##### 1<sup>re</sup> PÉRIODE.

**Travail d'atelier.** — L'élève apprend à limer en mainant la lime à deux mains ; il exécute d'abord une règle d'acier, puis une équerre, et dégrossit quelques pièces d'un outil (tour, compas aux engrenages, etc.) qu'il ne terminera que plus tard lorsqu'il aura acquis l'adresse suffisante. Autant que possible on lui fait faire, même dans les débits, des pièces qui devront servir ultérieurement, c'est plus encourageant que de limer des morceaux de fer ou de laiton sans utilité.

Série de forêts et de tarauds, d'abord beaucoup plus gros que ceux qui sont en usage dans la fabrication des montres, ceci afin que l'élève se rende facilement compte de la forme correcte à donner à ces outils.

Nous avons pu constater nombre de fois que, dans l'ancien mode d'apprentissage horloger où l'on faisait d'emblée travailler les jeunes gens sur de très petites pièces, il arrivait que des apprentis de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année étaient encore incapables de faire un forêt ou un taraud corrects.

Exercices de tour au pied, d'abord au burin à main. L'élève exécute par exemple une série de vis à collet, d'après croquis coté et en tenant autant que possible les dimensions exactes.

Exercices de tour au burin fixe, tournage de pièces en laiton, en acier recuit et en acier trempé. L'attention de l'élève est attirée ici surtout sur l'importance extrême de la forme et de la position du burin. L'aiguillage des burins est également l'objet de démonstrations spéciales concernant les dispositions à prendre pour que le profil coupant soit toujours rigoureusement maintenu malgré les aiguissages successifs.

Les pièces exécutées sont toujours des pièces d'outillage que l'élève termine entièrement lorsque cela rentre dans ses moyens ou dont il remet l'achevage à plus tard lorsqu'au contraire cet achevage exige une habileté qu'il ne peut encore avoir acquise.

##### COURS THÉORIQUES.

**Horlogerie.** — Notions préliminaires sur les divers organes de la montre, leur utilité, leur fonctionnement. Côte première partie du cours a pour but de familiariser l'élève avec les dénominations de chaque pièce d'horlogerie et son utilité, de façon qu'avant de passer à l'étude raisonnée et complète de tous les mécanismes il en ait déjà une idée générale.

**Mathématiques.** — Récapitulation des connaissances arithmétiques que l'élève doit déjà posséder en entrant.

**Mécanique.** — Statique, équilibre des forces, leviers, etc.

##### DESSIN.

Exercices de trait, figures géométriques, lettres.

##### 2<sup>e</sup> PÉRIODE.

**Travail d'atelier.** — Exécution d'une ébauche 41<sup>mm</sup> d'après dessin. Il est remis à l'élève un dessin 5 fois plus grand que

nature, dont toutes les cotes ont pour base 3 points de repère placés en ligne droite. Le tracé doit être reporté sur la platine puis sur la plaque dans laquelle les points doivent être découpés, l'élève lime les pièces de dimension, tourne les creusures et fait les vis également d'après les cotes exactes du dessin.

Les taraudages se font soit à la main soit au tour.

Cette méthode a remplacé avantageusement la méthode du pointage au calibre autrefois employée. Le calibre est une plaque d'acier percée partout où la platine doit avoir un trou ; on l'applique sur le disque de laiton qui doit devenir la platine, puis on pointe à travers les trous la place de chaque vis. On comprend que cette méthode a pu avoir du bon dans un atelier (1), mais elle ne vaut rien pour une école où l'élève doit apprendre à mesurer exactement et à savoir reporter les mesures sans se tromper.

Les cotes sont données en 10<sup>mm</sup> de millimètres ; on les relève avec un compas à pointes mobiles construit spécialement pour cela, et une échelle millimétrique du genre des échelles de réduction employées par les architectes.

On exige naturellement que cette ébauche soit bien limée, que les vis soient soigneusement faites ; mais on attache surtout la plus grande importance à l'exactitude des mesures.

On tolère, pour les dimensions des pièces, un dixième de millimètre ou plus mais rien en moins. Sur les mesures de distance on tolère un demi-dixième d'écart dans un sens ou dans l'autre.

Après cette ébauche qui comprend seulement la platine, les points et le barillet sans arbré, l'élève en fait une seconde pour montre 43<sup>mm</sup> à arbre, en procédant de la même manière que pour la première, sauf qu'ici il ne fait pas les vis mais emploie des vis de fabrication. Il fait encore une ébauche 28<sup>mm</sup> à cylindre puis, pour terminer, une ébauche de pièce compliquée ou de calibre étranger (anglais, américain, espagnol ou autre).

##### COURS THÉORIQUES.

**Horlogerie.** — Etude des pièces d'appui, platines, ponts. Examen comparatif des calibres principaux à ponts, à demi-platine, trois-quarts platine. Théorie des ajustements, vis, rivets, pieds, bouchons.

**Mathématiques.** — Principes d'algèbre, équations du 1<sup>er</sup> degré. Solutions de problèmes parallèlement par l'arithmétique et par l'algèbre.

Géométrie élémentaire et pratique s'attachant à n'enseigner aux élèves que les théorèmes les plus importants et dont ils feront fréquemment usage par la suite.

**Mécanique élémentaire.** — Cinématique. — Application à la mécanique des équations du 1<sup>er</sup> degré et application de la mécanique à la solution de quelques problèmes sur les corps en mouvement.

##### DESSIN.

Croquis de pièces d'horlogerie vues de divers côtés et en coupe. Relevé au net et à l'échelle de ces pièces avec teintes plates et traits de force.

Dessins d'ébauches entières de formes et de calibres divers. Ces dessins diffèrent essentiellement de ce qui se faisait autrefois et de ce qui se fait encore dans la plupart des écoles similaires. Ils doivent non seulement représenter un objet dans son ensemble, mais encore en donner tous les plus menus détails qui seront nécessaires à l'exécution. Se sont des dessins d'exécution identiques à ceux qui se font dans les fabriques de machines. En outre chaque planche doit être faite dans un nombre déterminé de séances. Lorsqu'elle n'est pas terminée à l'époque fixée, elle est enlevée et marquée d'une mauvaise note.

(1) On ne l'emploie plus actuellement, et on lui a substitué le pointage au balancier.

##### 3<sup>e</sup> PÉRIODE.

**Mécanisme du remontoir.** — Ici encore, les méthodes employées pour l'exécution des pièces diffèrent de celles qui étaient en usage autrefois.

Les tournages se font tous au burin fixe et au tour à pied, les diverses pièces, (arbre de bacillet, rouages de remontoir, tige, renvois), étant fixés en l'air dans les pinces américaines ou entre pointes.

Les carrés sont fraisés au tour et les taillages des dentures exécutés par les clés eux-mêmes sur la machine à tailler. Les fraises sont choisies par le maître, les élèves n'ayant à ce moment-là pas encore pu étudier la théorie des engrenages et les formes des dents. Ils s'appliquent seulement à apprendre la pratique du taillage des roues de façon à obtenir des dentures régulières, bien découpées et bien centrées.

Le polissage des portées et des surfaces frottantes se fait soit à la main, soit à la cloche, soit encore au wigwag américain. Le polissage des œillets et des gouges se fait avec des disques de fer sur le tour.

L'élève fait ainsi les quatre mécanismes de remontoirs de ses quatre ébauches, toujours d'après dessins cotés.

##### COURS THÉORIQUES.

**Horlogerie.** — Calcul des rouages. Rapports des vitesses et rapports des nombres. Recherche des nombres à donner aux roues et pignons pour obtenir des rapports de vitesses donnés.

Mécanismes de remontoir. Etude des divers genres usités. Croquis et théorie de toutes les pièces dont ils se composent.

**Mathématiques.** — Algèbre et géométrie élémentaires (Suite.)

**Mécanique élémentaire.** — Dynamique. Etude des forces et de leurs effets. Travail. Force vive, etc.

##### DESSIN.

Croquis de mécanismes de remontoirs et de finissages d'après les pièces. Mise au net et à l'échelle des dessins d'exécution avec teintes plates dans les coupes et traits de force.

### DEUXIÈME ANNÉE.

##### 1<sup>re</sup> PÉRIODE.

**Travail d'atelier.** — Fabrication mécanique des ébauches à l'aide des machines et des procédés les plus perfectionnés

3 ébauches 41<sup>mm</sup> remontoir cylindre

3 — 43<sup>mm</sup> remontoir arbre

avec leurs mécanismes de remontoirs.

Pendant cette période l'élève doit former son intelligence aux procédés mécaniques. Il doit apprendre comment, par des dispositions ingénieuses d'outillage on peut rendre la rapidité de facture ainsi que la qualité de l'ouvrage fourni, en quelque sorte indépendants de la maladresse de l'ouvrier. Le professeur a encore à démontrer à l'élève que, dans beaucoup de cas, et lorsqu'il ne s'agit pas de produire des quantités, il n'est pas besoin de machines compliquées et coûteuses, mais que de simples accessoires faciles à faire peuvent rendre de grands services.

Achevage des outils commencés au début.

##### COURS THÉORIQUES.

**Horlogerie.** — Théorie des engrenages. Cycloïdes. Développement de cercle, courbes conjuguées.

Sources : Archives E.N.H. Besançon (lycée Jules Haag).

Annexe : 2

doc. 14 1/3

Sources : Archives ÉNH Besançon (lycée Jules Haag).

Annexe : 2

doc. 14 1/3

# École Municipale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : L. LOSSIER

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (1<sup>er</sup> juillet 1889)

*Mathématiques.* — Algèbre et géométrie élémentaires. (Suite.)

*Physique et chimie.* — Principes généraux et applications de ces sciences à l'horlogerie.

DESSIN.

*Épures d'engrenages.* — Engrenages épicycloïdaux théoriques.

### 2<sup>e</sup> PÉRIODE.

*Travail d'atelier.* — Rouages du mouvement (Finissage). L'élève fait d'abord le rouage du mouvement 41<sup>mm</sup> en se servant de pignons de fabrique. Le tournage des pignons se fait sur le tour en fixant la pièce par de la gomme laque (méthode Potter).

En principe le pivotage au tour en l'air et au rouge est seul admis pour obtenir un travail parfait, cependant, comme il est bon que les élèves connaissent plusieurs méthodes pour atteindre le même résultat, on leur enseigne aussi le tournage des pignons à l'archet, le roulage des pivots au brunissoir et au tour à pivoter. Ils font par ce procédé les finissages de deux des pièces à cylindre 41<sup>mm</sup>.

Les pignons sont, pour ces pièces-là, ainsi que pour cinq autres encore, c'est-à-dire en tout pour 8 montres, des pignons de fabrique et même pour 4 d'entre elles on prend des pignons et roues tout rivés, ceci pour que les élèves ne passent pas trop de temps sur ces finissages. Les roues sont fendues et la forme des dents donnée par des fraises à arrondir. La forme est vérifiée au microscope à chambre claire et l'élève doit choisir les fraises jusqu'à ce qu'il obtienne une forme de dents coïncidant suffisamment avec les épures de ces engrenages faites à la leçon de dessin.

Depuis l'introduction du microscope à chambre claire reproduisant avec le grossissement qu'on veut et à l'échelle même des épures, les dentures de roues, on peut faire toucher du doigt aux élèves les imperfections des engrenages et, par corrections successives, obtenir des dentures à peu près parfaites surtout quand elles ont été encore passées aux fraises Inghid qui leur donnent la forme épicycloïdale, très difficile à réaliser autrement.

Les dimensions des roues et pignons sont données ici par les épures. Cependant l'élève doit apprendre à se servir du *compas de proportions* qui lui rendra de grands services par la suite et il se sert pour cela non pas des compas plus ou moins corrigés qu'on trouve dans le commerce et qui sont toujours inexacts mais du *compas normal* accompagné d'une *table de correction*.

Pour les deux derniers finissages qui sont ceux de la pièce à ancre 43<sup>mm</sup> faite à la main et d'une des pièces 43<sup>mm</sup> faite à la machine toutes deux destinées à passer au réglage de précision, l'élève doit faire et tailler lui-même les pignons. Les roues ne sont plus fendues puis arrondies mais taillées au couteau en débute à la forme des dents qu'elles doivent conserver, puis elles sont rivées sur le tour de façon à n'avoir pas besoin de rebouche à la fraise à arrondir qui fausse toujours plus ou moins la régularité de la division.

### COURS THÉORIQUES.

*Horlogerie.* — Engrenages horlogers, calcul des tables de correction. Construction et usage des graphiques d'engrenages.

Engrenages de remontoirs, combinaisons diverses.

Étude des mécanismes de pièces compliquées.

*Mathématiques.* — Principes de trigonométrie.

*Physique et chimie.* — (Suite.)

DESSIN.

Épures d'engrenages horlogers avec pignons arrondis ou

elliptiques. — Engrenage cône. — Engrenage en couronne. — Engrenages de remontoirs.

Épures des transmissions de mouvements dans le mécanisme de répétition.

*Cosmographie.* — Mesure du temps, mouvements des astres.

*Comptabilité.*

DESSIN.

Plans de pièces compliquées. Comme ici les dessins doivent servir pour l'exécution des pièces dans l'atelier, il arrive généralement que l'élève, au lieu de ne s'en occuper que les quelques heures par semaine fixées par l'horaire, consacre ses journées entières à ce travail jusqu'à ce qu'il soit terminé, de façon à pouvoir alors exécuter le mécanisme sans hésitation et sans arrêt.

Pour dernière vérification avant la mise en exécution, l'élève fait des découpages de chaque pièce d'après les dessins de détails, et à l'échelle de ces dessins, et les fixe sur un carton où il a préalablement reporté tous les trous de trous ou de pivotage. Il peut ainsi se rendre compte au premier coup d'œil, des erreurs ou lésions qui pourraient s'être glissées dans les dessins de construction.

### 2<sup>e</sup> PÉRIODE.

*Travail d'atelier.* — Échappement à cylindre. — Après avoir fait un cylindre d'échappement de grandes dimensions (20 à 25<sup>mm</sup> de longueur), pour qu'il puisse bien se rendre compte de la forme que cette pièce doit avoir l'élève exécute le plantage de 3 mouvements à cylindres 41<sup>mm</sup> et fait en dernier lieu l'échappement de sa petite pièce 28<sup>mm</sup>.

Il arrive que, pour quelques élèves, la transition entre les pièces 41<sup>mm</sup> et la montre 28<sup>mm</sup> est trop brusque. On leur donne, dans ce cas, à faire dans l'intervalle un plantage de mouvement 32<sup>mm</sup> (14 lignes). Pour tous ces plantages les élèves doivent faire eux-mêmes les sertissages de pierres.

*Horlogerie.* — Théorie des échappements. Echappements de pendule de Graham. Extension à la montre de cet échappement qui devient l'échappement à cylindre. Tracé et calcul trigonométrique des dimensions.

*Cosmographie.*

*Comptabilité.*

DESSIN.

Tracés des échappements de pendule. Echappement à cylindre, épure de construction.

Dessin d'un échappement à cylindre complet avec ponts, cog, contre-pivots, etc., vues et coupe.

## QUATRIÈME ANNÉE.

### 4<sup>e</sup> PÉRIODE.

*Travail d'atelier.* — Echappements à ancre. Plantage de trois échappements à ancre 43<sup>mm</sup>, dont un à l'avant à levées couvertes et à 3 contre-pivots, puis deux à levées visibles et six contre-pivots. L'élève doit faire les fourchettes d'ancre et les sertissages. Exécution d'un échappement 43<sup>mm</sup> complet à 6 contre-pivots et contre-poids rapporté, avec taillage de la roue d'échappement et de l'ancre d'après les déterminations trigonométriques faites par l'élève et reportées sur métal par la méthode des disques de Grossmann.

Les formes et dimensions sont encore vérifiées sur le plantage terminé au moyen d'un micromètre au millième de millimètre, qui permet de mesurer toutes les distances, les angles de levée, de tirage, les repos, chutes, etc.

### COURS THÉORIQUES.

*Horlogerie.* — Théorie des pièces compliquées. Répétitions, descriptions et croquis de tous les détails, construction des modules, calcul trigonométrique des dimensions.

Chronographies. Seconde indépendante. Calendriers simples et perpétuels.

Sources : Archives E.N.H. Besançon (lycée Jules Haag).

Annexe : 2

doc. 14 2/3

# École Municipale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : L. LOSSIER

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (1<sup>er</sup> juillet 1889)

Cet échappement muni d'un balancier de première qualité devra servir à un réglage de précision, c'est pourquoi on a réservé dans ce but la meilleure des quatre ébauches 43<sup>mm</sup> que possède l'élève lors de son entrée à la classe des échappements.

L'élève fait encore le plantage de l'échappement de sa pièce compliquée, puis, en dernier lieu, un échappement d'un autre genre, anglais ou américain, ou bien encore un duplex ou un échappement à détente, ce qui lui fait en tout 6 échappements.

### COURS THÉORIQUES.

Théorie de l'échappement à ancre. Tracé, détermination des dimensions par la trigonométrie.

Echappements à ressort, duplex, et description sommaire de quelques échappements peu usités.

### DESSIN.

Epreuves de divers échappements à ancre. Plan et coupe d'un échappement à ancre complet avec ponts, contre-pivots, etc.

Tracé de l'échappement à ressort.

### 2<sup>e</sup> PÉRIODE.

*Travail d'atelier.* — Repassage, emboitage et mise en marche de la montre.

Repassage et emboitage des 11 mouvements que l'élève a faits à l'École, en employant les procédés les plus expéditifs pour angler les ponts, croiser les roues, etc. Les emboitages des 6 pièces faites à la machine se font par systèmes interchangeables.

### COURS THÉORIQUES.

Théorie mathématique du réglage. Etude du balancier et du spiral. Calcul des variations de marche produites par l'échappement, les frottements, les défauts du spiral ou du balancier, etc., etc.

### 3<sup>e</sup> PÉRIODE.

*Travail d'atelier.* — Réglage des montres et des chronomètres. Posage du spiral, correction du mal rond et de l'équilibre du balancier.

Réglage de précision à diverses températures et dans toutes les positions.

L'élève doit régler au moins une de ses montres de façon à obtenir un bulletin d'observatoire de 1<sup>re</sup> classe avec mention de marche très satisfaisante.

### COURS THÉORIQUES.

Histoire de l'horlogerie.

## ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX.

En outre du programme d'enseignement général détaillé ci-dessus, l'École enseigne encore certaines branches spéciales qui sont :

Le rhabillage des pendules ;

Le rhabillage des boîtiers de montre ;

La gravure des lettres et chiffres.

Ces trois spécialités à l'usage des jeunes gens qui se destinent au rhabillage proprement dit.

La gravure décorative des boîtiers de montre ;

La fabrication des balanciers.

La fabrication des spiraux.

Le taillage et perçage des rubis pour l'horlogerie, etc., etc. Ces enseignements spéciaux s'ajoutent à l'enseignement général ou, selon les cas, se substituent à certaines parties de ce dernier.

A sa sortie de l'École et après avoir rempli d'une manière distinguée le programme ci-dessus tout entier l'élève reçoit un **Diplôme de mérite**.

Lorsqu'il a rempli le programme sans faire de pièce compliquée il reçoit un **Diplôme de capacité**, avec la note *très-bien, bien ou assez-bien* selon les conditions dans lesquelles il a accompli ses études théoriques et pratiques.

Tout élève qui n'a pas passé par toutes les classes de montres simples jusqu'au réglage civil inclusivement ou qui n'aurait pas suivi les cours théoriques jusqu'à la fin de la théorie des échappements ne reçoit à sa sortie qu'un certificat de présence ne lui donnant pas le droit de se prévaloir du titre d'*ancien élève de l'École de Besançon*.

Besançon, le 1<sup>er</sup> juillet 1889.

L. LOSSIER  
Directeur.

Besançon, imprimerie Deslivers.

Sources : Archives E.N.H. Besançon (lycée Jules Haag).

Annexe : 2

doc. 14 3/3

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Décret de nationalisation : 22 juillet 1891

### RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON.

DÉCRET DU 22 JUILLET 1891.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le vœu émis par le conseil général du Doubs dans sa séance du 20 août 1890;

Vu les délibérations du conseil municipal de Besançon en date des 8 janvier et 23 février 1891;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

DÉCRÈTE :

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

L'École d'horlogerie de Besançon est érigée en École nationale. Elle est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies et la haute surveillance de M. le Préfet du Doubs.

Elle a pour objet d'assurer l'éducation professionnelle des jeunes gens qui se destinent à l'horlogerie et de les mettre en mesure d'exercer les plus importantes fonctions de cette industrie, telles que visiteurs, régleurs, repasseurs de pièces compliquées, etc. . . . . ainsi que celles de contre-maitres ou chefs d'atelier de fabrication et des mécaniciens de précision.

L'École est administrée par une commission présidée par le maire de Besançon et composée, en outre, d'un délégué du Ministre, de deux conseillers municipaux élus par leurs collègues pour la durée de leur mandat municipal, de deux membres désignés par le conseil municipal et choisis parmi les notables industriels de la ville et de quatre autres nommés par M. le Préfet du Doubs. Le renouvellement des membres, à la désignation du Préfet et du conseil, a lieu, tous les six ans par sixième chaque année, les cinq premières années par la voie du tirage au sort et ensuite par ancienneté. Les mêmes personnes peuvent être investies d'un nouveau mandat.

Des diplômes sont délivrés par le Ministre aux élèves qui, aux examens généraux de fin d'études, ont satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves.

La notation allant de 0 à 20, les élèves ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 11, sans moyenne particulière inférieure à 6, sont considérés comme ayant satisfait aux épreuves d'une manière complète.

Ces diplômes confèrent à ceux qui les obtiennent le titre d'élève breveté de l'École nationale d'horlogerie de Besançon.

Il est décerné par le Ministre aux élèves dont la moyenne générale est au moins égale à 15, sans moyenne particulière inférieure à 11, une médaille d'argent.

Les élèves quittant l'École avant la fin de leurs études reçoivent un certificat de présence délivré par le Directeur et qui ne donne pas droit au titre d'ancien élève.

L'École reçoit des élèves externes et des élèves internes. Le nombre des élèves à recevoir est fixé chaque année par le Ministre sur la proposition de la Commission administrative.

#### MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION.

L'École d'horlogerie de Besançon ne reçoit que des jeunes gens âgés de plus de treize ans.

Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée ou au Directeur de l'École, avant le 1<sup>er</sup> août. Elles doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1<sup>o</sup> L'acte de naissance du candidat;

2<sup>o</sup> Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale;

3<sup>o</sup> Un certificat de vaccin délivré par un docteur en médecine assermenté, constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité permanente pouvant le rendre inhabile au travail de l'horlogerie et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;

4<sup>o</sup> Le certificat d'études primaires ou, à défaut, un certificat délivré par un fonctionnaire de l'enseignement public établissant que le candidat possède les connaissances suivantes :

Une écriture lisible courante;

Une orthographe à peu près correcte;

L'arithmétique jusques et y compris les proportions et la règle de trois;

L'histoire et la géographie dans les limites du programme de l'enseignement primaire;

Un engagement par écrit et sur papier timbré pris par les parents ou tuteurs de payer par trimestre et d'avance la rétribution scolaire et, s'il y a lieu, le prix de la pension.

A défaut du certificat d'études primaires et du certificat de capacité, mentionné ci-dessus, les candidats subissent un examen devant une commission dont les membres sont désignés par la Commission administrative.

Les jeunes gens âgés de plus de vingt ans et ayant déjà exercé la profession d'horloger sont dispensés de tout examen.

L'admission des élèves est prononcée par le Ministre.

Le prix de la rétribution scolaire est de 200 francs par an. Toutefois, les enfants de nationalité française dont les parents habitent la commune depuis plus d'un an et les enfants de nationalité étrangère dont les parents sont domiciliés dans la ville depuis plus de trois ans sont reçus gratuitement.

Sources : A.M.B., R<sub>1</sub> 94

Annexe : 2

doc. 15 1/2

Sources : AMB, R<sub>1</sub> 94

Annexe : 2

doc. 15 1/2

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Décret de nationalisation : 22 juillet 1891

### DE L'ENSEIGNEMENT.

La durée des études est de trois ans au moins.

L'enseignement est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

1° Dans un but d'uniformisation, la revision très rapide des parties les plus importantes des matières exigées pour l'admission ;

2° L'algèbre jusqu'aux équations du 1<sup>er</sup> degré ;

3° La géométrie plane (partie élémentaire) et la trigonométrie rectiligne ;

4° Les éléments de la mécanique ;

5° L'application de la mécanique à l'horlogerie, rouages, dispositions des calibres, engrenages, mécanismes compliqués ;

6° Le dessin appliqué à l'horlogerie le croquis industriel et la décoration de la boîte de montre ;

7° Les éléments de la physique, de la chimie et de la cosmographie ;

8° La comptabilité et les principes généraux de l'économie industrielle.

L'enseignement pratique embrasse :

1° L'exécution à la main des ébauches et finissages des divers calibres de montre, français et étrangers, avec mécanismes de remontoir ;

2° L'exécution d'une série d'ébauches par procédés mécaniques perfectionnés ;

3° La construction des mécanismes compliqués de répétitions chronographes, quantième, secondes indépendantes, etc.

4° L'exécution et le plantage des principaux échappements employés ainsi que le travail des pierres fines et le sertissage ;

5° Le repassage, le réglage et le remontage ;

6° Le réglage de précision ;

7° La construction des outils de fabrication mécanique de la montre.

Une division spéciale facultative pourra recevoir certains élèves reconnus aptes à suivre un enseignement supérieur de l'horlogerie.

Le programme de cette section spéciale comprendra :

a) Des leçons complémentaires de mathématiques, la géométrie analytique, le calcul différentiel et intégral ;

b) L'application des mathématiques supérieures à la mécanique générale et spécialement aux problèmes d'horlogerie. — Théorie de Philippi. — Variations du spirale de Caspari, etc.

### DU PERSONNEL.

Le personnel comprend :

1° Un directeur chargé d'assurer le fonctionnement de l'enseignement théorique et pratique, de veiller à l'application des programmes et à l'exécution des travaux ;

2° Un employé comptable ;

3° Des professeurs en nombre suffisant pour les besoins de l'enseignement.

Le directeur et les professeurs sont nommés par le Ministre sur la proposition de la Commission administrative.

L'employé comptable est nommé par le Président de la Commission, sur l'avis de la Commission, et révoqué, s'il y a lieu, dans la même forme.

### DU BUDGET.

L'École d'horlogerie de Besançon continuera à être entretenue aux frais de la ville qui encaissera le produit de la rétribution scolaire.

### DISPOSITIONS FINALES.

Des décisions ministérielles spéciales, rendues sur la proposition de la Commission administrative, détermineront les programmes détaillés des cours et le fonctionnement intérieur de l'école.

Sources : A.M.B., R<sub>1</sub> 94

Annexe : 2

doc. 15 2/2

École Nationale d'Horlogerie de Besançon

- A.É.N.H. Fac-similé du Diplôme d'Élève Breveté de l'É.N.H de Besançon délivré aux élèves « qui ont satisfait » aux épreuves, (réduction de l'original format 297x420)<sup>(1)</sup>.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON.

**DIPLÔME**

**D'ÉLÈVE BREVETÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON.**

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

*Vis les dispositions du règlement de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon, ainsi conçus :*

*« Art. 3. — Des Diplômes sont délivrés par le Ministre aux Éèves de troisième année qui, aux examens généraux de sortie, ont satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves. Il est décerné aux Éèves ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 15, sans aucune moyenne particulière inférieure à 11, un Diplôme particulier et une médaille d'argent »;*

*Vis la délibération du Conseil de l'École en date du \_\_\_\_\_, de laquelle il résulte que*

*M. \_\_\_\_\_, né à \_\_\_\_\_,*

*le \_\_\_\_\_, a satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves,*

*Accorde à M. \_\_\_\_\_ le Diplôme d'Élève breveté*

*de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon.*

Signature du Titulaire : \_\_\_\_\_

Pour expédition :  
Le Conseiller d'État,  
Directeur de l'Enseignement technique,

Delivré à Paris, le \_\_\_\_\_  
Le Ministre de Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,  
signé : \_\_\_\_\_

(1) En 1891, avec sa première nationalisation, l'É.N.H est habilitée, à l'instar des É.N.P, à délivrer le Diplôme d'Élève Breveté. On observe que l'École est désormais placée sous la tutelle du « Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ». Suite à la loi Astier, en 1920, comme les Écoles Nationales Professionnelles, les Écoles Nationales d'Horlogerie sont placées sous l'autorité du Ministère de l'Instruction Publique (via la Direction de l'Enseignement Technique).

# ÉCOLE MUNICIPALE D'HORLOGERIE

Effectifs élèves période :1862 à 1885

<b>Années</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Effectifs</b> (au 31 décembre)
1862	21 élèves	6 élèves	15 élèves
1863	14 «	5 «	24 «
1864	16 «	8 «	32 «
1865	10 «	23 «	19 «
1866	13	4	28
1867	22	16	34
1868	22	15	41
1869	13	29	25
1870	2	27	25
1871	38	27	38
1872	34	13	59
1873	61	37	83
1874	37	33	87
1875	29	35	81
1876	37	46	72
1877	29	27	74
1878	29	40	63
1879	19	24	58
1880	27	30	55
1881	23	25	53
1882	22	35	40
1883	23	20	43
1884	24	11	56
1885	25	19	57

Sources : CHOPARD (P), *Rapport sur l' École municipale...*, op. cit., p. 28.

MARTIN (L), *Étude sur les transformations de l'industrie horlogère*, op. cit., p.52.

## Ecole Municipale d'Horlogerie de Besançon<sup>(1)</sup>

(Direction: Henri Claude COURVOISIER)

Liste des élèves

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la sortie	Observations
1	<b>FERNIER</b> Louis, fab. d'horlogerie, rue Ronchoux Besançon (Doubs)	<b>FERNIER</b> Paul, né le 12/12/1845	01/02/ 1862	01/10/ 1865	
2	<b>De SAINT-DENIS</b> , fab. d'horlogerie, 62 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>COLARD</b> Louis Désiré, né le 23/11/1848	01/02/ 1862	01/01/ 1865	
3	<b>JEANNIN</b> Justin, Joseph, 23 rue du Clos, Besançon (Doubs)	<b>JEANNIN</b> Joseph, né le 18/07/1846	01/02/ 1862	01/07/ 1862 <sup>(a)</sup>	(a) Frais de scolarité non versés à cette date, cela indique la fin de la formation.
4	<b>SAILLARD</b> P. Désiré, facteur (?), rue du Clos St. Paul, Besançon (Doubs)	<b>SAILLARD</b> Eugène, né le 29/03/1848	01/02/ 1862	01/01/ 1865	
5	<b>SAILLARD</b> P. Désiré, idem.	<b>SAILLARD</b> Lucien, né le 25/10/1849	01/02/ 1862	01/01/ 1865	
6	<b>GUERRIN</b> Jean Baptiste, chapelier, rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>GUERRIN</b> Eugène Joseph Né le 26/01/1848	01/02/ 1862	01/04/ 1864	Une bourse de la ville
9 <sup>(2)</sup>	<b>CORNEVEAU</b> Dauphine, V <sup>ve</sup> GIRARDOT, 42 rue Battant, Besançon (Doubs)	<b>GIRARDOT</b> Alfred Gusta <sup>ve</sup> , né le 24/10/1848	15/03/ 1862	01/04/ 1865	Une ½ bourse de la ville, une ½ bourse de Mr. Conégliano.
10	<b>REYNIER</b> Jean, Saint Michel s/Orge, (Seine et Oise), puis <b>BERNARD</b> F. Montjoux, Besançon (Doubs)	<b>REYNIER</b> Edmond, né le 15/07/1846	15/03/ 1862	01/10/ 1865	
11	<b>POURCELOT</b> Jean-Baptiste, concierge à la cour impériale Besançon (Doubs)	<b>POURCELOT</b> Antoine, né le 02/06/1848	15/03/ 1862	01/10/ 1865	Une bourse de Mr. Conégliano
12	<b>LAURENT</b> (V <sup>ve</sup> ), née FERTÉ, 64 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>LAURENT</b> Pierre Etienne, né le 11/08/1848	01/04/ 1862	01/01/ 1864	Une ½ bourse de la ville, une ½ bourse de Mr. Conégliano

(1) Sources : AMB, R<sub>1</sub>20. D'après "Les états des sommes dues par les parents ou tuteurs des élèves admis à l'École municipale d'horlogerie de Besançon". Premier document rédigé, 2<sup>ème</sup> trimestre 1862.

(2) Sur le registre on passe de "6 à 9". Les "numéros 7 et 8" (Victor Bourgeois et Raoul Jaccard) ont été exclus pour "attitude répréhensible" après quelques semaines de scolarité. D'après: "le Registre des délibérations du Conseil d'administration et de surveillance de l'École municipale d'horlogerie", AMB, R<sub>1</sub> 22 bis, séance du 25 mars 1862.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la sortie	Observations
13	<b>NARGAUD</b> Joseph, entrepreneur, 23 rue Battant Besançon (Doubs)	<b>NARGAUD</b> Jules, né le 23/04/1848	01/04/1862	01/04/1865	
14	<b>MANGEOT</b> François, fripier, 6 place Labourée Besançon (Doubs)	<b>MANGEOT</b> Charles, Né le 18/11/1846	01/04/1862	01/10/1862	
15	<b>LORIMIER</b> Charles, fab. d'horlogerie, 64 Grande rue Besançon (Doubs)	<b>FAURE</b> James	01/06/1862	01/10/1862	
16	<b>BERTHET</b> Félix, fab. d'horlogerie Fontaine Argent, Besançon (Doubs)	<b>BERTHET</b> Henri (*),	15/06/1862	01/10/1862	(*) Voir n°41
17	<b>VUILLEUMIER</b> Adolphe, (commis <sup>sionnaire</sup> en horlogerie)** 8 rue des Martelots, Besançon (Doubs)	<b>VUILLEUMIER</b> Raoul	01/07/1862	01/04/1865	
18	<b>MAILLEZ</b> Jean-Baptiste, 28 rue d'Arênes, Besançon (Doubs)	<b>MAILLEZ</b> Francis	01/07/1862	01/10/1862	
19	<b>CHAMPOD</b> Denis, horloger, 6 rue des Boucheries Besançon (Doubs)	<b>CHAMPOD</b> Denis	01/07/1862	01/07/1864	
20	<b>SANDOZ</b> Justin (fournitures et outils d'horlogerie)** 11 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>SANDOZ</b> Charles	15/10/1862	01/04/1865	
21	<b>TISSOT</b> Constant, (fabricant d'horlogerie)** 55 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>TISSOT</b> Hippolyte*,	01/11/1862	01/01/1865	(est négociant en horlogerie, en 1911)*
22	<b>SAVOYE</b> Frères et Cie, (fabricant d'horlogerie)** rue de l'Arbalète Besançon (Doubs)	<b>MOINE</b> Auguste,	03/01/1863	01/01/1865	

(\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*) D'après l'*Annuaire du Doubs, 1861*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la sortie	Observations
23	<b>BOURGOGNE</b> Jacques Rancenay (Doubs)	<b>BOURGOGNE</b> Jean Claude <sup>(1)</sup>	01/06/ 1863	01/07 1865	Boursier du département
25 *	<b>MARQUIS</b> Joseph à la Malate, Besançon (Doubs)	<b>MARQUIS</b> Ignace (Charles)**	01/06/ 1863	01/07 1865	Boursier du département (est horloger-bijoutier en 1911)**
26	<b>BUSSET</b> Louis Jules 2 rue du Rondot, Saint-Quentin (Aisne)	<b>BUSSET</b> Joseph	01/07/ 1863	01/10/ 1864	Boursier de Mr Veil-Picard
27	<b>DAGUET</b> Claude, Francis 8 bis Place Saint-Jean, Besançon (Doubs)	<b>DAGUET</b> Jules	01/07/ 1863	01/10/ 1865	Boursier de Mr Veil-Picard
29 *	<b>SAVOUREY</b> J. Thimoté 5 rue Poitune (?), Besançon (Doubs)	<b>SAVOUREY</b> Ernest Marie	01/08/ 1863	01/01/ 1865	
30	<b>RAUSS</b> Louis 53 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>RAUSS</b> Louis Albert	01/08/ 1863	01/04/ 1865	
32 *	<b>COURVOISIER</b> Henri C. (Directeur de l'École puis fabricant horloger)*** 70 Grande Rue, Besançon (Doubs)	<b>COURVOISIER</b> Fritz**	01/10 1863	01/04/ 1865	(est fabricant d'horlogerie en 1911)**
33	<b>LIORET</b> Jules Correspondant : <b>Courvoisier</b> Henri, 70 Grande Rue, Besançon (Doubs)	<b>LIORET</b> Jules (Seine-et-Marne) <sup>(a)</sup>	20/10/ 1863	01/07/ 1866	(a) d'après la distribution solennelle des prix, année scolaire 1864-1865.
34	<b>GUILLEMIN</b> Auguste à Ornans (Doubs)	<b>GUILLEMIN</b> Charles	07/11/ 1863	01/10/ 1867	Boursier du département
35	<b>DURAND</b> Victor 60 Grande Rue, Besançon (Doubs)	<b>DURAND</b> Victor	01/12/ 1863	01/10/ 1867	

(1) Il n'y a pas de registre pour les 3 et 4<sup>ème</sup> trimestre 1863. On note, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 1864, l'absence de renseignement sur la date de naissance des élèves.

(\*) On passe successivement de 23 à 25, de 27 à 29, et de 30 à 32.

(\*\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*\*) D'après *l'Annuaire du Doubs, 1867*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la sortie	Observations
36	<b>MONNIER</b> Joseph 1 rue du Saint-Esprit, Besançon (Doubs)	<b>MONNIER</b> Louis	01/01/ 1864	01/10/ 1864	
37	<b>De SAINT-DENIS</b> , fab. d'horlogerie, 62 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>COLARD</b> Joseph	01/01/ 1864	01/10/ 1864	Boursier de la loge Franc-maçonnique
38	<b>GIRAUD</b> Sarazine (Mlle) Arc et Senans (Doubs)	<b>GIRAUD</b> Alexandre	21/01/ 1864	01/01/ 1865	
39	<b>ALEXANDRE</b> Alphonse (monteurs de boîtes)** 8 rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>ALEXANDRE</b> M. Henri	07/03/ 1864	01/10/ 1864	Boursier de Mr Veil-Picard
40	<b>BREDIN</b> Ferdinand 55 (?) Grande Rue, Besançon (Doubs)	<b>BREDIN</b> Adolphe	07/03/ 1864	01/04/ 1865	Boursier du cercle des horlogers, Giraud V, Président, 70 Gde Rue, Besançon (Doubs)
41	<b>BERTHET</b> Félix (fabricant d'horlogerie)* A Fontaine Argent, Besançon (Doubs)	<b>BERTHET</b> Henri	07/03/ 1864	01/10/ 1864	Boursier du cercle des horlogers, Giraud V, Président, 70 Gde Rue, Besançon (Doubs)
42	<b>BERGER</b> Alexandre (Fournitures d'outils d'horlog.)** 48 rue Saint-Paul Besançon (Doubs)	<b>BERGER</b> Jules	01/04/ 1864	01/01/ 1865	½ bourse de la ville, ½ bourse du marquis de Conégliono, par arrêté du maire
43	<b>RENAUD</b> J. M, Adolphe (?), 24 rue Neuve, Besançon (Doubs)	<b>RENAUD</b> Léon	01/04/ 1864	01/04/ 1866	Boursier du départe- ment par arrêté du préfet en date du 02/03/1864
44	<b>JEANNERET</b> Henri (graveur)** 14 rue des Chambrettes, Besançon (Doubs)	<b>JEANNERET</b> Ulysse	01/04/ 1864	01/01/ 1865	
45	<b>LODS</b> J. D. , à Audincourt (Doubs)	<b>LODS</b> Gustave	11/04/ 1864	01/10/ 1866	

(\*) D'après l'Annuaire du Doubs, 1861.

(\*\*) D'après l'Annuaire du Doubs, 1867.

(Direction : Georges SIRE)<sup>(1)</sup>

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la sortie	Observations
46	<b>ARTAULT</b> (?) Paul négociant en vins à Beaune (Côte d'Or), Correspond <sup>t</sup> : Jeannot-Droz 104 g <sup>de</sup> Rue Besançon	<b>BARON</b> Louis	09/05/ 1864	01/01/ 1868	
47	<b>GRANDPERRIN</b> Joseph mécanicien aux Chaprais Besançon (Doubs)	<b>GRANDPERRIN</b> Louis	11/07 1864	01/10/ 1866	
48	<b>DAMBRUN</b> Louis Correspondant : Arnaud 18 rue du Chateur , Besançon (Doubs)	<b>DAMBRUN</b> Louis (Saône-et-Loire) <sup>(a)</sup>	01/10/ 1864	01/10/ 1867	(a) d'après la distribution solennelle des prix, année scolaire 1864-1865.
49	<b>GUILLER(I)</b> Jean <sup>(2)</sup> Correspond <sup>t</sup> : Laurens libraire rue Battant Besançon (Doubs)	<b>GUILLERI</b> Aristide (?) <sup>*</sup> (Haute-Marne) <sup>(a)</sup>	01/10/ 1864	01/10/ 1866	(Guilleri, est horloger- rhabilleur en 1911) <sup>*</sup> (a) d'après la distribution solennelle des prix, année scolaire 1864-1865.
50	<b>CHAUVIGNÉ</b> Charles 98 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>CHAUVIGNÉ</b> Paul	11/10/ 1864	01/10/ 1868	
51	<b>GIROD</b> Victor Fab. d'horlogerie 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>DEVAUX</b> Frédéric <sup>(a)</sup>	01/11/ 1864	01/10/ 1865	(a) Il vient de Londres pour achever son appren- tissage. AMB, R, 22 bis, séance du 02/12/1864.
52	<b>TOURNIER</b> mécanicien, 12 rue de Chartres, Besançon (Doubs)	<b>GRANDPERRIN</b> Louis- Joseph, (Seine) <sup>(a)</sup>	01/03/ 1865	01/01/ 1867	(a) d'après la distribution solennelle des prix, année scolaire 1864-1865.
53	<b>FERNIER</b> Louis, Fab. d'horlogerie, 3 rue Ronchaux, Besançon (Doubs)	<b>FERNIER</b> Georges	01/04/ 1865	01/07/ 1868	
54	<b>SAVOYE</b> Frères Fab. d'horlogerie Rue de l'Arbalète, Besançon (Doubs)	<b>ODIN</b> Alphonse Durtal, (Maine et Loire)	01/10/ 1865 <sup>(1)</sup>	01/01/ 1867	
55	<b>RÉTHALLER</b> Prosper à Brunoy (Seine et Oise)	<b>RÉTHALLER</b> Émile	01/10/ 1865	01/10/ 1869	

(1) Le 24 juin 1864, Georges SIRE, succède à Henri COURVOISIER comme directeur de l'école d'horlogerie.

(2) Les lieux de résidence ne sont pas toujours indiqués pour les élèves extérieurs à Besançon.

(\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
56	<b>BOSSY</b> Xavier (fab. d'horlogerie)** 6 rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>CLAUDE</b> Louis Paris (Seine)	01/10/ 1865	01/10/ 1868	
57	<b>DURAND</b> Victor 60 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>DUPLESSIS</b> Flavien Xertigny (Vosges)	01/10/ 1865	01/01/ 1868	
58	<b>CORNE</b> François 26 rue de la Madeleine Besançon (Doubs)	<b>CORNE</b> Albert	01/10/ 1865	01/07/ 1867	Boursier de Mr Veil-Picard
59	<b>DAGUET</b> Jean François facteur au télégraphe Besançon (Doubs)	<b>DAGUET</b> Émile	01/10/ 1865	01/10/ 1869	Boursier de Mr Veil-Picard
60	<b>SIRE</b> Directeur de l'école d'hor- logerie Besançon (Doubs)	<b>FOURCAUD</b> Émilien Eymet (Dordogne)	01/12/ 1865	01/10/ 1867	
61	<b>FERNIER</b> Louis 3 rue Ronchoux Besançon (Doubs)	<b>ÉTIENNE</b> Abel Jules Valence (Drôme)	15/12/ 1865	01/04/ 1868	
62	<b>FERNIER</b> Louis puis, <b>DENIZET</b> 8 rue Rivotte Besançon (Doubs)	<b>KUEHN</b> Paul Strasbourg (Bas-Rhin)	01/04/ 1866	01/01/ 1868	
63	<b>AMET (AMIET ?)(Th.?)</b> (Fab. d'horlogerie)** 8 rue Saint-Vincent Besançon (Doubs)	<b>CORDONNIER</b> Eugène* Constantine (Algérie)	01/10/ 1866	01/10/ 1869	(est horloger en Algérie en 1911)*
64	<b>SIRE</b> Directeur de l'école d'hor- logerie Besançon (Doubs)	<b>MAREY</b> Gustave Les Vans (Ardèche)	01/10/ 1866	01/10/ 1869	
65	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>ROUSSEL</b> Philippe Paris (Seine)	01/10/ 1866	01/10/ 1869	

(\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*) d'après *l'Annuaire du Doubs, 1861. Il pourrait s'agir en fait d'Amiet qui sera directeur de l'École (infra)*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
66	<b>ANTOINE</b> (fabricant d'horlogerie)** 2 rue Moncey Besançon (Doubs)	<b>ANTOINE</b> Jules* Neufchâteau (Vosges)	01/10/ 1866	01/01/ 1868	(est fabricant d'horlogerie à Besançon en 1911)*
67	<b>CHEVAL</b> 15 rue de Glères (?) Besançon (Doubs)	<b>DUMOULIN</b> Gustave Dunkerque (Nord)	01/10/ 1866	01/04/ 1868	
68	<b>ANTOINE</b> 2 rue Moncey Besançon (Doubs)	<b>DEMANGE</b> Louis Épinal (Vosges)	01/10/ 1866	01/10/ 1869	
69	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>ASTIER</b> Paul Bourg Saint-Andéol (Ardèche)	10/10/ 1866	01/01/ 1868	
70	<b>SIRE</b> Directeur de l'école d'horlogerie Besançon (Doubs)	<b>GOURRY</b> Henri Cognac (Charente)	15/10/ 1866	01/10/ 1869	
71	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>ESBÉRARD</b> Francis Apt (Vaucluse)	15/10/ 1866	01/04/ 1867	
72	<b>LAMBERT</b> Hippolyte 36 rue Fortune (?) Besançon (Doubs)	<b>BONNARD</b> Ernest Dijon (Côte-d'or)	20/10/ 1866	01/10/ 1869	
73	<b>BOISSON</b> Eude 79 rue Battant Besançon (Doubs)	<b>ROY</b> Agapithe (?) Gray (Haute-Saône)	20/10/ 1866	01/10/ 1868	
74	<b>SIRE</b> Directeur de l'école d'horlogerie Besançon (Doubs)	<b>LEFÈVRE</b> Placide Paris (Seine)	01/11/ 1866	01/10/ 1869	
75	<b>DENANS</b> 16 rue Neuve Saint-Pierre, puis <b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>FALLOT</b> Gustave Montbéliard (Doubs)	01/01/ 1867	01/10/ 1869	

(\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*) D'après l'*Annuaire du Doubs*, 1867.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
76	<b>FERNIER</b> 3,rue Ronchoux Besançon (Doubs)	<b>DUBUJADOUT</b> Paul (?) Montluçon (Allier)	01/01/ 1867	01/10/ 1867	
77	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>FINET</b> André	01/04/ 1867	01/10/ 1867	
78	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>LESPINASSE</b> Philibert	15/04/ 1867	01/04/ 1868	
79	<b>FERNIER</b> 3,rue Ronchoux Besançon (Doubs)	<b>LEQUIN</b> Armand Perpignan ( Pyrénées - Orientales )	01/10/ 1867	01/10/ 1868	
80	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>AUBOIS</b> Jules Tours (Indre-et-Loire)	01/10/ 1867	01/04/ 1870	
81	<b>DOUCELANCE</b> (fabricant d'horlogerie)* 105 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>ROCH</b> Théodore Charmes (Vosges)	01/10/ 1867	01/04/ 1870	
82	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>RENIER</b> Gustave Tonnerre (Yonne)	01/10/ 1867	01/10/ 1868	
83	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>PUJOL</b> Henri Saint-Gaudens (Haute- Garonne)	01/10/ 1867	01/10/ 1869	
84	<b>BOSSY</b> rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>LERICHE</b> Aristide Nice (Alpes-Maritimes)	01/10/ 1867	01/04/ 1869	
85	<b>BALLABEY</b> aux Chaprais Besançon (Doubs)	<b>BALLABEY</b> Arthur	01/10/ 1867	01/04/ 1869	Boursier du départe- ment (arrêté 5 oct.67)

(\*) D'après l'Annuaire du Doubs, 1861.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
86	<b>FERNIER</b> 3,rue Ronchoux Besançon (Doubs)	<b>SOUCHET</b> Joseph** Angoulême (Charente)	01/10/ 1867	01/10/ 1869	(est horloger-bijoutier à Angoulême, en 1911)**
87	<b>BROUHAUD</b> rue des Martelots Besançon (Doubs)	<b>BROUHAUD</b> Albin	01/10/ 1867	01/10/ 1868	
88	<b>GAUTHIER</b> 34 rue Poitune Besançon (Doubs)	<b>GAUTHIER</b> Alexandre	01/10/ 1867	01/10/ 1868	Boursier du département (arrêté 5 oct.67)
89	<b>JEANNERET V.</b> (fabricant d'horlogerie)*** 124 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>JEANNERET</b> Victor	01/10/ 1867	01/01/ 1868	
90	<b>GROS</b> Rue du Chateaur Besançon (Doubs)	<b>DENIS</b> Félix Valence (Drôme)	01/10/ 1867	01/04/ 1870	
91	<b>MAIRE</b> 5 rue Moncey Besançon (Doubs)	<b>MAIRE</b> Adolphe	01/10/ 1867	01/09/ 1870*	Boursier de Mr Veil-Picard
92	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>PLATEL</b> Albert Toulon (Var)	01/10/ 1867	01/10/ 1868	
93	<b>PERRENOUD</b> neveux rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>FERRET</b> Eugène Corbeil (Seine-et-Oise)	01/10/ 1867	01/04/ 1869	
94	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>BLETON</b> Maurice Lyon (Rhône)	01/10/ 1867	01/04/ 1870	
95	<b>BOSSY</b> rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>BÉRENGER</b> Michel Nice (Alpes-Maritimes)	01/10/ 1867	01/10/ 1869	

(\*) Suite à la déclaration de guerre, l'École n'effectue pas la rentrée, elle est "licenciée"( infra).

(\*\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*\*) D'après l'*Annuaire du Doubs*, 1867.

Annexe 2.

doc. 17 9/22

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
96	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>FIGUEMONT</b> Jules Rennes (Ille-et-Vilaine)	01/11/ 1867	01/10/ 1868	
97	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>DUCOMMUN</b> Henri	01/01/ 1868	01/10/ 1869	
98	<b>DONNEZAN</b> Conseiller de Préfecture Besançon (Doubs)	<b>PARRENIN</b> Baptiste	01/04/ 1868	01/10/ 1868	
99	<b>JEANNOT-DROZ</b> 104 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>JEANNOT</b> Henri	01/04/ 1868	01/09/ 1870*	(*) Fermeture de l'École pour cause de guerre.
100	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>DÉRUJY</b> Désiré	15/04/ 1868	01/01/ 1870	
101	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>POULTIER</b> Eugène	01/06/ 1868	01/10/ 1868	
102	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>SERRIOT</b> Abel	01/06/ 1868	01/10/ 1868	
103	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>SANTESSON</b> Ernest	01/06/ 1868	01/04/ 1869	
104	<b>BOSSY</b> rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>BOSSY</b> Léon	01/10/ 1868	01/07/ 1869	
105	<b>BOSSY</b> rue des Chambrettes Besançon (Doubs)	<b>LERICHE</b> Henri	01/10/ 1868	01/10/ 1869	

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
106	<b>DUMAS</b> rue du Clos Besançon (Doubs)	<b>THOMAS</b> René	01/10/ 1868	01/01/ 1869	
107	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>BEYNET</b> Alfred	01/10/ 1868	01/09/ 1870*	(*) Fermeture de l'École
108	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>CONET</b> Charles	01/10/ 1868	01/09/ 1870*	(*) Fermeture de l'École
109	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>VANNES</b> Philippe	01/10/ 1868	01/09/ 1870*	(*) Fermeture de l'École
110	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>CHIRY</b> Etienne	01/10/ 1868	01/04/ 1870	
111	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>CHEVREUX</b> Edouard	01/10/ 1868	01/04/ 1870	
112	<b>BELIN</b> rue Moncey Besançon (Doubs)	<b>BELIN</b> Léon	01/10/ 1868	01/09/ 1870*	Boursier du département (*) Fermeture de l'École
113	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>DURAND</b> Urbain	01/10/ 1868	01/01/ 1869	
114	<b>CHALMANDREY</b> (fabricant d'horlogerie)** 8 rue de l'École Besançon (Doubs)	<b>CHALMANDREY</b> Henri	01/10/ 1868	01/01/ 1870	Boursier de Mr Veil-Picard
115	<b>DAGUET</b> 8 bis Rondot Saint- Quentin Besançon (Doubs)	<b>DAGUET</b> Marcelin	01/10/ 1868	01/09/ 1870*	Boursier du département (*) Fermeture de l'École

(\*\*) D'après l'Annuaire du Doubs, 1867.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
116	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>JOEGZ</b> Barthélemy	01/11/1868	01/04/1870	
117	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>DESFRAŃCOIS</b> Émile	01/11/1868	01/04/1870	
118	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>LHEUREUX</b> Émile	01/12/1868	01/04/1870	
119	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>RENAUD</b> Hilaire	01/01/1869	01/09/1870*	(*) Fermeture de l'École
120	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>VINCENT</b> Charles	01/01/1869	01/01/1870	
121	<b>FERNIER</b> 3 rue Ronchaux Besançon (Doubs)	<b>COSTA</b> Michel	01/04/1869	01/01/1870	
122	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>GREUZARD</b> Edmond	01/04/1869	01/10/1869	
123	<b>GIROD</b> Victor 70 Grande Rue Besançon (Doubs)	<b>BARRÈRE</b> Jean	01/04/1869	01/10/1869	
124	<b>Vve LAFFLY</b> aux Chaprais Besançon (Doubs)	<b>LAFFLY</b> Edmond	01/06/1869	01/09/1870*	Boursier du département (*) Fermeture de l'École
125	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>EVANS</b> Joseph	01/10/1869	01/09/1870*	(*) Fermeture de l'École

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
126	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>GOUTORBE</b> Charles	01/10/1869	01/09/1870*	(*) Fermeture de l'École
127	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>TRITSCHLER</b> Émile	01/10/1869	01/09/1870*	(*) Fermeture de l'École
128	<b>LESUEUR</b> Pierre Parmain (Seine et Oise) <b>RACINE</b> 8 place Saint-Amour Besançon (Doubs)	<b>LESUEUR</b> Charles	01/10/1869	01/07/1873	
129	<b>CLÉMENT</b> 66 rue des Granges Besançon (Doubs)	<b>CLÉMENT</b> Joseph	01/10/1869	01/01/1870	
130	<b>OLIVIER</b> 13 rue du Mont Sainte-Marie Besançon (Doubs)	<b>RIGNOLE</b> Eugène	01/10/1869	01/09/1870*	Bourse du département (*) Fermeture de l'École
131	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>GARRAUD</b> René	01/10/1869	01/07/1870	
132	<b>Le Directeur de l'École d'Horlogerie</b>	<b>FINOT</b> Paul	01/10/1870	01/09/1870*	(*) Fermeture de l'École
133	<b>GORET</b> 26 rue Neuve Besançon (Doubs)	<b>GORET</b> Frédéric	01/06/1870	01/09/1870*	(*) fermeture de l'École
<p><b>19 juillet 1870 : Déclaration de guerre de la France à la Prusse.</b>  <b>4 septembre : la République est proclamée. L'École municipale d'horlogerie de Besançon n'effectue pas la rentrée, elle est "licenciée"<sup>(1)</sup>. Les locaux sont occupés par la "troupe", ils sont libérés en avril 1871.</b>  <b>L'École est réouverte le 1<sup>er</sup> octobre 1871 sous l'autorité de Ferdinand AMIET nommé : "Administrateur de l'École"<sup>(2)</sup>.</b></p>					
134	<b>TESTE</b> Edouard Saint-Saulge (Nièvre) Correspondant : <b>L'Administrateur de l'École municipale</b>	<b>TESTE</b> Octave	01/10/1871	01/07/1873	

(1) AMB R<sub>1</sub> 22, d'après le: "Rapport de la commission chargée d'étudier la situation de l'École municipale d'horlogerie", juillet/août 1870 et achevé le 6 mars 1871, 24 p., p. 24. Voir aussi le rapport de Paul CHOPARD, 1881, 32 p.

(2) AMB R<sub>1</sub> 20, suite à la démission de Georges SIRE (date d'effet : le 01 juillet 1870 ). Voir "Courrier de Mr. SIRE au maire de Besançon 29 juin 1870".

(Administrateur de l'École : Ferdinand AMIET)

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
135 <sup>(1)</sup>	<b>STOPPA</b> Ernest Paris (Seine) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>STOPPA</b> Octave	01/10/ 1871	01/04/ 1872	
136	<b>CHARMAILLARD</b> Antoine Montargis (Loiret) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>CHARMAILLARD</b> Arthur	01/10/ 1871	01/10/ 1872	
137	<b>BELEY</b> Jacques Seloncourt (Doubs) Corresp <sup>t</sup> : <b>BICHET</b> Jules Rue du Mont-S <sup>te</sup> -Marie Besançon (Doubs)	<b>BELEY</b> Louis	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
138	<b>BEHM</b> Guillaume Le Havre (Seine-Inférieure) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BEHM</b> Léon	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
146	<b>GARDENAT</b> Joseph Tournus (Saône-et-Loire) Corresp <sup>t</sup> : <b>GRILLIER</b> , fab. d'horlogerie, Grande Rue (Besançon)	<b>GARDENAT</b> Claude Joseph	01/10/ 1871	01/10/ 1873	
149	<b>VUILLEQUEZ</b> Georges Seloncourt (Doubs) Corresp <sup>t</sup> : Tissot, fab. d'hor- logerie, (Besançon)	<b>VUILLEQUEZ</b> Paul	01/10/ 1871	01/01/ 1873	
150	<b>FOULON</b> Eugène Estrées-Saint-Denis (Oise) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>FOULON</b> Galilé	01/10/ 1871	01/01/ 1873	
151	<b>V<sup>ve</sup> DÉRIGAUT</b> Jassy (Moldavie) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>DÉRIGAUT</b> Henri	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
159	<b>LASSENY</b> Nicolas Vézinet ( Seine) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>LASSENY</b> Armand	01/10/ 1871	01/10/ 1873	
160	<b>LASSENY</b> Nicolas Vézinet ( Seine) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>LASSENY</b> Léon	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
163	<b>LIEGEY</b> Charles Nancy (Meurthe-et- Moselle) Corresp <sup>t</sup> : <b>MATHEY</b> Philip. Besançon (Doubs)	<b>LIEGEY</b> Henry	01/10/ 1871	01/04/ 1873	

(1) La réouverture de l'École entraîne de nouvelles dispositions réglementaires comme la suppression des frais de scolarité pour les élèves qui résident à Besançon. Sur les différents "états des sommes dues" n'apparaissent plus que les élèves extérieurs à la ville. La numération n'est plus suivie, les numéros "absents" correspondent aux élèves qui habitent Besançon. Voir: AMB, R<sub>1</sub> 22, d'après le : "Rapport de la commission chargée d'étudier la situation de l'École municipale d'horlogerie" juillet/août 1870 ,op. cit., p. 10, article 9. Le dernier "état des frais" retrouvé dans les archives, date du 4<sup>ème</sup> trimestre 1873, AMB, R<sub>1</sub> 22.

Annexe 2.

doc. 17 14/22

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
164	<b>MARTIN</b> Francis Cluny (Saône-et-Loire) Corresp <sup>t</sup> : <b>GRILLIER</b> Adol. Besançon (Doubs)	<b>MARTIN</b> Louis	01/10/ 1871	01/10/ 1873	
166	<b>ROUSSELOT</b> Émile Paris (Seine)  Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>ROUSSELOT</b> Georges	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
(1)	<b>MERLIN</b> Victor voyageur à la maison** Ducros et Borel, 79 G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>MERLIN</b> Gustave	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>KRON</b> Salomon Nég <sup>t</sup> ., 16 rue de l'École, Besançon (Doubs)	<b>KRON</b> Édouard	01/10/ 1871	01/04/ 1873	
	<b>SCHMIT</b> Charles au chemin de fer, Besançon (Doubs)	<b>SCHMIT</b> Hippolyte	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>WEINISCH</b> Francis fab. d'horlogerie, Besançon (Doubs)	<b>WEINISCH</b> Ernest	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GROS</b> Anobert employé des abattoirs, Besançon (Doubs)	<b>GROS</b> Émile	01/10/ 1871	01/07/ 1873	
	<b>RENAUD</b> Adolphe retraité des douanes, Besançon (Doubs)	<b>RENAUD</b> Émile	01/10/ 1871	01/10/ 1873	
	<b>SAUTEREY</b> Jean Louis cantonnier chef Besançon (Doubs)	<b>SAUTEREY</b> Léon	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>SCHALTENBRAND</b> Louis, horloger Besançon (Doubs)	<b>SCHALTENBRAND</b> Louis	01/10/ 1871	01/01/ 1872	
	<b>JACOLET</b> Joseph Francis, horloger, 17 G <sup>de</sup> Rue , Besançon (Doubs)	<b>JACOLET</b> Jules	01/10/ 1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>HARTMANN</b> Xavier horloger, 145 rue St- Paul, Besançon (Doubs)	<b>HARTMANN</b> Gustave	01/10/ 1871	01/10/ 1873	
	<b>DESMAISON</b> Eugène horloger, 85 rue Battant, Besançon (Doubs)	<b>DESMAISON</b> Louis	01/10/ 1871	01/10/ 1872	

(1) La liste des élèves domiciliés à Besançon est issue des différents inventaires des fournitures "louées" aux élèves. Chaque "état" de la situation est établi trimestriellement. Toutes les fournitures : matière d'œuvre, pièces détachées, outillages, ébauches..., sont transcrites avec le montant de la somme due par chacun. Ces "états" sont lacunaires, ils s'arrêtent à la fin de l'année 1873. Nous avons respecté l'ordre de transcription des noms. Sources : AMB, R, 22.

(\*) Ducros et Borel sont des fabricants d'horlogerie. D'après *l'Annuaire du Doubs, 1867*.

° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
	<b>SCHWENTZELL</b> Léon doreur, 15 rue d'Arènes Besançon (Doubs)	<b>SCHWENTZELL</b> Louis	01/10/1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>CHARNAUX</b> Donat horloger, 4 rue du Clos St-Paul, Besançon (Doubs)	<b>CHARNAUX</b> Arnold **	01/10/1871	1874**	(est horloger en 1911)**
	<b>ETIQUE</b> Constant horloger, place St-Amour Besançon (Doubs)	<b>ETIQUE</b> Émile	01/10/1871	01/04/1873	
	<b>CORNE</b> Odon (?) employé au contentieux du chemin de fer, Besançon (Doubs)	<b>CORNE</b> Charles	01/10/1871	01/10/1872	
	<b>PELLEZARO</b> (tuteur) négociant, 91 Gde Rue, Besançon (Doubs)	<b>GOBBI</b> Francis	01/10/1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>DANHEISSER</b> Aaron fab. d'horlogerie, 30 rue Battant, Besançon (Doubs)	<b>DANHEISSER</b> Armand	01/10/1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
169	<b>HERON</b> François Bû, (Eure-et-Loire), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>HERON</b> Gustave	01/10/1871	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
170	<b>BRUNEL</b> Léon Sorgues (Vaucluse), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BRUNEL</b> Victor	06/12/1871	01/07/1873	
172	<b>BONNET</b> Jacques Gignac (Hérault), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BONNET</b> Joseph	01/01/1872	01/07/1873	
173	<b>PUGINIER</b> (V <sup>è</sup> <b>LABLANCHETAIS</b> ) Bouscat (Gironde), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>LABLANCHETAIS</b> Albert	01/01/1872	01/01/1873	
	<b>DREYFUS</b> Albert Négociant***, G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>DREYFUS</b> Fernand	01/01/1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>DEGY</b> Joseph boulanger, 21 quai de Strasbourg, Besançon (Doubs)	<b>DEGY</b> Émile**	01/01/1872	01/07/1873	(est horloger-bijoutier à Gray en 1911)**
179	<b>LEBRUN</b> Alexis Paris, Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>LEBRUN</b> Eugène	08/04/1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
180	<b>MOYNET</b> Auguste, Pierre Paris, Corresp <sup>t</sup> : Capiomont, négoc <sup>t</sup> , 24 G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>MOYNET</b> Félix	08/04/1872	01/10/1872	

(\*\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

(\*\*\*) Vraisemblablement en horlogerie, car la famille Dreyfus compte beaucoup d'horlogers, d'après les *Annuaire du Doubs, 1861 et 1867*.

Annexe 2.

doc. 17 16/22

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
	<b>BEAU</b> horloger, Chaprais, Besançon (Doubs)	<b>BEAU</b> Louis	01/04/ 1872	01/10/ 1872	
	<b>MARCHAND</b> graveur, 3 rue d'Arènes, Besançon (Doubs)	<b>MARCHAND</b> Auguste	01/04/ 1872	01/10/ 1872	
	<b>OURVOIS</b> Pierre brigadier chef aux haras, Besançon (Doubs)	<b>OURVOIS</b> Arthur **	01/04/ 1872	1875**	(Est fabricant d'horlogerie en 1911)**
	<b>GEORGY</b> François horloger, rue Saint-Paul, Besançon (Doubs)	<b>GEORGY</b> Jules (?), Joseph	01/04/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>SALOMON</b> Chérubin employé au gaz, Besançon (Doubs)	<b>SALOMON</b> Auguste	01/04/ 1872	01/10/ 1873	
181	<b>HOT</b> curé, Gabian (Hérault) Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>LEVÈRE</b> Paul, Clément	01/06/ 1872	01/04/ 1873	
182	<b>DAUCHE</b> horloger, Troyes (Aube) Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>DAUCHE</b> Albert	04/06/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
187	<b>FORGERIT</b> Jacques Noirmoutier (Charente- Inférieure) Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>FORGERIT</b> Timothée	01/07/ 1872	01/01/ 1873	
	<b>MEYER</b> Jean monteur de boîtes, Impasse Proudhon, Besançon (Doubs)	<b>MEYER</b> Charles	01/07/ 1872	01/10/ 1873	
189	<b>LEPAGE</b> Joseph Mézières (Ardennes) Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>LEPAGE</b> Alexis (LEPAGE-THIERY)**	01/10/ 1872	1875**	(Est horloger-bijoutier à Charleville en 1911)**
190	<b>COULON</b> Frédéric Seloncourt (Doubs)  Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>COULON</b> Jules	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
196	<b>MONCET</b> Pierre Pau (Pyrénées-Atlantiques) Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>MONCET</b> Etienne	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
197	<b>CACHOT</b> Léonard Alger (Algérie)  Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>CACHOT</b> Charles	01/10/ 1872	01/04/ 1873	
198	<b>V<sup>ve</sup> POUTHIER</b> Sétif (Algérie)  Corresp <sup>†</sup> : l'Administrateur	<b>POUTHIER</b> Charles	01/10/ 1872	01/04/ 1873	

(\*\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
199	<b>CALLENSTEIN</b> Francis Corresp <sup>t</sup> : Doucelance fab. d'horlogerie, 11 rue des Granges Besançon (Doubs)	<b>CALLENSTEIN</b> <sup>(1)</sup> Auguste	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
200	<b>HENRY</b> Aimable Remiremont (Vosges) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>HENRY</b> Eugène	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
201	<b>BURMANN</b> H. Paris (Seine) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BURMANN</b> Charles	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
202	<b>V<sup>ve</sup> MAILLARD</b> Maubeuge (Nord) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>MAILLARD</b> Charles	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>MIROUDOT</b> Francis monteur de boîtes, rue St-Vincent Besançon (Doubs)	<b>MIROUDOT</b> Alexandre	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>ZORN</b> Narcisse monteur de boîtes, 9 rue d'Arènes Besançon (Doubs)	<b>ZORN</b> Georges	01/10/ 1872	01/10/ 1873	
	<b>PIRON</b> Joseph monteur de boîtes, 44 rue des Granges Besançon (Doubs)	<b>PIRON</b> Victor	01/10/ 1872	01/10/ 1873	
	<b>HINTZY</b> Xavier horloger, 26 rue Battant Besançon (Doubs)	<b>HINTZY</b> Joseph	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>TICIER</b> fab d'horlogerie, rue de la Vieille Monnaie Besançon (Doubs)	<b>TICIER</b> Arthur	01/10/ 1872	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GAILLARD</b> François entreprise de ramonage 12 Place St.-Pierre Besançon (Doubs)	<b>GAILLARD</b> Armand	01/01/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
210	<b>BLANCHET</b> Auguste Charleville (Ardennes) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BLANCHET</b> Firmin	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
211	<b>MILOU</b> Jean Baptiste Auxerre (Yonne) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>MILOU</b> Eugène	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
220	<b>METRA</b> , percepteur à Morteau (Doubs). Corresp <sup>t</sup> : Picard Lazare, nég <sup>t</sup> rue de la Bouteille Besançon (Doubs)	<b>METRA</b> <sup>(1)</sup> Louis	01/04/ 1873	(*)	(1) ou METTRA. (*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	(pas d'élément)	<b>MENETREY</b> Edmond	01/01/ 1873	01/10/ 1873	

(1) Ou Kallenstein. Il a été admis exceptionnellement car c'est un réfugié : "alsacien-lorrain". AMB, R<sub>1</sub> 22 bis, 30 septembre 1872.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
223	<b>BERNARDET</b> Jules Le Creusot (Saône-et-Loire) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>BERNARDET</b> Eugène	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
227	<b>GÉDÉON</b> André négociant, Nice (Alpes-Maritimes) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>GÉDÉON</b> Joseph	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
231	<b>THIRIOT</b> horticulteur Charleville (Ardennes) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>RENAUX</b> Amédée	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>BERNARD</b> Charles retraité des douanes 3 rue de la Madeleine Besançon (Doubs)	<b>BERNARD</b> Alfred	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> MAUSSANT</b> Rue du Petit-Charmont Besançon (Doubs)	<b>MAUSSANT</b> Jules	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GILBERT</b> Louis 22 rue de l'École Besançon (Doubs)	<b>GILBERT</b> Joseph	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>JOUBERT</b> Capitaine retraité, maison Blondeau, à la Mouillère Besançon (Doubs)	<b>JOUBERT</b> Daniel	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>CUENOT</b> Léopold horloger, 33 rue Battant Besançon (Doubs)	<b>CUENOT</b> Albert	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>TUPIN</b> Francis charpentier, Tarragnoz Besançon (Doubs)	<b>TUPIN</b> Charles	01/04/ 1873	01/10/ 1873	
	<b>BERGER</b> Négociant, 5 rue du Pont Besançon (Doubs)	<b>BERGER</b> Arthur	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>HAMBARD</b> Charles horloger, 37 G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>HAMBARD</b> Achille	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GROSCLAUDE</b> Frédéric horloger à la Viotte, maison Tissot Besançon (Doubs)	<b>GROSCLAUDE</b> Alfred	01/04/ 1873	01/10/ 1873	
	<b>PICHERY</b> Honoré 8 rue de la Madeleine Besançon (Doubs)	<b>PICHERY</b> Alphonse	01/04/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>LEFÈBVRE</b> Guilloch <sup>euse</sup> , 130 G <sup>de</sup> Rue Besançon (Doubs)	<b>LEFÈBVRE</b> Paul	01/04/ 1873	01/10/ 1873	
232 <sup>(1)</sup>	<b>V<sup>ve</sup> HUDELLOT</b> nég <sup>te</sup> à Bourmont, (Haute-Marne) Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>HUDELLOT</b> Henry	01/07/ 1873	(*)	(*) Pas d'information. Encore présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.

(1) Dernier rang d'inscription relevé.

N° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
	<b>GILBERT</b> Louis propriétaire, 38 rue de l'École, Besançon (Doubs)	<b>GILBERT</b> Joseph	01/ 07/ 1873	(*)	Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>BENOIST</b> 3 rue des Martelots, Besançon (Doubs)	<b>BENOIST</b> Augustin	01/10/ 1873	(*)	Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>LÉRON</b> , horloger, Besançon (Doubs)	<b>LÉRON</b> Charles	01/10/ 1873	(*)	Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>MAILLARD-SALIN</b> Georges(?), 33 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>MAILLARD-SALIN</b>	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>MONTANDON</b> Henri horloger 59 rue des Granges, Besançon (Doubs)	<b>MONTANDON</b> Henri**	01/10/ 1873	1876**	(Est marchand horloger à Paris en 1911)**
	<b>MASSIP</b> , horloger 24 rue de Chartres, Besançon (Doubs)	<b>MASSIP</b> Paul	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>TEYNIER</b> Adolphe 22 rue de Chartres Besançon (Doubs)	<b>TEYNIER</b> Charles	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>FÉLIX</b> Georges (oncle) fab <sup>t</sup> . d'horlogerie, Besançon (Doubs)	<b>FÉLIX</b> Pierre	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>FÉLIX</b> Georges (père) fab <sup>t</sup> . d'horlogerie, Besançon (Doubs)	<b>FÉLIX</b> Henri	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> MATHEY</b> 9 rue des Martelots, Besançon (Doubs)	<b>MATHEY</b> Philippe	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>DREYFUS</b> Albert négociant, Besançon (Doubs)	<b>DREYFUS</b> Gaston	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GRANDPERRIN</b> mécani <sup>icien</sup> au chemin de fer, Besançon (Doubs)	<b>GRANDPERRIN</b> Arthur	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>STERCKY</b> Alexandre 6 place St-Amour, Besançon (Doubs)	<b>STERCKY</b> Albert	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> CAILLARD</b> Libourne (Gironde), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>CAILLARD</b> Eugène	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.

(\*\*) D'après le *Bulletin des anciens élèves*.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
	<b>JACOLET</b> Francis Horloger, Besançon (Doubs)	<b>JACOLET</b> (jeune)	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>LEISI</b> Frédéric doreur, 57 G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>LEISI</b> Ernest	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> ISABEY</b> couturière, Besançon (Doubs)	<b>ISABEY</b> Marcel	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>VOINET</b> Francis 4,rue de la Vieille Monnaie, Besançon (Doubs)	<b>VOINET</b> Stéphane	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GENEY</b> fab. d'horlogerie, Besançon (Doubs)	<b>GENEY</b> Charles	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>CRÉPIEUX</b> Benjamin orfèvre, Arras (Pas-de- Calais), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>CRÉPIEUX</b> Jules	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>DELALANDE</b> (hors Besançon) <sup>(1)</sup> Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>DELALANDE</b> Edmond	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>FLEURY</b> François Horloger, Fontaine-Écu, banlieue de Besançon, Besançon (Doubs)	<b>FLEURY</b> Léon Ernest	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>LYONS</b> Joseph Chaulgnes (Nièvre), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>LYONS</b> Julien	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>MALÉ</b> Paul Saint-Dié (Vosges), Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>MALÉ</b> Paul	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> RIEFLING</b> rue St-Quentin, Besançon (Doubs)	<b>RIEFLING</b> Georges	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>ECUREUX</b> Léon horloger (Paris) Corresp <sup>t</sup> : Simon ,fab. d' horlogerie, rue du Lycée, Besançon (Doubs)	<b>ECUREUX</b> Charles	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>MEMAS</b> (?) Henri <sup>(1)</sup> 2 rue Moncey, Besançon (Doubs)	<b>MEMAS</b> Etienne	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>SARRON</b> fab. de cylindres, Besançon (Doubs)	<b>SARRON</b> Henri	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>BLOCH</b> négociant, 79 G <sup>de</sup> Rue, Besançon (Doubs)	<b>BLOCH</b> Abraham	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.

(1) Pas de référence précise.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
	<b>(GEOFFROY )<sup>(1)</sup></b> Corresp <sup>t</sup> : l'Administrateur	<b>GEOFFROY</b> Léon	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>BEUMANN H.</b> Paris (Seine), Corresp <sup>t</sup> : <sup>(1)</sup>	<b>BEUMANN</b> Charles	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>V<sup>ve</sup> SORTAIS</b> Paris (Seine), Corresp <sup>t</sup> : <sup>(1)</sup>	<b>SORTAIS</b> Ernest	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>CHOPARD</b> Zéphirin horloger, 26 rue du Clos, Besançon (Doubs)	<b>CHOPARD</b> Narcisse	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>CAILLAVET<sup>(1)</sup></b>	<b>CAILLAVET</b> Eugène	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.
	<b>GRUET</b> Léon <sup>(2)</sup> horloger, 8 rue Morand Besançon (Doubs)	<b>GRUET</b> Léon	01/10/ 1873	(*)	(*) Présent au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1873.

---

(1) Pas de référence précise

(2) Dernier nom relevé sur les "états des fournitures".

## Ecole Municipale d'Horlogerie de Besançon

(Direction : Paul Chopard)

### Liste des élèves des élèves pensionnaires au Lycée Victor Hugo de Besançon<sup>(1)</sup>

(1<sup>er</sup> trimestre 1878/79, 3<sup>ème</sup> trimestre 1878/79, 3<sup>ème</sup> trimestre 1880)

Date de l'évaluation :	Nom de l'élève :	Date de naissance :	Religion et devoirs religieux:	Mœurs :	Conduite:
3 avril 1878	<b>ANITUA</b>				bien
"	<b>BARILLOT</b>				médiocre
"	<b>BÉCHAR</b>				mal
"	<b>BIAN</b>				assez bien
"	<b>BRUGEROLLE</b>				passable
"	<b>COEURVEILLER</b>				assez bien
"	<b>COMMINGE</b>				médiocre
"	<b>CORNIBERT</b>				mal
"	<b>COSMEDIS</b>				passable
"	<b>DEVANT</b>				bien
"	<b>DUFOUR</b>				passable
"	<b>DUSSOPT</b>				bien
"	<b>ESNIER</b>				très médiocre
"	<b>FARFOUILLON</b>				médiocre
"	<b>FLORIMONT</b>				passable
"	<b>GEORGES</b>				bien
"	<b>GROSSEL</b>				passable
"	<b>KARM</b>				passable
"	<b>LAVILLAT</b>				médiocre
"	<b>LEVIER</b>				très médiocre
"	<b>LUCO</b>				médiocre
"	<b>MARAIN</b>				passable

(1) ADD, T 85. Internat lycée Victor Hugo, *Notes de conduite des pensionnaires de l'École d'horlogerie* (états dressés les : 3 avril 1878, 18 juin 1879 et 28 avril 1880).

Date de l'évaluation :	Nom de l'élève :	Date de naissance :	Religion et devoirs religieux:	Mœurs :	Conduite:
"	<b>MASSARD</b>				passable
"	<b>MOLLE</b>				mal
"	<b>MOREL</b>				bien
"	<b>NICOLAS</b>				bien
"	<b>OZENNE</b>				médiocre
"	<b>PALACIO</b>				assez bien
"	<b>ROSERAY</b>				bien
"	<b>STÉPHANI</b>				très mal
"	<b>THIBAUDIN</b>				bien
"	<b>ZOLOPINSKI</b>				assez bien
18 juin 1879	<b>ARIZIBALAYA</b>	02-12- 1860	bien	bonnes	bien
"	<b>BÉCHAR</b> Élie *	17-04- 1861	bien	bonnes	bien
"	<b>BERTHIER</b> Maurice	01-08-1865	bien	bonnes	bien
"	<b>BOYER</b> Jacques	27-03-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>BOUYSSOUR</b> Jules	09-09-1863	bien	bonnes	bien
"	<b>COMMINGE</b> Camille* (a quitté l'école d'horlo fin juin)	24-11-1863	assez bien	bonnes	passable
"	<b>DIEZ</b> Jésus	02-01 1865	bien	bonnes	bien
"	<b>ESNIER</b> Eugène*	20-02-1860	bien	bonnes	bien
"	<b>FARFOUILLON</b> Emmanuel*	12-08 1860	bien	bonnes	bien
"	<b>FARFOUILLON</b> Jules	12-03-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>GARRIOT</b> Charles	07-11-1864	bien	bonnes	bien
"	<b>GROSSEL</b> Arsène*	15-08-1861	bien	bonnes	bien
"	<b>HUOT</b> Auguste	09-08-1864	bien	bonnes	bien
"	<b>MARAIN</b> Hippolyte*	07-11-1858	bien	bonnes	bien

(\*) Déjà présent en avril 1878 (supra).

Date de l'évaluation :	Nom de l'élève :	Date de naissance :	Religion et devoirs religieux:	Mœurs :	Conduite:
Juin 79 (suite)	<b>MARÉCHAL</b> Henri	10-01-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>SARION</b> Jules	02-12-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>SÉVERIN</b> Eugène	05-03-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>VIGNIER</b> Auguste	22-08-1862	Assez bien	bonnes	passable
28 avril 1880	<b>BERTHIER</b> Maurice*	01-08-1865	bien	bonnes	bien
"	<b>BESSON</b> Alphonse	17-03-1867	bien	bonnes	bien
"	<b>BEUDOU (?)</b> André	17-03-1864	bien	bonnes	très bien
"	<b>DIEZ</b> Jésus*	20-02-1860	bien	bonnes	passable
"	<b>ESCANDRE</b> Dieudonné	09-03-1864	bien	bonnes	bien
"	<b>FARFOUILLON</b> Jules*	12-03-1862	bien	bonnes	passable
"	<b>GARRIOT</b> Charles *	07-11-1864	bien	bonnes	passable
"	<b>GRAND</b> Gabriel	09-07-1865	bien	bonnes	passable
"	<b>GROSSEL</b> Arsène**	15-08-1861	bien	bonnes	bien
"	<b>GOULARD</b> Fernand	20-01-1867	bien	bonnes	bien
"	<b>HUOT</b> Henri (Auguste?)*	15-08-1861	bien	bonnes	bien
"	<b>LACOSTE</b> François	12-04-1863	bien	bonnes	bien
"	<b>LEFORT</b> Lucien	02-11-1864	bien	bonnes	très bien
"	<b>Le ROY</b> Henri	19-11-1862	bien	bonnes	très bien
"	<b>MARÉCHAL</b> Henri*	10-01-1862	bien	bonnes	passable
"	<b>PLAUTIER</b> Gustave	06-02-1865	bien	bonnes	bien
"	<b>SARION</b> Jules*	02-12-1862	bien	bonnes	bien
"	<b>VIGNIER</b> Auguste*	22-08-1862	bien	bonnes	mal

(\*) Déjà présent en juin 1879 (supra).

(\*\*) Déjà présent en avril 1878 (supra).

## Ecole Municipale d'Horlogerie de Besançon

(période : 1873 – août 1891)

Noms des élèves relevés sur les : "Bulletins annuels de l'Association amicale des anciens élèves de l'École d'horlogerie de Besançon", années: 1911, 1912, 1913, 1914<sup>(1)</sup>.

n° d'ordre	Noms et Prénoms des anciens élèves	Profession et adresse entre: 1911-1914 ;	Année d'entrée à l'école	Année de sortie de l'école	Observations
	<b>JURAND</b> Joseph	Régleur de précision (Besançon)	1873	1874	
	<b>BLOCH</b> Alfred	Fabricant d'horlogerie à Besançon.	1874	1876	
	<b>FRANCK</b> Armand	Fabricant d'horlogerie à Besançon.	1874	1879	
	<b>MARGUIER</b> Fernand	Négociant en vins, Besançon	1874	1877	
	<b>SIMON</b> Léon	Marchand de fournitures à Besançon.	1874	1877	
	<b>COURGEY</b> Louis	Horloger à Besançon.	1875	1879	
	<b>MOLLE</b> Edmond	Fabricant d'orfèvrerie à Paris (Seine).	1875	1879	
	<b>MOREAU</b> François	Horloger-bijoutier à Vesoul (Haute-Saône).	1875	1878	
	<b>GEORGES</b>	Horloger-bijoutier (ex) Arnay le Duc (Côte d'or).	1876	1878	A été interne au lycée Victor Hugo*
	<b>MASSIP</b> André	Représentant (Paris).	1877	1880	
	<b>SIMONOT</b> Camille	Visiteur en horlogerie Besançon.	1877	1881	
	<b>ZOMINY</b> Ernest	Fabricant d'horlogerie à Besançon.	1877	1880	
	<b>LÉVY</b> Henri	Fabricant de boîtes de montres, Besançon.	1878	1879	
	<b>BESSON</b> Alphonse	Horloger-bijoutier, Saint-Pourcin-sur-Sioule (Allier)	1879	1882	A été interne au lycée Victor Hugo*
	<b>HÉRIQUE</b> Auguste	Employé Observatoire à Besançon.	1879	1882	
	<b>ARNAULT-TAILLEBOT</b>	Horloger-bijoutier, Brioude (Haute-Loire).	1880	1883	
	<b>BARBIER</b> Alfred	Horloger-bijoutier, Laon (Aisne).	1880	1883	
	<b>CHAUVELOT</b> Henri	Fabricant d'horlogerie à Besançon.	1880	1882	
	<b>LADOR</b> Ernest	Horloger-visiteur, Besançon.	1880	1883	
	<b>LOMBARD</b> Frédéric	Horloger-bijoutier Chalon-sur-Saône, (Saône-et-Loire).	1881	1885	
	<b>SCHWARTZ</b> Paul	Marchand de fournitures, Caen (Calvados).	1882	1885	

(1) Sources : AÉNH (Lycée Jules Haag) de Besançon. Ces noms ne figurent pas sur le *Registre d'inscription des élèves* ouvert (vraisemblablement) en septembre 1891, à la date de la nationalisation de l'École (infra).

(\*) Voir liste des internes (supra).

n° d'ordre	Noms et Prénoms des anciens élèves	Profession et adresse entre: 1911-1914 ;	Année d'entrée à l'école	Année de sortie de l'école	Observations
	<b>SILVANT</b> Ernest	Horloger-bijoutier, Bois-Colombes (Seine).	1882	1884	
	<b>LEHNARDT</b> Albert	Fabricant d'horlogerie, Besançon.	1883	1887	
	<b>SALLET</b> Albert	Employé à l'Observatoire à Besançon.	1883	1886	
	<b>BALDOUY</b> Ernest	Horloger-bijoutier, Saint-Giron (Ariège).	1884	1887	
	<b>BUSSY</b> Léon	Horloger, Besançon.	1884	1888	
	<b>DEGUISE</b> Georges	Horloger-bijoutier, Beaune (Côte d'or).	1884	1887	
	<b>DUCOMMUN</b> Louis	Horloger-bijoutier, Besançon.	1884	1888	
	<b>FLOERSHEIM</b> Gaston	Fabricant d'horlogerie, Besançon.	1884	1886	
	<b>GRANMASSON</b> Léon	Horloger-bijoutier, Gaponne-sur-Ozon (Haute-loire).	1884	1886	
	<b>PARTY</b> Alfred	Horloger-bijoutier, Auxonne (Côte d'or).	1884	1886	
	<b>VAUCHER</b> Charles	Fabricant d'horlogerie, Besançon.	1884	1887	
	<b>CRETIN</b> Gustave	Horloger, Besançon.	1885	1889	
	<b>DANTHON</b> Alexis	Horloger-bijoutier, Montmarault (Allier)	1885	1888	
	<b>FAVRE-HEINRICH</b> Maurice	Fabricant d'horlogerie, Paris (Seine).	1885	1888	Co-fondateur de la <i>France horlogère</i> en 1901 (infra).
	<b>GRATEL</b> Alfred	Horloger-rhabeilleur, Besançon.	1885	1889	
	<b>ROY</b> Victor	Horloger-bijoutier, Ervy (Aube)	1885	1889	
	<b>SAINTEPRIT</b> Victor	Horloger-rhabeilleur, Besançon.	1885	1888	
	<b>CHOFARDET</b> Paul	Employé à l'Observatoire de Besançon.	1886	1890	
	<b>PELIGOT</b> Charles	Fabricant d'horlogerie, Besançon.	1886	1889	
	<b>PFANZELTER</b> Jules	Marchand de fournitures, Besançon.	1886	1889	
	<b>STOTZEL</b> Armand	Horloger-bijoutier, Angoulême (Charente)	1887	1890	
	<b>GROGG</b> Georges	Régleur de précision, Besançon.	1888	1892	
	<b>HETCH</b> Eugène	Horloger, Besançon.	1889	1891	
	<b>AMSTOUTZ</b> Paul	S/Directeur de la Maison Japy à Beaucourt.	1890	1891	
	<b>HUOT</b> Joseph	Horloger-visiteur, Besançon.	1890	1894	
	<b>SCHMIDT</b>	Horloger-bijoutier, Moulins (Allier).	1890	1892	

## Ecole Municipale d'Horlogerie de Besançon

(période d'inscription : 1888 – août 1891)

(Directeur : Louis Lossier)

Noms des élèves relevés sur le 1<sup>er</sup>: *Registre d'inscription des élèves, période 1891-1935*<sup>(1)</sup>.

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves, date de naissance.	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
621	<b>OXÉDA</b> Edmond, Négociant à Bayonne (Basses Pyrénées).	<b>OXÉDA</b> Moïse Edouard, 26-09-1874 à Bayonne (Basses Pyrénées).	01-10-1888	05-08-1893	Diplômé de fin d'études
628	<b>LABOUBE</b> Denis, Ajusteur, maison Cattin aux Chaprais (Besançon).	<b>LABOUBE</b> Denis Joseph, 02-09-1872 à Besançon.	02-09-1889	02-05-1894	Diplôme, médaille d'argent.
635	<b>SIMONET</b> Annet Théophile, Horloger, Roussac-Ville (Creuse).	<b>SIMONET*</b> Georges Jean-Baptiste, 11-12-1873, à Roussac-Ville (Creuse).	01-10-1889	27-07-1893	Diplôme. *horloger-bijoutier à Roussac, en 1911.
644	<b>PELLET</b> Noël Albert, Propriétaire à Miribel-les-Échelles (Isère).	<b>PELLET</b> Lucien Jean Joseph, 28-12-1872 à Miribel-les-Échelles (Isère).	30-01-1890	05-08-1893	Diplôme.
645	<b>MARGUET</b> César, (fabricant d'horlogerie) à Lac-ou-Villers (Doubs)	<b>MARGUET</b> Louis, 07-08-1873 à Lac-ou-Villers (Doubs)	16-04-1890	05-08-1893	
648	<b>GAMME</b> Joseph Louis, place Labourey, Besançon.	<b>GAMME</b> Charles Édouard, 01-07-1874 à Besançon.	08-09-1890	18-10-1893	
650	<b>LANCHY</b> Auguste, Horloger, rue des Granges, Besançon.	<b>LANCHY</b> Alfred Charles, 19-01-1877 à Besançon.	08-09-1890	05-08-1893	
652	<b>Vve FRIEZ</b> , rue d'Arènes, Besançon.	<b>FRIEZ</b> Auguste, 03-03-1876 à Besançon.	08-09-1890	05-08-1893	
653	<b>VERMOT</b> Claude Joseph, Guillocheur, rue Bersot, Besançon.	<b>VERMOT</b> Jules Marie Marcel, 01-11-1876 à Besançon.	08-09-1890	18-04-1893	
655	<b>STÉCHER</b> Charles, Horloger, rue de Chartres, Besançon.	<b>STÉCHER</b> Édouard, 18-12-1875, à Besançon.	08-09-1890	20-05-1893	
657	<b>KRASZEWSKI</b> Photographe, rue des Granges, Besançon.	<b>KRASZEWSKI</b> Léon Edmond Joseph, 22-11-1875 à Cavaillon (Vaucluse)	09-09-1890	05-08-1893	
658	<b>CHEVREUX</b> A., Bijoutier, La Souterraine (Creuse).	<b>CHEVREUX</b> Louis André Auguste, 23-09-1874 à La Souterraine (Creuse).	15-09-1890	05-08-1893	
660	<b>LUZNY(?)</b> Adolphe Guillocheur, rue de Glères, Besançon	<b>LUZNY</b> Georges Eugène, 01-03-1877 à Besançon.	27-09-1890	05-08-1893	
663	<b>GUYON</b> Joseph, Horloger rue St-Pierre, Besançon.	<b>GUYON</b> Auguste Arnold, 27-03-1877 à Besançon.	24-11-1890	11-01-1894	
664	<b>VAUDEVILLE</b> Jules, Négociant à Toul (Meurthe et Moselle)	<b>VAUDEVILLE*</b> Henri Jules 20-11-1876 à Toul, (Meurthe et Moselle)	01-12-1890	11-01-1894	*horloger-bijoutier à Ligny en Barrois (Meuse) en 1911.

(1) Sources : AÉNH (Lycée Jules Haag) de Besançon

n° d'ordre	Nom et domicile des parents ou tuteurs ou correspondants	Noms et Prénoms des élèves, date de naissance.	Date de l'entrée	Date de la Sortie	Observations
665	<b>POUTIGNAT</b> Jean Contremaître, maison Mayoux, Fontaine-Écu, Besançon.	<b>POUTIGNAT*</b> Henri Benoît, 09-04-1874 à Beure (Doubs)	05-01- 1891	08-01- 1894	*Horloger-rhableur à Besançon en 1911.
667	<b>MORAT</b> Philibert Horloger à Chamforgeron, Besançon.	<b>MORAT</b> Gilbert 12-04-1875 à Besançon.	07-04- 1891	31-07- 1894	
668	<b>MAYOUX</b> Jean Entrepreneur à Fontaine- Écu, Besançon.	<b>MAYOUX</b> Auguste 23-06-1875 à Besançon.	27-04- 1891	31-07- 1894	

---

(\*) D'après les: "Bulletins annuels de l'Association amicale des anciens élèves de l'École d'horlogerie de Besançon", années: 1911, 1912, 1913, 1914.

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

-----

Pensionnat au Lycée de Besançon : exclusion de 3 élèves horlogers.

-----

Courrier du Maire de Besançon au Recteur de l'Académie, le 23 septembre 1878.

"J'ai reçu à Paris une note sommaire sur les faits qui se sont passés entre quelques internes de l'École d'horlogerie. Depuis mon retour, j'ai pris connaissance de votre lettre du 18 courant et j'ai complété mes informations relativement à ce regrettable incident\*. Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'incurie, le défaut absolu de toute surveillance de la part du maître d'études. Aussi importe-t-il plus encore au Lycée qu'à l'École que cette affaire n'ait aucun retentissement judiciaire. Je ferai tous mes efforts pour atteindre ce but.

Que ne dirait-on pas en effet du recrutement des maîtres des lycées de l'absence de toute garantie morale qu'offrent aux familles les établissements universitaires ?

Cette incurie des maîtres du Lycée pour les élèves de notre École ne date pas d'aujourd'hui ; elle n'est pas le fait particulier du maître qui les menait en promenade le 9 septembre, c'est la continuation de ce qu'ont fait à peu près tous les maîtres qui avaient précédé. Plusieurs fois nous nous sommes plaints aux proviseurs, et je crois à vous-même Monsieur le Recteur, de trouver chez ces maîtres un défaut complet de surveillance, un laissez aller (sic) regrettable pendant les promenades, à côté d'une extrême sévérité à l'intérieur du Lycée. Nos plaintes n'ont jamais été entendues, on les a traitées d'accusations fausses et injustes. Et le mal s'est ainsi perpétué et aggravé malgré nos avertissements, malheureusement il en est ainsi un peu partout dans les lycées. Les professeurs et maîtres d'études n'ont qu'une préoccupation, faire leur corvée avec le moins de mal possible, et songer à arriver à des postes plus lucratifs. Voilà le mal de l'Université. L'instruction y est à peu près bonne, l'éducation y est nulle. Tous les hommes qui s'occupent d'enseignement et qui veulent voir, sont bien obligés de reconnaître que nous en sommes là, et qu'à moins d'une réforme prochaine, les établissements congréganistes auront beau jeu vis à vis de leurs concurrents.

Si ce phénomène se produit, c'est qu'on l'aura voulu, car on est au courant de toutes ces choses dans les bureaux de l'Instruction publique, j'ai cru de mon devoir de les y signaler récemment à propos des résultats des concours académiques et de la défaite à peu près générale cette année des lycées, battus par les petits collèges communaux ; je n'ai rien appris à personne, au Ministre donc à trouver le remède.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma haute considération.

Le Sénateur, Maire de la ville

Oudet"

---

(\*) Cet incident est rapporté par un élève témoin (et en même temps victime) dans un procès-verbal établi devant un commissaire. Les faits ressortissent d'une agression "physique" (aujourd'hui nous dirions un « bizutage poussé » à connotation sexuelle) de trois élèves sur un jeune élève puis sur un autre, d'où le souci d'Oudet d'essayer de contenir l'affaire. Les événements se sont déroulés dans le cadre d'une promenade des élèves horlogers. Le surveillant les a délaissés pour jouer aux cartes dans une auberge avec l'un des élèves, les autres ont continué seuls leur marche. Dès lors, sans surveillance, la promenade a dégénéré... Sources : ADD, T 85.

**École Municipale d'Horlogerie de Besançon**

Maurice Favre-Bulle dit Favre-Heinrich  
ou la réussite industrielle exemplaire d'un ancien élève (1885-1888)

**VERS LE MOUVEMENT PERPÉTUEL**

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

# BULLE- CLOCK

QUI A CONQUIS LE MONDE ENTIER

LA PENDULE ÉLECTRIQUE PARFAITE

**SES RÉFÉRENCES**

**Ses Inventeurs.** — La Bulle-Clock fut inventée en collaboration par un savant éminent et un technicien horloger connu, tous deux français :

MARCEL MOULIN, docteur ès sciences, professeur de Chronométrie à la Faculté des sciences de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur;

MAURICE FAVRE-BULLE, dit FAVRE-HEINRICH, constructeur de chronomètres, hors concours, membre du Jury, fondateur de la France horlogère, chevalier de la Légion d'honneur.

**Sa Fabrication** a été entreprise par la C<sup>ie</sup> Générale A. H. E. (Société Anonyme au capital de 1 200 000 fr. entièrement versés) constituée exclusivement pour l'exploitation de la Bulle-Clock.

**Ses Usines** sont les premières créées en France de toutes pièces pour la construction exclusive en grande série de la Pendule par procédés automatiques modernes.

**SES CARACTÉRISTIQUES**

**Son dispositif électro-moteur indéréglable** d'un rendement tel qu'une simple pile suffit pour assurer un fonctionnement impeccable pendant de longues années.

**Son pendule isochrone** qui assure la précision de son réglage.

**Son merveilleux contact indéréglable** qui se nettoie automatiquement et grâce auquel le pendule possède la curieuse particularité de se mettre en marche de lui-même.

En résumé, la Bulle-Clock offre avec une **sûreté de marche absolue** le maximum de commodités d'emploi.

**Elle ne nécessite** aucune connaissance en électricité.

**Elle ignore les causes d'arrêt** des autres horloges.

**Elle marche bien**, même quand elle est mal posée.

**Elle ne s'arrête pas**, même quand on la bouscule.

C<sup>ie</sup> G<sup>le</sup> DES APPAREILS HORO-ÉLECTRIQUES  
15-17, RUE GAMBETTA

UNIS-FRANCE BOULOGNE (SEINE) R. C. Seine 17.611.

LA BULLE-CLOCK EST EN VENTE  
CHEZ LES MEILLEURS HORLOGERS

Sources : *L'Horloger*, mars 1924.

Annexe : 2

doc. 22

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

"Première distribution solennelle des prix faite aux élèves le 27 août 1865"

Année scolaire : 1864-65

### Liste des prix décernés aux élèves de l'École.

#### LISTE DES PRIX

##### DÉCERNÉS AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE.

##### PRIX D'EXCELLENCE.

##### DONS DE M. ADOLPHE VEIL-PICARD.

###### PREMIÈRE DIVISION.

FERNIER, Paul, de Besançon.  
REYNIER, Edmond, de Saint-Médard-sur-Orge (Seine-et-Oise).

###### DEUXIÈME DIVISION.

DAMBURN, Louis, de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

##### COURS PRATIQUES.

###### PREMIÈRE DIVISION.

*Construction et montage des échappements, repassage, réglage, etc.*

M. COUVREUR, professeur.

1<sup>er</sup> PRIX. REYNIER, Edmond.  
2<sup>e</sup> PRIX. FERNIER, Paul.  
MENTION HONOR. POURCELOT, Emile, de Besançon.

###### DEUXIÈME DIVISION.

*Finissage et construction des assortiments pour les échappements.*

M. COUVREUR, professeur.

1<sup>er</sup> PRIX. DAMBURN, Louis.  
2<sup>e</sup> PRIX. GUILLEMIN, Charles, d'Ormans (Doubs).  
ACCESSIT : LOIBET, Henri, de Moret (Seine-et-Marne).  
DAGUET, Jules, de Besançon.

###### TROISIÈME DIVISION.

*Construction des ébauches.*

M. LONET, professeur.

1<sup>er</sup> PRIX. BARON, Louis, de Beaune (Côte-d'Or).  
2<sup>e</sup> PRIX. GRANDPERAIN, Louis, des Chaprais.  
ACCESSIT : FERNIER, Georges, de Besançon.  
MENTION HONOR. LONS, Gustave, d'Audincourt (Doubs).  
ACCESSIT. GUILLEMIN, Aristide, d'Harréville (Haute-Marne).

##### COURS THÉORIQUES.

###### PREMIÈRE DIVISION.

*Cours de mécanique physique appliquée.*

M. SAZ, professeur.

HORS CONCOURS. FERNIER, Georges, bachelier ès-sciences.

PRIX. FERNIER, Paul.  
ACCESSIT. POURCELOT, Emile.

###### DEUXIÈME DIVISION.

*Arithmétique et Géométrie.*

M. ASSÉZ, professeur.

1<sup>er</sup> PRIX. DAMBURN, Louis.  
2<sup>e</sup> PRIX. GRANDPERAIN, Louis.

###### TROISIÈME DIVISION.

*Grammaire, orthographe, géographie et arithmétique.*

M. CHAPLAIN, professeur.

1<sup>er</sup> PRIX : { DURAND, Victor, de Besançon.  
          } GUILLET, Aristide, d'Harréville  
          } (Haute-Marne).

2<sup>e</sup> PRIX : { DAGUET, Jules, de Besançon.  
          } GRANDPERAIN, Louis-Joseph, de Neuilly  
          } (Seine).  
ACCESSIT. GUILLEMIN, Charles, d'Ormans.

##### COURS DE DESSIN LINÉAIRE

*Applicé à l'horlogerie.*

M. FERNET, professeur.

###### PREMIÈRE DIVISION.

PRIX : FERNIER, Paul.  
          } RETNIER, Edmond.

ACCESSIT : { POURCELOT, Emile.  
          } FERNIER, Georges.

###### DEUXIÈME DIVISION.

1<sup>er</sup> PRIX. DAMBURN, Louis.  
2<sup>e</sup> PRIX. LOIBET, Henri.  
ACCESSIT. GRANDPERAIN, Louis.

###### TROISIÈME DIVISION.

1<sup>er</sup> PRIX. BARON, Louis.  
2<sup>e</sup> PRIX. LONS, Gustave.  
ACCESSIT. DURAND, Victor.

##### COURS DE TENUE DE LIVRES

##### ET DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE.

M. CHAPLAIN, professeur.

PRIX UNIQUE. FERNIER, Paul.

Sources : A.O.B, *Distribution solennelle des prix...*, op. cit., 1865.

Annexe : 2

doc. 23

## École Municipale d'Horlogerie de Besançon

-----  
"L'hospitalité des élèves du dehors et ceux venant de l'étranger au Lycée de la ville",  
d'après le Maire de Besançon, en 1881.  
-----

"(À l'École) on compte actuellement 55 jeunes gens, dont 25 de la ville et 30 venant du dehors et de l'étranger, Espagnol, Américains, etc.

Pour les premiers, c'est-à-dire les enfants de Besançon, les cours sont gratuits, tandis que pour les autres ils sont fixés à 200 fr. par an. Les élèves du dehors et ceux venant de l'étranger sont internés au Lycée, où ils reçoivent l'hospitalité, à raison de 67 francs par mois. Là ils sont traités, nourris, logés exactement comme les élèves classiques, ils sont constamment, soit dans la récréation, soit en promenade, sous la surveillance d'un maître qui vient les recevoir à la sortie des classes à la porte de l'École, et qui les y reconduit à la rentrée. Ces jeunes élèves sont de la part de l'administration du lycée et de l'autorité universitaire l'objet de la plus grande sollicitude. **Si autrefois quelques-uns ont adressé des plaintes, soit à leurs parents, soit à la municipalité, il a été reconnu après enquête qu'il n'y avait de la part des plaignants qu'un désir de vivre plus librement en ville.**

Voici du reste l'emploi du temps de nos jeunes internes en dehors de 10 heures de cours, théoriques, pratiques et de dessin, consacrées chaque jour à l'École.

Lever à 6 heures, déjeuner à 6 heures  $\frac{1}{2}$ , départ du lycée pour arriver à l'École à 7 heures.

À midi, retour au lycée, où jusqu'à midi 20 minutes, heure du repas, il y a les lundi et mercredi, exercices militaires ; les mardi, vendredi et samedi, leçons de gymnastique, et le jeudi promenade.

Lorsque le temps le permet, la rentrée à l'École est accompagnée d'une promenade de midi 45 à une heure 30, au lieu de passer ce temps en salle d'Études.

Le soir, sortie de l'École de 6 heures 45 à 7 heures, souper à 7 heures 15, avant les élèves du lycée, puis étude ou récréation jusqu'à l'heure du coucher, qui a lieu à 9 h.

Tous les dimanches, il y a étude et répétition de musique par la fanfare de l'École, composée actuellement de 22 élèves, tandis que des leçons particulières sont données par des maîtres spéciaux.

Des promenades ou visites dans les établissements industriels susceptibles de développer les connaissances spéciales des élèves, sont en outre favorisées à certains intervalles pour être l'objet de rapports que les élèves doivent rédiger, avec croquis à l'appui, au point de vue scientifique, industriel et économique.

Il est difficile de mieux utiliser les loisirs d'un jeune homme de 14 à 20 ans, et nous croyons qu'il ne serait guère possible d'offrir de plus larges garanties aux familles de nos jeunes élèves..."

Le Maire, Delavelle.

---

Sources : AMB, R<sub>1</sub> 22, *Rapport sur l'École municipale d'horlogerie de Besançon...*, 1881, op. cit., pp. 15-16.

VILLE DE BESANÇON

---

**ÉCOLE MUNICIPALE D'HORLOGERIE**

**Le Maire de la ville de Besançon,**

Donne avis que, par suite de l'extension donnée à l'École d'horlogerie, une nouvelle place de professeur de pratique vient d'y être créée.

Les artistes et ouvriers qui désireraient concourir pour l'obtention de cette place voudront bien se faire inscrire au secrétariat de la mairie et déposer à cet effet, avant le 31 mai, soit en personne, soit par correspondance :

1<sup>o</sup> Une demande écrite de leur main,

2<sup>o</sup> Copie de leur acte de naissance,

3<sup>o</sup> Des attestations tendant à établir leurs antécédents, soit comme ouvrier, soit comme artiste dans la carrière industrielle ; les succès obtenus et les titres de nature à faire apprécier le mérite personnel de chacun.

Les parties plus spécialement enseignées à l'École, par le titulaire, seront : la construction des échappements en usage dans l'horlogerie portative et le finissage.

Les demandes des candidats seront soumises à l'examen de la Commission d'administration de l'École qui statuera par concours s'il y a lieu.

Le traitement du titulaire est de 2 000 fr. par an.

Les cours pratiques dont la tenue lui sera confiée, ont lieu tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) :

- en hiver, de huit heures du matin à midi, et de une heure et demie à cinq heures du soir,
- en été, de sept heures du matin à midi, et de une heure et demie à cinq heures et demie du soir.

Fait à l'Hôtel de ville de Besançon, le 15 mai 1872.

Le maire, G. Oudet

---

Sources : AMB, R<sub>1</sub> 20, d'après une affiche (type A 2) pour le recrutement d'un professeur de pratique, mai 1872.

**MAIRIE de BESANÇON**

-----  
**CONCOURS POUR L'OBTENTION DE BOURSES A L'ÉCOLE MUNICIPALE D'HORLOGERIE**  
-----

**Le Maire de la ville de Besançon, chevalier de la légion d'honneur,**

A l'honneur d'informer les chefs de famille, fabricants, ouvriers et autres, qu'un concours est ouvert pour l'obtention de trois bourses créées à l'École d'horlogerie, au moyen de la généreuse libéralité d'un citoyen de la ville.

Ces bourses seront attribuées à trois jeunes gens appartenant à chacun des cultes catholique, protestant et israélite, nés à Besançon, et y domiciliés depuis deux ans au moins.

Fait à Besançon le 8 juin 1863

Clerc de Landresse

---

Sources : AMB, R<sub>1</sub> 22. D'après une affiche (type A 2). Cette libéralité, très "œcuménique" est due à : Adolphe Veil-Picard (il est de confession juive) banquier, mécène et grand bienfaiteur de la ville.

**“Les professeurs de l'École municipale d'horlogerie vus par la presse bisontine<sup>(1)</sup> et par quelques ouvriers horlogers, en 1881 ...”**

-----

*“La réduction des prix de façon oblige aujourd'hui, j'en conviens, quelques ouvriers horlogers à un travail plus assidu qu'au beau temps où trois ou quatre jours par semaine leur suffisaient, et tel se trouverait aujourd'hui satisfait d'une place de professeur à l'École qu'il aurait refusé avec dédain il y a quelques années...”*

Et l'auteur de l'article de rappeler une anecdote passée quelque huit années plus tôt :

*“en 1873, à l'époque où l'agrandissement de l'École nécessitait un personnel plus considérable, l'Administration municipale fait appel, par voie d'affiches (déjà\*) aux candidats capables de remplir les fonctions de professeur (l'auteur de l'article avait proposé à un de ses proches d'accepter ce poste) :*

*“ - Quel est le traitement ? me demanda-t-il,*

*- Deux mille francs !...*

*- Il est bien entendu, ajoute-il, qu'à ce prix, on est nourri par la ville ?”*

Quelques jours plus tard, l'auteur rencontre de nouveau son interlocuteur, celui-ci lui déclare :

*“ - Tu sais, il y a réunion du syndicat horloger ce soir, tu y viendras ?*

*- Je ne sais ; mais il existe encore ce syndicat ? Depuis bien longtemps je n'en ai entendu parler. Et pourquoi cette réunion ?*

*Il m'indiqua du doigt un professeur de l'École d'horlogerie qui sortait à ce moment de son cours, qu'il avait commencé le matin à sept heures et me répondit :*

*“ - C'est pour nous occuper de ces soi-disant horlogers là, qui ont, comme tu le vois, déjà fini leur journée à cinq heures du soir, et il est temps qu'on y mette ordre !*

*- As-tu commencé la tienne, aujourd'hui ? hasardai-je...,*

*- Non, mais ceci ne regarde que moi ! me répondit-il avec une certaine hauteur...”*

(signé) Un travailleur

---

(1) AMB, article paru dans *La Démocratie Franc-Comtoise*, le samedi 14 mai 1881. Il fait suite à une série d'articles (c'est le n° IV) consacrés à la crise horlogère qui pointe, et il est fait allusion à l'École d'horlogerie qui cherche à réorganiser son mode de fonctionnement (supra).

(\*) Précision faite par l'auteur de l'article. Pour le recrutement de 1873, voir “l'affiche 1872” en annexe 2, doc. 25.

## Évolution (en nombre) des personnels de l'École d'horlogerie (1873-1889)<sup>(1)</sup>

---

- **1873** : 10 personnes.

- Administrateur : Amiet,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Zorn, Lorient, Bellegé.
- Enseignement théorique : Amiet, André, Perret, Pauthier, Croissant.

- **1874** : 14 personnes.

- Administrateur : Amiet,
- Commis aux écritures : Trambly dit Lamy,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Zorn, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : Amiet, André, Perret, Pauthier, Croissant, Bulle.

- **1875** : 14 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Commis aux écritures : Trambly dit Lamy,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Zorn, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Perret, Croissant, Bulle, Rozier, Gros.

- **1876** : 14 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Commis aux écritures : Trambly dit Lamy,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Zorn, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Croissant, Bulle, Bouraud.
- Dessin : Perret, Douillé.

- **1878** : 15 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Commis aux écritures : Roussey,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Zorn, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Bulle, Abram, Lods, Rousset.
- Dessin : Perret, Douillé.

- **1879** : 14 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Maure, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Abram, Lods, Rousset.
- Dessin : Perret, Gibling.

- **1880** : 14 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Commis aux écritures : Roussey,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Maure, Bellegé, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Abram, Lods, Fèbvre.
- Dessin : Perret, Gibling.

---

(1) D'après les Annuaires du Doubs. ADD

## Évolution (en nombre) des personnels de l'École d'horlogerie (1873-1889)<sup>(suite)</sup>

---

- **1884** : 12 personnes.

- Directeur : Chopard,
- Commis aux écritures : Roussey,
- Enseignement pratique : MM. Piguët, Mathet-Doret, Maure, Bellegly, Lombard, Courgey, Sandoz.
- Enseignement théorique : (Chopard), Fèbvre, Tarby.
- Dessin : Perret.

- **1887** : 11 personnes.

- Directeur : Lossier,
- Commis aux écritures : Gurnot,
- Enseignement pratique : 6 professeurs,
- Enseignement théorique : 2 professeurs.
- Dessin : (Lossier) 1 professeur.

- **1889** : 10 personnes.

- Directeur : Lossier,
- Commis aux écritures : Gurnot,
- Enseignement pratique : Moïse, Bellegly, Lombard, Maure, Sandoz.
- Enseignement théorique : 2 professeurs.
- Dessin : (Lossier), Fribourg.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

---

### Les élèves horlogers en 1893<sup>(1)</sup>



(1) On observera la tenue de travail : ample blouse noire ou bleue et le large bérêt qui n'est pas s'en rappeler la « faluche » des étudiants... Sur ce document est présent Louis Marguet (non identifié sur la photo), né en 1873, il est scolarisé à l'École d'horlogerie d'avril 1890 à août 1893. Il connaît donc le changement de statut de l'École, qui de « municipale » devient « nationale » (1891). Fils de César Marguet, fabricant d'horlogerie à Lac-ou-Villers, il fonda lui-même sa propre Société qui connu un bel essor dans le domaine des montres cylindre puis à ancre. En 1930 son fils Pierre lui succédera. Sources : DROZ (Y), FLORÉS (J), *Revue de l'Association Française, des Amateurs d'Horlogerie Ancienne*, n° 24, 2° semestre 1988, 172 p., pp. 44-45.

Dans l'ouvrage, la photographie qui a été aimablement mise à la disposition de la Revue, pour diffusion, est datée de 1888. Or à cette date Louis Marguet n'était pas encore élève à l'École d'horlogerie\*. On peut penser, puisqu'elle provient de la famille de Louis Marguet, qu'elle a été prise en 1893, pour « immortaliser » la promotion qui va achever ses études...

(\*) D'après le *Registre d'Inscriptions des Élèves*. A.É.N.H.

Annexe : 2

doc. 28 bis

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

État du recrutement des élèves<sup>(1)</sup>, période : 1891-1921

(mixité, origines géographiques et spécialités)

(Garçon : G, Filles : F)

(Horloger : h, Mécanicien : m, Graveur : g, Monteur : mo)

Diplômes : DEB (Diplôme d'Élève Breveté), M o : Médaille d'or, M a : Médaille d'argent

Années	Nb d'élèves :		Nb d'élèves :		Totaux		Diplômes et Médailles d'argent
	Besançon		Extérieur à la ville				
1891	12	h = 12	10	h = 10	22	h = 22	DEB : 4 ; M a : 4
1892	11	h = 11	10	h = 10	21	h = 21	DEB : 5 ; M a : 1
1893	15	h = 15	11	h = 11	26	h = 26	DEB : 4 ; M a : 3*
1894	11	h = 11	14	h = 14	25	h = 25	DEB : 1
1895	17	h = 10 m = 5 g = 2	20	h = 19 m = 1 g = 0	37	h = 29 m = 6 g = 2	DEB : 5 ; M a : 2
1896	10	h = 4 m = 5 g = 1	7	h = 7 m = 0 g = 0	17	h = 11 m = 5 g = 1	DEB : 3 ;
1897	5	h = 2 m = 3 g = 0	10	h = 10 m = 0 g = 0	15	h = 12 m = 3 g = 0	DEB : 7 ; M a : 4
1898	6	h = 3 m = 3 g = 0	17	h = 17 m = 0 g = 0	23	h = 20 m = 3 g = 0	DEB : 11 ; M a : 6
1899	20	h = 9 m = 8 g = 3	15	h = 14 m = 1 g = 0	35	h = 23 m = 9 g = 3	DEB : 10 ; M a : 4
1900	20	h = 8 m = 11 g = 1	15	h = 15 m = 0 g = 0	35	h = 23 m = 11 g = 1	DEB : 11 ; M a : 3
1901	23	h = 11 m = 8 g = 4	16	h = 14 m = 2 g = 0	39	h = 25 m = 10 g = 4	DEB : 10 ; M a : 2

(1) État dressé par année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(\*) Sur le registre, on relève qu'un des élèves (Baudet) : "méritait la médaille d'or" (sic).

Années	Nb d'élèves :		Nb d'élèves :		Totaux		Diplômes et Médailles d'argent
	Besançon		Extérieur à la ville				
1902	19	h = 5 m = 12 g = 2	9	h = 7 m = 2 g = 0	28	h = 12 m = 14 g = 2	DEB : 7 ; Ma : 3
1903	14	h = 2 m = 12 g = 0	11	h = 10 m = 1 g = 0	25	h = 12 m = 13 g = 0	DEB : 10 ; Ma : 3
1904	8	h = 2 m = 6 g = 0	16	h = 14 m = 2 g = 0	24	h = 16 m = 8 g = 0	DEB : 2 ; Ma : 2
1905	18	h = 4 m = 12 g = 2	16	h = 15 m = 1 g = 0	34	h = 19 m = 13 g = 2	DEB : 7 ; Ma : 4
1906	20	h = 4 m = 16 g = 0	9	h = 8 m = 0 g = 1	29	h = 12 m = 16 g = 1	DEB : 5 ; Ma : 2
1907	16	h = 2 m = 13 g = 1	7	h = 7 m = 0 g = 0	23	h = 9 m = 13 g = 1	DEB : 3 ; Ma : 1
1908	25	h = 6 m = 19 g = 0	9	h = 9 m = 0 g = 0	34	h = 15 m = 19 g = 0	DEB : 6 ; Ma : 4
1909	10	h = 1 m = 7 g = 2	5	h = 5 m = 0 g = 0	15	h = 6 m = 7 g = 2	DEB : 4 ; Ma : 1
1910	18	h = 6 m = 11 g = 1	12	h = 8 m = 4 g = 0	30	h = 14 m = 15 g = 1	DEB : 11 ; Ma : 4
1911	26	h = 5 m = 18 g = 3	14	h = 10 m = 4 g = 0	40	h = 15 m = 22 g = 3	DEB : 10 ; Ma : 2
1912	28	h = 10 m = 18 g = 0	21	h = 14 m = 7 g = 0	49	h = 24 m = 25 g = 0	DEB : 15 ; Ma : 2

Années	Nb d'élèves :		Nb d'élèves :		Totaux		Diplômes et Médailles d'argent
	Besançon		Extérieur à la ville				
1913	18	h = 6 <sup>(1)</sup> m = 12 <sup>(3)</sup> g = 0	21	h = 12 <sup>(2)</sup> m = 9 g = 0	39	h = 18 m = 21 g = 0	DEB : 12 ; M a : 2
1914	26	h = 6 m = 20	4	h = 2 m = 2	30	h = 8 m = 22	DEB : 12 ; M a : 2
1915	30	h = 1 m = 29	7	h = 4 m = 3	37	h = 5 m = 32	DEB : 10 ; M a : 2
1916	23	h = 6 m = 18	6	h = 2 m = 3	29	h = 8 m = 21	DEB : 7 ; M a : 1
1917 <sup>(4)</sup>	59 G* = 33  F* = 26	h = 11 m = 16 techn = 1 échap = 1  mdb = 4  a = 5 p = 9 s = 6 r = 5 spé = 1	13 G = 12  F = 1	h = 5 m = 6  mdb = 1  spé = 1	72 G = 45  F = 27	h = 16 m = 22 techn = 1 échap = 1  mdb = 5  a = 5 p = 9 s = 6 r = 5 spé = 2	DEB : 10 ; M a : 1

(1) Dont un apprentissage "rapide" (AR) en "pivotage et rhabillage".

(2) Dont 2 apprentissages "rapides" (section spéciale).

(3) Dont un "mécanicien guillocheur".

(4) Année d'ouverture de l'École aux filles.

(\*) G : Garçon, F : Fille.

Abréviations : h : horloger ; m : mécanicien ; techn : technicien ; échap : échappement (préparateur d') ; mdb : monteurs de boîtes ; p : pivoter ; s : sertisseur ; r : régleur ; a : achevage ; spé : spécialiste ; dé-re : démontage-remontage ; car : carrés ; rep : repassage ; clé : clé de raquette.

Années	Nb d'élèves :		Nb d'élèves :		Totaux	Diplômes et Médailles d'argent
	Besançon		Extérieur à la ville			
1918	42		23		65	DEB : 18 ; M a : 1
	G = 28	h = 3 m = 18 dé-re = 2 p = 3 mdb = 1 a = 1	G = 16	h = 10 m = 5	G = 44	
	F = 14	p = 7 s = 1 r = 5 car = 1	F = 7	h = 3 a = 1 p = 1 s = 1 r = 1	F = 21	h = 3 a = 1 p = 8 s = 2 r = 6 car = 1
1919	69		18		87	DEB : 13 ; M a : 0
	G = 40	h = 7 m = 18 dé-re = 1 p = 6 mdb = 6 a = 1 s = 1	G = 18	h = 10 m = 6	G = 58	
	F = 29	rep = 1 a = 3 p = 8 s = 1 r = 9 dé-re = 3 clé = 4	F = 0	p = 1 mdb = 1	F = 29	rep = 1 a = 3 p = 8 s = 1 r = 9 dé-re = 3 clé = 4
1920	41		23		64	DEB : 14 ; M a : 1
	G = 29	h = 7 m = 16 p = 3 mdb = 3	G = 18	h = 10 m = 4 p = 2 mdb = 2	G = 47	
	F = 12	a = 1 p = 4 r = 7	F = 5	h = 3 p = 1 r = 1	F = 17	h = 3 a = 1 p = 5 r = 8

Années	Nb d'élèves :		Nb d'élèves :		Totaux		Diplômes et Médailles d'argent
	Besançon		Extérieur à la ville				
1921	<b>25</b>		<b>15</b>		<b>40</b>		DEB :18 ; M a : 2 M or : 1*  (* ) 1 <sup>ère</sup> médaille d'or décernée à un élève
	G = 19	h = 3 m = 13 p = 3	G = 13	h = 6 m = 4 p = 3	G = 32	h = 9 m = 17 p = 6	
	F = 6	h = 1 r = 5	F = 2	h = 2	F = 8	h = 3 r = 5	

## La place de l'École d'Horlogerie de Besançon dans l'organigramme des différents ordres d'enseignement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en France.

-----

	Enseignement secondaire	Enseignement Primaire Supérieur (EPS)		Enseignement technique			
		BS 3	4 <sup>e</sup>	Écoles des Arts et Métiers		Faculté des Sciences de Besançon Observ*	
		BS 2		DEB	CEPI/CEPC	DEB	
17 ans	Classe terminale	BS 2					4 <sup>e</sup> a
16 ans	Classe de 1 <sup>re</sup>	BS 1	4 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> a	4 <sup>e</sup> a	4 <sup>e</sup> a
15 ans	Classe de 2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> année EPS	3 <sup>e</sup> année CC	3 <sup>e</sup> année ENP	3 <sup>e</sup> année EPCI		ENHB 3 <sup>e</sup> année
14 ans	Classe de 3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> année EPS	2 <sup>e</sup> année CC	2 <sup>e</sup> année ENP	2 <sup>e</sup> année EPCI		ENHB 2 <sup>e</sup> année
13 ans	Classe de 4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup> année EPS	1 <sup>re</sup> année CC	1 <sup>er</sup> année ENP	1 <sup>re</sup> année EPCI		ENHB 1 <sup>re</sup> année
12 ans	Classe de 5 <sup>e</sup>	Cours prépa.	Cours prépa.	Cours prépa.	Cours prépa.		
11 ans	Classe de 6 <sup>e</sup>	<b>Enseignement primaire élémentaire</b>					
10 ans							
9 ans	<b>Classes élémentaires des lycées</b>						
8 ans							
7 ans							
6 ans							

**BS** Classes de Brevet Supérieur  
**CC** Cours Complémentaires  
**CEPC** Certificat d'Études Pratiques Commerciales  
**CEPI** Certificat d'Études Pratiques Industrielles  
**DEB** Diplôme d'Élève Breveté  
**ENHB** École Nationale d'Horlogerie de Besançon  
**ENP** Écoles Nationales Professionnelles  
**EPCI** Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie  
**EPS** Écoles Primaires Supérieures  
 (\*) Observatoire chronométrique de Besançon

**Les classes encadrées correspondent aux classes "normales" des différents établissements à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les classes en pointillés indiquent celles qui pouvaient être effectuées.**

# ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

## Réorganisation

Composition de la Commission administrative

Décret du 17 mars 1909

Le Président de la République française :

- Vu la convention du 22 juillet 1891, intervenue entre l'État et la ville de Besançon, au sujet de la nationalisation de l'École municipale d'horlogerie ;

- Vu le décret du 22 juillet 1891 portant règlement de l'École nationale d'horlogerie de Besançon, et notamment le 3<sup>o</sup>alinéa des dispositions générales, ainsi conçu :

« L'École est administrée par une commission présidée par le maire de Besançon et composée en outre d'un délégué du ministre, de deux conseillers municipaux, élus par leurs collègues pour la durée de leur mandat municipal, de deux membres désignés par le Conseil municipal et choisis parmi les notables industriels de la ville, et de quatre autres nommés par le Préfet du Doubs. Le renouvellement des membres à la désignation du Préfet et du Conseil a lieu tous les six ans, par sixième chaque année, les cinq premières années par la voie du tirage au sort et ensuite par ancienneté. Les mêmes personnes peuvent être investies d'un nouveau mandat »

- Sur le rapport du ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Décrète,

Article 1<sup>er</sup> – L'alinéa susvisé du décret du 22 juillet 1891 est modifié ainsi qu'il suit :

L'École est administrée par une Commission présidée par le maire de Besançon et composée en outre :

1<sup>o</sup> D'un représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

2<sup>o</sup> De deux membres du Conseil municipal élus par leurs collègues pour la durée de leur mandat ;

3<sup>o</sup> D'un délégué du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon (patrons) ;

4<sup>o</sup> D'un délégué du Syndicat des Monteurs de boîtes de montres de Besançon (patrons) ;

5<sup>o</sup> D'un délégué du Syndicat des Monteurs de boîtes de montres de Besançon (ouvriers) ;

6<sup>o</sup> D'un délégué du Syndicat des ouvriers horlogers de Besançon ;

7<sup>o</sup> D'un délégué de la Chambre syndicale d'horlogerie du Vallon de Morteau ;

8<sup>o</sup> D'un délégué de la Chambre syndicale des fabricants d'horlogerie du Pays de Montbéliard ;

9<sup>o</sup> De sept membres dont un régleur de précision, cinq fabricants d'horlogerie de Besançon et un membre de l'industrie mécanique de Besançon, nommés par le Préfet du Doubs.

Les membres délégués et les membres nommés par le Préfet sont désignés pour une période de quatre ans.

Leurs pouvoirs sont renouvelables.

Article 2 – Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 mars 1909.

*Signé* : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République, *Le Ministre du Commerce et de l'Industrie*, *Signé* : Jean CRUPPI.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a désigné pour le représenter au sein de cette Commission : M. Leblois, Inspecteur général de l'Enseignement Technique à Saint-Étienne.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Commission administrative

Le Préfet du Doubs, chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le décret du 22 juillet 1891 érigeant en École nationale l'École d'horlogerie de Besançon ;
- Vu le décret du 17 mars 1909 modifiant le décret du 22 juillet en ce qui concerne la composition de la Commission administrative de l'École d'horlogerie de Besançon ;
- Vu la lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 30 mars 1909 ;

Arrête :

Article premier – sont désignés pour faire partie de la Commission d'administration de l'École d'horlogerie de Besançon :

I – M. le Maire de Besançon, président ;

II – M. Leblois, Inspecteur général de l'Enseignement technique à Saint-Étienne, représentant M. le Ministre du Commerce ;

III – Pour la durée de leur mandat :

MM. Gondy Junius et Andrade Jules, conseillers municipaux élus par le Conseil municipal ;

IV – Pour une durée de quatre ans :

MM. Tissot Hippolyte, président du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon (patron) ;

Guibard Henri, président du Syndicat des monteurs de boîtes de montre d'or de Besançon (délégué du syndicat des monteurs de boîtes, patrons) ;

Biétry Auguste, ouvrier boîtier d'or, Grande rue, 117, à Besançon, (délégué du Syndicat de monteurs de boîtes de montres de Besançon, ouvriers) ;

Hintzi Francis, ouvrier horloger, 26 rue Battant à Besançon, délégué du Syndicat des ouvriers horlogers de Besançon ( Fédération internationale des ouvriers horlogers, section de Besançon) ;

Parrenin Hippolyte, fabricant d'horlogerie à Villers-le-Lac, (délégué de la Chambre syndicale d'horlogerie du vallon de Morteau) ;

Hozotte Édouard, industriel à Seloncourt (délégué de la Chambre syndicale des fabricants d'horlogerie du Pays de Montbéliard).

V – Délégués de l'administration préfectorale :

MM. Adler Gaston, rue Claude Pouillet,

Antoine Jules Nicolas, 24 rue de la République,

Fernier Maxime, 2 rue Mairet,

Lipmann Isaac Camille, 2 rue de Vittel,

Maillard-Salins, Émile Léon square Saint-Amour, 7 ;

tous fabricants d'horlogerie à Besançon,

Grogg Georges André, 12 rue des Granges à Besançon, régleur de précision ;

Douge Jules, rue Pasteur, 12, Besançon, membre de l'industrie mécanique de Besançon.

Article 2- Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Besançon chargé d'assurer l'exécution, et à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie à titre de renseignement.

Besançon, le 11 mai 1909.

*Le Préfet du Doubs, Signé : H. Godefroy*

*Pour ampliation,*

Le secrétaire général, Signé : Arnault

*Pour copie conforme*

Le Sénateur-Maire, A. Grosjean

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

### Convention qui place l'École d'horlogerie dans les attributions exclusives de l'État<sup>(1)</sup>

"Sous-Secrétariat d'État de l'Enseignement technique,

Paris, le 11 janvier 1921

Entre M. Le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique d'une part, et M. le Maire de la ville de Besançon, dûment autorisé par son Conseil municipal, d'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

**Art. 1<sup>er</sup>,** - L'École d'horlogerie existant à Besançon, et actuellement réglemantée par le décret du 22 juillet 1891, est transformée en École Nationale d'Horlogerie et placée dans les attributions exclusives de l'État.

En conséquence, cette École jouira désormais de la personnalité civile, conformément à l'article 16 de la loi du 25 juillet 1919, relative à l'Enseignement technique, industriel et commercial.

**Art. 2,** - La ville de Besançon prend l'engagement :

- 1° D'abandonner à l'État, tant que l'École en que stion y subsistera, soit sous sa forme actuelle d'École d'horlogerie, soit sous la forme quelconque d'établissement de l'État destiné à l'enseignement technique, la jouissance de l'immeuble ou est actuellement installée ladite École d'horlogerie, de ses ateliers, cours, préaux, terrains, jardins et toutes dépendances ;

- 2° de céder gratuitement à l'État le matériel et mobilier scolaire de l'Établissement et de ses dépendances, ainsi que la machinerie et l'outillage de ses ateliers ;

- 3° D'assurer la charge des grosses réparations de s immeubles actuelles ou de ceux qui seront construits en remplacement ;

- 4° De contribuer pour un quart au moins c'est à dire pour une somme de 420 176 fr. au minimum payable en un ou plusieurs exercices, ainsi qu'il sera déterminé ci-après à l'article 4, conformément à l'article 12 de la loi du 25 juillet 1919, à la reconstruction de l'École, suivant devis établi en 1911, arrêté alors à la somme e 420 176 fr. et actuellement environ au quadruple de cette somme. Cette reconstruction devra avoir lieu dans les cinq ans à dater de la promulgation de la loi approuvant la présente convention. La ville s'engage à procurer à l'État, dans un délai qui permette la construction dans les cinq ans ci-dessus fixés, à la place du terrain de 1 840 mètres carrés sis avenue d'Helvétie, qui était prévu au devis primitif pour la somme de 35 552 fr. et qui reste la propriété de la ville, un terrain dont la superficie ne devra pas être inférieure à 3 500 mètres carrés. Le prix de ce terrain sera fixé par l'Administration des Domaines et ne devra pas dépasser 142 208 fr ; (35 552 x 4), somme prévue au devis majoré pour le paiement du terrain. Au cas où le prix du terrain serait inférieur à ce chiffre, l'économie réalisée de ce chef profiterait à l'État pour les trois quarts et viendrait en déduction du forfait ci-dessous stipulé ;

- 5° de fonder et entretenir à la dite École nation ale d'horlogerie, pendant dix ans au moins, conformément à l'article 12 de la loi du 25 juillet 1919, dix bourses de 600 fr ; chacune au minimum ;

- 6° De voter les crédits et ressources nécessaires pour permettre l'acquittement des engagements pris ci-dessus.

**Art. 3.** – De son côté, l'État s'engage à contribuer, pour les trois quarts, aux frais de reconstruction et d'appropriation de l'École, évalués en 1911 à 420 176 fr., et actuellement au quadruple de cette somme, soit 1 680 000 fr. toutefois, la contribution de l'État présente le caractère d'un maximum forfaitaire et ne pour en aucun cas dépasser les trois quarts de 1 680 000 fr. soit 1 260 000 fr ; quelle que soit l'augmentation du prix des matériaux, de la main-d'œuvre, etc. En cas de diminution de ces prix et de celui du terrain, l'État et la ville bénéficieraient respectivement des trois quarts et du quart de l'économie réalisée sur le montant de la reconstruction. Assumer les frais de fonctionnement de l'École.

**Art. 4,** - La part contributive de l'État sera couverte par des crédits spéciaux inscrits au budget de l'enseignement technique, soit sur un ou plusieurs exercices. Dans ce dernier cas, la part contributive de la ville ne sera exigible que par acompte, dans la proportion des crédits accordés au service de l'Enseignement technique.

**Art. 5** - La présente convention ne deviendra définitive qu'après sa ratification par la loi, qui autorisera en son temps, son enregistrement au droit fixe de 3 fr. à la charge de la ville.

Fait à Paris, en double original, le 11 janvier 1921.

Lu et approuvé :

Krug.

Lu et approuvé

P. Coupat."

(1) D'après *Le Fabricant Français*, n°5 du 1<sup>er</sup> mars 1921.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

-----  
Enquête auprès des industriels horlogers sur leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée  
-----

### CIRCULAIRE

M \_\_\_\_\_ Fabricant d'Horlogerie

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis mis d'accord avec MM. les Présidents des Syndicats de Besançon, Montbéliard et Morteau, pour procéder à une enquête sur les besoins de main-d'œuvre de l'Industrie horlogère, par envoi d'un questionnaire à tous les fabricants d'horlogerie de la région.

Vous voudrez bien reconnaître l'utilité de cette enquête, qui permettra de guider l'enseignement pratique de l'École selon les besoins, et d'encourager les jeunes gens à entrer dans la carrière de l'Horlogerie, par la certitude de leur placement à leur sortie de l'École.

Je vous prie donc, dans l'intérêt général, qui est aussi le vôtre, de vouloir bien répondre aux questions, d'autre part, me réservant de vous faire connaître par la suite les résultats généraux de l'enquête.

Je joins à la présente le 1<sup>er</sup> rapport annuel sur l'activité de l'École Nationale d'horlogerie de Besançon durant l'année 1912.

Dans l'attente du questionnaire à remplir et à détacher, auquel je serais heureux de voir joindre complémentirement votre manière de voir, je vous présente Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

École Nationale d'Horlogerie de Besançon,

Le Directeur,  
L. TRINCANO

P.S. – N'oubliant pas que je fais partie de l'Association Amicale des Anciens Élèves, qui remplit envers l'École un but éminemment utile, j'ose me permettre par la même occasion, de solliciter votre adhésion, si vous ne l'avez déjà donnée de Membre honoraire de cette Association (3 fr. par an) ; ce sera au surplus un précieux encouragement pour l'École.

-----  
**QUESTIONS**

**RÉPONSES** de M. \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Quels sont les spécialistes de la fabrication d'horlogerie qui vous font défaut et combien pourriez-vous en employer ?

Quels sont les spécialistes de la fabrication d'horlogerie qui vous paraissent trop nombreux et dont il faut éviter pour un temps la formation ?

Désirez-vous que l'École organise un service central d'offres et de demandes d'emploi pour l'industrie horlogère, ce qui corroborerait les renseignements ci-dessus ?

NOTA. Si des fabricants d'horlogerie n'employaient pas du personnel à journée complète, ils sont priés de répondre en spécifiant pour chaque branche l'emploi du temps moyen par semaine.

-----  
Sources : AOB, document joint au 1<sup>er</sup> Rapport annuel de la direction de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, 1912.

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : A. FÉNON

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (mai 1899)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

### ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON.

L'École nationale d'horlogerie de Besançon a pour objet d'assurer l'éducation professionnelle des jeunes gens qui se destinent à l'horlogerie et de les mettre en mesure d'exercer les plus importantes fonctions de cette industrie, telles que visiteurs, réglers, repasseurs de pièces compliquées, etc. . . . , ainsi que celles de contremaître ou chef d'atelier de fabrication et de mécanicien de précision.

L'École reçoit des élèves externes et des élèves internes. Le nombre des élèves à recevoir est fixé chaque année par le Ministre sur la proposition de la Commission administrative.

#### ENSEIGNEMENT.

La durée des études est de trois ans au moins.  
L'enseignement est théorique et pratique.

L'enseignement théorique, toujours dirigé dans le sens des applications, comprend :

- 1° Dans un but d'uniformisation, la révision très rapide des parties les plus importantes des matières exigées pour l'admission;
- 2° L'algèbre jusqu'aux équations du 1<sup>er</sup> degré;
- 3° La géométrie plane (partie élémentaire) et la trigonométrie rectiligne;
- 4° Les éléments de la mécanique;
- 5° L'application de la mécanique à l'horlogerie, rouages, dispositions des calibres, engrenages, mécanismes compliqués;

#### ---( 3 )---

- 6° Le dessin appliqué à l'horlogerie, le croquis industriel et la décoration de la boîte de montre;
- 7° Les éléments de la physique, de la chimie et de la cosmographie;
- 8° La comptabilité et les principes généraux de l'économie industrielle.

L'enseignement pratique embrasse :

- 1° L'exécution à la main des ébauches et finissages des divers calibres de montres, français et étrangers, avec mécanismes de remontoir;
- 2° L'exécution d'une série d'ébauches par procédés mécaniques perfectionnés;
- 3° La construction des mécanismes compliqués de répétitions chronographiques, quantième, secondes indépendantes, etc.;
- 4° L'exécution et le montage des principaux échappements employés ainsi que le travail des pierres fines et le serlage;
- 5° Le repassage, le réglage et le remontoir;
- 6° Le réglage de précision;
- 7° La construction des outils de fabrication mécanique de la montre;
- 8° Les arts appliqués à la décoration de la montre (gravure, cisèlerie, émail, guilloché, etc.).

Une division spéciale facultative pourra recevoir certains élèves reconnus aptes à suivre un enseignement supérieur de l'horlogerie.

Le programme de cette section spéciale comprendra :

- a) Des leçons complémentaires de mathématiques, la géométrie analytique, le calcul différentiel et intégral;
- b) L'application des mathématiques supérieures à la mécanique générale et spécialement aux problèmes d'horlogerie. — Théorie de Phillips. — Variations du spirale de Gaspari, etc.

#### RÉCOMPENSES ET DIPLÔMES.

Des diplômes sont délivrés par le Ministre aux élèves qui, aux examens généraux de fin d'études, ont satisfait d'une manière complète à toutes les épreuves.

La notation allant de 0 à 20, les élèves ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 11, sans moyenne particulière inférieure à 6, sont considérés comme ayant satisfait aux épreuves d'une manière complète.

#### ---( 3 )---

Ces diplômes confèrent à ceux qui les obtiennent le titre d'élève breveté de l'École nationale d'horlogerie de Besançon.

Il est décerné par le Ministre aux élèves dont la moyenne générale est au moins égale à 15, sans moyenne particulière inférieure à 11, une médaille d'argent.

Les élèves quittant l'École avant la fin de leurs études reçoivent un certificat de présence délivré par le Directeur et qui ne donne pas droit au titre d'ancien élève.

#### MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION.

L'École d'horlogerie de Besançon ne reçoit que des jeunes gens âgés de plus de treize ans.

Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au préfet du département dans lequel la famille est domiciliée ou au Directeur de l'École, avant le 31 août. Elles doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- 1° L'acte de naissance du candidat;
- 2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale;
- 3° Un certificat de vaccin délivré par un docteur en médecine assermenté, constatant en outre que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité permanente pouvant le rendre inhabile au travail de l'horlogerie et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité scrofuleuse ou maladie chronique contagieuse;
- 4° Le certificat d'études primaires ou, à défaut, un certificat délivré par un fonctionnaire de l'enseignement public établissant que le candidat possède les connaissances suivantes :

Une écriture lisible courante;  
Une orthographe à peu près correcte;  
L'arithmétique jusqu'à et y compris les proportions et la règle de trois;

L'histoire et la géographie dans les limites du programme de l'enseignement primaire;

5° Un engagement par écrit et sur papier linéaire pris par les parents ou tuteurs de payer par trimestre et d'avance la rétribution scolaire et, s'il y a lieu, le prix de la pension.

À défaut du certificat d'études primaires et du certificat de capacité mentionné ci-dessus, les candidats subissent un examen devant une commission dont les membres sont désignés par la Commission administrative.

#### ---( 4 )---

Les jeunes gens âgés de plus de vingt ans et ayant déjà exercé la profession d'horloger sont dispensés de tout examen.  
L'admission des élèves est prononcée par le Ministre.

#### RÉTRIBUTION SCOLAIRE.

Le prix de la rétribution scolaire est de 200 francs par an. Toutefois, les enfants de nationalité française dont les parents habitent la commune depuis plus d'un an et les enfants de nationalité étrangère dont les parents sont domiciliés dans la ville depuis plus de trois ans sont reçus gratuitement.

#### FOURNITURES POUR LES ÉTUDES ET L'ATELIER.

Le gros outillage est mis par l'École à la disposition des élèves; par contre, les outils d'ébâti, qui tout horloger doit posséder, sont à leur charge ainsi que les fournitures et métaux employés pour le travail pratique, les livres, les plumes, le papier et les objets nécessaires pour les cours théoriques et de dessin.

#### PENSIONNAT.

Le pensionnat pour les élèves horlogers appartenant aux familles domiciliées au dehors est installé dans les dépendances du lycée; les jeunes gens y sont soumis à la même surveillance et ont le même régime alimentaire que les élèves de cet établissement.

Le prix de la pension est de 65 francs par mois.  
La fourniture des draps de lit, des serviettes, du linge de table et de toilette est faite par le lycée moyennant un abonnement de 24 francs par an.

#### TROUSSEAU.

Le trousseau obligatoire, à la charge des parents, doit être composé au moins de :

- 6 chemises neuves en toile ou calicot,
- 6 paires de chaussettes,
- 12 mouchoirs de poche,
- 3 caleçons,
- 4 paires de chaussures.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 35 1/2

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : A. FÉNON

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (mai 1899)

---12( 5 )4---

1 couvert, un verre et un contenu de table.  
 2 blouses de travail, peignes et broses en nombre suffisant.  
 La tenue d'uniforme, pour le dimanche, se compose d'un pantalon, d'un gilet, d'un veston et d'une casquette, avec boutons et insignes spéciaux. Le prix en varie de 80 à 85 francs.  
 L'élève doit en outre avoir, pour la semaine, les vêtements nécessaires.  
 Le raccommodage et le blanchissage de tout le linge, sans distinction, demeurent à la charge du lycéen.

**LISTE DES OUTILS ET OBJETS**  
 DONT UN ÉLÈVE DOIT ÊTRE POURVU À SON ENTRÉE À L'ÉCOLE.  
 LE SURPLUS LUI SERA FOURNI AU FUR ET À MESURE DE SES BESOINS.

**POUR L'ATELIER.**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1 étau.</li> <li>1 tour à finir avec lunette et arbre pour tourner en l'air et percer.</li> <li>1 pince à tenons.</li> <li>1 pince à gouilles.</li> <li>1 pince à bouts ronds.</li> <li>1 pince à couper.</li> <li>2 hercules.</li> <li>1 lime à alcool.</li> <li>1 outil aux distèmes de millimètre.</li> <li>2 limes à fendre.</li> <li>1 marteau.</li> <li>1 outil à trous.</li> <li>3 limes carrelées avec manchettes.</li> <li>6 limes barettes et feuilles de sauge.</li> <li>1 lime ronde et 1 carrée.</li> <li>3 burins.</li> <li>1 jeu de 24 équarisseurs.</li> <li>1 chalumeau.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 reversoir.</li> <li>1 pierre à huile.</li> <li>1 pierre à sec.</li> <li>1 boîte à roupe à 3 plaques.</li> <li>1 compas à pompe.</li> <li>3 tours-à-vis.</li> <li>2 broches.</li> <li>1 microscope.</li> <li>1 layette à 10 tiroirs.</li> </ul> |
|---|---|

Sur la demande des parents, l'École se charge de la fourniture de tous ces objets à prix coûtant.

---12( 6 )4---

**POUR LES COURS ET LE DESSIN.**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1 planche à dessiner (68/48 env.).</li> <li>1 règle en T.</li> <li>1 équerre (juste).</li> <li>1 boîte de compas de première qualité (tire-ligne en acier).</li> <li>1 flacon d'encre de chine.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 flacon de carmin.</li> <li>2 crayons à dessin n° 3.</li> <li>2 godels.</li> <li>1 gomme à effacer.</li> </ul> |
|---|--|

**SPÉCIMEN DE DEMANDE D'ADMISSION.**

A (adresse exacte), le ..... 1899.

A Monsieur le { Préfet,  
 { Directeur de l'École nat<sup>l</sup> d'horlog. de Besançon,

Désirant faire suivre à mon fils (nom et prénom), âgé de ..... ans, les cours théoriques et pratiques de l'École nationale d'horlogerie de Besançon, je vous prie de vouloir bien admettre ce jeune homme comme élève interne de l'École.

Conformément au règlement, je joins à cette lettre :

- 1° Un acte de naissance;
- 2° Le certificat de moralité qui m'a été délivré;
- 3° Un certificat de médecin;
- 4° Un certificat d'études;
- 5° L'engagement de paiement.

Ne possédant pas moi-même d'outillage d'horloger, je demande que l'École veuille bien se charger de délivrer à mon fils les outils et fournitures nécessaires.

Agreés, Monsieur le { Préfet,  
 { Directeur, } l'avantage de ma parfaite considération.

(Signature très lisible.)

---12( 7 )4---

**SPÉCIMEN D'ENGAGEMENT.**

(sur feuille de papier timbré de 60 centimes).

Je soussigné (nom et prénom), demeurant à ..... rue ..... n° ..... m'engage à payer à la Caisse du Receveur municipal de Besançon, pour le compte de mon fils (nom et prénom), admis à l'École d'horlogerie de cette ville, les sommes de :

- 200 francs par an pour rétribution scolaire;
- 67 francs par mois pour pension et linge.

J'effectuerai ce paiement par trimestres aussitôt après réception des bordereaux, par mon envoi franco à M. le Receveur municipal du montant du trimestre à décaiser.

Je m'engage également à payer par trimestres éclus, et selon les bordereaux présentés, les livres, papiers, outils et fournitures qui seront délivrés à l'élève par l'Administration de l'École.

A ..... le ..... 1899. (Signature.)

Vu, par nous, Maire de la commune de ..... pour légalisation de la signature apposée ci-dessus.

A ..... le ..... 1899. (Signature du Maire.)

IMPRIMERIE NATIONALE. — Mai 1899.

Sources : A.É.N.H  
 Annexe : 2

doc. 35 2/2

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Année scolaire 1898-1899

- Les personnels :



Guental  
Echappements

Verne  
Revisor

Marchand  
Francisque, Mécanicien

Bellegu  
Finissage, Réparateur

Maldiney  
Optique, Chimiste

Moysse  
Mécanicien

Mayoux  
Grossier

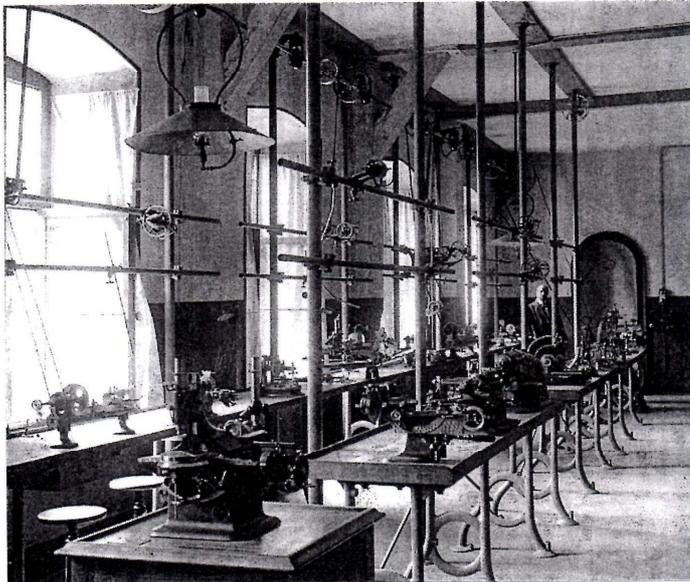
Lombard  
Elanche

Fénon  
Directeur

Labru  
Comptable

Jorier  
Sûrtelet

- Atelier de fabrication de la montre



Sources : A.É.N.H  
Annexe : 2

doc. 35 bis 1/2

Annexe : 2

doc. 35 bis 1/2

École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Année scolaire 1898-1899

- Classes d'échappements, finissages, repassages :



*Faj*  
*Besuchal* *Deillard* *Schane* *Sindy* *Mantel* *Basinet* *Belleg* *Rosin* *Orser*  
*Cognoul* *Di* *Jamin* *Annault* *Guinant* *Léveque*  
*Vuandux*

- Classe de gravure :



X *Moysse W.*  
*Moysoux* *Latot* *Grod*  
*Petiteau*

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 35 bis 2/2

Annexe : 2

doc. 35 bis 2/2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE  
Direction de l'Enseignement Technique

PRÉFECTURE du DOUBS

## ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE

de  
Mécanique et d'Électricité de Précision  
fondée en 1862  
**BESANÇON**

Grands prix :  
PARIS 1889 – PARIS 1900 – St LOUIS 1904 – MARSEILLE 1908 – BRUXELLES 1909 – TURIN 1911

### ENSEIGNEMENT PRATIQUE

(6 heures par jour)

#### Sections d'Horlogerie

Section des <b>Horlogers Techniciens</b> (pour fabricants, visiteurs, régleurs, chefs d'atelier, etc.)	durée des études : <b>3 ans</b>
" <b>Horlogers Rhabilleurs</b> (pour commerçants et ouvriers rhabilleurs)	" " " : <b>3 ans</b>
" <b>Pivoteurs d'échappements</b> (spécialistes pour l'industrie horlogère)	" " " : <b>2 ans</b>
" <b>Repasseurs-remonteurs</b> (spécialistes pour l'industrie horlogère)	" " " : <b>3 ans</b>
" <b>Horlogers calibristes</b> (techniciens pour l'industrie horlogère)	" " " : <b>4 ans</b>
" <b>d'Apprentissage rapide</b> (pour négociants en horlogerie)	" " " : <b>(variable)</b>

**Nota** : il peut être créé d'autres sections selon les besoins de l'industrie horlogère.

#### Sections de Mécanique et d'Électricité

Section des <b>Mécaniciens de précision</b> (pour la fabrication de l'outillage de précision)	durée des études : <b>3 ans</b>
" <b>Électriciens de précision</b> (pour l'horlogerie électrique et l'examen des PTT)	" " " : <b>3 ans</b>
" <b>Mécaniciens horlogers</b> (spécialistes pour l'industrie horlogère)	" " " : <b>3 ans</b>
" <b>Monteurs de boîtes</b> (spécialistes pour l'industrie horlogère)	" " " : <b>3 ans</b>
" <b>Guillocheurs</b> (spécialistes pour le décor de la boîte de montre)	" " " : <b>2 ans</b>

### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

(2 heures de cours et une heure d'études par jour)

Arithmétique et Algèbre – Géométrie et Trigonométrie – Physique et Chimie – Mécanique et Électricité – Technologie horlogère et mécanique – Dessin industriel et Croquis – Législation industrielle – Comptabilité – Économie politique – Correspondance – Droit usuel.

**Nota** : Les cours théoriques sont complétés par des conférences, des visites de l'Observatoire National, dans les ateliers et usines d'horlogerie, de mécanique, d'électricité de Besançon et de la région.

### CONDITIONS GÉNÉRALES d'ADMISSION

L'École ne reçoit que des jeunes gens âgés de plus de 13 ans, munis du Certificat d'études primaires ou témoignant de connaissances analogues ; l'admission est prononcée par M. le Préfet du Doubs, après examen des pièces nécessaires. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. le Directeur de l'École.

### DIPLOMES et RÉCOMPENSES

Le diplôme d'« élève breveté de l'École Nationale d'Horlogerie » est décerné par M. le Ministre du Commerce, aux élèves ayant une moyenne générale au moins égale à 11 sur 20.  
Les élèves ayant obtenu la moyenne générale de 15, reçoivent, en surplus, une médaille d'argent.

### L'École et l'Association Amicale des Anciens Élèves s'occupent du placement des élèves

Affiche (format A<sub>0</sub>) diffusée par la municipalité de Besançon, pour présenter les différentes formations de son École Nationale d'Horlogerie afin de pourvoir au recrutement des élèves. Date : 1912-1914. Sources : AMB, R<sub>1</sub> 94.

## École Primaire Supérieure de Garçons de Besançon

(ou la naissance d'un établissement de formation aux métiers de l'industrie et du commerce sous l'égide du Ministère de l'Instruction publique)\*

-----

Installée, à l'origine, à l'Arsenal, en 1898, la section industrielle de l'ÉPS, formait aux métiers du bois (menuiserie) et à la Serrurerie et son effectif n'était que de 6 élèves. Lors d'une séance du Conseil municipal, en mai 1899, M. Sandoz, fervent partisan du développement de cette section, déclarait, à l'appui de son argumentation que : "Les élèves sortant de la section industrielle ont trouvé à gagner de suite, 60 francs par mois chez des menuisiers et des serruriers ; il y a peu d'emplois de bureau qui débute à de pareils appointements" Quant à M. Félix il émettait le vœu : "que l'enseignement à l'École Supérieure de l'Arsenal soit dirigé presque exclusivement dans le sens industriel<sup>(1)</sup>".

En 1911, l'École Primaire Supérieure (et Professionnelle de Garçons\*\*) est transférée au 12 de la rue d'Alsace. Elle s'est largement étoffée et offre une palette de formations. En juillet 1913, pour la rentrée de septembre, elle se décline de la façon suivante<sup>(2)</sup> :

"**L'École Primaire Supérieure est une réunion de trois Écoles : une école d'industrie, une école de commerce et une école d'enseignement général**<sup>(3)</sup>. Le recrutement s'adresse à des élèves âgés de 12 ans (révolus), dotés du Certificat d'études (ou un examen d'entrée).

- **L'École d'industrie** : elle permet aux jeunes gens qui se destinent à l'industrie mécanique de faire l'apprentissage dans des conditions que l'on ne trouve plus dans les usines. Elle convient aux jeunes gens qui ont l'intention d'être : mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, forgerons, électriciens etc. Elle prépare aux Écoles d'électricité, aux Instituts électro-techniques. L'École possède un vaste atelier qui est dirigé par un Ingénieur des Arts et Métiers. L'outillage est très complet et très moderne. Il comprend 30 étaux, 7 tours, une fraiseuse, une machine à raboter plus des perceuses ; 3 moteurs électriques commandent toutes les machines, l'atelier est éclairé électriquement\*\*\*. Les études techniques comportent, outre le travail d'atelier, des cours de dessin, de technologie, de mécanique etc. La section industrielle n'est pas une section de simple apprentissage ; des cours d'instruction générale : mathématiques, français, etc., faits par des professeurs diplômés, complètent l'instruction des élèves.

- **L'École de commerce** : la section commerciale convient aux jeunes gens qui ont le désir d'entrer dans les maisons de commerce soit comme comptables ou teneurs de livres ou de s'installer à leur compte. Elle prépare aussi des employés de banque et les employés de bureau. Les matières enseignées sont la comptabilité, le tenu des livres, la sténographie, la dactylographie, l'allemand, l'anglais, la correspondance et le droit commercial. L'outillage à la disposition des élèves est considérable, il comprend notamment 8 machines à écrire de diverses marques et un duplicateur. L'instruction générale des élèves est continuée parallèlement avec l'apprentissage commercial et le brevet élémentaire en est habituellement la sanction. Les élèves sortent de l'École avec le Certificat d'Études Primaires Supérieures et le diplôme de Teneur de livres de la Chambre de commerce. Ils sont très recherchés dans le commerce bisontin et les administrations locales. En 1913, l'École a reçu plus de 30 offres d'emplois auxquelles elle n'a pu donner suite, tous les élèves sortis étant placés.

- **L'École d'enseignement général** : la section générale prépare à l'entrée dans les diverses administrations et écoles : Arts et Métiers, École Normale, Postes, Contributions indirectes, Ponts et Chaussées. Elle convient également aux jeunes gens dont les projets d'avenir ne sont pas arrêtés et à ceux qui se destinent à la carrière militaire. Elle prépare au Brevet élémentaire et au Certificat d'Études Primaires Supérieures. La section préparatoire aux Arts et Métiers avec ses cours spéciaux de mathématiques, de dessin, d'atelier, assure aux élèves bien doués et travailleurs l'entrée à l'École de Châlons."

---

(1) AMB, *Procès-verbaux des réunions du Conseil municipal de Besançon*, op. cit., années 1898-1899.

(2) Ibid., année 1913.

(3) En fait « d'écoles », il s'agit surtout de « sections » industrielle, commerciale et générale.

(\*) Voir le chapitre consacré aux Écoles Primaires Supérieures (supra).

(\*\*) Il existe aussi, à Besançon, une École Primaire Supérieure de Filles.

(\*\*\*) L'École Nationale d'horlogerie ne sera éclairée "électriquement" qu'en 1917.

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : A. FÉNON

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (juin 1904)

### 1 - Section d'Horlogerie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE  
DE BESANÇON

PROGRAMMES DES COURS



PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCIV

PROGRAMMES DES COURS.

LANGUE FRANÇAISE.

#### I. Première année d'études.

Étude succincte des principales règles de grammaire en vue de leurs applications à l'orthographe et à la correction du langage et du style. — Principales règles de la ponctuation.

Le nom. — Genre, nombre, noms composés, noms propres.

De l'article. — Éision, contraction.

De l'adjectif. — Adjectif qualificatif, règles d'accord, formation du féminin, du pluriel, degrés de signification. Adjectifs déterminatifs.

Le pronom. — Différentes sortes de pronoms.

Le verbe. — Sujet et compléments. Du nombre, de la personne, du temps et du mode. — Radical et terminaison. Différentes sortes de verbes. — Accord du verbe avec son sujet.

Étude de la proposition. — Exercices oraux d'analyse grammaticale et logique.

Le participe. — Règles d'accord du participe passé. — Participe présent et adjectif verbal.

Des mots invariables : adverbe, préposition, conjonction, interjection.

Étude des principaux préfixes et suffixes, familles de mots, notions d'étymologie.

Le style. — Qualités générales et particulières; insister sur le style épistolaire.

Des principales figures de grammaire, de mots et de pensées.

Notions sur les grands auteurs français, avec lecture et explication de morceaux choisis.

Exercices oraux et écrits : analyses, lettres commerciales, description d'outils, de machines.

ARITHMÉTIQUE.

#### I. Première année d'études.

De la numération. — Théorie élémentaire et pratique des quatre opérations sur les nombres entiers, les nombres décimaux et les nombres complexes.

Principes de la divisibilité. — Divisibilité par 2, 4, 8, 5, 25, 3 et 9. — Preuve par 9 de la multiplication et de la division.

Notions sur les nombres premiers. — Plus grand commun diviseur et plus petit multiple commun.

Principes sur les fractions. — Simplification et réduction au même dénominateur. — Les quatre opérations.

Transformation des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement. — Fractions périodiques.

Système métrique : longueurs, surfaces, volumes, capacités, poids, monnaies.

Notions sur les puissances. — Pratique de l'extraction de la racine carrée.

Notions élémentaires et pratiques sur les rapports et les proportions.

Exercices pratiques d'application.

#### II. Deuxième année d'études.

Récapitulation du programme de première année.

Problèmes sur les règles de trois, d'intérêt simple et composé, d'escompte en dehors et en dedans, de partages proportionnels, de société, de mélanges et d'alliage.

Moyennes. Rentiers viagères, assurances, caisse d'épargne. Rentiers sur l'État. Actions. Obligations.

Notions sur les progressions arithmétiques, géométriques.

Exercices pratiques d'application.

PHYSIQUE.

#### I. Deuxième année d'études.

Objet de la physique. Pesanteur. — Définition. Direction de la pesanteur : fil à plomb, verticale, application du fil à plomb. Nature de la pesanteur; définition du poids et du centre de gravité des corps.

Lois de la chute des corps. Énoncé de ces lois. Plan incliné. Machine d'Atwood. Intensité de la pesanteur. Centre de gravité.

Détermination de l'intensité de la pesanteur. — Pendule. Application du pendule à la mesure de G.

Mesure des grandeurs fondamentales. — Système C. G. S.

Mesure des masses, des poids et des forces. — Définitions. Balances. Différentes méthodes de pesée.

Hydrostatique. — Objet de l'hydrostatique. Principe de l'égalité de pression. Direction des pressions. Presse hydraulique. Pression sur les parois des vases, sur les corps immergés, etc. . . . Principe d'Archimède.

Détermination des densités et poids spécifiques; applications.

Principe des vases communicants; applications.

Détermination des densités et poids spécifiques. — Aréomètres, niveau à bulle d'air. Applications diverses.

Phénomènes capillaires. — Ascension et dépression des liquides dans les tubes capillaires. Ascension et dépression entre deux lames parallèles ou inclinées. Attraction et répulsion qui résultent de la capillarité. Cause de la courbure des surfaces liquides au contact des solides. Influence de la nature du liquide sur les phénomènes capillaires. Faits divers dépendants de la capillarité. (Ces questions seront traitées expérimentalement.)

Pneumatique. — Pression atmosphérique, baromètres, usages, aérostats. Lois de Mariotte, manomètres. Machine pneumatique, télégraphe pneumatique, horloges pneumatiques, pompes, siphons.

Optique. — Étude très sommaire des lois de la réflexion : miroirs, lois applications. Étude également très sommaire des lois de la réfraction : prismes, lentilles. Définition et description schématique du microscope simple, du microscope composé et du microscope composé à chambre claire employé en horlogerie; enfin, de la lunette astronomique.

Chaleur. — Effets généraux. Expériences de dilatation. Thermomètres, pyromètres.

Dilatation des solides. — Définitions préliminaires. Coefficients de dilatation, leur détermination. Pendule compensateur.

Dilatation absolue du mercure, coefficient de dilatation apparente du mercure, pendules à mercure à fioles en acier.

Hygromètres.

Conductibilité. — Corps bons conducteurs et corps mauvais conducteurs. Conductibilité des solides : applications à l'horlogerie et à la mécanique.

Chaleur rayonnante. — Propagation de la chaleur par rayonnement. Réflexion et diffusion. Pouvoirs réflecteur et diffusif. Absorption et émission. Pouvoirs absorbant et émissif : application de ces phénomènes, principalement à l'horlogerie et à la mécanique.

(Dans cette première année de cours, le professeur développera d'une manière complète les matières qui intéressent directement les horlogers et les mécaniciens; il étudiera les autres très sommairement.)

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 1/8

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (juin 1904)

### II. Troisième année d'études.

#### ÉLECTRICITÉ.

**Définitions.** — Force électromotrice. Potentiel. Intensité. Résistance. Lois de Ohm et de Kirschhoff. Résistance d'un conducteur. Circuits dérivés. Résistance spécifique, conductibilité. Charge et capacité.

**Disposition d'un circuit.** — Terre, différents modes de groupement : série, quantité.

**Action chimique d'un courant.** — Électrolyse. Lois de Faraday. Actions secondaires.

**Action calorifique d'un courant.** — Loi de Joule. Travail calorifique produit par un courant.

**Magnétisme.** — Lois des attractions et répulsions magnétiques. Champ magnétique. Procédés d'aimantation.

**Électromagnétisme.** — Action d'un courant sur un aimant et réciproquement.

**Électro-dynamique.** — Action des courants entre eux. Solénoïdes. Aimantation par les courants. Electro-aimants. Magnétisme rémanent, hystérésis, construction des électros.

**Induction.** — Courants d'induction. Courants alternatifs et continus. Loi de Lenz. Extra-courants. Lois des courants induits.

**Unités C. G. S.** — Définition succincte des unités pratiques d'électricité.

**Mesures.** — Galvanomètres. Multiplicateur de Schweiger. Galvanomètres ordinaires. Thomson, Desprez et d'Arsonval, Shunt. Ampère-mètres. Graduation. Mesure de la force électro-motrice. Mesure des résistances. Mesure de la capacité. Mesure de l'énergie électrique.

**Piles.** — Théorie, accouplement, Polarisation et dépolarisation. Piles à acide, à oxydes, à chlorures, thermo-électriques. Groupement des éléments, calculs avec exemples à l'appui. Choix des piles suivant le travail à produire.

**Machines électriques.** — Théorie. Description de l'anneau Gramme. Collecteur, balais, induit Siemens, Magnètes et dynamos. Excitation, divers modes. Réversibilité. Vitesse, son influence. Construction des électros, induits, Calage des balais, Rendement et accouplement.

**Accumulateurs.** — Courants secondaires. Accumulateur Planté. Charge et décharge. Accumulateur du système Faure. Conditions générales de l'emploi des accumulateurs. Applications avec exemples.

**Transformateurs.** — Théorie. Description. Rendement.

**Foyers lumineux.** — Arc électrique. Charbon. Lampe différentielle Siemens. Régulateurs électriques. Bougies. Lampes à incandescence.

**Installation de l'éclairage électrique.** — Choix des lampes suivant les applications. Distribution de la lumière. Schémas divers. Calcul des conducteurs avec exemples pratiques. Appareils accessoires d'une installation. Appareils de tableau : coupe-circuits, interrupteurs, commutateurs, disjoncteur, etc.

**Canalisation électrique.** — Africenne et souterraine.

**Transmission électrique de l'énergie.** — Principes généraux. Quelques mots sur les tramways électriques.

**Téléphonie.** — Théorie; téléphones magnétiques, à piles, micro-phones. Installation avec schéma d'un poste simple. Schémas des diverses installations de sonnerie électrique.

**Télégraphie.** — Théorie. Télégraphes Morse, Bégouet. Installation d'un poste simple.

**Galvanoplastie.** — Modelage. Monles. Décapage.

**Bains :** argenture, dorure, platinage, nickelage, cuivrage. Décapage des métaux. Production et distribution de l'électricité pour la galvanoplastie.

#### CHIMIE.

##### Deuxième année d'études.

**Bat de la chimie.**

**Corps simples, corps composés.**

**Constitution des corps.** — Atomes.

**Cristallisation.** — Divers modes. On ne développera que le mode de cristallisation par fusion; les deux autres ne seront qu'indiqués.

**Transformation moléculaire.** — Influence des chocs, de la chaleur, de l'abaissement de la température.

**Distinction entre un mélange et une combinaison.**

**Conditions de possibilité des actions chimiques.**

**Acides.** — Bases, corps neutres, métalloïdes, métaux. Sels.

**Air atmosphérique.** — Oxygène, azote; combustion.

**Eau.** — Hydrogène; applications.

**Carbone.** — Diamant, graphite, charbons naturels, artificiels, principaux combustibles. Composés oxygénés du carbone et composés hydrogénés : gaz d'éclairage.

**Revision rapide des leçons précédentes.** sur laquelle on s'appuiera pour établir les lois générales de la chimie et les règles de la nomenclature.

— La représentation symbolique des corps, de leur composition et des réactions chimiques sera montrée par des exemples simples.

**Lois générales de la chimie.**

**Nomenclature et notation atomique.**

**Formules chimiques.**

**Notions sur l'acide azotique et l'ammoniaque.**

**Notions sur le phosphore et l'acide phosphorique.**

**Notions sur le soufre et l'anhydride sulfurique ou gaz sulfureux, acide sulfurique :** applications principales. — Acide sulfurique.

**Notions sur le chlore.** — Acide chlorhydrique, eau régale.

**Bore.** — Acide borique, borax.

**Silicium.** — Silice.

**Action de l'oxygène de l'air sur les métaux usuels.** — Étude très sommaire des oxydes métalliques usuels, hydrates métalliques.

**Action du soufre sur les métaux usuels.** — Sulfures usuels les plus importants.

**Action du chlore sur les métaux usuels.** — Chlorures usuels.

**Action des acides sulfurique, azotique et chlorhydrique sur les métaux usuels.** — Sulfates, azotates importants; sels usuels divers.

**Métaux.** — Propriétés, alliages.

**Potassium.** — Potasse, cyanure.

**Sodium.** — Soude, chlorure.

**Chaux.** — Chlorure de chaux.

**Chlorhydrate d'ammoniaque.**

**Aluminium.** — Ferro-aluminium, alumine, alumine à l'état naturel; Rubis, saphir, corindon, émeraude, diamantine : sa fabrication.

**Étude sommaire du zinc, de l'oxyde et du chlorure de zinc.**

**Fer.** — Métallurgie; propriétés des divers fers; fonte, fabrication et propriétés des divers aciers. Sulfate de fer, sesquioxyde de fer ou rouge à polir, sa fabrication, prussiate jaune.

**Nickel (étude sommaire).**

**Étain (étude sommaire), étamage; soudure.**

**Plomb.** — Alliages : minium, carbonate de plomb.

**Cuivre.** — Métallurgie, alliages du cuivre : laiton, similor, tombac, chrysole, bronze, bronze phosphoreux, bronze siliceux; propriétés. Mallectort, sulfate de cuivre, cuivrage, soudures de cuivre.

**Mercure.** — Amalgams.

**Argent.** — Alliages, nitrate, essai, argenture.

**Or.** — Alliages, chlorure, essai, dorure.

**Platine.** — Alliage d'iridium.

**Palladium.** — Alliage employé pour les spiraux.

**Huiles et matières lubrifiantes; préparation. Huile animale, huile végétale.**

**Propriétés, avantages et inconvénients de ces différentes huiles. Causes d'altération des huiles.**

On envisagera la question au point de vue du graissage des mouvements d'horlogerie et des machines en général.

#### GÉOMÉTRIE.

##### I. Première année d'études.

**Notions et définitions préliminaires.**

**De la ligne droite et des angles.**

**Des polygones en général.** — Du triangle, cas d'égalité.

**Du triangle isocèle.**

**Perpendiculaire et obliques à une même droite issues d'un même point.**

**Égalité des triangles rectangles.**

**Définition du lien géométrique.**

**Des parallèles.**

**Principales propriétés des divers quadrilatères.**

**De la circonférence et du cercle.** — Relations entre les cordes, les arcs, la distance des cordes au centre. — Positions relatives de deux circonférences.

**Mesure des angles.**

**Constructions graphiques relatives aux premier et deuxième livres en vue des applications au dessin :** tracé des perpendiculaires, des parallèles, des angles, des tangentes, des tangentes communes à deux cercles. Exercices divers de raccordement. — Tracé des courbes usuelles : ogive, ovale, anse de panier, etc.

**Lignes proportionnelles :** définitions.

**Propriété de la parallèle à un côté d'un triangle et des bissectrices d'un triangle.**

**Similitude des triangles et des polygones.**

**Relations entre les côtés d'un triangle rectangle.**

**Problèmes graphiques.**

##### II. Deuxième année d'études.

**Récapitulation du programme de 1<sup>re</sup> année.**

**Reprise des lignes proportionnelles, de leurs propriétés, de leurs applications.** — Echelles simples. — Echelle de proportion.

**Polygones réguliers.** — Propriétés, inscription, rapport de la circonférence au diamètre.

**Mesure des aires, du carré, du rectangle, du parallélogramme, du triangle, du trapèze, d'un polygone quelconque. Rapport des aires de deux polygones semblables. Surface du cercle, du secteur.**

**Notions de géométrie dans l'espace. Droites et plans parallèles et perpendiculaires, projections; angle d'une droite et d'un plan. Dièdres.**

**Des polyèdres.** — Quelques mots du prisme, du parallépipède; volume de la pyramide, du polyèdre quelconque, du tronc de pyramide, du prisme.

**Surface et volume du cylindre, du cône et du tronc de cône, de la sphère.**

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 2/8

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**  
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT  
(juin 1904)

**MÉCANIQUE.**

**Troisième année d'études.**

Définitions.  
Divisions de la mécanique.  
Statique, cinématique, dynamique.  
Principes : inertie, action et réaction, indépendance des forces.  
Forces : définition, éléments, représentation.  
Mesure : unité de force, dynamomètre.  
Composition des forces : centre de gravité, détermination.  
Équilibre de quelques machines simples et leur étude.  
Leviers, balances, poulies, treuils, moufles, plans inclinés.  
Mouvement : uniforme, varié, accélération, vitesse.  
Lois : représentation graphique, mouvement de rotation, vitesse angulaire.  
Composition des mouvements :  
Travail des forces (applications aux machines étudiées).  
Unité de travail (applications aux machines étudiées).  
Travail utile, travail moteur, travail résiduel.  
Impossibilité du mouvement perpétuel.

**Dessin.**

**I. Première année d'études.**

Principes et conventions. — Étude du maniement des instruments.  
Constructions géométriques. — Tracés des perpendiculaires et parallèles ; angles, bissectrices.  
Parties de droites en parties égales et proportionnelles. — Constructions des triangles.  
Division de la circonférence. — Polygones réguliers inscrits.  
Raccordements de droites et de courbes. — Applications diverses. — Courbes en cœur, etc.  
Tracés de l'ellipse, ovale, spirale.  
Échelle d'un dessin.  
Plans de projection. — Épure. — Points, lignes, plans.  
Représentation de solides simples par leurs projections.  
Conventions adoptées pour éclairer un objet. Sections planes. Vrai grandeur des sections et développement.  
Croquis à main levée. — Principes et conventions. — Coupes, croquis gradués de pièces d'outillage.  
Croquis de pièces détachées d'horlogerie.  
Mise à l'échelle d'après ces croquis de pièces détachées.  
Hélice. — Tracé de l'hélice. — Hélicoïde. — Développement. — Vis à filets triangulaires. — Vis à filets carrés.

**II. Deuxième année d'études.**

Courbes d'engrenages. — Tracé de la cycloïde et de l'épicycloïde. — Tangentes à ces courbes.  
Tracés de l'hypercycloïde et de la développante de cercle. — Tangentes à ces courbes.  
Applications aux engrenages.  
Roue menant un pignon de 6, 7, 8, 10, 12, 16 ailes.  
Engrenages rétrogrades de minuterie.  
Engrenages de remontoir.  
Remontoir à bascule (modèle de l'École).  
Engrenages coniques et développement.  
Engrenages à crémaillère.  
Train différentiel.  
Pièces détachées d'horlogerie.  
Encliquetages divers.  
Arrêtages divers.  
Formes et proportions des pivots. — Trons de pivots, huiliers, trois et contre-pivots en pierre.

**III. Troisième année d'études.**

Echappements utilisés dans les montres :  
Tracé géométrique de l'échappement à cylindre.  
Tracé géométrique de l'échappement duplex.  
Tracé géométrique de l'échappement à ancre, dents pointues.  
Tracé géométrique de l'échappement à ancre, dents en tête.  
Tracé géométrique d'un enroulement cylindrique à simple plateau.  
Tracé géométrique d'un enroulement triangulaire à deux plateaux.  
Tracé géométrique d'un enroulement rectangulaire à deux plateaux.  
Tracé géométrique de l'échappement à détente.  
Echappements employés dans les pendules :  
Tracé géométrique de l'échappement à ancre de Graham.  
Tracé géométrique de l'échappement à rouleaux.  
Tracé géométrique de l'échappement à chevilles.  
Tracé géométrique de l'échappement à ressort de Reed.  
Tracé théorique d'une courbe de spirale.  
Dessins divers de pièces d'horlogerie.

**THÉORIE DE L'HORLOGERIE.**

**I. Première année d'études.**

*Introduction.* — Définition de l'horlogerie. — Notions historiques sur cet art et sur les découvertes qui s'y rattachent. — Exposé des progrès réalisés jusqu'à nos jours et des applications de l'horlogerie moderne. — Instruments destinés à la mesure du temps. — Instruments se rattachant à l'horlogerie et servant à d'autres usages qu'à la mesure du temps.

*Notions élémentaires sur les propriétés des métaux utilisés en horlogerie.* — Propriétés physiques : Dureté. — Malléabilité et ductilité. — Ténacité. — Élasticité.

*Applications.* — Matières et procédés employés pour l'endurcissement et le polissage des métaux. — Laminage et treillage. — Ferraillage. — Trempage et revenu. — Principes d'exécution des pièces agissant par élasticité.

*Propriétés chimiques.* — Alliages. — Amalgams. — Soudures. — Dorure. — Argenture. — Bronzage et oxydation.  
Propriétés particulières des métaux et des alliages plus spécialement utilisés en horlogerie.  
Cuivre, laiton, bronze, maillechort, fer, fonte, acier, or, argent, platine, palladium, aluminium, nickel, zinc, étain, plomb.

*Principes relatifs à la coupe des outils.* — Étude raisonnée de la forme à donner aux outils pour le tournage, le perçage, le taraudage, l'alésage, le filetage, le fraisage et le découpage des métaux.  
Vitesse à adopter dans le façonnage des différents métaux.

**II. Deuxième année d'études.**

*Mécanismes d'horlogerie.* — Nomenclature et définition des organes caractéristiques d'un mécanisme d'horlogerie.  
Description succincte des plus usuels de ces mécanismes : horloge, pendule, chronomètre, montre.

*Étude des moteurs.* — Principaux moteurs employés en horlogerie. Moteurs à poids. — Théorie du treuil. — Problèmes relatifs aux moteurs à poids.

Moteurs à ressort. — Relation entre les dimensions du barillet, de la bande et du ressort pour obtenir un rendement pratique maximum. — Problèmes.  
Essorts simples. — Ressorts de fusée. — Modes d'attache des ressorts. — Brides.

Moteurs auxiliaires pour les pièces à fusée ou à poids. — Étude raisonnée de divers systèmes d'encliquetages, d'arrêtages, de remontoirs. — Description de quelques caillères.  
Aperçu de quelques autres moteurs : électriques, hydrauliques, pneumatiques.

*Étude des rouages.* — Engrenages. Définitions et principes généraux. — Théorie géométrique. — Définition et tracé des courbes d'engrenages : cycloïde, épicycloïde, développante du cercle. — Application aux engrenages. — Conditions particulières des engrenages horlogers. Étude des engrenages au point de vue du frottement.  
Dédutions pratiques. — Procédés d'exécution et de plantage des engrenages horlogers.  
Engrenages coniques et de champ.  
Engrenages à vis sans fin.

Calcul des rouages. — Détermination des rapports de vitesses. Détermination des modules à donner aux mobiles pour réaliser un rapport de vitesse :  
1° Cas d'un rapport simple.  
2° Cas d'un rapport à termes irréductibles. — Méthode des fractions continues. — Méthode de Brocot. — Aperçu sur l'application des trains d'engrenages différentiels.

Rendement des engrenages. — Calcul approximatif de la force transmise par un rouage. — Pression sur les axes des mobiles. — Dédutions pratiques : formes et dimensions des pivots.  
Problèmes relatifs aux engrenages horlogers.

**III. Troisième année d'études.**

*Étude des échappements.* — Rôle de l'échappement. — Principes généraux. — Influence du frottement et de l'adhérence sur le fonctionnement des échappements.  
Définitions relatives aux échappements : arc de levée, arc supplémentaire, repos, chute, tirage, etc.  
Classification des échappements.

Nomenclature des échappements utilisés actuellement et tableau chronologique de leur invention ou de leur perfectionnement.  
Echappement de pendules ou d'horloges : Echappement à ancre de Graham. — Echappement à rouleaux de Brocot. — Echappement à chevilles. — Echappement à ressort de Reed (pour chacun de ces échappements : description, fonctionnement, tracé géométrique et détails pratiques d'exécution).

Echappements de montres et de chronomètres : échappement à cylindre, échappement à ancre (dispositions diverses), échappement à détente (pivotée ou à ressort).  
Pour chacun de ces échappements : description, fonctionnement, tracé géométrique et détails pratiques d'exécution.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 3/8

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

(juin 1904)

*Rôle de l'huile dans les mécanismes d'horlogerie.* — Conditions essentielles que doit réaliser l'huile destinée à l'horlogerie. Notions sur la capillarité. — Déformations pratiques. — Formes rationnelles des pièces destinées à recevoir l'huile. — Précautions à prendre dans la pose de l'huile dans un mécanisme d'horlogerie.

**Réglage.** — Définition de l'organe régulateur et de sa fonction dans un mécanisme d'horlogerie. — Principaux types de régulateurs. — Pendule composé. — Balancier circulaire à spirale. — Pendule conique. — Volant à ailette, régulateur de Foucault ou de Villreux. — Lames vibrantes et diapasons. — Régulateur de télégraphe Hughes.

Réglage au moyen du pendule. — Pendule simple. — Définition et lois. — Problèmes. — Pendule composé : description, rapport avec le pendule simple. — Pendule réversible.

Mode de relation du pendule avec l'échappement. — Description des principales dispositions de suspension et d'enroulement.

Compensation. — Influence de la température sur le pendule composé. — Pendules compensateurs. — Pendule à grill, pendule à mercure. — Pendule à lames bimétalliques. — Formules applicables au calcul de la compensation : 1° pour un pendule à grill ; 2° pour un pendule à mercure. — Problèmes.

Remarques sur les coefficients de dilatation au point de vue du calcul de la compensation.

Pendules non compensés à tige de sapin. — Pendules à faible compensation à tige d'acier au nickel. — Détails pratiques sur l'exécution d'un pendule composé.

Réglage au moyen d'un balancier circulaire à spirale. — Définitions : Vibrations. — Cercle de giration. — Moment d'inertie. — Moment d'élasticité.

Description des principaux types de spiraux. — Modes d'attache. — Viroles et pitons. — Raquettes.

Réglage simple au moyen d'un balancier non compensé et d'un spiral plat sans courbes terminales.

Réglage de précision. — Principales causes qui influent sur le réglage. — Variations d'amplitudes. — Changement de position. — Variations de température.

Isocronisme. — Travaux de Pierre Leroy, d'Arnould. — Application de courbes terminales au réglage de l'isocronisme. — Exposé de la théorie de Phillips. — Conclusions pratiques. — Réglage de l'isocronisme.

Compensation. — Balanciers compensateurs à lames bimétalliques pour montres et pour chronomètres de marine. — Réglage de la compensation. — Erreur secondaire de compensation. — Moyens d'y remédier. — Influence des métaux constituant le balancier et le spiral sur la valeur de l'erreur secondaire.

Positions. — Influence de l'équilibre du balancier et du spiral sur le réglage dans les positions. — Influence des causes indirectes (pivots, échappements, etc.). — Influence des points d'attache du spiral.

Procédé méthodique de réglage pour une montre ou un chronomètre. — Établissement d'une feuille de marche, calcul des écarts et de la marche d'heure.

*Éléments de cosmographie appliquée à l'horlogerie.* — Diverses sortes de temps : solaire, moyen, sidéral.

Définitions cosmographiques. — Axe du monde. — Pôles. — Méridien. — Équateur. — Écliptique. — Tropiques. — Zénith. — Nadir. — Horizon. — Azimut.

Coordonnées terrestres : longitudes. — Latitudes. — Hauteurs. — Coordonnées célestes : ascensions droites, déclinaisons.

Applications à la détermination de l'heure. — Détermination de l'heure au moyen d'une méridienne rudimentaire. — Détermination de l'heure au moyen du sextant.

Détermination de l'heure au moyen de la lunette méridienne. Description de cet instrument et mode d'emploi.

Mode d'application de la formule de réduction des observations astronomiques pour en déduire l'heure.

### ENSEIGNEMENT PRATIQUE

#### RÉPARTI SUR LES TROIS ANNÉES D'ÉTUDES.

#### CLASSE PRÉPARATOIRE D'HORLOGERIE.

##### Première période.

Exercices de lime. — Mettre au carré un morceau de fer de 25 millimètres de diamètre sur 100 millimètres de longueur. Ces exercices se continuent jusqu'à ce que l'élève lime suffisamment plat.

Ébauches de pièces que l'élève terminera plus tard lorsqu'il aura acquis l'adresse nécessaire.

Exercices de tour au pied, au burin à main. — L'élève tourne des tiges en fer de 100 millimètres de longueur, sur 10 millimètres de diamètre. Il ne cesse ce travail qu'après avoir réussi des pièces de forme rigoureusement cylindrique. Il exécute ensuite les pièces indiquées ci-après :

##### EXERCICES PRÉLIMINAIRES DE LIME :

- 1° Morceau de fer carré ;
- 2° Fer à polir large ;
- 3° Mise d'épaisseur des calibres aux angles de coupe et de pointes ; mise d'équerre des côtés ;

- 4° Ébauche de pontie pour petit tour à finir ;
- 5° Écaillage de pointes à la lime ;
- 6° Ébauches de forets à coniques ;
- 7° Ébauches de tournois ;
- 8° Ébauches d'outils pour burin fixe ;
- 9° Mise d'épaisseur des règles aux roues ;
- 10° Ébauches de plaques aux ponts et à pommer ;
- 11° Ébauches de lassoaux ;
- 12° Exercice au roule gouppille : types cylindriques et coniques sur dimensions. — Faux forets ;
- 13° Exercices de taraudage ;
- 14° Ébauches de tarauds et de vis.

##### EXERCICES PRÉLIMINAIRES DE TOUR :

- 1° Tourner cylindrique ;
- 2° Tourner conique ;
- 3° Tourner des coniques sur dimensions ;
- 4° Ébauches de forets dégaugés ;
- 5° Ébauche d'un pointeau ;

##### EXÉCUTION DU TRAVAIL PROPREMENT DIT :

- |  |  |
|--|--|
| 3 calibres aux angles de coupe et de pointes ; | 1 chabot à langue d'aspic ;                              |
| 1 foretière ;                                  | 1 chabot pour les pieds ;                                |
| 1 outil à enlever les couvercles de barillet ; | 6 forets dégaugés ;                                      |
| 3 règles aux roues ;                           | 6 tiges à polir ;  |
| 2 fers à polir ;                               | 5 planifs en laiton ;                                    |
| 2 limes en bronze à polir ;                    | 1 perle-lassoau ;  |
| 2 burins aux gouges de roues ;                 | 12 visites plats et ronds ;                              |
| 4 outils pour burin fixe ;                     | 6 dérivés ;  |
| 1 brinque ;                                    | 1 reboloir aux serrures ;                                |
| 1 plat à chasser les pieds ;                   | 1 arête de brinque ;                                     |
| 1 réglé ;                                      | 3 fraises aux fraiches de tour ;                         |
| 1 équerre à 60 degrés ;                        | 11 broches de tour à finir ;                             |
| 1 équerre à 45 degrés ;                        | 1 plaque aux ponts ;                                     |
| 1 équerre à 90 degrés ;                        | 3 plaques à pommer ;                                     |
| 1 chef de palette ;                            | 3 perle-forets ;   |
| 1 pointeau ;                                   | 3 fraises aux têtes de vis ;                             |
| 1 pointe à tracer ;                            | 1 pointe avec son doigt et écrou ;                       |
| 1 chabot transvaire ;                          | Achévage des forets, tarauds et divers pièces ébauchés ; |
|  | 1 outil à pommer.  |

Le tout d'après croquis cotés.

#### CLASSE DES ÉBAUCHES.

##### Deuxième période.

- 1° Mise en état de l'outillage ;
- 2° Exécution de deux ébauches de 43 millimètres, à ancre, comprenant : platines, ponts, barillet et barillet.

Il est remis à l'élève un dessin coté de l'ébauche et du remontoir, qu'il reproduit en croquis.

Ces d'après ces croquis que l'élève exécute toutes les pièces qui composent ces mécanismes.

Les cotés sont données en divisions de millimètre ; on les relève avec un compas à pointes mobiles et une échelle de proportion équivalente millimétrique.

#### CLASSE DES REMONTOIRS.

##### Troisième période.

- 1° Exercices sur le tour à l'archet : tournage, adouçissage et polissage au rouge de pièces préparatoires à l'exécution des mécanismes de remontoirs ;

2° Exécution des différentes pièces de deux mécanismes de remontoirs, comprenant :

Arbres de barillet et arrêtages ;  
Tiges de remontoirs, pignons de remontoirs et pignons coulants ;  
Roquets de couronne et de barillet ;  
Coquelets de couronne ; ressorts de poussette.

Les pièces de tour sont ébauchées sur le tour en air, puis achevées, adoucies et polies sur le tour à l'archet.

Les pièces de lime et les carrés des arbres de barillet et des tiges de remontoir sont finies à la main.

Le taillage des dentures est exécuté par les élèves à l'aide de fraises choisies par le maître.

Le polissage des parties et des surfaces frottantes se fait à la main, ainsi que le polissage des ailettes et des groupés.

3° Mise en place des deux mécanismes de remontoirs sur les ébauches exécutées par l'élève, y compris la pose de l'encliquetage et des rouvois de multifère.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 4/8

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

(juin 1904)

### CLASSE DES FINISSAGES.

#### Quatrième période.

Mise en état de l'outillage.  
Rouages du mouvement. — Exercices de tour à l'arcbet, tournage et polissage de tiges coniques, de tiges cylindriques, de pivots cylindriques à portée plate et de pivots coniques.

Six tenons filetés à tiges polies et portées plates.  
Vingt pivots cailloux, numérotés de 13 à 32 degrés.  
Trois pignons d'après croquis cotés; sur ces pignons l'élève ajuste les roues.

Exécution complète du rouage pour les deux chanches faites par l'élève. — Ce travail terminé, l'élève exécute en entier deux rouages, mais, cette fois, sur des chanches de fabrication dont les dispositions diffèrent de celles adoptées pour les chanches de l'école.

### CLASSE DES ÉCHAPPEMENTS.

#### Cinquième période.

Mise en état de l'outillage.  
Essais de scivissage dans le laiton et l'acier.  
Plantage de l'échappement à cylindre et de l'échappement à ancre. — L'élève prépare les différentes pièces de l'échappement destinées à recevoir l'échappement. Il sertit les trois en pierre dans la barrette, le coq, le char et le pont de la roue de cylindre, fixe cette roue sur son pignon et fait les nivelages; puis il sertit les contre-pivots du coqueret et de la plaque de dessous, achève toutes les pièces et fait la mise en fonction de l'échappement.

En suivant les mêmes méthodes que pour l'échappement à cylindre, l'élève plante un échappement à ancre, levées converties, un plateau; deux échappements à ancre, levées visibles également à un plateau, sur des chanches de fabrication.

A l'exception de l'ancre et de la roue, l'élève exécute, pour ces deux montres, toutes les pièces de l'échappement, fourchettes, plateaux, etc.  
Ensuite, sur les deux chanches de l'école, dont les finissages ont été faits entièrement par l'élève, celui-ci plante deux échappements à ancre, levées visibles, deux plateaux.

Il exécute pour tous ses échappements : les pitons à conisse, les viroles et achève complètement les mécanismes de la rapletterie.

### Sixième période.

Pose des spiraux plats et des spiraux coudés.

### CLASSE DES RÉPASSAGES.

#### Septième période.

Vérification minutieuse de toutes les pièces de la montre et retouche s'il y a lieu.

Pose du cadran, mise en place du mouvement dans la boîte, pose de la couronne et de la poussette, finage et perçage du cadran, ajustement des aiguilles, repérage des points, trempage et polissage des différentes pièces : vis, ressorts, etc.; adoucissage des mobiles, nettoyage, remontage et mise en marche de la montre.

Après s'être assuré que la montre marche bien, que les amplitudes du balancier sont suffisantes, l'élève aborde le travail délicat du réglage, qu'il doit pousser jusqu'à ce que les variations de marche ne dépassent pas un petit nombre de secondes par jour, en changeant la montre de position.

Ce travail achevé, l'élève démonte la montre, prépare pour la dorure les pièces en laiton et fait le remontage après dorure.

### CLASSE DE DÉCORATION DE LA BOÎTE DE MONTRE.

Travail d'atelier. — Quarante-huit heures par semaine durant toute l'année.

Dessin. — Douze heures par semaine à l'École des Beaux-arts.  
Les élèves horlogers qui fréquentent l'école ne sont autorisés à suivre le cours de gravure qu'après avoir terminé leur apprentissage, dont la durée est fixée à trois années.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 5/8

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : A. FÉNON

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT (juin 1904)

### 2 - Section de Mécanique

II

#### PROGRAMMES DES COURS.

##### LANGUE FRANÇAISE.

###### Première année d'études.

Étude succincte des principales règles de grammaire en vue de leur applications à l'orthographe et à la correction du langage et du style. — Principales règles de la ponctuation.

De la nom. — Genre, nombre, noms composés, noms propres.

De l'article. — Éllision, contraction.

De l'adjectif. — Adjectif qualificatif, règles d'accord, formation du féminin, du pluriel, degrés de signification. Adjectifs déterminatifs.

De la pronon. — Différentes sortes de pronoms.

De la verbe. — Sujet et compléments. Du nombre, de la personne, du temps et du mode. Radical et terminaison. Différentes sortes de verbe. Accord du verbe avec son sujet.

Étude de la proposition. — Exercices oraux d'analyse grammaticale et logique.

De la participle. — Règles d'accord du participe passé. Participe présent et adjectif verbal.

Des mots invariables. — Adverbe, préposition, conjonction, interjection.

Étude des principaux préfixes et suffixes, familles de mots, note d'étymologie.

De la style. — Qualités générales et particulières. Insister sur le style épistolaire.

Des principales figures de grammaire, de mots et de pensées.

Notions sur les grands auteurs français, avec lecture et explication d'extraits choisis.

Exercices oraux et écrits. — Analyses, lettres commerciales, description d'outils, de machines.

##### ARITHMÉTIQUE.

###### I. Première année d'études.

De la numération. — Théorie élémentaire et pratique des quatre opérations sur les nombres entiers, les nombres décimaux et les nombres complexes.

Principes de la divisibilité. — Divisibilité par 2, 4, 8, 5, 25, 3 et 9. Preuve par 9 de la multiplication et de la division.

Notions sur les nombres premiers. — Plus grand commun diviseur et plus petit multiple commun.

Principes sur les fractions. — Simplification et réduction au même dénominateur. Les quatre opérations.

Transformation des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement. — Fractions périodiques.

Système métrique. — Longueurs, surfaces, volumes, capacités, poids, monnaies.

Notions sur les puissances. — Pratique de l'extraction de la racine carrée. Notions élémentaires et pratiques sur les rapports et les proportions. Exercices pratiques d'application.

###### II. Deuxième année d'études.

Récapitulation du programme de 1<sup>re</sup> année.

Problèmes sur les règles de trois, d'intérêt simple et composé, d'escompte en dehors et en dedans, de partages proportionnels, de société, de mélanges et d'alliages.

Moyennes. — Rentes viagères, assurances, caisse d'épargne, Rentes sur l'État, Actions, Obligations.

Notions sur les progressions arithmétiques, géométriques.

Exercices pratiques d'application.

##### PHYSIQUE.

###### I. Deuxième année d'études.

Objet de la physique.

Pesanteur. — Définition. Direction de la pesanteur : fil à plomb, verticale, application du fil à plomb. Nature de la pesanteur. Définition du poids et du centre de gravité des corps.

Lois de la chute des corps. Énoncé de ces lois. Plan incliné. Machine

d'Atwood. Intensité de la pesanteur. Centre de gravité.

Détermination de l'intensité de la pesanteur. — Pendule. Application

du pendule à la mesure de G.

Mesure des grandeurs fondamentales. — Système C. G. S.

Mesure des masses, des poids et des forces. — Définitions. Balances.

Différentes méthodes de pesée.

Hydrostatique. — Objet de l'hydrostatique. Principe de l'égalité de

pression. Direction des pressions. Presse hydraulique. Pression sur les

parois des vases, sur les corps immergés, etc. Principe d'Archimède.

Principe des vases communicants; applications.

Détermination des densités et poids spécifiques. — Aréomètres, niveau

à bulle d'air. Applications diverses.

Phénomènes capillaires. — Ascension et dépression des liquides dans

les tubes capillaires. Ascension et dépression entre deux lames parallèles

ou inclinées. Attraction et répulsion qui résultent de la capillarité. Cause

de la courbure des surfaces liquides au contact des solides. Influence de

la nature du liquide sur les phénomènes capillaires. Faits divers

dépendants de la capillarité. (Ces questions seront traitées expérimentale-

ment.)

Pneumatique. — Pression atmosphérique. Baromètres, usages, aéro-

stats. Loi de Mariotte. Manomètres. Machine pneumatique, idéographe

pneumatique, horloges pneumatiques, pompes, siphons.

Optique. — Étude très sommaire des lois de la réflexion : miroirs,

lois, applications. Étude également très sommaire des lois de la réfrac-

tion. Prismes, lentilles. Définition et description schématique du micro-

scope simple, du microscope composé et du microscope composé à

chambre claire employé en horlogerie; enfin, de la lunette astronomi-

que.

Chaleur. — Effets généraux. Expérience de dilatation. Thermomètres,

pyromètres.

Dilatation des solides. — Définitions préliminaires. Coefficients de

dilatation, leur détermination. Pendule compensateur.

Dilatation absolue du mercure, coefficient de dilatation apparent du

mercure; pendules à mercure à fioles en acier. Hygromètres.

Conductibilité. — Corps bons conducteurs et corps mauvais conduc-

teurs. Conductibilité des solides : applications à l'horlogerie et à la mé-

canique.

Chaleur rayonnante. — Propagation de la chaleur par rayonnement.

Réflexion et diffusion. Pouvoirs réflecteur et diffusif. Absorption et émis-

sion. Pouvoirs absorbant et émissif. Application de ces phénomènes,

principalement à l'horlogerie et à la mécanique.

(Dans cette première année de cours, le professeur développera d'une

manière complète les matières qui intéressent directement les horlogers

et les mécaniciens; il étudiera les autres très sommairement.)

###### II. Troisième année d'études.

###### ÉLECTRICITÉ.

Définitions. — Force électromotrice. Potentiel. Quantité. Intensité.

Résistance. Lois de Ohm et de Kirschhoff. Résistance d'un conducteur.

Circuits dérivés. Résistance spécifique, conductibilité. Clavier et capa-

acité.

Disposition d'un circuit. — Terre, différents modes de groupement :

série, quantité.

Action chimique d'un courant. — Électrolyse. Lois de Faraday. Actions

secondaires.

Action calorifique d'un courant. — Loi de Joule. Travail calorifique

produit par un courant.

Magnétisme. — Lois des attractions et répulsions magnétiques. Champ

magnétique. Procédés d'aimantation.

Électro-magnétisme. — Action d'un courant sur un aimant et récipro-

quement.

Électro-dynamique. — Action des courants entre eux. Solénoïdes.

Aimantation par les courants. Electro-aimants. — Magnétisme rémanent.

Induction. — Courants d'induction. Courants alternatifs et continus.

Loi de Lenz. Extra-courants. Lois des courants induits.

Unités C. G. S. — Définition succincte des unités pratiques d'élec-

tricité.

Mesures. — Galvanomètres. Multiplicateur de Schweiger. Galvano-

mètres ordinaires Thomson, Desprez et d'Arsonval. Shunt. Ampère-

mètres. Graduation. Mesure de la force électro-motrice. Mesure des

résistances. Mesure de la capacité. Mesure de l'énergie électrique.

Piles. — Théorie, accouplement. Polarisation et dé-polarisation. Piles

à acides, à oxydes, à chlorures, thermo-électriques. Groupement des

éléments, calculs avec exemples à l'appui. Choix des piles suivant le tra-

vail à produire.

Machines électriques. — Théorie. Description de l'anneau Gramme.

Collecteur, balais, Induit Siemens, Magnéto et Dynamo. Excitation,

divers modes. Réversibilité. Vitesse; son influence. Construction des

électros, induits, Calage des balais. Rendement et accouplement.

Accumulateurs. — Courants secondaires. Accumulateur Planté, Clavier

et décharge. Accumulateur du système Faure. Conditions générales de

l'emploi des accumulateurs. Applications avec exemples.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 6/8

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**  
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT  
(juin 1904)

Transformateurs. — Théorie. Description. Rendement.  
Foyers lumineux. — Arc électrique. Charbon. Lampe différentielle  
Siemens. Régulateurs électriques. Bougies. Lampes à incandescence.  
Installation de l'éclairage électrique. — Choix des lampes suivant les  
applications. Distribution de la lumière. Schémas divers. Calcul des conduc-  
teurs avec exemples pratiques. Appareils accessoires d'une installa-  
tion. Appareils de tableau. Coupe-circuits, interrupteurs, commutateurs,  
disjoncteurs, etc.  
Canalisation électrique. — Aérienne et souterraine.  
Transmission électrique de l'énergie. Principes généraux. Quelques  
mots sur les tramways électriques.  
Téléphonie. — Théorie. Téléphones magnétiques, à piles, micro-  
phones. Installation avec schéma d'un poste simple. Schémas des diverses  
installations de sonnerie électrique.  
Télégraphie. — Théorie. Télégraphe Morse, Breguet, installation  
d'un poste simple.  
Galvanoplastie. — Modelage. Moulés. Décapage.  
Bains. — Argenture, dorure, platinage, nickelage, cuivrage. Décapage  
des métaux. Production et distribution de l'électricité pour la gal-  
vanoplastie.

**CHIMIE.**

**Deuxième année d'études.**

But de la chimie.  
Corps simples, corps composés.  
Constitution des corps. — Atomes.  
Cristallisation. — Divers modes. On ne développera que le mode de  
cristallisation par fusion; les deux autres ne seront qu'indiqués.  
Transformation moléculaire. — Influence des chocs, de la chaleur, de  
l'abaissement de la température.  
Distinction entre un mélange et une combinaison.  
Conditions de possibilité des actions chimiques.  
Acides. — Bases, corps neutres, métalloïdes, métaux, sels.  
Air atmosphérique. — Oxygène, azote, combustion.  
Eau. — Hydrogène, applications.  
Carbone. — Diamant, graphite, charbons naturels, artificiels, princi-  
peaux combustibles. Composés oxygénés du carbone et composés hydro-  
génés, gaz d'éclairage.  
Revision rapide des leçons précédentes, sur laquelle on s'appuiera pour  
établir les lois générales de la chimie et les règles de la nomenclature.  
— La représentation symbolique des corps, de leur composition et des  
réactions chimiques sera montrée par des exemples simples.  
Lois générales de la chimie.  
Nomenclature et notation atomique.  
Formules chimiques.  
Notions sur l'acide azotique et l'ammoniaque.  
Notions sur le phosphore et l'acide phosphorique.  
Notions sur le soufre et l'anhydride sulfureux ou gaz sulfureux, acide  
sulfurique : applications principales; acide sulfurique.  
Notions sur le chlore. — Acide chlorhydrique, eau régale.  
Bore. — Acide borique, borax.  
Silicium. — Silice.  
Action de l'oxygène de l'air sur les métaux usuels. — Étude très som-  
maire des oxydes métalliques usuels, hydrates métalliques.  
Action du soufre sur les métaux usuels. — Sulfures usuels les plus  
importants.  
Action du chlore sur les métaux usuels. — Chlorures usuels.  
Action des acides sulfurique, azotique et chlorhydrique sur les mé-  
taux usuels. — Sels importants. Sulfates, azotates importants, chlorures  
usuels cités plus haut, sels usuels divers.  
Métaux. — Propriétés, alliages.  
Potassium. — Potasse, cyanure.  
Sodium. — Soude, chlorure.  
Chaux. — Chlorure de chaux.  
Chlorhydrate d'ammoniaque.  
Aluminium. — Ferro-aluminium, alumine, alumine à l'état naturel :  
rubis, saphir, corindon, émeri, diamantine, sa fabrication.  
Étude sommaire du zinc, de l'oxyde et du chlorure de zinc.  
Fer. — Métallurgie, propriétés des divers fers. Composés : fonte, fabri-  
cation et propriétés des divers aciers. Acier, fabrication, classification  
et propriétés des divers aciers. Sulfate de fer, sesquioxyde de fer ou rouge  
à polir, sa fabrication, pressiate jaune.  
Nickel. — Étude sommaire.  
Étain. — Étamage, soudure. Étude sommaire.  
Plomb. — Alliages, minium, carbonate de plomb.  
Cuivre. — Métallurgie, alliages du cuivre : laiton, similor, tombac,  
chrysole, bronze, bronze phosphoreux, bronze siliceux. Propriétés :  
maillachert, sulfate de cuivre, cuivrage, soudures de cuivre.  
Mercure. — Amalgame.  
Argent. — Alliages, nitrate, essais, argenture.  
Or. — Alliages, chlorure, essais, dorure.  
Platine. — Alliage d'iridium.  
Palladium. — Alliage employé pour les spiraux.  
Huiles et matières lubrifiantes; préparation. Huile animale, huile végé-  
tale. Propriétés, avantages et inconvénients de ces différentes huiles.  
Causes d'altération des huiles.  
On envisagera la question au point de vue du graissage des mouve-  
ments d'horlogerie et des machines en général.

**GÉOMÉTRIE.**

**I. Première année d'études.**

Notions et définitions préliminaires.  
De la ligne droite et des angles.  
Des polygones en général. — Du triangle, cas d'égalité.  
Du triangle isocèle.  
Perpendiculaire et obliques à une même droite issues d'un même  
point.  
Égalité des triangles rectangles.  
Définition du lien géométrique.  
Des parallèles.  
Principales propriétés des divers quadrilatères.  
De la circonférence et du cercle. — Relations entre les cordes, les  
arcs, la distance des cordes au centre. Positions relatives de deux circon-  
férences.  
Mesure des angles.  
Constructions géométriques relatives aux premier et deuxième livres en  
vue des applications au dessin. — Traçé des perpendiculaires des paral-  
lèles, des angles, des tangentes, des tangentes communes à deux cercles.  
Exercices divers de raccordement. Traçé des courbes usuelles : ogive,  
ovale, anse de panier, etc.  
Lignes proportionnelles. — Définitions.  
Propriété de la parallèle à un côté d'un triangle et des bissectrices d'un  
triangle.  
Similitude des triangles et des polygones.  
Relations entre les côtés d'un triangle rectangle.  
Problèmes géométriques.

**II. Deuxième année d'études.**

Récapitulation du programme de première année.  
Reprise des lignes proportionnelles, de leurs propriétés, de leurs ap-  
plications. — Échelles simples. Échelle de proportion.  
Polygones réguliers. — Propriétés, inscription, rapport de la circon-  
férence au diamètre.  
Mesure des aires, du carré, du rectangle, du parallélogramme, du  
triangle, du trapèze, d'un polygone quelconque. Rapport des aires de  
deux polygones semblables. — Surface du cercle, du secteur.  
Notions de géométrie dans l'espace. Droites et plans parallèles et per-  
pendiculaires, projections; angle d'une droite et d'un plan. Dièdres.  
Des polyèdres. — Quelques mots du prisme, du parallépipède; volu-  
me de la pyramide, du polyèdre quelconque, du tronc de pyramide,  
du prisme.  
Du cylindre, du cône et du tronc de cône, de la sphère. — Quelques  
mots, surface, volume.

**MÉCANIQUE.**

**I. Deuxième année d'études.**

*Définitions.* — Divisions de la mécanique. Statique. Cinématique. Dy-  
namique.  
*Première partie.* — Statique. Principes. Inertie.  
Des forces. — Définitions, éléments, représentation. Équilibre. Me-  
sure des forces; unités. Dynamomètre. Pesons.  
Composition et décomposition des forces : concurrentes, parallèles,  
quelconques.  
Couple. — Centre de gravité. Détermination du centre de gravité.  
Équilibre de quelques machines simples et leur étude. — Leviers.  
Balances. Poulies. Moulés. Palans. Treuil. Cabestan. Palan différentiel.  
Plan incliné, etc.  
*Deuxième partie.* — Cinématique.  
Du mouvement. — Mouvement uniforme. Mouvement varié. Accé-  
lération. Vitesse. Espace parcouru.  
Mouvements composés. — Mouvement relatif et mouvement absolu.  
Lois du mouvement. — Représentation graphique.  
Mouvement de rotation. — Vitesse circumferentielle. Vitesse angulaire.  
Transmission du mouvement :  
1° Transmission par lien flexible, corde ou courroie. — Poulies, pa-  
lans, moulés, poulies étagées;  
2° Transmission par contact. — Cylindres de friction. Engrenages  
mécaniques. Divers procédés employés pour le tracé des engrenages mé-  
caniques. Rapport de vitesses.  
Équipages des roues dentées. — Calculs et applications, notamment  
pour le filetage sur le tour.  
Cônes de friction. — Engrenages coniques, applications.

Sources : A.É.N.H

Annexe : 2

doc. 38 7/8

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**  
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT  
(juin 1904)

**II. Troisième année d'études.**

3° Transmission articulée. — Bielles et manivelles, comes, excentriques. Excentrique circulaire. Came en cœur. Excentrique à deux ou trois oscillations avec ou sans repos. Encliquetages et embrayages. Étude de la transmission du mouvement dans les machines. — Envisager les principaux cas pratiques.  
Mouvement différentiel. — Applications.  
Ressorts. — Étude technologique des ressorts.  
Troisième partie. — Dynamique.  
Définitions : action et réaction. — Indépendance des forces.  
Travail des forces. — Unité de travail. Travail mécanique. Puissance d'une machine. Travail d'une machine. Applications aux machines simples déjà étudiées. Travail utile. Travail moteur. Travail résistant. Rendement.  
Du frottement. — Envisager succinctement les divers cas de frottement des machines.  
Résistance des matériaux. — Résistance à la traction, à l'extension, à la compression, au cisaillement, à la flexion et à la torsion. — Applications aux diverses substances employées dans les organes des machines : vis, boulons, écrous, rondelles, tourillons, pivots, arbres, pontils, cylindres de friction, engrenages, courroies, câbles, etc.

**DESSIN.**

**I. Première année d'études.**

Principes et conventions. — Étude du maniement des instruments. Constructions géométriques. — Tracés des perpendiculaires et parallèles, angles, bissectrices.  
Partages de droites en parties égales et proportionnelles. — Constructions des triangles.  
Division de la circonférence. — Polygones réguliers inscrits.  
Raccordements de droites et de courbes. — Applications diverses. Courbes en cœur, etc.  
Tracés de l'ellipse, ovale, spirale.  
Échelle d'un dessin.  
Plans de projection. — Épure, points, lignes, plans.  
Représentation de solides simples par leurs projections.  
Conventions adoptées pour éclairer un objet. Sections planes. Vrai grandeur des sections et développement.  
Croquis à main levée. — Principes et conventions. Coupés, croquis gradués de pièces d'outillage.  
Croquis de pièces détachées de mécanique.  
Mise à l'échelle d'après ces croquis de pièces détachées.  
Hélice. — Tracé de l'hélice. Hélicône. Développement.  
Vis à filets triangulaires. Vis à filets carrés.

**II. Deuxième année d'études.**

Courbes d'engrenage. — Tracé de la cycloïde et de l'épicycloïde. Tangentes à ces courbes.  
Tracés de l'hypocycloïde et de la développante de cercle. — Tangentes à ces courbes.  
Applications de ces courbes aux engrenages. Engrenages mécaniques à bases droites et épicycloïdaux.  
Engrenages mécaniques à développante de cercle.  
Tracés Poncholet, Willis et Beulaux.  
Engrenages à crémaillères et engrenages à vis sans fin.  
Engrenages coniques et développement.  
Organes de machines. — Poupée de tour. Ensemble et détails d'après croquis.  
Chariot de tour. — Ensemble et détails d'après croquis.  
Outil à découper complet.

**III. Troisième année d'études.**

Bielles et excentriques.  
Transmission par doubles joints de Hooke.  
Dessins de diverses machines-outils.

**ENSEIGNEMENT PRATIQUE**

**RÉPARTI SUR LES TROIS ANNÉES D'ÉTUDES.**

**CLASSE DE MÉCANIQUE.**

**Première période.**

Exercices préliminaires de lime. — Mettre au carré un morceau de fer de 30 millimètres de diamètre sur 10 centimètres de longueur. Ces exercices se continuent jusqu'à ce que l'élève lime suffisamment plat.  
Ébauche de pièces que l'élève termine plus tard, lorsqu'il aura acquis l'habileté nécessaire :  
1° Dans un morceau de fer de 100 millimètres de longueur et de 30 millimètres de diamètre, exécuter une règle de 12 millimètres de côté ;  
2° Règle en acier : longueur, 300 millimètres ; largeur, 30 millimètres ; épaisseur, 5 millimètres. Ces cotes s'appliquent à la règle complètement finie ;  
3° Deux équerres de 13 centimètres. — Une simple et une à chapeau ;

4° Deux équerres de 6 centimètres. — Une simple et une à chapeau ;  
5° Deux calibres aux angles de coupe ;  
6° Deux calibres aux angles de pointe ;  
7° Un prisme de forme hexagonale de 60 millimètres de côté ;  
8° Deux calibres pour justifier les prismes ;  
9° Essais de façonnage de forets en fer de 6 millimètres de diamètre ;  
10° Exercices au roule-goupille de tiges cylindriques et de tiges coniques.  
Exercices préliminaires de tour au pied en employant les outils à main. — L'élève s'exerce à tourner des tiges en fer de différentes grosseurs jusqu'à ce qu'il parvienne à les rendre cylindriques suivant des dimensions données. Il tourne ensuite des tiges coniques et des tiges sur lesquelles il forme des congés.  
Reprise des travaux de lime. — L'élève achève les pièces qu'il a dessinées au cours des exercices préliminaires. Il exécute ensuite les outils désignés ci-après :  
1° Trois tournevis de 40, 50 et 65/10 de millimètre ;  
2° Un tournevis forgé de 80/10 de millimètre ;  
3° Deux pointeaux ;  
4° Six forets tournés et dégagés de 25 à 50/10 de millimètre ;  
5° Huit forets forgés et à congés, de 25 à 50/10 de millimètre ;  
6° Dix forets exécutés au roule-goupille, de 5 à 25/10 de millimètre ;  
7° Une mèche à contre ;  
8° Une mèche à teler ;  
9° Une mèche demi-cylindrique ;  
10° Une équerre à 45 degrés, grand côté, 60 millimètres ;  
11° Exécution de prismes de différentes formes ;  
12° Un jeu de huit tarauds à la filière forcés de 25 à 30/10 de millimètre de diamètre.  
Le tout d'après dessins cotés.

**Deuxième période.**

Exercices au tour à chariot. — L'élève tourne sur des dimensions données deux tiges cylindriques et deux tiges coniques sur des jauges qu'il a préparées.  
Il procède ensuite au filetage de vis à filets triangulaires et de vis à filets carrés destinés au montage des pièces des outils-machines qu'il construira plus tard.  
Les outils nécessaires au façonnage de ces différentes pièces sont forgés et achevés par l'élève.

**Troisième période.**

Exécution du travail proprement dit. — Au cours de cette période, l'élève aborde le travail de construction des outils-machines employés en horlogerie. Il met en application les principes qu'il a reçus au cours des périodes précédentes.  
1° Travail du bois. — Exécution pour la fonte de différents modèles en bois, de forme simple, pour machines-outils ;  
2° Travaux de lime. — Préparation de pièces détachées telles que : écrous à pans, poupées, contre-pointes, coulisses de chariot, boîtes de machines, accessoires divers, etc.  
L'exécution de ces pièces sera poussée aussi loin que les aptitudes de l'élève le permettront.  
Les burins, les bœcs et l'âne employés pour ce genre de travail seront forgés et terminés par l'élève.  
Travaux de tour. — Ébauches de pièces détachées telles que :  
3° Vis de chariot, arbres de tour et de machines diverses, broches de contre-pointe, écrous modifiés, pontils, plateaux, etc. ;  
4° Exécution de six tarauds-mère et tarauds correspondants de différentes dimensions.

**Quatrième période.**

Travail du bois. — Exécution pour la fonte de différents modèles en bois de forme compliqués avec boîtes à noyaux ronds, rectangulaires, etc., susceptibles d'être utilisés pour fondre les pièces des outils-machines.  
Travaux de lime. — 1° Exécution de coussinets pour filière brisée, correspondants aux tarauds-mère filetés au cours de la troisième période.  
Travaux de lime et tour. — 2° L'élève reprend les pièces de lime et de tour ébauchées pendant les périodes précédentes, procède à leur montage, les met en fonction et les achève.

**Cinquième période.**

Exécution des matrices et poinçons, dont un simple et un à extracteur.  
Pendant toute la période de l'apprentissage, l'élève acquiert les connaissances pratiques nécessaires à reconnaître les différentes qualités de l'acier et des métaux employés dans la construction des machines. Il apprend à recuire et à tremper :  
Le fer ;  
L'acier doux ;  
L'acier de cémentation ;  
L'acier fondu.  
Trempe au paquet.  
Le directeur détermine les machines-outils qu'il y a lieu de construire.

**VEU ET APPROUVÉ :**

Paris, le 7 juin 1904.  
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,  
G. TROUILLON.

Sources : A.É.N.H  
Annexe : 2

doc. 38 8/8

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Directeur : L. TRINCANO

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT : Page de garde et notes infra-paginales pour présenter la ville de Besançon.  
(juin 1912)



**BESANÇON** possède un Observatoire national avec organisation particulière pour contrôler la marche des chronomètres et délivrer des bulletins de précision. — Les élèves de l'École sont admis à visiter tous les services.

**BESANÇON** et la région, fabriquent annuellement environ 130.000 montres d'or, 520.000 montres d'argent. (Contrôle officiel des boîtes) et une quantité de montre métal. — Les élèves de l'École ont toutes les variétés de cette production à examiner.

**BESANÇON** développe et perfectionne l'horlogerie de précision. Le dépôt de chronomètres pour bulletins à l'Observatoire est passé de 200 en 1891 à 1356 en 1911, et l'année 1910 a enregistré le Record mondial de la Précision. — Les élèves de l'École étudient les bulletins de marche de ces pièces.

**BESANÇON** a la réputation universelle de fabriquer la toute petite pièce (3" ancre boule, 6" ancre plat), la pièce extra-plaie (18" de 1 m/m 4 d'épaisseur, et ces mouvements sont enfermés dans des merveilles de ciselerie et de bijouterie dues aux artistes-graveurs bisontins. — Les élèves de l'École observent ces chefs d'œuvre chez les spécialistes.

**BESANÇON** offre aux mécaniciens de précision de nombreux sujets d'études par ses installations d'outillage perfectionné. Les mécaniciens-horlogers sont, en particulier, très recherchés, et leur emploi ne peut que se développer avec la transformation mécanique de l'industrie horlogère, dont l'École prépare ainsi les éléments.

**BESANÇON** démontre par sa forte production d'horlogerie soignée, par son horlogerie de précision et ses montres-bijoux, etc., la grande valeur de sa main d'œuvre pour tout ce qui concerne l'horlogerie en général. — Les élèves de l'École formés dans un tel milieu ne peuvent qu'y gagner en réputation.

**BESANÇON** est le centre de l'Horlogerie française pour la fabrication de la montre et pour les industries connexes (boîtes, décors, cadrans, etc.) — Les élèves de l'École visitent régulièrement et en détail tous les genres d'ateliers et rédigent chaque fois un rapport.

**BESANÇON** va reconstruire son École d'Horlogerie sur les bases les plus modernes et l'outillage entièrement nouveau de certaines sections (fabrication mécanique de la montre, etc.) fera de cette École un établissement modèle.

**BESANÇON** est un centre Universitaire, et la Faculté des Sciences possède spécialement une chaire de Chronométrie avec laboratoire de recherches. — Les élèves peuvent s'y perfectionner à leur sortie de l'École.

**BESANÇON-LES-BAINS** l'antique « Vesontio » des Romains, la vieille cité espagnole, et capitale de notre belle Franche-Comté, offre tous les avantages d'un grand centre et d'une ville d'eaux (59.000 habitants.) Ses nombreux sites immédiats et pittoresques sont le but de ravissantes promenades pour les élèves de l'École.

Sources : Plaquette de présentation et résumés des programmes. École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon, juin 1912

Annexe : 2

doc. 39 1/2

## École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon

### Personnel de l'École (année Scolaire 1913-1914)

- Directeur M. Trincano.

#### TRAVAUX PRATIQUES

##### Horlogerie

- Chef de Travaux MM. Trincano.  
- Chef d'atelier de 1<sup>ère</sup> année : ébauches Porier.  
- " " de 1<sup>ère</sup> année : finissages Villerot.  
- " " de 2<sup>ème</sup> année : échappements Gueutal.  
- " " de 3<sup>ème</sup> année : repassage, réglage Bellegy.

##### Mécanique - Électricité

- Chef de Travaux MM. Prélat.  
- Chef d'atelier de 1<sup>ère</sup> année : Cupillard.  
- " " de 2<sup>ème</sup> année : Moyse.  
- " " de 3<sup>ème</sup> année : Prélat.

*Nota* : Le rôle du Chef de Travaux consiste à former un lien entre les ateliers pour l'exécution du programme pratique et à mettre en œuvre les travaux fixés par la Direction. Les fonctions de Chef de Travaux sont renouvelables annuellement.

#### COURS THÉORIQUES

Morale. Correspondance commerciale	Professeur :	MM. Trincano.
Législation industrielle	"	Minjoz.
Législation commerciale	"	"
Arithmétique. Géométrie. Algèbre	"	Boîteux.
Physique. Chimie. Comptabilité	"	"
Théorie d'horlogerie. Cosmographie	"	Porier.
Mécanique appliquée. Technologie horlogère (2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> )	"	"
Dessin industriel. Croquis.	"	Prélat.
Électricité. Technologie mécanique (2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> )	"	"
Technologie horlogère (3 <sup>e</sup> )	"	Bellegy.
Technologie mécanique (1 <sup>ère</sup> )	"	Cupillard.

#### SERVICE de l'ÉCOLE

Magasinier. Comptable. Surveillant MM. Capry.  
Concierge Nicolas.

*Nota* : M. Mayoux, chef d'atelier de gravure artistique, étant décédé, ce cours a été supprimé.

Sources : AÉNH. TRINCANO (L), 2<sup>e</sup> Rapport annuel de la direction de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, (1913-1914).

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**

Directeur : L. TRINCANO

N° 11 — 9<sup>e</sup> Année 1<sup>er</sup> Juin 1927

LE  
**FABRICANT FRANÇAIS**  
D'HORLOGERIE

Bulletin bi-mensuel de l'Industrie Horlogère  
**ORGANE OFFICIEL**  
DE L'UNION HORLOGÈRE DES FABRICANTS FRANÇAIS, DE LA CHAMBRE  
INTERSYNDICALE DES FABRICANTS D'HORLOGERIE DE L'EST  
DES SYNDICATS DE FABRICANTS D'HORLOGERIE ET INDUSTRIES CONNEXES

RÉDACTION ADMINISTRATION  
Siège : Ecole Nationale d'Horlogerie Imprimerie Millot frères  
20, rue Gambetta  
**BESANÇON**

Lire dans ce numéro :

**UNE FÊTE HORLOGÈRE A BESANÇON**  
**UN GRAND DISCOURS DE M. LABBÉ**  
Directeur général de l'Enseignement technique

**SOMMAIRE**

Procédés fâcheux et chiffres inexacts. — Un document  
significatif. Contrôle français du 1<sup>er</sup> janvier au  
1<sup>er</sup> mai 1927. — Offres et besoins.

M. Brunier Lith. J. Millot & Co Besançon

Source : A.O.B. Page de garde du *Fabricant Français* (1<sup>er</sup> juin 1927), journal professionnel créé par Louis Trincano en 1919 et dont le siège social est à l'É.N.H de Besançon

Annexe : 2

doc. 39 bis

Annexe : 2

doc. 39 bis

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### EXTRAITS du RÉGLEMENT

(Octobre 1913)

RÉGIME. Du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars : de 8 heures à midi et de 13 h ½ à 18 h ½\*. Du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet : de 7 h ½ à midi et de 13 h ½ à 18 h ½\*. Repos en place à l'atelier de 10 minutes à 10 heures. Récréation au dehors de 15 minutes à 16 h ¼ sous la surveillance des Chefs d'atelier de semaine. Tous les mouvements se font au coup de sifflet.

ABSENCES. Les élèves ne peuvent manquer à l'atelier ou à un cours théorique que sur lettre motivée de leurs parents remise au surveillant, et après autorisation du Directeur. En cas d'absence irrégulière, les élèves ne sont acceptés à l'École qu'après avoir remis au surveillant la lettre précitée, dont le Directeur juge le caractère d'urgence. Toutes les lettres d'absence sont conservées dans les dossiers des élèves, et soumises au contrôle des parents.

TENUE. Les élèves doivent porter à l'atelier des habits de travail appropriés (bourgeron bleu pour les mécaniciens, ou blouse noire pour les horlogers) et les horlogers des pantoufles. Ces effets sont changés aussi souvent que leur bon entretien et leur propreté l'exigent. La casquette d'uniforme est réglementaire.

ATELIER : Les élèves doivent observer le silence à l'atelier, ne pas lever la tête lorsqu'une personne étrangère y pénètre, et ne pas quitter leur place sans aucun motif ; ils ne peuvent s'absenter de l'atelier, même durant le repos, sans autorisation. Sauf au besoin pour le midi, les élèves ne quittent l'atelier qu'après avoir rangé leurs outils et mis l'établi en état de propreté. Ils entretiennent l'outillage commun selon les instructions reçues, et doivent observer les règlements spéciaux de chaque atelier.

FOURNITURES. Pendant une 1/2 heure après la rentrée du matin, les Chefs d'ateliers distribuent aux élèves les outils et fournitures. Les fournitures scolaires sont délivrées durant la récréation du soir. Les prêts d'outils et de fournitures entre élèves sont interdits.

FETES, CADEAUX. Il est interdit aux élèves d'offrir des cadeaux ou de souhaiter la fête au personnel de l'École.

VACANCES. Les dates des congés et vacances sont notifiées par le Directeur en temps utile.

PUNITIONS : Les punitions à infliger aux élèves sont :

- La consigne, pour les élèves internes et une tâche à faire pour les externes.
- L'avertissement, infligé par le Conseil des professeurs.
- La censure, après comparution devant le Conseil des professeurs,
- L'exclusion, prononcée par le Ministre sur la proposition du Directeur, après avis du conseil des professeurs.

DÉGRADATIONS. Toutes les dégradations commises dans l'Établissement par les élèves sont réparées aux frais de ces derniers dont les parents sont tenus pour responsables ; les élèves coupables encourent en outre une mesure disciplinaire. Les dégradations dont les auteurs restent inconnus sont réparées à frais communs. Les mêmes dispositions s'appliquent à la détérioration et à la disparition du matériel de l'École.

DISCIPLINE : Il est défendu de fumer, chanter, siffler, lutter, dire des grossièretés ou faire du tapage à l'intérieur de l'établissement. Les discussions politiques et religieuses sont interdites\*\*. Les réclamations collectives sont interdites. Une réclamation ne peut-être présentée que par un seul élève de chaque division (le major ?). Il doit préalablement aviser le Directeur par l'intermédiaire du surveillant de la réclamation qu'il a à présenter. Dans le cas où un élève est exclu d'une classe, d'un atelier ou d'une étude, il doit se présenter immédiatement devant le Directeur qui lui inflige la punition qu'il juge nécessaire.

NOTATION : La notation va de 0 à 20, selon la progression suivante :

0-1-2 : très mauvais ; 3-4-5 : mauvais ; 6-7-8 : médiocre ; 9-10-11 : passable ; 12-13-14 : assez bien ; 15-16-17 : bien ; 18-19-20 : très bien, parfait.

NOTES d'ATELIER : Les notes d'atelier attribuées chaque semaine sont : la note de travail, la note de conduite et d'application, la note de tenue d'outillage et d'établi. La note de travail est formée de la note de production (coef. 5) et de la note d'exécution (coef. 5). La note trimestrielle de travail d'atelier est formée pour 1/2 de la moyenne des notes de semaine et pour 1/2 de la note d'examen pratique trimestriel. Cette note d'examen trimestriel est formée de la note d'exécution (coef. 4 : qualité et aspect), de la note de précision (coef. 5 : cotes et ajustement) et de la note de temps (coef. 1).

---

(\*) Pour être en harmonie avec le décret de 1904 qui gère l'École de Cluses, la sortie des cours du soir sera portée à 19 h, en novembre 1913.

(\*\*) Les références à la politique et à la religion ont été ajoutées à la main.

NOTES des COURS THÉORIQUES. Elles comprennent : la note de travail, la note de conduite. La note trimestrielle de travail pour chaque cours théorique est formée pour 1/2 de la moyenne des notes d'interrogation et de devoirs et pour 1/2 de la note de composition trimestrielle.

NOTES de CLASSEMENT TRIMESTRIEL. À la fin de chaque trimestre, un bulletin réunissant toutes les notes trimestrielles et la note de classement est adressé aux parents. Cette note de classement trimestriel est formée pour 1/2 de la note trimestrielle de travail à l'atelier et pour 1/2 de toutes les notes trimestrielles des cours théoriques et de conduite\* suivants leurs coefficients.

<u>COEFFICIENTS.</u>	Horlo.	Méc.		Horlo.	Méc.		Horlo.	Méc.
Algèbre	1	1	Électricité	2	4	Physique	2	2
Arithmétique	2	2	Français	1	1	Technologie horlogère	4	
Chimie	2	2	Géométrie	2	2	Technologie mécanique		4
Comptabilité	1	1	Législation commerciale	1	1	Théorie d'horlogerie	6	
Cosmographie	1		Législation industrielle	1	1	Conduite et application	1	1
Dessin	4	6	Mécanique appliquée	2	4	Tenue d'outillage et établis	1	1

NOTE ANNUELLE. La note générale de l'année scolaire est formée pour 1/2 de la moyenne des trois notes trimestrielles de classement, et pour 1/2 de la note d'examens de fin d'année, calculée selon la méthode des notes trimestrielles. Pour les examens oraux ou écrits de fin d'année, les élèves ont le choix entre deux questions.

ÉLIMINATIONS : Chaque fin d'année, le Conseil des professeurs désigne : 1) les élèves qui pour leur insuffisance ou leur mauvaise conduite doivent être rendus à leur famille. 2) les élèves qui ont intérêt à redoubler complètement leur année scolaire.

#### CLASSEMENT des SECTIONS.

1) Section des Techniciens : elle comprend les élèves ayant satisfait aux examens d'une façon suffisante, et jugés capables de poursuivre l'enseignement complet de l'École et de concourir pour le diplôme. Pour les cours théoriques, les élèves techniciens sont astreints à des devoirs de vacances dans toute branche dont la note moyenne de l'année est inférieure à 11. Pour les travaux pratiques, les élèves techniciens dont la note moyenne est inférieure à 8, ou qui n'ont pas accompli d'une manière acceptable les 3/4 du programme, redoublent d'office leur année.

2) Section des Praticiens : elle comprend les élèves reconnus incapables de suivre utilement les cours théoriques de l'École et de concourir pour le diplôme, mais ayant fait preuve de qualités manuelles satisfaisantes. Les élèves praticiens ne suivent plus que certains cours qui leur sont simplifiés.

CERTIFICATS, DIPLOMES et MÉDAILLES. La note générale de l'année scolaire étant multipliée : par 1 pour la 1<sup>ère</sup> année, par 3 pour la 2<sup>ème</sup> année et par 6 pour la 3<sup>ème</sup> année, la moyenne forme la note générale de sortie qui doit être égale à 11 sans moyenne inférieure à 6, pour l'obtention du Diplôme d'Élève Breveté de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, et à 15, sans moyenne particulière inférieure à 11, pour la Médaille d'Argent, décernés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les élèves techniciens qui n'ont pu obtenir le diplôme, reçoivent un certificat attestant qu'ils ont accompli les programmes théorique et pratique d'horlogerie ou de mécanique.

Les élèves praticiens reçoivent un certificat spécial établissant les cours suivis et les notes annuelles obtenues.

Les élèves quittant l'École avant la fin de leurs études reçoivent un certificat de temps de présence, mais n'ont pas le droit au titre d'ANCIEN ÉLÈVE de l'École.

---

Sources : *ÉNH de Besançon, Extraits du Règlement*, texte dactylographié de 4 pages, octobre 1913, in « registre des Conseils de professeurs, 1904-1931 ».

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### État et évolution du corps professoral<sup>(1)</sup> et de la Commission administrative pendant la 1<sup>ère</sup> nationalisation (1891-1921)

- **1892** : 9 personnes.

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Gurnaud,
- Enseignement pratique : MM. Bellegy, Lombard, Moysse\*, Battanchon, Mayoux (gravure)
- Enseignement théorique : Tarby (mathématique et comptabilité),
- Dessin : Fribourg.

- Commission administrative : Le Maire, Président ; MM. Sire, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut ; Junius Gondy, fabricant d'horlogerie ; Fernier, horloger ; Carry, fabricant d'aiguilles ; Félix, fabricant d'horlogerie, conseiller municipal ; Lerch, avocat, conseiller général ; Dubourg, administrateur et conseiller général ; Delavelle, notaire, ancien maire ; Weibel, industriel.

- **1893** : 9 personnes.

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Gurnaud\*,
- Enseignement pratique : MM. Bellegy, Lombard, Moysse, Gueutal, Mayoux.
- Enseignement théorique : Tarby (mathématique et comptabilité),
- Dessin : Fribourg.

- **1899** : 9 (?) personnes.

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Labru,
- Enseignement pratique : MM. Bellegy, Lombard, Moysse, Gueutal, Mayoux,
- Enseignement théorique : 1 (pas d'indication),
- Dessin : M. Vergne.

- Commission administrative : Le Maire, MM. Sire, Péker, Coeurdevey, Carry, Sandoz, Dubourg, Delavelle, Tissot.

- **1901** : 10 personnes.

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Labru,
- Enseignement pratique : MM. Bellegy, Lombard, Moysse, Gueutal, Porier, Mayoux,
- Enseignement théorique : Millet,
- Dessin : M. Bucy.

- Commission administrative : Le Maire, MM. Sire, Péker, Coeurdevey, Carry, Félix, Sandoz, Dubourg, Maillard-Salin, Delavelle, Tissot.

- **1905** : 9 personnes.

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Coulaud,
- Professeurs de cours théoriques :
  - Théorie de l'horlogerie : M. Porier,
  - Dessin géométrique et industriel : M. Prélat,
  - Mathématiques et langue française : M. Millet,
  - Physique, chimie et mécanique : M. Millet,

(1) Années caractéristiques, d'après les : *Annuaire du Département du Doubs*, et les *Rapports de la Direction de l'ÉNH*. 1912-1920.

(\*) Moysse ou Moïse, Gurnot ou Gurnaud.

- **1905** (suite)

- Professeurs\* de cours pratiques :
  - Classe de petite mécanique : M. Moysse,
  - Classe préparatoire à l'horlogerie : M. Prélat,
  - Ébauches et remontoirs : M. Porier,
  - Échappements : M. Gueutal,
  - Finissage et repassage : M. Belleguy,
  - Décoration artistique : M. Mayoux.
- Commission administrative : Le Maire, MM. Oudot, Péker, Félix, Sandoz, Delavelle, Tissot, Gruet, Saint-Esprit, Ubel.

- **1909** : 9 personnes

- Directeur : M. Fénon,
- Commis aux écritures : M. Coulaud,
- Professeurs de cours théoriques :
  - Théorie de l'horlogerie : M. Porier,
  - Dessin géométrique et industriel : M. Prélat,
  - Technologie mécanique : MM. Prélat et Porier,
  - Mathématiques et langue française : M. Millet,
  - Physique, chimie et mécanique : M. Millet,
- Professeurs de cours pratiques :
  - Classe de petite mécanique : M. Moysse,
  - Classe préparatoire à l'horlogerie : M. Prélat,
  - Ébauches et remontoirs : M. Porier,
  - Échappements : M. Gueutal,
  - Finissage et repassage : M. Belleguy,
  - Décoration artistique : M. Mayoux.
- Commission administrative : Le Maire, MM. Félix, Tissot, Favre-Heinrich, Paul Lévy, Andrade, Gondy, Adler, Antoine, Stauffer.

- **1912** : 10 personnes

- Directeur : M. Trincano,
- Surveillant Comptable : M. Richard, puis M. Capry (1<sup>er</sup> août 1912),
- Professeurs de cours théoriques :
  - Théorie de l'horlogerie : M. Porier,
  - Dessin géométrique et industriel : M. Prélat,
  - Technologie mécanique : MM. Prélat et Porier,
  - Langue française : M. Minjoz,
  - Mathématiques, physique, chimie et mécanique : M. Boîteux,
- Professeurs de cours pratiques\*\* :
  - Classe de petite mécanique : M. Moysse,
  - Classe préparatoire à l'horlogerie : M. Prélat,
  - Ébauches et remontoirs : M. Porier,
  - Échappements : M. Gueutal,
  - Finissage et repassage : M. Belleguy,
  - Décoration artistique : M. Mayoux.
- Commission administrative : Le Maire, MM. Leblois Inspecteur général de l'Enseignement technique, Gondy, Andrade, Tissot, Guibard, Biétry, Hintzy, Parrenin, Hosotte, Adler, Antoine, Fernier, Lipmann, Maillard-Salin, Jaccard, Ravel.

---

(\*) Le terme de : "Professeur" de cours pratique est utilisé par le rédacteur de *l'Annuaire du Doubs*, à l'ÉNH., jusqu'à 1920, c'est le terme de : "Maître d'atelier" qui est en usage.

(\*\*) En 1912, on relève qu'il y a un cours (1 h hebdo.) de gymnastique suédoise assuré par M. Nicolet. D'après *L'Horloger*, mars 1913.

- **1913<sup>(1)</sup>** : 11 personnes

- Directeur : M. Trincano,
- Commis aux écritures : M. Capry,
- Professeurs de cours théoriques :
  - Théorie de l'horlogerie : M. Porier,
  - Dessin géométrique et industriel : M. Prélat,
  - Technologie mécanique : MM. Prélat et Porier,
  - Langue française : M. Minjoz,
  - Mathématiques, physique, chimie et mécanique : M. Boîteux,
- Professeurs de cours pratiques :
  - Classe de petite mécanique : M. Moysse,
  - Classe préparatoire à l'horlogerie : M. Prélat,
  - Classe de finissage : M. Villerot\*
  - Ébauches et remontoirs : M. Porier,
  - Échappements : M. Gueutal,
  - Finissage et repassage : M. Belleguy,
  - Décoration artistique : M. Mayoux.
- Commission administrative : Le Maire ; MM. Leblois : Délégué du Ministre ; Douge : Cons. municipal, Vieille : Cons. municipal, Tissot : Délégué du syndicat de la fabrique, Parrenin : Délégué du syndicat de la fabrique de Morteau, Hosotte : Délégué du syndicat de la fabrique de Montbéliard, Guibard : Délégué du syndicat des patrons monteurs de boîtes, Biétry : Délégué du Syndicat des ouvriers monteurs de boîtes, Hintzy : Délégué du syndicat des ouvriers horlogers, MM. Adler, Floersheim, Fernier, Lipmann, Maillard-salin, Jaccard, Ravel : Délégués de l'administration préfectorale.

**1914<sup>(2)</sup>** : 12 personnes

- Directeur : M. Trincano,
- Travaux pratiques. Horlogerie :
- Chef de travaux : M. Trincano,
  - Chef d'atelier de 1<sup>ère</sup> année, ébauches : M. Cupillard\*\*,
  - " " " 1<sup>ère</sup> année, finissages : M. Villerot,
  - " " " 2<sup>ème</sup> année, échappements : M. Gueutal
  - " " " 3<sup>ème</sup> année, repassage, réglage : M. Belleguy,

Travaux pratiques. Mécanique - Électricité :

- Chef de travaux : M. Prélat,
- Chef d'atelier de 1<sup>ère</sup> année : M. Cupillard,
- " " " 2<sup>ème</sup> année : M. Moysse,
- " " " 3<sup>ème</sup> année : M. Prélat.

Nota : Le rôle du Chef de travaux consiste à former un lien entre les ateliers pour l'exécution du programme pratique et à mettre en œuvre les travaux fixés par la Direction. Les fonctions de Chef de travaux sont renouvelables annuellement.

Cours théoriques.

Morale - Correspondance commerciale, Professeur : MM. Trincano,		
Législation industrielle	"	Minjoz,
Législation commerciale	"	" ,
Arithmétique - Géométrie - Algèbre	"	Boîteux,
Physique - Chimie - Comptabilité	"	" ,

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'École d'Horlogerie de Besançon*, op. cit., année 1913, pp. 20-22.

(2) Ibid., année 1914, p. 34.

(\*) C'est un ancien élève de l'ÉNH de Besançon, promotion 1899-1903.

(\*\*) Ancien élève d'une école d'horlogerie suisse.

Annexe : 2

doc. 41 3/6

## 1914 (suite, Cours théoriques)

Théorie d'horlogerie - Cosmographie,	Professeur : MM. Porier,
Mécanique appliquée - Technologie horlogère (1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup> année)	“ “ ,
Dessin industriel - Croquis	“ Prélat,
Électricité - Technologie mécanique (2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> année)	“ “ ,
Technologie horlogère (3 <sup>e</sup> année)	“ Bellegy,
Technologie mécanique (1 <sup>ère</sup> année)	“ Cupillard.

### Service de l'École :

Magasinier - Comptable – Surveillant MM. Capry,  
Concierge “ Nicolas.

Nota : M. Mayoux, chef d'atelier de gravure artistique, étant décédé, ce cours a été supprimé.

**Commission administrative** : Idem 1913 (maintenue pour 4 années). En juillet 1914, M. Grogg succède à M. Jaccard décédé.°

### 1914-1917 :

Le personnel se réduit à quatre personnes : MM. Bellegy et Gueutal pour l'horlogerie, MM Porier et Moyse pour la mécanique ( ils sont tous sexagénaires). M. Bellegy assume aussi l'intérim de la Direction, il est secondé par M. Porier. Un certain nombre de maîtres auxiliaires se sont succédés pour assurer les cours : MM. Grelier, Cassard\*, Hartmann, Bideau, Charollais en mécanique et MM. Zominy et Belin en horlogerie, M. Bresson en dessin.

### 1917-1918 :

L'école est en pleine réorganisation. Des chargés de cours dispensent les “spécialités”. Des professeurs sont partis en retraite. La Commission administrative nommée en 1913 est reconduite avec quelques modifications (départs et décès).

### 1919 : 18 personnes

Directeur : M. Trincano,

#### Horlogerie :

Maître d'atelier de 1<sup>er</sup> année : M. Villerot,

Chargé<sup>(1)</sup> de cours de 2<sup>e</sup> année : M. Quelos,

Chargé de cours de 3<sup>e</sup> année : M. X

Chargée de cours de pivotage : Mlle Bion,

Chargé de cours de sertissage : M. Ducommun,

Chargée de cours de réglage : Mlle Matile,

Chargé de cours de gravure : M. Humbert,

#### Mécanique :

Maître d'atelier de 1<sup>er</sup> année : M. Sylvain Cupillard ,

Maître d'atelier de 2<sup>e</sup> année : M. Marcel Cupillard,

Maître d'atelier de 3<sup>e</sup> année : M. Prélat,

Chargé de cours de monteurs de boîtes : M. Bourlet,

Chef de travaux de mécanique : M. Prélat.

#### Cours théoriques :

Chargé de cours de français, morale, économie et législation : Maître Drouhard,

Chargé de cours d'arithmétique, géométrie, algèbre : M. Vernerey,

Chargé de cours de physique et chimie : M. Humbert,

Chargé du cours de théorie d'horlogerie, 1<sup>er</sup> année : M. Villerot,

Chargé du cours de théorie d'horlogerie, 2<sup>e</sup> année : M. Porier,

---

(1) Les chargés de cours ont un contrat renouvelable ce qui, d'après la Direction, évite de titulariser des personnels pendant 25 ans et : *“laisse une liberté réciproque qui permet de profiter de certaines expériences sans craindre les inconvénients ultérieurs de l'âge”*.

(\*) M. Cassard, mécanicien de précision de grand talent mais de santé chancelante mourut à la tâche. Trincano, 3<sup>ème</sup> rapport, op. cit.

## 1919 (suite)

Chargé du cours de théorie d'horlogerie, 3<sup>e</sup> année : M. Arcay,  
Chargé du cours de mathématiques et de mécanique : M. Arcay,  
Professeur de dessin et d'électricité industrielle : M. Prélat.

### Service de l'École :

Comptable-Magasinier : M. Capry ; Concierge : M. Nicolas.

Nota : Chaque Maître ou Chargé de cours d'atelier est également chargé d'un cours de technologie horlogère ou mécanique approprié à son enseignement professionnel. L'ensemble du personnel forme le Conseil des professeurs dont le Directeur est le Président.

### Situation de puis 1914.

Départs : M. Minjoz (décédé) ; MM. Belleguy, Gueutal, Moysse, Porier (retraités) ; M. Boîteux (démissionnaire).

Entrées : MM. Sylvain Cupillard (avril 1917), Ducommun (sept. 1917), Quelos (oct. 1917), Mlle Bion (fév. 1918), Mlle Matile (sept. 1918), MM. Cheval (oct. 1918), Vernerey (fév. 1917), Drouhard (janv. 1919), Arcay (fév. 1919).

## 1920 : 18 personnes

Directeur : M. Trincano,

### Horlogerie :

Professeur technique<sup>(1)</sup> de 1<sup>e</sup> année : M. Villerot,  
Chargé de cours de 2<sup>e</sup> année : M. Quelos,  
Professeur stagiaire de 3<sup>e</sup> année : M. Petiteau,  
Chargée de cours de pivotage : Mlle Bion,  
Chargé de cours de sertissage : M. Ducommun,  
Chargée de cours de réglage : Mlle Masson,  
Chargée de cours de repassage : Mme Faivre\*.

### Mécanique :

Professeur technique de 1<sup>e</sup> année : M. Sylvain Cupillard,  
Professeur technique de 2<sup>e</sup> année : M. Marcel Cupillard,  
Professeur technique de 3<sup>e</sup> année : M. Prélat,  
Chargé de cours de monteurs de boîtes : M. Bourlet,

### Cours théoriques :

Chargé de cours d'économie et de législation : M<sup>e</sup> Drouhard,  
Chargé de cours mathématiques : M. Adam,  
Chargé de cours de physique, mécanique et chimie : M. Arcay,  
Chargé du cours de théorie d'horlogerie, 1<sup>e</sup> année : M. Villerot,  
Chargé du cours de théorie d'horlogerie, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année : M. Arcay,  
Chargé du cours de technologie mécanique (1<sup>e</sup>M) : M. Sylvain Cupillard,  
Chargé du cours de technologie mécanique (2<sup>e</sup>M) : M. Marcel Cupillard,  
Chargé du cours de technologie mécanique (3<sup>e</sup>M) : M. Prélat,  
Chargé du cours de technologie mécanique (3<sup>e</sup>H) : M. Marcel Cupillard  
Chargé du cours de technologie générale (1<sup>e</sup>H) : M. Villerot,  
Professeur de dessin et d'électricité : M. Prélat

Service de l'École : Secrétaire-Comptable-Magasinier : M. Gallet ; Concierge : Mme Vve Grenotton ; Service des annexes : Mme Lefèvre.

---

(1) Pour la première fois les maîtres titulaires ou stagiaires (recrutés par concours), chargés des travaux d'atelier et de la technologie, ont droit au titre de : "Professeur Technique".

(\*) Mme Faivre est à la charge du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon.

Situation 1919-1920.

Entrées : Mlle Masson (juin 1919), M. Miéville (oct. 1919), Gallet (déc. 1919), Mme Faivre (mai 1920), Mme Lefèvre (mai 1920), M. Adam (oct. 1920), M. Petiteau (oct. 1920), Mme Grenotton (nov. 1920).

Sorties : Mlle Matile (juin 1919), M. Capry (déc. 1919), Miéville (pour maladie, oct. 1920), M Cheval (oct. 1920), M. Boichot (octobre 1920).

**Commission administrative :**

Les pouvoirs des membres de la Commission administrative, arrivés à expiration depuis le 11 mai 1917, ont été renouvelés pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1920<sup>(1)</sup> :

- Le Maire de Besançon, Président ; M. Lebeuf, représentant M. Le S-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique ;
- Pour la durée de leur mandat : MM. Douge et Vieille, Conseillers municipaux ;
- MM. H. Chauvelot, H. Guibard, É. Hosotte, F. Parrenin, délégués des Syndicats patronaux ;
- MM. É. Bouteiller, A. Caffot, délégués des Syndicats ouvriers ;
- MM. G. Adler, M. Fernier, G. Floersheim, É. Maillard-Salin, C. Lipmann, G. Grogg, Chasserot, délégués de l'Administration préfectorale ;

Sont adjoints à titre consultatif : M. E. Zominy, représentant de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. de Besançon, et MM. Victor Petiteau\* et Léon Zurfluh, délégués de Syndicats Ouvriers.

Organisation de la Commission :

Secrétaire général : M. Maillard-salin,

Sous-Commission d'Horlogerie : MM. Bouteiller, Floersheim, Goyot, Grogg, Lipmann, Liéger, Maillard-salin, Zominy,

Sous-Commission de mécanique : MM. Caffet, Chasserot, Douge, Guibard, Hosotte, Parrenin, Zurfluh,

Sous-Commission d'administration et des cours théoriques : MM. Adler, Chauvelot, Douge, Fernier, Lebeuf, Vieille.

Nota : Dès leur nomination, le Directeur rappelle, dans un courrier adressé à MM. les membres de la Commission : *"qu'ils sont en droit de se présenter dans les ateliers de l'École quand il leur plaît, et qu'un cahier spécial (registre) est à leur disposition pour consigner les observations résultant de leurs visites, espérées mensuelles"*.

---

(1) D'après : TRINCANO (L) 4<sup>o</sup>Rapport de la Direction de l'ÉNH. de Besançon, op. cit., année 1919-1920.

(\*) Par arrêté du 26 août, 1920, M. Henri Liéger, délégué ouvrier a été désigné en remplacement de M. Petiteau, nommé professeur Technique à l'École. Ibid.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
**Le réglage de précision et la préparation à la formation des Ingénieurs-horlogers :  
ou le partage des compétences entre l'École et l'Université<sup>(1)</sup>**  
-----

Extrait du rapport de Louis Trincano adressé aux membres de la Sous-commission d'Enseignement :

"La question du réglage à l'École amène le Directeur à faire connaître à la Sous-commission la conversation qu'il a eu l'honneur d'avoir avec le nouveau recteur de l'Université. M. Dumas ayant affirmé son désir de faire coopérer l'Université au progrès de l'industrie horlogère et spécialement de la chronométrie, le Directeur a tenu à préciser que l'École entendait conserver toute sa liberté d'action en ce qui concerne l'enseignement pratique du réglage. Pour donner plus de poids à sa déclaration, il s'est rendu à cet effet à l'Université avec M. Maillard-Salin, président du Syndicat. Au cours de la conversation, Le Directeur a donc indiqué qu'à son avis, autant l'enseignement théorique de la chronométrie est du ressort de l'Université, autant en ce qui concerne l'enseignement pratique, l'École entend ne se trouver aucunement bridée par le même enseignement donné à l'université. L'École possède en la personne de M. Quelos un régleur de 1<sup>er</sup> ordre qui peut arriver à des résultats aussi bons, sinon meilleurs que ceux donnés à l'Université, soit à des élèves en perfectionnement, soit à des ouvriers venus pour accomplir un stage, et il ne faudrait pas que l'Université voie dans les résultats obtenus par l'École une concurrence désobligeante.

En ce qui concerne par contre l'Enseignement théorique, le Directeur a indiqué qu'il désirait si bien l'union avec l'Université qu'il a déjà proposé à la Commission de l'École que le rôle de professeur de théorie d'horlogerie de 3<sup>e</sup> année soit rempli par le titulaire de la chaire de chronométrie. Ce professeur\* pourra ainsi se rendre compte de la valeur des élèves, ce qui lui facilitera son recrutement pour la formation d'Ingénieurs-horlogers et lui permettra aussi de connaître exactement l'écart qui existe au point de vue des connaissances générales et mathématiques entre les élèves sortant de l'École et ceux capables de suivre les cours de l'Université. M. le recteur a bien voulu approuver la manière de voir du Directeur de l'École et a déclaré qu'il tenait à marcher toujours d'accord avec ce dernier".

---

(1) AÉNH, *Registre du Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon, Sous-Commission d'enseignement*, op. cit. procès-verbal du 19 janvier 1918.

(\*) Ce rôle sera assuré par M. Georges Pierre Arcay, Assistant au Laboratoire de Chronométrie de l'Université.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----

### Examen de fin d'études, 3<sup>e</sup> année (1912) (extrait des questions)<sup>(1)</sup>

- THÉORIE D'HORLOGERIE (horlogers). - Tracé géométrique complet : roue ancre et enfourchement d'un échappement à levée partagée, à cheville cylindrique et en ligne droite, repos équidistants, d'après les données habituelles.
- Tracé géométrique d'un engrenage de finissage en prenant pour exemple une roue de 70 dents menant un pignon de 7 ailes. Déterminer d'après ce tracé la valeur de l'arc d'approche et celle de l'arc de retraite et démontrer qu'avec les profils obtenus, le rapport des moments de force et le rapport des vitesses des deux mobiles restent constants.
- Calculer la longueur et l'épaisseur d'un ressort de barillet pour 5 tours et demi de développement (nombre théorique) sachant que le barillet a un diamètre intérieur de 18 mm. Déterminer le moment de force de ce ressort en admettant qu'il fasse 5 tours à l'état libre en dehors du barillet et qu'il mesure 2,2 mm de hauteur.
- Décrire les opérations que comporte le réglage de précision d'un chronomètre. Conditions géométriques que doivent remplir les courbes terminales du spiral ; moyens de vérifications. Comment corrige-t-on les écarts de marche provenant : A/ de l'isochronisme ; B/ de la compensation ; C/ des positions.
- DESSIN (horlogers). – Sujet à traiter dans un délai de huit heures. Faire le tracé d'un échappement à ancre à levées partagées, repos équidistants et de son enfourchement à cheville cylindrique, double plateau, dans la position où la fourchette est ramenée sur l'axe.
- DESSIN (Mécaniciens). – Sujet à traiter dans un délai de dix heures. Étant donné : le profil du banc et la hauteur de pointes d'un petit tour à charioter à main, faire le projet complet d'une lunette ordinaire pour ce tour.
- MÉCANIQUE (Horlogers-Mécaniciens) – 2<sup>e</sup> question : Excentriques et galets en général ; excentrique du mouvement uniforme. Application. Construire un excentrique de mouvement uniforme permettant pour la tige guidée, un déplacement de 200 mm dans le même sens ; Loi des espaces parcourus par un point de la tige guidée. – 4<sup>e</sup> question : Énumérer les principaux retours rapides employés dans les machines. Décrire un retour rapide de raboteuse à une seule courroie. Application. Déterminer les vitesses de rotation de l'arbre commandant la crémaillère, sachant que le tambour commandant la raboteuse à un diamètre de 300 mm et qu'il fait 120 tours à la minute. Les poulies de la raboteuse ont 200 mm de diamètre. Les nombres des dents des roues dentées engrenant successivement sont : pour le travail, 60 dents, 30 dents et 100 dents ; pour le retour, 40 dents et 100 dents. – 5<sup>e</sup> question : Mouvement différentiel. Vis différentielle. Palan différentiel. Travail dans ce palan. – 6<sup>e</sup> question : Force centripète et réaction centrifuge. Application dans l'industrie. Application : Un volant possède un contrepoids homogène de 8 kg dont le centre de gravité se trouve à 1,20 de l'axe. Ce volant faisant 200 tours à la minute, calculer l'effort sur l'axe exercé par ce contrepoids.
- PHYSIQUE (Horlogers-Mécaniciens) – 1<sup>e</sup> question : description d'une pile hydro-électrique et dépolarisant. – 2<sup>e</sup> question : Action chimique d'un courant. Application à la galvanoplastie. – 3<sup>e</sup> question : Du magnétisme, les aimants artificiels-hystérésis. – 4<sup>e</sup> question : le pendule compensateur.
- CHIMIE. – Le mélange et la combinaison. Les carbones naturels. L'anhydride carbonique. Prévention des métaux contre l'oxydation.

---

(1) AOB., d'après *L'Horloger*, n°95, mars 1913.

### École Nationale d'Horlogerie de Besançon

- Le personnel et les élèves , année scolaire 1920-1921 :



Une école qui se féminise. Au deuxième rang, on relève la présence de trois femmes professeurs. À la droite de Louis Trincano (au deuxième rang, au centre), on aperçoit Mlle Bion qui fut la première femme recrutée. Sur la droite de la photographie, on devine la présence d'une dizaine de jeunes filles (élèves).

Sources : A.É.N.H de Besançon

Annexe 2

doc. 43 bis

Annexe : 2

doc. 43 bis



## **Annexe 2**

### **L'École Nationale d'Horlogerie**

L'entre-deux-guerres (1921-1940)

(pages 139-218)

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**

**Certificat qui accompagne chaque mouvement qui a reçu l'insculpation du  
"Poinçon de Besançon"**

Reproduction du Certificat de réglage (1930)



M. D.  
Poinçon de Besançon  
Marque déposée

**CHAMBRE DE COMMERCE**  
DE BESANÇON ET DU DOUBS

CHAMBRES SYNDICALES  
DES FABRICANTS D'HORLOGERIE DE L'EST ADHÉRENTES A  
L'UNION HORLOGÈRE DE FRANCE

Contrôle facultatif des montres de qualité portant le  
**POINÇON DE BESANÇON**

CERTIFICAT DE RÉGLAGE  
délivré par  
**L'OBSERVATOIRE NATIONAL de BESANÇON**

à M. .... pour la montre  
n° ..... (numéro du mouvement) qui répond aux conditions  
techniques du Poinçon de Besançon et aux conditions de  
réglage exigées pour le présent Certificat.

<b>CERTIFICAT DE RÉGLAGE</b> N° .....	<b>FAIT A BESANÇON</b> Le ..... 193 .....
Marche d'heure .....	Certifié exact :
Ecart du plat au pendu .....	Le Directeur de l'Observatoire National de Besançon,
Erreur de compensation .....	
Ecart de reprise de marche .....	
Ecart entre les deux plats .....	

Ce Certificat ne doit en aucune façon être confondu avec le Bulletin de réglage de l'Observatoire National de Besançon, qui est réservé aux chronomètres de haute précision.

Voir au verso un extrait  
du Règlement des épreuves



(1) A.O.B., d'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 8, 15 avril 1930.

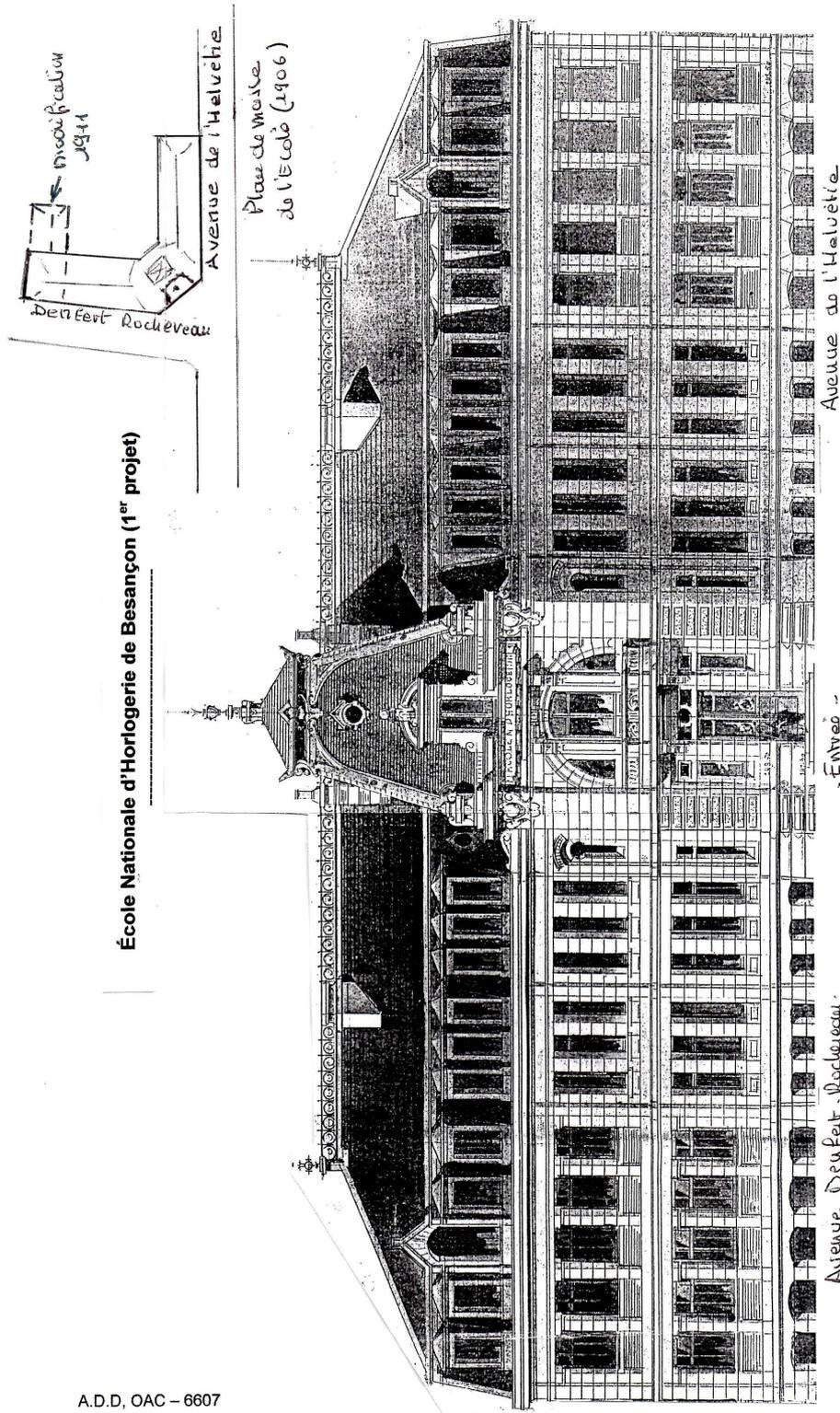
Annexe : 2

doc. 44

Annexe : 2

doc. 44

# École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1<sup>er</sup> projet)



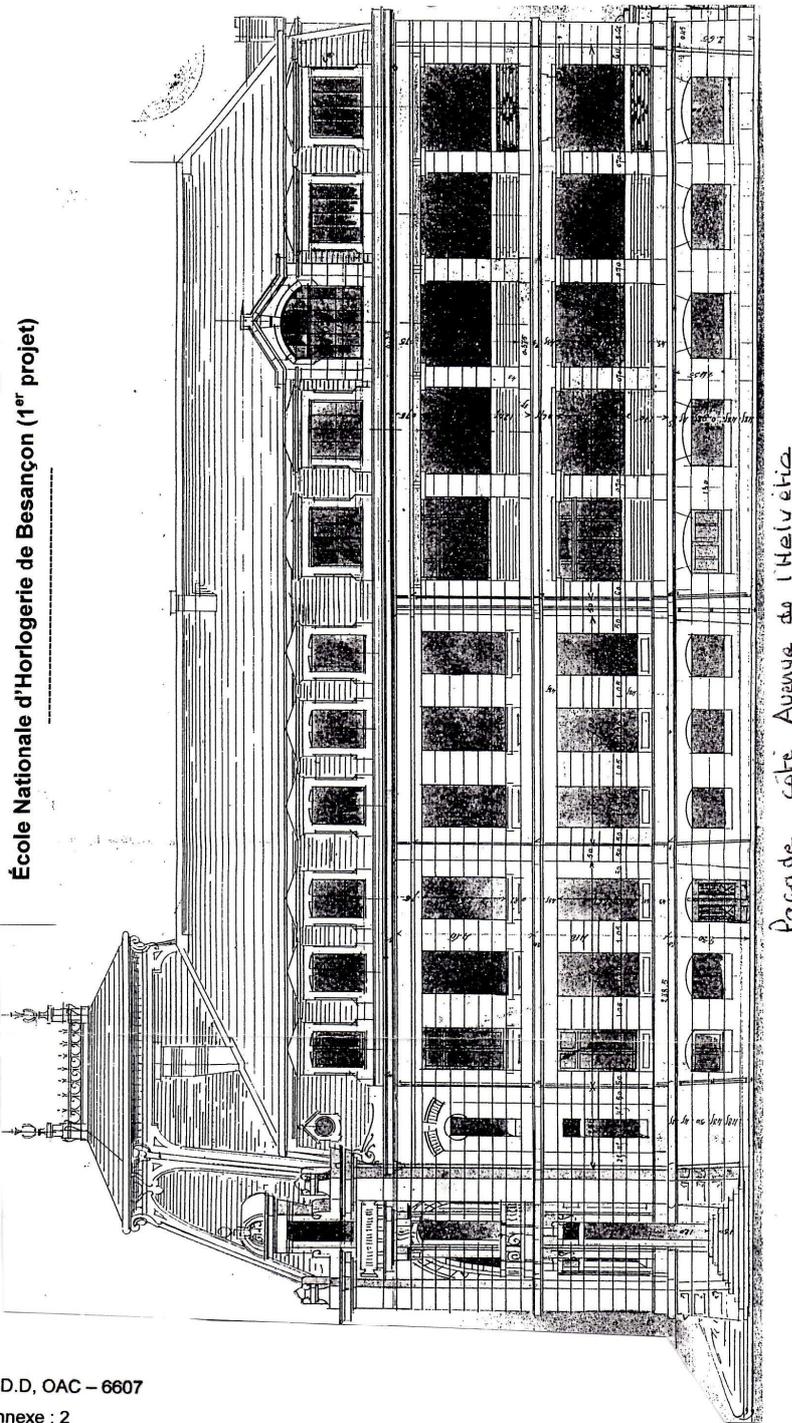
École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1<sup>er</sup> projet)

Projet de construction de la nouvelle École d'Horlogerie, à l'angle de la rue Denfert Rochereau et de l'avenue de l'Helvétie, adopté par délibération du Conseil municipal de Besançon le 11 avril 1906.

A.D.D, OAC – 6607  
Annexe : 2

doc. 45 1/3

École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1<sup>er</sup> projet)



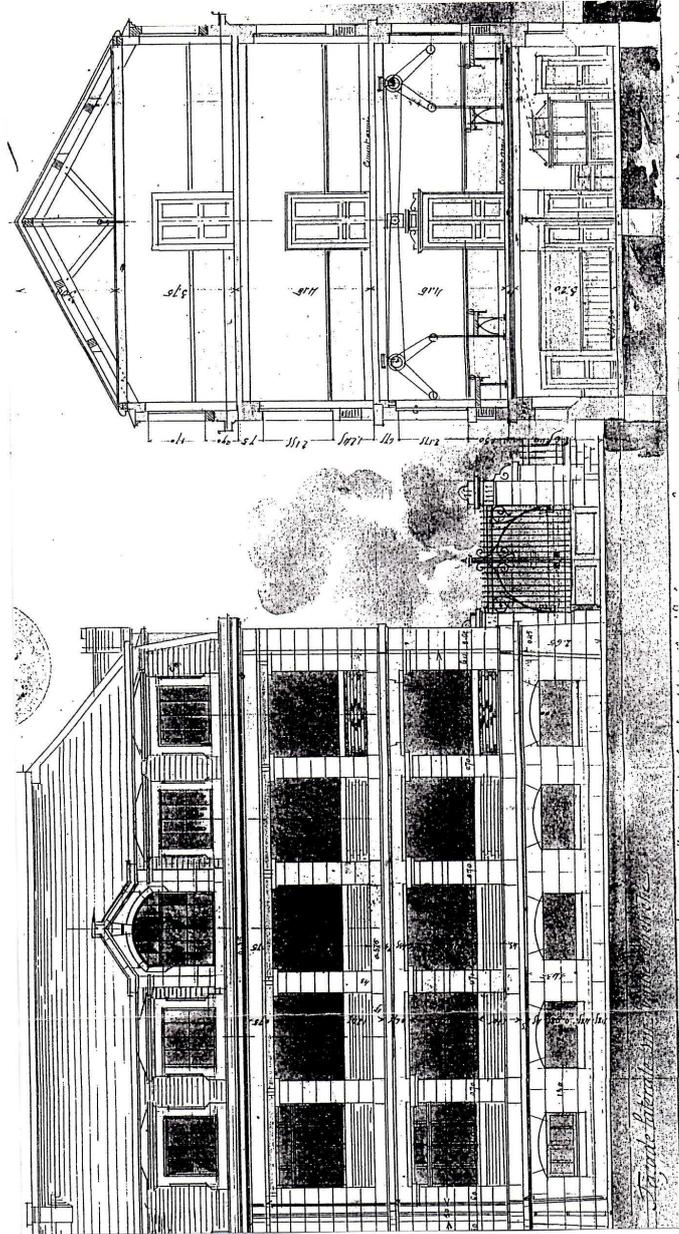
Projet de construction de la nouvelle École d'Horlogerie, à l'angle de la rue Denfert Rochereau et de l'avenue de l'Helvétie, adopté par délibération du Conseil municipal de Besançon le 11 avril 1906.

A.D.D. OAC - 6607  
Annexe : 2

doc. 45 2/3

École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1<sup>er</sup> projet)

École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1<sup>er</sup> projet)

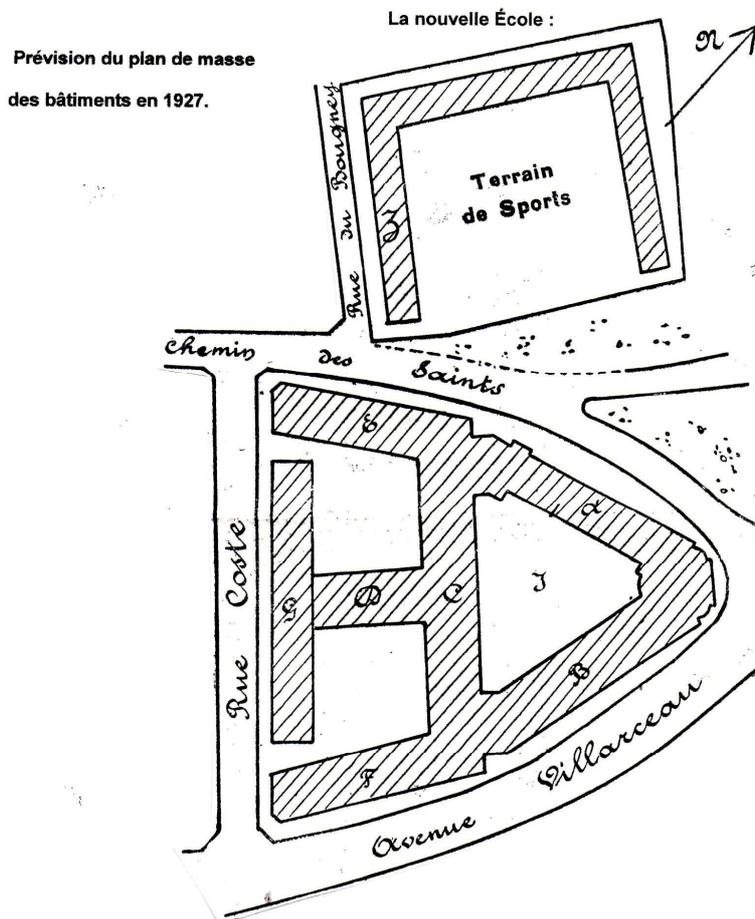


Projet de construction de la nouvelle École d'Horlogerie, à l'angle de la rue Denfert Rochereau et de l'avenue de l'Helvétie, adopté par délibération du Conseil municipal de Besançon le 11 avril 1906.

A.D.D, OAC – 6607  
Annexe : 2

doc. 45 3/3

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon



- A : Ateliers horlogerie, 3 étages, 45 m x 11 m ;
  - B : Bâtiment administratif et salles de cours, 3 étages, 45 m x 14 m ;
  - C : Ateliers de mécanique de précision 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, rez-de-chaussée, 45 m x 14 m ;
  - D : Ateliers ingénieurs-techniciens et 4<sup>e</sup> année mécanique, rez-de-chaussée, 30 m x 14 m ;
  - E : Ateliers de mécanique de précision, 1<sup>ère</sup> année, rez-de-chaussée, 40 m x 12 m. Ateliers de bijouterie, 2 étages, 40 m x 12 m. Ateliers de petite mécanique 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, rez-de-chaussée, 45 m x 11 m ;
  - F : Ateliers de petite mécanique 1<sup>ère</sup> année, rez-de-chaussée. École préparatoire (Institut de Chronométrie) et orientation professionnelle, 2 étages, 45 m x 12 m ;
  - G<sup>\*</sup> : Laboratoire, Institut, rez-de-chaussée, 70 m x 11 m ;
  - Z : Internat (prévision). Superficie du terrain de l'École : 9 000 m<sup>2</sup> - Superficie du terrain de l'internat : 5 410 m<sup>2</sup>.
- (\*) Le bâtiment G ne sera pas réalisé (il ne sera construit qu'en 2001). L'institut de Chronométrie sera installé dans le bâtiment F.

Sources : *Le Petit Comtois*, 22 août 1927.

Annexe : 2

doc. 46

## L'Institut de Chronométrie et Mécanique horlogère de Besançon

(Création du 23 mai 1927)

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,  
Vu le décret du 31 juillet 1920,  
Vu la délibération du Conseil de l'Université de Besançon,

ARRÊTE :

*Article 1<sup>er</sup>.* – Il est créé à la faculté des Sciences de l'Université de Besançon, et en collaboration avec la Direction de l'Enseignement technique, un Institut de chronométrie et de mécanique horlogère, délivrant un diplôme d'ingénieur ès arts horloger portant l'une des deux mentions suivantes :

Ingénieur horloger,  
Ingénieur mécanicien-horloger,

et institué conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 21 juillet 1897.

Cet Institut est dirigé par le Doyen de la faculté des Sciences, assisté d'un Conseil d'administration nommé par le Ministre de l'Instruction publique.

Ce Conseil comprend :

1° M. le Préfet du Doubs ou son représentant ;

2° 6 membres représentant l'Université, savoir : MM. le Recteur, président du Conseil de l'Université ; le Doyen de la Faculté des Sciences, directeur de l'Institut ; le Directeur de l'Observatoire national de Besançon ; MM. le Maire, membre du Conseil de l'Université ; le Professeur de chronométrie de l'Université ; le Professeur de Mécanique appliquée de l'Université ;

3° 6 membres représentant la Direction de l'Enseignement Technique, savoir : un Inspecteur général de l'Enseignement technique ; l'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique pour les industries horlogères ; les Directeurs des Écoles Nationales d'horlogerie et de mécanique de précision de Cluses et Besançon ; le Professeur, chef des Études techniques de l'École nationale d'horlogerie de Besançon ; le Professeur de Mécanique horlogère de ladite École ;

4° 6 membres représentant les industries intéressées, savoir : MM. le Président de la Chambre de Commerce de Besançon et du Doubs ; le Président de la Fédération des industries françaises de précision de Paris ; le Président du Syndicat de la Fabrique d'horlogerie de Besançon (petite horlogerie), le Délégué de l'Union horlogère des Fabricants français (mécanique horlogère) ; un Délégué de la Chambre Intersyndicale des Fabricants d'horlogerie de l'Est (grosse horlogerie) ; Un délégué du Syndicat des Industries de précision de la Savoie.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. le Recteur de l'Académie de Besançon. Il est constitué, dans le Conseil d'administration, une Commission à laquelle le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs. Cette Commission comprend : le Doyen de la Faculté des Sciences, directeur de l'Institut, président ; le professeur de Chronométrie de l'Université ; le Professeur de Mécanique appliquée de l'Université ; le Professeur chef des Études techniques de l'École nationale d'horlogerie de Besançon ; le Professeur technique de Mécanique de ladite École.

*Article 2* - Les aspirants au diplôme d'ingénieur ès arts horlogers doivent être immatriculés à la Faculté des Sciences. Ils doivent produire, à cet effet, avec leur acte de naissance, une note indiquant leurs études antérieures et les diplômes scolaires dont il est parlé à l'article 3.

*Article 3* - Suivant leur origine et le degré et le degré de leur instruction, les candidats sont répartis en trois sections :

- 1) la section de Théorie, qui comporte une année d'études ;
- 2) la section d'Application, qui comporte une année d'études ;
- 3) la section de Théorie et d'Application, qui comporte deux années d'études.

Sont inscrits dans la section de Théorie, directement et sans concours, les titulaires d'un diplôme de technicien délivré par les Écoles nationales d'horlogerie et de mécanique de précision.

Sont inscrits dans la section d'Application, directement et sans concours :

- a) Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré par les écoles suivantes : École Polytechnique, École Centrale des Arts et Manufactures, École des Arts et Métiers, École Navale, École du Génie maritime, École supérieure d'Aéronautique, École supérieure des Postes et Télégraphes, École supérieure d'Électricité, Instituts électrotechniques et électromécaniques des Facultés, École de Physique et de Chimie de la ville de Paris, École nationales des Ponts et Chaussées, École supérieure des Mines de Saint-Etienne.
- b) Les licenciés ès sciences (certificat de mathématiques générales, de chronométrie ou de physique industrielle ou de mécanique physique, de physique générale ou de mécanique rationnelle), le certificat de mathématiques générales étant dans tous les cas obligatoire.
- c) Sont inscrits dans la section de Théorie et d'Application et après concours, les anciens Élèves brevetés des Écoles nationales d'horlogerie et de mécanique de précision, et les anciens Élèves brevetés des Écoles nationales professionnelles. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Institut a la faculté d'autoriser à se présenter à un concours d'entrée les candidats qu'il en juge dignes.

*Article 4* – Les étrangers sont admis par le Conseil d'administration, et dans la limite des places disponibles, à suivre l'une ou l'autre des trois sections, suivant leurs titres et dans les conditions précitées.

*Article 5* – L'enseignement théorique et expérimental est donné par la Faculté des sciences, l'Enseignement technique et pratique est donné à l'École nationale d'horlogerie de Besançon. L'enseignement comporte, pour les étudiants des trois sections, des stages dans les usines, ainsi qu'à l'Observatoire national de Besançon.

*Article 6* – Le concours d'admission pour les élèves de la section Théorie et d'Application comprend des épreuves écrites, orales, techniques et pratiques, prises dans les programmes arrêtés par le Conseil d'administration sur la proposition de sa Commission permanente. Chaque épreuve est éliminatoire. L'examen conférant le diplôme d'ingénieur ès Arts horlogers comprend des épreuves écrites, orales, techniques et pratiques, prises dans les programmes arrêtés ci-dessus. Chaque épreuve est éliminatoire. Le diplôme avec la mention « Ingénieur horloger » est réservé aux candidats ayant fait, antérieurement, leurs études complètes d'horlogerie ; celui avec la mention « Ingénieur mécanicien-horloger » est attribué à tous les autres candidats. Le programme des études est le même pour l'enseignement théorique et expérimental ; pour l'enseignement technique et pratique, le programme dépend de l'origine de l'élève et de la spécialité à laquelle il se destine.

*Article 7* – Le concours d'admission a lieu en novembre ; les examens de sortie ont lieu en juillet et en novembre. La session de novembre est réservée aux candidats ajournés ou excusés par le Doyen en juillet.

*Article 8* – Les jurys pour le concours d'admission et l'examen de sortie sont nommés par le Recteur sur la proposition du Conseil d'administration. Ils comprennent sept membres, dont le Directeur de l'Institut, président ; le professeur de Chronométrie et deux autres professeurs de l'Université, le Chef des Études techniques de l'Institut en l'espèce le Chef des Études techniques de l'École nationale d'horlogerie de Besançon, et deux autres membres désignés par la Direction de l'Enseignement technique. Les membres du Conseil d'administration peuvent assister à ces examens.

*Article 9* - Le diplôme est délivré par le recteur, président du Conseil de l'Université, sous le sceau et au nom de l'Institut de chronométrie et de mécanique horlogère.

Fait à Paris, le 23 mai 1927.

*Signé* : HERRIOT.

Pour ampliation, *Le Directeur de l'Enseignement supérieur* :

*Signé* : CAVALIER

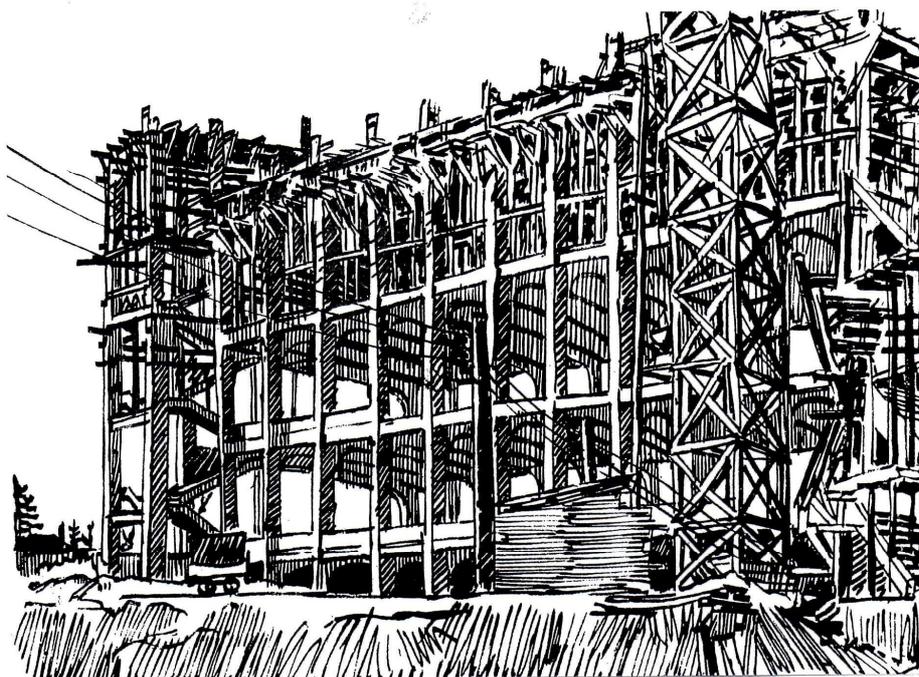
Toutes les dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 30 décembre 1926, sont abrogées (arrêté du 17 septembre 1927).

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 octobre 1927.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École :



État des travaux le 4 novembre 1927. Dans la vue d'artiste (et qui est conforme avec la réalité) on relève bien la modernité de la construction. L'utilisation de béton armé permet à M. Guadet de laisser libre court à ses idées : systèmes de poteaux-poutres et larges ouvertures pour laisser pénétrer la lumière. La vue représente le bâtiment dédié à l'horlogerie\* (côté chemin des Saints).

Sources : A.E.N.H., d'après un dessin de Garneret (J) (Abbé).

(\*) Bâtiment noté "A", dans annexe 2, doc. 46.

Annexe : 2

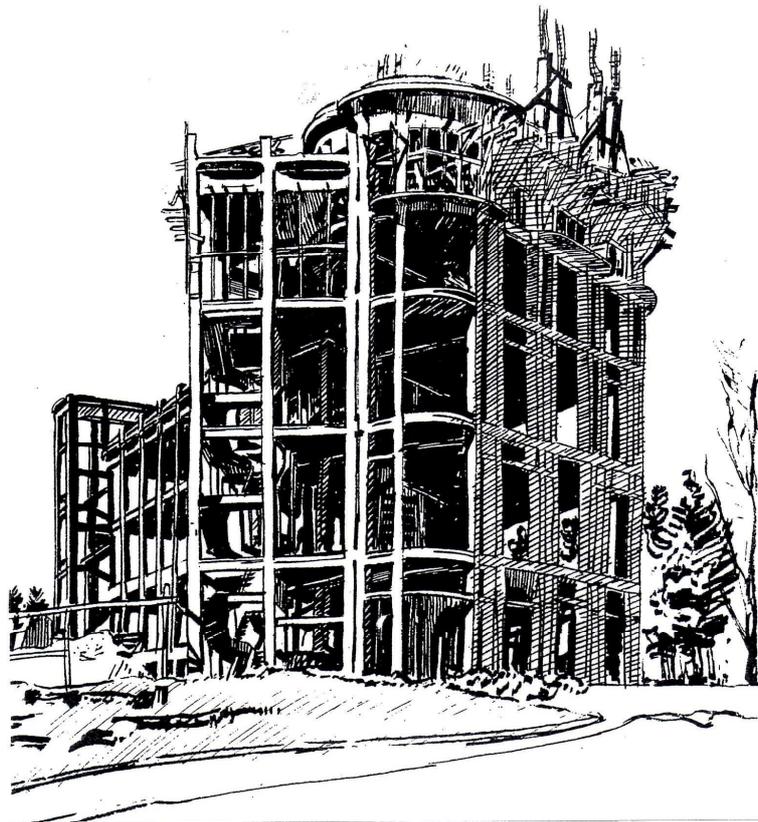
doc. 48 1/4

Annexe : 2

doc. 48 1/4

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École :



État des travaux le 16 mars 1928. Dans la vue d'artiste, et dans la continuité de la première aile du V, dédiée à l'horlogerie, le squelette de l'entrée se dresse, au sommet on distingue la rotonde qui va accueillir la coupole d'observation astronomique et la grande horloge. On note, sur la gauche le début de la construction de la deuxième aile du V affectée à l'administration et aux salles de cours (côté avenue Villarceau).

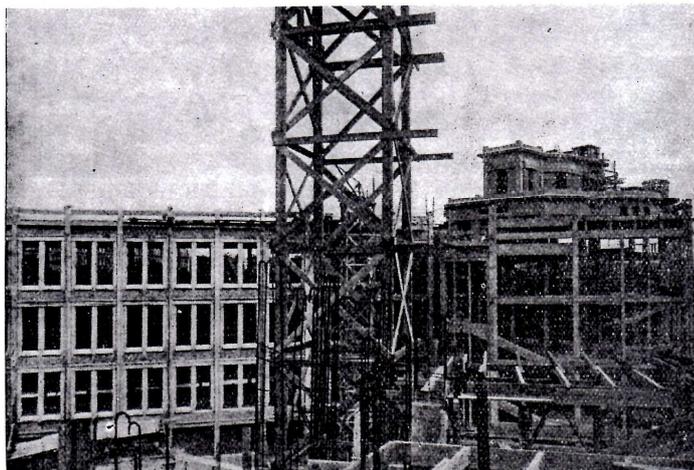
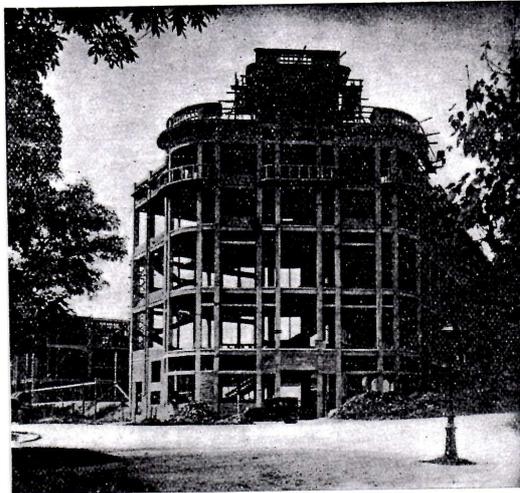
Sources : A.E.N.H., d'après un dessin de Garneret (J) (Abbé).

Annexe : 2

doc. 48 2/4

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École :



État des travaux à l'automne 1928. La photographie du haut représente l'entrée de L'École. L'automobile stationnée devant la grande porte donne une notion des dimensions du bâtiment. La photographie du bas est prise à l'intérieur de l'ensemble en construction.

Sources : A.E.N.H., *l'Horlogerie en Franche-Comté*, Numéro spécial de Franche-Comté, Monts-Jura et Haute-Alsace, n° 113, décembre 1928, pp. 188-191.

Annexe : 2

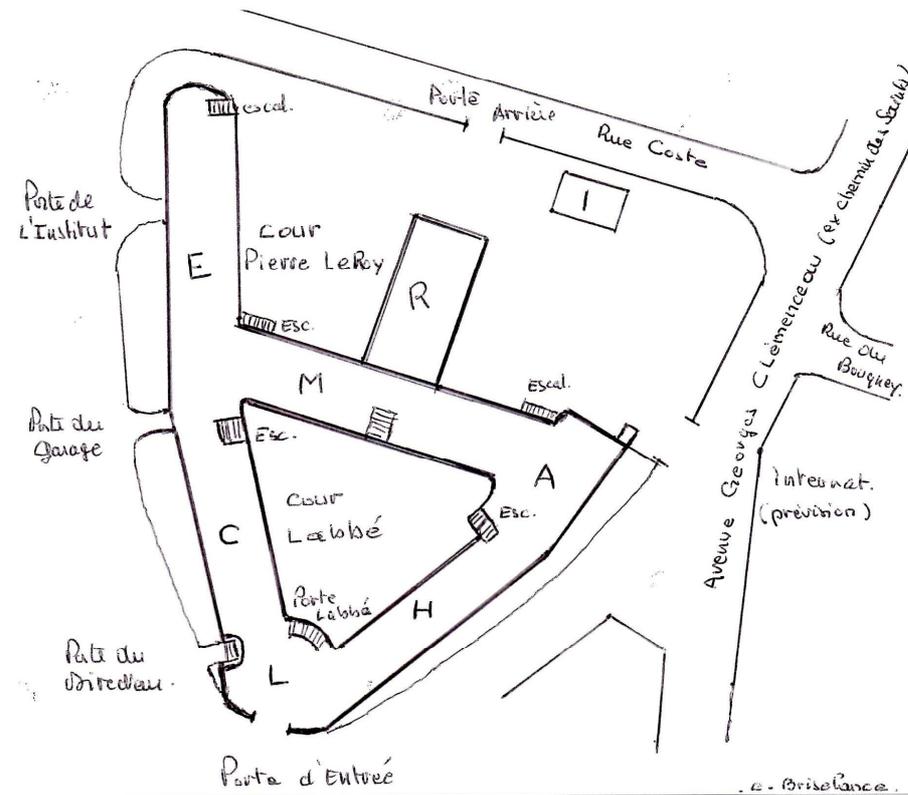
doc. 48 3/4

Annexe : 2

doc. 48 3/4

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École :



**Légende** - L : Entrée principale avec salles de conférences et d'exposition ; H : Ateliers d'horlogerie ; C : Bâtiments administratif et salles de cours ; M : Ateliers de petite mécanique et mécanique de précision ; E : Institut de chronométrie, ateliers de mécanique de bijouterie et d'orfèvrerie, R : Cuisines et réfectoires.

État des bâtiments construits lors de l'inauguration en juillet 1933. Par rapport au projet de 1927, on constate que certains bâtiments ont changé d'affectation.

Sources : A.E.N.H. Document repris et complété par l'auteur.

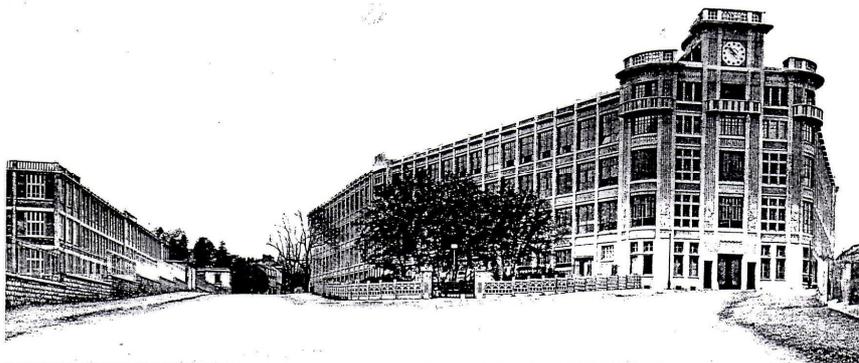
Annexe : 2

doc. 48 4/4

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1°- Façade de l'École, avec l'entrée et une aile du bâtiment qui longe l'avenue Villarceau. La partie du bâtiment située au fond accueille notamment l'Institut de Chronométrie avec son entrée particulière. Sur la gauche on observe un des bâtiments de la "Compagnie des compteurs" qui accueille plus de 500 personnes. Dans une approche comparée entre les deux structures, la nouvelle École s'impose largement en termes de dimensions et dans ses capacités d'accueil.



2°- Façade et entrée de l'École d'après une carte postale\* éditée lors de l'inauguration. Pour avoir une idée de l'échelle du bâtiment, il suffit d'observer le groupe d'élèves qui se presse à l'entrée. Au niveau du 1<sup>er</sup> étage on observe quatre des six bas-reliefs qui ornent l'entrée et qui mettent en valeur les formations dispensées.



Sources : A.E.N.H. et collection privée \*

Annexe : 2

doc. 49 1/4

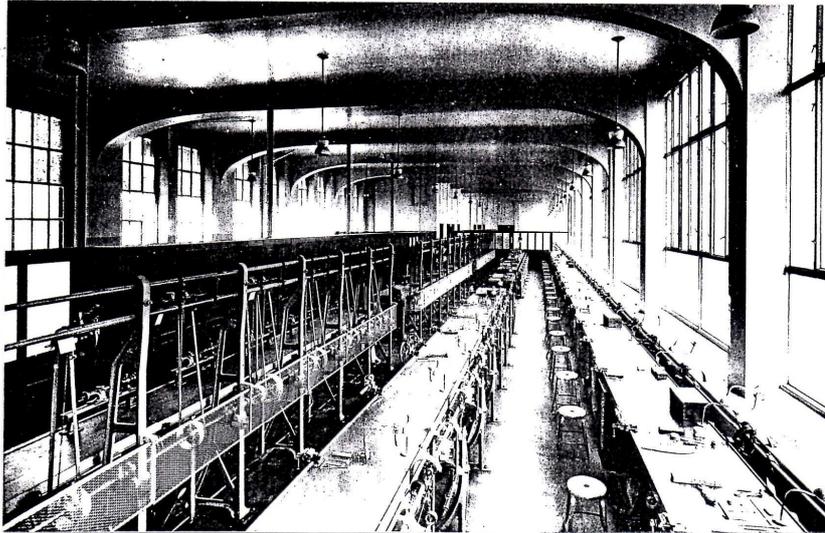
Annexe : 2

doc. 49 1/4

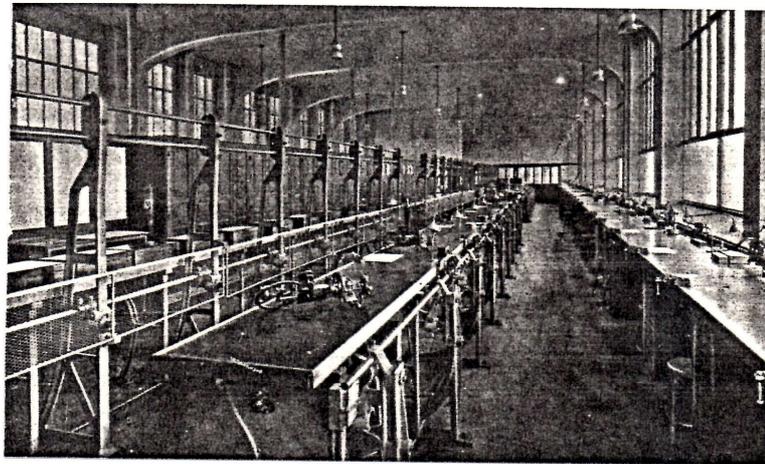
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1°- Atelier d'horlogerie 1<sup>re</sup> année. Les grandes baies vitrées permettent à la lumière du jour d'entrer à flots. On remarque les établis de 1<sup>er</sup> rang pour le travail délicat, puis celui de second rang. Le 3<sup>ème</sup> rang est réservé à l'usinage sur petites machines (notamment des tours d'établi).



2°- Atelier d'horlogerie de 2<sup>ème</sup> année. D'après une carte postale\* éditée lors de l'inauguration. La similitude des deux ateliers permet d'apprécier les espaces dévolus aux élèves.



Sources : A.E.N.H. et collection privée\*.

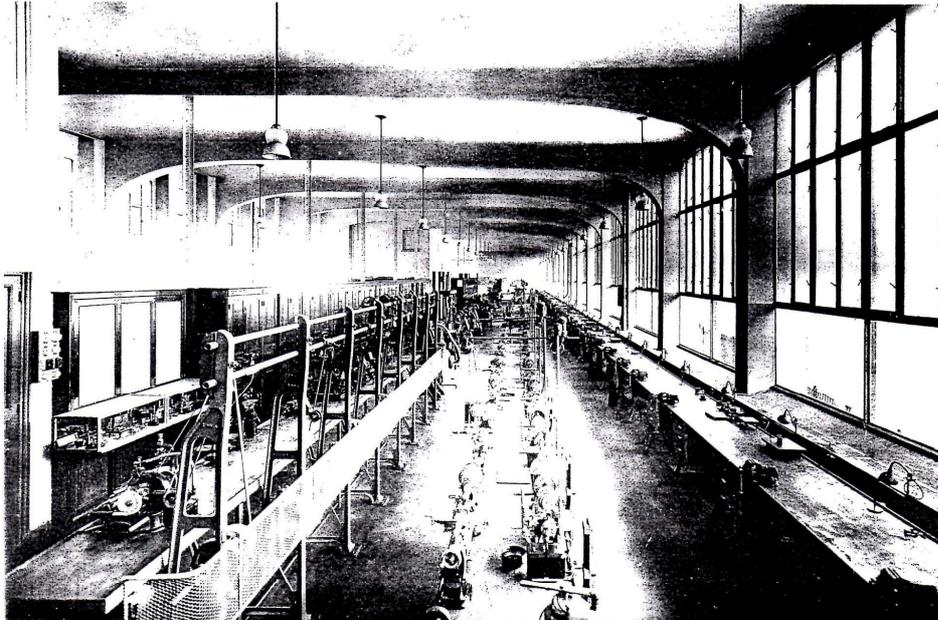
Annexe : 2

doc. 49 2/4

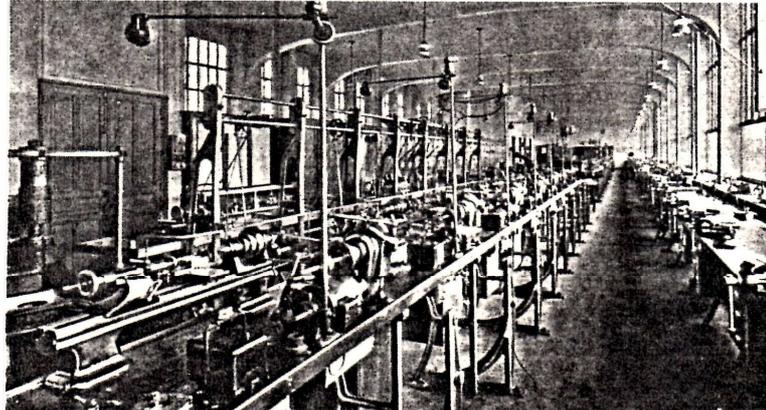
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1- **Atelier de mécanique de précision.** Les établis, pour le travail à la lime, sont placés devant les grandes baies vitrées. Au centre on note la présence des tours d'établi (ou tours d'outilleur), ils possèdent tous un moteur indépendant. Les établis de 3<sup>ème</sup> rang accueillent les petites machines (rectifieuses, fraiseuses, affûteuses...) pour les usinages particuliers ; la transmission du mouvement de rotation des broches s'effectue à l'aide d'un renvoi (un seul moteur qui anime un arbre de transmission commun à plusieurs machines).



2°- **Atelier de mécanique de précision.** D'après une carte postale\* éditée lors de l'inauguration. La prise de vue met surtout en valeur la qualité de l'équipement (en nombre et fort moderne) en tours d'outilleur mis à la disposition des élèves.



Sources : A.E.N.H. et collection privée\*.

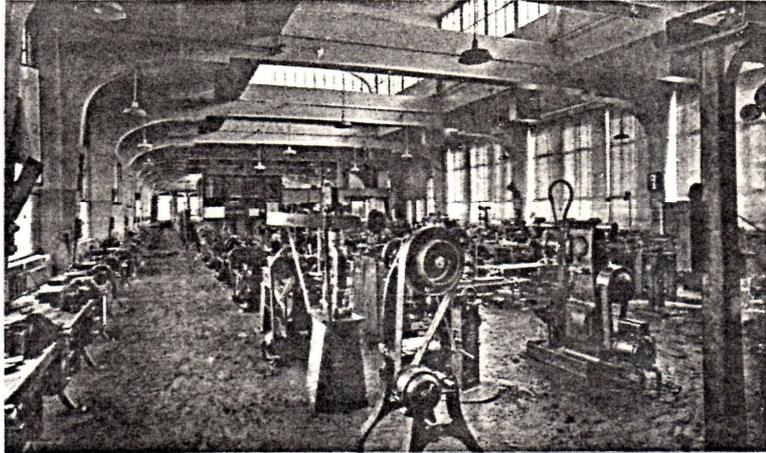
Annexe : 2

doc. 49 3/4

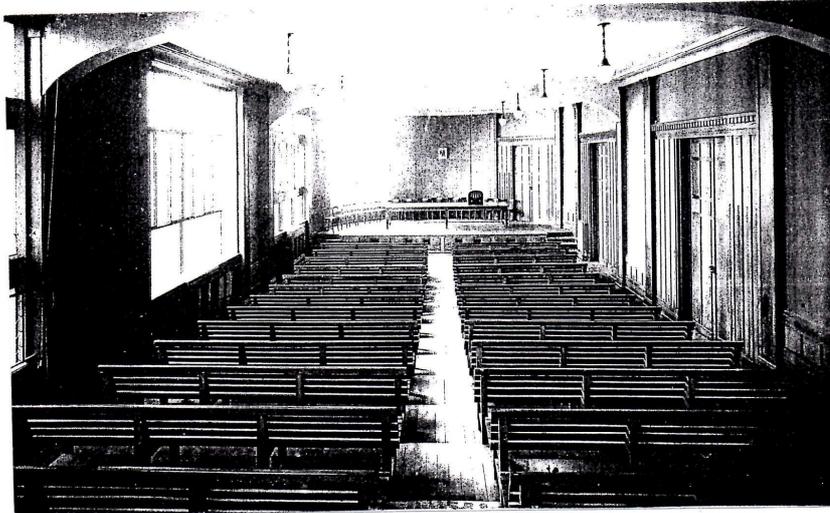
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1- **Atelier de mécanique dévolu aux élèves de l'École pratique\***. Installé en rez-Chaussée (pour amortir les vibrations), cet atelier est équipé de machines dédiées à la mécanique dite « générale ». Les tours "parallèles" cotoient les fraiseuses "universelles". On observe les gros étaux d'ajusteur devant les baies vitrées, sur la gauche du document. On observe, vu l'urgence, que la dalle supérieure n'a pas encore été "coulée".



2°- **La salle de conférences et de projections (dite salle Labbé)**. Cet amphithéâtre sis au 2<sup>ème</sup> étage, au dessus de la porte d'entrée, permettait d'accueillir, d'après le cahier des charges, près de 400 personnes\*\* (toute la population scolaire initialement prévue).



(\*\*) Pour avoir une idée de l'échelle, l'estrade peut accueillir plus de trente personnes assises, mais la capacité de la salle sera réduite à quelque 200 personnes.

Sources : A.E.N.H. et collection privée\*.

Annexe : 2

doc. 49 4/4

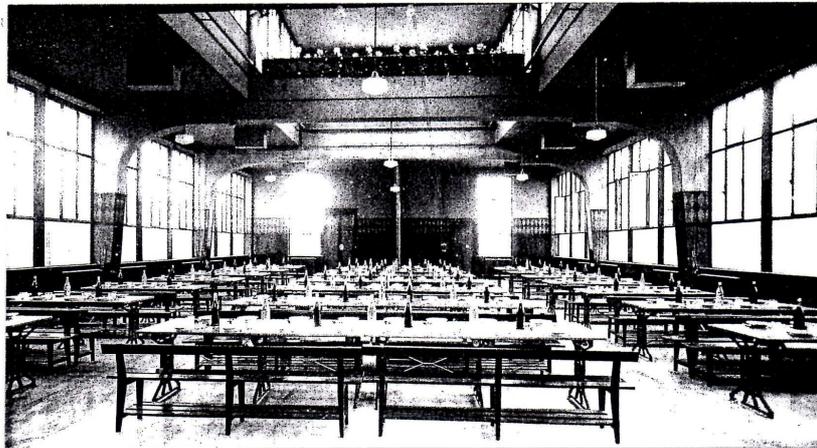
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1- **Un dortoir.** Faute d'internat il fallut parer au plus pressé et investir des locaux prévus, à l'origine, à des ateliers. Nous sommes loin des dispositions du cahier des charges qui prévoyait un système de «chambrettes» (une pour chaque élève) ...



2°- **Le réfectoire.** Pour être attractif et pour répondre aux nouvelles contraintes exigées par l'accueil des élèves de l'École Pratique et de l'École Primaire Supérieure, la nouvelle École offre maintenant les possibilités de la restauration sur place. La cuisine et le réfectoire sont modernes et offrent les meilleurs conditions d'hygiène (à l'entrée du réfectoire on note une série de lavabos pour le lavage des mains et des linges pour l'essuyage)\*



(\*) D'après des cartes postales éditées lors de l'inauguration (collection privée).

Sources : A.E.N.H.

Annexe : 2

doc. 49 bis 1/2

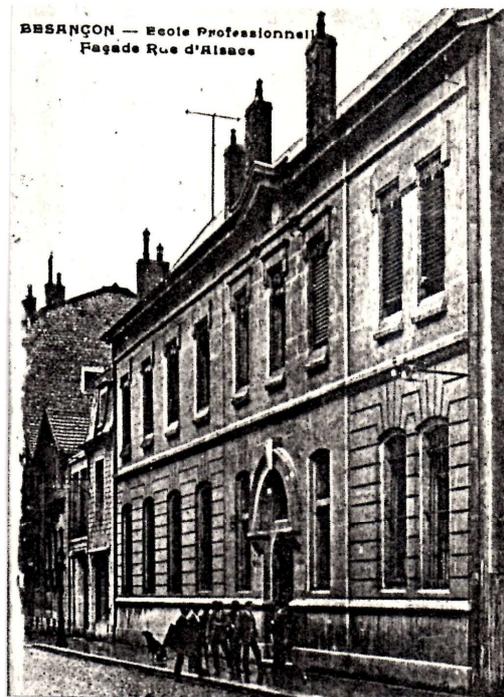
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933 :

1- **Vue prise d'un dortoir de la nouvelle École.** Au premier plan, à gauche, on note la présence d'un des bâtiments de la *Compagnie des Compteurs*, en face, au centre de la vue, on devine la nouvelle Cité universitaire (avec son clocheton) construite au bord du Doubs et qui accueille dans son internat confortable des élèves techniciens et ingénieurs de l'École d'Horlogerie et de l'Institut de Chronométrie.



2- **L'École Professionnelle du Commerce et de l'industrie de Besançon\***. Situation rue D'alsace lors de son transfert à la nouvelle École d'horlogerie en 1932. On relève l'exiguïté des locaux.



(\*) D'après une carte postale (collection privée).

Sources : A.E.N.H.

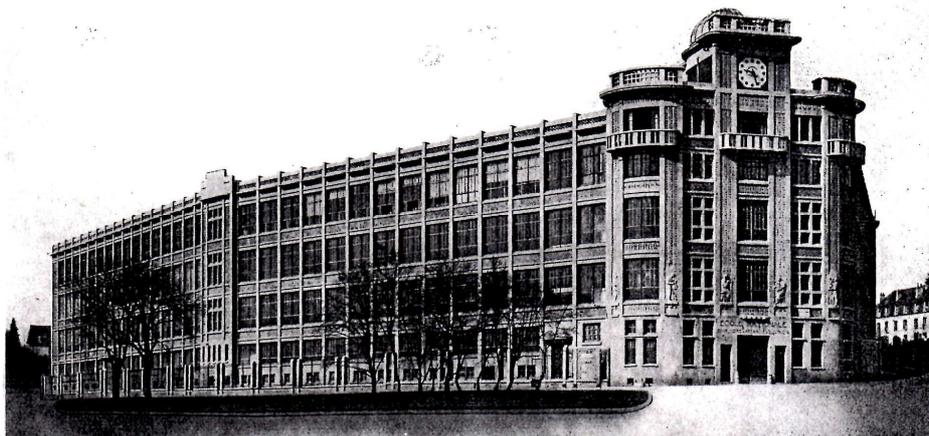
Annexe : 2

doc. 49 bis 2/2

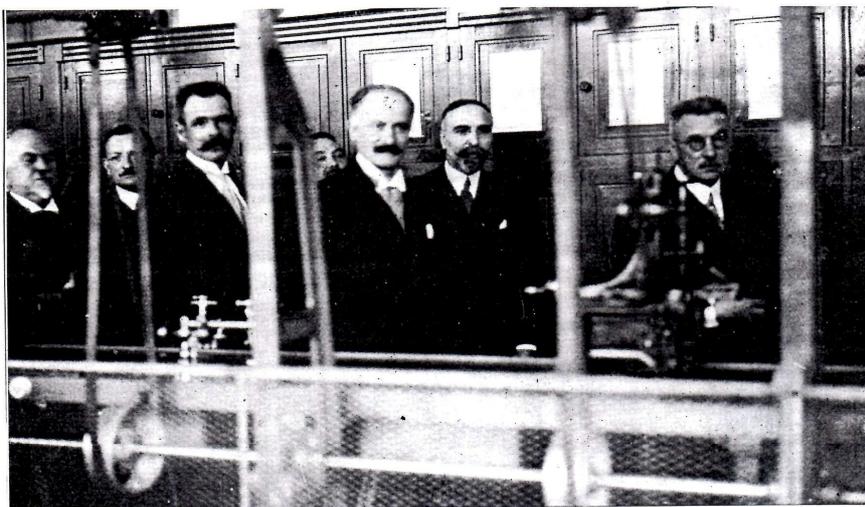
## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933:

1- L'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique et d'Électricité (Vue de l'entrée et d'une partie des bâtiments extérieurs).



2- Visite d'un des ateliers par le Président de la République (à droite sur la photo, on note la présence de M. Labbé)



Sources : *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup> juin et 15 juillet 1933.

Annexe : 2

doc. 49 ter 1/2

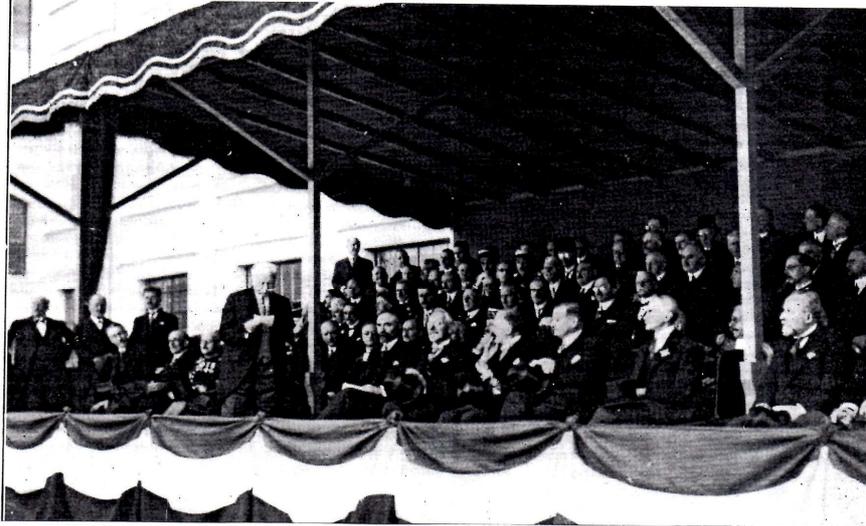
Annexe : 2

doc. 49 ter 1/2

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

La nouvelle École lors de son inauguration en 1933:

3- La tribune officielle dans une des cours de l'École Nationale d'Horlogerie (M. Allengry, recteur, prononce son discours)



4- Visite de l'École par le Président de la République (sur la gauche, au second plan on devine M. Trincano).



Sources : *La France Horlogère*, 15 juillet 1933.

Annexe : 2

doc. 49 ter 2/2

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

**“Les bruits et chuchotements que l'on peut entendre dans les rues de Besançon, en 1929, au sujet de la construction de la nouvelle École, et les réponses (prospectives) apportées par Louis Trincano”<sup>(1)</sup>.**

« *L'homme d'affaires ne doit pas être exagérément émotif, car l'action appelle toujours la critique* » (Ch. Roszack)\*.

### **Ce qu'on peut entendre :**

*“C'que c'est grand !... C'que c'est haut !... Mais c'est fou de construire des bâtiments pareils pour remplacer l'École actuelle ! Jamais il n'y aura assez d'élèves pour remplir tout ça !... Enfin voyons ! L'horlogerie à Besançon, n'est pas si importante qu'elle ait besoin qu'on lui donne tant d'apprentis !... Nationale ? Ça se voit ! Pensez donc à tout ce que ça coûte ! L'État est facilement prodigue, puisque ce sont les pauvres contribuables qui paient !... Si encore avec ces millions on avait fait des habitations à bon marché ! Mais il y aura tout juste le logement du directeur, qui naturellement, va avoir un bel appartement aux frais de la princesse !... En voilà un qui doit se remplir les poches ! C'est pour ça qu'il pousse à la dépense : plus il y a de fournitures, plus il ramasse !... Plus bas ! S'il vous entendait, il serait capable de vous poursuivre sous prétexte de diffamation !... Allons donc ! Quel sale caractère ! Mais tout le monde dit ça par habitude : c'est une façon de causer !...”*

### **Pourquoi d'autres applaudissent !**

“Tout enseignement coûte cher, et l'enseignement technique plus que tous les autres. On vous accusera d'avoir été prodigues ; on prononcera, à la légère, les mots de palais de luxe, de folie des grandeurs. Ceux qui vous accusent ainsi sont-ils sortis de France ? Ont-ils vu les écoles étrangères, les palais allemands, autrichiens, suisses, tchécoslovaques, américains, ces édifices somptueux que des nations qui nous dépassent en sens pratique, en calcul, ont cependant consacrés à leurs écoles et en particulier aux écoles professionnelles ? Pourquoi de tels sacrifices, s'ils étaient sans raison ? Mais la raison est évidente, c'est que l'éducation est la clef de l'avenir, c'est que les écoles, où se forment nos successeurs, ceux à qui nous remettons le monde, méritent tous les sacrifices, c'est que les sacrifices sont ici payés au centuple, c'est qu'une nation conquiert le temps quand elle peuple ses berceaux, quand elle bâtit des écoles, quand son mot d'ordre est « l'Enfant ». (Extrait d'un discours de M. Labbé, à Lyon).”

“L'industrie, de son côté, manque d'ouvriers qualifiés. On a dit que le manœuvre spécialisé devait suffire au travail de la chaîne, ce n'est pas exact : l'Amérique en a fait depuis longtemps l'expérience. Plus le machinisme se développe, plus le besoin se fait sentir d'ouvriers d'art et de précision, capables d'entretenir des outils innombrables dont le moindre défaut pourrait causer les plus grands dommages à une production en série... Or l'industriel doit renoncer de plus en plus à former lui-même ses apprentis. C'est l'École qui doit les recueillir. Seule elle peut en faire des ouvriers complets... Mais partout où il y a des écoles, qu'au moins le recrutement soit assuré ! C'est dans ce but qu'il faut donner à des organismes qualifiés les moyens de choisir de nouveaux boursiers...”. (Extrait du rapport de M. Spinasse, député, sur le budget de l'Enseignement technique de 1929).

### **Ce qu'on entendra en 1950.**

*“C'est ridicule !... C'est stupide !... Toujours le même manque de prévoyance ! Le directeur aurait pu tout de même réfléchir, quand il a fait construire cette école, à tous les services qu'elle était appelée à rendre avec le temps ! L'horlogerie, la mécanique de précision, la bijouterie, l'électricité, cela, dans une grande école nationale, représente des élèves !... C'est bien l'État ! Voyant qu'il n'y a plus d'ouvriers qualifiés et qu'on ne forme plus d'apprentis, il décide que les enfants de condition modeste, mais dont l'orientation professionnelle prouve des moyens, doivent recevoir dans les écoles un enseignement gratuit, pension et outillage compris. Mais alors il n'y aura pas assez de place pour recevoir tous les méritants, et ce sont les petites bourses qui pâtissent !... Les dirigeants ne s'en sont guère souciés en bâtissant l'École. Et cependant, il leur serait si facile de tenir compte de l'opinion publique !”*

(1) *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 mars 1929. Face à la contestation qui naît, on remarquera l'habileté de la réponse de Louis Trincano. À la polémique, il préfère user d'un scénario en trois points. Le premier le met en scène. Il rapporte les bruits qui courent à son sujet : enrichissement personnel et son « mauvais caractère » (il peut porter plainte !). Le deuxième est une réponse structurée par personnes interposées : il fait appel à M. Labbé qui justifie pourquoi il y a lieu de voir grand pour l'avenir du Pays et au rapporteur du Budget de l'ET, qui montre combien le rôle des écoles techniques est fondamental pour la formation des « ouvriers complets » et qu'il faut encourager le recrutement. Enfin, en conclusion, il inverse la valeur de la charge en se plaçant dans une vision prospective (1950) et en donnant à « l'opinion publique » (celle qui l'accuse, en 1929) la parole pour déclamer : comme quoi cette école a été prévue « trop petite » par le manque de prévoyance du directeur de l'époque et de l'État ! Il place ainsi son action dans la durée, et il prend date pour que la postérité lui donne raison. Sur ce dernier point on observera la justesse de ses vues.

(\*) Roszack (Charles), professeur à l'École Centrale, vice-président des Industries mécaniques de France, il est l'auteur de *“l'Offrande à Mercure”* (217 p.), un ouvrage particulièrement recommandé par Louis Trincano, à ses lecteurs.

## La nouvelle École Nationale d'Horlogerie de Besançon

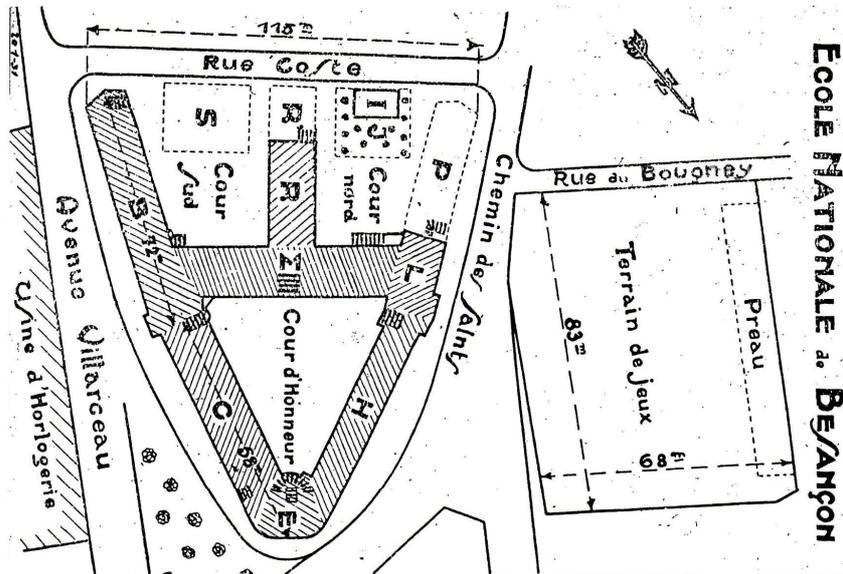
Distribution des Bâtiments en mars 1931<sup>(1)</sup>

### Bâtiment de l'Entrée (E) :

- *Sous-sol* : Chaufferie (12 chaudières au mazout) ; Ventilation.
- *Rez-de-Chaussée* : Loge du concierge ; Garage de bicyclettes ; Dépôt pour le nettoyage ; Logement du concierge.
- *1<sup>er</sup> étage* : Atelier annexe d'horlogerie ; Musée des travaux et collections ; Atelier du « Poinçon de Besançon ».
- *2<sup>e</sup> étage* : Salle de conférences « Labbé ».
- *3<sup>e</sup> étage* : Atelier de réglage de précision.
- *3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étage* : Appartement du Directeur.
- *5<sup>e</sup> étage* : Horloge monumentale ; Rotonde (documents).
- *6<sup>e</sup> étage* : Coupole (lunette équatoriale).

### Bâtiment de l'Horlogerie (H) :

- *Rez-de-chaussée* : Vestiaire pluie (spécialistes) ; Magasin des fournitures d'horlogerie ; Dépôts des ateliers d'horlogerie ; Lingerie (réception, entretien, dépôts) ; Vestiaire pluie (praticiens) ; Local du coiffeur ; Local du dentiste.
- *1<sup>er</sup> étage* : Ateliers de 1<sup>re</sup> année d'horlogerie et dépendances (vestiaires, lavabos, trempe, bureaux).
- *2<sup>e</sup> étage* : Ateliers de 2<sup>e</sup> année d'horlogerie et dépendances.
- *3<sup>e</sup> étage* : Ateliers de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années d'horlogerie et dépendances.



### Bâtiment des Cours Théoriques (C) :

- *Sous-sol* : Chambre à température constante ; Magasin des métaux ; Dépôts : des liquides inflammables, des ateliers de mécanique, de caisses (débarras), de malles (internes), de l'Économat (fournitures) des brevets (collection départementale) ; Salle d'électricité (essais et démonstrations) ; Salle du transformateur ; Salle des accumulateurs.

(1) D'après le *Fabricant Français d'Horlogerie* du 1<sup>er</sup> mars 1931.

- *Rez-de-chaussée* : Bureau du Surveillant général ; Locaux de l'Économat ; Bureau du Secrétariat ; Bureau de la Direction ; Salle des Conseils et de consultation publique des brevets ; Dépôts des archives ; Bureaux techniques (horlogerie, mécanique) ; Bibliothèque ; Salle des professeurs ; Parloir.

- *1<sup>er</sup> étage* : Salle de dessin (horlogers, mécaniciens, 1<sup>re</sup> année) ; Salle de dessin (horlogers 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année) ; salle de dessin (mécaniciens 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année) ; Local de dessin (techniciens mécaniciens) ; Local de dessin (techniciens horlogers) ; Dépôt modèles (dessins horlogerie) ; Dépôt modèles (dessins mécanique) ; Salle de cours des techniciens 1<sup>re</sup> année.

- *2<sup>e</sup> étage* : Amphithéâtre de physique et dépôt ; Salle de cours généraux ; Salle de mathématiques ; Salle de théorie d'horlogerie, Salle de cours techniciens 2<sup>e</sup> année ; Salle de cours techniciens 3<sup>e</sup> année ; Salle de cours techniciens 4<sup>e</sup> année ; Laboratoire des techniciens et dépôt.

- *3<sup>e</sup> étage* : Dortoirs des horlogers ; Locaux des vestiaires, lavabos, cordonnerie.

#### **Bâtiment de la Bijouterie (B) :**

- *Rez-de-chaussée* : Institut de Chronométrie et de mécanique horlogère (locaux pour salles de cours et conférence, laboratoires, salles de travaux, bureaux, bibliothèque, ateliers, services divers). Dépôts des travaux de la mécanique. Garage auto (sous-sol).

- *1<sup>er</sup> étage* : Atelier des applications mécaniques ; Atelier des applications électriques ; Atelier de mécanique de 4<sup>e</sup> année et dépendances (trempe, outillage, bureaux, etc.).

- *2<sup>e</sup> étage* : Atelier de monteurs de boîtes avec lavabos spéciaux (récupération des matières précieuses) ; Ateliers de bijouterie, joaillerie, gravure, ciselure etc., et dépendances (vestiaires, lavabos). Local de fonderie (métaux précieux) ; local des émaux, avec four ; Salle de dessin d'imitation ; Salle de composition décorative ; salle de modelage ; Atelier des traitements électrolytiques.

- *3<sup>e</sup> étage* : Dortoirs des mécaniciens ; Locaux des vestiaires, lavabos, cordonnerie ; Dortoirs des bijoutiers ; Locaux des vestiaires, lavabos, cordonnerie.

#### **Bâtiment de la Mécanique (M) :**

- *Rez-de-chaussée* : Vestiaires et lavabos des : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de mécanique ; Dépôt de machines ; Dépôt de pièces de fonderie ; Menuiserie (modèles) ; Forge et trempe au gaz ; Trempe à l'électricité.

- *1<sup>er</sup> étage* : Ateliers de mécanique de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année et dépendances (bureaux, outillage, trempe).

#### **Bâtiment du Réfectoire (R) :**

- *Rez-de-chaussée* : Cuisines (vapeur et gaz) ; Locaux pour chaufferie, laverie, plonge, épluchage, caves : à vin, à légumes, chambre froide, réserves de matériel ; Dépense de l'Économat ; Réfectoire des maîtres ; Réfectoire des domestiques.

- *1<sup>er</sup> étage* : Réfectoire des élèves (300 places) ; Lavabos ; Office (monte-charge) ; panneterie ; verrerie.

#### **Bâtiment des logements (L) :**

- *Rez-de-chaussée* : Salle des douches (chaudière).

- *1<sup>er</sup> étage* : Atelier de mécanique de 1<sup>re</sup> année et dépendances (outillage, trempe, bureaux) ; Salle de technologie de 1<sup>re</sup> année.

- *2<sup>e</sup> étage* : Appartement de l'Économat ; Appartement du Surveillant général ; Logement de deux pièces ; Salle de technologie de 2<sup>e</sup> année ; Dépôt pour le nettoyage.

- *3<sup>e</sup> étage* : Chambres des maîtres internes (5) ; lavabo ; Chambres des domestiques (11) ; lavabo ; Salle de technologie de 3<sup>e</sup> année.

#### **Bâtiment de l'Infirmierie (I) :**

Entourage avec jardin (J).

- *Rez-de-chaussée* : Salle d'attente du docteur ; Salle des soins ; Salle de la tisanerie ; trois chambres d'isolés.

- *1<sup>er</sup> étage* : Dortoirs des malades ; Salle de Bains ; Logement de l'infirmière.

#### **Prévisions :**

##### **Futur bâtiment (P) :**

- *Rez-de-chaussée* : Développement des ateliers de mécanique et d'électricité ; - *1<sup>er</sup> étage* : Section préparatoire à l'École ; - *2<sup>e</sup> étage* : Nouveaux dortoirs.

##### **Futur bâtiment (R) :**

- *Rez-de-chaussée* : Buanderie, repassage ; - *1<sup>er</sup> étage* : Réfectoire (développement).

##### **Futur bâtiment (S) :**

- *Rez-de-chaussée* : Salle de réunions et de jeux (400 places) ; - *1<sup>er</sup> étage* : Nouvelles chambres. Pour le personnel.

**Indications générales :****- Ateliers :**

- Horlogerie	1 817 m <sup>2</sup>	170 élèves ;
- Mécanique	2 830 m <sup>2</sup>	150 élèves ;
- Bijouterie	544 m <sup>2</sup>	55 élèves.
	-----	-----
Totaux	5 191 m <sup>2</sup>	375 élèves 25 professeurs

**- Études :**

- Salle de conférences Labbé	136 m <sup>2</sup>
- Salles diverses	977 m <sup>2</sup>
- Salles de dessin	432 m <sup>2</sup>
	-----
Total	1 545 m <sup>2</sup>

**- Administration :**

- Services administratifs (bur., etc.).	221 m <sup>2</sup>
- Services techniques (bureaux, chaufferie, électricité, etc.).	405 m <sup>2</sup>
- Salles diverses (musée, bibliothèque, brevets, etc.)	375 m <sup>2</sup>
- Locaux divers (dépôts, garages, etc.)	290 m <sup>2</sup>
- Deux logements	264 m <sup>2</sup>
	-----
Total	1 555 m <sup>2</sup>

**- Internat :**

- Dortoirs	1 313 m <sup>2</sup>	235 lits
- Réfectoires, cuisines, etc.	780 m <sup>2</sup>	
- Infirmerie	234 m <sup>2</sup>	19 lits
- Services divers (lingerie, etc.)	378 m <sup>2</sup>	
- Deux logements et chambres du personnel	491 m <sup>2</sup>	
	-----	-----
Totaux	3 196 m <sup>2</sup>	254 lits

**- Cours :**

- Trois cours intérieures	4 200 m <sup>2</sup>
- terrains de jeux	5 410 m <sup>2</sup>
	-----
Total	9 610 m <sup>2</sup>

**Chiffres divers pour l'École :**

Surface totale des terrains (École, 9 990 m <sup>2</sup> , jeux 5 410 m <sup>2</sup> )	15 400 m <sup>2</sup>
Surfaces couvertes (tous étages)	14 700 m <sup>2</sup>
Longueur développée des services (ateliers, études, administration, internat, etc.)	1 115 m <sup>2</sup>
Nombre total des locaux (desservis par 16 escaliers)	190
Hauteur totale du bâtiment de l'Entrée	31 m
Altitude : 273 m	

**Institut de Chronométrie :** 858 m<sup>2</sup> et 22 locaux.

## La nouvelle École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Jugée par le Secrétaire du Syndicat des Ouvriers horlogers suisses<sup>(1)</sup>

“Ce samedi matin de fin juin\*, nous étions en cette rue Battant, à laquelle nous rattachent des réminiscences personnelles et davantage encore des affinités naturelles avec ce peuple ouvrier français, à la fois gouailleux et amer, mais toujours courageux. Battant, vrai cœur de la cité de Besançon, pauvre cher vieux quartier ouvrier offrant, pendant le jour, aux yeux étonnés de l'étranger cette pulsation, ce rythme d'un travail qui peut sembler désordonné à l'observateur non averti, mais qui est réellement réglé sur des accords secrets, profonds et logiques. Offrant aussi, aux heures nocturnes qui soulignent la misère des hommes et des choses, cette face si immensément et universellement triste de tous les quartiers ouvriers constitués au temps du capitalisme naissant qui, plus qu'un repos mérité, exprime la prostration de la bête humaine harcelée jusque dans son sommeil par les cauchemars de sa misère. Pauvre cher vieux, douloureux et courageux quartier de Battant !

Nous partîmes, avec nos camarades David et Miéville\*, du siège des organisations ouvrières du Doubs, justement enfiévré par la lutte de nos amis de la boîte d'or et gagnâmes par la rude montée de la Madeleine, ce quartier des glacis où est située l'École d'horlogerie et de mécanique de Besançon, entre le chemin des Saints et la route de Dole (avenue Villarceau), non loin de la gare Viotte. Et ce fut pour nous une révélation ! Au milieu des grands arbres qui peuplent la colline, encadrée d'avenues d'une noblesse de perspective rare, se dressa soudain devant nous, dans la glorieuse et candide allégresse du matin ensoleillé, le bâtiment dont la position, les dimensions et la pureté des lignes, inhérentes aux choses techniquement justes, frappèrent nos yeux ravis comme une des plus admirables synthèses, une des plus heureuses communions de l'art et de la technique qu'il nous ait été donné de voir. Partant de la gauche et de la droite de la magnifique façade centrale, les ailes du bâtiment longent les deux rues nommées ci-dessus pour former un triangle soudé en le milieu de sa plus grande longueur par un bâtiment central. Entrons !

M. Trincano parle, explique, décrit avec une bonne grâce parfaite, non seulement ce qui nous est visible, mais aussi le dessein nourri avec la construction de la nouvelle École, tout le monument spirituel qui est l'âme de ce corps : conceptions, méthodes et buts de l'École. Parfois sa main décrit dans l'air quelque dessin explicatif et son regard scrutateur plonge, habitude et symbole de la probité professionnelle du bon pédagogue, au fond des yeux, comme pour se rendre compte si nous avons bien compris. Oui M. Trincano, nous vous avons compris et si bien compris la ferveur cachée sous vos explications impersonnelles, où vous vous efforciez

---

(1) M. Lampart est secrétaire de la section des ouvriers horlogers et métallurgistes de Bienne (Suisse). Manifestant son désir de visiter la Nouvelle École, il avait demandé à Octave David, un bisontin, Secrétaire des Syndicats de l'Industrie horlogère française d'obtenir la permission auprès de Louis Trincano, autorisation qui lui fut aussitôt délivrée. Ainsi le 2 juillet 1932\*, en compagnie de deux représentants des ouvriers horlogers français (Octave David et M. Demiville\*), M. Lampart put visiter l'Établissement. Il faut rappeler que M. Lampart connaît bien Besançon, puisqu'il y a travaillé deux années. Suite à cette visite, M. Lampart livre ses impressions dans *la Lutte Syndicale*, organe suisse de la FOMH. Suisse. Son article (très littéraire, mais aussi très « syndicaliste ») qui donne déjà une âme à l'École et dresse un beau portrait du Directeur, sait aussi être très précis et trouve un certain écho dans les milieux horlogers, patronaux et ouvriers, en Suisse mais aussi en France. Louis Trincano s'empare du texte et l'édite *in extenso* dans le *Fabricant Français d'Horlogerie* du 15 octobre 1932. Le Journal *L'Illustration* du 10 décembre s'en fait l'écho et n'hésite pas, dans un article enthousiaste sur l'École d'Horlogerie de Besançon de parler du « Palais de l'Heure », *La France Horlogère*, avec Jean Derville, suit et pose la problématique de la formation horlogère pour le prochain Congrès (supra). Tous ces articles, qui donnent à la Nouvelle École toutes les “vertus” et qui attribuent à Louis Trincano tous les éloges pour la justesse de ses vues, agacent quelque peu Octave David, qui à la tête de son syndicat, n'hésitait pas à avancer un certain nombre de critiques à l'endroit des dimensions du projet et de son principal initiateur. Il faut rappeler que Louis Trincano a toujours répondu positivement aux demandes d'Octave David, ainsi, quelques jours avant la visite de M. Lampart, c'est une délégation des Syndicats ouvriers horlogers qui a pu visiter l'École, et que les colonnes du *Fabricant Français d'Horlogerie* sont restées ouvertes au droit de réponse d'Octave David (infra). Dans sa réponse à son « ami » Lampart, Octave David rend d'ailleurs justice à Louis Trincano pour sa réelle volonté à vouloir donner une information précise et sans fard et il conseille les horlogers à visiter l'Établissement (qui est intéressant) pour qu'ils puissent se faire une stricte opinion (infra).

(\*) Entre les témoignages de M. Lampart et d'Octave David, on relève de petites différences. Pour Lampart, la visite a lieu fin juin, pour Octave David c'est le 2 juillet. Il en est de même pour le représentant du Syndicat, Lampart cite le nom de Miéville, David celui de Demiville...

de vous effacer, que nous osons déclarer que nous vous croyons un grand travailleur et que nous estimons vous faire justice en vous incorporant, spirituellement, dans notre grande famille ouvrière. Nous ne connaissons pas d'honneurs plus grands !

Nous sommes au sous-sol, dans un local souterrain que le métier appelle la « chaufferie ». Douze chaudières permettent, par un judicieux agencement, de régler le débit de chaleur exactement sur les exigences de la saison et de réaliser ainsi l'exploitation aussi rationnelle que possible du combustible, constitué par du mazout emmagasiné en de vastes « tanks » de plusieurs milliers de litres de contenance. Cette chaufferie est située sous le corps du bâtiment central qui contient le hall par lequel nous avons pénétré dans l'École et au-dessus duquel se trouvent les locaux de l'administration et le bureau directorial, surmontés eux-mêmes par une aula (un atrium), un musée d'horlogerie et, enfin, couronnés par la coupole d'un observatoire d'où jaillit une lunette affamée d'étoiles. Nous profitons de notre séjour sur le toit-terrasse de l'École pour goûter le magnifique panorama qui s'offre à la vue et émettre quelques mots sur le beau « solarium » constitué par ce toit. Le musée d'horlogerie nous explique le directeur, sera destiné à abriter toutes les variétés d'appareils à mesurer le temps qu'il sera possible de grouper, offrant ainsi aux élèves une vue d'ensemble aussi complète que possible des produits de l'industrie à laquelle ils se destinent. Outre l'intérêt documentaire de cette exposition, qui ira rétrospectivement jusqu'aux premières mécaniques à mesurer le temps et même jusqu'aux appareils plus primitifs tels que gnomons, astrolabes, clepsydres, etc., les élèves auront l'occasion d'étudier de près toutes les nouveautés se rapportant à l'art de mesurer le temps, la direction de l'École ayant eu l'excellente idée de se faire confier le dépôt des brevets d'invention. Nous passons toujours guidés et éclairés par notre aimable et avisé cicérone, à l'aile gauche du bâtiment, qui contient des classes de mécanique, de manipulation, d'électricité, des dortoirs pour les élèves internes auxquels nous reviendrons, et enfin la section scientifique qui abrite elle-même dans son sein le fin du fin, le sacro-saint « summum » de l'art horloger, la section de chronométrie. Dans la classe de mécanique et de manipulation, comme dans toutes les classes d'ailleurs, on est frappé par l'abondance de lumière, par l'espace et l'agencement des machines qui sont ou seront naturellement ce qu'il y a de plus moderne dans ce domaine tant au point de vue rendement qualitatif que ceux de l'économie des facteurs humains et leur sécurité. Bref, les conditions de travail « optima » sont réalisées dans ces ateliers modèles. Comme preuve typique, nous ne citerons que ce fait : toutes les machines montées sur établis et susceptibles de créer ou transmettre des vibrations sont « isolées » sur des amortisseurs de caoutchouc et de feutre. La classe d'électricité sera pourvue d'un nombre considérable d'appareils d'expérimentation et de démonstration où les élèves auront l'occasion de développer leur sens critique et inventif. L'importance accordée par la direction à cette méthode d'enseignement que l'expression classique, fort juste, désigne comme « leçons de choses » nous paraît indiquer une heureuse évolution de l'enseignement qui en dirigeant et surveillant toujours avec la rigueur et la probité nécessaire, laisse une grande latitude au génie naturel de l'élève et infuse ainsi au travail cet élément d'intérêt, se sert des responsabilités et de la dignité professionnelle constituant ce « plaisir au travail » qui est sans doute une des plus nobles manifestations auxquelles l'homme puisse atteindre. Les laboratoires sont agencés exemplairement et l'enseignement qu'on y donne tient largement compte des idées directrices appliquées dans les ateliers d'électricité et de manipulation. La section scientifique abritera des classes fréquentées surtout par des élèves qui se vouent aux études supérieures telles que celles de physiciens, ingénieurs, etc., car il est nécessaire de faire remarquer que l'École n'est pas seulement une école d'horlogerie, mais qu'on y enseignera à côté de cet art proprement dit aussi la bijouterie, les mécaniques générales, l'électricité, enfin toutes les branches se rapportant à l'application mécanique des sciences exactes et ceci avec un outillage pratique et théorique, et des méthodes d'enseignement offrant un maximum de chances quant aux résultats. N'oublions pas, avant de quitter cette aile du bâtiment les vastes magasins où sont entreposés tous les matériaux et dans lesquels l'élève pourra déjà aiguiser ses facultés d'appréciation et d'organisation, puisque le programme lui permet dans une certaine mesure aux travaux préparatoires tels que : choix, manipulation, transmission et répartition des matériaux, toutes opérations dont l'importance fut révélée par les grands établissements industriels hautement concentrés. Nous nous rendons au corps du bâtiment central qui abrite deux vastes ateliers où s'enseigneront – et où s'enseignent déjà partiellement – les mécaniques générales\* que nous appellerons avec la bienveillante indulgence de nos lecteurs, de « gros volume ». Tout ce que nous avons dit pour les autres classes vaut également pour celles-ci, avec cette adjonction que, eu égard à la nature du travail qu'on y exécute, la préoccupation d'hygiène et de sécurité trouve une expression si possible encore plus forte, sous forme de sanitaires et de sécurité, multipliés, ainsi que dans la disposition des machines de gros volume où le souci d'économie du facteur humain, soit la recherche du minimum d'efforts et de mouvements nécessaires, pour l'obtention d'un résultat maximum, a abouti à un aménagement qui, contrairement au « bluff » de beaucoup d'établissements

---

(\*) Il s'agit des ateliers de l'École Pratique.

industriels productifs mérite l'appellation d'organisation « scientifique » du travail. Ce même bâtiment contient également les lavabos et les vestiaires, ainsi que le réfectoire joliment décoré et égayé d'auditions musicales qui, tout en distrayant agréablement les élèves, leur procure cette détente des centres nerveux absolument indispensable avec la cadence de travail imposée par le rythme de la production industrielle moderne. L'aile droite, dans laquelle nous nous rendons pour finir, donne asile aux classes courantes d'horlogerie qui, sous l'angle des installations sont absolument dignes des autres classes et représentent ce que nous avons vu de plus rationnel, de plus moderne et de plus agréable dans cet ordre des choses. La classe de bijouterie retient particulièrement notre attention, comme lieu où l'on cultive cet art délicat du beau dans sa forme la plus classiquement pure et sévère. Mais tout en accordant l'importance fondamentale qui convient aux conceptions traditionnelles du bon goût, on a bien soin de pousser l'élève à la recherche de moyens d'expression esthétique nouveaux, tout en le préservant de certaines dépravações dues à la médiocrité de fabricants et clients qui ravalèrent la bijouterie au rang d'articles de masse, prostituant ainsi l'art, la plus sublime et la plus désintéressée des folies humaines, au profit. Le maître de Classe\* veut bien avoir l'amabilité de nous faire voir quelques travaux d'élèves et la vue de ces ébauches de maillechort ou de cuivre, nous font songer irrésistiblement à certains bijoux incas et pré-colombiens. Ébauches, certes, mais pleines de promesses que l'enseignement sérieux et intelligent peut faire tenir à un jeune talent, ébauches frustrées parfois mais portant toutes l'incontestable empreinte de l'effort fervent que le jeune artiste exerce sur la matière pour lui donner la forme, l'expression qui correspondent au rêve intérieur de chacun, et que l'artiste, singulièrement, porte en soi. Un jeune Syrien tient, devant nous, une de ses créations dans ses mains d'ocre aux paumes plus claires (...). Sa façon de présenter, de caresser le bijou de manière à le mettre en valeur nous fait réaliser l'atavisme formidable qui entoure ce représentant d'une race marchande, qui poussa le travail des métaux à un haut degré de perfection. Ce jeune homme au passé fabuleux\*\* apprenant dans la plus moderne des écoles un métier que quelqu'un de ses ancêtres pratiqua dans des siècles longtemps écoulés ; le renouement d'une chaîne constituée par des traditions artistiques séculaires, enfouies, déposées dans cet adolescent qui les nouera aux apports nouveaux de son enseignement, pour les léguer à son tour à d'autres artistes, quelle leçon et quelles promesses !

N'oublions pas, en terminant, de faire allusion à l'infirmerie qui est une nécessité quand on songe que l'École abrite environ 200 élèves internes, logés et nourris à l'École même et venant pour des apprentissages de plusieurs années, de toutes les parties, non seulement du continent mais du monde. M. Trincano nous déclare encore que l'École occupe une superficie de 15 000 m<sup>2</sup>, sur une hauteur de 4 étages et qu'elle a coûté 25 millions de francs français. Nous avons été frappés, lors de notre passage dans les diverses classes, de la manière de s'aborder entre directeur et maîtres. Un abord net, spontané, sans servilité de la part des subalternes, sans morgue ni raideur de la part du directeur. Un regard droit, d'une sérénité grave qui convient à des hommes collaborant à une grande œuvre, une poignée de mains amicale, des demandes et des réponses claires, rapides, empreintes de-ci de-là d'une pointe de bonne humeur saine. Des manières d'hommes, enfin, qui savent qu'ils sont non seulement des maîtres, mais des amis et exemples pour leurs élèves. Et puis toute cette belle phalange de jeunes humains, femmes et hommes, qui se plient à cette grande discipline du travail qui ne connaissent pas les vaniteux, tristes, inutiles et pauvres riches parasites du travail. Nous franchissons, en sortant, l'espèce d'atrium que forme le hall du bâtiment principal, dans lequel une inscription rappelle que certains politiques et soldats ont bien mérité de la patrie. Nous songeons que les hommes qui aidèrent à l'édification de cet Institut ont, quant à nous, tout aussi bien mérité de la patrie et, mieux encore, de l'humanité, de cette part d'humanité qui seule mérite de vivre, celle des travailleurs de toutes espèces, celle qui, à travers les siècles et au-dessus des frontières, confusément d'abord, mais toujours plus consciemment, communie dans la longue, souvent douloureuse, mais toujours épopée du travail !"

M. Lampart.

---

(\*) M. Boitet. Professeur exceptionnel, il eut en charge, dès 1928, la direction de la formation bijoutière. Il fut un innovateur dans l'acte pédagogique et un praticien hors pair (infra).

(\*\*) M. Lampart fait référence, avec un goût marqué pour l'Histoire, aux racines historiques de cette terre de Syrie, dont on pense qu'elle fut la première à savoir travailler le cuivre et avoir découvert la métallurgie du bronze. Elle fut aussi un berceau de l'art du métal avec d'admirables réalisations de bijoux et de pièces d'orfèvrerie (- 3000 av. J.C.).

## La nouvelle École Nationale d'Horlogerie de Besançon

L'avis du Secrétaire du Syndicat des Syndicats de l'Industrie horlogère française<sup>(1)</sup>

-----  
"À la suite de cette visite (juillet 1932), il a plu à notre camarade (Lampart) de donner ses impressions dans la *Lutte Syndicale* organe de la Fédération des Ouvriers sur Métaux et Horlogers (FOMH) suisse. Nous constatons que la prose de notre ami a eu un certain écho dans les milieux horlogers, patronaux et ouvriers. Il faut reconnaître que Lampart, dans son long exposé, outre le côté technologique et descriptif du grand bâtiment et la répartition des différents services de l'École, a donné à son écrit quelque chose d'agréable, de littéraire, de poétique et de spirituel, sans rien abandonner du côté social qui doit toujours caractériser un institut d'apprentissage. Jamais la presse non-ouvrière n'a donné autant de publicité à la nouvelle École d'horlogerie depuis son édification en reproduisant avec un vif empressement l'article que Lampart a publié dans l'organe corporatif suisse. C'est lui, en réalité, à part les discours officiels, faits sur mesure, qui a donné le ton qui constitue une sorte de récompense morale aux grands artisans de la nouvelle École nationale. De ce fait l'on a quelque peu voulu, par la reproduction de cette prose ouvrière, mais sans le dire explicitement, placer Lampart en opposition avec nos conceptions.

Le Secrétaire de la FOMH de Bienne, n'a reçu des inspirations d'aucune part. Il ne nous a pas soumis ses épreuves avant publication : il a écrit dans la plus grande indépendance ce qu'il a jugé devoir être publié et quant à cela nous n'avons aucun reproche à lui adresser. Et si l'on a pensé mettre Lampart en opposition avec les horlogers de Besançon et de la région quant au jugement porté sur la nouvelle École, je tiens à dire de suite que notre indépendance demeure aussi grande et que si nous jugeons devoir apporter des réflexions et des critiques sur cet objet, nous le ferons avec le souci de défendre le principe d'apprentissage, les jeunes gens qui veulent se destiner à nos différents métiers, l'industrie horlogère dans laquelle les ouvriers gagnent difficilement leur pain et les travailleurs qui constituent le facteur de production essentiel dans l'industrie. Quant à l'École d'horlogerie elle-même, les horlogers en général n'en n'ont jamais été les adversaires. Ils ont toujours été partisans d'une école, mais proportionnée aux besoins de l'industrie et à la condition que de cette école il sorte des éléments capables de pouvoir gagner leur vie sans qu'ils demeurent à la charge des parents en sortant de l'apprentissage. Et sans vouloir systématiquement raréfier la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement normal d'une industrie, les horlogers se sont toujours souciés que l'on ne forme pas des apprentis hors proportion et qu'en sortant de l'apprentissage les jeunes ouvriers ne soient obligés d'aller chercher une embauche dans un autre corps de métier. Inquiétés aussi par l'introduction des nouvelles méthodes de travail, aboutissant de plus en plus à la ruine du métier d'horloger, et constatant la volonté marquée de certains industriels à vouloir réduire toujours davantage l'horloger dans la possibilité de pouvoir pratiquer son métier, les horlogers en général ont cru voir dans la nouvelle École, de par son importance une sombre perspective dans la formation d'un nombre exagéré d'apprentis, accentuant le mal existant et les mettant dans l'impossibilité de pouvoir défendre leur gagne pain et leur dignité d'ouvriers. Ah ! certes quand je traduis l'inquiétude des horlogers, je suis quelque peu éloigné de la rhétorique de mon ami Lampart ; mais ce point terre à terre et réaliste de la situation ne peut être éliminé par des phrases, les difficultés de la vie quotidienne, compliquées et sérieusement aggravées par une vie violente dont on ne voit pas la fin se chargent de nous ramener à la dure réalité des choses. Néanmoins je conviens, après m'en être rendu compte moi-même, que l'on se fait une idée assez fautive de l'importance de l'École lorsqu'on la mesure de l'extérieur. Il faut y entrer, la visiter, pour se rendre compte aussi exactement que possible de la place que doit occuper un seul élève en tenant compte des différentes phases de l'apprentissage et des différents locaux aménagés pour y faire passer l'élève en vue de sa formation théorique et technique horlogère. Et je dois rendre justice au directeur de l'École, pour sa complaisance à renseigner les visiteurs et son souci réel de ne rien laisser dans l'oubli. Ce souci l'amène à un point qui démontre sa réelle volonté de ne rien laisser ignorer. J'en conclus que c'est réellement intéressant et que nos camarades horlogers auraient raison d'aller visiter cette École. Ils seront plus justement fixés. Cela n'enlèvera rien à leur droit critique, avec cette différence qu'ils pourront la faire en connaissance de cause.

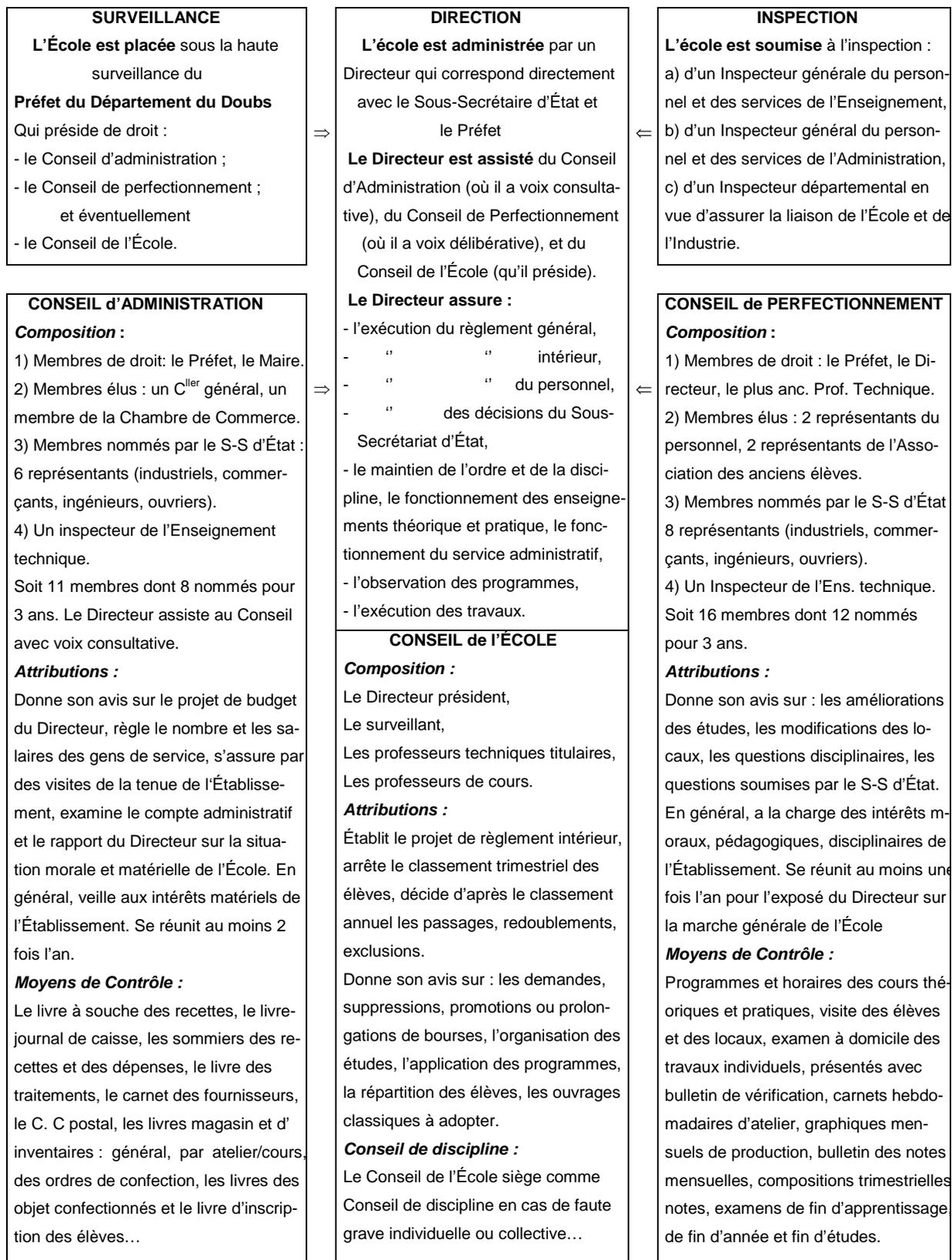
Octave David

---

(1) Réponse d'Octave David, à M. Lampart. *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 janvier 1933.

## Le fonctionnement de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

L'ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON est placée sous l'autorité du  
Ministre de l'Instruction publique, **Sous-Secrétariat d'État de l'Enseignement technique**



Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 janvier 1926.

**ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE**  
et de Mécanique de Précision  
**BESANÇON**  
Admission gratuite d'élèves des deux sexes

<b>Avec ou sans le Certificat d'Études</b>	<b>Avec au moins le Certificat d'Études</b>	<b>Avec les connaissances du Certificat d'Études Primaires Supérieures ou d'enseignement secondaire</b>
Age : 13 ans au moins	----- Age : 14 ans au moins	

<b>Spécialistes- Horlogers</b>	<b>Spécialistes- Mécaniciens</b>	<b>Praticiens- Horlogers</b>	<b>Praticiens- Mécaniciens</b>	<b>Techniciens- Horlogers</b>	<b>Techniciens- Mécaniciens</b>
<u>Études : 8 à 24 mois</u>	<u>Études : 2 à 3 ans</u>	<u>Études : 3 ans</u>	<u>Études : 3 ans</u>	<u>Études : 4 ans min.</u>	<u>Études : 4 ans min.</u>
<b>Choix</b> parmi les branches professionnelles de la fabrication ou de la réparation d'horlogerie ( <i>pivotage, sertissage, réglage, achevage, etc.</i> )	<b>Choix</b> parmi les branches professionnelles de la mécanique bijoutière ( <i>tournage, achevage de boîtes classiques et de fantaisie, exécution de pièces de forme, etc.</i> )	<b>Horlogers complets</b> pour l'industrie ( <i>repassage, visitage, réglage, etc.</i> ) ou pour le commerce et la réparation de l'horlogerie petite et grosse, pièces compliquées, horlogerie électrique, etc.	<b>Mécaniciens complets</b> pour l'industrie ( <i>outillage, machines-outils et instruments de précision</i> ) et la fabrication d'appareils électriques divers ( <i>PTT, horlogerie TSF</i> )	<b>Horlogers complets</b> avec notions de petite mécanique. Travaux des praticiens-horlogers et en plus le réglage de précision, le montage de tous appareils d'horlogerie, la construction de calibres etc.	<b>Mécaniciens complets</b> avec notions d'horlogerie. Travaux des praticiens-mécaniciens et en plus : l'étude pratique de compteurs enregistreurs, instruments scientifiques et de signalisation, la construction de machines etc.
<b>Apprentissage Rapide</b> pour petits travaux (posage de cadrans, remontages de mécanismes, etc.)	<b>Mécaniciens-bijoutiers</b> complets par formation dans toutes les branches	<b>Aptes</b> de suite à tous travaux d'horlogerie	<b>Aptes</b> de suite à tous travaux de petite mécanique	<b>Aptes</b> de suite aux Etudes techniques d'horlogerie	<b>Aptes</b> de suite aux Etudes techniques de mécanique
<b>Aptes</b> de suite à produire pour l'industrie	<b>Aptes</b> de suite à produire pour l'industrie	<b>Futurs</b> commerçants et chefs d'atelier	<b>Futurs</b> contremaîtres et chefs d'atelier	<b>Futurs</b> techniciens et directeurs d'usine	<b>Futurs</b> techniciens et directeurs d'usine

<b>Par semaine</b>	<b>Par semaine</b>	<b>Par semaine</b>
Atelier : 38 h. Cours de : Technologie horlogère, Technologie mécanique, Dessin industriel et croquis, etc. de 4 à 10 h ----- Les mécaniciens-bijoutiers suivent le soir les cours de dessin appliqué de l'École des Beaux-Arts.	Atelier : 36 h. Cours de : Droit commercial, Législation industrielle, Mathématiques, Mécanique appliquée, Électricité, Horlogerie électrique, Technologie horlogère, Technologie mécanique, Théorie d'horlogerie, Dessin et croquis, etc. : 12 h. Visites d'usines et ateliers (Région)	Atelier : env. 26 h. Cours des praticiens mais d'un ordre plus élevé, et au surplus : Algèbre, Trigonométrie, Géométrie descriptive, Géométrie analytique, Mécanique rationnelle, Astronomie, Construction de calibres, machines, etc. Métallurgie, Organisation de la fabrication... 22 h. Cours de PMS (élèves officiers)

<b>Sanction</b> après examen : Certificat d'Aptitude Professionnelle	<b>Sanction</b> après examen : Diplôme d'Ancien élève ou Brevet de Praticien avec médaille d'argent ou d'or	<b>Sanction</b> après examen Brevet de Technicien avec médaille d'argent ou d'or
---	--	---

**PRIÈRE  
D'AFFICHER**

**Placement** dans le Commerce ou l'industrie par l'École ou l'Association des Anciens Élèves.

**Admission** d'office à l'Institut Chronométrique (élèves ingénieurs)

Sources : AÉNH, affiche A3, 1925.

Annexe 2

doc. 54

-----  
**ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE**  
**DE MÉCANIQUE DE PRÉCISION, PETITE MÉCANIQUE, BIJOUTERIE, PETITE ORFÈVREURIE**

**BESANÇON**

FORMATIONS

<p style="text-align: center;"><b>INGÉNIEURS</b></p> <p>Formés en collaboration avec l'Institut de Chronométrie de l'Université de Besançon</p> <p>Études :- 1 an pour Techniciens brevetés et anciens Élèves des grandes Écoles.</p> <p>          "      :- 2 ans au concours des anciens Élèves des Écoles d'Horlogerie.</p> <p style="text-align: center;">SECTIONS :</p> <p><b>Horlogerie</b> : Enseignement technique et pratique ;</p> <p><b>Mécanique horlogère</b> : Enseignement technique et pratique ; (l'Enseignement théorique et expérimental est donné à l'Institut)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>TECHNICIENS</b></p> <p><i>(Industriels, constructeurs, directeurs techniques, dessinateurs)</i></p> <p style="text-align: center;">Atelier : 26 heures</p> <p style="text-align: center;">Cours : 22 heures</p> <p style="text-align: center;">Études : 4 ans</p> <p style="text-align: center;"><i>(Brevet, médaille)</i></p> <p style="text-align: center;">SECTIONS :</p> <p><b>Horlogerie</b> complète avec notions de mécanique ;</p> <p><b>Mécanique</b> " " " d'horlogerie</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>PRATICIENS</b></p> <p><i>(Fabricants, commerçants, contremaîtres, artisans)</i></p> <p style="text-align: center;">Atelier : 36 heures</p> <p style="text-align: center;">Cours : 12 heures</p> <p style="text-align: center;">Études : 3 ans</p> <p style="text-align: center;"><i>(Diplôme, brevet, médaille)</i></p> <p style="text-align: center;">SECTIONS :</p> <p>[ <b>Horlogerie</b> complète pour fabricants ;</p> <p>[ <b>Horlogerie</b> " " commerçants ;</p> <p>[ <b>Petite mécanique</b> complète (outillage, machines) ;</p> <p>[ <b>Mécanique de précision</b> (appareils, PTT) ;</p> <p>[ <b>Petite Orfèvrerie</b> complète (boîtes, étuis, etc.) ;</p> <p>[ <b>Bijouterie</b> complète, gravure, guillochage.</p> <p style="text-align: center;"><i>(Ces sections peuvent être suivies, suivant accolades, en 3 années.)</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>SPÉCIALISTES</b></p> <p><i>(Professionnels pour l'industrie et la réparation)</i></p> <p style="text-align: center;">Atelier : 42 heures</p> <p style="text-align: center;">Cours : 6 heures</p> <p style="text-align: center;">Études : de 6 mois à 2 ans</p> <p style="text-align: center;"><i>(Certificat d'Aptitude Professionnelle)</i></p> <p style="text-align: center;">PRINCIPALES SECTIONS</p> <p><b>Pivotage</b> complet (finissage, échappement) ;</p> <p><b>Achevage</b> " (ancr, cylindre) ;</p> <p><b>Réglage</b> " coupage, retouche ;</p> <p><b>Remontage</b>, avec pivotage, achevage, réglage ;</p> <p><b>Mécanique</b> : parties professionnelles ;</p> <p><b>Bijouterie</b> : " " "</p> <p><b>Petite Orfèvrerie</b> : " " "</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>OUVRIERS</b></p> <p style="text-align: center;">en perfectionnement</p> <p style="text-align: center;"><b>Stages variables</b></p> <p style="text-align: center;">SECTIONS :</p> <p><b>Horlogerie</b> : parties de travaux et cours ;</p> <p><b>Mécanique</b> : " " " "</p> <p><b>Bijouterie</b> : " " " "</p> <p><b>Petite Orfèvrerie</b> : " " " "</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>APPRENTIS</b></p> <p style="text-align: center;">de l'Industrie (Loi Astier)</p> <p style="text-align: center;"><b>Cours professionnels obligatoires de 4 à 8 heures par semaine</b></p> <p style="text-align: center;">SECTIONS :</p> <p><b>Horlogerie</b> : Technologie et dessin suivant spécialité ;</p> <p><b>Mécanique</b> : " " " " "</p> <p><b>Bijouterie</b> : " " " " "</p> <p><b>Petite Orfèvrerie</b> : " " " " "</p>
---	---

200 ÉLÈVES – 19 PROFESSEURS

Enseignement gratuit – Bourses – Internat au lycée ou pension en ville – Placement par l'École ou l'Association des Anciens Élèves.

*Pour renseignements, notice, programmes, s'adresser à la Direction de l'École.*

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1928.

UNIVERSITÉ de BESANÇON  
**INSTITUT DE CHRONOMÉTRIE**  
 ET DE MÉCANIQUE HORLOGÈRE

Conseil d'administration : [ M. le Recteur ; M. le Préfet du Doubs ; Un Inspecteur général et 5 représentants de l'Enseignement technique ;  
 [ 5 représentants de l'Université, 6 représentants des industries de l'horlogerie et de la mécanique de précision.

Enseignement : [ *Théorique et expérimental* donné par la Faculté des Sciences.  
 [ *Technique et pratique* donné par l'École Nationale d'Horlogerie.

Régime : Entrée annuelle en novembre. Examens de sortie en juillet et fin octobre.

**SECTIONS**

Section de théorie	Section d'application	Section de théorie et d'application
Durée des études : <i>1 an.</i>	Durée des études : <i>1 an.</i>	Durée des études : <i>2 ans.</i>
<i>Admission sans concours :</i>	<i>Admission sans concours :</i>	<i>Admission après concours :</i>
a) Des titulaires d'un diplôme de « techniciens » délivré par les Écoles nationales d'horlogerie et de mécanique de précision ;	a) Des titulaires d'un diplôme d'ingénieur, délivré par les grandes écoles (École Polytechnique, École Centrale, École des Arts et Métiers, École Navale, Écoles Supérieures, Instituts, etc.) ;	a) Des anciens élèves brevetés des Écoles nationales d'horlogerie et de mécanique de précision ;
b) des étrangers admis par le Conseil d'administration, suivant leurs titres	b) Des licenciés ès sciences mathématiques ou physiques, le certificat de mathématiques générales étant obligatoire ;	b) Des anciens élèves brevetés des Écoles nationales professionnelles ;
	c) Des étrangers admis par le Conseil d'administration, suivant leurs titres.	c) De tous les autres candidats français ou étrangers admis par le Conseil d'administration.
<i>Horaire hebdomadaire</i>	<i>Horaire hebdomadaire</i>	<i>Horaire hebdomadaire :</i> 1 <sup>ère</sup> année    2 <sup>ème</sup> année
Enseignement théorique :    12 h.	Enseignement théorique :    7 h.	Enseig. Théorique :    14 h.    12 h.
"    expérimental :    6 h.	"    expérimental :    4 h.	"    expérimental :    -    6 h.
"    technique :    4 h.	"    technique :    9 h.	"    technique :    7 h.    4 h.
"    pratique :    3 h.	"    pratique :    20 h.	"    pratique :    22 h.    3 h.

**SANCTIONS**

Après examens de fin d'études

- Diplôme d'**ingénieur-horloger** aux candidats ayant fait leurs études complètes en horlogerie (*Ingénieurs pour l'industrie de petite et grosse horlogerie et d'appareils divers avec mécanismes d'horlogerie*).
- Diplôme d'**ingénieur-mécanicien-horloger** à tous les autres candidats (*Ingénieurs pour l'industrie des appareils scientifiques, électriques, des compteurs et machines de précision*).

Ces diplômes sont délivrés par le Recteur, président du Conseil de l'Université, au nom de :

**L'INSTITUT DE CHRONOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE HORLOGÈRE**

(Arrêté ministériel du 23 mai 1927)

Pour tous les autres renseignements, s'adresser à M. HAAG, directeur de l'Institut de Chronométrie (Université de Besançon)

Vu et Approuvé

Le Directeur de l'Institut,  
 Professeur à la Faculté des Sciences,

**HAAG**

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

**CHAUDIER**

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université  
 et du Conseil d'administration de l'Institut,

**ALENGRY**

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1928.

**LES NOUVELLES SECTIONS DE BIJOUTERIE ET DE PETITE ORFÈVRERIE\***  
de L'ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

**- Les horaires hebdomadaires :**

MATIÈRES	BIJOUTERIE			PETITE ORFÈVRERIE		
	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Technologie Professionnelle	1	1	1	1	1	1
Instruction civique	1	-	-	1	-	-
Droit commercial	-	1	-	-	1	-
Législation ouvrière	-	-	1	-	-	1
Dessin artistique	4	4	4	4	4	4
Dessin industriel	4	2	2	4	2	2
Composition décorative	2	4	4	2	4	4
Histoire de l'art	-	-	1	-	-	1
Modelage	4	4	4	-	-	4
Éducation physique	2	2	2	2	2	2
<i>Heures de cours et dessin</i>	18	18	19	14	14	19
Bijouterie-joaillerie	31	25	} 33 } dans la } partie } choisie	-	-	-
Gravure-ciselure	3	3		-	-	-
Sertissage	-	3		-	-	-
Guillochage	-	3		-	-	-
Tournage	-	-		38	}	}
Achevage	-	-		-	} 38	}
Montage	-	-		-	-	} 33 <sup>(1)</sup>
<i>Heures d'atelier</i>	34	34	33	38	38	33

(1) Les orfèvres qui se destinent à la boîte de forme passent à la section de bijouterie en 3<sup>e</sup> année

**- Programmes de Travaux Pratiques :**

Bijouterie	Petite Orfèvrerie
<p><b>1<sup>e</sup> année :</b> Travaux de lime.- Limage de pièces de formes géométriques et ajustements.- Travail de scie.- Reperçage et exercices de mise à jour.- Chatonnage et descente de griffes.- Différents genres de chatons.- Bagues et différents genres batés.- Exercices de gravure.- Tracés.</p> <p><b>2<sup>e</sup> année :</b> Bracelets.- Différents genres d'emmaillement et de cliquets.- Pendentifs.- Boutons.- Boîtes de montre riche.- Étuis.- Médillons.- Gravure.- Ramolayé.- Champlévé.</p> <p><b>3<sup>e</sup> année :</b> Travaux d'application pour l'industrie dans la partie choisie : Soit bijouterie-joaillerie, soit gravure-ciselure, soit guillochage, soit sertissage.</p>	<p><b>1<sup>e</sup> année :</b> travaux de lime.- Outillage.- Soudage.- Tournage de fonds et de lunettes.- Tournage complet des boîtes.</p> <p><b>2<sup>e</sup> année :</b> Tournage complet de boîtes.- Porte-charnières.- Travaux d'achevage.- Tournage, achevage et montage de boîtes classiques.</p> <p><b>3<sup>e</sup> année :</b> Suivant aptitudes et parties choisies. Soit passage à la section de bijouterie, pour exécution de boîtes de forme, soit perfectionnement à la section d'orfèvrerie pour exécution de boîtes fantaisie, étuis, pièces diverses de petite orfèvrerie.</p>

(\*) Ouvertes en octobre 1928. Source : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, n° 19, 1<sup>er</sup> octobre 1928.

**Ministère de l'Instruction Publique**  
**Sous-Secrétariat d'État de l'Enseignement Technique et des Beaux-Arts**  
**ÉCOLE NATIONALE DE BESANÇON**

<u>HORLOGERIE</u>	<u>MÉCANIQUE DE PRÉCISION</u>	<u>BIJOUTERIE</u>
<p style="text-align: center;"><b>Section d'industrie horlogère</b></p> <p>A- Classe des pratici<sup>ens</sup>-fabricants (3 ans)            B- " " sertisseurs (2 ans)            C- " " pivoteurs-acheveurs (2 ans)            D- " " régleurs (2 ans)            E- " " remonteurs (2 ans)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section de commerce et réparation</b></p> <p>F- Classe des pratici<sup>ens</sup>-rhabilleurs (3 ans)            G- " d'apprentiss<sup>age</sup> rapide (2 ans)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section de construction horlogère</b></p> <p>H- Classe des techniciens-horlogers (4 ans)            I- Classe des ingénieurs-horlogers (1 an)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Section de machines et outils de précision</b></p> <p>A- Classe des praticiens en petite mécanique (3 ans)            B- Classe des praticiens en outils de découpage (3 ans)            C- Classe des praticiens-décolleteurs (3 ans)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section d'instruments de précision</b></p> <p>D- Classe des praticiens-précisionnistes (3 ans)            E- Classe des praticiens en grosse horlogerie (3 ans)            F- Classe des praticiens candidats PTT (3 ans)            G- Classe des praticiens radiotéléphonistes (3 ans)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section de machines et instruments de précision</b></p> <p>H- Classe des techniciens-mécaniciens-horlogers (4 ans)            I- Classe des ingénieurs-mécaniciens-Horlogers (1 an)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Section de bijouterie-joaillerie</b></p> <p>A- Classe des pratici<sup>ens</sup>-bijoutiers (3 ans)            B- " " horlogers-bijoutiers* (1 an)            C- " " bijoutiers-boîtiers* (1 an)            (*) Accueil stagiaires</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section de petite orfèvrerie</b></p> <p>D- Classe des pratici<sup>ens</sup>-orfèvres (3 ans)            E- " " bijoutiers-boîtiers (2 ans)            F- " " tourneurs-boîtiers (2 ans)            G- " " acheveurs-boîtiers (1 an ½)</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Section des branches connexes</b></p> <p>H- Classe des praticiens-graveurs (3 ans)            I- " " praticiens-serti-joaillerie (3 ans)            K- Classe des praticiens-guillocheurs (3 ans)</p>

<b>Admissions</b>	<b>Enseignement</b>
<p><b>Techniciens</b> : Age minimum : 15 ans. – Brevet EPS ou certificat ES. Examen d'entrée.</p> <p><b>Praticiens</b> : Age minimum : 14 ans. – Au moins le certificat d'EP. Pas d'examen d'entrée.</p> <p><b>Spécialistes</b> : Age 14 ans. – Connaissance du certificat d'EP. Pas d'examen d'entrée.</p> <p><b>Candidatures</b> : Choisies au bénéfice de l'âge, des connaissances générales et de l'orientation professionnelle.</p> <p><b>Entrée</b> : Le 1<sup>er</sup> octobre ; inscription avant le 15 août.</p> <p><b>Conditions</b> : Demander la Notice (formule d'admission, etc.).</p> <p><b>Programmes</b> : Envoi sur demande des programmes théoriques et pratiques.</p>	<p><b>Techniciens</b> : Atelier : 28 heures ; cours : 20 heures.</p> <p><b>Praticiens</b> : Atelier : 36 heures ; cours : 12 heures.</p> <p><b>Spécialistes</b> : Atelier : 42 heures ; cours : 6 heures ;</p> <p style="text-align: center;"><b>Règlement</b></p> <p><b>Régime</b> : Choix entre l'internat au Lycée ou l'externat (familles, pensions).</p> <p><b>Frais divers</b> : Enseignement gratuit. Sont à charge : les frais d'outillage et de fournitures scolaires.</p> <p><b>Bourses</b> : Attribuées sans concours, suivant situation de famille frais d'internat ou de pension et frais divers.</p> <p><b>Sanctions</b> : Brevet avec médaille d'or ou d'argent ou diplôme décernés par le Sous-Secrétariat d'État de l'Ens. Technique.</p>

Nota : Les stagiaires sont accueillis dans les principales sections

**Placement**

Par le Directeur ou l'Association amicale des Anciens Élèves de l'École

Sources : ÉNHB, d'après *Additif 1929 à la notice de 1926 de l'École Nationale de Besançon*, 10 p. Voir aussi *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 mars 1929.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts – Direction Générale de l'Enseignement Technique

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE, de MÉCANIQUE et d'ÉLECTRICITÉ de BESANÇON

Catégories d'élèves	SECTION TECHNIQUE <i>Pour cadres supérieurs des industries de précision</i>	Durée des études
Élèves Techniciens	<b>Classe des Mécaniciens-Horlogers-Électriciens</b> <i>Mécaniciens de précision complets avec stage en Horlogerie et en Électricité. Préparation à l'Institut de Chronométrie et de Mécanique horlogère de Besançon.</i>	4 ans 3 mois
	<b>SECTION PRATIQUE</b> <i>a) Pour artisans complets et cadres moyens des industries de précision</i>	
Élèves Praticiens	<b>Classe des horlogers pour la Fabrication</b> <i>Stages complémentaires facultatifs { soit pour la Chronométrie (Observatoire) { Soit pour la Bijouterie-Joaillerie</i>	3 ans partie 4 <sup>e</sup> année partie 4 <sup>e</sup> année
Id.	<b>Classe des horlogers pour la Réparation</b> <i>Stages complémentaires facultatifs pour la Bijouterie, la Joaillerie, la Gravure.</i>	3 ans partie 4 <sup>e</sup> année
Id.	<b>Classe des Mécaniciens de précision</b> <i>{ soit pour Machines et Outillage (étampes, etc.). Stages complémentaires facultatifs { soit pour le Décolletage industriel. { soit pour la Mécanographie (mach. à écrire, calculer...)</i>	3 ans partie 4 <sup>e</sup> année partie 4 <sup>e</sup> année partie 4 <sup>e</sup> année
Id.	<b>Classe des Mécaniciens-Électriciens</b> <i>{ soit pour la Grosse horlogerie (compteurs, etc.). Stages complémentaires facultatifs { soit pour les PTT et la Radiophonie. { soit pour l'Électricité industrielle et domestique.</i>	3 ans partie 4 <sup>e</sup> année partie 4 <sup>e</sup> année partie 4 <sup>e</sup> année
Élèves spécialisés	<i>b) Pour certaines branches du Commerce et de l'Industrie</i> <b>Classe des Horlogers-Commerçants</b> <i>Dans la durée des études il est compris { Stage à l'Atelier Bijouterie-Joaillerie. { Cours à l'École supérieure de Commerce.</i>	2 ans
	<b>Classe des Horlogers spécialisés</b> <i>{ soit pour le Réglage et le Lanternage. Notions générales puis spécialisation { soit pour le Pivotage et l'Achevage. { soit pour d'autres branches industrielles.</i>	2 ans 2 ans variable
Id	<b>Classe des Mécaniciens-Bijoutiers</b> <i>Mécaniciens ensuite spécialisés { soit pour le Tournage de la boîte de montre. { soit pour l'Achevage avec stage en bijouterie.</i>	2 ans 2 ans
Élèves Praticiens ou Spécialisés	<b>Classe des Bijoutiers-Joailliers</b> <i>Formation complète avec spécialisation { soit pour la Boîte de Montre-Bijou. { soit pour la Bijouterie-Joaillerie.</i>	1 à 3 ans 1 à 3 ans
	<b>SECTION PRÉPARATOIRE</b> <i>Pour futurs élèves de la Section pratique (âge 13 ans, formation facultative)</i> <b>Classe préparatoire Orientation professionnelle</b>	1 an

École moderne de 400 places – Enseignement mixte gratuit – Externat ou Internat (2 400 francs) Pension pour jeunes filles –

Brevets et diplômes délivrés par l'État – Bourses sans concours – Placement par l'Association des Anciens Élèves.

*Pour les conditions d'admission et les programmes, demander la notice au Directeur de l'École.*

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1932.

Annexe 2

doc. 58

**ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE de BESANÇON**  
**Groupe Scolaire**  
**Organisation des formations à l'ÉPS et à l'École Pratique en 1934**

---

**ÉLÈVES SORTANT DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES**  
**Cours Préparatoire de l'ÉPS\*.**

**Première année**

Enseignement Général Section A et B	Enseignement Pratique Industriel Section D et E	Enseignement Pratique Commercial Section C
--	--	---

**Deuxième année**

Section générale	Section Arts et Métiers	Section Industrielle	Section Commerciale
------------------	-------------------------	----------------------	---------------------

**Troisième année**

Section Normale	Section Générale	Section Arts et Métiers	Section Industrielle ou 1 <sup>o</sup> mécanique de précision	Section Commerciale 4 <sup>o</sup> A C.
-----------------	------------------	----------------------------	---	--

Brevet ÉPS et Brevet Élémentaire ou 1 <sup>o</sup> Techniciens	Brevet ÉPS 4 <sup>o</sup> année, section Arts et Métiers	Brevet d'Enseignement Industriel (ou) Commercial
4 <sup>o</sup> Normale,  Écoles Normales, Brevet Supérieur	Administrations : Postes, Armée, Banques, Etc.	Industrie : Ajusteurs, Mécaniciens, Tourneurs, Électriciens, Menuisiers, Ébénistes, Modeleurs.
		4 <sup>o</sup> commerciale, Commerce : Commerçants, Comptables, Employés de banque.

Écoles d'Arts et Métiers,  
Pons et Chaussées,  
Mécaniciens des PTT,  
Techniciens,  
Institut de Chronométrie

(\*) À Besançon, l'École Primaire Supérieure est regroupée avec l'École Pratique de Commerce et d'Industrie, avec une Direction unique.  
Sources : AMB, *Groupe École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon, École Primaire Supérieure de Besançon, École Pratique de Commerce et d'Industrie de Besançon*, Notice 1934, 39 p.

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION  
de BESANÇON**

**CONDITIONS d'ADMISSION – ÉTUDES – SANCTIONS**

<p align="center"><b>Mécaniciens-Horlogers Techniciens</b> ----- <b>Admission</b> <b>suitant examen d'entrée</b> sur programme spécial indiquant les cas de dispenses (envoi sur demande)</p> <hr/> <p align="center"><b>Études 4 ans 3 mois</b> Travaux : 2 ans ½ de mécanique, 1 an d'horlogerie, 3 mois de mécanique horlogère, 2 mois de manipulations d'électricité, 3 mois travaux de diplôme.</p> <hr/> <p align="center"><b>Sanctions</b> suitant examen de sortie : <b>Brevet de Technicien mécanicien – horloger</b> (délivré par le Ministre)</p> <hr/> <p>Facultativement et suitant examen, entrée à l'<b>Institut de Chronométrie de l'Université de Besançon</b> Études : 2 ans</p> <p>Suitant examen de sortie : <b>Diplôme d'Ingénieur horloger</b> (délivré par l'Université)</p>	<p align="center"><b>Horlogers et Bijoutiers Praticiens</b> ----- <b>Admission</b> <b>dès l'âge de 14 ans</b> avec au moins le Certificat d'études primaires (jeunes filles admises)</p> <hr/> <p align="center"><b>Études 3 ans</b> <i>Horlogers :</i> 2 ans ½ exercices et construction, ½ année réparations d'horlogerie et de bijouterie. Travaux d'horlogerie électrique. <i>Bijoutiers :</i> 1 an d'exercices, 2 ans fabrication et réparation de bijouterie-joaillerie ou de bijouterie-boîtes.</p> <hr/> <p align="center"><b>Sanctions</b> Suitant examen de sortie : <b>Brevet de Praticien</b> (délivré par le Ministre) ou <b>Diplôme d'ancien élève</b> (délivré par le Ministre)</p> <hr/> <p>Après 2 ans de pratique au sortir de l'École : Examen pour le <b>Brevet professionnel</b> (en voie d'organisation)</p>	<p align="center"><b>Mécaniciens de Précision Praticiens</b> ----- <b>Admission</b> <b>après avoir accompli</b> la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année d'École Pratique (mécanique)</p> <hr/> <p align="center"><b>Études 2 ans</b> Travaux : Spécialisation en mécanique de précision, Outillage. – Instruments. Constructions diverses. Appareillage électrique.</p> <hr/> <p align="center"><b>Sanctions</b> Suitant examen de sortie : <b>Brevet de Praticien</b> (délivré par le Ministre) ou <b>Diplôme d'ancien élève</b> (délivré par le Ministre)</p> <hr/> <p>Après 2 ans de pratique au sortir de l'École : Examen pour le <b>Brevet professionnel</b> (en voie d'organisation)</p>
---	--	---

Sources : AMB, *Groupe École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon, École Primaire Supérieure de Besançon, École Pratique de Commerce et d'Industrie de Besançon, Notice 1934, 39 p.*

Annexe 2

doc. 60

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE**  
**(1936)**

Horaires hebdomadaires et quelques extraits des programmes : Français, Histoire, Géographie, Physique-Chimie, Électricité, Mécanique, Dessin, Théorie horlogère et Travaux pratiques.

MATÉRIÈRES D'ENSEIGNEMENTS	PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROISIÈME ANNÉE	QUATRIÈME ANNÉE	OBSERVATIONS
Français . . . . .	3	3	2	2	
Histoire et Géographie . . . . .	1	1	1	1	
Langue anglaise ou allemande . . . . .	2	2	2	2	
Arithmétique . . . . .	1				
Algèbre . . . . .	1	1	1		
Géométrie, Trigonométrie . . . . .	1	2	1	1	
Chimie . . . . .	1				
Electricité . . . . .		1	1	1	
Mécanique . . . . .			1	2	
Théorie d'horlogerie . . . . .		1	2	2	
Dessin . . . . .	3	3	3	3	
Législation, Commerce et Comptabilité . . . . .				2	
Travaux pratiques et technologie . . . . .	30 <sup>(1)</sup>	30 <sup>(1)</sup>	30 <sup>(1)</sup>	30 <sup>(1)</sup>	(1) dont 2 heures de technologie.
Études . . . . .	2	2	2	2	
Éducation physique . . . . .	2	2	2	2	
<b>TOTAUX</b> . . . . .	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	

**FRANÇAIS**

**Horaires**

1<sup>re</sup> Année . . . . . 3 heures  
 2<sup>e</sup> — . . . . . 3 heures  
 3<sup>e</sup> — . . . . . 2 heures  
 4<sup>e</sup> — . . . . . 2 heures

**Instructions pédagogiques**

Les programmes doivent être conçus dans le même esprit que ceux des Écoles Nationales Professionnelles, mais adaptés aux besoins spéciaux des Écoles d'Horlogerie.

Les horaires des Écoles Nationales d'Horlogerie ne comportent pas d'heures réservées à l'enseignement de l'éducation morale et civique, cet enseignement sera joint à celui du français. C'est dire que certains textes et certains sujets de devoirs seront choisis de manière à faire réfléchir l'élève sur les questions morales, civiques et sociales. Des lectures personnelles seront d'ailleurs recommandées aux élèves dans cette intention.

Comme à l'École Nationale Professionnelle, les élèves sont de formation très différente. Il est par suite nécessaire de donner à « tous les élèves, avec des habitudes de correction de la langue, de simplicité et de précision dans l'expression des idées et des sentiments, le besoin de lectures ». C'est à cette fin que le programme des Écoles Nationales Professionnelles prévoit une première année « d'initiation à la composition française ».

Le nombre d'heures réservées à l'École Nationale d'Horlogerie à l'enseignement du français étant beaucoup plus restreint qu'à l'École Nationale Professionnelle (en première année 3 heures au lieu de 5 + 1, en y incorporant l'enseignement de la morale) cette période d'initiation sera plus longue à l'École Nationale d'Horlogerie et s'étendra sur les deux premières années d'étude. Les programmes des Écoles Nationales d'Horlogerie diffèrent donc de ceux des Écoles Nationales Professionnelles, sinon dans leur esprit, du moins dans leur répartition. La réduction du temps rendra d'ailleurs nécessaire une rédaction soignée du nombre des auteurs étudiés à partir de la deuxième année.

**PROGRAMMES**

**PREMIÈRE ANNÉE (3 heures par semaine).**

*Initiation. — Apprentissage de la langue et de la composition française*

*Répartition :*

Composition française . . . . . 1 heure  
 Lecture expliquée et récitation . . . . . 1 heure  
 Langue française . . . . . 1 heure

**I. — Composition française.**  
 1 leçon par semaine.  
 Alternativement :  
 Correction collective d'un devoir ;  
 Préparation collective d'un sujet, exercices de composition orale.

Les élèves auront à faire un devoir écrit tous les quinze jours : pendant les premiers mois, on alternera les « devoirs de composition française » proprement dits, avec des « exercices de rédaction » plus modestes : construction de phrases, rédaction d'un paragraphe sur un sujet donné, qui permettront aux élèves d'acquiescer à la correction de la forme et de développer et leur goût et leur personnalité.

Les sujets proposés seront évidemment en rapport avec les textes étudiés.

**II. — Lecture expliquée et récitation.**  
 1 leçon par semaine.  
 Poèmes, contes et récits extraits des œuvres des écrivains français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Mêmes recommandations que pour les E. N. P.  
 Peu de textes appris par cœur, en raison des horaires réduits.  
*Lectures personnelles.* — Certaines œuvres des meilleurs auteurs, français et étrangers, seront mises à la disposition des élèves dans une bibliothèque de classe.

**III. — Langue française, grammaire, vocabulaire, orthographe.**  
 1 leçon par semaine.  
 Alternativement :  
 a) Une séance de contrôle : la dictée sera suivie de questions sur le vocabulaire et la syntaxe du texte dicté. Les réponses seront faites en dehors des heures de classe et corrigées collectivement ;  
 b) Une séance consacrée à un enrichissement du vocabulaire par l'étude méthodique des expressions et des mots groupés en familles par le sens ou la forme ; à une révision systématique des formes et règles grammaticales ; à une étude de la structure de la phrase. Toutes ces études seront faites sur des textes expliqués. Elles seront accompagnées d'exercices courts et variés faits en dehors des heures de classe et corrigés collectivement.

**DEUXIÈME ANNÉE (3 heures par semaine).**

*Répartition.*

Composition française . . . . . 1 heure  
 Lecture expliquée et récitation . . . . . 1 heure  
 Langue française . . . . . 1 heure

**I. — Composition française.**  
 1 leçon par semaine.  
 Conforme au programme des E. N. P.

**II. — Lecture expliquée et récitation.**  
 1 leçon par semaine.  
 Il est indispensable de continuer « l'apprentissage de la langue et de la composition française » en étudiant en classe, comme en première année, des textes notables d'auteurs contemporains. Parallèlement, on entreprendra une étude démontée de « changements des mœurs » et des « transformations de l'idéal humain », en particulier de « l'évolution de la société » par l'examen de textes choisis d'auteurs des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

On aura donc alternativement :  
 Une séance consacrée à l'étude d'un texte contemporain (comme en première année) et une séance consacrée à une œuvre des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le XVII<sup>e</sup> siècle. — Extraits de Rabelais, Montaigne, Rosset, Bernard Palissy, etc.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. — Descartes, Pascal, La Bruyère, La Fontaine, Corneille, Racine, Molière (cours extraits).

De plus, on étudiera une pièce classique, parmi les plus accessibles aux élèves : tragédie (Corneille ou Racine) ou comédie (Molière). Cette étude-type suivra, si possible, une représentation de la pièce à laquelle auront assisté les élèves.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle. — Voltaire, Diderot, d'Alembert, Turgot, Rousseau (extraits).  
 Lectures personnelles.  
 Conformes aux programmes des E. N. P.

**III. — Langue française, grammaire, vocabulaire, orthographe.**  
 1 leçon par semaine.  
 On continuera l'étude entreprise en première année en insistant sur l'emploi des modes des verbes et sur les formes complexes de la phrase (emploi des subordinées). On s'appuyera toujours sur des textes expliqués.

Les élèves feront, chaque semaine, un court exercice d'application, en dehors de la classe, et corrigé collectivement. Enfin, une séance par quinzaine sera consacrée à une dictée de contrôle, avec questions auxquelles on répondra hors de la classe et qui seront corrigées collectivement.

**TROISIÈME ANNÉE (2 heures par semaine).**

*Répartition :*

Composition française . . . . . 1 heure  
 Lecture expliquée et récitation . . . . . 1 heure  
 Langue française . . . . . 1 heure par quinzaine

**I. — Composition française.**  
 1 leçon par semaine.  
 Conforme au programme des E. N. P.

**II. — Lecture expliquée et récitation.**  
 1 leçon par quinzaine.  
 Auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle. — Extraits de Vigny, Michelet (Le Peuple), Lamartine, Flaubert, Balzac, Renan, Flaubert, Zola.  
 Ce programme sera complété par de nombreuses lectures personnelles dirigées ou entrecoupées quelques bonnes traductions d'œuvres des littératures étrangères.

**III. — Langue française.**  
 1 leçon par quinzaine.  
 Une dictée par mois avec réponses, faites hors de la classe et corrigées collectivement ; à des questions se rapportant à la dictée.

**QUATRIÈME ANNÉE (2 heures par semaine).**

*Répartition :*

Lecture expliquée et langue française . . . . . 1 heure  
 Composition française . . . . . 1 heure

**I. — Lecture expliquée.**  
 1 leçon par semaine.  
 Auteurs français contemporains (un ou deux poèmes types) ;  
 Œuvres étrangères bien traduites.  
 Programme complété par des lectures personnelles.  
 Une fois par mois, dictée de contrôle avec questions.

**II. — Composition française.**  
 1 leçon par semaine.  
 Conforme au programme des E. N. P.

Sources : M.E.N. Programmes des Écoles Nationales d'Horlogerie, 1936, 72 p.

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE  
(1936)**

<b>HISTOIRE</b>	
<b>PROGRAMME</b>	
<b>DEUXIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
I. — Introduction.	Vue générale de la formation politique du territoire et sur la formation de la nation française.
II. — La crise de l'ancien régime.	Les tentatives de réforme, notamment en France (Louis XVI, Turgot, Necké).
III. — La Révolution française.	Histoire sommaire des trois Assemblées révolutionnaires. Les hommes de la Révolution française. La vie populaire sous la Révolution. L'œuvre constructive de la Révolution, l'abolition des privilèges. La Révolution et l'Europe. Le Directoire, le 18 brumaire.
IV. — Le régime napoléonien.	Bonaparte et la dictature consulaire. Le régime impérial ; l'œuvre administrative du Consulat et de l'Empire. Napoléon et l'Europe, les résistances nationales. La chute de l'Empire.
V. — L'organisation de l'Europe nouvelle en 1814 et 1815.	Le Congrès de Vienne. La Sainte Alliance.
<b>TROISIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
I. — La France de 1815 à 1848.	Maintien du régime social de la Révolution et de l'organisation administrative de l'Empire. Le problème politique (du régime censitaire au suffrage universel). Les Révolutions de 1830 et de 1848. La société française de 1815 à 1848.
II. — L'Europe de 1815 à 1848.	Le principe des nationalités. Indépendance de la Grèce, de la Belgique et des Colonies espagnoles.
III. — Les transformations économiques et le mouvement social en France et en Europe à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle et pendant la première partie du XIX <sup>e</sup> siècle.	Avènement et développement de la grande industrie. La révolution industrielle en Europe. Ses effets sociaux.
IV. — La France sous le Second Empire.	Le développement économique. L'évolution sociale. La politique extérieure de Napoléon III.
<b>QUATRIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
I. — Vues générales sur les questions suivantes :	L'unité allemande. L'unité italienne. La Russie (son régime politique et social au XIX <sup>e</sup> siècle).
II. — La France sous la Troisième République.	La Constitution de 1875 et les grandes lois politiques. Evolution des conditions matérielles de vie et de travail depuis 1848. Les grandes lois sociales.
III. — L'Empire allemand de 1871 à 1914.	Evolution des États au XIX <sup>e</sup> siècle.
IV. — La colonisation et la recherche des débouchés au XIX <sup>e</sup> et au XX <sup>e</sup> siècles.	Formation et organisation de l'Empire britannique. Formation du domaine colonial français. Le problème de l'Extrême-Orient : le Japon.
V. — Influence de la science et de la technique sur la vie économique et la vie sociale contemporaines.	Le machinisme. La concurrence des pays neufs. La crise économique.

<b>GÉOGRAPHIE</b>	
<b>PROGRAMME</b>	
<b>PREMIÈRE ANNÉE (1 heure par semaine).</b>	
<b>Géographie générale</b>	
I. — La nature.	1° Le globe terrestre ; les mouvements ; les lignes imaginaires (pôles, équateur) ; longitude et latitude. 2° La découverte de la terre (se placer au point de vue européen). 3° La représentation de la terre (en combinaison avec les exercices pratiques). S'en tenir aux principes. Le globe terrestre et son écorce (origines, composition, histoire géologique) ; les roches, leurs qualités, leur utilisation. Les différents types de relief ; description, exemples. Comment se constitue le relief : plissements et failles. Comment se modifient les reliefs : désagrégalion mécanique des roches, ablation par les eaux sauvages ou courantes ; cycle d'éruption ; pléiène. S'en tenir aux grands traits de l'histoire géologique ; user du vocabulaire le plus simple. Les volcans. Les glaciers : formation, différents types, forme du relief glaciaire. L'atmosphère : sa composition ; températures et lignes isothermes ; pression et vents ; pluies et neiges. Les zones climatiques ; principaux types de climats dans les zones équatoriale, tropicale, désertique, tempérée, polaire. Les zones de végétation : la forêt équatoriale, la savane, la steppe, le désert et le relief désertique, la végétation méditerranéenne, la forêt tempérée, le bocage, la prairie ; végétation polaire. Les nappes lacustres et les eaux courantes (hydrologie), les océans, les mers et leurs courants ; le relief côtier.
II. — L'homme.	Les races, les langues et les religions. Les masses humaines : répartition à la surface du globe, densité. Les modifications numériques des masses humaines ; natalité, mortalité, accroissement. Les mouvements de l'humanité ; migrations intérieures, émigration, colonisation. Comment l'homme s'abrite ; les habitations. Les établissements humains : villages et villes ; dispersion et concentration.
III. — L'économie française.	Agriculture, élevage, pêche, industrie, voies de communication, relations économiques internationales. Groupements et activités de la population.
IV. — L'Empire colonial.	Bref rappel des conditions physiques. Insister sur les productions, montrer leur rapport dans l'économie française. Étude des indigènes, de leur mode de vie ; la colonisation française.
V. — Minéraux et métaux.	L'or et l'argent. Le fer. Le cuivre et l'aluminium. Minéraux divers : plomb, zinc, étain, etc.
VI. — Les textiles.	Le coton. La laine. La soie.
VII. — Les forêts dans le monde ; leur nature et leur répartition.	Les bois et leur commerce. Le caoutchouc de cueillette et de plantation.
VIII. — Les grands courants de la circulation mondiale.	Les voies fluviales, navigation intérieure, les grands réseaux. Les voies ferrées internationales. Les routes de terre et l'automobile, la concurrence de la route et du rail. Les marines marchandes et les routes océaniques ; les carrefours : Suez, Panama. Les routes de l'air et la navigation aérienne. La communication de la pensée : poste, télégraphe, téléphone, câble sous-marin, T. S. F., radiotéléphone. Les modes de vie de l'homme civilisé : 1° L'adaptation de l'homme à la nature ; 2° L'action de l'homme sur la nature : les techniques et leurs conséquences géographiques.

<b>DEUXIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
<b>Les États Européens et les grandes économies mondiales</b>	
I. — États spécifiquement européens.	États scandinaves. Pologne et pays baltes. Allemagne. Suisse. États danubiens. États balkaniques.
II. — Les économies mondiales à base européenne.	Empire britannique. Belgique et Congo belge. Fays-Das et Indonésie. Inde et Empire africain. Péninsule Ibérique ; Espagne, Portugal et leurs prolongements africains. U. R. S. S. (Europe et Asie).
III. — Les États-Unis.	Leur influence dans le monde.
<b>TROISIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
<b>La France et son Empire Colonial</b>	
I. — La France.	Traits généraux : climat, hydrographie, reliefs, population.
II. — Les grandes régions naturelles françaises.	
<b>QUATRIÈME ANNÉE (1 heure par quinzaine).</b>	
<b>La Vie Économique du Globe</b>	
Introduction.	Définitions économiques : dans ce chapitre, on éclaircira certains notions indispensables pour la compréhension de la vie économique (monnaie, change, commerce, balance commerciale, balance des comptes, actions, obligations, dividendes, etc.).
I. — Les produits de culture.	Les céréales : blé, riz et céréales secondaires. Les boissons : vignes et vins, café, thé, cacao. Le sucre de canne et la betterave. Les fruits. Les oléagineux.
II. — La mer et ses produits.	La pêche.
III. — L'élevage.	Les principaux troupeaux, leur répartition, la viande et les produits laitiers.
IV. — Les sources d'énergie.	La houille et le lignite. La pétrole et ses dérivés. L'électricité : insister sur la houille blanche.

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE**  
(1936)

**PHYSIQUE ET CHIMIE**

**Horaires**

1<sup>re</sup> Année : Physique ..... 1 heure  
1<sup>re</sup> Année : Chimie ..... 1 heure

**Instructions pédagogiques**

Le temps consacré à l'enseignement de la physique et de la chimie est extrêmement court : une heure par semaine pendant une année seulement.

Cet enseignement sera donc des plus simples. Le professeur ne peut faire que des leçons de choses. Il s'appuiera sur des expériences, sans doute, mais aussi sur l'observation des faits de la vie courante, afin que les élèves soient amenés à considérer ces faits comme des expériences très instructives et pour qu'apparaissent toujours à leur yeux le lien qui unit le travail fait en classe avec les réalités de l'atelier et du dehors.

Le professeur et son collègue chargé de l'enseignement de la technologie se tiendront en relation constante. Ils s'appuieront, en les confrontant, que leurs programmes ont de nombreux points communs. C'est que les élèves doivent recevoir, en physique et en chimie, les notions indispensables pour pouvoir comprendre les explications du professeur de technologie. Les développements concernant tel ou tel chapitre pourront être donnés avec opportunité et la collaboration souhaitée est effective et efficace.

**Physique**

**I. — Pesanteur.**  
Poids d'un corps. Pesanteur.  
Direction du poids d'un corps : verticale, fil à plomb.  
Centre de gravité : étude expérimentale.  
Intensité du poids d'un corps. Unité usuelle de poids : kilogramme.  
Mesure du poids d'un corps : peson.  
Représentation graphique d'un poids, d'une force.  
Quelques mots sur le levier. Balance : fidélité, sensibilité, justesse.  
Balance de Roberval, Romagne, Basoville.

**II. — Equilibre des liquides.**  
Surface libre. Vases communicants. Liquides superposés.  
Force pressante exercée sur une paroi plane.  
Notions de pression. Pression en un point d'un liquide : direction, grandeur.  
Différence de pression entre deux points.  
Transmission des pressions dans un liquide : principe de Pascal. Presse hydraulique.  
Résultante de forces pressantes exercées sur un corps immergé : principe d'Archimède.  
Corps flottants.  
Aéromètres à poids constant. Densimètres, Alcomètres.

**III. — Equilibre des gaz.**  
Propriétés générales des gaz.  
Pression d'un gaz.  
Pression atmosphérique. Baromètres à mercure, métallique, enregistreur.  
Applications.  
Manomètre à air libre. Manomètre métallique.  
Compressibilité des gaz : loi de Mariotte.

**IV. — Chaleur.**  
Notion de température. Thermomètre à mercure, à alcool.  
Dilatation des solides, des liquides, des gaz.  
Fusion et solidification. Changement de volume pendant la fusion.  
Évaporation : froid produit par l'évaporation.  
Ébullition.  
Liquéfaction des vapeurs et des gaz. Distillation.

**V. — Optique.**  
Loi fondamentale de l'optique géométrique : propagation rectiligne de la lumière.  
Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Loi de la réflexion déduite des propriétés des miroirs plans.  
Miroirs sphériques : étude expérimentale.  
Réfraction. Lentilles : étude expérimentale.  
Principe de la loupe, du microscope.

**Chimie**

Composition de l'air : oxygène et azote.  
Oxygène. Combustions vives, combustions lentes (rouilles des métaux).  
L'eau. Propriétés. Composition.  
Hydrogène : propriétés réductrices.  
Gaz carbonique : sa réaction par le charbon : oxyde de carbone, ses propriétés réductrices et toxiques.  
Les principaux combustibles : solides, liquides, gazeux. Produits extraits des pétroles bruts.  
Acides. Bases. Sels : principales propriétés.  
Métaux usuels : propriétés physiques, mécaniques, chimiques.  
Fer, fonte, acier : préparations, propriétés.  
Cuivre et ses alliages.  
Nickel et ses alliages.  
Métaux précieux et leurs alliages.

**ELECTRICITÉ**

**Horaires**

2<sup>e</sup> Année ..... 1 heure  
3<sup>e</sup> ..... 1 heure  
4<sup>e</sup> ..... 1 heure

**Instructions pédagogiques**

Le cours d'électricité doit donner aux élèves les notions indispensables nécessaires pour pratiquer, dans les meilleures conditions possibles, un métier dans lequel les applications de cette science deviennent chaque jour plus nombreuses.

Il impose que l'élève acquiesse d'abord des connaissances sommaires, mais nettes et précises, sur les principales grandeurs électriques et les lois fondamentales du courant. C'est la condition nécessaire pour qu'il puisse comprendre les applications et s'y intéresser.

En raison du temps très court qui peut être consacré à l'étude de l'électricité, il est bien entendu qu'il y a lieu d'écarter toutes les questions théoriques qui ne sont pas indispensables pour la compréhension des applications et toutes les questions pratiques qui ne présentent pas d'intérêt pour les horlogers.

La principale source de courant utilisée en horlogerie électrique étant encore la pile, il faut traiter cette question avec les développements indispensables pour que le professeur de technologie puisse trouver la voie bien préparée. Tout ce qui a d'ailleurs été dit sur la collaboration entre professeurs, à propos de la physique et de la chimie, est valable aussi pour l'électricité.

**DEUXIÈME ANNÉE (1 heure)**

**I. — Énergie.**  
Notion de travail mécanique.  
Travail d'une force constante en direction, sens, grandeur.  
Unités usuelles de travail : kilogrammètre, joule.  
Notion de puissance : Unités usuelles : cheval-vapeur, watt.  
Énergie mécanique : potentielle et cinétique. Énergie calorifique, équivalent mécanique de la calorie. Énergie électrique.  
Relations entre le kilogrammètre, le joule, la calorie.  
Nombreux exercices sur les transformations de l'énergie.

**II. — Propriétés générales du courant électrique.**  
Propriétés calorifiques, chimiques, magnétiques. Sens du courant.  
Circuit électrique. Interrupteurs.

**III. — Actions chimiques du courant électrique.**  
Étude qualitative. Applications : cuivrage, nickelage, argenture, dorure, Galvanoplastie.  
Étude quantitative : lois de Faraday.  
Notion de quantité d'électricité : coulomb.  
Intensité d'un courant. Ampère. Ampèremètre : montage.

**IV. — Actions calorifiques du courant.**  
Mesure calorimétrique de l'énergie fournie à un récepteur calorifique et mesure du nombre de coulombs ayant traversé ce récepteur.  
Différence de potentiel entre deux points d'un circuit. Volt, voltmètre : montage.  
Énergie électrique fournie à une portion de circuit :  $W = UI$ .  
Puissance fournie à une portion de circuit :  $P = UI$ .  
Influence de l'intensité du courant, de sa durée, de la nature du conducteur sur la quantité de chaleur dégagée dans un conducteur : lois de Joule.  
Résistance électrique : Ohm.  
Formules de Joule :  $W = RI^2$   $Q = 0,24 RI^2$ .  
Première loi d'Ohm :  $U = RI$ . Nombreuses mesures de résistances moyennes par la méthode de l'ampèremètre et du voltmètre.

Associations de résistances : en série, en parallèle.  
Seconde loi d'Ohm :  $R = A \frac{l}{S}$  - Résistivité : nombreux exercices.  
Influence de la température.  
Résistance du corps humain. Prévention des accidents dus à l'électricité.  
Applications de l'effet Joule. Chauffage, éclairage électrique.

**V. — Piles hydroélectriques.**  
Force électromotrice, résistance intérieure.  
Polarisation.  
Piles Daniell, Grenet, Leclanché, Fréy, Lalande et Chaperon, Callaud, Piles sèches.  
Pile sélénio Weston.  
Notions sur les accumulateurs au plomb et les accumulateurs alcalins.  
Généralisation de la première loi d'Ohm. — Intensité du courant dans un circuit fermé comportant seulement des générateurs et des résistances en série, dans un circuit fermé comportant des générateurs, des résistances extérieures et des récepteurs à force contre-électromotrice.  
Groupement des générateurs identiques : en série, en parallèle, en séries-parallèles.

**TROISIÈME ANNÉE (1 heure).**

**I. — Magnétisme.**  
Aimants permanents. Pôles. Boussole.  
Attractions et répulsions magnétiques.  
Champ magnétique : étude expérimentale de quelques champs : spots, lignes de force, flux de force.  
Champ magnétique terrestre : déclinaison, inclinaison.

**II. — Electromagnétisme.**  
Champ magnétique d'un courant. Règle d'Amperé. Intensité du champ à l'intérieur d'une bobine longue, au centre d'une bobine plate circulaire. Galvanomètre à aimant mobile.  
Action d'un champ magnétique sur un courant : forces électromagnétiques, travail électromagnétique. Galvanomètre à cadre mobile. Electro-dynamomètre. Appareils de mesure industriels : ampèremètres, voltmètres, wattmètres.  
Aimantation par les champs magnétiques. Induction magnétique, perméabilité magnétique. Cycle d'aimantation; hystérésis, ses effets.  
Circuit magnétique : force magnétomotrice, réluctance. Electro-aimants : force portante; projet de construction d'électro-aimants utilisés en horlogerie électrique.  
Sonnerie électrique. Principe du télégraphe.

**III. — Induction électromagnétique.**  
Lois fondamentales de l'induction.  
Self-induction.  
Courants de Foucault.  
Principe de la dynamo génératrice Gramme.  
Principe des moteurs à courant continu.

**QUATRIÈME ANNÉE (1 heure) (1)**

Notions élémentaires sur la condensation électrique : capacité, farad.  
Notions élémentaires sur le courant alternatif sinusoïdal.  
Définition expérimentale de l'intensité efficace, de la force électromotrice efficace, de la puissance moyenne.  
Influence de la self-induction, de la capacité du circuit. Facteur de puissance.  
Courants triphasés, Champ tournant.  
Transformateurs statiques : description, étude expérimentale; rapport de transformation. Pertes d'un transformateur, rendement. Applications.  
Principes des alternateurs monophasés, polyphasés.  
Réversibilité des alternateurs : moteurs synchrones.  
Principe des moteurs asynchrones.  
Courants de haute fréquence. Ondes électromagnétiques. Télégraphie sans fil.  
Lampes à trois électrodes. Principe de la téléphonie sans fil.

(1) Les élèves de la 4<sup>e</sup> année feront des travaux pratiques d'électricité (soit le programme de travaux pratiques) afin de les familiariser avec les montages et l'usage des instruments de mesure les plus courants.

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE  
(1936)**

**MECANIQUE**

**Horaires**

3<sup>e</sup> Année ..... 1 heure  
4<sup>e</sup> — ..... 2 heures

**Instructions pédagogiques**

C'est avec intention que la mécanique a été classée parmi les sciences physiques. *Tout ce qui a été dit pour l'enseignement de la physique et de la chimie, de l'électricité est valable pour celui de la mécanique ; nous ne saurions trop insister, en particulier, sur le caractère absolument expérimental qu'il doit posséder.*

Mais il ne commence qu'en troisième année, alors que les élèves ont acquis en arithmétique, algèbre, géométrie, des notions suffisantes pour le suivre avec fruit. C'est que les mathématiques sont l'outil indispensable pour déduire les lois établies par l'expérience, les conséquences qui en découlent et dont la démonstration rigoureuse sera donnée dans tous les cas où elle sera possible.

Le professeur se rappellera que, si l'enseignement de la mécanique doit être aussi concret que possible, il se trouve pas qu'on puisse sans inconvénient l'embrasser d'applications technologiques, notamment en mécanique appliquée. Il doit se borner à signaler, au passage, les plus intéressantes de ces applications, qu'il les reproduise avec des détails utiles dans le cours de technologie générale.

**PROGRAMME**  
**TROISIÈME ANNÉE (1 heure).**

**I. — Cinématique théorique.**

Mouvement rectiligne uniforme : espace parcouru ; vitesse, diagramme des espaces, de la vitesse.

Mouvement rectiligne uniformément varié sans vitesse initiale. Equation des espaces. Vitesse moyenne, vitesse à un instant donné. Accélération. Diagrammes.

Mouvement rectiligne uniformément varié avec vitesse initiale. Même étude. Application : chute de corps dans le vide sans vitesse initiale, avec vitesse initiale verticale dirigée de haut en bas, de bas en haut.

Mouvement circulaire uniforme : vitesse linéaire, vitesse angulaire. Vecteur vitesse. Accélération centripète ; sa valeur.

Mouvement sinusoïdal rectiligne (mouvement de la projection, sur un diamètre, d'un point mobile animé d'un mouvement circulaire uniforme).

Equation des espaces, des vitesses (on admettra que la vitesse à un instant donné est la projection du vecteur vitesse du point mobile sur la circonférence). Diagramme des espaces, des vitesses.

Composition de deux mouvements :

- Mouvements rectilignes uniformes ;
- Mouvement rectiligne uniforme et mouvement rectiligne uniformément varié (application au mouvement d'un projectile) ;
- Mouvement héliocentrique.

Cinématique du corps solide : mouvements de translation, de rotation, héliocentrique.

**II. — Statique.**

Notion de force : éléments qui caractérisent une force.

Mesure des forces : dynamomètres.

Représentation vectorielle d'une force.

Composition de forces concourantes, décomposition d'une force en forces concourantes.

Composition de forces parallèles. Centre d'un système de forces parallèles. Couple ; moment d'un couple, axe.

Moment d'une force par rapport à un point, à un axe. Théorème de Varignon.

Composition de couples appliqués à un même solide (on admettra que plusieurs couples peuvent être remplacés par un seul ayant pour axe la somme géométrique des axes des couples composants).

Réduction des forces appliquées à un solide.

Équilibre du corps solide libre, génié :

- Un point fixe ;
- Un axe fixe ;
- Reposant sur un plan fixe. Application à l'équilibre des corps pesants, stabilité de l'équilibre.

Équilibres de machines simples : leviers, appareils de pesage.

**QUATRIÈME ANNÉE**

Mécanique théorique (1 heure) — Mécanique appliquée (1 heure)

**Mécanique théorique**

**I. — Dynamique.**

Principe de l'inertie.

Proportionnalité des forces aux accélérations. Formule fondamentale de la dynamique. Applications.

Travail mécanique. Puissance.

Unités fondamentales et unités dérivées de vitesse, d'accélération, de force, de masse, de travail, de puissance des systèmes C. G. S., M. T. S. et M. K. S. Unités pratiques industrielles.

Évaluation du travail d'une force dans les principaux cas.

Force vive et énergie cinétique d'un point matériel, d'un corps solide animé d'un mouvement de translation, de rotation. Moment d'inertie par rapport à son axe d'un cylindre plein, d'un cylindre creux. Applications : volant, balancier.

Théorème des forces vives (on se contentera de le vérifier dans le cas particulier d'un corps soumis à la seule action de son poids et tombant sans vitesse initiale). Applications.

Force centrifuge. Applications.

Transmission du travail dans les machines simples. Conservation du travail.

Résistances passives. Frottement de glissement : lois expérimentales. Stabilité due au frottement. Travail absorbé par le frottement. Rendement d'une machine simple. Résistance au roulement ; coefficient de traction. Résistance des fluides : notions élémentaires.

**Mécanique appliquée**

**I. — Cinématique appliquée.**

Classification des mouvements usuels dans les machines : rectiligne continu, rectiligne alternatif, circulaire continu, circulaire alternatif. Guides de mouvement : rails, glissières, tourillons, coussinets galés et billes, etc.

Organes de transformation des mouvements suivants :

- Rectiligne continu en rectiligne continu : poulies, mouffes et palans ; câbles, chaînes. Transmission par joints. Roues et cônes de friction. Engrenages cylindriques et coniques ;
- Circulaire continu en rectiligne continu : treuil, pignon et crémaillère ; vis et écrou ;
- Rectiligne alternatif en circulaire continu : bielle et manivelle ;
- Circulaire continu en rectiligne alternatif : came excentrique, bielle à coulisse ;
- Circulaire alternatif en circulaire continu : pédales, balanciers.

**II. — Résistance des matériaux.**

Notions élémentaires sur la traction, la compression, la flexion, la torsion.

doit imposer de faire, au préalable, la technologie de chaque modèle, c'est-à-dire, lui donner un nom précis, le décrire, justifier ses formes, le choix de la matière qui le compose, d'après sa fonction.

La lecture du dessin est essentiellement éducative. Elle est aussi l'aboutissement de l'étude du dessin industriel. Elle n'est éducative qu'autant que le professeur sait imaginer des exercices gradués de lecture de dessin, c'est-à-dire, en fait, réserver une ou plusieurs inconnues dans tous les thèmes qu'il propose à ses élèves. De ce point de vue, la perspective cavalière doit utilement intervenir.

\* \* \*

Tels sont les buts généraux de l'enseignement du dessin industriel, abstraction faite de toute spécialisation. En ce qui concerne l'horlogerie, quelques particularités doivent être précisées.

Les élèves doivent utiliser leurs connaissances générales en dessin pour faire une étude minutieuse du fonctionnement des appareils de dimensions réduites. Il est dans cet ordre d'idées des observations qui échappent aux vues de l'esprit d'un élève d'École Nationale d'Horlogerie, si elles n'étaient traduites graphiquement.

C'est ainsi que l'importance des jeux qui doivent être ménagés entre les différents organes est capitale. Seul un dessin précis, à très grande échelle, met en évidence leur valeur relative. On ne saurait également étudier les organes d'échappement sans faire l'épure de leurs formes exactes, de leurs positions relatives.

Ces deux exemples suffisent à caractériser l'importance de la liaison étroite qui doit être maintenue, entre le choix des exercices d'application et les connaissances horlogères enseignées en technologie, à l'atelier, en théorie horlogère.

Enfin, si la reproduction industrielle des dessins destinés aux ateliers exige un trait normalisé assez gros, il en est différemment des dessins d'application ayant pour objet l'analyse du fonctionnement des appareils horlogers. Un trait très fin permet seul d'assurer la précision des tracés géométriques, des épures, des tracés d'application. Il constitue d'ailleurs une excellente préparation aux tracés délicats que nécessitent les travaux pratiques d'horlogerie.

**DESSIN**

**Horaires**

1<sup>re</sup> Année ..... 3 heures  
2<sup>e</sup> — ..... 3 heures  
3<sup>e</sup> — ..... 3 heures  
4<sup>e</sup> — ..... 3 heures

**Instructions pédagogiques**

L'enseignement du dessin industriel a pour but d'apprendre aux élèves :

- À exécuter des tracés géométriques et à faire la représentation géométrale et la perspective cavalière à l'aide des instruments du dessinateur ;
- À faire rapidement, à main levée, le croquis coté, c'est-à-dire la représentation géométrale et la perspective cavalière approximatives, d'un organe ou d'un ensemble, de manière que ce croquis puisse permettre la reconstruction de l'objet à l'atelier ;
- À lire un document dessiné appartenant à l'un quelconque de ces deux genres : c'est-à-dire à discerner, sur un dessin, sur un croquis, les formes et les dimensions de l'objet et à en extraire telle ou telle de ses parties ;
- À exécuter le dessin ou le croquis coté d'un organe ou d'un mécanisme dont ils auront étudié la conception ou la modification, en vue de sa réalisation à l'atelier.

Cet enseignement doit être à la fois éducatif et pratique, éducatif dans ses méthodes, pratique dans le choix des exercices.

Il doit être collectif, dans ses principes, individuel dans sa réalisation.

Il doit habituer les élèves au soin, à l'exactitude, à la précision, à l'habileté également ; au moment opportun la vitesse d'exécution doit donc intervenir. Pour tenir compte de ces facteurs et de leur importance relative, la note chiffrée doit être décomposée en quatre notes de détail dont la somme doit être 20, dans le cas d'un dessin parfait (mise au net).

Le programme de dessin doit comprendre des dessins à vue, des dessins de mémoire, des dessins dictés, ces derniers ne devant donner lieu qu'à des textes très courts et très concis.

Les tracés géométriques doivent comporter des exercices d'application empruntés à la pratique professionnelle.

Les modèles proposés aux élèves doivent avoir un caractère pratique, mais ils doivent être choisis avec beaucoup de soin, être judicieusement gradués quant aux difficultés que présente leur représentation graphique. Le professeur

**PROGRAMMES**  
**PREMIÈRE ANNÉE (3 heures)**

Instructions générales sur l'emploi des instruments : té, règle, équerre, compas, rapporteur.

Tracés géométriques relatifs à la droite et au cercle. Division d'une droite, d'un angle, d'un cercle en parties égales. Application au tracé d'un rochet. Construction de polygones réguliers. Tangentes communes à deux cercles. Raccordements et applications (pont de balancier, bras d'une roue, etc.) Courbes usuelles. Ovalé, anse de panier, spirale. Applications (clés de serrage, spiral, etc.).

Propriétés. Choix des plans de projection. Epure du point de la droite. Théorie et pratique du tracé géométral. Application à des pièces d'outillage, à des organes simples de pendules, de montres, Coupes.

Étude des côtes.

Echelle d'un dessin.

Normalisation.

Croquis de pièces d'horlogerie, de pièces d'outillage.

**DEUXIÈME ANNÉE (3 heures)**

Notions de perspective cavalière.

L'ellipse, tracés divers.

Projections de l'hélice. Étude du filetage. Tracés conventionnels des vis à filet triangulaire, à filet carré, à filet trapézoïdal. Système international, système Thury, système Lowenherz. Normalisation.

Croquis, mises au net et lectures de dessins, de pièces présentant un intérêt particulier pour l'horloger. Étude de métrations simples (détails, ensembles, perspectives cavalières) empruntés aux programmes de technologie, de théorie horlogère, de travaux pratiques de deuxième année ; métration moteur, mécanisme de remontage, de remise à l'heure, organes de transmission, d'indication, sonneries.

**TROISIÈME ANNÉE (3 heures)**

Étude des engrenages, développement de cercle, engrenages à développement de cercle courbes épicycloïdales, engrenages épicycloïdaux ; engrenages coniques.

Croquis cotés, mises au net, perspectives cavalières portant sur les programmes de théorie d'horlogerie, de technologie et de travaux pratiques de troisième année.

Tracés des cheminements.

Dessin d'ornement : composition décorative appliquée à la bijouterie et à la gravure.

**QUATRIÈME ANNÉE (3 heures)**

Travaux d'application relatifs aux programmes de théorie d'horlogerie, de technologie et de travaux pratiques de quatrième année.

Suite de l'étude des échappements.

Particularités concernant les montres spéciales, les chronographes, les horloges électriques.

Dessin d'ornement : composition décorative appliquée à la bijouterie et à la gravure.

Notions sur l'histoire de l'art de la bijouterie, de la gravure et de l'horlogerie.

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE**  
(1936)

**THÉORIE D'HORLOGERIE**

**Horaires**

2 <sup>e</sup> Année	1 heure
3 <sup>e</sup> —	2 heures
4 <sup>e</sup> —	2 heures

**Instructions pédagogiques**

Cet enseignement doit être nettement défini afin d'éviter qu'une confusion ne se glisse dans l'esprit des professeurs, entre la théorie d'horlogerie et la technologie.

La technologie est caractérisée ailleurs. Elle traite de l'étude des matières premières, de la réalisation pratique, à la main ou à la machine, des appareils horaires et de leur réparation. Elle doit être éclairée par une définition aussi précise que possible du rôle de l'organe fabriqué ou réparé. Elle n'est pas exclusive de toute connaissance théorique, car un enseignement ainsi conçu aura la négation même de la technologie, mais elle suppose cette connaissance acquise autre part.

Ainsi comprise, elle ne suffirait ni à leur donner une intelligence exacte de ses principes, ni à satisfaire la curiosité des élèves dans l'étude des appareils qu'ils doivent construire, réparer. Cette étude implique un examen plus théorique des organes, aussi théorique que le permet le modeste bagage scientifique des élèves des Ecoles Nationales d'Horlogerie.

Le but de l'enseignement de la théorie d'horlogerie découle de ce qui précède. C'est en fait un cours de physique appliquée dont il s'agit. Il doit être basé sur les acquisitions des élèves en physique, en mathématiques. Pour cette raison, il ne peut être autorisé qu'en deuxième année.

Le professeur doit savoir se limiter. Tout en conservant à son enseignement un caractère rationnel, il doit avoir fréquemment recours à la méthode expérimentale, préférable aux démonstrations abstraites.

En raison du développement que prennent les applications de l'électricité, dans la mesure du temps, le programme de théorie d'horlogerie comporte un chapitre relatif à l'horlogerie électrique.

Enfin, dans ses grandes lignes, ce programme suit, d'assez près, les programmes de dessin, de technologie, des travaux pratiques, ce qui permet de réaliser une bonne coordination des disciplines techniques qui interviennent dans la formation de l'horloger.

**PROGRAMMES DEUXIÈME ANNÉE**

**I. — Historique.**  
Origine de l'horlogerie. Problème de l'heure. Gnomons. Cadran solaire. Horlogerie mécanique. Horloges célèbres.

**II. — Mesure du temps.**  
Bases. Aperçu de cosmographie. Jour solaire vrai, jour moyen, jour sidéral. Plan méridien. Position d'un point. Heure locale, heure légale, heure décimale.

**III. — Force motrice.**  
Force motrice à ressort. Développement, enroulement, nombre de tours, bonde, jauge. Régularisation de la force motrice, fusée, ressort auxiliaire. Remontage. Mise à l'heure.  
Force motrice à poids. Description. Calculs.

**IV. — Transmission.**  
Engrenages. Généralités. Calcul des rayons primitifs en fonction de la distance des centres, du nombre de dents, des angles d'engrènement, des vitesses angulaires, du module.  
Détermination des profils. Engrenages épicycloïdaux. Engrenages à développement de cercle.  
Fonction des engrenages dans un appareil horaire. Calcul de la durée de marche d'une montre, d'une pendule.

**V. — Organes régulateurs.**  
Étude du pendule simple. Notions sur le pendule composé.

**TROISIÈME ANNÉE**

**I. — Echappements.**  
Définition. Fonction et distribution. Classification. Roues d'échappement : surfaces d'impulsion, de repos; angles de conduite, de chute, de recul, d'engagement, d'impulsion, de levée, de repos, etc...  
Echappement à ancre des pendules, des montres. Angle de tirage, angle de sûreté. Ebat du dard, ébat des cornes. Repos, chemin perdu, point mort, convergence, etc...  
Echappement à cylindre.  
Echappement à chevilles.

**II. — Mécanismes de sonneries pour horloges et pendules.**

**QUATRIÈME ANNÉE**

**I. — Force motrice (compléments).**  
Travail du poids d'une horloge. Pendule composée. Durées de l'oscillation. Longueur du pendule.  
Force élastique d'un ressort de barillet. Développement du ressort. Durée de l'oscillation d'un balancier. Moment d'inertie. Moment de la force élastique d'un spiral. Calcul de la durée d'oscillation.

**II. — Réglage.**  
Influence de la température. Pendules composées. Balanciers compensateurs. Spiraux compensateurs. Courbes terminales. Réglage de précision. Élimination des défauts. Influence de l'échappement, du balancier, du spiral, du frottement, des positions des pivots, des huiles, de la température, du jeu entre goupilles, etc.  
Ventilations. Réglage d'une montre. Marche à suivre.  
Notions sur les horloges à force constante, à pression constante.

**III. — Pièces compliquées.**  
Formes et fonctions des différents organes constituant un chronographe, une montre à sonnerie, une quinzaine.

**IV. — Horloges électriques.**  
Classification.  
Horloges autonomes.  
a) Horloges à remontage automatique. Différents types. Piles et accumulateurs. Interrupteurs. Moteurs. Freins.  
b) Horloges électriques proprement dites. Différents types. Interrupteurs. Énergie consommée. Variation de la force électromotrice de la pile. Autorégulation des amplitudes. Horloges électriques à impulsions indirectes. Principe. Particularités. Énergie consommée.  
Horloges synchrones dans les systèmes d'unification de l'heure.  
Horloges mètres. Description. Interrupteurs. Distributeurs-avanceurs. Horloges réceptrices. Horloges à remise à l'heure; dispositif électromécanique. Horloges synchronisées; principe, mécanique de synchronisation.  
Horloges à échappement électrique; dispositif de déclenchement, remontage.  
Récepteurs horaires. Principe. Différents types. Cas des horloges d'édifices à signaux extérieurs.  
Horloges à coïncidences. But, principe, applications.  
Horloges synchrones. Principe, fonctionnement. Différents types de moteurs synchrones utilisés en horlogerie. Inconvénients. Horloges synchrones à réserve de marche.

**TRAVAUX PRATIQUES et TECHNOLOGIE**

**Horaires (1)**

1 <sup>re</sup> Année	30 heures
2 <sup>e</sup> —	30 heures
3 <sup>e</sup> —	30 heures
4 <sup>e</sup> —	30 heures

**TRAVAUX PRATIQUES**

**Instructions pédagogiques**

L'horlogerie comporte la fabrication et la réparation. Le but des Ecoles Nationales d'Horlogerie est d'alimenter en personnel ces deux branches distinctes.

Il n'est pas nécessaire de prévoir deux formations différentes correspondant à chacune des catégories et l'on peut concevoir un programme de travaux pratiques commun, dans ses grandes lignes, à la construction et à la réparation.

Ce programme doit déterminer les éléments essentiels d'une bonne formation pratique, tout en laissant libre cours aux initiatives et aux innovations. Il suffit qu'elles respectent les principes généraux admis. La composition de l'outillage, les aptitudes des maîtres, la connaissance des particularités régionales, sont autant d'aspects à envisager pour appliquer un programme-type.

En l'espèce, il comporte des travaux d'outillage, des exercices, des travaux de construction et des travaux de réparation. Les plus essentiels de ces travaux sont énumérés ci-après. Il est possible d'en faire valoir l'importance relative pour tenir compte des divers aspects précités. Il convient également de préciser que le programme de travaux pratiques est maintenant réparti en quatre années, ce qui permet de prévoir pendant la première année quelques travaux préliminaires de petite mécanique, de réserver pour la deuxième, la troisième et la quatrième années les travaux difficiles et aussi de donner plus d'importance aux travaux de réparation.

Les travaux d'horlogerie sont particulièrement délicats. Comme tous les travaux pratiques, ils mettent en œuvre l'observation, le raisonnement, l'initiative. Il faut y ajouter le calme, des facultés d'attention soutenue, une très grande densité manuelle.

Il est de ce fait une valeur éducative certaine, d'autant plus qu'ils doivent être maintenus en liaison permanente avec les autres enseignements techniques : dessin, technologie, théorie d'horlogerie.

Ce caractère éducatif ne doit pas échapper aux maîtres d'atelier qui ne doivent pas se préoccuper exclusivement de l'habileté manuelle, mais doivent aussi penser qu'il y a le développement certaines facultés intellectuelles de leurs élèves.

La discipline, l'ordre, l'entretien minutieux des outils doivent entrer dans les préoccupations de tous les maîtres d'atelier; ils sont en horlogerie d'une importance primordiale.

La minutie des travaux prévus exige une très bonne vue ou, tout au moins, une correction parfaite de la vue, si besoin est. Des garanties sont exigées, pour l'inscription au concours d'entrée. Un examen soigné doit cependant en être fait, dès l'admission des élèves. Il doit être répété, comme périodiquement, au cours de leur scolarité.

(1) Y compris la technologie (2 heures).

**PROGRAMME DE TRAVAUX PRATIQUES**

**PREMIÈRE ANNÉE**

**I. — Travaux préliminaires de petite mécanique.**  
Lime, tour, machines-outils.

**II. — Outillage.**  
Outils nécessaires à l'exécution des travaux de première année, dans la limite où ils constituent des exercices utiles, à la portée des débutants.

**III. — Exercices d'ébauchage (grosse horlogerie).**  
Ébauche de pendule; limage, plantage, perçage, taraudage, fraisage. Arbres et pignons : tournage, polissage, pivotage.

**IV. — Travaux de construction (petite horlogerie).**  
Travaux variables suivant les écoles, par exemple : ébauche d'un porte-échappement, ébauche d'un mouvement de montre, etc...

**DEUXIÈME ANNÉE**

**I. — Outillage.**  
Outils nécessaires à l'exécution des travaux de deuxième année, dans la limite où ils constituent des exercices utiles.

**II. — Exercices.**  
Type de remontoir.  
Faux pignons, pivotage de fûtsage.  
Taillage de roues, mise au point d'engrenages.  
Serrage sur le tour.  
Pose de « pierres chassées ».  
Pivotage pour échappement à ancre.  
Pivotage pour échappement à cylindre.  
Premiers exercices d'équilibrage de balanciers.  
Pose de spiraux plans.

**III. — Travaux de construction.**  
Continuation des travaux de construction entrepris en première année.

**IV. — Réparations.**  
Intercaler, entre les travaux de l'année, l'étude expérimentale et la réparation des révelés et des pendules, avec ou sans sonnerie.

**TROISIÈME ANNÉE**

**I. — Outillage.**  
Outils nécessaires à l'exécution de travaux de troisième année, dans la limite où ils constituent des exercices utiles.

**II. — Construction.**  
Plantage, pivotage et achevage d'un échappement à ancre, sur le mouvement de l'École ou sur un mouvement de fabrication.  
Réparage et terminaison du mouvement avec échappement à ancre.

**III. — Exercices de réglage.**  
Pose de spiraux Breguet.  
Équilibrage des balanciers.

**IV. — Réparations.**  
Intercaler, entre les travaux de l'année, l'étude expérimentale et la réparation de pendules spéciales et de montres simples.

**QUATRIÈME ANNÉE**

**I. — Travaux pratiques d'électricité.**  
Epissures, soudures.  
Mesure d'une résistance par la méthode voltampérométrique. Étude des résistances de contact. Montage d'une pile. Mesure de sa force électromotrice. Mesure d'une intensité dérivée dans une bobine. Puissance consommée. Construction d'un électro-aimant, d'un appareil à désaimanter. Mesure de la force portante d'un électro-aimant. Installation d'un moteur asynchrone en court-circuit et d'un moteur asynchrone avec rhéostat.  
Montage, terminaison et réglage d'une pendule à impulsion électrique.

**II. — Construction.**  
Réglage de la montre à ancre construite par l'élève.  
Terminaison d'une montre compliquée, de préférence un chronographe (mouvement de fabrication).  
Travaux sur machines pour la fabrication mécanique de la montre.

**III. — Réparations.**  
Intercaler, entre les travaux de l'année, l'étude des montres spéciales (incommensables, à remontage automatique, étanches, etc.), l'étude d'appareils relevant de l'horlogerie (compenseurs-avanceurs), la réparation des montres de tous calibres (plus particulièrement des petites montres) et la réparation d'horlogerie ancienne.

**Notions pratiques de Bijouterie et de Gravure**

Des notions de bijouterie (sertissage, chaînes, mise à grandeur de bagues, emmaillonnage, charnières, etc.), réparation de bijoux, de boîtes de montres) et des notions de gravure (lettres et chiffres) sont utiles à l'horloger réparateur. Elles peuvent lui être enseignées au cours des travaux d'atelier, à partir de la troisième année.

**PROGRAMMES des ÉCOLES NATIONALES d'HORLOGERIE**  
(1936)

<b>TECHNOLOGIE</b>	
<b>Instructions pédagogiques</b>	
La technologie enseignée dans les Ecoles Nationales d'Horlogerie comporte deux parties essentielles :	
1° L'étude des matières premières, des produits divers, des outils et des machines-outils utilisés en horlogerie.	
2° L'étude des procédés de fabrication et de réparation des appareils horlogers.	
La première partie obéit aux règles pédagogiques généralement admises en matière de technologie : elle suppose des descriptions très sommaires, un examen critique détaillé des formes des outils, des machines et de leur emploi judicieux.	
La seconde partie n'échappe pas à ces règles, mais elle exige aussi la connaissance des organes de la montre à fabriquer, à réparer. Il faut en savoir les noms, les fonctions, mais il faut s'en tenir là. C'est le professeur de théorie d'horlogerie qui doit appliquer les lois physiques, mathématiques, chimiques, à l'étude scientifique des organes d'une montre, d'une pendule. Le professeur de technologie doit s'interdire toute discussion théorique qui ferait double emploi avec les leçons du professeur de théorie horlogère.	
Le programme de technologie de première année comporte cependant une initiation très sommaire à la mesure du temps et aux différents procédés employés pour la réaliser, afin d'habituer les élèves à la terminologie particulière à l'horlogerie et aussi de leur permettre d'exécuter intelligemment leurs travaux pratiques d'atelier.	
<b>PROGRAMMES</b>	
<b>PREMIÈRE ANNÉE</b>	
<b>I. — Outillage général.</b>	
1° Outils de production. Limes, formes, utilisation rationnelle. Machines à percer, forets et fraises, étude des angles, vitesse de coupe. Filères et tarauds, forme des filets, système international, systèmes divers, diamètre de perçage, filetage à la main et au tour. Outils et tours à planter.	
2° Outils auxiliaires. Etaux. Pinces. Brucelles. Roule-goupille. Tour-nevis.	
3° Outils de vérification et de contrôle. Maîtres. Règles. Niveaux. Esqueres. Compas d'épaisseur, d'intérieur, aux engrenages. Gabarits, jauges, tampons, bagues. Appareils de contrôle optique, loupes, appareils à projection.	
4° Outils de mesure. Pieds à coulisse. Micromètres. Compas au dixième. Différents types, principes, utilisation.	
<b>II. — Métaux et produits divers, outillage correspondant à leur emploi.</b>	
1° Métaux et alliages employés en horlogerie et en petite mécanique. Fer, aciers, fontes. Cuivre, bronzes, laiton. Or, argent, platine, Nickel, maillechort, mercure. Alliages divers, titre. Contrôle des métaux précieux. Poisson de garantie. Etude spéciale des aciers. Classification, propriétés, Oxydation, aciers inoxydables. Amandement. Aciers chromés, aciers au nickel. Traitements thermiques. Temps, température, bain, défauts de trempe. Revenu, différents procédés, températures, couleurs. Cémentation, ciments divers, procédés de cémentation.	
2° Produits divers. Huiles, alcool, benzine, essence minérale, ammoniacque. Propriétés essentielles. Emploi.	
3° Soudure et brasure. Etain, or, argent. Composition. Emploi. Soudure autogène. Chalumeaux. Soudure électrique.	
4° Produits d'adoucissage, de brillantage, de polissage. Emeri, pierre ponce, rouge à polir, diamant. Outillage nécessaire à l'emploi de ces produits, à la main, au tour, procédés particuliers à la fabrication mécanique.	
<b>III. — Notions élémentaires sur la mesure du temps.</b>	
Appareils horlogers. Classification. Conditions générales de fonctionnement des montres, pendules et horloges. Décomposition d'un appareil horaire en ses éléments essentiels (moteurs, distributeurs, indicateurs, régulateurs).	
<b>IV. — Normalisation horlogère, historique, principes généraux.</b>	
<b>DEUXIÈME ANNÉE</b>	
<b>I. — Etude des outils nécessaires aux travaux pratiques de deuxième année.</b>	
Plantage, pivotage, brunissage, sertissage, réparations diverses.	
<b>II. — Procédés de pivotage, de tournage, de brunissage, polissage moulage des pivots.</b>	
<b>III. — Tallage du rouage.</b>	
Engrenages, découpage des roues, décollage des pignons. Machines et fraises à tailler. Mise au point des engrenages. Machines et fraises à arrondir, fraises lingoid. Outils à forger les roues.	
<b>IV. — Sertissage, pierres chassées.</b>	
Les pierres d'horlogerie, fabrication, classification. Sertissage à la main, au tour, à la machine. Outils à sertir. Pierres chassées.	
<b>V. — Description et fabrication d'organes d'appareils horlogers.</b>	
1° Organes moteurs. Poids, suspension, moulage. Ressort, choix, arrêtage, brides.	
2° Mécanisme de remontage. Remontoirs à vue, à demi-voie, à bascule. Encliquetage, cliquets, ressorts.	
3° Mécanisme de mise à l'heure, à poussette, à tirage (pontif et régatif).	
4° Organes de transmission et d'indication. Rouages. Mise en place des roues et des pignons, plantage, mise au point des engrenages. Ministère. Liaison entre les organes de transmission et d'indication (dépouilles, clavettes latérales).	
5° Echappements. Généralités. Définitions, fonctionnement. Echappement des pendules et des horloges.	
6° Sonnerie des pendules et des horloges.	

<b>VI. — Réparations.</b>	
Conseils généraux sur la réparation des révels, des pendules simples, des pendules à poussette, bouchage des trous, rapportage des pivots, remplacement d'ancres; pose de gros spiraux.	
<b>TROISIÈME ANNÉE</b>	
<b>I. — Outils nécessaires à l'exécution des travaux pratiques de troisième année.</b>	
Plantage, échappements, réparations diverses.	
<b>II. — Fabrication mécanique.</b>	
Différents calibres. Découpage. Origines. Poissons, matrices. Pointage, outil pointeur. Plaque-mère, perçage, fraise, creusage. Pose de pieds. Décollage. Réception, contrôle. Description sommaire des outils et des machines employés pour ces diverses opérations.	
<b>III. — Echappements des montres.</b>	
Plantage, pivotage et achèvement des échappements suivants : à ancre, à cylindre, Roskopf. Roues, ancres, cylindres; choix, fabrication. Spiraux, choix, pose, fabrication. Notions de réglage.	
<b>IV. — Boîtes et verres.</b>	
Boîtes, description, modèles, fabrication. Emboîtement des mouvements. Verres de montre. Numérotation. Pose.	
<b>V. — Cadrons et aiguilles.</b>	
Cadrons. Modèles, fabrication, pose. Aiguilles. Modèles, fabrication, ajustement.	
<b>VI. — Réparations.</b>	
Conseils généraux sur la réparation des pendulettes, des pendules spéciales, des montres simples avec échappement à cylindre, Roskopf, à ancre, à dérive. Remplacement d'une roue, d'un cylindre, d'une tige d'acier, d'un axe, d'un spiral.	
<b>VII. — Bijouterie.</b>	
Métaux. Dorure, mise en couleur, émaillage. Pierres précieuses, pierres synthétiques, pierres naturelles. Perles fines, perles de culture, perles d'imitation. Procédés d'identification.	
<b>VIII. — Gravure.</b>	
Métaux. Procédés, manuels et chimiques. Outillage. Produits. Matériel de gravure.	
<b>QUATRIÈME ANNÉE</b>	
<b>I. — Outils spéciaux employés pour l'exécution des travaux pratiques de quatrième année.</b>	
<b>II. — Fabrication mécanique.</b>	
Emploi des machines-outils utilisées en mécanique horlogère, tours d'ouvrier, fraiseuses d'établi, etc. Description et emploi de la machine à pointer. Procédés de montage, à l'unité, en série.	
<b>III. — Réglage</b>	
Conseils généraux sur le réglage courant, sur le réglage soigné, aux températures, aux positions. Glacettes et frives. Description, installation, réglage. Feuilles de marche. Variations, causes, corrections.	
<b>IV. — Les pièces compliquées.</b>	
Fonctions et mise au point de chronographes, de montres à sonnerie, à quantième, à répétition.	
<b>V. — Appareils divers comportant des mécanismes d'horlogerie.</b>	
Compteurs. Enregistreurs.	
<b>VI. — Electricité, horloges électriques.</b>	
a) Conducteurs, isolats, matériaux magnétiques. Leurs emplois en horlogerie électrique. Essai.	
b) Appareillage. Isolateurs, serre-fils, cavaliers. Douilles, prises de courant, interrupteurs, commutateurs. Appareils de protection, fusibles, parafoudres. Appareils de mesure : ampèremètre, voltmètre, compteurs.	
c) Piles et accumulateurs. Types utilisés en horlogerie. Essai, entretien.	
d) Electro-aimants. Usages en horlogerie. Construction, montage, réglage.	
e) Machines électriques et transformateurs. Etude limitée aux moteurs, aux transformateurs de faible puissance. Description, fabrication, bobinage, isolement des enroulements. Montage, réglage, entretien.	
f) Les horloges électriques. Procédés de construction et de réglage de l'horloge électrique suivant au programme des travaux pratiques. Conseils sur le montage, le réglage des horloges électriques étudiées dans le cours de théorie d'horlogerie.	
<b>VII. — Réparations.</b>	
Conseils généraux relatifs à la réparation des montres spéciales, des montres de petit calibre, des pendules et des montres anciennes, des compteurs, des enregistreurs, des horloges électriques, des horloges d'édiées.	
<b>VIII. — Bijouterie.</b>	
Etude des bijoux. Bagues, bracelets, pendentifs, boîtes de montres.	

Annexe 2

doc. 61 6/6

Annexe 2

doc. 61 6/6

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON**

**Internat**

Rues Pierre Leroy et Edmond Labbé – Téléphone 34.68 – C.P. Dijon 7.815

**Externat**

<p style="text-align: center;"><b>HORLOGERIE</b></p> <p><b>Section normale</b> (Commerce ; Industrie ; Réparation)  <b>Admission</b> par concours (inscription avant le 1<sup>er</sup> juin).  <b>Durée des études</b> : 4 ans (3 ans à certaines conditions).  <b>Horaire hebdomadaire</b> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Travaux pratiques et technologie horlogère</td> <td style="text-align: right;"><b>30 h.</b></td> </tr> <tr> <td>Dessin (3 h.) Cours littéraires et scientifiques.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Théorie d'Horlogerie, Horlogerie électrique, etc.</td> <td style="text-align: right;"><b>18 h.</b></td> </tr> </table> <p><b>Sanction</b> (sur notes) : Diplôme d'élève horloger breveté (État).</p> <hr/> <p><b>Atelier-École</b> (en liaison avec l'ÉNH de Besançon)  <b>Formation de spécialistes</b> pour l'industrie horlogère.  <b>Durée des études</b> : 2 ans (réduite à certaines conditions).  <b>Horaire hebdomadaire</b> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Travaux pratiques et technologie horlogère</td> <td style="text-align: right;"><b>30 h.</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">(initiation générale : 1 an, spécialisation : 1 an).</td> </tr> <tr> <td>Dessin, Français, Calcul, Sciences, etc.</td> <td style="text-align: right;"><b>13 h.</b></td> </tr> </table> <p><b>Sanction</b> : Certificat du Directeur (en vue du CAP.).</p> <hr/> <p><b>Cours de perfectionnement</b> (à l'ÉNH).          Pour ouvriers et apprentis horlogers désirant se perfectionner dans le réglage de précision (Bulletins d'Observatoire ; Poinçon de Besançon, etc.)</p>	Travaux pratiques et technologie horlogère	<b>30 h.</b>	Dessin (3 h.) Cours littéraires et scientifiques.		Théorie d'Horlogerie, Horlogerie électrique, etc.	<b>18 h.</b>	Travaux pratiques et technologie horlogère	<b>30 h.</b>	(initiation générale : 1 an, spécialisation : 1 an).		Dessin, Français, Calcul, Sciences, etc.	<b>13 h.</b>	<p style="text-align: center;"><b>PETITE MÉCANIQUE de PRÉCISION</b></p> <p><b>Section normale</b> (Constructions ; Outillage ; Appareils)  <b>Admission</b> par concours (inscription avant le 1<sup>er</sup> juin).  <b>Durée des études</b> : 4 ans ( 2 ou 3 ans à certaines conditions).  <b>Horaire hebdomadaire</b> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Travaux pratiques et technologie mécanique</td> <td style="text-align: right;"><b>30 h.</b></td> </tr> <tr> <td>Dessin (4 h.) Cours littéraires et scientifiques.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Horlogerie électrique, Fabrication mécanique etc.</td> <td style="text-align: right;"><b>18 h.</b></td> </tr> </table> <p><b>Sanction</b> (sur notes) : Diplôme d'élève mécanicien breveté (État).</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>BIJOUTERIE</b></p> <p><b>Section normale</b> (Commerce ; Industrie ; Réparation)  <b>Admission</b> par concours (inscription avant le 1<sup>er</sup> juin).  <b>Durée des études</b> : 4 ans (3 ans à certaines conditions).  <b>Horaire hebdomadaire</b> :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Travaux pratiques et technologie bijoutière</td> <td style="text-align: right;"><b>30 h.</b></td> </tr> <tr> <td>Dessin d'imitation, documentaire, de bijou, etc.</td> <td style="text-align: right;"><b>12 h.</b></td> </tr> <tr> <td>Cours littéraires et scientifiques.</td> <td style="text-align: right;"><b>8 h.</b></td> </tr> </table> <p><b>Sanction</b> (sur notes) : Diplôme d'élève bijoutier breveté (État).</p> <hr/> <p><b>Stagiaires</b> (élèves horlogers-bijoutiers des ÉNH)          Travaux pratiques – Technologie – Dessin de bijou. <b>240 h.</b></p>	Travaux pratiques et technologie mécanique	<b>30 h.</b>	Dessin (4 h.) Cours littéraires et scientifiques.		Horlogerie électrique, Fabrication mécanique etc.	<b>18 h.</b>	Travaux pratiques et technologie bijoutière	<b>30 h.</b>	Dessin d'imitation, documentaire, de bijou, etc.	<b>12 h.</b>	Cours littéraires et scientifiques.	<b>8 h.</b>
Travaux pratiques et technologie horlogère	<b>30 h.</b>																								
Dessin (3 h.) Cours littéraires et scientifiques.																									
Théorie d'Horlogerie, Horlogerie électrique, etc.	<b>18 h.</b>																								
Travaux pratiques et technologie horlogère	<b>30 h.</b>																								
(initiation générale : 1 an, spécialisation : 1 an).																									
Dessin, Français, Calcul, Sciences, etc.	<b>13 h.</b>																								
Travaux pratiques et technologie mécanique	<b>30 h.</b>																								
Dessin (4 h.) Cours littéraires et scientifiques.																									
Horlogerie électrique, Fabrication mécanique etc.	<b>18 h.</b>																								
Travaux pratiques et technologie bijoutière	<b>30 h.</b>																								
Dessin d'imitation, documentaire, de bijou, etc.	<b>12 h.</b>																								
Cours littéraires et scientifiques.	<b>8 h.</b>																								
<p><b>PETITE MÉCANIQUE de PRÉCISION et HORLOGERIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Section préparatoire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>A l'Institut de Chronométrie et de Mécanique horlogère</b>                  (Faculté des Sciences de l'Université de Besançon)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>a) pour Techniciens-Mécaniciens-Horlogers.</b>  <b>Admission</b> par concours (sauf titulaire du BE., du Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, etc.) – Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> (PMS* pour Bachelier). <b>4 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 1<sup>re</sup> année de la section normale petite mécanique.                      Cours spéciaux de Mathématiques – Sciences- Construction.  <b>1 an à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme de Technicien Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>b) pour Ingénieurs Mécaniciens-Horlogers</b>  <b>Admission</b> de titulaires du Baccalauréat de Mathématiques.                      Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> ( avec PMS*). <b>3 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 2<sup>e</sup> année de la section normale petite Mécanique.                      Cours spéciaux de mathématiques – Sciences- Construction.  <b>2 ans à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme d'Ingénieur Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p> </td> </tr> </table>		<p><b>a) pour Techniciens-Mécaniciens-Horlogers.</b>  <b>Admission</b> par concours (sauf titulaire du BE., du Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, etc.) – Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> (PMS* pour Bachelier). <b>4 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 1<sup>re</sup> année de la section normale petite mécanique.                      Cours spéciaux de Mathématiques – Sciences- Construction.  <b>1 an à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme de Technicien Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p>	<p><b>b) pour Ingénieurs Mécaniciens-Horlogers</b>  <b>Admission</b> de titulaires du Baccalauréat de Mathématiques.                      Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> ( avec PMS*). <b>3 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 2<sup>e</sup> année de la section normale petite Mécanique.                      Cours spéciaux de mathématiques – Sciences- Construction.  <b>2 ans à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme d'Ingénieur Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p>																						
<p><b>a) pour Techniciens-Mécaniciens-Horlogers.</b>  <b>Admission</b> par concours (sauf titulaire du BE., du Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, etc.) – Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> (PMS* pour Bachelier). <b>4 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 1<sup>re</sup> année de la section normale petite mécanique.                      Cours spéciaux de Mathématiques – Sciences- Construction.  <b>1 an à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme de Technicien Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p>	<p><b>b) pour Ingénieurs Mécaniciens-Horlogers</b>  <b>Admission</b> de titulaires du Baccalauréat de Mathématiques.                      Inscriptions après sessions.  <b>Durée des études</b> ( avec PMS*). <b>3 ans à l'ÉNH</b> :                      Entrée en 2<sup>e</sup> année de la section normale petite Mécanique.                      Cours spéciaux de mathématiques – Sciences- Construction.  <b>2 ans à l'Institut</b> :</p> <p>Travaux pratiques d'horlogerie et d'électricité à l'ÉNH.                      Stage au Bureau des Études Horlogères – Cours à l'Institut.</p> <p><b>Sanction</b> : Diplôme d'Ingénieur Mécanicien-Horloger de l'Institut (Université).</p>																								

(\*) Préparation Militaire Supérieure.

Sources : *La France Horlogère*, 1<sup>er</sup>-15 janvier 1940.

ENSEIGNEMENT DE LA MÉCANIQUE À BESANÇON

GRUPE : ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE-ÉCOLE PRATIQUE

ATELIER ÉCOLE	ÉCOLE PRATIQUE	ÉCOLE NATIONALE	ÉCOLE NATIONALE	ÉCOLE NATIONALE	ÉCOLE PRATIQUE
Section : <b>Ajusteurs, Tourneurs Études : 2 ans Spécialistes de l'Industrie</b>	Section : <b>Mécaniciens Complets Études : 3 ans Ouvriers et Artisans</b>	Section : <b>Mécaniciens de Précision Études : 4 ans Ouvriers qualifiés et Cadres</b>	Section : <b>Préparatoire Techniciens Études : 5 ans Cadres et Bureaux d'Études</b>	Section : <b>Préparatoire Ingénieurs Études : 5 ans Bureaux d'Études et Cadres Supérieurs</b>	Section : <b>Préparatoire Arts et Métiers Études : 2 ans</b>
↓	↓	↓	↓		
<b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> Atelier : 15 h ←(1)→ Cours : 15 h	<b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> → concours Atelier : 18 h Cours : 21 h	<b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> Atelier : 30 h ←(2)→ Cours : 18 h	<b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h. Cours : 20 h		Élèves des ÉP   Élèves des ÉNP
↓	↓	↓	↓	non admis aux A.M	
<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 25 h Cours : 15 h	<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> ←(2) Atelier : 20 h Cours : 24 h	<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 30 h Cours : 18 h	<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h ← Cours : 20 h	<b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 20 h	
↓	↓	↓	↓	↓	↓
<b>Stage</b> dans l'entreprise <b>Sanction :</b> Certificat de fin d'apprentissage <b>(CAP)</b>	<b>3<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 23 h Cours : 21 h <b>Sanction :</b> Brevet Industriel (Académie)	<b>(3)→3<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 30 h Cours : 18 h	<b>3<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 20 h	<b>3<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 20 h	<b>3<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 8 h Cours : 33 h
	↓	↓	↓	↓	↓
	<b>4<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 30 h Cours : 18 h <b>Sanction :</b> Diplôme d'Élève Brevet de Mécanicien de Précision (État)	<b>4<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 20 h <b>Sanction :</b> examen ↓ d'entrée <b>INSTITUT de MÉCANIQUE HORLOGÈRE</b> <b>Section Techniciens</b> (1) <b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 17 h <b>Sanction :</b> <b>Diplôme de Technicien</b> Mécanicien-Horloger (Université)	<b>4<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 20 h <b>Sanction :</b> examen ↓ d'entrée <b>INSTITUT de MÉCANIQUE HORLOGÈRE</b> <b>Section Ingénieurs</b> ↓ <b>1<sup>ère</sup> ANNÉE</b> → <b>2<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 28 h Cours : 17 h <b>Sanction :</b> <b>Diplôme d'Ingénieur</b> Mécanicien-Horloger (Université)	<b>4<sup>ème</sup> ANNÉE</b> Atelier : 8 h Cours : 33h <b>Sanction :</b> Admission Écoles Nationales Arts et Métiers	

(1) Suivant aptitudes durant le 1<sup>er</sup> trimestre.

(2) Si aptitudes insuffisantes, changement de section.

(3) Avec Brevet Industriel et Très Bien à l'atelier.

Sources : AÉNH, d'après une affiche, mai 1940.

Annexe 2

doc. 63 ½

**POSSIBILITÉS OFFERTES PAR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE À BESANÇON**

GROUPE : ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE-ÉCOLE PRATIQUE

-----  
 Les élèves des Écoles Primaires, Écoles Primaires Supérieures (sections commerciales), Lycées et Collèges  
 peuvent être admis aux conditions suivantes

<u>Écoles</u>	<u>Sections</u>	<u>Age</u>	<u>Conditions</u>
<b>Atelier-École</b> (annexé à l'École Pratique)		13 à 16 ans	Examen d'entrée
"	-Mécanique	"	"
"	-Horlogerie	"	"
<b>École Pratique</b>		13 à 16 ans	Examen d'entrée
"	-Mécanique	"	"
"	-Menuiserie	"	"
"	-Préparation Arts et Métiers	(Consulter ÉP ou ÉNP)	(Consulter ÉP ou ÉNP)
<b>École Nationale</b>		14 à 17 ans	Concours d'entrée (inscription avant 1 <sup>er</sup> juin)
"	-Mécanicien de précision	"	"
"	-Horlogerie	"	"
"	-Bijouterie	"	"
"	-Préparation Techniciens	15 à 18 ans	BE., Bac. 1 <sup>re</sup> partie ou examen
"	- Préparation Ingénieurs	16 à 19 ans	Bac. 2 <sup>e</sup> partie

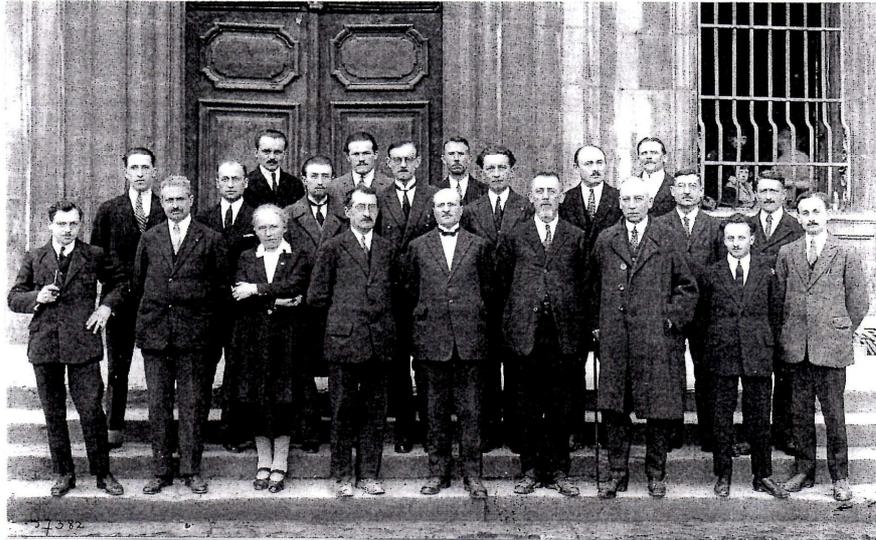
**Pour tous renseignements, s'adresser suivant le cas :**

- à Mr le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie,
- à Mr le Directeur de l'École de l'École Pratique.

Sources : AÉNH, d'après une affiche, mai 1940.

**École Nationale d'Horlogerie de Besançon**

- Le personnel, année scolaire 1927-1928 :



Au premier rang, au centre, nous trouvons Louis Trincano, à sa droite se tient Jules Haag, directeur de l'Institut de chronométrie, et à sa gauche Octave Prélat, futur directeur de l'École Nationale Professionnelle de Morez.

Sources : A.É.N.H de Besançon

Annexe 2

doc. 64

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION**

Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1925 fixant la composition des Conseils de l'École

-----

**Conseil d'Administration :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. le Maire de Besançon.

*2° Membres élus*

M. Girod, député, délégué du Conseil général,

M. Adler délégué de la Chambre de commerce.

*3° Membres nommés par le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique*

Mme Antoine, fabricante d'horlogerie,

MM. Chauvelot, fabricant d'horlogerie,

Douge, ingénieur A et M (construction mécanique),

Floersheim, fabricant d'horlogerie,

Herbuté, directeur de l'horlogerie de la Compagnie des compteurs,

Lebeuf, directeur de l'Observatoire,

Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique,

Trincano, directeur de l'École (à titre consultatif).

**Conseil de Perfectionnement :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. Trincano, directeur de l'École,

M. Prêlat, doyen du personnel.

*2° Membres élus*

MM. Cupillard Marcel, professeur mécanicien, délégué du personnel,

Villerot, professeur horloger, délégué du personnel,

Droz, horloger, délégué de l'Association des Anciens élèves,

Walker, mécanicien, délégué de l'Association des Anciens élèves.

*3° Membres nommés par le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique*

MM. Chasserot, technicien-horloger,

Guyot, échappementier,

Dagneaud, ingénieur A et M (mécanique de précision),

Guibard, patron monteur de boîtes,

Jacot, ouvrier monteur de boîtes,

Maillard-Salin, régleur de précision,

Ulmann Mathias, président du Syndicat des fabricants d'horlogerie,

David, secrétaire du Syndicat des ouvriers horlogers,

Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique.

Nota : Conformément à la proposition du Directeur (Louis Trincano), MM. Ulmann, président du Syndicat des fabricants d'horlogerie, et David, secrétaire du Syndicat des ouvriers horlogers, sont autorisés à s'adjoindre, le cas échéant, lors de leurs visites à l'École d'horlogerie de Besançon, des spécialistes des diverses matières enseignées dans ledit établissement. Toutefois, ces membres n'auraient que voix consultative lorsqu'ils seraient appelés à siéger aux séances de l'assemblée dont il s'agit.

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 15 décembre 1925.

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION**

-----  
Composition des Conseils de l'École en mars 1928

**Conseil d'Administration :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. le Maire de Besançon.

*2° Membres élus*

M. Girod conseiller général du Doubs,

M. Bourgeois membre de la Chambre de commerce du Doubs.

*3° Membres nommés par Ministre de l'Instruction publique*

Mme Antoine, fabricante d'horlogerie,

MM. Chauvelot, fabricant d'horlogerie,

Floersheim, fabricant d'horlogerie,

Herbuté, directeur de l'horlogerie de la Compagnie des compteurs,

Lebeuf, directeur de l'Observatoire,

Lehmann, inspecteur départemental de l'Enseignement technique,

Solleure délégué ouvrier horloger

Thieulin, ingénieur mécanicien

Trincano, directeur de l'École (à titre consultatif).

**Conseil de Perfectionnement :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. Trincano, directeur de l'École,

M. Prêlat, doyen du personnel.

*2° Membres élus*

MM. Cupillard Marcel, professeur mécanicien, délégué du personnel,

Villerot, professeur horloger, délégué du personnel,

Droz, horloger, délégué de l'Association des Anciens élèves,

Bredillot, mécanicien, délégué de l'Association des Anciens élèves.

*3° Membres nommés par le Ministre de l'Instruction publique*

MM. Chasserot, technicien-horloger,

Chanson, technicien bijoutier-joaillier

Dagneaud, ingénieur A et M (mécanique de précision),

Guibard, patron orfèvre\*,

Jacot, ouvrier orfèvre\*,

Maillard-Salin, régleur de précision,

Ulmann Mathias, président du Syndicat des fabricants d'horlogerie,

David, secrétaire du Syndicat des ouvriers horlogers,

Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique.

Nota : Conformément à la proposition du Directeur (Louis Trincano), MM. Ulmann, président du Syndicat des fabricants d'horlogerie, et David, secrétaire du Syndicat des ouvriers horlogers, sont autorisés à s'adjoindre, le cas échéant, lors de leurs visites à l'École d'horlogerie de Besançon, des spécialistes des diverses matières enseignées dans ledit établissement. Toutefois, ces membres n'auraient que voix consultative lorsqu'ils seraient appelés à siéger aux séances de l'assemblée dont il s'agit.

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1928.

(\*) MM. Guibard et Jacot étaient signalés, en 1925, comme « monteur de boîtes ». Le « titre » d'orfèvre donne sens à la création artistique des boîtes et permet une ouverture du métier à d'autres réalisations (supra).

Annexe 2

doc. 65 2/5

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION

-----  
Composition des Conseils de l'École en mars 1928 (suite)

**Commission de Bijouterie** (adjointe au Conseil de perfectionnement)

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,  
M. Trincano, directeur de l'École.

*2° Membres nommés par le Préfet*

MM. Boucton, architecte breveté,  
Bourlier, patron graveur-guillocheur,  
Chamson, technicien bijoutier-joaillier,  
Contreau, expert publiciste en bijouterie à Paris,  
Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique,  
Menant, délégué ouvrier de la bijouterie,  
Rivet professeur de dessin,  
Tupin, graveur-ciseleur.

*3° Membres à titre consultatif*

MM. Bickart, patron guillocheur,  
Boïtet, professeur de bijouterie,  
Bourlet, professeur d'orfèvrerie,  
Jeanmonod, contremaître bijoutier,  
Matile, fabricant bijoutier.

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1928.

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION**

-----  
Arrêté ministériel du 14 février 1929 fixant la composition des Conseils de l'École

**Conseil d'Administration :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. le Maire de Besançon.

*2° Membres élus*

M. Pernod, vice-président de la Chambre des députés, conseiller général,

M. Bourgeois, fabricant d'horlogerie à Damprichard, délégué de la Chambre de commerce de Besançon.

*3° Membres nommés par le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique*

Mme Antoine, fabricante d'horlogerie,

MM. Chauvelot, fabricant d'horlogerie,

Thieulin Émile, directeur de la maison Thieulin à Besançon,

Floersheim, fabricant d'horlogerie,

Herbuté, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, directeur de la Compagnie des compteurs à Besançon,

Lebeuf, directeur de l'Observatoire à Besançon,

Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, fabricant d'horlogerie à Besançon,

Soleure Marcel, délégué du Syndicat ouvrier à Casamène-Besançon (à titre consultatif).

**Conseil de Perfectionnement :**

*1° Membres de droit*

M. le Préfet du Doubs ou son délégué,

M. Trincano, directeur de l'ÉNH de Besançon,

M. Prêlat, doyen du personnel.

*2° Membres élus*

MM. Cupillard Sylvain, professeur mécanicien, délégué du personnel enseignant de l'École,

Petiteau, professeur horloger, délégué du personnel enseignant de l'École,

Droz Henri, horloger à Besançon, délégué de l'Association des Anciens élèves,

Bredillot Georges, mécanicien à Besançon, délégué de l'Association des Anciens élèves.

*3° Membres nommés par Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique*

MM. Chasserot, chef de fabrication à Besançon,

Groslambert, industriel, rue de Vesoul à Besançon,

Dagneaud, ingénieur A et M (mécanique de précision) à Besançon,

Guibard, monteur de boîtes à Besançon,

Jacot, monteur de boîtes à Besançon,

Maillard-Salin, fabricant d'horlogerie à Besançon,

Ulmann Mathias, président du Syndicat des fabricants d'horlogerie,

David, secrétaire du Syndicat des ouvriers horlogers,

Lipmann Camille, inspecteur départemental de l'Enseignement technique à Besançon.

Signé : François Poncet

Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique et des Beaux-Arts.

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> mars 1929.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

### ----- Conseils d'Administration et de Perfectionnement (juin 1937)<sup>(1)</sup>

Le Sous-Secrétaire d'État à l'Enseignement technique ; Vu l'article 4 du décret du 6 juillet portant règlement de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon ; Vu la lettre du Préfet du Doubs, en date du 5 juin 1937 ; Sur la proposition du Directeur général de l'Enseignement technique ;

Arrête :

#### **Article premier. – Le Conseil d'Administration de l'ÉNH de Besançon est composé ainsi qu'il suit :**

*1° Membres de droit* : MM. le Préfet du Doubs ou son délégué ; le Recteur de l'Académie ; l'Inspecteur d'Académie ; le Maire de Besançon.

*2° Membres élus* : MM. Pernot, sénateur, conseiller général ; Bourgeois, fabricant d'horlogerie à Damprichard ; M. Bourgeois, fabricant d'horlogerie à Damprichard, délégué de la Chambre de commerce de Besançon.

*3° Membres nommés par M. le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique* : MM. l'Inspecteur régional de l'Enseignement technique ; l'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique (horlogerie) ; le Directeur de l'Observatoire national de Besançon ; Chauvelot, fabricant d'horlogerie à Besançon ; Floersheim, fabricant d'horlogerie à Besançon ; le Président du Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie à Besançon ou son délégué ; le délégué du Syndicat des ouvriers horlogers de Besançon.

*4° Membre à titre consultatif* : M. le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie.

#### **Article 2. – Le Conseil de perfectionnement de l'ÉNH de Besançon est composé ainsi qu'il suit :**

*1° Membres de droit* : MM. le Préfet du Doubs ou son délégué ; le Recteur de l'Académie ; l'Inspecteur d'Académie ; le Directeur de l'ÉNH.

*2° Membres élus* : MM. Belin Alphonse, professeur technique d'horlogerie ; Vichot Marcel, professeur technique de mécanique ; Boitet Alfred, professeur technique de bijouterie ; Gros Jean, professeur de cours théoriques, représentants du personnel enseignant de l'École.

MM. Bredillot Georges, mécanicien à Besançon ; Maillard-Salin Pierre, fabricant d'horlogerie à Besançon ; Matile L, bijoutier à Besançon-Bregille ; désignés par l'Association des Anciens élèves.

*3° Membres nommés par M. le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique* : MM. l'Inspecteur régional de l'Enseignement technique ; l'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique ; le Directeur de l'École Pratique de Besançon ; le Directeur de l'Institut de Chronométrie ; Huguenin, président du Conseil d'Administration de la Société générale des monteurs de boîtes d'or, 19 rue Gambetta à Besançon ; Bidault, bijoutier-boîtier, 19 avenue Denfert-Rochereau, Besançon ; Lipmann Fred, directeur-administrateur de la Société anonyme Lip, à Besançon ; Mutrux, ingénieur-horloger à la Compagnie des compteurs à Besançon ; le Délégué du Syndicat des ouvriers horlogers à Besançon.

Besançon, le 19 juin 1937.

J. JULIEN

---

Sources : *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, septembre 1937.

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION

-----  
**Personnels de l'École<sup>(1)</sup>**

(année scolaire 1925-1926)

*Administration*

MM. Trincano\*, directeur,  
Galet, agent comptable.

*Horlogerie*

MM. Villerot\*, professeur technique de 1<sup>re</sup> année,  
Belin Alphonse\*, professeur technique de 2<sup>e</sup> année,  
Petiteau Victor, professeur technique de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années,  
Mlle Bion, professeur technique adjoint de pivotage,  
MM. Belin Edouard\* professeur technique adjoint de 1<sup>re</sup> année et d'apprentissage rapide,  
Seauve\*, professeur technique adjoint stagiaire de réglage.

*Mécanique*

MM. Cupillard Sylvain\*\*, professeur technique de 1<sup>re</sup> année,  
Cupillard Marcel\*\*, professeur technique de 2<sup>e</sup> année,  
Prélat, professeur technique de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années,  
Bourlet, professeur technique adjoint de mécanique bijoutière.

*Cours*

MM. Prélat, chef des études de mécanique,  
Grossmann\*\*\*, chef des études d'horlogerie,  
Cupillard Marcel, technologie mécanique I,  
Cupillard Sylvain, technologie mécanique II  
Drouhard, instruction civique, droit commercial, législation ouvrière.  
Grossmann, théorie d'horlogerie, astronomie, construction horlogère, mathématiques, géométrie descriptive,  
mécanique, physique, métallurgie.  
Perrot, mathématiques (éléments),  
Prélat, éléments de machines, dessin horloger, dessin industriel, électricité, technologie mécanique III,  
Petiteau, technologie horlogère, dessin horloger,  
Preston, comptabilité,  
Villerot, technologie horlogère (spécialistes).

*Services*

Mme Grenotton, concierge.

---

(1) D'après le *Bulletin Annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, octobre 1925.

(\*) Anciens élèves diplômés de l'ÉNH de Besançon : Trincano Louis (1895-1898) ; Villerot Jean (1899-1903) ; Belin Alphonse (1907-1910), né en 1894, il décèdera le 17 juin 1940, à Lyon, des suites d'une blessure de guerre reçue en 1916 (d'après le *Registre des élèves*) ; Belin Édouard (1912-1915) (frère d'Alphonse). Seauve Marcel (1923-1926), il obtient son diplôme avec une médaille d'or.

(\*\*) Ils sont frères.

(\*\*\*) De nationalité suisse (ultérieurement, il demandera et obtiendra la nationalité française), il a une formation d'ingénieur.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION

### Les personnels de l'École, affectations et anciennetés<sup>(1)</sup>

(année scolaire 1928-1929)

#### Administration

MM. Trincano, directeur (4-1912),\*

- Galet, secrétaire de direction, agent comptable (12-1919)\*.

#### Horlogerie

M. Grossmann W, Chargé de cours faisant fonction de chef des études techniques d'horlogerie à l'École et à l'Institut de chronométrie.

Théorie d'horlogerie : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> techniciens et 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> praticiens ; astronomie : 4<sup>e</sup> techniciens ; géométrie analytique : 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> techniciens ; construction horlogère : 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> techniciens et 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ingénieurs ; travaux de construction mécanique : 1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> ingénieurs (10-1924)\*.

M. Villerot, professeur technique : 1<sup>re</sup> année techniciens et praticiens ; technologie : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années spécialistes et apprentis (1-1913)\*.

- Belin Alphonse, professeur technique : 2<sup>e</sup> année techniciens et praticiens (10-1922)\*.

- Belin Edouard, professeur technique adjoint : 1<sup>re</sup> année techniciens et praticiens ; sertissage : spécialistes (1-1924)\*.

- Petiteau Victor, professeur technique : 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens, 4<sup>e</sup> techniciens, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> ingénieurs ; divers ouvriers en perfectionnement (réglage de précision) ; technologie : 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens ; dessin : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens ; chargé de cours professionnels de dessin : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> spécialistes et apprentis (10-1920)\*.

Mlle Bion, professeur technique adjoint : pivotage et achevage pour les spécialistes et ouvriers en perfectionnement (2-1918)\*.

M. Seauve, professeur technique adjoint stagiaire : 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens (11-1925)\*.

- Linard<sup>(2)</sup>, stagiaire, faisant fonction de professeur technique adjoint de réglage : spécialistes et ouvriers en perfectionnement ; technologie : spécialistes et apprentis (1-1928)\*.

#### Mécanique

M. Prélat<sup>(3)</sup>, professeur technique faisant fonction, de chef des études techniques de mécanique. Travaux de mécanique de précision : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens, 4<sup>e</sup> techniciens, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> ingénieurs ; cours de dessin : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens, 4<sup>e</sup> techniciens, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ingénieurs ; technologie : 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens, 4<sup>e</sup> techniciens ; électricité : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens ; éléments de machines : 4<sup>e</sup> techniciens, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ingénieurs ; travaux de construction mécanique : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ingénieurs (5-1901)\*.

M. Cupillard Sylvain, professeur technique de petite mécanique : 1<sup>re</sup> techniciens et praticiens ; cours de technologie : 1<sup>re</sup> techniciens et praticiens (10-1914)\*.

M. Cupillard Marcel, professeur technique de petite mécanique : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> praticiens, 2<sup>e</sup> techniciens ; cours de technologie : 2<sup>e</sup> techniciens et praticiens (4-1913)\*.

M. Vichot<sup>(4)</sup>, professeur technique adjoint stagiaire en mécanique de précision : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens (2-1928)\*.

M. Haag, directeur de l'Institut de chronométrie, chargé à l'École des cours de mécanique : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> techniciens (11-1927)\*.

#### Bijouterie

M. Boitet, chargé de cours professionnels pour travaux de bijouterie : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> praticiens, spécialistes et ouvriers en perfectionnement ; leçons de technologie et de composition décorative : praticiens, spécialistes et apprentis (1-1928)\*.

M. Bourlet, professeur technique adjoint de petite orfèvrerie : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> praticiens, spécialistes et ouvriers en perfectionnement ; leçons de technologie : praticiens, spécialistes, apprentis (12-1918)\*.

(1) D'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juillet 1928.

(2) Linard André, ancien élève diplômé de l'ÉNH de Besançon (1921-1924, médaille d'or), il sort ingénieur de l'Institut de Chronométrie en 1927.

(3) Octave Prélat est le plus ancien professeur de l'ÉNH (il est entré en 1901). Il est nommé directeur de l'ÉNP de Morez en mars 1929.

(4) Vichot Marcel, ancien élève diplômé de l'ÉNH de Besançon (1914-1917). Il terminera sa carrière comme Inspecteur de l'Enseignement technique.

(\*) date d'entrée en fonction.

## Les personnels de l'École, affectations et anciennetés (suite)

(année scolaire 1928-1929)

### *Bijouterie (suite)*

M. Fromentin, chargé de cours professionnels pour travaux de gravure (atelier de bijouterie) : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> praticiens, spécialistes et ouvriers en perfectionnement (2-1928)\*.

### *cours généraux*

M. Bloch<sup>(1)</sup>, professeur de sciences : mécanique 1<sup>re</sup> techniciens, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> praticiens ; physique : 3<sup>e</sup> praticiens ; algèbre : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> techniciens ; géométrie : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> techniciens ; trigonométrie : 2<sup>e</sup> techniciens ; géométrie descriptive : 2<sup>e</sup> techniciens ; chimie : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> techniciens ; métallurgie : 3<sup>e</sup> techniciens (2-1927)\*.

M. Drouhard, avocat, chargé de cours d'instruction civique : 1<sup>re</sup> techniciens et praticiens ; droit commercial : 2<sup>e</sup> techniciens et praticiens ; législation industrielle : 3<sup>e</sup> techniciens et praticiens (1-1919)\*.

M. Perrot, chargé de cours d'arithmétique, géométrie, algèbre : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> praticiens ; physique : 3<sup>e</sup> techniciens (4-1922).

### *Cours donnés à l'École des Beaux-Arts*

M. Laethier, sculpteur, professeur de modelage pour les élèves bijoutiers.

M. Pothier, dessinateur, professeur de dessin artistique pour les bijoutiers et orfèvres.

### *Services*

Mme Debief, femme de service (2-1928)\*.

Mme Grenotton, concierge (11-1920).

M. Vogt, employé de bureau, faisant fonctions de surveillant et de magasinier (1-1928).

---

## Les personnels de l'ÉNH chargés de cours à l'Institut de Chronométrie de Besançon (1928)<sup>(2)</sup>

M. Grossmann, chef des études techniques d'horlogerie à l'ÉNH et à l'Institut de Chronométrie : cours de construction horlogère, cours de théorie d'horlogerie.

M. Prêlat, chef des études techniques de mécanique à l'ÉNH. Cours d'éléments de machines et construction mécanique. Travaux pratiques de mécanique de précision.

M. Petiteau, professeur technique à l'ÉNH. Travaux pratiques d'horlogerie.

---

(1) Il est ingénieur de formation.

(2) D'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 1<sup>er</sup> juin 1928.

(\*) Date d'entrée en fonction.

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION

Personnels de l'École<sup>(1)</sup>

(année scolaire 1936-1937)

*Administration*

Directeur M. Louis Trincano,  
Économiste : M. Joël Bonnafous,  
Surveillant général : M. Daniel Auroi,  
Secrétaire de Direction : M. Xavier Vogt.

*Travaux Pratiques*

Horlogerie 1<sup>re</sup> année, classe A : M. Édouard Belin,  
" 1<sup>re</sup> année, " B : M. Jean Villerot,  
" 2<sup>e</sup> année, " A : M. Alphonse Belin,  
" 2<sup>e</sup> année, " B : M. J. Villerot et Mlle L. Bion,  
" 3<sup>e</sup> année, " A : M. Albert Dessay<sup>(2)</sup>  
" 3<sup>e</sup> année, " B : M. Victor Petiteau,  
Mécanique 1<sup>re</sup> année : M. René George,  
" 2<sup>e</sup> année : M. Marcel Vichot,  
Bijouterie : M. Alfred Boitet.

*Technologie*

MM. Ed. Belin (1<sup>re</sup> H) ; J. Villerot (2<sup>e</sup> H) ; V. Petiteau (3<sup>e</sup> H) ; R. George (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> M), M. Vichot (3<sup>e</sup> M) ; A. Boitet (bijouterie).

*Cours théoriques*

Français, histoire, géographie : M. Jean Favand,  
Mathématiques, sciences, électricité : M. Jean Gros,  
Allemand : M. Frédéric Erdmann,  
Horlogerie électrique : M. René George,  
Dessin : M. Henri Braille\*,  
Théorie d'horlogerie : M. Albert Dessay.

*Enseignement expérimental*

Laboratoire d'horlogerie électrique : M. René George,  
Laboratoire d'électricité : M. Jean Gros,  
Préparateur : M. Marcel Berthet.

*Cours de la Section supérieure (techniciens)*

Direction des cours, mathématiques, mécanique, théorie d'horlogerie : M. Jules Haag,  
Physique, électricité : Jean Granier,  
Construction horlogère : M. Émile Friez<sup>(3)</sup>.

*Service médical*

M. Le docteur Duvernoy ; Mlle Vuilleumier, infirmière.

*Éducation physique*

Cours général : M. René Lagarde ; Rééducation physique : M. Louis Picq ; Surveillance sportive : MM. A. Figer et R. Lagarde.

*Internat*

- MM. Armand, Barbier, Bellot, Biollay, Bugeaud, Castany, Guigue, Marmet, Rollet (maîtres inernes).

---

(1) D'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, 30 janvier 1937.

(2) Albert Dessay, ancien élève diplômé de l'ÉNH de Besançon (1927-1930, médaille d'or), Meilleur Ouvrier de France en 1936.

(3) Émile Friez, ancien élève technicien diplômé de l'ÉNH de Besançon (1923-1927). À sa sortie de l'Institut de Chronométrie il entre comme Ingénieur horloger aux établissements Geismar de Besançon et il est chargé de cours, en 1936, de construction horlogère à l'ÉNH. de Besançon.

(\*) Il est ingénieur Arts et Métiers (supra).

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE de PRÉCISION**  
**Organisation et Personnels de l'École<sup>(1)</sup>**

(année scolaire 1937-1938)

**Administration.**

Directeur M. Louis Trincano,

Économe : M. Joël Bonnafous,

Surveillant général : M. Daniel Auroi,

Secrétaire de Direction : M. Xavier Vogt,

Commis d'administration : MM ; Gallet et Ducasse.

Direction technique de l'ÉNH, de l'ÉP et de l'ÉPS : Ateliers, dessin, technologie : M. L. Trincano,

Direction des cours normaux de l'ÉNH, de l'ÉP et de l'ÉPS : M. Benais, directeur de l'ÉP et de l'ÉPS,

Direction des cours supérieurs de l'ÉNH : M. Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie.

**Travaux Pratiques**

Horlogerie 1<sup>re</sup> année : MM. Édouard Belin et Jean Villerot,

“ 2<sup>e</sup> année : M. Alphonse Belin et Mlle L. Bion,

“ 3<sup>e</sup> année : MM. Albert Dessay et Victor Petiteau,

Chef de travaux de mécanique : M. Pion,

Mécanique 1<sup>re</sup> année : M. R. Cloutot<sup>(2)</sup>,

“ 2<sup>e</sup> année : M. R. George,

“ 3<sup>e</sup> année : M. M. Vichot,

Bijouterie : M. A. Boitet.

**Cours de technologie**

Horlogerie : MM. Ed. Belin, J. Villerot, V. Petiteau ; Mécanique : MM. R. Cloutot, R. George, M. Vichot ; Bijouterie : A. Boitet ; Aviation : M. Marotel.

**Cours théoriques**

Français, histoire, géographie : M. Serra ; Mathématiques, sciences, électricité : M. J. Gros ; Allemand : M. F. Erdmann ; Horlogerie électrique : M. R. George ; Dessin : M. H. Braille ; Théorie d'horlogerie (réglage) : M. A. Dessay.

**Enseignement expérimental**

Laboratoire d'horlogerie électrique : M. R. George ; Laboratoire d'électricité : M. J. Gros ; Préparateur : M. M. Berthet.

**Cours supérieurs (techniciens)**

Mathématiques, mécanique, théorie d'horlogerie : M. J. Haag ; Mathématiques : M. H. Braille ; Physique, électricité : Jean Granier ; Applications de la physique moderne : M. Trillat<sup>(3)</sup> ; Construction horlogère, fabrication mécanique : M. Émile Friez.

**Service médical**

MM. Les docteurs Duvernoy et Mouillard ; Infirmières : Mlle Vincent et adjointe.

**Éducation physique**

Cours général : M. R. Lagarde ; Rééducation physique : M. L. Picq ; Surveillance sportive : MM. A. Figer et R. Lagarde.

**Maîtres internes**

MM. Armand, Barbier, Bugeaud, Castany, Dalloz, Guigue, Marmet, Morancy, Rollet.

**Organismes divers**

Président de la Commission des Loisirs : M. Benais ; Président du groupe des professeurs : M. Villerot ; Président de l'Association des Anciens élèves : M. Maurice. Huguenin ; Président de la Société Sports et Agréments : M. Boitet.

---

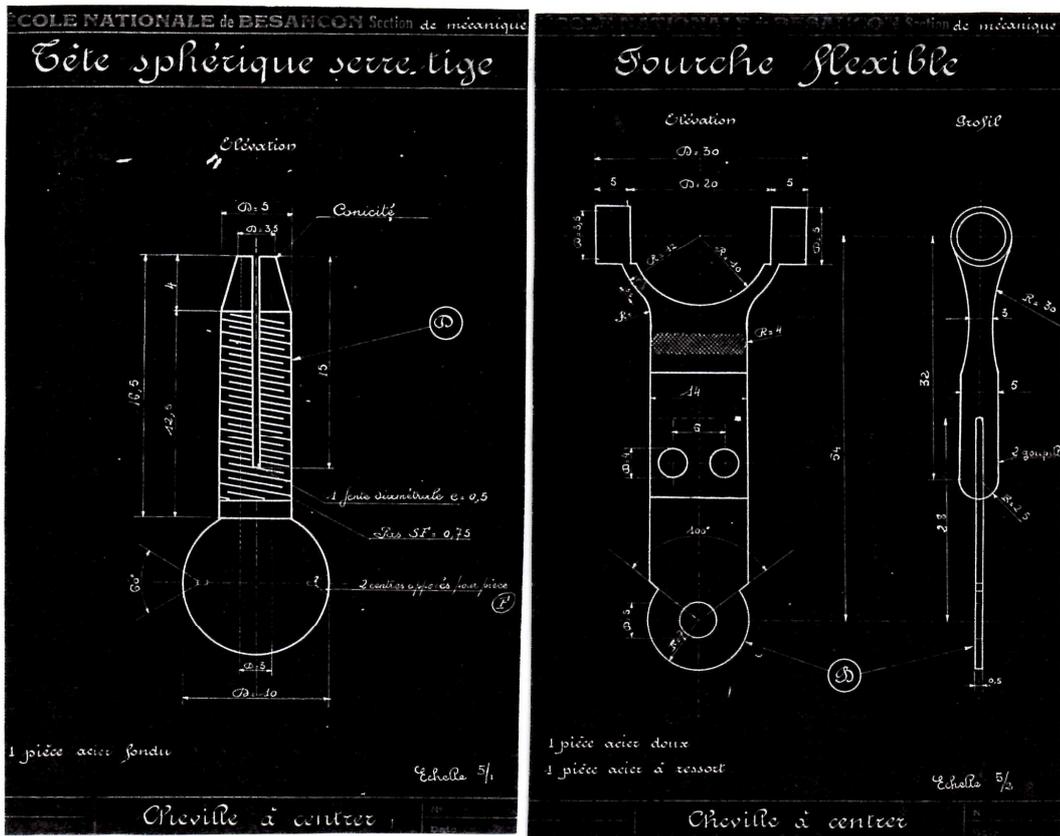
(1) D'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, décembre 1937.

(2) Raymond Cloutot, ancien élève diplômé de l'ÉNH de Besançon (1926-1929). Il est reçu au concours PTA de mécanique, le 15 mai 1937.

(3) Jean Trillat, directeur de l'Institut de Physique, maître de recherches et professeur à la Faculté des sciences de Besançon. Il est chargé des conférences aux élèves techniciens de l'ÉNH pour la préparation à l'Institut de Chronométrie. D'après *Le Fabricant Français d'Horlogerie*, février 1937.

Évolution des représentations graphiques en dessin industriel<sup>(1)</sup>

1) Représentations de la "tête sphérique serre-tige" et de la "fourche flexible" d'une « Cheville à centrer »\* :



Quelques observations :

- Les indications sont transcrites en écriture "Ronde".
- La représentation du filetage (tête sphérique) est stylisée, elle est sensée représenter l'hélice du filet de vis,
- Aucune indication sur les tolérances dimensionnelles (elles sont laissées au soin du réalisateur (mécanicien),
- Les dimensions indiquées dénotent que nous sommes dans le domaine de la « petite mécanique de précision ».

(1) D'après *Le Carnet d'atelier* d'André Monié, 2<sup>ème</sup> année de mécanique de précision (1932-1933).

(\*) Un des éléments constitutifs d'une "Cheville à centrer". Cet "outillage" permet de positionner un point de référence d'une pièce sur l'axe de rotation d'une broche d'une machine-outil (en général un tour). Le tirage des documents retient l'attention, le fond est « bleu », les tracés sont faits par "enlèvement de matière".

Annexe 2

67 1/3

2) Représentations d'un "pied" de « trusquin » et d'un "tasseau porte-fraise" pour « tour d'outilleur »\*.

**Pied**

1 pièce acier  
▽▽ - rectifié portant

Elevé  
Profil

3 faces

2 trous taraudés 2 x 4  
pas 0,75

Echelle = 1/4

Cousain

**Tasseau porte-fraise**

▽ : ajustement fibre H7/e7  
▽▽ : ajustement couronne H7/f7

Detail du filet  
1:0,85

Matériau employé : Acier Demi-Dur T. 60 Kg  
Série : ... tasseau temps normal : ...

Série des tolérances		Série correspondante			Série des tolérances	
d	D	g mini plet	f standard	F standard	G du trou	H du trou
0-10	0,75	f	8,1	F	4	4 +0,010
5-20	0,9	8	9,25	5	5	5 +0,010
6-30	1	10	11,5	6	6	6 +0,010
7-35	1	12	13,9	F	F	F +0,010
8-45	1,25	14	16,2	8	8	8 +0,010

Tour d'outilleur de 90 x 62 x 6

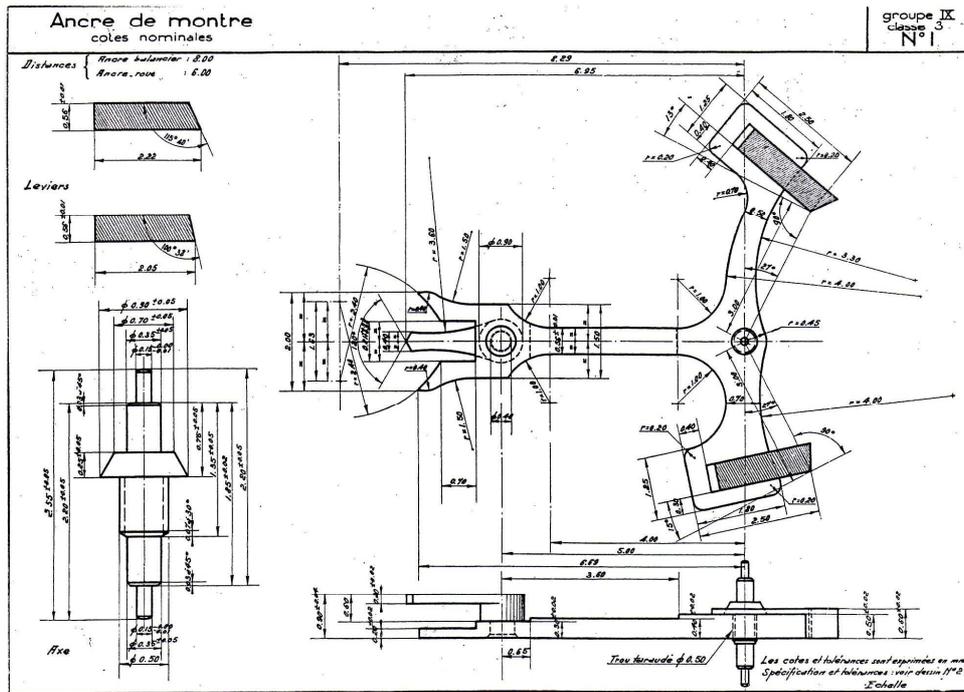
Quelques observations :

- Les indications sont toujours transcrites en écriture "Ronde",
- On note sur les deux représentations les débuts de la normalisation sur la qualité des surfaces (l'apparition des triangles ▼▽).
- Les représentations des filetages et des taraudages sont devenues conventionnelles (normalisation).
- On relève sur le tasseau porte-fraise des cotes avec des tolérances dimensionnelles et des indications sur les ajustements : H7/e7, H7/f7 (la lettre majuscule représente « l'alésage », la lettre minuscule représente « l'arbre », le chiffre représente la "grandeur" de la tolérance. Les indications sont fournies par des tables spéciales normalisées).
- Les dimensions indiquées dénotent que nous sommes toujours dans le domaine de la « petite mécanique de précision ».

(1) D'après *Le Carnet d'atelier d'André Monié*, 2<sup>ème</sup> année de mécanique de précision (1932-1933).

(\* Le tirage des documents ressortit du tirage classique d'un dessin exécuté sur calque puis tiré sur papier spécial qui réagit à la lumière et à l'ammoniaque.

3) Représentation d'une "ancre de montre"<sup>(1)</sup>:



Quelques observations :

- Les indications sont transcrites en écriture normalisée : "bâton".
- La représentation graphique est aux nouvelles normes.
- Les cotes fonctionnelles sont toutes tolérancées.
- On observera la ténuité des dimensions et la précision demandée. Pour l'usinage, l'horloger a recours aux machines, aux outillages spécifiques qu'il a réalisés lui-même et au travail à la lime.

(1) Concours des « Meilleurs ouvriers de France », option horlogerie en 1939. Louis Trincano est Commissaire général pour le Doubs. D'après *La France horlogère*, 1939.

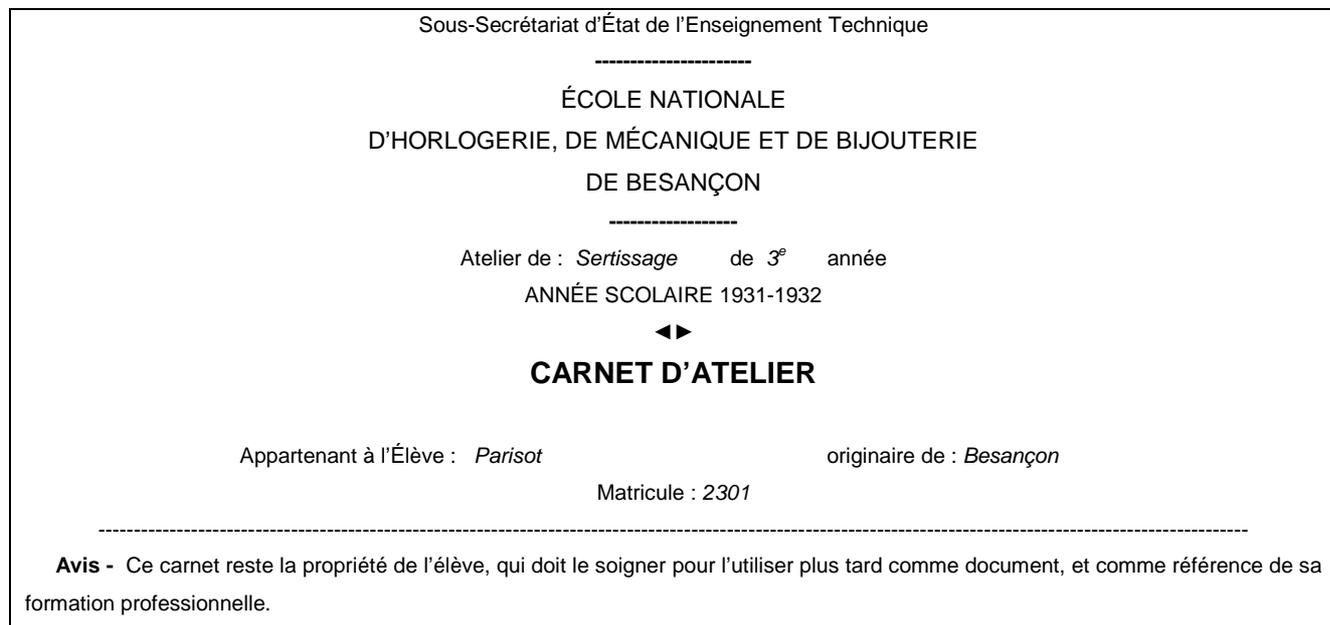
ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Carnet d'atelier en usage pour l'année scolaire : 1931-1932<sup>(1)</sup>.

- Couverture :



- p. 1



AENH, Carnet d'atelier de l'élève Parisot, de Besançon, matricule : 2301, 3<sup>ème</sup> année de bijouterie, atelier de sertissage, 15 pages.

**...Jeunes Gens, vous devez travailler !**

- Vous devez travailler, afin de vous créer une situation : voilà pour votre intérêt matériel.
- Vous devez travailler, afin de faire plaisir à vos parents qui, pour vous s'imposent des sacrifices : voilà pour votre cœur.
- Vous devez travailler, afin de développer en vous toutes les facultés et devenir des hommes intelligents, libres d'esprit à l'égard de tous les préjugés : voilà pour votre intelligence !
- Vous devez travailler, afin de rendre aux autres, plus tard, par votre travail, un peu de tout ce qu'on fait pour vous les générations du passé et celles d'aujourd'hui !
- Quand on a reçu, il faut rendre. Ce n'est pas une affaire de sentiment, encore moins de générosité, c'est une affaire de probité : voilà pour votre dette envers la société.
- Vous devez travailler, parce que le travail c'est la loi de la nature. Tout travaille autour de vous : voilà pour votre raison.
- Vous devez travailler, parce que vous devez remplacer 1.500.000 Français morts pour vous : voilà pour votre reconnaissance à la Patrie.
- Vous devez travailler, parce que le plus grand bonheur est encore dans le travail, car le travail, c'est la vie, et c'est une joie de vivre, de vivre d'une vie aussi intense que possible : voilà pour votre bonheur d'aujourd'hui et, surtout, de plus tard...

Extrait d'un discours de

**M. Ed. LABBÉ**

Directeur Général de l'Enseignement Technique

Grand' Croix de la Légion d'Honneur

CHER ÉLÈVE,

Quel que soit l'avenir auquel vous aspirez, que vous pensiez devenir *fabricant, technicien, chef d'atelier, contremaître, commerçant, réparateur ou artisan*, vous devez suivre les échelons nécessaires et n'avoir d'autre prétention, au début de votre carrière, que celle d'être *un bon ouvrier*, c'est-à-dire un professionnel habile, instruit, travailleur, et, surtout consciencieux.

Dans ce but, commencez dès l'École, à tenir compte que, pour réussir dans les *travaux de précision*, il faut de l'*ordre*, de la *propreté*, et du *soin* en toutes circonstances.

Dans l'exécution, apprenez à *faire bien*, avant de vouloir *faire vite*.

Rappelez-vous sans cesse que la rapidité de production ne s'acquiert qu'avec une longue pratique dans la profession. Ce n'est pas à l'École que vous pouvez prétendre l'obtenir, car les connaissances exigées dans votre métier sont si étendues, que vos professeurs arriveront tout juste à vous donner de *bons principes*.

Donc, n'essayez pas de produire au détriment de la précision et de la bienfacture, d'autant que *le meilleur moyen d'aller vite est encore de bien faire*, car vous éviterez le temps consacré aux retouches pour un résultat médiocre, qui se terminera le plus souvent par la réfection de votre travail.

Mais n'oubliez pas, non plus, que votre temps à l'École est précieux, qu'il coûte cher à vos parents, à la Nation, et que votre avenir en dépend. C'est pourquoi vous êtes obligé de tenir dans ce carnet une comptabilité serrée de vos heures d'atelier.

Le jour où vous quitterez définitivement l'École, dites-vous bien que si vous possédez des bases en théorie et en pratique, *vous avez encore beaucoup à apprendre* pour arriver à être un technicien ou un praticien accompli.

Ne prétendez pas brûler les étapes, en vous montrant alors prétentieux : ce serait une vanité puérile qui vous nuirait dans l'esprit de vos chefs. Laissez-les reconnaître vos mérites, ils auront eux-mêmes intérêt à les récompenser.

Pour terminer ces conseils dictés par l'affection d'un de vos anciens, rappelez-vous les préceptes affichés à l'École :

*L'instruction n'est rien sans bonne éducation.*

*La valeur morale prime tout.*

L.T.

**INSTRUCTIONS**  
**SUR LA TENUE DU CARNET D'ATELIER**

-----

**POUR LES PARENTS.**- Ce carnet doit être signé :

*Tous les samedis*, par les parents des élèves *externes*.

*Tous les trimestres*, par les parents des élèves *internes*.

**POUR L'ÉLÈVE.**- Chaque matin, dès l'arrivée à l'atelier, et avant de toucher aux outils, l'élève inscrit sur son carnet d'atelier, les indications prévues pour son travail de la veille.

**Horaire.** – L'élève porte le temps réglementaire de présence à l'atelier et le temps éventuel d'absence ou de retard. À la fin de la semaine, il additionne les chiffres de chaque colonne, et reporte les deux totaux de la semaine précédente. Il obtient ainsi le temps passé à valoir sur le total réglementaire ; le temps total de ses absences pourra expliquer un retard dans les travaux.

**Pièces en travail.**- D'après le relevé des pièces du programme, l'élève désigne le numéro de la pièce sur laquelle il travaille, puis d'un mot, cette pièce elle-même. Il porte ensuite le temps total employé depuis le début de cette pièce, en ajoutant au temps précédent celui passé durant la journée. En regard de ce total, il inscrit le temps total alloué pour la pièce et se rend compte chaque jour, de la situation de son travail.

À noter ici que « temps alloué » signifie un *temps moyen* pour un élève, et non « temps normal » pour un ouvrier. L'élève ne doit pas se leurrer à ce sujet : plus tard, il devra travailler plus vite.

**Genre de travail.**- L'élève indique le genre de travail qu'il a exécuté sur la pièce, en employant les désignations professionnelles portées sur les pages 12 et 13\*. Il inscrit le temps employé dans la journée à chaque genre de travail et ajoute ce temps à celui passé depuis le début du trimestre à chacun des genres pratiqués. En fin de chaque trimestre, le temps total passé à chaque genre de travail est reporté (aux pages afférentes) pour information aux professeurs et plus tard, aux employeurs.

**Pages pour dessin, etc.** - La page de gauche de chaque semaine est réservée, soit pour le collage (à droite) d'un bord de dessin, soit pour des calculs de prix de revient, soit pour des données sur le travail, etc.

**POUR LE PROFESSEUR.**- Chaque matin, après que l'élève a porté sur son carnet d'atelier les indications voulues, le professeur se fait présenter ce carnet et vérifie si les inscriptions sont exactes.

**Notes journalières.**- D'après les résultats de la veille, le professeur porte la note journalière en tenant principalement compte de l'application. Puis la note journalière de conduite et régularité, en se montrant sévère pour l'inexactitude.

**Notes hebdomadaires.**- Le professeur porte pour la note de travail et application et pour la note de conduite et régularité la moyenne de ses notes journalières. La note d'ordre et propreté est attribuée directement pour la semaine, en tenant compte de la façon dont l'élève tient son outillage personnel, l'outillage commun, son carnet d'atelier, et ses habits de travail.

La moyenne entre la note hebdomadaire de conduite et régularité, et celle d'ordre et propreté, donne la note générale de conduite servant au calcul de la note trimestrielle.

**Notes par pièces.**- Une pièce étant terminée, le professeur relève son numéro et donne une *note de production*, selon le temps total employé, comparativement au temps alloué. Il porte ensuite une *note d'exécution* en faisant reconnaître à l'élève les malfaçons, *une note de précision*, en faisant chiffrer par l'élève les erreurs de cotes. La moyenne entre les trois notes donne *la note générale* pour la pièce. Le professeur porte ensuite à titre d'indication pour l'élève *la valeur marchande* de la pièce exécutée.

---

(\*) Exemples en bijouterie : bagues chevalières, serts, creusages, bracelets (emmaillements)..., voir nomenclature des travaux (infra).

**État des travaux de l'année.-** Le total réglementaire des heures d'atelier est porté dans la colonne *temps*. Ce total est donc le même durant toute l'année scolaire. Ce même total est porté dans la colonne *travaux*, ceux-ci étant basés sur le temps alloué durant l'année.

*Le temps à valoir* dans la colonne *Temps* est le total du temps alloué pour les pièces terminées par l'élève. *Le reste pour exécution* est donné par différence entre les deux colonnes.

*L'avance ou le retard* découle de la différence entre les heures du *temps* restant à l'élève et les heures des *travaux* qu'il a encore à exécuter.

Le professeur est donc informé en permanence, ainsi que l'élève, de la situation où se trouve ce dernier vis-à-vis de l'exécution de son programme ou des travaux d'application qui lui ont été successivement imposés.

*Si l'élève est en avance*, il ne doit pas ralentir son effort, car le temps gagné lui permettra de passer à l'atelier suivant, ou de se perfectionner.

*Si l'élève est en retard*, il ne doit pas se décourager. En s'appliquant, il arrivera à exécuter son programme, et au besoin, il est préférable qu'il reste un temps complémentaire à l'École pour achever ses travaux, plutôt que de porter atteinte à sa bonne formation professionnelle.

### NOTES POUR PIÈCES TERMINÉES

-----

**NOTE DE PRODUCTION** – Les pièces terminées devant être notées selon le temps *employé* comparativement au temps *alloué*, il sera appliqué le barème ci-après :

	Note :
Le temps employé est égal au temps alloué :	12
“ “ dépasse 25% “ “ :	10
“ “ “ 50% “ “ :	8
“ “ “ 100% “ “ :	4
“ “ est moindre de 25 % “ “ :	14
“ “ “ 50% “ “ :	16
“ “ “ 75% “ “ :	18 à 20

(et au delà)

**NOTES D'EXÉCUTION ET DE PRÉCISION** - Appliquer *l'échelle des notes* suivant l'appréciation.

**NOTE MOYENNE** - Lors de la remise du travail, et selon le genre d'effort à produire par l'élève, le professeur lui indique laquelle des deux échelles de coefficients ci-après sera appliquée pour le calcul de la note moyenne de la pièce terminée :

	<u>Échelle A</u>	<u>Échelle B</u>
Base d'application :	exercice de début	travail facile
Coefficient de <i>production</i> :	1	1
“ <i>d'exécution</i> :	4	1
“ <i>de précision</i> :	5	1

## MODE DE NOTATION

-----  
*Échelle des notes* – La progression des notes est la suivante

0	nul	6 7 8	médiocre	15 16	bien
1 2 3	très mal	9 10 11	passable	17 18 19	très bien
3 4 5	mal	12 13 14	assez bien	20	parfait

*La note hebdomadaire* d'atelier est formée de la moyenne des notes journalières de travail et d'application.

*La note par pièce terminée* est formée pour un tiers de la note de production, pour un tiers de la note de précision, et pour un tiers de la note d'exécution.

*La note trimestrielle* est formée pour un tiers de la moyenne des notes hebdomadaires, pour un tiers de la moyenne des notes pour pièces terminées, et pour un tiers de la note d'examen pratique trimestriel. Au cas où cet examen ne serait pas imposé, la note moyenne pour pièces terminées compte pour deux tiers.

*La note annuelle d'atelier* est formée de la note du premier trimestre (coefficient 1), de celle du deuxième trimestre (coefficient 2), et celle du troisième trimestre (coefficient 3).

*Dans la note générale trimestrielle*, comme dans la note générale annuelle, la note d'atelier a un coefficient égal au total des coefficients pour cours théoriques.

## RÈGLEMENT D'ATELIER

### **Il est obligatoire pour l'élève :**

- 1° D'être à l'atelier à 8 heures et à 13h 45 précises, en tenue de travail (les jeunes filles entrent cinq minutes après et sortent cinq minutes avant).
- 2° De tenir son carnet d'atelier à jour, chaque matin, pour le travail de la veille.
- 3° De faire signer le carnet par les parents : chaque semaine, pour les externes ; chaque trimestre pour les internes.
- 4° D'observer le silence à l'atelier et d'être toujours occupé (travaux d'attente), sauf durant le repos sur place, du matin et du soir (collation permise).
- 5° De tenir propres, rangés, et en état de servir, son outillage individuel et l'outillage collectif dont il est chargé. Chaque soir, ranger les outils et nettoyer l'établi. (voir liste de l'outillage de l'élève en fin de carnet).
- 6° D'observer les règles d'hygiène et de sécurité qui sont affichés ou indiquées par le professeur (vêtements propres, non flottants, etc.).
- 7° De posséder tous les outils individuels indiqués par le professeur.
- 8° De participer au nettoyage de l'outillage en commun (nettoyage complet le samedi).
- 9° De se présenter au directeur, en cas de renvoi de l'atelier (autorisation écrite pour rentrer).
- 10° De participer aux corvées d'intérêt général qui sont prescrites.
- 11° De se présenter de suite au professeur, en cas d'accident (rapport pour assurances).
- 12° D'observer le règlement particulier de chaque atelier.

### **Il est interdit à l'élève :**

- 1° D'entrer à l'atelier en dehors des heures de travail.
- 2° De faire le travail d'un camarade ou d'entreprendre des travaux non prescrits, sauf autorisation du professeur.
- 3° D'emprunter des outils individuels à des camarades.
- 4° De nettoyer ou graisser des transmissions, ou autres organes en mouvement.
- 5° D'abandonner une machine sans la débrayer.
- 6° De se rendre aux W-C sans autorisation.
- 7° De quitter l'atelier ou un cours sans l'autorisation du professeur ; de même de sortir de l'École sans un billet à remettre à la conciergerie.

- 8° D'emporter au dehors, même à titre temporaire, un objet quelconque appartenant à l'École, ou de s'attribuer même un déchet de métal (cas de renvoi).
- 9° D'acheter des outils ou fournitures sans l'approbation du professeur.
- 10° De jeter des détritrus dans les W-C ou lavabos (caisse de débarras).
- 11° De se rendre sans autorisation au magasin de fournitures.
- 12° De pénétrer dans d'autres locaux de l'École que ceux occupés aux heures prescrites.
- 13° De toucher sans motif aux machines et appareils de l'École qui sont à portée (détériorations par inexpérience).
- 14° De laisser de l'agent ou des objets de valeur au vestiaire.
- 15° De crier, chanter, fumer, ou faire du tapage, dans un lieu quelconque de l'établissement ; d'avoir des discussions politiques ou religieuses.

**Chaque élève est responsable :**

- 1° Des outils comme de ses effets personnels, où qu'ils soient (cadenas).
- 2° Des outils communs et des machines qu'il emploie ; en cas de perte ou de détérioration, aviser de suite le professeur.
- 3° Éventuellement, et pour sa part, des frais de réparation ou de remplacement d'outillage commun (cas de non découverte du coupable).

**PRÉVENTIONS CONTRE LES ACCIDENTS**

**Yeux.** – L'emploi de lunettes est absolument obligatoire pour tous les travaux présentant un risque pour les yeux (tour, burinage, etc.), et chaque élève doit être muni d'une paire de lunettes à ses frais. En cas de paille dans l'œil, éviter de se frotter, et s'adresser au professeur qui fera au besoin conduire l'élève à l'oculiste.

**Cheveux.** - Les longs cheveux sont déconseillés, en raison des accidents, parfois graves, qui peuvent en résulter, lors de travaux aux machines (cas d'ouvrier scalpés). Si les cheveux sont jugés trop longs par le professeur, l'emploi de résilles ou de bécots est obligatoire.

**Assurance.** - Tous les élèves doivent être assurés obligatoirement et, à leur frais, contre les accidents du travail. L'École se charge, s'il le faut, de ce soin. En cas d'accident, le professeur doit être immédiatement prévenu pour faire les constatations, en vue de la déclaration à la Compagnie. La responsabilité de l'État ne peut être mise en cause que dans certains cas, d'où sont écartés les accidents occasionnés par la désobéissance. La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ne s'applique pas aux Écoles techniques.

Genres de travaux d'HORLOGERIE	Genres de travaux de MÉCANIQUE	Genres de travaux de BIJOUTERIE	1 <sup>er</sup> Tr.	2 <sup>e</sup> Tr.	3 <sup>e</sup> Tr.	Total.
Travaux de lime	Travaux de lime	Travaux de lime				
Tournage mécanique	Traçage, pointage	Outillage				
Outillage	Tournage	Ex. de scie (repercé)				
Ébauche de montre	Filetage	Ex. de scie (mise à jour)				
Mécan. de remontoir	Perçage, taraudage	Confection de sertissures				
Tournage horl. polissage	Forgeage	Confection chatons				
Pivotage de finissage	Traitements thermiques	Bagues chevalières				
Engrenages	Fraisage	Bagues joaillerie				
Garnitures	Taillage	Broches joaillerie				
Plantage, préparage	Rabotage	Pendentifs (emmaillements)				
Sertissage	Décolletage	Bracelets (emmaillements)				
Pivotages d'échappement	Étampage	Épingles de cravates				
Achevage	Rectification	Gravure				
Emboîtement	Grattage	Sertis				
Posage d'aiguilles	Bobinage	Guillochis				
Démontage	Vernissage	Boîtes bracelets classiques				

p. 12 (suite)

Genres de travaux d'HORLOGERIE	Genres de travaux de MÉCANIQUE	Genres de travaux de BIJOUTERIE	1 <sup>er</sup> Tr.	2 <sup>e</sup> Tr.	3 <sup>e</sup> Tr.	Total.
Remontage	Essais, mesures	Boîtes bracelets fantaisie				
Réglage	Appareils électriques	Boîtes joaillerie				
Pièces compliquées	Appareils indicateurs	Outillage (boîtes de montre)				
Grosse horlogerie	Radiotechnie	Tournage (fonds etc.)				
Horlogerie électrique	Mécanographie	Tournage complet				
Fabrication horlogerie	Appareils scientifiques	Soudage assortiments				
Réparation horlogerie	Bureau technique	Limage charnières				
Bijouterie	Horlogerie	Creusage (fonds, etc.) Achevage				
Mécanique de précision	Travaux divers	Travaux pour l'industrie				
Travaux divers						

- p. 15

ÉLÈVE : Parisot

SEMAINE du : 7

au 12 mars

1932

ATELIER de Serti

de 3e année

Jours		Heures		Pièces en travail			Genre de travail			Notes hebdomadaires						
Trav.	Conduit	Rég*	Abs*	N°	Désignation des pièces	Te*	Ta*	Désignation du genre	Tj*	Tt*	Moy. travail applic. : 17 Moy.conduit-régul. : 17 Note ordre propret. : 17 <b>Notes pour pièces terminées</b>					
Applic.	Régular.										N°	Pro	Exé	Pré	Moy	V
Lundi	7				gravure	2	2	gravure		18	27	8	13	13	11.3	
		4		34	serti d'une bague	1	1	serti d'une pierre								
17	17	4		27	boutons manchettes	62		ovale en rabattu	4	238	34	12	14	14	13.3	
					bijouterie	2	2	bijouterie		18						
Mardi	8				boutons joaillerie	68		Souder la bate, les attaches, adoucir et polir les boutons	6	244	<b>ÉTAT des TRAVAUX de l'ANNÉE</b> Temps Travaux Total					
		4		27							réglementaire: 1400 1400					
17	17	2			" "	72		Sertir et recoupe d'un bouton	4	248	Temps à Valoir : 688 637					
jeudi	10				" "	76	50	Id.	4	252	Reste pour Exécution : 712 763					
		4			tour de glace, ciselé	2		Préparer le métal	2	20	Avance :					
17	17	2		35							Retard : 51					
Vendr.	11				" "	9	9	gravure	7	27	<b>OBSERVATIONS :</b> (visa du professeur)					
		4			nettoyage	1	1									
17	17	4														
samedi	12				congé											
<b>Tot.</b>	85															
<b>Moy:</b>	17															

Total semaine : 32 00

Visa du Directeur :

Visa obligatoire des Parents

Report : 656 36

L T

Parisot

Total s/année 688 36

(\*) Rég : réglementaire ; Abs : absence ; Te : temps employé ; Ta : temps alloué ; Tj : temps par jour ; Tt : temps total.

Annexe 2

67 bis 7/7

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

### Règlement intérieur (1924)<sup>(1)</sup>

#### TITRE I – RÉGIME.

Art. 1 – Les heures d'entrée et de sortie sont fixées comme suit :

Régime d'hiver (1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril) : Entrée à 7 h 30 et à 12 h 45. Sortie à 12 h et à 18 h 30. Repos en place à l'atelier de 9 h 50 à 10 h. Récréation non surveillée de 16 h 10 à 16 h 30. Cours théoriques de 16 h 30 à 17 h 30 ou à 18 h 30 selon l'horaire.

Régime d'été (1<sup>er</sup> avril au 31 juillet) : Entrée à 7 h et à 13 h 45. Sortie à 12 h et à 17 h ou 18 h selon l'horaire. Repos en place de 9 h à 9 h 15 et de 16 h à 16 h 10.

Les élèves spécialistes entrent à 7 heures le matin et sortent à 16 h le soir. Les jeunes filles entrent et sortent 3 minutes après les heures fixées pour l'entrée et la sortie de l'École.

#### TITRE II – ATELIER.

Art. 2 – Les élèves doivent observer le silence à l'atelier et être toujours occupés. Il leur est défendu de quitter leur place sans motif et de s'absenter sans autorisation du professeur technique. Le règlement de chaque atelier fixe les heures de la journée auxquelles garçons et filles sont autorisés à se rendre aux WC.

Art. 3 – Les élèves tiennent à jour leur carnet de travail et ne doivent pas entreprendre de pièces sans un modèle, un bleu ou un croquis coté accepté par le professeur technique. Tous travaux en dehors de ceux donnés par le professeur sont interdits sauf autorisation spéciale.

Art. 4 – Les élèves entretiennent l'outillage en commun et observent les règlements spéciaux de chaque atelier. Chaque élève doit être muni de tous les outils nécessaires. Les prêts d'outils entre élèves sont formellement interdits sauf autorisation. Chaque atelier possède un carnet d'inventaire sur lequel est porté le détail des outils prêtés en permanence aux élèves ; un inventaire périodique a lieu et les manquants ou détériorations sont facturés aux intéressés. Les élèves ne quittent l'atelier qu'après avoir rangé leurs outils et nettoyé l'outillage commun ; un roulement peut être établi à cet effet. L'entrée à l'atelier en dehors des heures de travail est interdite.

#### TITRE III – ABSENCES.

Art. 5 – Les élèves ne peuvent manquer à l'atelier et aux cours sans autorisation préalable du Directeur, accordée sur demande écrite des parents, sauf circonstance grave.

Art. 6 – L'appel est fait par le professeur au début de chaque séance d'atelier et de cours. Les manquants, les retardataires sont portés sur le cahier de service visé chaque jour par le Directeur. En cas d'absence irrégulière, l'élève ne peut rentrer à l'École sans s'être d'abord présenté au Directeur.

Art. 7 – Il est interdit aux élèves de sortir de l'École, en dehors des heures normales, sans présenter à la conciergerie une autorisation écrite du professeur d'atelier ou de cours. Ces autorisations sont remises au Directeur.

Art. 8 – En raison des absences d'un élève durant son séjour à l'École, le Conseil de discipline peut décider que cet élève restera à l'École le temps supplémentaire voulu : les récompenses obtenues ne seront remises à l'Élève qu'après le stage imposé.

#### TITRE IV – DISCIPLINE.

Art. 9 – Les élèves ne perdront jamais de vue leurs devoirs envers leurs maîtres et à l'égard de leurs camarades. Toute infraction grave aux règlements et à la discipline, toute négligence dans le travail, tout manque de respect envers ceux qui sont appelés à les instruire et à les diriger, tout acte de violence ou de brutalité envers les condisciples ou de toute autre personne entraînera l'application de l'une des peines réglementaires.

Art. 10 – Il est défendu de fumer, de chanter, siffler, lutter, engager des discussions politiques ou religieuses, dire des grossièretés, mettre des inscriptions sur les murs ou faire du tapage à l'intérieur de l'Établissement.

Art. 11 – Tous les mouvements à l'intérieur de l'École (entrées, sorties, passages aux cours, etc.) se font en ordre et en silence sous la conduite du surveillant ou des professeurs intéressés. Le séjournement sur le perron, dans les escaliers et couloirs est interdit.

Art. 12 – Les réclamations collectives sont interdites ; une réclamation ne peut être présentée que par le major de chaque promotion. Les majors de promotions pour l'horlogerie, la mécanique et les spécialités sont désignés par le Conseil de l'École lors de chaque classement trimestriel. Les majors servent d'intermédiaires aux élèves vis-à-vis du Directeur et des Professeurs, pour toutes les questions d'intérêt général ne touchant pas aux règles établies de discipline. Ils peuvent être chargés et responsables de l'ordre, et ont à ce titre autorité sur leurs camarades de promotion. Les majors sont reçus individuellement ou en délégation par le Directeur au moment qui leur est fixé et sur demande écrite et motivée.

---

(1) Règlement approuvé par le Conseil d'administration le 23 janvier 1924.

Art. 13 – Dans le cas où un élève est exclu de l'atelier ou du cours il doit se présenter immédiatement au Directeur ; il ne peut rentrer à l'atelier ou au cours d'où il a été exclu qu'avec l'autorisation écrite du Directeur.

Art. 14 – L'introduction de journaux, illustrations, brochures, romans et autres imprimés du même genre est interdite : leur saisie entraîne leur confiscation, une punition ou le renvoi selon le cas.

Art. 15 – Toute attitude incorrecte entre garçons et filles est formellement interdite sous peine de renvoi immédiat.

Art. 16 – Il est interdit aux élèves d'offrir des cadeaux au Directeur ou aux membres du personnel de l'École.

Art. 17 – Les élèves doivent porter à l'atelier des vêtements appropriés (bourgeron pour les mécaniciens, blouse pour les horlogers). Ces effets sont changés aussi souvent que leur bon entretien et la propreté l'exigent. La casquette d'uniforme n'est pas obligatoire.

#### TITRE V – PUNITIONS.

Art. 18 – Les punitions à infliger aux élèves en dehors des mauvaises notes sont : une tâche supplémentaire, par le professeur ou le surveillant, qui prévient le Directeur. L'avertissement, par le Directeur, qui prévient les parents. Le renvoi temporaire, par le Directeur, qui rend compte au Ministre. La privation temporaire ou définitive de la bourse, prononcée par le Ministre après avis du Conseil de discipline. L'exclusion et prononcée par le Ministre après avis du conseil de discipline.

Art. 19 – Toute punition est inscrite sur un registre spécial est portée au dossier de l'élève. Les punitions graves sont notifiées immédiatement à la famille. Les élèves peuvent, par leur travail et leur conduite, racheter une mauvaise note.

Art. 20 – Toutes les dégradations commises dans l'établissement par les élèves sont réparées aux frais de ces derniers, dont les parents sont tenus responsables. Les élèves coupables encourent en outre une des peines disciplinaires prévues. Les dégradations dont les auteurs restent inconnus sont réparées à frais communs.

#### TITRE VI – HYGIÈNE et ACCIDENTS.

Art. 21 – Les élèves doivent exécuter toutes mesures d'hygiène et de sécurité qui leur sont indiquées. Notamment l'emploi de lunettes protectrices est absolument obligatoire pour tous travaux de burinage, de meulage et de tournage, lorsque l'élève risque d'être atteint aux yeux. De même l'emploi de filets pour le maintien de longues chevelures. Les imprudences graves résultant d'infractions aux règlements d'atelier entraînant l'exclusion immédiate de l'élève qui s'en est rendu coupable.

Art. 22 – Les élèves doivent suivre les cours éventuels d'éducation physique et de préparation militaire dans le même esprit de discipline que les autres cours de l'École, et sont soumis en cas de faute, aux mêmes peines disciplinaires. La dispense du cours n'est accordée que par le Directeur.

#### TITRE VII – NOTATION.

Art. 23 – Les notes vont de zéro à 20, selon la progression suivante : 0, 1, 2 = Très mauvais ; 3, 4, 5 = Mauvais ; 6, 7, 8 = Médiocre ; 9, 10, 11 = Passable ; 12, 13, 14 = Assez bien ; 15, 16, 17 = Bien ; 18, 19 = Très bien ; 20 = Parfait.

Art. 24 – Les coefficients attribués aux notes selon les divers éléments de classement sont : UN pour les cours généraux (mathématiques, sciences, législation, etc.) et pour la conduite. DEUX pour les cours professionnels (technologie, dessin, théorie d'horlogerie, électricité, etc.). La note d'atelier a un coefficient égal au total des coefficients des cours théoriques et de conduite.

Art. 25 – NOTES d'ATELIER. La note hebdomadaire d'atelier est formée de la moyenne entre la note de production et la note d'exécution. Une note d'initiative intervient en tiers selon le cas. La note trimestrielle d'atelier est formée à valeurs égales, de la moyenne des notes hebdomadaires et de la note de production du trimestre, établie d'accord avec le Directeur.

Art. 26 – NOTES de COURS. Pour chaque cours, une note au moins mensuelle est donnée suivant les devoirs et leçons. La note trimestrielle est formée de la moyenne des notes mensuelles avec coefficient 2, et de la note d'examen trimestriel avec coefficient UN.

Art. 27 – NOTES de CONDUITE. Chacune des notes de conduite, à l'atelier et aux cours, est formée de la moyenne entre la note de conduite et de régularité, et la note d'ordre et de propreté (outillage, cahiers, etc.). La note trimestrielle de conduite est formée de la moyenne de conduite à l'atelier et aux cours. Elle peut être diminuée par le Directeur à la suite d'avertissement ou de renvoi temporaire infligés à l'élève durant le trimestre.

Art. 28 – NOTES TRIMESTRIELLES. La note générale trimestrielle est formée à parties égales, par la note trimestrielle d'atelier, et par la moyenne des notes trimestrielles de cours et de conduite, suivant coefficients.

Art. 29 – NOTES PARTICULIÈRES. Les notes particulières annuelles d'atelier et de cours, qui servent à la fixation des notes minima pour le diplôme et aux classements en vue de récompenses (prix, etc.) sont formées pour chaque branche, de la moyenne des trois notes trimestrielles, celle du 1<sup>er</sup> trimestre comptant pour UN, celle du 2<sup>e</sup> trimestre pour DEUX, celle du 3<sup>e</sup> trimestre pour TROIS.

Art. 30 – NOTES ANNUELLES. La note générale annuelle est formée de la moyenne des trois notes trimestrielles, celle du 1<sup>er</sup> trimestre comptant pour UN, celle du 2<sup>e</sup> trimestre comptant pour DEUX, celle du 3<sup>e</sup> trimestre pour TROIS.

Art. 31 – NOTES de SORTIE. La note générale de sortie est formée de la moyenne de sortie est formée de la moyenne entre les trois notes générales annuelles, celle de 1<sup>re</sup> année comptant pour UN, celle de 2<sup>e</sup> année pour DEUX, celle de 3<sup>e</sup> année pour TROIS.

#### TITRE VIII – EXAMENS.

Art. 32 – À la fin de chaque année scolaire, a lieu un examen portant sur l'ensemble des matières enseignées pendant l'année. Pour chaque matière d'enseignement, cet examen est subi devant un jury composé du Directeur, du professeur chargé de cours et d'un autre professeur.

Art. 33 – Les questions d'examen, préparées à l'avance, doivent contenir dans l'ensemble tout le cours enseigné et réparties de manière à présenter des difficultés sensiblement égales ; les candidats ont le choix entre deux questions tirées au sort.

Art. 34 – Tout élève est tenu de passer les examens trimestriels et annuels pour pouvoir être noté. Il est interdit aux élèves de s'absenter de l'École dans les trois jours qui précèdent les examens, sous peine de ne pouvoir concourir.

Art. 35 – Les examens généraux de fin d'études sont subis devant un jury composé comme il est dit plus haut, et auquel sont adjoints des membres des Conseils de l'École. Des brevets et des Diplômes d'ancien élève sont délivrés dans les conditions prévues à l'art. 24 du règlement général.

#### TITRE IX – SANCTIONS.

Art. 36 – À la fin de chaque semaine, les parents ou tuteurs domiciliés à Besançon doivent signer le carnet de travail de l'élève, indiquant ses notes d'atelier et de conduite.

Art. 37 – À la fin de chaque trimestre, tous les parents reçoivent un carnet réunissant les notes d'atelier, de cours et de conduite de l'élève, avec observations qui en résultent ; ils retournent ce carnet signé au Directeur.

Art. 38 – À la fin de chaque année, le Conseil des professeurs désigne, suivant leurs notes, les élèves qui doivent être rendus à leur famille pour incapacité notoire, ceux qui peuvent être spécialisés et ceux qui doivent accomplir un stage supplémentaire pour exécuter le programme dans les conditions voulues.

Art. 39 – En principe, les élèves passent d'un atelier à un autre quand le programme de chaque atelier se trouve accompli, et ils suivent les cours théoriques de leur année scolaire. Les élèves en avance à l'atelier gagnent un temps de perfectionnement en 3<sup>e</sup> année. Les élèves en retard ne peuvent passer l'examen pratique de fin d'études qu'une fois les programmes d'atelier accomplis.

#### TITRE IX – VACANCES-CONGÉS.

Art. 40 – Les grandes vacances commencent le 1<sup>er</sup> août et la rentrée est fixée au 1<sup>er</sup> octobre. Le congé de Pâques et celui du Nouvel-An ont chacun une durée de 10 jours. Les élèves ont congé les dimanches, les jours de fêtes légales et l'après-midi du Mardi-Gras.

### ANNEXE au RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Calcul des Notes

ATELIER -	<u>Moyenne des 3 notes</u> :	<u>Moyenne des 3 notes</u> :
	{ de production,	{ d'examen trimestriel,
Notes hebdomadaires :	{ d'exécution,	Note trimestrielle : { de production trimestrielle,
	{ d'initiative (selon le cas).	{ de la moyenne des notes hebdomadaires.
COURS -	<u>Moyenne entre</u> :	
Note trimestrielle :	{ la note d'examen trimestriel (coef. 1),	
	{ la moyenne des notes mensuelles (coef. 2).	
CONDUITE -	<u>Moyenne des 2 notes</u> :	
Notes d'atelier et de cours :	{ de conduite et de régularité, d'ordre et de propreté (outillage, cahiers, etc.),	
Note trimestrielle :	{ moyenne des notes d'atelier et de cours.	
NOTE TRIMESTRIELLE -	<u>Moyenne entre</u> :	
Note générale :	{ la note trimestrielle d'atelier (coef. 1),	
	{ la moyenne des notes trimestrielles de cours et de conduite suivant coefficients.	
NOTES ANNUELLES -	<u>Pour chaque branche</u> :	
Notes particulières d'atelier	{ note particulière du 1 <sup>er</sup> trimestre x 1,	
et de cours pour diplôme et	{ note particulière du 2 <sup>e</sup> trimestre x 2,	
récompenses :	{ note particulière du 3 <sup>e</sup> trimestre x 3.	
NOTE GÉNÉRALE -	{ note générale du 1 <sup>er</sup> trimestre x 1,	NOTE de SORTIE - { note générale de 1 <sup>re</sup> année x 1,
	{ note générale du 2 <sup>e</sup> trimestre x 2,	{ note générale de 2 <sup>e</sup> année x 2,
	{ note générale du 3 <sup>e</sup> trimestre x 3.	{ note générale de 3 <sup>e</sup> année x 3

Inspection académique du Doubs et du Territoire de Belfort

---

“L’Inspecteur d’Académie du Doubs et du Territoire de Belfort invite le personnel à lire avec soin le texte suivant de la circulaire<sup>(1)</sup> de M. Le Président du Conseil”.

“Ainsi que le préconise le rapport qui précède le décret de réquisition du 28 novembre 1938, la loi interdit d’une façon formelle aux fonctionnaires toute coalition et toute cessation concertée du travail, de même la jurisprudence constante du Conseil d’État, qui s’est encore affirmée dans un arrêt récent du 22 octobre 1937 est que la grève lorsqu’elle résulte d’un refus de service concerté entre fonctionnaires est un acte illicite alors même qu’il ne pourrait être réprimé par application de la loi pénale ; par son acceptation de l’emploi qui lui a été conféré, le fonctionnaire est soumis à toutes les obligations qui dérivent des nécessités mêmes du service public et a renoncé à toutes facultés incompatibles avec une continuité essentielle à la vie nationale. En se mettant en grève les agents préposés au service public ne commettent pas seulement une faute individuelle, ils se placent eux-mêmes par un acte collectif en dehors de l’application des lois et règlements édictés. Afin de garantir l’exercice des droits qui leur appartiennent à l’égard de la puissance publique, leur révocation en pareil cas n’est donc que la constatation du fait qu’ils se sont eux-mêmes exclus du service public et de l’administration obligée de prendre des mesures urgentes et de procéder à des remplacements immédiats peut prononcer cette révocation sans être tenu, malgré la généralité des termes de l’article 65 de la loi du 22 avril 1905, de mettre les agents intéressés à même de prendre connaissance de leur dossier. La circonstance que des agents ayant participé à une grève ont repris leur service avant d’avoir reçu notification de leur révocation ne saurait être regardée comme impliquant nécessairement de la part de l’Administration la volonté de les réadmettre dans leur fonction. Je vous prie de conséquence de faire rappeler ce principe à tous les fonctionnaires placés sous votre autorité. Au cas où ils abandonneraient leur service, il vous appartiendra de provoquer immédiatement les sanctions disciplinaires appropriées sans recourir à la procédure fixée par la loi du 22 avril 1905 et par les statuts des différents personnels”.

Signé : DALADIER

En assurant votre service mercredi vous montrerez que vous avez conscience de la haute mission que vous avez acceptée et que vous ne méconnaissiez pas vos responsabilités vis-à-vis des enfants.

Tous Chefs d’établissements, tous Directeurs ou chargés d’écoles sont invités à me rendre compte sans délai et directement de la façon dont le service aura été assuré mercredi 30 novembre 1938.

Besançon le 29 novembre 1938

L’Inspecteur d’Académie

Signé : PIEDVACHE

---

(1) Circulaire adressée au Directeur de l’ÉNH, et diffusée « individuellement » à tous les membres du personnel. D’après le *Cahier d’Instructions, n°18*.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

### Allocution diffusée prononcée devant le personnel et les élèves de l'ÉNH, de l'ÉP et de l'ÉPS

le 14 octobre 1939

"Ici le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie. Je m'adresse à vous à titre d'administrateur de l'Établissement, également au nom de M. le Directeur de l'École primaire supérieure et de l'École pratique. Vous devez connaître les mesures prises en raison de l'état de guerre, qui nécessite de nous l'esprit de sacrifice, que vous supporterez d'autant mieux que vos pères, vos frères, de vos camarades d'hier, vous en donnent un haut exemple. Car ici nous courons tout de même des risques. Nous sommes une ville frontière, à portée de l'aviation ennemie. Donc nous devons nous plier à des mesures rigoureuses concernant les abris, les masques, l'extinction ou le camouflage des lumières. À l'École même, des abris sont prêts ou en voie d'organisation, pour le cas d'alerte de jour comme de nuit. Pour le jour, alors que l'Établissement compte près de 700 personnes, il y a 5 abris :

1) Pour les élèves (ÉPS+ ÉP), l'abri de l'entrée qui a pour chef M. Marcel Cupillard et pour infirmier M. Vogt.

2) Pour le personnel de l'École et les élèves (ÉPS + ÉP), l'abri de la chaufferie qui a pour chef M. Bonnafous, pour infirmière Mlle Nevers.

3) Pour tous les élèves de l'ÉNH (et le personnel de l'ÉNH), l'abri des métaux qui a pour chef M. Erdmann, pour infirmière Mlle Nevers.

4) Pour tous les élèves de la section préparatoire (et ÉPS), l'abri de la lingerie qui a pour chef M. Grosbonnet, pour infirmière Mme Muller.

5) Pour les élèves (ÉP), l'abri des douches qui a pour chef et pour infirmier M. Jaubert.

Je répète. La direction générale de la défense passive est assurée par le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie. Pour la nuit, alors que l'internat compte près de 200 personnes, on utilisera l'abri des métaux et l'abri de la chaufferie avec les mêmes chefs et infirmière. Les élèves descendront rapidement avec une couverture. Chacun doit connaître l'abri où il doit se rendre où qu'il se trouve, de jour avec les professeurs, de nuit avec les maîtres-internes, sans retard et sans bousculade, dès le signal donné par les sirènes de la Ville et de l'École. Nous procéderons tout à l'heure à un exercice d'emplacement, cinq groupes se formant, par deux élèves, derrière les cinq pancartes des cinq abris pour s'y rendre en ordre et en silence. Dans chaque abri, il y a, ou il y aura, des sièges pour la moitié des élèves qui se reposeront en alternant. On y trouvera des pelles, des pioches, une réserve d'eau, des lampes électriques, bref ce qui est nécessaire ici... Tenez compte, l'expérience l'a démontré, que les trois aspects du péril aérien, le plus dangereux est le bombardement par bombes explosives, mais qui a pour objet des buts militaires. Vient ensuite le danger des bombes incendiaires, qui affecte bien peu notre établissement, et beaucoup après le danger par bombes toxiques, tant la dispersion dans l'air s'opère rapidement. Pour les masques, il appartient aux parents des élèves externes de faire le nécessaire. Tous les élèves internes doivent posséder un masque. À ceux qui ont demandé à l'École de le leur procurer, et en attendant la livraison, suivant mesures prises à la rentrée, il sera remis en attendant un masque-compresse, avec lunettes, dans une boîte en carton. Pour utiliser ces masques-compresse, il faut les humecter au moment de s'en servir, on vous montrera comment. Tous les masques et les compresses seront déposés dans les abris où chaque élève interne trouvera le sien à son nom ; les élèves externes auront un endroit affecté pour les leurs. Des exercices permettront à chacun de rendre compte de ce qu'il doit faire avec son masque. Quand les tranchées, en voie de construction par la ville dans le terrain de l'internat de l'ÉNH (environ 600 places) seront terminées, une répartition sera faite afin qu'une partie des élèves se rende dans ces tranchées, l'autre restant dans les abris. L'esprit de sacrifice entraîne aussi à supporter des gênes et des privations. L'éclairage doit être réduit ou camouflé, afin de ne pas attirer le soir l'attention sur l'École, l'extinction étant même prévue, sauf un éclairage de secours. Presque toutes les lampes d'éclairage général ont été supprimées, en tous cas, il est formellement interdit aux élèves de toucher à un commutateur quelconque. Les horaires ont été modifiés de façon à travailler avec le jour, le principe étant d'avancer le plus possible l'enseignement. À ce sujet, je vais vous donner connaissance des instructions de M. le Recteur. Voici ce qu'il écrit : « *Les événements troubleront peut-être le cours de l'année scolaire dès le beau temps revenu. À mettre les choses au mieux, l'attention de nos élèves de l'Est se tournera, par la force des choses, vers le front et se détournera des études. Il importe que ces études soient, à cette époque, avancées et touchent à leur fin. Je prie donc tous les professeurs de hâter la marche, de façon à terminer leurs programmes vers la fin du mois d'avril. On reviendra, dans les mois qui suivront, en arrière pour réviser les questions importantes ou sur lesquelles on aura passé trop vite. Mais dès maintenant, sans aucun retard, on entrera dans le vif même de l'enseignement, on adoptera un rythme allègre et rapide, on supprimera toutes digressions. Les interrogations devront*

---

D'après le *Cahier d'Instructions*, n° 19.

Annexe 2

70 1/2

*être alertes, vivantes, courtes, veiller à ce qu'aucune minute ne soit perdue* ». Des efforts de privation peuvent se présenter dans d'autres domaines : le chauffage peut à tout moment se trouver limité, faute d'arrivée de combustible ; la nourriture, tout en restant abondante, peut ne pas être toujours très variée ; les fournitures d'atelier ou scolaires peuvent faire défaut. À ce sujet, les ateliers ainsi que les élèves doivent réduire le plus possible les frais, vu les charges des parents et les difficultés d'approvisionnement, de même que les limites des crédits. Enfin les sorties du dimanche seront limitées par la lumière du jour, les élèves ne pouvant se trouver en pleine nuit en ville, au risque d'accident, et alors qu'ils peuvent être surpris par une alerte et ne savoir où se trouvent des abris. Une autre question est celle du manque momentané de personnel d'enseignement et de surveillance, pour l'atelier et les cours le nécessaire sera fait sous peu et du reste nos Écoles professionnelles sont déjà parmi les plus favorisées. Pour la discipline, M. Erdmann, en plus de son enseignement (l'allemand), veut bien accepter temporairement les fonctions de Surveillant Général. Bien entendu que, comme Directeur de la discipline de l'établissement, je me charge de le seconder d'une façon qui sera effective, avec le concours de M. le Directeur de l'École Primaire Supérieure et de M. l'Économiste. Du reste la tâche sera facile, car l'indiscipline dans les circonstances actuelles serait inexcusable et entraînerait le renvoi immédiat par l'Inspecteur d'Académie. Ce ne serait pas respecter ceux qui risquent en ce moment la mort pour que la France vive, que de ne pas avoir par abnégation l'esprit de discipline qui s'impose. Dites-vous que des centaines de jeunes gens des Écoles Professionnelles de l'Est, à présent fermées, seraient trop heureux de prendre votre place. Non seulement nous sommes certains que vous saurez bien vous conduire, mais encore nous savons que nous pouvons compter sur vous pour aider, s'il le faut, à la défense passive. Des services vous seront demandés, et tous saurez répondre à notre appel. Que ce soit dans le travail, dans la privation ou dans des occupations d'intérêt général, montrez-vous les dignes fils de ceux qui combattent sur le front, préparez-vous à l'immense tâche qui sera celle de la jeunesse après la guerre, celle d'une France à refaire, alors que grâce à nos héros, elle vivra définitivement dans la paix et la liberté !

Restez en place, nous allons procéder à la formation des cinq groupes qui iront occuper les 5 abris et attendront l'ordre d'évacuer".

#### Répartition des Abris à l'intérieur de l'Établissement\*

Places	Abris	Chef	Infirmier	École	Classes
120 à 150	Abri entrée	M. Cupillard	M. Vogt	ÉPS	1 <sup>D</sup> – 1 <sup>E</sup> – 4 <sup>H</sup> – 3 <sup>A</sup> 5 <sup>A</sup> AM
100 à 120	- chaufferie	M. Bonnafous	Mlle Nevers	Personnel, ÉPS	2 <sup>A</sup> – 2 <sup>B</sup> – 2 <sup>AM</sup> – 3 <sup>A</sup> et 3 <sup>B</sup> A.M – 1 <sup>2</sup> 3 <sup>o</sup> commerciale.
150 à 180	- métaux	M Erdmann	Mlle Nevers	ÉNH	Toute l'École
130 à 150	- lingerie	M. Grosbonnet	Mme Muller	Sec. Prépa. ÉPS	Cours préparatoire 105 1 <sup>A</sup> – 1 <sup>B</sup>
100 à 120	- douches	M. Jaubert	M. Jaubert	ÉPS	3 <sup>I</sup> – 3 <sup>J</sup> – 2 <sup>I</sup> – 2 <sup>J</sup> .

(\*) D'après le *Cahier d'Instructions*, n° 19.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Éducation Nationale  
Direction Générale de l'Enseignement  
Technique, 2<sup>e</sup> Bureau  
Bureau de Mobilisation

Paris le 2 décembre 1939

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
à MM. Les Directeurs des Écoles Nationales Professionnelles,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de faire terminer le 30 avril 1940, les études des élèves de 4<sup>e</sup> année, des Écoles Nationales Professionnelles de garçons.

Cette décision est prise pour permettre à l'industrie travaillant à la Défense Nationale, de disposer de 3 ou 4 mois plus tôt, d'un personnel technique exercé. Vous n'ignorez pas les besoins considérables en main d'œuvre qualifiée de cette industrie. En libérant ainsi près de 500 jeunes techniciens, l'Enseignement Technique lui rend un très grand service.

Je vous prie en conséquence, d'aménager, en accord avec les professeurs intéressés, les études de la 4<sup>e</sup> année, afin que l'essentiel des matières fondamentales soit enseigné pendant la période qui reste à courir jusqu'en avril 1940. Le diplôme sera conféré à ce moment dans les conditions réglementaires.

Vous voudrez bien me faire connaître, sous le timbre du 2<sup>e</sup> Bureau (avec copie pour le Bureau de Mobilisation), les dispositions que vous comptez prendre en vue de l'application des instructions qui précèdent, ainsi que le nombre d'élèves de 4<sup>e</sup> année

En accord avec les familles des élèves dont il s'agit et avec les industriels, vous voudrez bien vous préoccuper du placement de ces élèves. Il conviendra en effet, de les faire embaucher dès leur sortie de l'École.

En outre vous étudierez dès à présent, la création d'un centre de formation professionnelle accélérée qui prendrait, après Pâques, la place rendue vacante par le départ de la 4<sup>e</sup> année.

Vous aurez à indiquer :

- 1) la ou les spécialités professionnelles qui pourraient être rapidement enseignées en 3, 4 ou 5 mois. Il s'agit évidemment, de spécialités utiles à l'économie nationale ou à la Défense nationale.
- 2) les programmes d'enseignement pour ces spécialités,
- 3) le nombre de candidats que vous pourriez recevoir,
- 4) un projet de budget,
- 5) le mode de recrutement que vous comptez entreprendre à cet égard. Vous aurez à rechercher soit des manœuvres spécialisés à former en ouvriers spécialistes, soit des ouvriers menuisiers et ébénistes en chômage et dégagés de toutes les obligations militaires, à former en ouvriers modeleurs ou en ouvriers chaudronniers formeurs d'aviation, soit des ouvriers à former comme soudeurs ou comme moniteurs d'apprentissage, etc. .

Cela doit évidemment être réalisé avec le concours de l'industrie régionale et du Comité de liaison de la formation professionnelle, en voie de création dans chaque circonscription d'inspection divisionnaire. Vous serez avisé prochainement de cette création.

Vous en assurerez autant que possible, la participation morale, matérielle et financière. Il conviendra, en particulier, d'obtenir que le personnel d'usine fréquentant le centre de formation dont il s'agit, continue à recevoir une rétribution patronale.

Vous voudrez bien me rendre compte, en temps utile, des résultats de votre étude et de sa réalisation, dans un rapport qui devra m'être adressé en double exemplaire, l'un sous le timbre du 2<sup>e</sup> Bureau, l'autre sous le timbre du Bureau de Mobilisation.

Par autorisation,

Le Directeur Général de l'Enseignement Technique  
H. LUC

---

Circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale, 2 décembre 1939. In *Cahier d'Instructions*, n° 19.

BESANÇON

Rue Pierre Leroy,

Rue Edmond Labbé

Téléphone : 34.68

CCP Dijon : 7 815

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE – ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE

TROIS SECTIONS : HORLOGERIE – PETITE MÉCANIQUE DE PRÉCISION – BIJOUTERIE

### *Besançon, le*

Monsieur,

MM. les représentants des Syndicats patronaux et ouvriers s'étant entendus sur les besoins de formation professionnelle en vue du recrutement de l'Atelier-École annexé à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, j'ai l'honneur de vous faire connaître les décisions prises en accord avec la direction de cette École.

1) Le recrutement sera limité autant que possible aux candidats et candidates ayant 14 ans révolus, afin de permettre de suite le maximum d'heures hebdomadaires d'atelier.

2) Selon le programme adopté par l'Enseignement Technique, les élèves suivront en 1<sup>ère</sup> année un programme pratique d'initiation à tous les travaux d'horlogerie (lime, tour, pivotage, achevage, réglage) afin d'être spécialisés en 2<sup>o</sup> année selon leurs goûts, leurs aptitudes et les besoins.

3) Ces besoins seront déterminés en fin de 1<sup>ère</sup> année et d'un commun accord entre l'École et les Syndicats patronaux et ouvriers.

4) Si des élèves ne sont pas admis par priorité dans la spécialité de leur choix, ils pourront être autorisés à être formés ensuite dans cette spécialité si leurs aptitudes et le nombre de places le permettent.

5) Si le nombre des candidats dépasse le nombre de places disponibles en janvier 1940, un classement aura lieu suivant l'âge et le degré d'instruction générale.

6) L'enseignement est gratuit et des crédits seront sollicités de la Ville et de l'État afin, qu'en principe, l'outillage nécessaire soit prêté aux élèves, qui auront à se munir d'une blouse blanche.

7) Les programmes de l'Atelier-École devant comporter :

- un enseignement pratique : 28 H. par semaine,
- un " technique : 4 H. "
- un " général : 11 H. "

Les élèves devront faire preuve du même effort dans les 3 enseignements.

8) Une discipline inflexible sera de rigueur, les élèves des deux sexes de l'Atelier-École ne devant pas apporter la moindre perturbation dans la tenue de l'École Nationale d'Horlogerie.

Veillez me faire savoir si vous êtes disposé à confier votre enfant à l'Atelier-École, et si vous acceptez les conditions précitées. Selon le cas, vous recevrez un avis vous confirmant la date d'entrée en janvier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Le Directeur :  
L. Trincano

---

Lettre-circulaire du 11 décembre 1939, adressée par Louis Trincano aux parents d'élèves pour les informer de l'ouverture d'un Atelier-École d'horlogerie à l'ÉN H de Besançon. In *Cahier d'Instructions*, n° 19.

Besançon le 22 janvier 1940

M. (aux Industriels de la Région)<sup>(1)</sup>

En suite d'instructions administratives, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les deux importantes questions ci-après :

- Création à l'ÉNH de Besançon d'un Centre de Formation Professionnelle Accélérée,
- Moyen de répondre à l'obligation de former un pourcentage d'apprentis.

### Centre de Formation Professionnelle Accélérée

Suivant instructions générales du Ministère de l'Éducation Nationale (Enseignement Technique), aux Écoles professionnelles, et suivant instructions particulières à l'ÉNH de Besançon (16-1-1940), celle-ci se trouve chargée de créer dans son établissement un Centre de Formation Professionnelle Accélérée, par l'utilisation des places rendues vacantes fin avril en suite du départ anticipé d'élèves en fin d'études (4<sup>ème</sup> année de l'ÉNH et 3<sup>ème</sup> année de l'ÉP) ; ce départ est destiné à permettre à l'industrie travaillant pour la DN\* de disposer de 3 mois plus tôt d'un personnel exercé.

La création du Centre doit se faire avec le concours :

- de l'industrie régionale,
- du Comité de liaison de la Formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre, présidé par M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail (Dijon) et dont font partie des représentants de la Marine, de l'Air, de l'Armement et de l'Enseignement Technique.

La création du centre de formation soulève les problèmes suivants :

1) mode de recrutement ; 2) spécialistes à former ; 3) programme d'enseignement ; 4) nombre de candidats ; 5) personnel nécessaire ; 6) budget et frais divers.

Recrutement. La CM\*\* du 11-12-39 porte comme pouvant fréquenter les Écoles-Centre de formation : "les adolescents de 15 à 20 ans et les jeunes adultes sans travail, qui suivront un enseignement propre à leur donner les qualités d'un ouvrier spécialisé."

La CM du 13-1-40 porte que si les élèves fréquentant les Écoles techniques ne peuvent être admis dans les Centres mais continuent jusqu'à nouvel ordre leur scolarité normale, une exception doit être faite en ce qui concerne les élèves des sections commerciales desdites écoles, qui peuvent être distraits pendant un an au moins de leurs études et incorporés en vue de l'apprentissage de professions utiles à la DN (tourneurs, dessinateurs-calqueurs, etc.). À l'issue de leur formation professionnelle ils seront placés en usine ; Quant au mode de recrutement, il apparaît que les industriels de la région saisis par leurs organisations syndicales, sont les mieux qualifiés pour choisir ceux qu'ils auront à employer dans les spécialités voulues.

Spécialistes à former. La CM du 2-12-39 porte que l'étude à faire parvenir à Paris indiquera qu'elles sont les spécialités professionnelles qui pourront être rapidement enseignée en 3-4 ou 5 mois. Il s'agit évidemment de spécialités utiles à l'économie nationale ou à la DN. La CM ajoute : "vous aurez à rechercher soit des manœuvres spécialisés à former en ouvriers spécialisés, soit des ouvriers menuisiers ou ébénistes en chômage et dégagés de toute obligation militaire, à former en ouvriers modeleurs, soit des ouvriers à former comme soudeurs ou moniteurs d'apprentissage".

Programme d'enseignement. la CM du 11-12-39 indique que : "cette formation professionnelle portera surtout sur l'enseignement pratique dans les ateliers. Les croquis et la technique professionnelle y auront aussi une place réduite, mais suffisante pour donner à ces élèves les connaissances élémentaires nécessaires". Compte tenu des spécialités à enseigner, les programmes de l'École-Centre de Formation de Besançon seront à établir en accord avec les industriels et le Comité de liaison.

Nombre de candidats. Étant tenu compte des élèves sortants qui doivent rester à l'Etablissement pour exécuter à leur bénéfice des travaux spéciaux pour la DN, seront disponibles fin avril 1940 :

- à l'ÉNH : 20 places dans les ateliers d'horlogerie, 6 places dans les ateliers de petite mécanique
- à l'ÉP : 10 places dans les ateliers de mécanique générale, 8 places dans les ateliers de menuiserie.

(1) Lettre-circulaire de Louis Trincano, portant création à l'ÉNH de Besançon, d'un Centre de Formation Professionnelle Accélérée et sur les obligations de formation des apprentis. In *Cahier d'Instructions n°19*.

(\*) Défense Nationale.

(\*\*) Circulaire Ministérielle.

Personnel. Les professeurs de 3<sup>e</sup> année d'ÉP (mécanique générale et menuiserie), et les professeurs de 4<sup>e</sup> année de l'ÉNH (horlogerie et petite mécanique) pourront s'occuper des élèves de l'École-Centre dans la mesure où ils se trouveront libérés des élèves sortants.

Budgets et frais divers. La CM du 2-12-39 donne pour instructions que le Directeur du Centre de Formation doit apporter autant que possible, sa participation morale, matérielle et financière. La CM ajoute : "il conviendra en particulier d'obtenir que le personnel d'usine fréquentant le centre de formation dont il s'agit, continue à percevoir une rétribution patronale". La CM du 11-12-39 porte que : "les dépenses d'exploitation supplémentaires des établissements entraînés pour cette activité nouvelle feront l'objet de subventions allouées par le Ministère de l'Éducation nationale sur des crédits qu'il a demandés à cet effet pour l'exercice 1940. Les allocations à verser aux élèves pendant la durée des stages, seront supportées par le budget du ministère du travail. Ces allocations pourront comporter les éléments suivants :

1<sup>o</sup>) primes aux élèves au moment de la fin de la formation professionnelle suivant un barème proportionnel aux notes obtenues à l'examen de sortie – maximum : 700 frs par élève.

2<sup>o</sup>) allocation de 2 frs par jour et par élève,

3<sup>o</sup>) allocation supplémentaire aux élèves non secourus ou ne bénéficiant pas de secours de chômage réduits. Le montant de cette allocation, augmenté, le cas échéant, des secours de chômage, ne peut dépasser le taux de l'allocation principale, accordée par le fonds de chômage de la région où se trouve le centre".

Restent à établir les frais d'exploitation supplémentaire de l'Établissement en vue d'obtenir du Ministère de l'Éducation Nationale, les subventions spéciales prévues. Ces frais ne pourront être fixés que lorsque les industriels auront fait connaître l'usage qu'ils comptent faire du Centre de Formation professionnelle accélérée suivant les instructions qui précèdent.

### **Formation obligatoire d'Apprentis**

Une CM du 2-1-40 rappelle aux écoles techniques que le décret du 3-11-39 a fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour les entreprises relevant de la métallurgie et du travail des métaux, à 9% le rapport entre le nombre des apprentis et des adultes que chaque entreprise doit engager ou former, et le nombre des ouvriers et employés qualifiés qu'elle a à son service. Pour l'application de cette disposition réglementaire, diverses modalités s'offrent aux chefs d'entreprise :

- apprentissage à l'usine même,
- apprentissage dans des centres organisés collectivement,
- bourses dans les Écoles techniques.

La circulaire ajoute :

"J'appelle tout spécialement votre attention sur l'intérêt que présentent les bourses pour vos élèves aussi bien d'ailleurs que pour les industriels et commerçants. L'élève apprenti est assuré, dans la mesure où il fera une bonne scolarité, d'un placement satisfaisant à sa sortie de l'école et le chef d'entreprise bénéficie dans les meilleures conditions, des garanties d'une formation professionnelle méthodique de son personnel. Un décret du 28-1-1939 a énuméré les conditions d'attribution des bourses. Ces conditions sont simples : un contrat d'apprentissage est souscrit entre un chef d'entreprise et la personne responsable de l'élève, le contrat prévoyant la rémunération d'entretien versée à la famille ainsi que la fréquentation régulière de l'école. Il serait recommandable, d'ailleurs, que le versement entre les mains du chef d'établissement, d'un modeste pécule soit prévu. Ce pécule serait remis à l'apprenti lorsqu'il aurait achevé sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage. L'ensemble des charges supportées dans ces conditions pour l'entretien d'un apprenti doit être équivalent à celles qui résulteraient de l'apprentissage à l'usine.

Je vous engage à entrer en rapport avec les chefs des entreprises visées par le décret du 3-11-39 et à suggérer à certains d'entre eux qui ne pourraient organiser l'apprentissage dans leurs ateliers, d'engager par contrat des élèves de votre école âgés de 14 ans révolus".

Veillez donner au plus tôt à la présente les suites qu'elle comporte en vue du rapport d'ensemble que je dois adresser à l'Administration dans un bref délai.

Et recevez, M....., mes salutations distinguées

Le Directeur de l'ÉNH de Besançon,  
Louis Trincano

**Centre de Formation accélérée et de Promotion ouvrière**  
**(École Nationale d'Horlogerie de Besançon)**  
**Projet d'organisation des Cours de promotion Ouvrière<sup>(1)</sup>**

**Cadre général aux deux formations :**

- Durée : 3 heures par jour (16 à 19 H),
  - Première période : du 7 mai au 10 juillet<sup>(2)</sup> : 10 semaines
  - Seconde période : 1 mois durant les vacances : 4 semaines
- (le régime des vacances est à fixer par l'ET) \_\_\_\_

Total : 14 semaines, soit 14 semaines x 6 jours x 3 heures = 252 heures.

**Horlogerie :** 27 inscrits.

<u>Entreprise :</u>	<u>Régleurs :</u>	<u>Remontages : Finissages – Échappement</u>	<u>Horlogerie :</u>	<u>Technologie :</u>
Société Lip :	3	2	10	9
Éts. Geismar :		1		
Société Zénith :		2*		

- Répartition : Atelier et technologie d'atelier : 14 sem. X 6 jours x 1 H = 84 H ;
  - Cours de technologie et croquis : 14 sem. X 6 jours x 2 H = 168 H. **Total = 252 H**
- Chaque jour : de 16 H à 17 H = Atelier et technologie d'atelier,  
 " " " 17 H à 18 H = Cours d'horlogerie générale et de réglage,  
 " " " 18 H à 20 H = Cours d'échappement et de pièces compliquées.

- Les inscrits qui voudraient n'assister qu'aux cours ou à l'un des deux cours ne viendraient qu'aux heures prévues.

**Mécanique :** 25 inscrits.

<u>Entreprise</u>	<u>Ajusteurs :</u>	<u>Tourneurs :</u>	<u>Tourneurs de précision :</u>	<u>Régleurs de tour :</u>	<u>Décolleteurs :</u>	<u>Fraiseurs :</u>
Bredillot :	3	1		1		1
Compteurs :		1	2	3	1	
Douge :		11**				
Bourgeois :						1

- Répartition : Atelier et technologie d'atelier : 14 sem. X 5 jours x 2 H = 140 H ;
- Cours de technologie : 14 sem. X 5 jours x 1 H = 70 H ;
- Dessin : 14 sem. X 3 H = 42 H. **Total = 252 H**

Chaque jour : de 16 H à 18 H = Atelier et technologie d'atelier,  
 " " " 18 H à 19 H = Cours de technologie,

Le samedi : de 16 H à 19 H = Dessin.

- Les inscrits qui voudraient n'assister qu'au cours de technologie ne viendraient donc que de 18 à 19 H (sauf le samedi).

**Nota :** Ces régimes (horlogerie et mécanique) seraient modifiés par la suite, selon les besoins.

(1) D'après le *Cahier d'instructions n°20*, le 4 mai 1940. Pour une lecture plus aisée, nous avons réuni les deux projets (horlogerie et mécanique) sur un seul document.

(2) En mention marginale, sur les deux documents, à l'encre, de la main de Louis Trincano, on peut lire : "*Les inscrits se présenteront le mardi 7 octobre (pour les horlogers, et le 6 octobre pour les mécaniciens) pour prise de contact et interrogation écrite*".

(\*) Le chiffre « 2 » a été biffé à l'encre rouge (la Zénith n'envoie plus de candidats ?).

(\*\*) le chiffre « 11 » a été biffé au crayon de papier et remplacé par le chiffre 3 (Douge limite ses besoins en tourneurs ?)

## Le Service Obligatoire du Travail<sup>(1)</sup>

---

### **- Le Petit Comtois, 17 février 1943, au sujet de la Création du STO :**

“Constatant que les prélèvements dans les usines françaises d'une partie notable de la main-d'œuvre risquent de réduire sensiblement nos possibilités de production (il) a été décidé, en application de la loi du 4 septembre 1942\* de créer un Service Obligatoire du Travail. Cette mesure indispensable pour les besoins de notre économie, répond également aux soucis du Gouvernement de mettre un terme à l'inégalité choquante qui faisait peser seulement sur les ouvriers des charges qui doivent être équitablement réparties sur tous les Français quelle que soit leur catégorie sociale ; Le Conseil a adopté un texte législatif qui rend le Service du travail obligatoire (sic) aux champs, à l'atelier, à l'usine pour les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922. Des mesures particulières sont prévues notamment pour les agriculteurs qui continuent le travail de la terre. La durée de service obligatoire du travail sera de deux années sur lesquelles s'imputera le temps passé aux armées ou aux chantiers de jeunesse. Un Commissariat général chargé du Service du travail sera incessamment institué...”

### **- Le Petit Comtois, 27-28 février 1943, au sujet du STO pour les étudiants :**

“Les élèves régulièrement inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, secondaire, primaire, technique, publics et privés, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922, et astreints au Service du travail obligatoire, seront tenus d'accomplir ce service à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1943. Ce service comportera deux périodes :

- une première année, au cours de laquelle les étudiants appelés seront placés à la disposition du Commissariat général du Service du travail obligatoire pour être mis au service de la nation ;
- une deuxième année durant laquelle, tout en reprenant leurs études, ils pourront être employés selon certaines modalités. Comme on le voit, les jeunes étudiants, bien qu'avec certaines modalités particulières devront participer, au même titre que les jeunes ouvriers et les jeunes paysans, à un service national qui requiert les forces de la jeunesse française tout entière”.

### **- Le Petit Comtois, 3 mars 1943, un rappel strict et les menaces de la Préfecture du Doubs :**

“Aux termes de la loi du 16 février 1943\* (...) tous les Français nés en 1920, 1921 et 1922, devaient, avant le 28 février 1943, se présenter à la mairie de leur résidence et y souscrire, sur des formules spéciales, mises à leur disposition, un bulletin de recensement n°1. Au cas où certains jeunes gens, soit par négligence, soit par omission ou pour tout autre motif, ne se seraient pas soumis aux formalités du recensement et à la visite médicale, ils se trouveraient de ce fait en état d'infraction à la loi du 16 février 1943, qui prévoit des sanctions sévères (emprisonnement de trois mois à deux ans et amende de 200 à 100 000 fr., ou l'une de ces deux peines). Les jeunes gens ayant failli à leur devoir doivent être recherchés par les services français de police et de gendarmerie et conduit aussitôt après leur découverte dans un camp d'hébergement surveillé en attendant leur mise en route sur le lieu d'affectation qui leur aura été désigné, sans préjudice des sanctions prévues par la loi. Avant l'intervention de ces mesures extrêmes, l'attention des jeunes gens défaillants est appelée d'une façon particulière sur la possibilité qui leur est encore offerte de régulariser leur situation. À cet effet, ils devront se présenter d'urgence à la mairie de leur résidence et en tout cas avant le 8 mars, délai de rigueur, afin d'y souscrire un bulletin de recensement. Les jeunes gens qui auront ainsi procédé à la régularisation de leur situation se présenteront sans autre avis à la visite médicale, au cours d'une séance spéciale de clôture des listes qui aura lieu pour tous les retardataires du département du Doubs, sans exception, à la mairie de Besançon (salle du Conseil municipal, le mercredi 10 mars 1943, 8 h 30). Les jeunes gens qui répondront à ce dernier appel auront la satisfaction d'avoir en définitive accompli leur devoir, en évitant à des pères de familles de partir à leur place et échapperont aux sanctions pénales qui seront inexorablement appliquées aux défaillants”. “Le préfet du Doubs, R. Linarès”.

### **- Le Petit Comtois, 1<sup>er</sup> juillet 1943, une initiation à la formation technique, à l'ÉNH, pour les étudiants astreints au STO :**

“Les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1919\*\* et le 31 décembre 1922, sont avisés qu'un Centre d'apprentissage rapide est institué à l'École National d'Horlogerie de Besançon. Ils pourront y faire pendant la durée de leur sursis de convocation un commencement de formation technique et améliorer ainsi leur situation à leur arrivée en Allemagne. Cet avis ne concerne pas les étudiants en médecine et en pharmacie ainsi que les élèves des établissements scientifiques et techniques qui recevront des affectations compatibles avec leurs connaissances spéciales. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Préfecture du Doubs, 3<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau”.

---

(1) Loi du 16 février 1943. D'après les textes parus dans *Le Petit Comtois* : les 17, 27-28 février 1943, 3 mars 1943, 1<sup>er</sup> juillet 1943.

(\*) Loi qui institue le Service civil national du travail et qui permet les réquisitions.

(\*\*) La loi fait partir l'obligation d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 1920 (supra).

## **Création d'un Comité d'organisation de l'industrie de la montre<sup>(1)</sup> (Comontre)**

-----

Un décret en date du 27 novembre, publié au *Journal Officiel*, rendu sur rapport du Ministre-Secrétaire d'État à la Production industriel et au Travail, crée un Comité d'organisation de l'industrie de la montre, dont M. André Donat, 3 rue des Docks, à Besançon, est nommé directeur adjoint\* :

"Article premier.- Il est constitué, pour l'ensemble de l'industrie de la montre, un Comité d'organisation, en exécution de la loi du 16 août 1940.

Ce Comité comprend : - Un directeur assisté d'un directeur adjoint ;  
- Une Commission consultative.

Art. 2 – Le directeur est chargé des fonctions attribuées aux Comités d'organisation par la loi du 16 août 1940 et possède les pouvoirs conférés aux comités par cette même loi. Il est chargé de créer et de diriger les organismes nécessaires à l'exercice de ces attributions, organismes dont le siège normal est à Besançon.

Art. 3 – En cas d'empêchement du directeur, ses fonctions sont dévolues au directeur adjoint.

Art. 4 – La Commission consultative, divisée éventuellement en sections suivant la nature des questions à traiter, est consultée par le directeur chaque fois qu'il le juge utile et obligatoirement pour les questions relatives à l'établissement des programmes généraux de production, à la normalisation des calibres de montres et à la fixation des prix.

Art. 5 – Les décisions du directeur, accompagnées le cas échéant de l'avis de la Commission consultative, sont soumises au visa du commissaire du Gouvernement et sont exécutoires si celui-ci n'a pas fait connaître son opposition dans un délai de huit jours. Le veto du commissaire du Gouvernement ouvre recours au Ministre-Secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail. Toutefois, certaines questions de service courant, définies par le commissaire du Gouvernement, pourront être laissées à la décision du directeur.

Art. 6 – Le Président de la Commission consultative peut soumettre directement au commissaire du Gouvernement toutes suggestions concernant l'industrie de la montre.

Art. 7 – Le directeur est autorisé à imposer aux entreprises participant à l'industrie et au commerce de la montre une cotisation dont le montant sera approuvé par décret contresigné par le Ministre-Secrétaire d'État aux Finances. Le Comité d'organisation de l'industrie de la montre est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son directeur qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie des pouvoirs qu'il tient du présent alinéa. Le directeur engage et révoque ses collaborateurs, fixe leur rémunération, établit le budget du Comité d'organisation et le soumet à l'approbation du commissaire du Gouvernement. Son propre statut et celui du directeur adjoint seront fixés par décision du Ministre-Secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail.

Art. 8 – Les membres du Comité d'organisation sont tenus au secret professionnel, sous les peines prévues par l'article 378 du code pénal.

Art. 9 – Les fonctions du commissaire du Gouvernement près du Comité d'organisation, prévues à l'article 3 de la loi du 16 août 1940, sont confiées au directeur des industries mécaniques et électriques au ministère de la Production industrielle et du travail qui peut déléguer ses fonctions à l'un de ses collaborateurs.

---

(1) D'après *La France Horlogère*, décembre 1940.

(\*) C'est André Donat qui assura en fait la direction du « Comontre ».

## Création d'un Comité d'organisation de l'horlogerie<sup>(1)</sup>

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français...,

Décrétons :

Article 1<sup>er</sup> - Il est constitué, pour l'industrie et le commerce de l'horlogerie, un Comité d'organisation conforme aux dispositions de la loi du 16 août 1940 et investi des pouvoirs définis par cette loi. Toutefois, les questions relatives à l'industrie de la montre restent du ressort du Comité d'organisation créé par décret du 27 novembre 1940 ; les questions de répartition restent de la compétence exclusive des répartiteurs chefs de section de l'Office central de répartition des produits industriels. Ce Comité sera dénommé : Comité d'organisation de l'horlogerie. L'article 3, ci-dessous précise les attributions.

Art. 2 - Le comité comprend huit membres, l'un d'eux exerçant les fonctions du président responsable. Un vice-président assumera les fonctions du président en l'absence et sous la responsabilité de celui-ci. Les fonctions de membre du Comité d'organisation sont attribuées à titre personnel et aucun remplacement n'est, en principe, autorisé. Toutefois, en cas d'absence du président responsable et du vice-président, le commissaire du Gouvernement, agissant par délégation du ministre, désigne un autre membre du Comité pour exercer les fonctions de président responsable. En cas de carence du président responsable, du vice-président ou de la personne désignée pour les remplacer, le commissaire du Gouvernement exerce les pouvoirs dévolus au président responsable.

Art. 3 – Sont rattachés au Comité :

a) Les fabrications suivantes : Réveils, pendules, carillons; horloges monumentales ; pendules et horloges électriques ainsi que les installations de distribution de l'heure ; chronomètres de bord ; horloges d'observatoire ; horloges de contrôle et de pointage industriel.

b) Les commerces de gros et détails concernant les produits ci-dessus et les montres\*.

Il sera créé, à la diligence du Comité, des bureaux spécialisés pour l'étude des diverses catégories de questions. La composition des « bureaux » sera soumise à l'agrément du secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur.

Art. 4 – Les bureaux ci-dessus, de même que tous les organismes dépendant du Comité d'organisation, à tous les échelons, sont, au même titre que le Comité lui-même, soumis au contrôle du commissaire du Gouvernement ou de ses délégués. Aucune réunion du Comité d'organisation ne sera tenue sans que le commissaire du Gouvernement en soit avisé à l'avance. Celui-ci, ou l'un de ses délégués, pourra assister à la réunion.

Art. 5 – Les membres du Comité d'organisation, les membres des bureaux et leurs collaborateurs sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues par l'article 378 du code pénal.

Art. 6 – Le Comité d'organisation est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans les actes de la vie civile par son président responsable, qui peut déléguer à tel mandataire de son choix, tout ou partie des pouvoirs qu'il tient du présent article.

Art. 7 – Un décret, contresigné par le ministre secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail, et par le ministre secrétaire d'État aux Finances, fixera, conformément à l'article 4 de la loi du 16 août 1940, les conditions dans lesquelles les cotisations pourront être imposées aux entreprises pour couvrir les dépenses administratives du Comité d'organisation.

Art. 8 – Le président du Comité d'organisation représente la profession dans ses rapports avec tous les organismes publics ou privés, français ou étrangers.

Art. 9 – Le ministre secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel*.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français...,

Décrétons :

Article 1<sup>er</sup> – Sont nommés membres du Comité d'organisation de l'horlogerie : MM. Alexandre Bertrand, Marcel Beucler, Albert Japy, Gaston Guiot, Marius Guitton, André Lallement, Léon Leroy, Henri Rodanet.

Art. 2 – M. Marcel Beucler est désigné pour assurer les fonctions de président responsable du Comité d'organisation de l'horlogerie. M. Alexandre Bertrand est nommé vice-président du Comité.

Art. 3 – Le directeur général des industries mécaniques et électriques au Ministère de la Production industrielle et du Travail est nommé commissaire du Gouvernement auprès du Comité d'organisation de l'horlogerie. Il peut, pour les affaires courantes déléguer ses fonctions... Fait à Vichy, le 27 janvier 1941. Ph. Pétain. Par le Maréchal..., Le Ministre secrétaire d'État..., René Belin.

(1) Décret du 27 janvier 1941. D'après *La France Horlogère*, février 1941.

(\*) La concertation avec le Comontre est, *de facto*, de mise (supra).



## **Annexe 3**

### L'École Nationale d'Horlogerie dans la tourmente de la guerre

Une volonté de faire face à l'Occupation  
(1940-1945)

(pages 220 à 359)

## **École Nationale d'horlogerie de Besançon**

### **La mise à la retraite de Louis Trincano (*Le Petit Comtois*, 24 décembre 1943)<sup>(1)</sup>.**

#### **Note communiquée par M. Bertrand, recteur de l'académie de Besançon :**

“Comme suite à sa politique de rajeunissement des cadres, le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de mettre à la retraite M. Trincano, directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. M. Trincano, vient d'avoir soixante-trois ans et est atteint par l'inexorable loi de la limite d'âge. C'est dans l'intérêt du service que cette mise à la retraite est prononcée au cours de l'année scolaire. M. Trincano dirigeait l'École Nationale d'Horlogerie depuis 1912. C'est toute une existence consacrée à cette magnifique réalisation. C'est principalement grâce à lui, à ses initiatives, à son effort continu qu'elle a été conçue, construite, équipée, complètement achevée et qu'elle est devenue cette grande École Nationale qui fait aujourd'hui la réputation de Besançon. Il y a apporté toutes ses qualités de chef, le dévouement, le courage, l'esprit de sacrifice, le patriotisme, la compétence technique, l'autorité qui sont connus et appréciés par tous. Il faut espérer que M. Trincano qui a gardé sa jeune activité, continuera à rendre de nouveaux services soit dans l'École Nationale d'Horlogerie, soit dans le vaste champ universitaire, soit dans les domaines professionnels et sociaux. Ses amis font des vœux pour qu'il jouisse en paix d'une longue, heureuse et active retraite”.

#### **Les adieux de M. Trincano, à l'ÉNH, le 21 décembre 1943<sup>(2)</sup>.**

“M. Bertrand, Recteur de l'Académie de Besançon, tint à faire connaître lui-même cet arrêté à l'École Nationale et à l'Atelier-École annexé. Tous les membres du personnel furent réunis à cet effet le 21 décembre, en présence de MM. Babin, Inspecteur d'Académie ; Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie, et Ferry, Directeur des Collèges Technique et Moderne. MM. Herbuté et Huguenin, Inspecteurs de l'Enseignement Technique étant empêchés.

S'adressant à M. Trincano, M. le Recteur lui exprima ses vifs regrets que des raisons d'âge aient obligé l'Administration à mettre fin à une longue et brillante carrière. Il rappela alors l'œuvre scolaire du directeur : la nationalisation définitive de l'École, la construction du nouvel établissement, la création et le développement de plusieurs sections techniques, la fondation de l'Atelier-École annexé, le maintien de notre Établissement national dans son rôle d'enseignement lors des circonstances particulièrement difficiles qui nécessitèrent autant de volonté que de diplomatie. Tous les actes de M. Trincano ont été sans cesse guidés par son ardeur inlassable dans ses fonctions, par son loyalisme comme fonctionnaire, et par le patriotisme lui donnant foi dans l'avenir de notre Pays. M. le Recteur félicita ensuite M. Braille de sa nomination qu'il souhaita définitive, et en remerciant M. Trincano de vouloir bien rester encore un temps à l'École pour aider son successeur, il termina en donnant l'accolade au directeur sortant”.

“M. Trincano exprima avec émotion le serrement de cœur qu'il éprouvait au moment où il allait quitter sa chère École, et sa grande crainte de ne pouvoir être utile alors qu'il se sentait encore capable d'agir. S'adressant aux professeurs, il observa que ceux-ci travaillent pour l'École et non pour le directeur, c'est quand même ce dernier qui bénéficie de la réputation de notre établissement national due à leurs efforts, qu'il s'agisse d'horlogerie, de petite mécanique, de bijouterie, de la formation de spécialistes, de cadres moyens ou de cadres supérieurs d'éducation générale et sportive, de nourriture, de bon esprit ou de discipline. Il reporta à tout son entourage le mérite de cette réputation bien établie. Les regrets de partir sont atténués par la satisfaction qu'il éprouve à avoir le successeur qu'il s'est depuis longtemps souhaité, et aussi préparé en le faisant nommer chef des travaux. M. Braille sût rapidement s'imposer par ses qualités personnelles, comme par ses compétences dans les domaines technique et scientifique. Nul doute qu'avec ce jeune directeur, entouré d'un jeune économiste et d'un jeune surveillant général, tous trois faisant preuve à l'envi d'ardeur dans leurs fonctions notre École Nationale, qui a pour assises d'anciens professeurs pleins d'expérience, ne soit appelée à prendre un nouvel essor. Déjà bien des projets de développement sont admis par l'Enseignement technique, qui n'attendent plus que les possibilités de réalisation. M. Trincano termina par un adieu ému à tous”.

---

(1) Note retranscrite dans *La France Horlogère* de janvier 1944.

(2) *La France Horlogère*, janvier 1944.

## Les adieux de M. Trincano, à l'ÉNH, le 21 décembre 1943 (suite)

"M. Haag tint à remercier M. Trincano de l'aide précieuse que l'École Nationale d'Horlogerie apporta dès sa création à l'Institut de Chronométrie, tant pour l'installation dans l'établissement que pour le recrutement et la formation technique des futurs techniciens et ingénieurs mécaniciens-horlogers".

"M. Villerot, doyen du personnel, se fit l'interprète de tous ses collègues pour exprimer la stupéfaction générale à l'annonce qui venait d'être faite du départ de leur directeur. Disant l'émotion de tous de voir quitter celui qui était leur chef depuis tant d'années. M. Villerot se plût à rendre hommage à l'esprit de justice et à la vie de labeur de M. Trincano, qui sacrifia bien des heures familiales à son École. Aussi veut-il associer Mme Trincano aux résultats obtenus. Il assura ensuite son ancien collègue et nouveau directeur M. Braille de tout le dévouement du personnel".

"M. Braille dit combien il se rendait compte de l'importance de la tâche dont il recevait la charge (...). Il remercia enfin son ancien directeur de lui avoir donné la possibilité de parvenir à son nouveau poste où il espère réussir, d'autant qu'il pourra bénéficier encore un temps de l'expérience de M. Trincano".

"M. Babin, Inspecteur d'Académie, voulut clore cette cérémonie intime en souhaitant à M. Trincano, resté si plein de vie malgré son âge, l'utilisation de son activité réputée, ajoutant que le nom « Trincano » est désormais inséparable de l'histoire de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Et lui donna une accolade émue".

## Le départ de M. Trincano d'après *Le Petit Comtois*<sup>(1)</sup>

### Besançon - À l'École Nationale d'Horlogerie (7 février 1944)

" Le départ de Monsieur Trincano a été l'occasion de plusieurs manifestations de sympathie qui marquent le bon esprit dont est imprégnée notre École Nationale. Une réunion d'adieu eût lieu devant le personnel au cours de laquelle M. Bertrand, recteur, M. Babin inspecteur d'Académie, M. Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie, M. Villerot doyen des professeurs et M. Braille, le nouveau directeur, prirent la parole, retraçant l'œuvre du Directeur sortant qui répondit avec émotion. L'Association des Anciens Élèves lui offrit un très beau tableau de Décaris représentant l'ancienne école de la Place Labourey ornée de ses grands peupliers. Son Président, M. Huguenin rendit un hommage à celui qui fut le fondateur de l'établissement actuel et forma tant d'élèves durant ses trente-deux années de direction. Les élèves de l'École Nationale et de l'Atelier-École d'horlogerie prirent l'initiative d'offrir à leur ancien Directeur et à Madame Trincano une jolie petite table en gage de leur affectueux souvenir. Monsieur Trincano dit les avoir toujours considérés comme ses enfants et leur annonça qu'il fondait deux prix annuels de Valeur Morale, qui porteront le nom de celui de ses fils, tous trois anciens élèves de l'École, qui mourut en cours d'études. Enfin les membres du personnel de l'École Nationale et de l'Atelier-École organisèrent une réception au cours de laquelle, après allocution pleine de cœur du Doyen, une très jolie gerbe de fleurs fut offerte à Madame Trincano et une splendide garniture de bureau à l'ancien Directeur. Celui-ci exprima combien il était touché de la marque de sympathie dont il était l'objet de la part de ceux à qui l'École doit une réputation qui se maintiendra sous l'impulsion du nouveau Directeur dont il fit l'éloge".

---

(1) *Le Petit Comtois*, 7 février 1944.

## École Nationale d'horlogerie de Besançon

### “Compte-rendu de l'Évacuation de l'École Nationale d'horlogerie de Besançon par Louis Trincano, en juin 1940<sup>(1)</sup>”

- **Vendredi 14 juin.** M. le Recteur vient à l'École à 8 heures du matin porteur du télégramme officiel, dont il me donne connaissance, relatif à l'évacuation sus-mentionnée (ÉNP de Lyon). Je rédige une note de service\*, et d'accord avec M. Ferry, directeur de l'École Pratique, je prie M. l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir passer à mon bureau pour lui soumettre le texte des décisions prises. Il est convenu que l'ÉPS, les Cours préparatoires, et la Section commerciale de l'ÉP quitteront l'Établissement le soir même après la classe, internes compris. Les élèves de l'ÉNH, de la Section industrielle de l'ÉP, de l'Atelier-École d'Horlogerie, de la Formation accélérée en horlogerie et de la Promotion Ouvrière, continueront à travailler selon le régime normal, internes compris. À 10 heures, d'accord avec M. Ferry, je fais réunir dans la cour, tous les professeurs et les élèves des Écoles de l'Établissement, et je leur donne lecture par le diffuseur de ma note de service (...). À 11 heures 30, je suis informé que M. le capitaine HAMELIN, qui dirige le service de contrôle des fabrications de guerre et représente à Besançon, le Ministère de l'Armement, demande à me parler au Bureau des Études Horlogères où il se trouve avec M. DONAT. Il me dit avoir reçu du Rectorat, copie de la lettre de l'Enseignement technique invitant les Directeurs des ÉNP et des ÉP à mettre à la disposition du Ministère de l'Armement, dont les besoins sont impérieux, les machines-outils non indispensables à l'Enseignement (...). J'avais écrit à l'Enseignement Technique (...) pour proposer que les ouvriers de la place qui seraient sans machines viennent plutôt travailler dans nos ateliers, ceux-ci étant au surplus mis à la disposition complète des industriels en dehors des heures d'enseignement, ce qui aurait augmenté très sensiblement la production pour la Défense Nationale sans nuire à la formation professionnelle. M. le capitaine HAMELIN tire plutôt de la lettre de l'ET l'indication qu'en cas de danger proche, c'est au Ministère de l'Armement qu'il appartient de prendre des dispositions pour l'évacuation du matériel de l'École, et il me “conseille” de procéder à l'emballage des machines et matières premières d'un caractère précieux, ajoutant qu'il mettrait un wagon couvert à disposition de l'ÉNH pour le lendemain samedi. J'invite aussitôt M. VICHOT, PT, ayant en charge les machines de l'École les plus précieuses (machines à pointer, à rectifier, calibres, etc.) à faire le nécessaire dès l'après-midi ce qui fut exécuté avec le concours de l'atelier de menuiserie de l'ÉP. Vers 20 heures, M. le Surveillant général vient me trouver à mon appartement pour me faire part de nouvelles alarmantes, provenant de parents d'élèves arrivés de la Haute-Saône chercher leurs enfants : les Allemands étaient – disait-on – beaucoup plus proches que ne l'annonçaient les communiqués et seraient bientôt dans ledit département. J'envoie aussitôt M. BILLOUÉ rapporter ces bruits à M. l'Inspecteur d'Académie à son domicile particulier, proche de l'École. M. PIEVACHE vient de suite et se déclare d'accord pour faire partir les internes des Écoles professionnelles de la Haute-Saône et du Jura : les dispositions sont prises aussitôt en faveur des bénéficiaires dans le cadre régional. Les internes de l'ÉPS, et ceux autorisés de l'ÉP et de l'ÉNH partirent ainsi dans la soirée et dans la nuit.

- **Samedi 15 juin.** Le travail est entrepris dans les ateliers, mais contrarié par l'état de nervosité général. Comme des professeurs viennent me demander si aucune nouvelle instruction n'existe les concernant, je décide, d'accord avec M. FERRY, de réunir dans mon bureau tout le personnel de l'ÉNH et de l'ÉP et je leur donne successivement lecture de toutes les instructions reçues du Ministère et de l'Académie concernant les cas de repliement, d'évacuation partielle et d'évacuation totale. J'insiste sur les passages disant que le personnel doit rester à son poste jusqu'à décision des autorités qualifiées, et je termine en déclarant qu'à ce moment exact (9 h 32), et en suite des renseignements qui venaient d'être demandées par M. FERRY au Rectorat et à l'Inspection Académique, rien n'autorise à cesser le travail ni à prendre d'autres dispositions que celles “conseillées” la veille pour nos machines précieuses. Je donne également connaissance du télégramme du Ministère des finances autorisant le règlement des appointements avec deux ou trois mois à l'avance, sous certaines conditions. À 14 heures, les machines prévues étant emballées et prêtes à être chargées pour aller en gare, je me rends en ville auprès du capitaine HAMELIN pour lui demander une autorisation écrite pour prendre possession du wagon couvert mis à disposition de l'ÉNH. Le capitaine me répond qu'il ne dispose plus de wagons couverts mais pense pouvoir mettre à ma disposition un wagon plat : il y aurait des wagons couverts le lendemain. Je réponds préférer attendre, nos machines ne pouvant supporter le risques d'intempéries dans un wagon découvert. Revenu à l'École, je suis appelé vers 17 heures au téléphone par M. le Recteur qui m'informe que les Allemands étaient signalés à Gray (la TSF les donnait beaucoup plus loin). En conséquence, le Recteur m'invite à rendre leur liberté à tous les membres du personnel et à prendre les dispositions

(1) AÉNH, TRINCANO (L), *Compte-rendu de l'Évacuation de l'École nationale d'Horlogerie de Besançon*, 5 pages dactylographiées, Lyon, 19 juin 1940.

(\*) Infra

pour le départ rapide des élèves internes par tous les moyens, les externes étant licenciés. Le Surveillant général ordonne de suite aux internes encore présents (une soixantaine) d'aller prendre leurs billets en gare puis de venir préparer leurs malles, mais ces élèves de retour de la gare déclarent que l'on refuse de délivrer des billets, les trains ne partant plus : ils demandent à partir à pied. Comme je dois également, selon les instructions reçues, faire replier l'Économe, le Surveillant général et les Archives, j'invite ces messieurs à partir avec les élèves internes et la camionnette de l'École, qui servira à transporter les Archives et les vivres, de même qu'à aider dans une certaine mesure les élèves à pied. Malgré l'instruction reçue de me joindre aux Archives, je décide de rester, car des membres du personnel viennent sans cesse demander des instructions, puis un ordre de mission leur permettant de quitter Besançon. Je mets M. le Recteur au courant, notamment de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de mobiliser des cars ou des véhicules quelconques pour rejoindre les élèves et les transporter au collège de Lons-le-Saunier, étape qu'il m'avait fixée lui-même pour ces élèves. Je profite de cette communication pour demander l'autorisation de rester définitivement à Besançon où je pourrais rendre des services, tant pour la défense des intérêts de l'École que comme aide à la population civile et je me permets de citer le cas de M. LABBÉ. Je tiens à rappeler ici que quand je reçus comme instruction éventuelle de quitter Besançon pour Chalon-sur-Saône (puis Lyon) avec l'Économe, le Surveillant général et les archives, j'écrivis à l'Enseignement Technique pour demander mon maintien à Besançon, même en cas d'occupation. Il me fut répondu de Paris que le Directeur devait partir comme les autres. Je réitérai cependant ma demande à l'ET lors de la réception d'une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale, donnant des instructions pour les cas de repliement, d'évacuation partielle ou d'évacuation totale, faisant valoir la contradiction entre cette circulaire qui prescrivait aux chefs d'établissements de partir les derniers et de donner l'exemple du sang-froid, et les instructions de l'ET : je ne sais si cette lettre est parvenue à Paris. Quoi qu'il en soit, M. le Recteur ne veut pas admettre ma demande de rester à Besançon et insiste pour mon départ en vertu des instructions de l'ET et conséquemment de l'ordre de mission qu'il m'avait fait parvenir de me rendre à l'ÉNP de Lyon le plus tôt possible. Je devais insister encore une fois, au cours de la nuit pour mon maintien, offrant même à M. le Recteur, qui n'avait pas de chauffeur pour sa voiture, la place que je m'étais réservée sur une camionnette, mais il ne voulut pas accepter : j'ai su ensuite qu'il était arrivé à partir avec sa voiture. Je passe la nuit du 15 au 16 à prendre toutes les dispositions en vue de mon départ le matin. À M. VOGT, le secrétaire de direction qui m'avait déclaré vouloir rester quoi qu'il arrive à Besançon et continuer à venir à l'École, je laissai par écrit, toutes instructions possibles, l'invitant à agir en collaboration avec les professeurs et avec les membres des Conseils d'administration et de Perfectionnement restant à Besançon. Comme les gens de service n'avaient pu être réglés je l'invite à mettre éventuellement le magasin d'approvisionnements de l'internat à disposition du personnel, suivant un état de répartition à fournir à l'Économat, en compensation des salaires (M. l'Économe vient de me déclarer que ce magasin contient pour 40.000 francs de marchandises, ce qui représente bien les traitements à l'avance pour ceux restés à Besançon et non réglés).

- **Dimanche 16 juin.** Après avoir pris les dernières dispositions possibles (remplacement de la concierge partie dans la nuit, etc.) je quitte l'École vers 6 heures du matin, juste à temps pour passer les ponts que le Génie s'appropriait à faire sauter\*. Ayant pu prendre place sur une petite camionnette louée par le Bureau des Études Horlogères pour le transport de ses membres, de leurs familles et de leurs objets de ménage (19 personnes), j'arrive à 19 heures à Ambérieu et à 21 heures à Lyon.

- **Lundi 17 juin.** Je me présente à 9 heures à l'École de La Martinière où je suis confraternellement reçu par M. CONSTANS et je mets M. DUPIN, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique au courant de la situation. Aux Minimes, je retrouve M. l'Économe avec MM. GALLET et DUCASSE, commis d'Administration et leurs familles. Arrivent successivement MM. PETITEAU, VICHOT, GEORGE, CLOUTOT, professeurs techniques et adjoints, MM. BARBIER, BLANCHOT, Maîtres internes et un groupe de 5 élèves. M. BONNAFOUS m'informe que sur les 60 internes ayant quitté Besançon, 48 sont partis en cars militaires avec M. le Surveillant général sur Lons-le-Saunier, et à l'instant je reçois un télégramme de M. BILLOUE m'informant qu'il se trouve avec ses élèves au Lycée de Grenoble, d'où il est impossible de rejoindre Lyon. Sur les 12 autres internes, les 5 parvenus à Lyon sont repartis avec les élèves internes de Lyon en direction de l'ÉNP de Thiers et les autres élèves se seraient rendus directement chez leurs dans la région, emmenant charitablement leurs camarades restés sans nouvelles de leurs parents habitant le Nord".

---

(\*) Les Allemands arriveront à Besançon dans la journée du 16 juin.

## LICENCIEMENT PARTIEL DES ÉCOLES<sup>(1)</sup>

Comme suite aux instructions ministérielles :

1) Seront licenciés à partir du samedi 15 juin au matin :

- a) les élèves des cours préparatoires ;
- b) les élèves de l'École Primaire Supérieure ;
- c) les élèves de la section commerciale de l'École Pratique.

2) Aucun changement n'est apporté au régime actuel en ce qui concerne :

- a) les élèves de la section industrielle de l'École Pratique ;
- b) les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie ;

Les horaires pour l'atelier et les cours continueront comme précédemment.

3) Les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de la section Arts et Métiers, quitteront également l'École le 15 juin, les concours d'admission qui devaient avoir lieu à Besançon les 20, 21 et 22 juin se trouvant reportés à une date ultérieure.

4) L'Atelier-École d'Horlogerie et les sections d'horlogerie et de mécanique de l'École de Formation Accélérée continuent à fonctionner sans changement.

Les élèves licenciés à dater de demain devront rendre aujourd'hui même, leurs livres à la bibliothèque. Les élèves externes conserveront leurs masques à gaz ; les élèves internes rendront leurs masques à M. Le Surveillant général.

---

AÉNH, *Cahier d'Instructions n°20, Février 1940-avril 1941*, note de Louis Trincano, 14 juin 1940.

## École Nationale d'horlogerie de Besançon

-----  
"Concours d'entrée au cours préparatoire (ÉPS et ÉP), en première année de l'École Primaire Supérieure et de l'École Pratique (sections commerciale et industrielle) et en première année d'Atelier-École, en juin 1940<sup>(1)</sup> :

**Le concours aura lieu le jeudi 4 juillet au siège de l'École (bâtiment de l'École Nationale)**

**Nombre de places :** 35 en première année d'École Primaire Supérieure (réservées aux jeunes gens de la commune de Besançon) ; en première année d'École Pratique : 30 en section mécanique ; 15 en section menuiserie ; 30 en section commerciale ; 40 en première année d'Atelier-École\* (section mécanique) ; 90 en Cours préparatoire.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

### A) École Primaire Supérieure :

- 1) Être âgé de 12 ans révolus au 31 décembre 1940.
- 2) Posséder le Certificat d'Études Primaires Élémentaires ou avoir subi avec succès les épreuves du concours commun des bourses (2<sup>e</sup> série).
- 3) Avoir suivi pendant un an la deuxième année élémentaire du cours supérieur d'enseignement primaire, soit dans une école élémentaire, soit dans une ÉPS (cours préparatoire).

### B) École Pratique et Atelier-École :

- 1) Être âgé de 13 ans révolus au 31 décembre 1940.
- 2) Posséder le Certificat d'Études Primaires Élémentaires.

### C) Cours préparatoire :

- 1) Être âgé de 12 ans révolus au 31 décembre 1940.
- 2) Posséder le Certificat d'Études Primaires Élémentaires.

Les candidats qui auront subi avec succès les épreuves du concours commun des bourses (1<sup>ère</sup> série) sont dispensés de ces conditions mais doivent passer le concours d'entrée au Cours préparatoire.

Pièces à fournir : pour tous les candidats, 1° un bulletin de naissance ; 2° une copie certifiée exacte du diplôme CÉPE ; 3° certificat de vaccination ; 4 pour l'ÉPS, certificat justifiant d'une 2<sup>ème</sup> année de cours supérieur.

**Épreuves :** 1° Dictée suivie des questions : une heure. 2° Composition française : une heure. 3° Un problème et cinq questions : une heure. Appel des candidats jeudi 4 juillet à 7 h 45 (se munir de stylos ou d'encrier et de papier). Les inscriptions seront reçues du 15 au 30 juin.

La liste d'admission pour les sections « mécanique » comprendra 70 noms englobant la première année de l'École Pratique et la première année de l'Atelier-École. Les premiers auront le choix entre l'École Pratique et l'Atelier-École, mais si les aptitudes aux travaux manuels se révèlent insuffisantes au cours du premier trimestre, ils passeront à l'Atelier-École.

Le Directeur rappelle que l'Atelier-École ne comporte que deux années d'école alors qu'à l'École Pratique la durée des études normales est de 3 années. À l'Atelier-École, il ne s'agit que d'une introduction à l'apprentissage qui doit se terminer dans l'entreprise industrielle et se compléter par la fréquentation des Cours professionnels. Ce n'est donc pas à la sortie de l'Atelier-École mais après un stage dans l'entreprise et aux Cours professionnels que l'apprenti pourra affronter les épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle. À la fin de la 3<sup>ème</sup> année, l'élève de l'École pratique subit les épreuves du Brevet d'Enseignement Industriel qui est, avant tout, un examen de fin d'apprentissage. Le titulaire est un apprenti qui doit se perfectionner dans l'industrie pour occuper des postes d'ouvrier qualifiés (...)"

---

(1) D'après *Le Petit Comtois* 5 juin 1940. Pour avoir une idée du total des effectifs au sein du Groupement d'Établissements, en janvier 1942 : ÉNH + section préparatoire à l'Institut de Chronométrie = 198 ; École Pratique = 216 ; Atelier-École (horlogerie) = 36 ; ÉPS = 180 ; Cours préparatoire à l'ÉP et ÉNH + Atelier-école (mécanique-bâtiment) = 150. Total hors élèves ingénieurs (IC) = 780 élèves. D'après Louis Trincano, ADD, 1464 W 22.

(\*) Bien que l'Atelier-École soit annexé à l'ÉNH, dans un partage des tâches équilibré (supra), toute la gestion de la formation à la mécanique « générale » était dévolue, lors de sa création, en 1939, à l'École Pratique (supra). Sous l'Occupation cette situation évoluera et l'entière responsabilité incombera à l'ÉNH. Sur le journal le nombre de places dévolues à l'Atelier-École est de « 90 ». Ce nombre est excessif et ne correspond en rien avec les chiffres ultérieurs. Il faut lire « 40 » si on veut être en cohérence avec la fin du texte qui décline un total de 70 noms pour la 1<sup>ère</sup> année de l'École Pratique et pour la 1<sup>ère</sup> année de l'Atelier-École.

## École Nationale d'horlogerie de Besançon

### L'installation d'un Centre d'Orientation Professionnelle à l'ÉNH<sup>(1)</sup>

(Ou les réticences du Directeur de l'Enseignement Technique)

Ministère de l'Éducation Nationale  
Direction de l'Enseignement Technique  
2<sup>ème</sup> Bureau

Paris le 2 juin 1943

#### Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon m'a fait savoir qu'une proposition d'aménagement me serait prochainement adressée en vue de l'installation d'un Centre d'Orientation Professionnelle à l'Établissement placé sous sa direction.

En vue de cette installation, il a envisagé de transférer le dépôt des malles\* et de placer celui-ci près des dortoirs actuels. Or les dernières propositions d'aménagement qui m'ont été adressées en faveur de l'École Nationale concernent :

-1°) L'installation de locaux d'Éducation physique aux lieux et places des ateliers de l'Atelier-École sans que les locaux de remplacement aient été construits\*\* à l'ÉNH pour cet Atelier.

-2°) L'installation d'un Centre d'Orientation Professionnelle à la place du dépôt de malles qui serait transféré dans une autre partie de l'École, sans qu'aucune précision soit donnée à ce sujet. J'ai tout lieu de craindre que ce transfert, s'il était autorisé, diminue encore le nombre de salles affectées à l'École Nationale d'Horlogerie proprement dite.

Je constate, en effet, une tendance fâcheuse à réduire l'importance des locaux de l'École nationale au bénéfice de services étrangers à l'enseignement horloger alors que celui-ci ne peut prendre toute l'extension désirable faute de places et notamment d'internat.

Il n'y a donc pas lieu d'envisager l'installation du Centre d'Orientation Professionnelle prévu à Besançon, dans les locaux de l'École Nationale d'Horlogerie et par suite le transfert du dépôt des malles. Des instructions seront prochainement données sous le timbre du 4<sup>ème</sup> bureau, en ce qui concerne l'installation du Centre d'Orientation professionnelle.

Je vous prie d'informer Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie, en l'invitant à me rendre compte de l'exécution de mes instructions.

H. Luc

---

(1) ADD, T 1314. Enseignement Technique, affaires collectives, 1942-1946. *Courrier du Directeur de l'Enseignement Technique au Recteur de l'Académie de Besançon, 2 juin 1943.*

(\*) Il s'agit des malles des élèves internes.

(\*\*) Le 4<sup>ème</sup> étage (côté avenue Villarceau) est en voie d'achèvement. Des praticiens horlogers sont déjà installés (une soixantaine) et l'Atelier-École d'horlogerie devrait suivre. Quant aux travaux (côté avenue Clemenceau) ils sont, eux aussi en voie d'achèvement.

### La réponse du Directeur de l'Enseignement technique : analyse et commentaires.

Le refus du Directeur de l'Enseignement Technique peut, dans un premier temps, surprendre si l'on s'en tient à certains griefs qui sont opposés à l'initiative de Louis Trincano. L'argument de l'absence de toutes nouvelles constructions, ne tient pas. Hippolyte Luc a toujours été au courant de l'évolution des constructions (Louis Trincano informe toujours sa hiérarchie), il sait très bien que l'achèvement du 4<sup>ème</sup> étage est en cours et que les crédits ont été abondés par le Ministère de la Guerre (supra). Il sait aussi que les travaux engagés avenue Clemenceau sont, eux aussi, en phase terminale et que les modifications (surélévation) seront à la charge de la ville. Quant au refus de déplacer « un dépôt de malles », il est des plus spécieux, car il n'est pas question pour Louis Trincano de « prendre une salle de cours » et il sait aussi que l'École ne manque pas d'endroits (au sous-sol, par exemple) pour assurer ce simple dépôt...

La raison de ce refus est plus prosaïque. Elle trouve sa source dans l'opposition vive entre deux Ministères (notamment lors de la période Carcopino, supra). Les murs et les locaux de l'École Nationale dépendent du seul Ministère de l'Éducation Nationale et de sa Direction Générale à l'Enseignement Technique, or le Centre d'Orientation Professionnelle, mais aussi l'Éducation Physique et Sportive, ressortissent essentiellement du Secrétariat général de la jeunesse. Pour H. Luc cette proposition est ressentie comme un véritable *casus belli* car c'est une atteinte à ses seules prérogatives.

Mais son ultime argument : *“Je constate, en effet, une tendance fâcheuse à réduire l'importance des locaux de l'École nationale au **bénéfice de services étrangers** à l'enseignement horloger”* ne manque pas de pertinence et inflige un cruel rappel à l'ordre à Louis Trincano. En effet il connaît bien ce Directeur qui l'assaille de courriers, de dossiers et d'enquêtes sur la nécessité de construire le nouvel internat (promis), sur le terrain prévu à cet effet, afin de libérer les ateliers et les salles et de les rendre à leurs usages primitifs (supra) pour permettre d'augmenter les capacités d'accueil de l'ÉNH et répondre ainsi « à la forte demande nationale ». Or, dans le même moment, Louis Trincano lui demande d'accueillir un Service (donc des locaux) étranger à sa compétence. Cette demande, aux yeux de M. Luc, ne peut être que paradoxale et le lui rappelle !

## Circulaire Ministérielle n°V. 10 du 7 avril 1941

### Sur les notes de VALEUR MORALE

Secrétariat d'État à l'Éducation  
Nationale et à la Jeunesse  
Direction de l'Enseignement  
Technique

Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse,  
à  
MM. les Directeurs des Écoles Nationales Professionnelles et d'Horlogerie,  
à Mmes les Directrices et MM. les Directeurs des ÉPCI, des Écoles de Métiers  
d'ÉPS et des Sections Professionnelles de CP.  
s/c de MM. les Recteurs,

L'introduction des notes de valeur morale a pour but de sanctionner la pratique morale dans l'éducation et de donner à celle-ci sa pleine efficacité.

L'enseignement de la morale n'a de sens que s'il aboutit à une pratique morale habituelle et sûre. On a, jusqu'ici, jugé la conduite, donné des notes de conduite. Le terme était vague, le jugement en était limité et incertain. La moralité scolaire n'est pas simplement affaire de discipline ; elle est affaire de valeur humaine complète comme la moralité des adultes qu'elle prépare et qui est son fruit et son aboutissement.

C'est cette valeur humaine qu'il faut juger et former. On le doit et il ne sert à rien d'arguer des difficultés qui ne sont autres que les difficultés même de l'Éducation. La valeur morale a deux degrés : le supérieur, qui est celui de l'élite, naturellement encline au sacrifice ; l'ordinaire, le nécessaire, qui est celui des vertus humaines, qui impose une vie individuelle et sociale conforme au devoir et normale.

On peut ainsi ramener à un petit nombre de thèmes simples les points de valeur normale sur lesquels doit se fixer le jugement des éducateurs.

L'homme est intelligence, sensibilité, volonté. La fonction de l'intelligence, c'est la vérité, sa recherche et sa défense. La vertu de l'intelligence, c'est donc la sincérité envers soi-même, la véracité envers autrui, en un mot l'attachement à la vérité.

L'altruisme définit la vertu essentielle du cœur, de la sensibilité. Il implique bienveillance, entraide, esprit de bonne camaraderie, toutes les formes de la sympathie active. La fonction de la volonté, c'est l'action, avec ce qu'elle comporte pour être efficace, d'initiative, d'élan, de courage. Le courage, non un courage passif, mais actif, réchauffé d'enthousiasme et de foi, est donc la vertu fondamentale de la volonté. Il a comme nuances l'esprit d'entreprise qui fait commencer, la persévérance qui fait continuer, la ténacité qui fait finir.

Un homme vrai, altruiste, courageux est un homme, sinon achevé et héroïque, du moins tel qu'il doit être pour la plupart des tâches humaines. C'est à le former que l'éducation doit tendre. Il est son but et non les matières du programme, ni les succès aux examens. Ce sont ses qualités fondamentales qu'on doit exiger, et les défauts qui s'y opposent qui doivent servir de thème aux appréciations motivées de valeur morale.

Tel est le guide qu'on peut proposer pour ces jugements qui fixera, en les résumant, la note de pratique morale. L'expérience en précisera l'usage. Elle ne le fera que si les éducateurs s'engagent avec confiance et avec fermeté dans la voie nouvelle qui leur est tracée, et qui est, nous le répétons, la seule voie de l'éducation.

Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse,  
Jérôme Carcopino

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Lettre circulaire du Directeur de l'ÉNH aux parents d'élèves.

#### Note de Valeur Morale.

Besançon le 23 avril 1941.

M.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décision du Gouvernement, l'éducation morale va occuper dans l'éducation de la jeunesse une place de premier plan. On fera désormais intervenir dans l'appréciation de la valeur de l'élève, outre la cotation des cours théoriques et travaux pratiques, des éléments trop négligés ou superficiellement jugés sous le nom de conduite : l'effort fait par l'élève, sa tenue, son caractère, son esprit d'entraide, son sens national, son esprit d'ingéniosité et d'invention. En un mot il s'agit de développer et de juger ce qui constitue la valeur de l'homme.

En vue d'une collaboration entre l'École et la Famille, la note de valeur morale, arrêtée tous les mois en Conseil des Professeurs, sera communiquée mensuellement à l'élève et à ses parents, avec l'indication précise des remarques qu'elle aura suggérées. Elle entrera au surplus dans le calcul de la moyenne générale trimestrielle avec le coefficient 5, qui est supérieur en fait à n'importe quel cours (coef. 1 à 4), sauf l'atelier (coef. 10), elle prendra donc toute son importance pour l'obtention du Diplôme d'Élève Breveté de l'ÉNH. Voici le mode de calcul de cette note :

#### NOTE DE VALEUR MORALE

1) Note du professeur d'atelier	1 <sup>o</sup> année	2 <sup>o</sup> année	3 <sup>o</sup> année	4 <sup>o</sup> année
- Conduite, caractère, tenue :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
- Effort, application :	Sur 8	Sur 8	Sur 5	Sur 5
- Ingéniosité dans le travail :	Sur 2	Sur 2	Sur 5	Sur 5
Total sur :	20	20	20	20

2) Note du professeur de cours	1 <sup>o</sup> année	2 <sup>o</sup> année	3 <sup>o</sup> année	4 <sup>o</sup> année
- Conduite, caractère, tenue :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
- Effort, application :	Sur 10	Sur 10	Sur 10	Sur 10
Total sur :	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20

Une moyenne est établie entre les notes des professeurs de cours

3) Note du Directeur et du Surveillant général	1 <sup>o</sup> année	2 <sup>o</sup> année	3 <sup>o</sup> année	4 <sup>o</sup> année
- Conduite générale à l'intérieur et à l'extérieur, esprit d'entraide, sens national :	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20

La moyenne entre les 3 notes ci-dessus est celle présentée au Conseil des Professeurs pour être portée comme note mensuelle de valeur morale. Les trois notes mensuelles du trimestre avec coefficient 5.

Je précise que pour les élèves, j'entends :

Par CONDUITE, la manière de se comporter à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, le respect des règlements scolaires et autres (municipaux, etc.).

Par EFFORT, le déploiement volontaire de forces physiques et intellectuelles dans le travail à l'atelier et aux cours.

Par TENUE, la manière de se tenir, de se vêtir, d'avoir du maintien, des manières. S'y ajoutent, la tenue à l'établi, la propreté dans le travail.

Par CARACTÈRE, l'acceptation déferente des observations, des critiques, et non pas se montrer irritable, susceptible, vindicatif.

Par SENS NATIONAL, le sens de la discipline française pour l'unité de la Patrie. "Si chacun -a dit le Maréchal PÉTAIN- prétendait se faire une idée particulière de ce que commande le devoir patriotique, il n'y aurait plus ni patrie, ni unité". Agir dans le sens national, c'est agir conformément à la devise "TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE", qui est celle de l'Ordre Nouveau ; c'est réagir contre les appels à l'indiscipline, qui proviennent le plus souvent de l'étranger. C'est sur ces divers points que votre fils sera noté, et en vous transmettant sa note mensuelle de valeur morale, je ne manquerai pas de vous informer de remarques faites à son sujet, comme je vous demande de nous aider dans notre tâche, de lui donner, à côté d'une formation professionnelle, les valeurs qui font un homme et un bon citoyen. Le Directeur : Louis TRINCANO

Annexe 3

6

## Lettre de Jérôme Carcopino aux professeurs et aux instituteurs

Secrétariat d'État à  
l'Éducation Nationale  
et à la Jeunesse

Vichy, le 13 octobre 1941

Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse  
à  
MM. Les Recteurs et à MM. les Inspecteurs d'Académie

Au moment de la rentrée scolaire, je tiens à rappeler par votre intermédiaire aux professeurs et aux instituteurs les devoirs que leur imposent les circonstances présentes.

Je vous invite à leur faire connaître l'appel que leur adresse leur chef et que voici :

"Vous avez la mission la plus haute qui soit : celle d'instruire les enfants, de les éduquer, d'en faire des Français ayant le sens du devoir et l'amour du de l'effort. Cette mission vous la remplissez, j'en suis sûr, de tout votre cœur, mais elle exige de vous un don total ; vous ne devez pas séparer votre vie de votre enseignement, avoir au dehors de la classe une attitude ou une manière d'être qui compromette l'autorité que vous devez avoir sur vos élèves.

En classe, votre devoir est plus impérieux encore. Sachez que le moindre mot que vous prononcez peut éveiller chez vos élèves des résonances profondes ; que le moindre doute peut les troubler. Vos avez devant vous des enfants dont la principale qualité est l'enthousiasme, vous devez tout faire pour que celui-ci s'exalte pour la Patrie. Sachez les soustraire à la dangereuse illusion qui prétendrait dissocier notre destin du Chef que la loi a investi du commandement de la Nation, qui seul entre tous, avait, de 1914 à 1918, acquis assez de gloire pour forcer l'admiration du vainqueur, arrêter l'invasion de 1940, et dont la présence à la tête du gouvernement symbolise et garantit l'unité de la France et de son Empire.

Montrez-vous capables de faire comprendre à vos élèves l'étendue du sacrifice et l'intensité des efforts qu'exige de nous la conjonction du blocus et de l'occupation ; inspirez-leur le culte de l'héroïsme que nos soldats et nos civils ont déployé pendant la bataille et depuis l'armistice sur le sol de notre territoire et sur les points menacés de notre Empire. Préservez surtout les enfants des propagandes qui n'ont d'autre objet que de troubler les esprits et de diviser les cœurs. Quelles que soient les vicissitudes de la lutte, comprenez bien qu'il n'y aura de peuples sains et saufs que ceux qui échapperont aux dissensions intérieures. C'est pourquoi il ne suffit pas de se proclamer Français ; il faut encore se mettre cœur et âme au service de la France dont le salut ne peut se faire aujourd'hui, comme à toutes les époques critiques de son histoire, que dans l'union de ses enfants.

Il serait vain autant que lâche de l'attendre des autres. Dans aucune des crises dont nous avons souffert, notre pays n'a été sauvé par l'étranger. Dans les pires moments du passé c'est à la vertu de ses fils qu'il a dû de ne pas périr ; et demain nous remonterons la pente que si nous sommes capables de répudier d'un même cœur les erreurs qui nous ont coûté si cher et de concourir d'un même élan au rude labeur de relèvement dont la nécessité prime toutes les autres.

Aujourd'hui, les maîtres ne sauraient s'enfermer dans une abstention que les circonstances condamnent. C'est à une action efficace sur vos élèves que je vous invite : action de vérité, action de patriotisme, action de salut public".

Jérôme Carcopino

Copie transmise à MM. Les inspecteurs d'académie et Chefs d'Établissements.

Besançon le 23 octobre 1941

Le recteur, signé Bertrand.

Transmis à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

Nota : Les mots soulignés sont ceux que Louis Trincano a mis en évidence (soulignage au crayon rouge) lors de sa lecture du texte avant de le soumettre aux professeurs. D'après le *Cahier d'Instructions n°21*.

**“Déclaration faite par le Directeur de l'ÉNH au Maître d'Éducation Générale et Sportive, au Professeur d'Éducation Physique et aux Maîtres Principaux (17 novembre 1941)”**

“Le rôle que vous êtes appelés à remplir dépasse singulièrement celui d'instruction générale et professionnelle de vos collègues. Au point de vue éducation vous devenez aux yeux des élèves, les représentants de la doctrine gouvernementale, puisqu'il s'agit de relever le niveau moral de la jeunesse sur de nouvelles bases. C'est dire que vos paroles, vos attitudes, vos silences mêmes seront interprétés par vos auditeurs. La Circulaire Ministérielle du 13 octobre 1941 est assez explicite à ce sujet.

Or, pour parler clairement, et toute duplicité étant écartée, on est pour ou contre l'œuvre de rénovation nationale entreprise par le Maréchal PÉTAIN, Chef de l'État.

Je considère donc -vous me direz si je me trompe- que dans le rôle d'éducation générale dont vous avez la charge, vous êtes bien d'accord pour servir loyalement le Chef de l'État dont vous êtes les fonctionnaires (...).

Laissons au temps le soin de leur ouvrir les yeux, apprenez-leur seulement que si la France veut exister, elle doit se discipliner et se tenir tout entière derrière son Chef, en écartant les propagandes étrangères qui cherchent à diviser notre Pays dans un intérêt qui n'est pas spécifiquement français.

Ainsi ce sera loyalement accomplir votre devoir -sans qu'il vous soit demandé de faire du prosélytisme- que de ne pas admettre certaines réflexions, certaines interprétations ou attitudes de vos auditeurs, qui auraient tôt fait de vous classer à leurs yeux comme sympathisants, sinon des complices de l'opposition au Gouvernement.

Si personne ne demande la parole, je considérerai notre accord sur les bases que je viens de tracer, et nous allons aborder les questions qui motivent cette réunion.

Et tout d'abord, quelles sont exactement les bases morales qui doivent servir à votre activité ? Je les trouve complètement tracées dans une interview du Maréchal PÉTAIN, reproduite par la presse parisienne de ce jour. Le Chef de l'État a défini les Droits et les Devoirs de l'Homme en 16 points essentiels que voici :

« 1<sup>o</sup> L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux, mais il ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent ; la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège.

2<sup>o</sup> Reconnaître à l'homme ses droits sans lui imposer des devoirs, c'est le corrompre ; lui imposer des devoirs sans lui reconnaître des droits c'est l'avilir.

3<sup>o</sup> La liberté et la justice sont des conquêtes ; elles ne se maintiennent que par les vertus qui les ont engendrées : le travail et le courage, la discipline et l'obéissance aux lois.

4<sup>o</sup> Les citoyens doivent travailler à rendre la société toujours meilleure ; ils ne doivent pas s'indigner qu'elle soit encore imparfaite.

5<sup>o</sup> L'esprit de revendication retarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise.

6<sup>o</sup> Tout citoyen qui cherche son bien-être hors de l'intérêt commun va contre la raison et contre son intérêt même.

7<sup>o</sup> Les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale ne les dispense de ces obligations.

8<sup>o</sup> Toute communauté requiert un chef. Tout chef étant responsable doit être honoré et servi. Il n'est plus digne d'être un chef dès qu'il devient oppresseur.

9<sup>o</sup> L'État a pour fin la sécurité, le bonheur et la prospérité de la Nation il doit au criminel le châtement, à l'innocent la protection, à tous la souveraineté des lois. Ses hauts devoirs définissent sa mission, il ne l'accomplit qu'en exerçant l'autorité dans la justice.

10<sup>o</sup> L'État doit être indépendant et fort. Aucun groupement ne peut être toléré qui oppose les citoyens les uns aux autres et tend à ruiner l'autorité de l'État. Toutes ces féodalités mettent en péril l'unité de la Nation, l'État se doit de les briser.

11<sup>o</sup> L'État demande aux citoyens l'égalité des sacrifices ; il leur assure en retour l'égalité des chances.

12<sup>o</sup> L'École est le prolongement de la famille. Elle se doit de faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui l'encadre et le soutient ; elle doit aussi lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celles que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

13<sup>o</sup> Ni la naissance, ni la fortune ne confèrent le droit au commandement. La vraie hiérarchie est celle du talent et du mérite.

14<sup>o</sup> L'économie d'un pays n'est saine que dans la mesure où la prospérité des entreprises privées concourt au bien général de la communauté.

15<sup>o</sup> La fortune n'a pas seulement des droits, elle a aussi des devoirs proportionnés au pouvoir qu'elle confère.

16<sup>o</sup> L'État délègue à ses fonctionnaires une part de son autorité et leur fait confiance pour l'exercer en son nom et, pour cette raison même, il punit les défaillances avec une sévérité exemplaire »”.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
**“Quand les établissements Lipmann\* faisaient sous-traiter certains de ses travaux au bénéfice de l'industrie horlogère allemande, par des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie...”**

**Extraits du « Rapport d'ensemble » du Recteur de l'Académie de Besançon au Secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Direction de l'Enseignement Technique : 21 mai, 9 juin, 10 et 19 novembre 1941 (avec copies au Préfet)<sup>(1)</sup>.**

**- Rapport du 21 mai 1941 à la Direction de l'Enseignement Technique**

“La direction de l'École (d'Horlogerie) vient de recevoir de la maison Junghans\*, qui a pris la place de la maison Lip, une commande importante de pièces détachées. J'ai, sous réserve de votre accord, donné l'ordre de commencer le travail. Mais j'ai demandé également au Directeur de l'École et à M. Vichot, d'examiner qu'elle était la nature du travail en question et en particulier, s'il s'agissait ou non de fabrication de guerre. Il m'est rendu compte aujourd'hui que ces pièces appartiennent à des appareils pour la vérification d'engrenages. Nous avons expliqué aux professeurs, chefs des travaux et élèves la nécessité d'exécuter les commandes et de les exécuter comme il convient. Nous espérons avoir été entendus”.

**- Rapport du 10 novembre 1941 à la Direction de l'Enseignement Technique.**

“L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon a reçu l'an dernier (sic)<sup>(2)</sup> une commande de 100 appareils de précision de la maison Lipmann pour la maison Junghans. Vous avez autorisé cette fabrication. Au mois de juillet (1941), 25 appareils ont été livrés. Les élèves de 4<sup>ème</sup> année susceptibles de faire ces travaux ont quitté l'École à cette époque. La direction a demandé à la Maison Lipmann d'augmenter le délai de livraison et si possible de réduire sa commande. La Maison Lipmann a répondu en demandant la livraison aussi proche que possible de 25 appareils. Une visite de délégués allemands mettra l'affaire au point.

Le Directeur de l'École demande que le paiement de ces travaux se fasse sous la forme d'outillage de fabrication allemande dont les modèles ne se fabriquent pas en France et ne peuvent nous venir comme ordinaire de Suisse. Cette suggestion paraît être retenue. L'ÉNH a reçu la visite du Directeur de l'Institut de Chronométrie de Hambourg, accompagné de deux civils et d'un officier spécialiste des questions horlogères”.

**- Rapport du 19 novembre 1941 au Secrétariat d'État à l'Éducation nationale :**

“La Maison Lip, que dirige désormais M. Clère, président de la Chambre de Commerce de Besançon a demandé au Directeur de l'ÉNH de l'aider à effectuer des travaux urgents pour l'industrie horlogère allemande. Il s'agit de mobiliser tous les ouvriers ou demi-ouvriers disponibles. L'ÉNH est priée de fournir ce qu'elle pourra. Le Directeur ne pourra disposer pour quelques heures par semaine, que des élèves de 4<sup>ème</sup> année, 13 au total, des 8 élèves de 2<sup>ème</sup> année de l'Atelier-École pour certains travaux. La pression économique augmente sur la région et il sera impossible à nos écoles techniques d'y échapper complètement. Nous comptons obtenir que la formation de nos élèves n'en souffrira pas et que les travaux demandés constituent une sorte de mise en pratique des connaissances acquises”.

**“La menace allemande en cas de refus des Écoles techniques (Morez) de travailler pour eux”**

**- Rapport du 9 juin 1941 au Secrétariat d'État :**

“Un officier représentant les autorités allemandes s'est présenté à la direction de l'École (Nationale Professionnelle de Morez) pour aviser qu'elle serait chargée d'exécuter des commandes par les autorités d'occupation. En cas de non-acceptation, les machines seront réquisitionnées ou enlevées. La Direction de l'École a donné un accord de principe. La solution doit être la même que pour l'ÉNH, où ces commandes sont en voies d'exécution. Mais le niveau des élèves de Morez ne permettra pas de réaliser des travaux aussi perfectionnés qu'à Besançon”.

---

(1) ADD, 1464 W 22.

(2) Le Recteur parle en « année scolaire », d'octobre à octobre et non en année « civile ».

(\*) M. Fred Lipmann, le directeur et principal actionnaire de l'entreprise, étant de confession juive, se voit frapper d'interdiction de poursuivre son activité (il part en zone libre) et ses biens sont saisis. Les autorités allemandes prennent le total contrôle de l'usine et placent à sa tête un administrateur provisoire. L'entreprise travaille dès lors, en grande partie, pour les autorités d'occupation, notamment pour la firme horlogère allemande Junghans (infra).

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Rôle des Chefs des Travaux de l'ÉNH et de l'ÉP<sup>(1)</sup>

Par lettre ministérielle du 8 juillet 1942, M. Braille, ingénieur Arts et Métiers et IC\*, professeur de dessin et de sciences, est chargé au surplus (12 heures par semaine) des fonctions de professeur technique Chef des Travaux de l'ÉNH. Il a de fait "autorité sur tous les ateliers" d'horlogerie, de petite mécanique et de bijouterie de l'ÉNH.

Ce rôle était partiellement rempli jusqu'à ce jour par M. Courier, Chef de Travaux de l'ÉP, qui a accompli sa mission avec autorité, dévouement et méthode. Je tiens d'autant plus à l'en remercier qu'il a rendu de réels services à l'ÉNH.

Les nouvelles dispositions ne doivent pas faire que renforcer les liens entre l'ÉNH et l'ÉP en ce qui concerne la mécanique, les deux Chefs des Travaux, MM. Braille (ÉNH) et Courier (ÉP) devant sans cesse agir de concert dans l'intérêt de cet enseignement. C'est dans ce but que le Directeur de l'ÉNH chargé également de la direction des travaux pratiques de l'ÉP, a déjà créé le « Bureau des Services Techniques (BST) » assurant une liaison entre les deux écoles par leurs Chefs des Travaux travaillant en commun.

Compte tenu de la Circulaire Ministérielle du 9 janvier 1939\*\*, fixant le rôle du Chef des Travaux, M. Braille aura pour mission :

1) de s'occuper des travaux de Petite Mécanique, notamment en vue d'assurer la liaison entre ateliers pour l'exécution des programmes, et afin de fournir des travaux d'application suivant études faites sous sa direction au BST par stages successifs des élèves mécaniciens.

M. Courier devant préparer de même les travaux d'application pour les ateliers de Mécanique de l'ÉP, les deux Chefs des Travaux coordonneront les études faites sous leur direction au BST par leurs élèves respectifs, dans la mesure où les travaux seraient susceptibles d'être exécutés selon leur genre, partie à l'ÉNH, partie à l'ÉP.

2) de s'occuper des Travaux d'Horlogerie, notamment en vue d'assurer la liaison entre les ateliers pour l'exécution des programmes, compte tenu des besoins de la fabrication suivant avis du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre (Comontre) et du Comité d'Organisation de l'Horlogerie, des liens ayant été établis à cet effet entre ces Comités et l'ÉNH. Je précise qu'il s'agit aussi bien des travaux de la section d'horlogerie de l'Atelier-École, M. Courier continuant à s'occuper de la section Mécanique et de la section de Préapprentissage, et les deux Chefs des Travaux devant se concerter pour l'utilisation au mieux des crédits pour matériel et des Bons-matières mis à la disposition pour l'Atelier-École, compte tenu des besoins respectifs des trois sections. M. George, PT, continuera à s'occuper seul des travaux d'électricité et M. Boitet, PT, des travaux de bijouterie. Toutefois M. George tiendra M. Braille au courant de son activité, d'autant qu'une coordination peut être nécessaire entre les travaux d'horlogerie, de petite mécanique et d'électricité, notamment en horlogerie électrique.

3) de s'occuper des matières premières, de l'outillage et des fournitures de tous les ateliers, se trouvant désormais seul mandaté auprès de M. l'Économe pour tout engagement de dépenses, après visa du Directeur. MM. Braille et Courier auront soin de se consulter dans ce domaine, afin d'envisager toutes possibilités d'économies, de meilleur choix, de groupement, de mise en commun, etc. Les Bons-matières seront employés par M. Braille en ce qui concerne les acquisitions d'outillage, de matières premières, et de tout ce qui concerne le fonctionnement des ateliers, M. l'Économe conservant l'emploi des Bons-matières en ce qui concerne les constructions, l'entretien des bâtiments : tous deux agiront de concert lors d'imprécisions administratives. D'autre part, M. l'Économe tiendra M. Braille au courant des crédits disponibles pour achats de matières, outillage, fournitures d'atelier, qu'il s'agisse de ressources provenant du budget, de crédits extraordinaires, de la Taxe d'Apprentissage, etc. Le Chef des Travaux pourra ainsi établir un programme d'acquisitions selon les possibilités.

4) de s'occuper des questions d'installation générale dans l'établissement, conjointement avec M. l'Économe dont il sera le Conseiller technique, et s'il y a lieu, avec M. Courier et M. George.

(1) *Cahier d'Instruction n°22*, octobre 1942

(\*) Institut de Chronométrie (?). M. Braille n'est pas ingénieur de l'Institut de Chronométrie mais il est titulaire d'un Certificat de Chronométrie passé à la Faculté des Sciences de Besançon (supra).

(\*\*) Jean Zay.

5) de s'occuper particulièrement des élèves Techniciens et Ingénieurs, tant en ce qui concerne les capacités individuelles que l'application des programmes, et d'assurer la liaison entre l'ÉNH et l'Institut de Chronométrie.

6) de s'occuper de la documentation technique des professeurs et des élèves par le service des périodiques, le signalement des nouveaux ouvrages, l'examen des brevets (dépôt départemental) et la mise à disposition des documents, coupures, catalogues, etc., qui ont été classés méthodiquement au BST (heures à fixer).

(7) de s'occuper des cours de Technologie et de Dessin de l'ÉNH afin d'assurer l'exécution des programmes en évitant les omissions, répétitions ou contradictions d'un cours à l'autre, et en disposant à cet effet d'un exemplaire des cours et d'une collection des dessins.

D'une façon générale, et pour tout ce qui précède, M. Braille et M. Courier agiront de concert sous l'autorité du Directeur de l'ÉNH auquel ils rendront compte des mesures prises, et consulteront dans les cas importants.

Le Directeur,

L. Trincano, 15 septembre 1942.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Méthodes d'enseignement pour Travaux pratiques, Technologie, Dessin

Reconstitution des Instructions verbales

De M. LOISY, Inspecteur Général de L'Enseignement Technique (mars 1943)

Avec éléments essentiels des conseils aux Maîtres d'apprentissage (CM n°402 du 10 janvier 1940)

Texte d'ensemble établi par M. TRINCANO, Directeur de l'ÉNH ; M. BRAILLE, Chef des Travaux de l'ÉNH ;

M. COURIER, Chef des Travaux du Collège Technique.

Lu et approuvé par M. LOISY (17 mars 1943)

#### I – ENSEIGNEMENT des TRAVAUX PRATIQUES

- 1) Un atelier d'école n'a pas pour but de produire des pièces, mais des hommes capables de commencer leur carrière comme ouvriers instruits.
- 2) Les travaux d'atelier ne doivent pas se résumer à des opérations mécaniques, mais à une suite, mais à une suite d'opérations intelligentes et raisonnées.
- 3) Aucun élève ne doit commencer un travail sans que le professeur lui ait donné des explications suffisantes sur le métal à travailler, les outils à utiliser, la machine-outil employée (nom, caractéristiques, fonctionnement, force motrice, etc.).
- 4) Un élève doit travailler dans les meilleures conditions techniques : montage de la pièce, vitesse de coupe, profondeur des passes, doivent être surveillés et raisonnés. Les outils employés doivent être bien adaptés et en bon état.
- 5) le professeur n'attend pas que ses élèves lui apportent les résultats de leurs travaux. Il passe fréquemment auprès d'eux, contrôle les moyens qu'ils emploient, il les interroge sur leur travail et les raisons ayant conduit au mode d'exécution employé.
- 6) Ne pas laisser passer un geste professionnel défectueux. Dès que le professeur le surprend, il doit le redresser et en exposer les motifs à l'élève.
- 7) Expliquer à l'élève le rôle de la pièce dont il n'a parfois que l'ébauche à exécuter et l'informer de l'intérêt professionnel de l'exercice exécuté.
- 8) Donner à l'élève des notions de prix de revient pour l'inciter à travailler dans les meilleures conditions de rapidité, compte tenu de la qualité du travail à obtenir. Dans le même ordre d'idée, l'initier aux prix des matériaux travaillés, à la valeur des machines utilisées et à leur rendement.
- 9) Habituer l'élève à s'intéresser à son travail, développer son esprit de curiosité en le questionnant sur les particularités de la machine qu'il utilise et sur le rôle précis de ses différents organes, même s'il n'a pas encore eu l'occasion de les mettre tous en action.
- 10) Limiter la difficulté des premiers exercices de l'apprentissage de manière à ne pas rebuter l'élève, et l'intéresser à la suite de son travail en lui indiquant à partir de quel moment, après quelles constatations, il devra se rendre compte par lui-même s'il a atteint le but recherché.
- 11) Donner dès le début de bonnes habitudes d'ordre et de tenue aux élèves.
- 12) Couper les séances de travail par des repos pour éviter la fatigue physique et pour les phases de travail soient réellement productives, par exemple :
  - 5 minutes toutes les heures en 1<sup>ère</sup> année ;
  - 5 minutes toutes les heures et demie en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année ;
  - 5 minutes toutes les 2 heures en 4<sup>ème</sup> année.
- 13) Faire entreprendre simultanément plusieurs exercices de nature différente par l'élève pour éviter la lassitude due à la monotonie du même travail.
- 14) Établir une juste discrimination des moyens de vérification en cours de travail et des instruments de contrôle utilisés une fois la pièce terminée.

- 15) Réunir les élèves par petits groupes, soit autour d'un tableau noir dans l'atelier pour des explications générales, soit autour d'une machine-outil pour l'examen en commun d'un cas particulier.
- 16) Les carnets de travail doivent être contrôlés et visés fréquemment par le professeur. L'orthographe des mots techniques est principalement à surveiller, la terminologie employée doit y être correcte.
- 17) Tous les travaux d'atelier doivent être entrepris d'après des dessins techniquement complets (voir les indications générales concernant les dessins).
- 18) Compléter le questionnaire technique de la circulaire n° 402 et noter toute question intéressante à y adjoindre d'après les observations journalières faites à l'atelier.
- 19) Établir une nomenclature aussi complète et aussi précise que possible des opérations qui constituent la pratique de la profession, et indiquer l'importance de chacune d'elles, suivant cette nomenclature, un tableau-type des travaux à exécuter sera dressé, avec le temps qu'il est possible d'accorder à chaque travail ; ce tableau constituera le programme du métier enseigné (voir tableau annexé à la CM. n°402, janvier 1940).

## II – ENSEIGNEMENT de la TECHNOLOGIE

- 1) Tous les outils, toutes les machines-outils, tous les procédés d'usinage doivent être étudiés en se souciant bien plus de la fonction à remplir que la description de détails parfois sans importance.
- 2) L'esprit des méthodes employées doit être dégagé, et non la succession machinale et, en apparence arbitraire, des diverses opérations.
- 3) À tous moments, les matériaux employés pour la fabrication des outils ou des organes de machines doivent être étudiés en tenant compte de la fonction à remplir, des conditions d'utilisation et des procédés de réalisation.
- 4) Les différents procédés d'usinage sont à comparer entre eux au point de vue de la qualité mais aussi de la rapidité. La question du prix de revient minimum doit guider cette étude.
- 5) Les élèves doivent avoir une idée exacte des prix des matériaux et des prix de revient résultant des diverses méthodes de travail.
- 6) Ne pas faire trop de mathématiques pendant les leçons de technologie. Les formules ne sont pas à établir, mais à justifier en indiquant leur origine, par contre de nombreuses explications sur des applications pratiques sont indispensables. Indiquer les différents modes de calcul, mais ne faire retenir que ceux qui sont d'un usage pratique à l'atelier.
- 7) Enseigner à l'atelier devant la machine-outil elle-même chaque fois que c'est possible la leçon illustrée étant plus compréhensible.
- 8) Lorsque la machine n'existe pas à l'atelier, recourir à la méthode d'enseignement par projection de vues de machines réelles.
- 9) Pour des leçons devant se faire uniquement à l'aide de schémas, veiller à ce qu'ils soient techniquement complets.
- 10) Illustrer chaque leçon par la présentation des organes ou des outils faisant l'objet de la leçon.
- 11) Au cours d'une leçon, faire de nombreux croquis au tableau qui frappent mieux l'imagination des élèves que de longues explications.
- 12) Ne pas inscrire de phrases entières au tableau, mais seulement un plan bref de la leçon.
- 13) Au cours de la réalisation d'un schéma ou de la description d'un ensemble, justifier au fur et à mesure pour chaque partie, la fonction qu'elle doit jouer dans le dispositif complet. Ne pas considérer qu'un ensemble est une juxtaposition de pièces, mais que celles-ci reliées entre elles par des organes accessoires, sont indispensables au fonctionnement de l'ensemble. La description inutile des accessoires ne fait qu'égarer l'intérêt et l'attirer hors du sujet réel.
- 14) Plan général de toute étude : a- but recherché ; b- position et déplacements, s'il y a lieu, subis par la pièce ; c- position, forme et déplacements, s'il y a lieu subis par l'outil ; d- fonction des différents organes réalisant ces déplacements ; e- supports de ces organes ; f- description des formes utilisées en les justifiant.
- La terminologie employée doit toujours être correcte et les explications très claires.

## III – ENSEIGNEMENT du DESSIN

- 1) Un programme clair et progressif doit être suivi.
- 2) Le professeur de dessin ne doit pas se croire uniquement chargé d'apprendre le maniement des instruments du dessinateur ou l'application des principes de géométrie utilisés pour les représentations, il ne doit en aucun cas oublier la partie technologique liée au sujet proposé.

- 3) Les dessins uniquement théoriques, s'ils sont parfois utiles doivent chaque fois que c'est possible, être complétés par des applications réelles présentant plus d'intérêt pour l'élève, dont le professeur a pour mission de former l'esprit.
- 4) Aucun dessin ne doit être entrepris sans que l'élève soit mis au courant de la fonction de l'organe ou des parties de l'organe qu'il va étudier ou représenter.
- 5) Chaque détail de construction doit être commenté et justifié à l'élève pour augmenter l'attrait du travail, développer le jugement et l'esprit de curiosité de l'élève.
- 6) La terminologie employée doit toujours être correcte.
- 7) Les matériaux employés pour la réalisation pratique de la pièce dessinée doivent être étudiés et discutés avec les élèves.
- 8) Les procédés d'usinage employés pour l'exécution des formes géométriques représentées doivent être étudiés et servir à justifier celles-ci. De plus ils serviront de base à l'élaboration judicieuse d'une cotation correcte.
- 9) Les travaux de dessin doivent être liés autant que possible aux leçons de technologie et travaux d'atelier, dans l'intérêt commun de l'enseignement.

Remarques générales concernant tous les dessins.

Considérer tous les dessins comme des ordres de travail ; comme tout ordre bien donné ils doivent être complets, clairs, précis et justes. Ils comporteront donc obligatoirement :

- a) toutes les vues nécessaires à la compréhension des formes géométriques ;
- b) toutes les cotes nécessaires à l'exécution complète de la pièce ; celles-ci devront être directement utilisables à l'atelier ;
- c) les dessins doivent porter les indications d'usinage, les tolérances d'exécution et s'il y a lieu, les indications d'ajustement ;
- d) tout dessin doit en outre porter la spécification du métal employé et des traitements thermiques que doit subir le métal ;
- e) l'échelle doit être choisie de préférence égale à 1/1 ou dans le cas contraire s'écarter très nettement de la grandeur réelle ;
- f) la normalisation et ses règles doivent être rigoureusement appliquées. Dans chaque classe de dessin doivent figurer 2 ou 3 collections des normes principales que les élèves consulteront fréquemment. Une collection de normes sera constituée pour chaque élève. Elle restera sa propriété ;
- g) si un dessin doit être traité comme un ordre et être complet, clair, précis et juste, son exécution doit être aussi peu coûteuse que possible. Un dessinateur est payé cher. Il ne doit exécuter que ce qui est indispensable à la bonne exécution de l'ordre. Il s'ensuit qu'on ne doit pas dessiner 2 fois la même pièce, ni dessiner des pièces normalisées figurant déjà sur les catalogues (boulons, vis, etc.), il suffit de les indiquer dans la nomenclature avec leurs références. Utiliser les  $\frac{1}{2}$  vues lorsqu'il y a symétrie, etc. .

Vu et approuvé,

LOISY, 17 mars 1943.

## Instructions complémentaires pour la notation des dessins

### 1<sup>ère</sup> année :

- Précision : exactitude géométrique (dimensions),  
: exactitude et disposition des cotes,  
: emploi correct des signes conventionnels.
- Exécution : qualité du trait,  
: utilisation correcte des différentes sortes de trait,  
: compréhension et exactitude des projections.
- Présentation : soin,  
: écritures diverses (titres, sous-titres, chiffres de cotes, flèches),  
: disposition des titres, des chiffres de cotes, mise en feuille.

### 2<sup>ème</sup> année :

- Précision : (voir 1<sup>ère</sup> année),
- Exécution : (voir 1<sup>ère</sup> année) en plus : exactitude des transformations, compréhension des méthodes utilisées, qualité du trait,
- Présentation : (voir 1<sup>ère</sup> année).

### 3<sup>ème</sup> année :

- Initiative : Valeur technique de la réalisation, choix des vues, des matériaux, des signes conventionnels,  
: choix des méthodes utilisées pour la réalisation des constructions.
- Précision : (voir 2<sup>ème</sup> année),
- Exécution : (voir 2<sup>ème</sup> année) en plus : rapidité d'exécution dans le cas d'un bon dessin,
- Présentation : (voir 2<sup>ème</sup> année).

4<sup>ème</sup> année : Comme la 3<sup>ème</sup> année.

## Mode de notation

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année :

Précision :	sur	b	
Exécution :	sur	c	
Présentation	sur	d	
			_____
Note	sur		20

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année :

Initiative :	sur	a	
Précision :	sur	b	
Exécution :	sur	c	
Présentation :	sur	d	_____
Note	sur		20

Les valeurs de a, b, c, d, seront à marquer par l'élève après indications du professeur qui en dosera l'importance relative suivant le sujet proposé.

Les « MÉTHODES d'ENSEIGNEMENT et INSTRUCTIONS » ci-dessus sont à appliquer dans les plus brefs délais à l'ÉNH, au Collège Technique, et à l'Atelier-École.

Le Directeur : L. TRINCANO

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
Document affiché dans les ateliers, sous l'Occupation<sup>(1)</sup>.

### “MESSAGE DE MONSIEUR LE MARÉCHAL PÉTAÏN CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS À LA JEUNESSE FRANÇAISE”

“C'est à vous, jeunes français, que je m'adresse aujourd'hui, vous qui représentez l'avenir de la France et à qui j'ai voué une affection et une sollicitude particulières. Vous souffrez, dans le présent, vous êtes inquiets pour l'avenir. Le présent est sombre en effet, mais l'avenir sera clair si vous savez vous montrer dignes de votre destin.

Vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres. C'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter au lieu de la subir ou de se révolter contre elle. Alors les épreuves deviennent bienfaisantes, trempent les âmes et les corps et préparent les lendemains réparateurs.

Pour bien vous engager dans les sentiers abrupts, vous apprendrez à préférer, aux plaisirs faciles, les joies des difficultés surmontées.

Méditez ces maximes : Le plaisir abaisse, la joie élève ; le plaisir affaiblit, la joie rend fort.

Vous avez en vous le sens et l'amour de l'effort. C'est une face essentielle de la dignité de l'homme et de son efficacité. L'effort porte en lui-même sa récompense morale avant de traduire par un profit matériel qui, d'ailleurs, arrive tôt ou tard.

Lorsque vous aurez à faire choix d'un métier, gardez-vous de la double tentation des gains immédiats et du minimum de peine. Visez de préférence aux métiers de qualité qui exigent un long et sérieux apprentissage. C'est pour cela que notre main-d'œuvre nationale accusait autrefois une supériorité incontestée. Lorsque vous aurez choisi votre carrière, sachez que vous aurez le droit de prendre place parmi les élites. C'est à elles que revient le commandement sur le seul titre du travail et du mérite. Dans cette lutte sévère pour atteindre le rang que vos capacités vous assignent, réservez toujours une place aux vertus sociales et civiques, à l'entraide, au désintéressement et à la générosité.

La maxime égoïste, qui fut trop souvent celle de vos anciens, chacun pour soi et personne pour tous, est absurde en elle-même et désastreuse en ses conséquences. Comprenez bien, mes jeunes amis que cet individualisme dont nous vantions comme d'un privilège, est à l'origine des maux dont nous avons failli périr.

Nous devons reconstruire, mais la préface nécessaire à cette reconstruction est d'éliminer l'individualisme destructeur, destructeur de la famille dont il brise ou relâche les liens, destructeur du travail, à l'encontre de qui il proclame le droit à la paresse, destructeur de la Patrie, dont il, ébranle la cohésion et sape l'unité.

Seul le don de soi donne son sens à la vie individuelle. Il la rattache à quelque chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie. Pour conquérir tout ce que la vie comporte de bonheur et de sécurité, chaque Français doit commencer par s'oublier lui-même. Qui est incapable de s'intégrer dans un groupe, d'acquérir le sens vital d'une équipe, ne saurait prétendre à servir, c'est-à-dire à remplir son devoir d'homme et de citoyen.

Il n'y a pas de société sans amitié, sans confiance, sans dévouement. Je ne vous demande pas d'abdiquer votre indépendance. Rien n'est plus légitime que la passion que vous en avez. Mais l'indépendance peut parfaitement s'accommoder de la discipline, tandis que l'individualisme tourne inévitablement à l'anarchie et ne trouve d'autre correctif que la tyrannie.

Le plus sûr moyen d'échapper à l'une et à l'autre, c'est d'acquérir le sens de la communauté, sur le plan social comme sur le plan national.

Apprenez donc à travailler en commun, à réfléchir en commun, à obéir en commun, à prendre vos joies en commun, en un mot, à cultiver parmi vous l'esprit d'équipe et vous préparez ainsi le fondement du nouvel ordre français qui vous permettra d'affronter allègrement l'œuvre immense du redressement national.

Mes chers amis, il y a une concordance symbolique entre la dure saison, qui nous inflige ses privations et ses souffrances, et la douloureuse période que traverse notre pays. Mais, au plus fort de l'hiver, il est bon que nous gardions intacte notre foi dans le retour du printemps.

Jeunes français, la France, aujourd'hui dépouillée, un jour prochain reverdira, reflleurira. Puisse le printemps de votre jeunesse s'épanouir bientôt dans le printemps de la France ressuscitée.

---

(1) AÉNII Louis Trincano fait référence à ce document dans un discours prononcé lors de la remise des prix aux élèves, en juillet 1941.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Le trousseau réglementaire pour les internes en octobre 1942<sup>(1)</sup>

#### - Pour tous les élèves, le trousseau réglementaire comporte :

2 vêtements complets, dont l'un à l'état neuf (il n'est pas imposé d'uniforme) ; 1 pardessus chaud ; 1 vêtement de pluie ; 2 bérets basques ; 1 tricot de laine (pull-over de préférence) ; 2 cravates ; 1 cache-col ; 1 paire de gants ; 6 chemises de jour avec col tenant de préférence (des chemises à col ouvert sont admises, mais en supplément) ; 3 chemises de nuit ou pyjamas (aucune confusion ne doit être possible avec les chemises de jour) ; 4 caleçons ; 6 paires de chaussettes neuves, dont 3 en coton (joindre d'autres paires encore portables) ; 12 mouchoirs ; 4 serviettes de table ; 4 essuie-mains d'atelier ; 6 serviettes de toilette ; 2 gants de toilette ; 2 paires de draps de lit (assez grands pour bien border le matelas qui a 1.90 sur 0.80) ; 1 forte couverture de laine (couvertures supplémentaires et édreon pour les frileux) ; 2 sacs à linge en coutil de 0.65 sur 0.50 ; 1 pochette d'objets de toilette (savon, verre à dents, brosse à dents, brosse à cheveux, peigne, brosse à habits) ; 2 brosses à chaussure ; cirage ; 2 paires de chaussures ; 2 paires de pantoufles dont une forte pour l'atelier ; 1 rouleau de numéros d'internat (pour nouveau marquage en cas de perte de n°) ; 1 enveloppe traversin 0.82 x 0.45.

À noter que :

- le linge et les effets doivent être en bon état, sinon ils sont retournés aux frais des parents, pour être remplacés de suite ;
- sont refusées les pièces ne correspondant pas à la taille de l'élève ;
- toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au numéro matricule de l'élève donné par l'École. Marques en fil rouge de 1 centimètre de hauteur à poser de la façon suivante :

Pantalons, caleçons (à l'intérieur de la ceinture à gauche). Vestes, blouses, tricot (à l'intérieur du col, au milieu). Coiffures (à l'intérieur). Serviettes, essuie-mains, draps, couvertures, mouchoirs (dans un angle). Bas, chaussettes, mains (gants) de toilette (au bord de l'attache). Chemises (en bas du plastron). Brosses (sur le côté avec des entailles). Sacs à linge et à brosses (au milieu avec des n° de 3 cm). Chaque interne doit être muni de 3 cadenas pour casiers individuels.

#### - Tenue de travail (ÉNH) :

Les élèves doivent posséder des vêtements d'atelier : blouses grises pour les horlogers, blouses blanches pour les bijoutiers, combinaisons bleues pour les mécaniciens. Ces couleurs ne sont pas absolument imposées. Les internes doivent avoir deux collections de vêtements de travail dans leur trousseau.

#### - Tenue sportive (ÉNH) :

Les élèves doivent posséder un maillot d'athlétisme blanc, une culotte sport noire et des espadrilles.

#### - Couvert individuel (tous les élèves) :

En raison de la grande pénurie de vaisselle, verrerie et argenterie, chaque élève interne doit apporter un couvert en ruolz\* ou acier inoxydable (cuillère, fourchette, couteau), une assiette en acier inoxydable ou aluminium épais, un gobelet, quart ou timbale en métal. Ces objets seront frappés au numéro de l'élève.

#### - Lingerie (tous les élèves) :

Afin de reconstituer le stock de lingerie de l'École, les familles sont informées qu'à compter d'octobre 1942, les draps et serviettes fournis par les élèves internes sont laissés à l'École à leur sortie pour les besoins de l'Établissement et notamment de l'infirmerie (CM du 17/01/1942).

(1) D'après le *Cahier d'Instructions n°22*, Réglementation scolaire, juillet 1942

(\*) Métal doré ou argenté par la pile voltaïque, procédé inventé vers 1851 par le chimiste français Ruolz.

## L'École Nationale Professionnelle de Morez<sup>(1)</sup>

### “L'École pendant l'Occupation ou l'éclatement du site”

“ Le 16 juin 1940, M. Bastian, directeur de l'École reçoit l'ordre d'évacuer et de se replier dans la direction du Sud afin de regagner un établissement scolaire susceptible d'héberger les élèves demeurés sous sa garde. Après un séjour de 10 jours à l'ÉNP de Voiron, il réintègre Morez, au surlendemain de la signature de l'armistice. À son arrivée, l'École était occupée en totalité et M. Bastian ne fut pas autorisé à y installer ses services. Ce n'est que 3 semaines après, aussitôt après le départ de la 2<sup>e</sup> division qu'il a pu reprendre possession d'une partie des locaux et tenter de réorganiser l'École. Deux obstacles sérieux s'élevèrent : la division de la France en 3 zones et l'impossibilité de réunir un effectif suffisant d'élèves dans la localité ou la région immédiate. Il contacta alors les familles pour connaître leur intention. Il constata alors que sur un effectif de 200 élèves, 70 résidaient en zone occupée et ne pourraient regagner Morez qui se trouvait en zone interdite, qu'à peu près le même nombre, habitant en zone libre, était dans la même situation et que seulement 20 élèves pouvaient venir à Morez pour poursuivre leurs études.

Cependant pour éviter l'extension de l'occupation dans les locaux M. Bastian convoqua les élèves externes originaires de Morez, et obtint la création d'un Centre de Formation Professionnelle. C'est dans ces conditions que les cours commencèrent à Morez le 6 octobre 1940. Mais les parents des élèves mis dans l'impossibilité de rejoindre l'École, demandèrent avec insistance que des mesures soient prises en faveur de leurs enfants.

C'est pour cette raison que le 12 octobre 1940, le Ministre de l'Éducation Nationale décida la création de deux centres supplémentaires : un à Paris, en zone occupée, l'autre à Oyonnax, en zone libre. Le Centre de Paris fut installé dans les locaux de l'Institut d'optique. L'Union nationale des Syndicats d'Opticiens de France apporta sa collaboration, en permettant aux élèves de suivre des stages chez les opticiens, en attendant l'installation des ateliers. pendant ce temps, M. Cheviron assure l'enseignement à Morez avec 20 élèves de la région, et M. Humbert ingénieur chef des travaux regroupe les élèves de la zone libre dans l'École Nationale d'Oyonnax. Dès le mois de janvier 1941, l'administration avait demandé à la Délégation Générale du Gouvernement français que l'École soit libérée de la réquisition afin de procéder à une rentrée normale en octobre 1941. Elle sollicitait par ailleurs des laissez-passer, nécessaires pour que les élèves puissent se rendre à Morez de quelque origine qu'ils fussent. Les négociations n'aboutirent pas ; par ailleurs, il n'était plus possible de maintenir l'organisation provisoire mise sur pied pour les deux raisons suivantes :

- a) le renchérissement de la vie était tel que les parents des élèves ne pouvaient plus supporter les dépenses qu'imposait la vie des enfants dans les pensions de familles particulières,
- b) l'Institut d'optique avait repris son activité et demandait la libération des ses locaux.

C'est pour cette raison que l'administration décida le 6 septembre 1941 de rechercher des locaux : on dut avoir recours à des bâtiments situés à Saint-Cloud. La rentrée fut retardée car le local exigeait quelques réparations sommaires et l'aménagement d'un dortoir. Les travaux furent assez longs à cause des conditions d'approvisionnement en matériel et mobilier. Les cours commencèrent pour les 1<sup>ères</sup> années dans les locaux mis à leur disposition à l'école de céramique et l'atelier de Paris fut mis en fonctionnement pour les élèves des 3 autres années. Pendant cette même période, M. Fourey, professeur à l'École avait pu après bien des vicissitudes rejoindre Morez et s'y installer. En vue de la rentrée d'octobre 1942, l'administration supérieure désireuse de voir l'ÉNP de Morez reprendre sa vie régulière à l'intérieur de ses locaux, poursuit des démarches en vue d'obtenir une levée définitive de la réquisition. En effet, des laissez-passer étaient nécessaires pour permettre aux élèves de venir poursuivre leurs études à Morez. Les parents demandent que les Centres d'Oyonnax et de Paris soient maintenus. Ce sont ces raisons qui ont amené l'administration à prendre le 25 juin 1942 la décision suivante pour la rentrée scolaire d'octobre 1942 :

- 1- maintien provisoire de Paris, de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année ;
- 2- maintien provisoire du Centre d'Oyonnax pour la zone libre ;
- 3)- ouverture à Morez : de la 1<sup>ère</sup> année au complet avec internat pour tous les élèves de la zone occupée, interdite ou non ; de la 2<sup>e</sup> année avec les mêmes conditions.

---

(1) D'après la plaquette anniversaire éditée en 1983 par le Lycée : 1933-1983, *Cinquantenaire Lycée Victor Bérard, Morez*, 31 p., pp. 22-25.

M. Fourrey est nommé Directeur par intérim pour rendre la tâche de M. Vayva, économe, plus facile. Le personnel titulaire de l'École compte dans ses rangs plusieurs prisonniers. La libération a été acquise le 31 mai 1942. Cependant le jour de la rentrée des internes, un officier des troupes d'occupation rendit visite à M. Fourrey pour l'informer de la nouvelle réquisition de l'École. Celui-ci lui opposa l'ordre de libération donné par la Feld Kommandantur le 30 mai et avertit le Recteur. Malgré ces démarches, l'occupation était inévitable. Les locaux visés furent reconnus et délimités. Le dortoir provisoire se trouvait hors de la réquisition jusqu'au moment où les autorités allemandes demandèrent l'effectif élèves et l'installation prévue à cet effet. Le local récemment installé fut ouvert et, il fut rajouté à la réquisition ainsi que tous les matelas et les lits. L'internat fut donc irréalisable, car il était trop tard pour tenter une difficile solution de fortune. En effet l'occupation intense de Morez ne le permettait pas. Si bien que les élèves venus de très loin durent retourner dans leur famille. Quelques changements ont lieu au cours de cette année 1942 : M. Bastian, directeur en résidence à Saint-Cloud, fut nommé le 29 décembre 1942 directeur de l'École Pratique de Dijon. Le 24 octobre 1942, M. Fourrey, fut délégué dans les fonctions de directeur intérimaire, à la suite du départ de M. Bastian. La direction du Centre de Saint-Cloud fut confiée à M. Groote, directeur de l'ÉNS de céramique de Sèvres dont l'établissement servait comme hébergement aux internes et aux demi-pensionnaires de ce Centre.

Le 15 juin 1943, les troupes quittèrent leur cantonnement. Le 18 août 1943 à la suite de l'intervention du Recteur de Besançon, auprès des autorités d'occupation, certaines salles et des lavabos voisins de l'atelier de menuiserie furent restitués à l'École pour l'installation provisoire d'un internat.

Le 6 juin 1944<sup>(1)</sup>, à l'annonce du débarquement, donc à la veille des vacances, certains élèves, dont l'effectif pour cette année scolaire 1943-44 était de 125 élèves (avec le Centre de Formation) durent rester à l'École à cause de l'incertitude des transports. La libération de Morez fut précédée d'une nouvelle occupation de l'École par des troupes de répression arrivées dans la nuit du 20 août et atteignant un effectif de 500 hommes. Ces troupes pillèrent la journée dans les villages environnants, ce qui ne les empêchait pas la nuit de fouiller systématiquement tous les bâtiments de l'École.

La libération de Morez, eut lieu le 3 septembre 1944, après que les Allemands pressés par un ultimatum, décidèrent leur fuite par la frontière suisse. Ils n'opposèrent aucune résistance dans l'Établissement. Le soir même, 400 hommes des troupes tunisiennes cantonnèrent sans incidents dans l'École.

Il s'agissait alors de préparer la rentrée complète de l'École y compris celle d'Oyonnax. La rentrée des externes put se faire complètement le 4 octobre ; celle des internes fut retardée à cause, d'une part de l'état de malpropreté des locaux de l'internat après 4 ans d'occupation et d'autre part, du grand éloignement des élèves internes. D'autres facteurs intervinrent, repoussant la rentrée des élèves, entre autre, le ravitaillement et en particulier l'impossibilité de se procurer des pommes de terre. La rentrée fut donc retardée de 15 jours pour les 3<sup>e</sup> année et de 3 semaines pour les 4<sup>e</sup> année...".

---

(1) La veille, le 5 juin 1944, vu le développement constant de la section d'optique lunetterie, une loi est instituée imposant aux opticiens-lunetiers d'être titulaires de l'un des titres suivants : Diplôme d'Élève Breveté de la section d'optique-lunetterie, Brevet Professionnel, Diplôme de fin d'Étude de l'École des Métiers d'Optique Appliquée de Paris. Ibid., p. 26.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----

Le poids de l'Éducation Physique, à l'ÉNH, sous l'Occupation et « La Marche des Copains » proposée par un Ancien<sup>(1)</sup> ...

"LA MARCHÉ DES COPAINS : À présent que les élèves doivent faire beaucoup d'Éducation Physique et avoir une marche cadencée, il leur manquait une chanson. « Un Ancien » s'est trouvé qui leur en a composé une que voici :

Air : « Les Joyeux » :

I

C'est nous les horlogers d' l'École de Besançon,  
Pivoter et régler, c'est notre profession.  
Pour que nos montres marchent, suffit d'être en auto,  
À chaque bonne secousse, elles emballent aussitôt !

Refrain

*Vivent les horlogers,  
Mécanos, Bijoutiers, Vivent tous les copains d' l'École Nationale !  
Relever la France,  
Est notre espérance,  
Enfants de la Patrie, restons toujours unis.*

II

C'est nous les Mécanos d' l'École de Besançon,  
Ajuster, rectifier, c'est notre profession.  
Nos fraises sont sans sucre, nos forêts sans oiseaux,  
Mais les mikrons foisonnent pour coter nos travaux !

*(Refrain)*

III

C'est nous les Techniciens d' l'École de Besançon,  
Construire et calculer, c'est notre profession.  
Mécanique et Horlo, voire Électricité,  
Nous conduisent de l'Étau aux bancs d' la Faculté !

*(Refrain)*

IV

C'est nous les Bijoutiers d' l'École de Besançon,  
Graver, souder, sertir, c'est notre profession.  
Bien peu de nos bijoux subissent le touchau,  
Nous sommes ceux qui parent les belles de joyaux !

*(Refrain)*

---

D'après *La France Horlogère*, in « 5<sup>e</sup> lettre de Besançon aux Anciens Élèves de l'ÉNH », décembre 1941.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
**Un recrutement national qui obligent tous les lauréats à être munis d'un "laissez-passer régulier" pour intégrer et poursuivre leurs études dans une école sise "en zone interdite"<sup>(1)</sup>**  
-----

OFFICE ADMINISTRATIF & ÉCONOMIQUE  
BESANÇON

Besançon : le 12 septembre 1941  
52, Grande rue

-----  
SERVICE DE LIAISON AVEC LES  
AUTORITÉS MILITAIRES ALLEMANDES

-----  
Siège : CHAMBRE de COMMERCE

Monsieur le Directeur  
de l'École Nationale d'Horlogerie  
rue Pierre Leroy  
En ville

Monsieur le Directeur,

Me référant à l'entretien verbal que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, je m'empresse de vous adresser, sous ce pli, les différentes attestations grâce auxquelles vos futurs élèves n'éprouveront, paraît-il, aucune difficulté pour obtenir leur laissez-passer régulier pour se rendre en zone interdite.

Comme convenu, il y a lieu de leur adresser lesdites attestations et de les inviter à se mettre en rapport avec les autorités d'occupation compétentes suivant leur domicile respectif pour obtenir sans autre (formalité ?) leur laissez-passer.

Heureux d'avoir pu vous être agréable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Délégué du Préfet,  
Directeur de l'Office

**Réponse de Louis Trincano** (au crayon de papier) sur le document :

M. le Directeur de l'Office,

Je viens vous dire toute ma gratitude et celle des élèves pour l'obtention en leur faveur du laissez-passer qui leur permettra de continuer leurs études.

Je vous prie d'être mon interprète auprès des autorités d'occupation pour leur exprimer tous mes remerciements pour leur bienveillance envers l'École.

Veillez agréer, M. le Directeur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

---

(1) ADD, 1464 W 22.

## 1793-1943

### Cent cinquantième de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon<sup>(1)</sup>

#### Premier Groupement de la Fabrique d'Horlogerie en 1793

NOMS des PRÉSIDENTS du SYNDICAT  
qui se sont succédés de 1893 à 1943

1893 - G. BONIFACY	1919 - H. CHAUVELOT
1894 - G. BONIFACY	1920 - H. CHAUVELOT
1895 - G. BONIFACY	1921 - Maxime FERNIER
1896 - Claudius GONDY	1922 - M. ULMANN
1897 - Claudius GONDY	1923 - M. ULMANN
1898 - Claudius GONDY	1924 - M. ULMANN
1899 - Ch. SANDOZ	1925 - M. ULMANN
1900 - Claudius GONDY	1926 - M. ULMANN
1901 - Ch. SANDOZ	1927 - M. ULMANN
1902 - Ch. SANDOZ	1928 - M. ULMANN
1903 - Ch. SANDOZ	1929 - M. ULMANN
1904 - Maxime FERNIER	1930 - M. ULMANN
1905 - Maxime FERNIER	1931 - M. ULMANN
1906 - Maxime FERNIER	1932 - M. ULMANN*
1907 - G. ADLER	1933 - J.-H. BLOCH
1908 - G. ADLER	1934 - J.-H. BLOCH
1909 - H. TISSOT	1935 - J.-H. BLOCH
1910 - H. TISSOT	1936 - J.-H. BLOCH
1911 - H. CHAUVELOT	1937 - M. HUGUENIN
1912 - H. CHAUVELOT	1938 - J. LIPMANN
1913 - G. ADLER	1939 - J. LIPMANN
1914 - H. CHAUVELOT	1940 - J. LIPMANN
1915 - H. CHAUVELOT	1941 - R. DODANE
1916 - H. CHAUVELOT suppléé par M. ADLER	1942 - R. DODANE
1917 - H. CHAUVELOT suppléé par M. M. MAILLARD	1943 - R. DODANE
1918 - H. CHAUVELOT	

(1) D'après la plaquette éditée en 1943 par le Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon.

(\*) Déporté, Mathias Ulmann ne devait pas revenir de cette terrible épreuve. MARLIN (R), *Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, 1819-1969, Cent cinquante ans d'économie régionale*, 1969, 157 p., p 130.

**BUREAU du SYNDICAT de la FABRIQUE d'HORLOGERIE de BESANÇON**  
**en 1943**

-----

MM. DODANE, Raymond      Président.  
 PERRENOUD      Vice-Président.  
 CRAMER      Vice-Président.  
 SCHILLINGER      Secrétaire.  
 PELOT      Trésorier.

**LISTE des MEMBRES du SYNDICAT**

BALANCHE-MASONI,	Besançon	LEROY et Cie,	Besançon
BERNARD, Maurice,	"	MAILLOT,	"
BOICHAT (Veuve Léon),	Seloncourt	MOUGIN-PIQUARD,	"
BOSSY Fils,	Besançon	PELOT, P.,	"
BOURQUIN,	"	PERFEX (Froidevaux Frères),	"
CHAUVELOT-MAYER,	"	QUARTIER Frères,	"
CHAVANNE, H.,	"	REMOND, François,	"
Cie INDUSTRIELLE HORLOGÈRE	"	ROUSSELET, Jean,	"
CRAMER, V.,	"	SARDA (Établissements),	"
DODANE, Raymond,	"	SIMONET, P.,	"
FED (Établissements),	"	TRIBAUDEAU,	"
FERREUX, G. (Établissements)	"	UTI S.A.,	"
FRIEZ et PRUDHON,	"	<b>Section des Manufactures</b>	
FONTAINARGENT (Éts),	"	ANGUENOT, Victor (Éts),	Lac-ou-Villers
FRANKOWSKI et Pierre SEGUIN,	"	Cie pour la FABRICATION	
GRISOT et TRONCIN Frères,	"	des COMPTEURS	Besançon
GRUET,	"	L'ÉPÉE et Cie,	Ste-Suzanne
JUVET et BOUILLIOD,	"	DODANE Frères,	Morteau
LANOIR et Cie,	"	LIP SA.,	Besançon
LAPANOUSE, J.,	"	ZENITH SA.,	"

## CLASSEMENT PAR GENRE DE VENTE (1943)

-----

### Vente aux Grossistes

- **ANGUENOT Victor (Éts)**, Maison fondée en 1900. Manufacture de Montres en tous genres. Spécialité de Montres ancre, cylindre et Roskopf. Lac-ou-Villers (Doubs).
- **BALANCHE-MASONI**, Maison fondée en 1925. Fabrique d'Horlogerie soignée. Spécialités Montres-Bracelets Tous genres – Tous métaux. Marque déposée "AXIL" (axe-cyl.), ancre 15 rubis, cylindre 10 rubis. 105 ter, rue de Belfort, Besançon.
- **BERNARD Maurice**, Fabrique d'Horlogerie. Spécialité de montres cylindre 5 ¼ et 10 ½. Qualité soignée. 20, rue Gustave Courbet, Besançon.
- **BOICHAT (Veuve Léon & Fils)**, Fabrique de Montres, Successeurs Ancienne maison Élie Boichat (fondée en 1909), Ancienne maison Léon Boichat (fondée en 1915). Toutes formes, toutes grandeurs à Ancre et à Cylindre. Seloncourt (Doubs).
- **BOURQUIN Georges**, Fabrique de Montres "ÉCU", en tous genres, 12 rue du Polygone, Besançon.
- **CRAMER V.**, Fabrique de Montres-Bracelets pour Hommes et Dames. Fabrication soignée. Manufacture "LUXIA". Besançon 4, Faubourg Tarragnoz ; Morteau Rue Jean-Jaurès (Doubs).
- **DODANE Raymond**, Chronographes, Compteurs de Temps, Montres Ancre. Besançon (Avenue de Montrapon).
- **DODANE Frères (Éts)**, Manufacture Française de Chronographes. Maison fondée en 1850. Tous genres de Montres. Appareils de Précision. Morteau (Doubs).
- **FED (Établissements)**, Montres ancre 5 ¼ à 10 ½. Fantaisie. 14, Avenue Villarceau, Besançon.
- **FERREUX G**, Montres bon marché : Roskopf, Cylindre et Ancre. 18, rue de la Rotonde, Besançon.
- **FRANKOWSKI et Pierre SEGUIN**, Fabrique d'Horlogerie. Spécialités d'Articles Primes et Publicité en Pendulettes et Montres. 36 avenue Carnot, Besançon.
- **LAPANOUSE J**, Fabrique d'Horlogerie Rino-Watch, Anciennement à Saint-Louis (Ht-Rhin). Repliée à Besançon, 1, rue de l'Avenir. Montres de Poche. Montres-Bracelets. Système Roskopf. Fabrique d'Ébauches 20 bis Rue Raspail Grenoble (Isère).
- **L'ÉPÉE Frédéric**, Fabrique d'Horlogerie. Maison fondée en 1839. Spécialités de Porte-Échappements. Baromètres. Mécanique et Décolletage de Précision. Sainte-Suzanne (Doubs).
- **PELOT Paul** (Successeur de Paul Anguenot), Fabrique d'Horlogerie Soignée, Marque "ALTIMA" Déposée. Montres-Bracelets. Ancre et Cylindre. Tous métaux. 60, rue Bersot, Besançon.
- **QUARTIER Frères**, Techniciens Horlogers Diplômés. Montres Ancre de Haute Précision. Marques déposées "TACITE Q. F". Fondée en 1928. 3, rue Henri Baigue, Besançon.

### Vente aux détaillants

- **BOSSY (Établissements)**, Fabrique d'Horlogerie soignée. Maison fondée en 1848. Montres "SYT" et "TYS". 9, rue de Lorraine, Besançon.
- **CHAVANNE H**, Ancienne Maison Henri Friez. Montres en tous genres, Qualité soignée. 4, rue Gambetta, Besançon.
- **CHAUVELOT-MAYER**, Fabrique d'Horlogerie "REGULA", Ancienne Maison Chauvelot-Meyer, fondée en 1850. Membre du Jury - Hors Concours Grand Prix de Strasbourg 1919. Fabrication Soignée. 3, Villas Bisontines, Besançon.
- **COMPAGNIE INDUSTRIELLE HORLOGÈRE\*** assure, dans son Usine de Tarragnoz la fabrication des calibres qui ont fait la réputation de sa marque "ULTRA" la bonne montre de Besançon. Usine et Bureaux : 4, Faubourg Tarragnoz, Besançon.
- **FONTAINARGENT (Établissements)**, Fabrique d'Horlogerie 19 Rue Fontaine-Argent, Besançon.
- **FRIEZ René & PRUDHON**, Fabrique d'Horlogerie, Collection complète de montres soignées. Marques déposées "PHILOS" "STANDEX", Service R.F.P. Chastres Montjoux, Besançon.
- **GRISOT et TRONCIN Frères**, La Montre de Qualité "GÉTÉ", Fabriquée de père en fils depuis 1887. 4, Place du Jura, Besançon.

---

(\*) Anciens établissements Geismar.

### Vente aux détaillants (suite)

- **GRUET René**, Fabrique d'Horlogerie, Montres en tous genres : Ancre et Cylindre. Rue Narcisse-Lanchy, Besançon.
- **JUVET et BOUILLIOD**, Fabrique des Montres "TYL". Maison Fondée en 1920. Toute la gamme des Montres-Bracelets. Vente à MM. les Horlogers-Bijoutiers. 13, Rue Luc-Breton, Besançon.
- **LANOIR et Cie**, Manufacture d'Horlogerie en tous genres. Montres de Qualité "CELLY", Spécialité de petites pièces ancre. 14, Square Saint-Amour, Besançon.
- **LIP SA**, Usines de la Mouillère.
- **MAILLOT Jules, Sr.** Médaille d'argent de l'École Nationale d'Horlogerie\*. Fabrique d'Horlogerie Soignée "JUSMA". Maison fondée en 1835. 9 bis-11, Rue Fabre Besançon.
- **MOUGIN & PIQUARD**, Fabricants. Fondée en 1852, La montre "ÉLIX" qui s'impose\*\*. Toutes grandeurs 5 ½ à 18", Ancre et Cylindre. 43, Avenue Carnot, Besançon.
- **PERFEX (Froidevaux Frères)**, Montre de Qualité, 17 Rue de la Rotonde, Besançon.
- **RÉMOND François**, Ancienne Maison Perrin-Bourquin. Fabrication soignée de Montres de 3 ¼ à 18 lignes. Gros et détail en tous genres. Marques "REP & HELIA". 64, Grande-Rue – 8 Avenue des Abattoirs, Besançon.
- **ROUSSELET Jean**, Successeur de la Maison Dierenger, fondée en 1882. Fabrique d'Horlogerie. Montres Ancre et Cylindre 5 ½ à 19 lignes. Qualité Soignée. 33 ter, Fontaine-Écu, Besançon.
- **SIMONET P.**, fabrique à Besançon ses chronomètres "Sim", ses montres à ancre "Net", ses montres cylindres "Cylux". 2, Rue de Lorraine, Besançon. Maison de vente Lyon, 35 Rue de l'Hôtel de ville.
- **UTI S A.** Paris, Montres Réveils.
- **ZENITH S. A.** La montre Parfaite. Siège social et Fabrique : Chemin des Ragots, Besançon.

### Vente aux Particuliers

- **LEROY L. et Cie.** Ancienne Maison Le Roy & Fils, Fondée en 1785. Horlogers de la Marine. Précision – Art et Luxe. Coupes Chronométriques : 1922 – 1923 – 1924 – 1938. 4 faubourg St-Honoré, Paris ; 7 Rue d'Alsace Besançon.
- **SARDA.** Maison fondée en 1893. Fabrique d'Horlogerie de Précision. Chronomètres avec Bulletins d'Observatoire. Vente directe aux Particuliers. (Avenue carnot, Besançon).
- **TRIBEAUDEAU (Fabriques).** La montre "Trib". Remontoirs Ancre. Montres-Bracelets pour Hommes et Dames. Chronomètres avec Bulletin de l'Observatoire National de Besançon. Maison fondée en 1876. Vente directe aux particuliers. (Rue des Fontenottes) Besançon.

---

(\*) ÉNH de Besançon, promotion : 1917-1920.

(\*\*) ÉLIX : Élégance, Longévité, Interchangeabilité, eXactitude.

**« L'ouverture » des Cours d'Adaptation Professionnelle<sup>(1)</sup>  
au Collège Technique (ex. ÉPCI) de Montbéliard (1942) »**

-----

École Pratique de Commerce et d'Industrie  
De Montbéliard  
M. Duron, Directeur

le 25 février 1942

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon  
s/c de M. l'Inspecteur d'Académie

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la visite que m'a faite M. Caillau, Représentant de la Maison Junkers pour l'ouverture des Cours d'Adaptation Professionnelle d'ouvriers destinés à aller travailler en Allemagne.

Aucun ouvrier n'est inscrit pour l'instant.

M. Caillau considère cependant les cours comme ouverts et doit amener des élèves d'ici peu. En exécution de vos instructions, je n'ai pris aucun engagement par écrit.

Je vous adresse ci-joint, le texte de la Convention verbale que j'ai rédigée en m'inspirant de celle de l'ÉNH de Besançon. M. Caillau a lu le texte ce matin et s'est déclaré d'accord, tout en faisant remarquer cependant que la Maison Junkers était, d'après cette Convention, seule à prendre des engagements, alors que je n'en prenais aucun. Il a laissé entendre que pour l'instant tout était ainsi, mais que la Maison Junkers modifierait sans doute assez profondément l'accord au moment l'accord au moment de passer un contrat définitif et écrit, si celui-ci s'impose un jour.

Nombre d'apprentis maximum : 20

- 4 fraiseurs,
- 3 tourneurs,
- 2 raboteurs,
- 9 ajusteurs.

Personnel instructeur. Pour l'instant les apprentis seront confiés aux 4 professeurs techniques ou contremaîtres spécialistes, durant leurs heures de service, c'est-à-dire en même temps que les élèves de l'École. Mais je pense qu'il sera préférable dans l'intérêt de nos élèves et des apprentis des cours de recruter un instructeur en dehors de l'École à qui je confierais les 20 apprentis. Ceux-ci auront ainsi leur instructeur attiré et nos contremaîtres ne seront pas distraits de leur tâche primordiale : la formation professionnelle de nos propres élèves. En attendant nos professeurs techniques recevront une indemnité forfaitaire à fixer.

Le Directeur

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier du Directeur de l'École au Recteur de l'Académie, 25 février 1942.*

**Le Transfert des Cours d'Adaptation Professionnelle de Besançon et Montbéliard<sup>(1)</sup>  
sur l'ÉNP de Nancy (31 décembre 1942)**

-----

"Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu de la Société Junkers à Dessau-Alten, la lettre suivante :

« Très honoré Monsieur le Directeur Trincano,

Nous vous remettons sous ce pli, par l'intermédiaire de M. Thaemel, une lettre que nous vous prions de bien vouloir faire parvenir à M. Le Recteur Bertrand. En même temps veuillez également trouver en annexe une copie de ladite lettre qui vous permettra de vous tenir au courant et de joindre à vos dossiers.

Comme vous pouvez le constater par cette lettre, les offres de travail à Besançon et environs sont très minimes et nous obligent d'annuler pour le 31 décembre 1942, les contrats qui ont été faits avec vous et M. le Recteur Bertrand. Nous regrettons que parmi nos efforts et ceux de votre personnel, nous soyons contraints d'annuler le contrat pour les raisons indiquées ci-dessus. Nous le déplorons d'autant plus que vos services et les nôtres ont toujours travaillé en bonne entente et à notre plus grande satisfaction. M. Thaemel ou son remplaçant M. Frenzel, sont chargés de la liquidation. Nous vous donnerons ultérieurement des instructions au sujet du compte en banque qui subsistera jusqu'en dernier lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre plus haute considération.

Junkers Flugzeug-U. - Motorenwake      Aktiengesellschaft.      Signé : Kratz      Signé : Wissmann »

"Suivant entretien avec M. Frenzel, représentant à l'École de la Société Junkers, toute l'organisation de Besançon et de Montbéliard doit être transférée à l'ÉNP de Nancy, où Junkers dispose de machines-outils, alors qu'ici j'ai défendu nos ateliers contre tout empiétement dans ce domaine. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des conditions dans lesquelles se sera opérée la liquidation du Centre de Besançon, notamment en ce qui concerne les installations faites par la Société (établis, barrières, bureaux...) que je tâcherai de conserver.

Inclus une lettre qui m'a été également remise par l'Académie de Besançon s/c de Monsieur le Recteur.

3 décembre 1942, signé : Pichard, Inspecteur d'Académie,      signé : Louis Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie."

---

(1) ADD, T 1314, *Courrier de Louis Trincano au Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique s/c de l'Inspecteur d'Académie*, 3 décembre 1942.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### La réquisition des élèves pour l'Allemagne

Courrier de Louis Trincano au Recteur de Besançon, le vendredi 4 décembre 1942<sup>(1)</sup>

" Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les élèves sont convoqués par la Feldkommandantur, à l'Office du Placement allemand, et que ceux-ci reçoivent l'ordre des partir dans les quatre jours en Allemagne. Inclus une liste à cette heure, mais les convocations continuent.

Au cas où elles ne seraient pas le résultat d'une erreur, s'agissant d'étudiants, je me permets de soumettre à votre appréciation, pour le faire valoir auprès des autorités d'occupation, cet argument qu'en terminant leur année scolaire, ces jeunes gens seraient mieux préparés à rendre les services voulus.

Si cet argument ne peut être retenu, je vous prie d'intervenir pour que les élèves de l'École soient groupés pour être envoyés ensemble dans une usine d'horlogerie :

JUNGHANS à Schramberg,

KIENZLE à Schwenmingen,

BECKER à Pforzeim, etc.

De la sorte ils rendraient des services en rapport avec leur formation spéciale et même l'École pourrait correspondre avec eux pour qu'ils continuent à travailler certains cours (Technologie...).

Se perfectionnant ainsi à l'atelier et dans des cours essentiels, ils pourraient subir à leur rentrée, en France, l'examen de sortie pour l'attribution du Diplôme d'Élève Breveté.

Le Directeur

PS. La démarche que je sollicite est urgente, car des élèves doivent partir lundi ; ils ont le plus grand espoir que vous réussissiez à obtenir leur groupement".

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon*, 4 décembre 1942.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### **Le départ des élèves en Allemagne, la question du « patriotisme » et la fidélité au maréchal Pétain : mise au point du Directeur. Courrier au Recteur (24 décembre 1942)<sup>(1)</sup>**

"Monsieur le Recteur de l'Université s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Besançon.

Monsieur le Recteur,

Vous m'avez demandé par téléphone, dans quelles conditions s'était effectué le départ en vacances des élèves, et je vous ai répondu que j'avais profité de la lecture des notes trimestrielles devant le personnel et les élèves de l'École pour faire une certaine mise au point dont je vous donnerais le détail. J'ai l'honneur de vous exposer les faits ci-après :

Alors que j'accompagnais à la gare, avec une petite délégation, les élèves partant pour l'Allemagne, une certaine effervescence s'est produite à l'École, des élèves prétendant aller assister au départ de leurs camarades. Le Surveillant Général étant intervenu, il lui fût mis en avant des raisons de patriotisme. C'est cette prétention que j'ai tenue à relever à la lecture des notes devant un auditoire dont la majorité a les tendances que vous savez. Voici à grands traits ma déclaration. Rappelant l'incident ci-dessus, votre défense formelle de manifestations quelconques, faisant remarquer que si en présence des élèves un incident quelconque s'était produit à la gare, l'École risquait fort d'être fermée, mieux ces ateliers occupés comme ceux des ÉNP de Morez et de Nancy, je leur dis en substance : Vous prétendez donner des leçons de patriotisme ? À qui ? À moi ? Tenez, je vois dans cette salle M. Droz, professeur, qui fut élève avec moi à l'École d'Horlogerie. Nous nous sommes retrouvés simples soldats de réserve à la caserne du 60<sup>ème</sup> en 1914. Le Commandant du Dépôt me prit comme secrétaire et me chargea d'établir la liste des mobilisés ayant la profession d'horloger pour les envoyer dans les usines. Il ne manquait qu'un nom : le mien (M. Droz se leva pour confirmer). Et cependant j'étais bien horloger, Directeur de l'École, et même père de 3 enfants... C'est ainsi que je partis comme caporal mitrailleur aux Dardanelles... où je fus nommé sergent dans les tranchées. Un jour, mon capitaine m'appela : "Le général Brulard vous demande comme secrétaire, que dois-je répondre ?" – "je voudrais rester avec mes camarades"- et le capitaine : "Je vous connais si bien que c'est ce que j'ai répondu". – Plus tard je suis envoyé en mission aux Etats-Unis. Belle occasion de m'embusquer ! Je reviens sitôt la mission accomplie et je repars sur le Front à Verdun. Pour un incident que je ne veux même pas vous relater, je suis proposé comme officier, mais il n'y eut pas de suite, car l'armée préférait les célibataires à cause des pensions... Après guerre, les anciens combattants, qui doivent s'y connaître en patriotisme, m'ont nommé Président des Anciens Poilus d'Orient de Besançon, puis du Doubs, puis de l'Est... Vint 1940, et je puis dire que je suis parti le dernier de l'École, sur ordre, et revenu le premier dans la même semaine, sur mon initiative. Et j'ai bataillé aussitôt pour libérer votre École transformée en hôpital allemand, si bien que M. le Recteur a déclaré dans un discours que l'ÉNH de Besançon fût la première réouverte le 15 septembre 1940... Et alors, si je n'ai pas de leçons de patriotisme à recevoir de vous, qu'est-ce qui nous sépare ? Ceci, que vous n'avez pas encore 20 ans et des illusions, et que j'ai plus de 60 ans et de l'expérience. Moi aussi j'ai eu votre âge, et je me rappelle même qu'en arrivant travailler à Paris, toute la population criait : "À bas l'Angleterre", car c'était au lendemain de Fachoda, et il y avait le souvenir de la guerre des Boers, de l'Égypte... Mon expérience, c'est mon enfance bercée par la guerre de 1870 dont souffrirent mes parents, c'est la guerre de 1914 faite comme père de famille, c'est la guerre de 1940 où je vis partir mes deux fils comme sergent aviateur et lieutenant de chasseurs, et maintenant je voudrais éviter que partent plus tard mes petits-fils... Or un homme s'est levé, sevré de gloire, mais qui n'avait pas voulu cette guerre pour la France, et qui s'est toujours montré aussi humain que grand soldat. C'est le maréchal Pétain... Et comme je n'ai pas la prétention de certains d'être plus patriote que lui..., ni d'en savoir plus que lui sur ce qu'il faut faire pour diriger le Pays, je le suis aveuglément, en vieux soldat fidèle, en fonctionnaire loyal, en Français discipliné... Et c'est en vous regardant tous bien en face que je crie : "Vive Pétain, vive la France !"

Je puis dire que mon auditoire était médusé. Je recommençai aussitôt la lecture des notes.

Le Directeur"

En addenda, en écriture manuscrite on peut lire : "PS : Vu les circonstances actuelles, je n'ai pas cité le fait qu'étant sur le point de partir en renfort à Verdun, on voulut me retenir parce que né en Alsace (ordre de maintenir les Alsaciens à l'arrière car les prisonniers étaient fusillés !) je demandai à partir sous un faux nom et devins le sergent Tranchant, né près de Grenoble. J'ai encore mon livret militaire à ce nom\*". LT.

(1) AÉNH. Courrier de Louis Trincano au Recteur de l'Académie de Besançon, 24 décembre 1942.

(\*) Ce livret est conservé aux Archives Départementales du Doubs, nous l'avons consulté (supra).

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### ----- LETTRE CIRCULAIRE AUX PARENTS DES ÉLÈVES PARTIS EN ALLEMAGNE<sup>(1)</sup> -----

M.....,

Lors de la convocation d'élèves de l'École Nationale pour le travail en Allemagne, des démarches furent aussitôt entreprises par moi-même et les autorités académiques, préfectorales et ministérielles, auprès des autorités d'occupation, pour obtenir l'exemption de ces jeunes gens en cours d'études. La circulaire ministérielle ci-après, datée du 16 décembre et transmise par le BUS fixe "les cas d'exemption des obligations de la réquisition de la Main-d'œuvre\*\*".

Je souligne les mots qui précèdent, le terme "volontaire" ayant été mal interprété par certains qui ont cru que le départ dépendait de l'École, alors que ce terme a pour but de justifier un contrat d'une durée limitée, avec divers avantages en France et en Allemagne et la libération de prisonniers.

Vous constaterez par la circulaire ministérielle que les élèves de l'École nationale non inscrits à la Faculté des Sciences, ne peuvent être libérés de la réquisition. Mais tout le possible sera fait pour que le temps passé en Allemagne, ne nuise pas à ces élèves et compte pour leurs études et les sanctions méritées, comme tout a été fait pour qu'ils soient groupés, occupés selon leur formation professionnelle et traités comme des étudiants.

Avec la pleine conscience d'avoir accompli tout ce qui était en mon pouvoir dans l'intérêt de votre fils,

Je vous présente, M....., l'assurance de ma parfaite considération

Le Directeur L. TRINCANO

### CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE du 16-12-42<sup>(1)</sup>

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Autorités occupantes (État-Major du Commandement des Forces Militaires en France) sont d'accord pour exempter de la réquisition, conformément à la législation française en vigueur :

"1) les fonctionnaires sur présentation d'un certificat d'emploi établi par leur Supérieur hiérarchique immédiat ;

2) les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur sur présentation de leur carte d'étudiant ;

3) les élèves régulièrement inscrits dans les classes préparatoires aux Concours d'entrée à une Grande École - année préparatoire comprise – ou dans les Instituts de Formation Professionnelle\*\*, sur présentation d'un certificat établi par le Chef d'Établissement ;

4) les élèves régulièrement inscrits dans les classes de : 1<sup>ère</sup>, philosophie, mathématiques élémentaires, sur présentation d'un certificat établi par le Chef d'Établissement attestant qu'ils doivent se présenter dès la prochaine session de l'examen du baccalauréat 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> partie ;

"Les exemptions énumérées ci-dessus sont valables pour l'Enseignement privé mais les signatures des Chefs d'Établissement devront être légalisées par le Maire ou par le Commissaire de Police".

Pour le Ministre et par autorisation, l'Inspecteur Général Chargé de Mission : Maurice ROY

---

(1) Cahier d'Instructions n°22, Lettre circulaire adressée aux parents des élèves requis pour le STO, 26 décembre 1942.

(\*) Soulignés dans le texte.

(\*\*) Les Instituts de Formation Professionnelle dont il est question ici sont la nouvelle appellation des : Écoles Normales d'Instituteurs. Ces « Instituts » ne sauraient être assimilés aux Écoles Professionnelles type ÉNH ou ÉNP et encore moins à L'Institut de Chronométrie de Besançon (infra).

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
**LETTRE CIRCULAIRE AUX PARENTS DES ÉLÈVES PARTIS EN ALLEMAGNE**  
**(Au sujet du statut de l'Institut de Chronométrie)<sup>(1)</sup>**

Comme suite aux démarches entreprises pour faire classer l'Institut de Chronométrie dans la liste des Grandes Écoles, mon collègue M. HAAG, Directeur de cet Institut a reçu la lettre suivante :

"Cabinet du Ministre de  
l'Éducation Nationale

Paris le 2 février 1943

L'Inspecteur Général chargé de Mission Maurice ROY  
à Monsieur le Directeur de l'Institut de Chronométrie  
s/c de Monsieur le Recteur d'Académie

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 janvier, relative à la réquisition de 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon.

Le cas des diverses catégories d'élèves de l'École Nationale d'Horlogerie a été longuement discuté avec les autorités d'occupation (État-Major des Forces Militaires en France) avant la rédaction de l'accord qui fait l'objet de la CM du 16-12-42 et après cette rédaction les arguments invoqués par vous-même, par Monsieur le Directeur de l'École\* et Monsieur le Recteur, ont été présentés mais ils n'ont pas été retenus\*\*. Seuls ont été exemptés les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui étaient en même temps inscrits comme étudiants à la Faculté des Sciences<sup>(2)</sup>.

Le Classement de l'Institut de Chronométrie dans la catégorie des Grandes Écoles n'est qu'un cas particulier d'une question qui doit être étudiée dans son ensemble, car elle se pose pour plusieurs établissements de l'Enseignement Technique".

L'Inspecteur Général chargé de Mission, Maurice ROY

En envoyant copie de cette lettre à la Direction générale de l'Enseignement Technique, j'ai écrit ce qui suit :

"Il résulte de cette lettre que mes élèves en Allemagne ne pourront plus invoquer pour leur retour le § 3 de la CM du 16 relatif des sections préparatoires des Grandes Écoles, mais seulement pour certains, le § 4 relatif à la préparation à un baccalauréat. Se trouvent dans ce cas 5 élèves sur 12 (MM. Mouche, Labadens, Bridel, Brand, Joriot). Je signale également le cas du jeune Bodereau, titulaire des deux baccalauréats, élève de 1<sup>ère</sup> année de la Section Préparatoire à l'Institut de Chronométrie, qui devait prendre une inscription à la Faculté des Sciences. D'autre part, il reste, suivant ma lettre du 25 janvier à M. le Recteur, que mes élèves ne sont considérés :

- ni comme des étudiants ainsi que promis dans mon bureau par le service de Main-d'Oeuvre en Allemagne, puisqu'ils accomplissent 60 heures de travail par semaine, ce régime ouvrier ne leur permettant pas les études escomptées par votre lettre du 19 ct pour l'obtention du diplôme,
- ni comme des horlogers ou des mécaniciens précisionnistes, puisqu'ils font des travaux sans aucun intérêt professionnel et ne nécessitent même pas de formation spéciale.

Je me permets donc de vous prier d'intervenir :

- 1) pour le retour des 6 élèves ci-dessus par l'application de la CM du 16-12-42,
- 2) pour qu'à défaut de changement apporté à la situation des 6 autres élèves, leur contrat, irrégulièrement appliqué d'après promesses faites, soit réduit de un an à six mois,
- 3) pour que tout au moins les contrats de mes élèves ne soient pas prorogés comme cela se pratique actuellement, pour tous les travailleurs en Allemagne."

---

(1) Cahier d'Instructions n°22, lettre circulaire adressée aux parents des élèves requis pour le STO, 10 février 1943.

(2) Les élèves ingénieurs.

(\*) Louis Trincano.

(\*\*) Mots soulignés dans le texte.

## LETTRE CIRCULAIRE AUX PARENTS DES ÉLÈVES PARTIS EN ALLEMAGNE

-----

À l'instant je reçois la lettre suivante :

Cabinet du Ministre de  
L'Éducation Nationale

Paris le 2 février 1943

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale  
A Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre transmission de la lettre du 4 janvier de Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie.

Les cinq élèves cités ne peuvent pas se réclamer du § 4 de la CM du 16-12-42, puisqu'ils ne sont pas "élèves d'une classe de, Philosophie ou mathématiques élémentaires".

Au cours des pourparlers qui ont abouti à l'accord qui fait l'objet de la CM du 16-12-42, le cas des élèves de l'ÉNH a été longuement discuté\*, mais les autorités allemandes n'ont consenti à exempter que ceux d'entre eux qui sont en même temps étudiants à la Faculté des Sciences.

Elles n'ont pas accepté davantage de ne réquisitionner ces élèves que lorsque leur formation technique serait achevée ou sur le point de s'achever. Les promesses faites par les autorités locales au sujet de l'emploi des élèves et du temps dont ils pourraient disposer pour leurs études n'étaient pas connues des autorités centrales.

Il paraît difficile de revenir sur la question avec quelques chances de succès ; dans l'état actuel de la législation scolaire, aucun texte ne classe l'ÉNH, comme d'autres établissements techniques d'ailleurs, parmi les établissements de l'enseignement supérieur.

Le Directeur du Cabinet, signé : GEORGIN

Ce document, comme celui du 2 février de M. l'Inspecteur Général ROY, établit que dès la convocation des élèves\* de l'École en vue de leur départ en Allemagne, le Ministère alerté, engagea aussitôt des démarches auprès des autorités d'occupation, et que "le cas des élèves de l'ÉNH a été longuement discuté\*".

Je veux encore espérer que la situation de ces élèves, telle que dénoncée par ma lettre du 6 février, dont copie ci-jointe, sera sujette à révision dans le cadre des propositions soumises.

Recevez, M....., mes salutations empressées.

Le Directeur L. TRINCANO

---

(\*) Mots soulignés dans le texte.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Instruction du procès de Louis Trincano

#### Déposition de Jules Haag, 15 novembre 1944<sup>(1)</sup>

"C'est en 1927 que j'ai fait la connaissance de M. Trincano. Je venais, sur la demande de M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement supérieur, de prendre la direction de l'Institut de Chronométrie. J'avais reçu la consigne de travailler en étroite liaison avec l'Enseignement Technique et en particulier avec l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon. Je me suis donc trouvé, pendant 17 ans, en relation constante avec le Directeur de cet Établissement et c'est à ce titre que je tiens à apporter mon témoignage sur la manière dont M. Trincano s'est acquitté de ses fonctions. Je sais qu'il a été souvent critiqué et je l'ai critiqué moi-même\* à tort ou à raison car je n'approuvais pas toujours ses méthodes pédagogiques. Mais je puis affirmer et ce que devrait reconnaître toute personne de bonne foi l'ayant vu à l'œuvre, c'est qu'il a consacré toute son activité et toute son énergie au développement de l'Établissement dont il avait la charge. Il avait un véritable amour pour son École et ce lui fut un véritable crève-cœur de la quitter, il y a quelques mois, à la suite d'une brutale mise à la retraite. Je lui ai vu plusieurs fois, les larmes aux yeux pendant la manifestation de sympathie qui fut organisée par le personnel de l'École au moment de la séparation définitive et je suis persuadé que cette séparation fut pour M. Trincano, l'équivalent d'un véritable deuil. Mais je pense qu'il importe, surtout dans les circonstances actuelles, de parler du rôle de M. Trincano comme Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie pendant les cinq dernières années. Pendant les premiers mois de la guerre, il s'efforça tout en ne perdant pas de vue la formation de ses élèves, de mettre son établissement au service de la Défense Nationale. C'est ainsi qu'il proposa la construction d'un quatrième étage destiné à l'installation d'ateliers pour la construction de fusées. Cette construction était déjà bien avancée en juin 1940 mais les événements malheureux dont fut accablé notre pays ne permirent pas qu'elle fut terminée assez tôt pour rendre les services qu'on attendait. Quand après un très court exode, M. Trincano rentra à Besançon, il trouva l'Établissement entièrement occupé par les Allemands et se vit brutalement éconduit quand il chercha à y pénétrer. Dès lors, son unique souci fut d'obtenir la libération de sa chère École et quand je pus, après avoir passé la Loue\*\*, rentrer moi-même à Besançon, vers la fin de septembre, les Allemands avaient vidé les lieux depuis trois jours. Je fus personnellement très reconnaissant à M. Trincano de m'avoir ainsi dispensé des pénibles et humiliantes démarches que j'aurais dû entreprendre pour récupérer les locaux de l'Institut de Chronométrie. La rentrée put se faire en octobre et depuis lors, l'École Nationale d'Horlogerie fonctionna à peu près normalement. M. Trincano sut éviter à plusieurs reprises de nouvelles réquisitions de locaux et des ateliers et les élèves purent recevoir, pendant ces quatre dernières années, l'enseignement auquel ils avaient droit ; sans doute le Directeur fut contraint de manœuvrer avec les Allemands et dut, quelquefois, faire de légères concessions. Mais il le fit toujours avec habileté et je crois pouvoir affirmer qu'il eut été difficile de s'en tirer à meilleur compte. Une autre méthode aurait évidemment pu être suivie et qui aurait consisté à refuser tout contact avec les troupes d'occupation. L'École aurait été réquisitionnée définitivement et le Directeur se fut évité bien des soucis. Mais M. Trincano aimait son école et voulait garder ses élèves. Je ne sais s'il a eu tort ou raison d'agir comme il l'a fait ; mais ce dont je suis sûr c'est qu'il n'a jamais pris en considération son intérêt personnel et qu'il a uniquement recherché ce qu'il croyait être l'intérêt de son école, de ses élèves et de la France. S'il s'est trompé, il l'a fait de bonne foi et nul ne peut suspecter son honnêteté et son patriotisme. Quand vint l'épopée du Travail Obligatoire en Allemagne, les Écoles Techniques furent particulièrement menacées. L'École Nationale d'Horlogerie le fut comme les autres et M. Trincano dut se résoudre à laisser partir une douzaine d'élèves. Je sais qu'on l'accuse de les avoir vendus aux Allemands. Cette accusation me paraît être une monstrueuse calomnie, car j'ai personnellement constaté les efforts qu'il fit pour éviter ce sacrifice. Mes propres élèves étaient en effet également menacés et l'étaient très sérieusement en raison de leur âge et de l'état d'avancement de leurs études. Je dus prendre leur défense, en liaison avec le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie et avec M. le recteur Bertrand. J'ai gardé le souvenir d'avoir

(1) ADD, 1464 W 22, *Procès-verbal d'audition*, 15 novembre 1944.

(\*) En juillet 1932, un différend pédagogique avait opposé Jules Haag à Louis Trincano qui désirait la réorganisation des cours à l'Institut de Chronométrie. Jules Haag estimant le procédé « cavalier » à son endroit donna sa démission de professeur à l'École d'Horlogerie. Louis Trincano revint alors sur la situation antérieure qui avait la préférence de Jules Haag et lui demanda de revenir sur sa décision. Ce qu'il fit. AÉN H, *Courrier de Jules Haag à Louis Trincano*, 8 juillet 1932. *Réponse de Louis Trincano à Jules Haag*, 23 juillet 1932.

(\*\*) Ligne de démarcation pour entrer en « zone interdite ».

discuté pendant deux heures avec M. Trincano le jour où il attendait l'officier allemand qui devait régler définitivement l'affaire. Nous avons cherché tous les moyens pratiques de garder nos élèves et j'ai attendu avec anxiété, pendant deux nouvelles heures, dans le couloir de l'Institut et en compagnie de mes élèves, le résultat de l'entrevue à laquelle je n'étais pas convié. J'appris avec satisfaction que mes élèves me restaient, parce que M. Trincano avait réussi à les faire considérer comme étudiants de la Faculté des Sciences. C'était d'ailleurs inexact, car il s'agissait seulement des élèves de quatrième année de la section préparatoire (techniciens) qui ne deviennent élèves de l'Institut qu'après avoir subi avec succès les épreuves du concours d'entrée. Mais il était permis de tromper les Allemands pourvu qu'ils ne s'en aperçussent pas ! Quant aux élèves de troisième année, M. Trincano ne put faire admettre le même point de vue et il en fut de même, a fortiori, pour ceux des années précédentes. Douze d'entre eux durent signer leur engagement. La menace continuait à peser sur les nombreux élèves qui avaient été épargnés. C'est alors que M. Trincano constatant le succès qu'il avait obtenu en faveur des élèves de quatrième année, eut l'idée d'essayer d'atteindre le même résultat pour tous les élèves de la classe préparatoire. Il me demanda de les considérer comme des élèves régulièrement inscrits à l'Institut de Chronométrie. Il n'était pas possible de les faire immatriculer à la Faculté des Sciences à cette époque de l'année, car les Allemands étaient en méfiance et le secrétaire, M. Seignier, me dit que cette manœuvre n'avait aucune chance de réussir et ne pouvait que nuire aux autres étudiants. M. Trincano me suggéra alors d'établir un registre officiel, sur lequel seraient inscrits tous les élèves de l'Institut de Chronométrie depuis 1927<sup>(1)</sup>, c'est ce que je fis immédiatement avec l'aide de M. Vogt, secrétaire de M. Trincano et, bien entendu, je fis inscrire sur ledit registre les noms des élèves des quatre années de la section préparatoire qui se trouvaient en cours d'études et qui devenaient ainsi virtuellement étudiants à la Faculté des Sciences. Je ne sais si cette petite manœuvre aurait pu leur permettre ultérieurement d'éviter le départ en Allemagne\*. Mais j'ai tenu à en parler parce qu'elle prouve que M. Trincano, contrairement à ce qu'on lui a reproché, a fait tout ce qu'il a pu pour sauvegarder le maximum d'élèves à son école."

#### **Déposition de Jules Haag devant le juge d'instruction, 19 décembre 1944<sup>(2)</sup>**

(extraits\*\*)

"(après avoir réussi à ce que les élèves de 4<sup>ème</sup> année) soient inscrits à l'Institut de Chronométrie (...), M. Trincano voulut en faire autant pour les élèves de 3<sup>ème</sup> année et il me suggéra l'idée d'établir un registre officiel de tous les élèves de l'Institut inscrit au cours préparatoire depuis 1927. Cette manœuvre n'a pas pu réussir pour les élèves déjà partis et qui n'ont pu revenir malgré tous les efforts de M. Trincano, mais il aurait pu servir pour d'autres départs ultérieurs. Je vous apporte l'assurance que M. Trincano a fait l'impossible pour éviter le départ des élèves. Je suis certain que M. Trincano a fait tout ce qu'il a pu en faveur de son École. Il n'a jamais favorisé en quoi que ce soit les Allemands. J'ajoute que M. Trincano a fait tout ce qu'il a pu pour éviter le départ en Allemagne de M. Petiteau fils. J'étais allé voir le Recteur pour lui demander d'intervenir auprès des Allemands au sujet de Petiteau. Le Recteur m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire, car, à la demande de M. Trincano, il était intervenu pour un autre professeur, M. Berthet dont le cas était très grave et les Allemands l'avaient envoyé promener brutalement. Je signale que M. Berthet était l'ennemi de M. Trincano pour des raisons d'ordre politique".

---

(1) Date de la création de l'Institut. Nous rappelons que les élèves ingénieurs de l'Institut de Chronométrie sont des étudiants et à ce titre ils sont inscrits et gérés au plan administratif par la Faculté des Sciences. En créant un registre « officiel », propre à l'Institut de Chronométrie (à l'instar des registres d'inscriptions de l'ÉNH), et en y incluant tous les élèves des quatre années de la Section préparatoire (les Techniciens) depuis 1927, cela pouvait laisser accroire aux Allemands que tous les élèves inscrits sur ce registre ressortissaient bien de l'Institut de Chronométrie, et avaient donc le « statut » d'étudiant...

(2) ADD, 1464 W 22.

(\*) Ce qui est sûr, hormis le départ des douze élèves, en décembre 1942, aucun autre élève de l'ÉNH ne prit le chemin de l'Allemagne.

(\*\*) Dans sa déposition devant le juge, Jules Haag reprend l'essentiel de son témoignage du 15 novembre, mais devant les accusations dont Louis Trincano fait l'objet en ce qui concerne la déportation de Jean Petiteau et le départ des élèves, Jules Haag réfute les accusations et réaffirme toute la volonté de Louis Trincano à vouloir sauvegarder son personnel et les élèves.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Instruction du procès de Louis Trincano

#### Déposition de Xavier Vogt, 19 décembre 1944<sup>(1)</sup>

"Je suis secrétaire de direction à l'École Nationale d'Horlogerie depuis 1928. J'ai beaucoup connu M. Trincano que je considère comme un grand français. C'est un grand travailleur qui a fait énormément pour l'École Nationale et pour l'Industrie horlogère en France... C'est grâce à lui que l'Industrie horlogère marche à Besançon. C'est grâce à lui que l'École a pu fonctionner durant l'Occupation. Il a eu une situation extrêmement difficile auprès des Allemands pour arriver à faire rouvrir l'École. De nombreux Allemands venaient la visiter et M. Trincano avait un système spécial pour avertir les professeurs et les élèves de façon à ce que les salles d'ateliers soient toujours occupées. J'ai été en contact permanent avec M. Trincano et je puis certifier qu'il n'a jamais rien fait pour favoriser les Allemands. Le 5 décembre 1942, M. Trincano a reçu un coup de téléphone du Préfet lui demandant de la part des Allemands d'établir la liste des élèves susceptibles de partir en Allemagne. J'ai établi moi-même la liste avec M. Trincano que j'ai envoyée au Préfet. Les Allemands sont venus le lundi matin pour chercher les partants, mais M. Trincano a pu obtenir que ceux-ci puissent aller voir leurs parents. Avant leur départ, M. Trincano m'a fait établir immédiatement la liste de tous les jeunes gens inscrits à l'Institut de Chronométrie pour leur éviter le départ en Allemagne. Il m'a fait établir un registre depuis 1926\* pour montrer qu'il n'était pas fait pour les besoins de la cause. C'est ainsi que certains élèves à qui on a donné des certificats supplémentaires ont pu éviter le départ. Je signale que les Allemands étaient parfaitement au courant de la liste des élèves de plus de 20 ans, car nous avons omis de porter le jeune Mairet qui n'était plus élève officiellement, mais celui-ci a été ramassé par les Allemands quelques jours après. Je n'étais pas présent lorsque M. Trincano a fait un petit discours aux élèves avant leur départ. Je ne suis pas surpris de la position faite par M. Petiteau qui est un vindicatif et n'est pas aimé de ses collègues. Il a la manie de la persécution. C'est un alcoolique qui a tenté une fois de tuer (sic) un de ses collègues, M. Vichot, avant la guerre à Lyon. Il était en bons termes avec M. Trincano jusqu'à ces derniers temps\*\*, mais il a pu être influencé par certaines considérations extérieures. M. Trincano a fait tout ce qu'il a pu pour M. Belin, mais je suis étonné de l'animosité dont celui-ci a fait preuve à son égard. En conclusion, je puis certifier que M. Trincano n'a eu qu'un but : maintenir son école. Il y a réussi. J'ajoute qu'il a toujours pris le soin d'agir en conformité avec le Recteur et le Ministre."

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Déposition devant le Juge d'Instruction*, 19 décembre 1944.

(\*) Ou 1927, d'après Jules Haag.

(\*\*) En août 1943, Louis Trincano reçut, à titre de témoignage de fidélité, la photo de mariage de M. et Mme Victor Petiteau. ADD, 1464 W 22.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Instruction du procès de Louis Trincano

#### Déposition de Jean Joseph Achille Bertrand, Recteur hors cadre, 28 décembre 1944<sup>(1)</sup>

"J'ai été nommé recteur de Besançon en 1938. J'ai eu depuis l'occasion de voir fréquemment M. Trincano, j'ai pu constater immédiatement combien il était attaché à son école qu'il avait en quelque sorte créée. Cette école était pour lui toute sa vie. Près la débâcle, il est revenu à Besançon presque immédiatement. L'École Nationale était transformée en hôpital allemand. Mais grâce à d'incessants efforts M. Trincano a pu obtenir la libération totale de l'école qui a pu ouvrir ses portes dès septembre 1940. Ce fut la première école technique de France qui a pu travailler après la débâcle et tout le matériel a pu être sauvé, ce qui est un avantage considérable. M. Trincano a pu obtenir des Allemands un papier mettant à l'abri l'école de toutes les réquisitions ce qui l'a sauvée du pillage. M. Trincano a eu la position très difficile étant pris d'une part entre les exigences allemandes et d'autre part les intérêts des élèves. Il n'a jamais eu de sentiments collaborateurs et n'a jamais favorisé les Allemands en quoi ce soit. En ce qui concerne le départ des élèves en Allemagne, je puis affirmer que M. Trincano est à l'abri de toute critique. En novembre 1942, après l'invasion de la zone Sud par les Allemands ceux-ci voulaient faire partir en Allemagne tous les étudiants et élèves des Grandes Écoles. Je précise qu'au bureau d'embauche de Besançon se trouvaient trois officiers allemands qui ont immédiatement pris des mesures pour le départ des étudiants en Allemagne. C'est alors qu'est intervenu le 20 novembre 1942, un accord entre le Président Laval et l'Hôtel Majestic aux termes duquel les étudiants des facultés, les futurs bacheliers et les écoles préparant les Grandes Écoles étaient dispensées du départ en Allemagne. Par contre cet accord ne prévoyait aucune exception en faveur des écoles techniques. J'ai prévenu immédiatement M. Trincano de cet état des choses en lui disant que j'espérais tout de même aboutir à des résultats. Le 6 décembre, M. Trincano m'a téléphoné en me disant que les Allemands lui demandaient la liste des élèves âgés de plus de 20 ans. Je lui ai répondu qu'il ne pouvait que s'incliner devant les exigences allemandes. J'ai téléphoné le lendemain au Ministère et j'ai effectué de nouvelles démarches avec M. Trincano à Besançon mais elles n'ont pu aboutir. Il y avait 25 élèves de plus de 20 ans à l'École d'Horlogerie. Les Allemands possédaient la liste avant de se présenter à l'École. Ils ont fait signer ces élèves le lundi matin un contrat et les ont considérés par la suite comme volontaires. M. Trincano a pu faire dispenser une douzaine d'élèves comme inscrits à la Faculté des Sciences ou comme malades. Il a pu obtenir également des Allemands que les élèves puissent se rendre dans leur famille avant le départ. J'ai pensé qu'ils ne reviendraient pas. Mais 12 sont rentrés. Peu avant leur départ M. Trincano les a réunis pour les reconforter après avoir obtenu des Allemands qu'ils soient réunis dans une même école à Nuremberg. En définitive, M. Trincano s'est associé à toutes les démarches et je n'ai nullement l'impression qu'il cherchait à favoriser les départs.

Courant 1942, M. Trincano est parti en Allemagne pour faire un voyage d'études dans les écoles techniques. Il était accompagné de MM. Braille et Huguenin. Ce voyage s'est fait en plein accord avec le Ministère. Je précise à ce sujet que tous les actes de M. Trincano n'ont été effectués que sur ordre formel du Ministère. De ce voyage en Allemagne, M. Trincano a apporté des renseignements très intéressants pour l'industrie horlogère française. Je signale qu'à la demande de la Maison Junkers la Formation accélérée a été rendue obligatoire à l'École Nationale de Besançon en vertu d'un contrat signé sur l'ordre du Ministère. Les Allemands voulaient d'abord réquisitionner l'École mais je les ai priés de ramener un ordre formel du Ministère. Le Ministère avait accepté un projet des Allemands qu'on avait voulu me faire signer sous ma propre responsabilité. Mais sur mon refus, l'a été par le ministère. Le stage a commencé en mai 1942, mais M. Trincano en accord avec l'ingénieur français qui s'en occupait a saboté cette formation qui a cessé en octobre 1942. Il n'y a eu que quelques ouvriers qui pour la plupart sont restés en France. Cette formation accélérée s'est installée à Nancy où la Société Junkers a obtenu la disposition totale de l'école. Bertrand

---

(1) ADD, 1464 W 22, Déposition devant le juge d'instruction, 28 décembre 1944.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

---

### Les élèves requis pour le STO en Allemagne : échanges épistolaires entre la Direction de l'ÉNH et les élèves.

#### 1<sup>ère</sup> lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano : des « étudiants » affectés à des tâches de production industrielle<sup>(1)</sup>...

"Monsieur le Directeur,

Comme je vous l'avais promis, je vais vous mettre au courant de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Dès notre arrivée à Nuremberg nous avons été dirigés sur un Centre de répartition. Heureusement nos fiches se suivaient, elles sont ainsi toutes passées dans un lot de 20 jeunes gens désignés pour aller travailler non pas chez Siemens, mais dans une autre usine de la ville. Nous y sommes arrivés dans l'après-midi et avons été immédiatement mis en contact avec le patron. Grâce à l'intermédiaire de Brand, qui parle couramment l'allemand. Il nous a été et nous reste d'un très appréciable secours.

Il s'agit d'une usine traitant et utilisant un métal spécial d'une dureté extraordinaire\*. On y confectionne également des filières dont la partie travaillant et faite de ce métal (vidia ?)\* et également en saphir et en diamant. Une grande partie de l'usine travaille au perçage de ces diamants et métal. Certains trous ne dépassent pas 3 à 4 centièmes de mm. On fait même des calibres à tolérances dont les parties utilisables sont faites de ce métal rapporté et brasé. L'impression qui se dégage de l'ensemble de l'établissement est des plus favorable. La propreté et l'ordre, aussi bien du personnel que des locaux, sont frappants. C'est peut-on dire, une petite usine sympathique où nous sommes en famille. À ce sujet nous avons beaucoup de chance car, renseignements pris, les camarades français qui ont échoué chez Siemens sont dans d'assez mauvaises conditions (vie de camp, 30 km de l'usine, etc.). Nous sommes installés dans le bâtiment même de l'usine, du moins dans un bâtiment contigu, immeuble civil de rapport. L'usine proprement dite est derrière celui-ci, composée de 3 étages dont un sous-sol où travaillent la plupart des nôtres. Notre habitat se compose de 3 pièces attenantes. La pièce du milieu faisant salle commune, avec tables et bancs, armoires individuelles métalliques, poste de radio ne parlant que l'allemand, arbre de Noël rappelant que nous sommes à cinq jours de celle célébrée ici avec une traditionnelle piété. Dans l'une des deux pièces latérales, 5 lits doubles (superposés), occupés par les nôtres. Dans l'autre pièce 5 autres lits semblables pour les camarades qui partagent notre sort, jeunes ouvriers de toutes sortes recrutés un peu partout.

L'usine est à 2 kilomètres du centre de la ville, mais nous sommes desservis par des tramways rapides et confortables. Ville splendide et pleine de caractère, nous pouvons nous y promener librement les samedis après-midi et dimanches. Alertes très rares, très peu de bombardements (la dernière alerte a eu lieu il y a deux mois environ). Voici maintenant un aperçu des occupations qui nous ont été imposées - après 8 jours de travail - et ceci sans aucune ironie :

Chatelot, travaille sur un tour parallèle, façonne des pièces qu'il perce avec une énorme mèche américaine de 80 mm au moins et cela sans pointage préalable\*\* ;

---

(1) AÉNH. *Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH*, 20 décembre 1942. Pierre Hanet était en 4<sup>ème</sup> année d'horlogerie lorsqu'il a été requis pour l'Allemagne. Né en 1918, il entre en 1938 à l'ÉNH. Il est mobilisé lors de la déclaration de guerre, il revient à l'École en janvier 1942. Il a 22 ans quand la réquisition le frappe. Il est le doyen des requis. Louis Trincano lui confie la « responsabilité » du groupe. Il devient donc le principal animateur et coordinateur des onze élèves stationnés à Nuremberg. Il accomplit son rôle de façon remarquable et sut jouer avec la censure pour exprimer le quotidien des élèves. Il fut aussi un médiateur écouté et respecté tant par Louis Trincano que par ses compagnons d'exil forcé. En 1945, il obtient brillamment le Diplôme d'Élève Breveté.

(\*) Il s'agit vraisemblablement d'un alliage de carbures métalliques de tungstène, de titane et de bore agglomérés dans du cobalt (par un procédé thermique appelé frittage) et dont la dureté approche celle du diamant. Dans les années 1920, la Société Krupp développe ce matériau sous le nom de Widia (Wie diamant = comme du diamant). Cette interrogation de Pierre Hanet permet de rappeler combien l'industrie allemande était, à cette époque, fort en avance dans le domaine de la métallurgie par rapport à la France.

(\*\*) Si les Allemands sont en avance dans le domaine de la métallurgie, ils semblent (tout du moins dans cette entreprise) ne pas être très « compétitif » dans les méthodes d'usinage (manquent-ils de moyens pour cause de guerre ?). En effet, et bien qu'étant horloger, Pierre Hanet sait fort bien que cette « mèche » (foret hélicoïdale dont le diamètre fait 80 mm), possède une « âme » très conséquente qui ne « coupe » pas, et de ce fait absorbe une puissance considérable et produit un échauffement conséquent, alors qu'avec un « avant-trou » (pointage), le travail est plus précis et aisé. On comprend le « sans ironie » de Pierre Hanet sur la façon dont certains travaux sont exécutés et contrôlés...

Brand, monteur électricien, interprète officiel, fait la liaison entre le patron et nous ;

Labadens, préposé au chalumeau pour sertir les diamants percés dans leur cage, puis les noie dans un métal qu'il coule dans celui-ci ;

Mouche, à longueur de journée polit à glace avec de la poudre de diamant et avec une patience inlassable, des filières de toutes formes (hexagonales pour écrous, circulaires...) ;

Bridel, a déjà taraudé 300 trous et doit débiter maintenant 35 mètres de cornières avec lesquelles il montera des bâtis. Se sert d'un double mètre de menuisier comme instrument de mesure ;

Joriot et Boillot, tournent de conserve des poulies en aluminium sur des tours sans graduations : ils doivent en tourner 5 000 ;

Brenot, regarde travailler et fait un peu de menuiserie dans ses temps perdus ;

Bodereau regarde tourner une machine hétéroclite et la graisse : il ne sait pas exactement à quoi elle sert ;

Liévaux doit tourner 40 pièces à mettre de longueur avec un pied à coulisse sans vernier\* ;

Quant à moi, je fais un travail plus intéressant qui n'a cependant rien à voir avec l'horlogerie. J'ai fait une vingtaine de petites filières dont le trou, en métal dur et en saphir, doit être poli et calibré à + ou - 2 microns, trous de 5 à 12/100<sup>e</sup> de mm. Maintenant je fais des calibres à tampons dont les tampons sont en vidia (Hartmétal) rapportés sur des manches rectifiés à la meule en diamant et calibrée au comparateur optique. Je suis un des plus favorisés car je travaille avec Mouche dans un atelier du 1<sup>er</sup> étage bien éclairé. Les ouvriers allemands nous considèrent en général comme des camarades et sont pleins de prévenances. Les horaires sont assez durs au début : travail ininterrompu de 7 H à 17 H 30 avec ¼ d'heure pour le casse-croûte et 20 minutes pour le déjeuner, ce qui est trop court, même pour ce que nous avons à manger. J'ai donné au patron les 2 lettres que vous m'aviez confiées, je n'ai pu encore donner celle au directeur des études. À ce sujet je dois vous dire que nous travaillons ici comme les ouvriers, absolument assimilés d'ailleurs. Le soir dès la fin du travail, nous faisons en ville nos achats, allons dîner au restaurant, rentrons dans notre chambre compléter le repas par nos provisions que nous faisons cuire sur le gaz. Puis nous écrivons, raccommodeons, lavons notre linge le cas échéant, après quoi nous nous couchons. Je crains donc que, si en plus de cela, nous voulons étudier un peu chaque soir la langue, il nous sera impossible de faire tout autre travail. Étant donné que notre condition n'a rien de semblable à celle d'un étudiant, nous avons jugé inutile pour l'instant de porter la lettre de M. le Recteur au Directeur des études de Nuremberg. J'attends votre conseil, Monsieur le Directeur, pour agir à ce sujet.

Pour ce qui concerne l'usine et notre situation matérielle, il serait très difficile de trouver mieux. Le patron est très compréhensif. Il a déjà manifesté sa satisfaction de la main d'œuvre française et ne cherche qu'à nous rendre la vie la plus agréable possible par une installation propre et avenante. Nous ne demandons et ne souhaitons qu'à rester ici.

Voilà M. le Directeur, la situation après une semaine de notre nouvelle vie. Je vous tiendrai ultérieurement au courant dès que nous serons un peu mieux adaptés à la condition d'ouvriers salariés que nous sommes. À ce sujet, nous ignorons le montant des salaires que nous toucherons, avons reçu hier un acompte de 20 RM sur notre mois, qui nous sera payé les 6 ou 7 de chaque mois. Nous pensons beaucoup aux camarades qui sont restés à Besançon, et songeons, non sans émotion, aux vacances qui commencent mardi prochain... Le moral toutefois reste bon et on ne peut mieux. Tous se tiennent bien et donnent, je puis vous l'affirmer, bonne impression de la jeunesse française.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, au respectueux attachement de vos élèves de Nuremberg et vous envoie personnellement mon plus respectueux souvenir".

"Pierre Hanet, Firma. Joh. Uranbeck & C<sup>o</sup>, Gertrudstrasse 22-24, Nürnberg"

#### **Extrait d'une lettre de Lecland\*\* :**

" 26 décembre 1942

Mme Labadens a reçu une lettre de son fils qui est à Nuremberg. Ils sont dans une fabrique de filières en diamants pour étirer le fil de cuivre. Il ne se plaint pas, et l'impression première est bonne. Il s'est groupé avec P. Hanet et Bridel, à eux trois ils ne se laissent pas abattre. L'usine où ils vont travailler n'a que 60 ouvriers et le Directeur a l'air très chic. Enfin pourvu que leur optimisme continue, c'est le principal...".

(\*) Partie mobile, graduée qui est nécessaire pour permettre une mesure précise au 1/10<sup>e</sup> voire au 1/50 de mm.

(\*\*) AÉNH. *Extrait retrouvé dans le dossier « STO » de l'École*. Pierre Lecland est élève horloger (1939-1943). Originaire d'Auxerre, comme Marcel Labadens, c'est donc l'ami qui s'enquiert auprès des parents Labadens pour avoir des nouvelles de leur fils Marcel et qui les rapporte à l'ÉNH. Ce courrier de Marcel Labadens à sa mère confirme et affine les propos d'Hanet.

**Lettre de Louis Trincano, 31 décembre 1942<sup>(1)</sup>.**

"Mon Cher Hanet,

Dès le reçu, hier, de votre lettre du 20, je me suis rendu chez M. le Recteur auquel j'ai donné lecture : il en a apprécié la clarté, le bon esprit, et nous avons envisagé ce qu'il convient de faire. En fait votre situation est la suivante :

Matériellement, vous écrivez vous-même : *"il serait difficile de trouver mieux"*. Mais à l'atelier, vous n'êtes pas utilisés selon vos aptitudes et pour les études, vous ne pouvez travailler avec le régime ouvrier. Enfin l'obligation de présence pour certains d'entre vous peut être discutée par la circulaire du 16 décembre qui m'est parvenue le 26 et que j'ai envoyée aussitôt à tous les parents (exemplaire joint\*).

Monsieur le Recteur est prêt à intervenir auprès de M. Roy pour essayer d'obtenir les redressements désirables, mais il faut que je lui fasse des propositions concrètes, et je tiens à me mettre auparavant d'accord avec vous tous.

D'abord, Bodereau peut justifier qu'il préparait son 2<sup>ème</sup> baccalauréat. Pour Mouche, ses parents m'ont envoyé un certificat d'admissibilité justifiant qu'il préparait son 1<sup>er</sup> baccalauréat. Tous deux peuvent invoquer le § 4 de la CM.

Pour le travail, c'est une question de chance. Votre ancien camarade Jenny\*\*, qui se trouve dans la Forêt Noire (Schwazwaldhaus Weisser, Outenbach, Schwarzwald), m'écrit : *"Ici travail varié : chronomètres, chronographes à rattrapante... Ravitaillement meilleur qu'en France... Usine très Moderne..."*. Les anciens élèves Vaillant et Leroy qui sont à Hambourg (DAF. Geminschaftlager, Dammtor (Hambourg) me font savoir qu'ils sont très bien nourris et travaillent sur des chronomètres de bord. D'autres sont à la fabrique d'horlogerie Kientzle à Schweningen. Par contre les deux Bossy\*\*\*, partis avec vous pour une usine d'horlogerie à Schramberg, travaillent dans une fabrique de boîtes de conserves.

Hier je recevais la visite d'un des chômeurs français partis en Allemagne après un séjour de 3 semaines à l'École : ils se trouvent très bien à l'usine Junkers à Cassel, où ils travaillent sur des machines et des ateliers ultra-modernes. La question est de savoir si vous, Hanet, seul horloger restant (si Mouche peut revenir) désirez que je fasse des démarches pour votre changement. Pour vos camarades mécaniciens, on pourrait demander une autre usine, mais il y a le risque du bled. La question mérite d'être posée puisque vous m'écrivez : *"nous ne demandons et ne souhaitons qu'à rester ici"*.

Une autre solution que j'ai proposée à M. le Recteur, serait de faire valoir que votre condition à tous ne répond pas à celle d'étudiant, qu'il est injuste, d'après l'esprit de la Circulaire que vous risquiez ainsi de perdre une année d'études : il s'agirait donc d'obtenir que votre contrat soit réduit à 6 mois, sauf à vous faire remplacer par d'autres élèves... car 6 mois peuvent encore se rattraper avec un programme spécial.

Réfléchissez et dites-moi ce qu'il faut proposer à M. le Recteur. Je ne doute pas de la réponse de Bodereau et Mouche pour leur retour, mais il y a intérêt à grouper les demandes pour la démarche à faire à Paris.

Merci encore, Mon cher Hanet, de votre bonne lettre et en particulier des sentiments que vous m'exprimez. J'y ai été très sensible venant au nom de mes élèves de Nuremberg, et puisque je vous écris de ce dernier jour de l'An, mes vœux les plus cordiaux seront pour chacun de vous, qui représentez si dignement là-bas la jeunesse française.

Le Directeur

(en addenda, écriture manuscrite)

*"J'envoie copie de la présente à MM. le Recteur, Bodereau, Hanet, Mouche"*.

*P.S. De toute manière il serait bon que vous portiez la lettre de M. le Recteur (au directeur des études de Nuremberg). Je suis prêt aussi à écrire à votre patron, si vous le désirez. Trincano"*.

---

(1) AÉNH. Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet, 31 décembre 1942.

(\*) Supra, doc. 22.

(\*\*) Promo 1938-1942. Diplômé en juin 1942, il est requis pour le STO, dans les mois qui suivent sa sortie de l'École (décembre 1942 ?, infra).

(\*\*\*) Seul Bernard Bossy était élève à l'ÉNH lors de la réquisition. Son frère aîné, Roger, fut élève de 1926 à 1929 (D.É.B).

### **Lettre de Pierre Hanet, 14 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

“Monsieur le Directeur,

Je m'empresse, au nom de tous mes camarades, de répondre à votre lettre reçue hier. Nous avons été très sensibles aux vœux que vous nous y formulez, nous vous en remercions bien respectueusement. Nous nous rendons bien compte que vous avez tenté l'impossible et le tenterez, si l'occasion se présente, pour améliorer notre situation ou bien même pour y mettre fin.

Malheureusement nous sommes ici en Allemagne, réalité inéluctable, en pays étranger, requis et inamovibles. Si nous désirions changer, cependant, il y aurait quelques possibilités à le faire, mais seulement en agissant d'ici. Deux inconvénients apparaissent alors :

- 1) Le contrat se trouve automatiquement renouvelé à partir du jour où l'on arrive à la nouvelle place.
- 2) Risque de tomber de Charybde en Scylla.

Notre travail ici n'est pas réjouissant, beaucoup s'en faut, mais nous l'acceptons comme une sorte de sacrifice ou plutôt comme une dette à régler sans l'avoir contractée. Nous avons démarré dans cet esprit et nous sommes résolu à poursuivre jusqu'à nouvel ordre. Nous nous adaptons aux divers genres de travaux qui nous sont imposés et nous rendons compte que notre présence dans cette usine devient de plus en plus indispensable, d'où apparition d'une grosse difficulté qu'il y aurait à surmonter. En ce qui concerne notre condition “d'étudiant”, l'Arbeitsamt\* est au courant et ne peut rien changer à ce qui est, de nous considérer comme simples ouvriers “spécialisés”. Dans ce cas, et après quelques renseignements pris, la lettre de M. le Recteur n'a aucune chance d'aboutissement et resterait lettre close. Il faut faire entrer en ligne de compte que nous sommes officiellement assimilés aux ouvriers allemands, sommes sur le même pied d'égalité qu'eux, jouissant des mêmes avantages, notamment des mêmes inconvénients. Ainsi depuis le début de l'année, la semaine de 60 heures nous est imposée. Pour l'effectuer nous devons travailler une fois par semaine jusqu'à 11 heures du soir, voilà une journée de 16 H 15 de travail ininterrompu (15 min. de casse-croûte et 20 min. de repas de midi). Nous ne souhaitons, vous le comprenez, qu'à rester le moins longtemps possible. Malheureusement rien ne nous le fait espérer car nous avons appris nombre de nouvelles inquiétantes. Nous pouvons être assurés, par exemple, que notre contrat sera renouvelé jusqu'à la fin de la guerre sans autre considération d'étudiant ou pas. Nous savons d'ailleurs officiellement que les travailleurs dont le contrat expire à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ne peuvent regagner la France sans avoir signé un contrat d'une nouvelle forme dit “illimité”. De plus il n'y aurait plus de train de retour pour la France à partir du 20 (convoi) faute de transport soi-disant. Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de ne point parler de ce qui précède à nos parents.

En ce qui concerne Mouche et Bodereau, la question n'est pas à discuter, mais je me permets de vous rappeler que Joriot et Labadens peuvent vous fournir par leurs parents un certificat justifiant qu'ils ont passé le baccalauréat l'année dernière, l'un a été admissible, l'autre n'a pu subir les épreuves pour maladie, tous deux avaient l'intention de se présenter à la prochaine session.

Ce que vous proposez, Monsieur le Directeur, quant à nous faire remplacer par d'autres élèves, est une solution que nous rejetons vivement. Nous ne voulons pas que d'autres camarades subissent malgré eux un sort qui pourrait leur être évité car il est à prévoir qu'aucun d'eux ne serait plus “volontaire” que nous l'avons été. L'autre solution, celle de la réduction de notre contrat, nous fait craindre qu'elle soit irréalisable pour les raisons énumérées plus haut, nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. Nous vous demandons cependant, Monsieur le Directeur, de ne pas laisser passer la moindre occasion qui nous permette soit de nous rapatrier, soit d'abrèger notre séjour ici – sans que cela entraîne des conséquences dont d'autres camarades soient les victimes.

Voilà pour notre situation matérielle et morale actuelle, sans aucun détour. De tout ceci se dégage qu'il serait imprudent de vouloir toucher au mécanisme qui nous lie ici, nous avons trop peur de tomber plus mal et notamment de nous séparer, ce qui est en somme, l'avantage le plus substantiel dont nous jouissons.

Le ravitaillement est médiocre, nous mangeons des champs de choux, comptons aussi sur les colis de nos parents pour relever l'ordinaire. Inutile de vous dire que pour nous rien ne vaut notre Pays, dussions-nous y subir des privations qui nous seraient évitées ici. Je joins à cette lettre la convocation de Mouche.

Dans l'espoir que vos démarches aboutiront pour nos camarades Mouche, Bodereau, Joriot, et Labadens, nous nous groupons, Monsieur le Directeur, pour vous assurer de notre respectueux attachement.

Pour vos élèves, le Chef de Groupe : Hanet”.

---

(1) AÉNH. *Courrier de Pierre Hanet à Louis Trincano*, 14 janvier 1943.

(\*) Agence pour l'emploi.

**Lettre de Louis Trincano, 16 février 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon cher Hanet,

J'espère que vous avez bien reçu ma lettre du 29 janvier inclus copie de celle que j'ai adressée à tous les parents des élèves en Allemagne. Vous constaterez que si le cas des élèves de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie ne peut être utilisé pour l'instant, j'invoque celui des élèves préparant un baccalauréat. Pour les autres élèves je demande des adoucissements. Le fait que je viens d'obtenir la libération d'un prisonnier de guerre nommé Surveillant Général durant sa captivité\* me donne du courage. Cette libération s'ajoute à celle de l'École elle-même obtenue en 1940 qui permit la rentrée normale, le tout en employant vis-à-vis des occupants des procédés corrects qui ne nuisent à personne dont mes chefs n'ignorent absolument rien (paroles et actes) des procédés qui ne me laisseront rien (avantages personnels quelconques) sauf un intérieur bien appauvri\*\*. Je n'ignore cependant pas que ces procédés me valent d'être dénigré, et si je vous écris ceci, c'est que je ne doute pas un instant que des diffamations m'ont fait du mal auprès de vous-même et de vos camarades. Mais je compte sur une justice après la guerre : le temps des allusions sera fini, tout le monde pourra venir dire ce qu'il sait et moi aussi je parlerai ! J'espère qu'alors certains informateurs ne feront pas comme telle grande dame de la Ville qui racontait que j'avais "vendu" (le mot de B\*\*\* s'est répandu) mes professeurs et mes élèves. Je l'ai sommée d'aller rendre compte, selon son devoir, de tout ce qu'elle savait à mes chefs (Recteur, Préfet ou Ministre) et elle est venue platement s'excuser dans mon bureau : « on lui avait dit, etc. ». Du reste, vos camarades de Besançon ont pu vous mettre au courant de ce que je leur ai dit à ce sujet à la lecture des notes, et j'ai apporté certaines précisions aux majors dans mon bureau en présence de ma femme qui représentait mes 5 enfants et mes petits-enfants. Et tout cela pourquoi ? Parce que vieux soldat je reste fidèle à mon général, fonctionnaire je reste loyal envers le Chef de l'État français, je reste discipliné alors que c'est d'indiscipline que la France se meurt ! Mais pour n'être ni gaulliste, ni communiste ni tout ce que vous voudrez, je n'en demeure pas moins aussi bon Français que quiconque et je ne désespère pas qu'un jour les yeux finiront par s'ouvrir, et que les Français de bon sens s'uniront. Je continue donc à les servir sans distinction du bien ou de mal qu'ils m'ont fait ou cherchent à me faire, et je vous prie, mon cher Hanet de me dire sans aucune gêne en quoi je puis vous être utile à tous.

Comme l'École elle-même n'a pas le droit d'utiliser les tickets des élèves, j'ai proposé à midi, au réfectoire de faire un léger prélèvement sur la masse mensuelle, de sucre à joindre aux biscuits dont j'ai obtenu le nombre en votre faveur. Voyez-vous autre chose à faire ? À vous et à vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur.

PS. Suivant entente qui vient d'être conclue dans mon bureau avec les Majors, l'Économiste prélèvera tous les mois 5kg de sucre sur les 75 kg consommés mensuellement, soit environ 500 gr pour les élèves en Allemagne, les parents ayant le seul port en charge. Ainsi pour les mois scolaires vous recevrez 3 boîtes de biscuits et 5 kg de sucre."

**Lettre de Pierre Hanet, 7 mars 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Je suis honteux de répondre si tard à vos deux dernières lettres qui nous sont bien parvenues. De même tous les colis de biscuits sont arrivés normalement, un premier le 7, deux le 14 et samedi (hier) deux feuilles d'arrivage de 14 et 6 kg. Nous irons les chercher demain à la douane. Nous sommes très heureux d'avoir comme à l'École notre ration journalière, ration que j'ai fixée à 5, ainsi nous aurons quelques économies qui combleront les mois non scolaires. Nous vous en remercions très sincèrement. Votre lettre n°2 qui contenait la copie de la requête que vous fîtes à M. le recteur et au Ministre a réuni l'approbation unanime car elle est en tous points conforme à l'esprit régnant ici. La lettre n°3, votre dernière nous a beaucoup touché et je ne vous cache pas qu'elle a donné lieu à de grosses discussions convergeant toutes, bien entendu sur les responsables de notre départ. Je serai donc franc avec vous comme vous l'avez été et comme je l'ai toujours été envers vous. Les événements pénibles qui se déroulent dans notre pays ont ouvert les yeux de beaucoup des nôtres. Ils nous montrent d'abord que, quand bien même y aurait-il une cause personnelle quelconque de notre départ, nous n'aurions pu échapper cette fois à la réquisition massive qui frappe tous les jeunes de l'âge de mes camarades (pour ma part je suis hors de cette limite d'âge). À tout peser, il a donc été préférable que notre départ s'effectue en temps opportun car nous jouissons d'avantages qui ne nous auraient certainement pas été accordés dans les conditions présentes. En ce qui nous concerne maintenant ce que l'on vous reproche, j'ignore tout pour ma part et si l'on reconnaît pas les démarches que vous avez entreprises dès l'ordre de notre départ, j'ai été le témoin et l'ai attesté devant mes camarades du fait, par votre intermédiaire, le

(1) ADD, 1464 W 22, *Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 16 février 1943.

(2) Ibid., *Courrier de Pierre Hanet au Directeur de l'ÉNH*, dimanche 7 mars 1943.

(\*) Jean Rigaux (supra).

(\*\*) Lors de son repli à Lyon, son appartement de fonction avait été pillé (supra).

(\*\*\*) Il vise vraisemblablement Bernard Brand (infra. Voir aussi le courrier d'excuses adressé par son père à Louis Trincano, supra).

Ministère a été immédiatement saisi. Je l'ai su directement puisque je suis allé avec mon père à la Direction de l'Enseignement technique dès mon arrivée à Paris le mardi 8 décembre. Voilà donc mon témoignage personnel. D'autre part, d'après ce que Brand nous a expliqué, il aurait entendu dire au Bureau d'embauche de Besançon qu'il y avait à l'École d'Horlogerie : "une vingtaine de volontaires". Ce mot était-il employé dans son juste sens ou ironiquement ? Vous connaissez la situation morale de Brand vis à vis des événements, la magnifique conduite de son père lors de la Grande Guerre ; je vous demanderai donc d'être très indulgent, sa colère étant en somme fort compréhensible. Nous avons assisté de loin à tous ces commérages et nous ne nous en sommes pas plus étonnés, sachant combien dans un petit pays comme Besançon, les langues se délient à cœur joie à la moindre occasion, surtout lorsqu'il s'agit de médisances assaisonnées de jalousie et de rancunes perdurant dans le temps.

La nouvelle concernant la libération du Surveillant Général « légitime » nous a causé une grande joie – au moins notre départ aura fait un heureux et nous en sommes fiers. J'en profiterai pour vous dire combien, sur place, nous nous rendons compte que le sort de ces personnes est peu enviable et combien le nôtre, en comparaison, est plus humain. Eux souffrent physiquement et moralement, nous ce n'est que moralement. Ils attendent, certains, depuis plus de 3 ans, la fin de cette captivité ingrate et si peu méritée. Nous ne ferons jamais assez pour eux.

Tout ici continue à bien aller, le temps passe heureusement avec une rapidité étonnante. Mais si les événements qui se déroulent dans notre malheureuse Patrie nous inquiètent fort, nous voyons combien nous sommes exploités et nous demandons ce qu'il pourra bien nous rester quand le pays sera enfin libéré. Tout cela avec ces bombardements en réquisitions sans mesure, l'éloignement de notre pays au moment où nous voudrions tant y être voilà bien de quoi nous désespérer un peu ! Cependant nous gardons confiance et attendons une fin qui ne saurait tarder maintenant. Vous avez dû savoir que nous avons eu la semaine dernière une visite indésirable au cours d'une nuit. Un quartier voisin a été durement éprouvé – ici que des carreaux et vitrines brisées – deux bombes incendiaires sont tombées à 25 mètres de l'usine dans un tas de sable. Elles sont toujours là et n'ont pas éclaté. Notre abri de nuit est bien aménagé et nous sommes bien organisés car nous attendons maintenant de nouvelles et fréquentes incursions. En attendant, le soir après dîner, vous pourriez voir vos élèves chacun dans son coin qui reprisent ses chaussettes, qui raccommodent ses pantalons ou écrivent... Bien souvent nous chahutons joyeusement jusqu'à ce que les voisins manifestent leur impatience. En quelques secondes, à la moindre alerte nous sommes dans les dortoirs, enfoncés dans nos lits et dormons profondément à la grande stupéfaction des rouspéteurs qui n'y comprennent rien.

Et voilà, Monsieur le Directeur, un rapide tableau de notre vie. Pour ma part, je ne puis me résigner à cesser toute activité horlogère et, au moyen de tournevis confectionnés à l'atelier, de brucelles achetées en ville ainsi que quelques flacons d'huile, en voilà bien assez pour faire quelques deux ou trois rhabillages par dimanche dans des conditions fort précaires. Il est regrettable n'est-ce pas, d'aimer tant un métier et d'être obligé d'en faire un autre ! Nous allons écrire immédiatement à Monsieur George\* pour lui demander de nous envoyer son cours de technologie mécanique.

Nous nous permettons de suggérer, Monsieur le Directeur, l'idée suivante : puisque nous disposons ici d'une quantité suffisante de sucre, ne pourriez-vous nous faire l'envoi que vous nous destinez, à nos parents qui de leur côté nous feraient de la confiture. Nous vous remercions de l'offre pour ce dont nous aurions besoin. Nous en prenons bonne note et ne pouvons vous demander que de persister dans vos démarches, autant que cela restera possible, pour l'abréviation de la durée de notre contrat, c'est sur cet esprit que je vais terminer cette lettre et vous présente au nom de tous mes camarades et au mien personnel notre plus respectueux souvenir. Votre élève : Hanet"

**Extrait d'une lettre de Pierre Hanet à son professeur, Victor Petiteau, le 21 mars 1943<sup>(1)</sup>.**

"... Ces histoires fâcheuses dont nous avons eu vent au sujet de M. le Directeur ont-elles cessé ? À mon avis et à celui de la majorité de mes camarades il est insensé d'accuser aussi aveuglément et d'une manière aussi peu délicate d'une chose dont les autorités d'occupation sont les seuls artisans..."

---

(1) ADD, 1464 W 22. Copie d'une lettre (extrait) en possession de Victor Petiteau (d'après la mention marginale inscrite en bas du document). Pour expliquer la présence de cet extrait de lettre dans les archives de l'ÉNH, saisies lors de l'inculpation de son Directeur, il semblerait que lors de la réception de ce courrier, Victor Petiteau, qui était encore l'un des fervents soutiens de Louis Trincano (supra), ait fait part à ce dernier du courrier et de la position de Pierre Hanet (et de ses camarades) le concernant. Louis Trincano, confronté à une attaque insidieuse sur son rôle éventuel dans le départ des élèves en Allemagne aurait reproduit l'extrait le concernant et archivé.

(\*) Professeur de petite mécanique de précision et d'horlogerie électrique à l'ÉNH (supra).



**Lettre de Louis Trincano, 20 avril 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon Cher Hanet,

Je viens de recevoir la visite de M. le Professeur Rudolf SEWIG, Direktor des Instituts für Uhrentechnik und Feinmechanik (Forschungstell des Vierjshresplanes) Hambourg-Petersweg 6, tél. 37 44 18, qui s'occupe de diriger les horlogers et mécaniciens précisionnistes français sur les emplois de leur profession, et j'en ai profité pour lui signaler votre situation et celle de vos camarades. Il en a pris bonne note, et il est probable que vous recevrez des propositions pour être utilisés, soit en horlogerie, soit en petite mécanique, selon vos compétences. Il doit m'envoyer sous peu une lettre m'établissant la liste des Maisons allemandes qualifiées pour ces emplois, mais vous pouvez sans plus attendre lui écrire de ma part pour éviter toute perte de temps au cas où un changement avantageux au point de vue professionnel réaliserait vos désirs à tous.

Je vous confirme ma lettre du 29 mars<sup>(2)</sup> et vous informe avoir donné votre adresse au Président de l'Association des Anciens Élèves\*, laquelle à l'intention de faire un envoi à votre groupe. J'espère que votre santé est satisfaisante à tous et que votre bon moral se maintient malgré les circonstances. Rien de particulier à l'École, sinon que les élèves de l'enseignement secondaire et technique entreront en vacances le 1<sup>er</sup> juillet pour être affectés aussitôt à un service rural.

Recevez Mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur  
P.S. Je vous précise avoir demandé à M. SEWIG, qu'au cas où il obtiendrait votre changement, le temps que vous avez passé à Nuremberg vous soit compté, notamment pour le congé auquel vous avez droit le mois prochain, je crois. M. SEWIG était accompagné de M. WITTHOFT, Direktor des Chronometer Werke Steinstrasse 23 à Hambourg, entreprise où se trouve déjà 18 horlogers français dont deux anciens élèves (Leroy et Vaillant) qu'il a réussi à faire sortir d'une entreprise sans intérêt : je vous ai déjà dit leur satisfaction de se trouver à la Maison Wempe où l'on fait du beau travail d'horloger".

**Lettre de Pierre Hanet, 24 avril 1943<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre lettre\*\* que nous avons lu aussitôt avec un vif intérêt. Hélas, elle ne nous annonçait pas la libération ni même un espoir, mais nous sommes maintenant persuadés que nous devons maintenant boucler au moins notre année dans ce pays –à moins d'événements imprévus d'ici là. La lettre de Monsieur Petiteau dont vous nous parlez ne nous est toujours pas arrivée – sans doute maintenant perdue. Nous aurions été naturellement heureux de connaître la lettre que vous avez adressée à Monsieur Roy dont nous attendons impatiemment la réponse. Nous avons eu vent par des lettres de parents que vous avez demandé notre changement pour Dessau. Je me permets de vous avouer qu'il serait imprudent que ce changement doive se réaliser, pour plusieurs raisons qui découlent de l'expérience que nous commençons à avoir de ce pays. D'abord il est absolument certain qu'aucune exception ne nous sera faite – malgré "promesses" et "papiers" - en ce qui concerne le renouvellement automatique du contrat dès notre arrivée à cette nouvelle place. Ensuite nous jouissons ici d'un confort (tout relatif !) que nous avons de grandes chances de perdre là-bas. Puis notre travail, s'il ne nous apprend rien ou pas grand-chose, n'exige pas de notre part une dépense excessive de forces. Puis encore il y a la question des bombardements qui, malheureusement, n'est pas ici une question à négliger. Il est certain que nous devons encore subir de pareils moments, mais nous craignons que Dessau, étant donnée l'importance du but ne soit particulièrement visé<sup>(4)</sup>. Toutes ces choses, vous voyez, sont à considérer d'autant que notre patron est compréhensif et nous fera profiter dès qu'il le pourra du moindre avantage le cas échéant. Comme vous le dites très justement, ici la production commande, l'Allemagne est en guerre et n'a que faire d'étudiants français quand les siens propres, sont soit au front, soit dans des camps de formation pré-militaire. Nous sommes actuellement en vacances, quatre jours de congé – bien tristes fêtes de Pâques, je vous assure,

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 20 avril 1943. À partir de cette date, tous les courriers envoyés et reçus par Louis Trincano au sujet des élèves requis en Allemagne sont visés par MM. Petiteau, George, Boitet, Braille (pour communication).

(2) Aucune trace de la copie ce courrier dans les archives consultées.

(3) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 24 avril 1943.

(4) On comprend l'appréhension de Pierre Hanet et de ses camarades. Nuremberg est en Bavière, sise à une latitude similaire à Metz et à une centaine de kilomètres de la frontière tchécoslovaque. Quant à Dessau, elle est située plus au nord, en Saxe, à quelque cent kilomètres au sud-ouest de Berlin, zone particulièrement visée par les bombardements alliés car elle « abrite », notamment, la Société Junkers...

(\*) Infra.

(\*\*) Courrier du 29 mars.

renouvellement d'un Noël de sinistre mémoire – Un espoir cependant relève le tableau : il nous a été annoncé, avant-hier, qu'un premier départ de permissionnaires aurait lieu, sans doute à partir du 7 mai. Ce premier groupe comprendra : Mouche, labadens et Brenot. Espérons que d'ici là rien ne vienne troubler cette réjouissante perspective. Dès le reçu de votre lettre, je me suis occupé de la recherche de votre médicament. Vos devez savoir qu'en Allemagne, rien n'est en vente libre, à commencer par les lacets de chaussures jusqu'au cachet d'aspirine qui ne peut être délivré que sur ordonnance du médecin. J'ai pu cependant en faire la commande et si j'obtiens ce précieux produit, je vous le ferai porter par Brenot qui se propose d'aller vous voir. Je vous accuse réception de votre envoi de biscuits et sucre. Nous ne pouvons malheureusement pas retourner les emballages, ceux-ci nous sont parvenus complètement défoncés et inutilisables. Le Secours national ne pourrait-il pas se dessaisir en notre faveur de deux malheureuses boîtes qui seraient certainement plus solides. Notre camarade Bridel a reçu des nouvelles de son compatriote Cabon, - l'un de vos anciens élèves (36-40). Ce brave Cabon est à Essen où il a tout perdu de ses affaires et avait à subir journellement de terrifiants bombardements. Il est évacué ainsi que la plupart des usines de là-bas, à Solingen.

(En nota et en rouge) : *Nous vous demandons de ne pas encore parler de permission à nos parents.*

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur mon plus respectueux souvenir, votre élève "section de Nuremberg".

Pierre Hanet."

#### **Lettre de Louis Trincano, 6 mai 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon Cher Hanet,

Je reçois votre lettre du 24 avril m'annonçant réception de la mienne, mais sans donner la date, comme le courrier est irrégulier, je vous précise avoir écrit les 16 février, 29 mars et 20 avril. Vous me dites n'avoir pas reçu la copie de ma lettre du 6 mars à M. Roy, jointe au courrier de M. Petiteau : vous trouverez inclus une nouvelle copie.

Mes démarches pour vous faire bénéficier de la légalité, tout au moins un emploi en rapport avec vos capacités se succèdent ainsi sans que malheureusement jusqu'ici rien ne paraisse aboutir.

Si j'avais envisagé Dessau, c'est qu'à notre voyage en juin 1942 ces usines n'avaient pas encore été bombardées et que je n'ai jamais vu ce nom dans les communiqués.

J'attends à présent la suite de mon entretien avec M. Sewig, suivant ma lettre du 20 avril. En tous cas je ne ferai rien pour vous déplacer sans réserver votre acceptation, de telle sorte que s'il vous plaît finalement de rester à Nuremberg, il n'en tienne qu'à vous. Je finis par penser avec vous que le seul souhait qui reste à formuler après un congé prochain, est votre retour en fin de contrat.

C'est probablement M. Petiteau qui vous a entretenu des emballages du Secours National : je vais m'occuper de cette question. J'ai reçu également des nouvelles de Cabon\* qui a perdu tous ses effets lors d'un bombardement et s'est fait voler ses économies par un "camarade". M. Bossy m'a annoncé que ses fils avaient également perdu leurs effets lors d'un bombardement atteignant leur logement, eux-mêmes étant saufs du fait de leur présence à l'usine.

Recevez mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur."

#### **Lettre de Pierre Hanet, 9 mai 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Votre lettre nous faisant part de vos démarches concernant notre changement met bien arrivée vendredi. Puisque vous me demandez mon avis, je me permets de vous rappeler les motifs que je vous ai exposés dans une de mes dernières lettres, ceux-ci vous montrant combien il serait imprudent de changer de maison dans les circonstances actuelles. Il n'y a pas de doute que nous devons nous résigner à sacrifier cette période et cela dans tous les domaines je vous le certifie. Nous avons grand espoir d'obtenir une permission grâce à la volonté de notre patron qui a tout tenté pour cela – malheureusement il est stipulé dans tous les règlements que les célibataires n'ont aucun droit à une permission avant 12 mois de travail effectif en Allemagne, limite qui serait reportée incessamment à 15 mois - par la même occasion je vous signale que les contrats d'un an (comme les nôtres) sont prorogés pour la durée de la guerre. Vous jugez alors quelle déception que nous avons eue puisque nous avons appris le refus de cette permission la veille du départ du convoi.

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 6 mai 1943

(2) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 9 mai 1943.

(\*) D'après un long courrier, d'avril 1943, adressé à Louis Trincano où il lui demandait de lui envoyer un certificat de scolarité et sollicitait l'aide de l'École. ADD, 1464 W 22.

Vous nous avez parlé dans votre avant-dernière lettre de la suggestion de nous faire rentrer à Besançon pour y travailler en usine et entre-temps suivre des cours à l'École. Ceci serait une solution excellente qui a réuni tous les suffrages avec enthousiasme. C'est donc dans cette voie que vous pourriez aiguiller vos démarches.

Je vous accuse réception de l'envoi des deux colis, sucre et biscuits, nous vous en remercions. Les démarches que j'ai faites pour me procurer l'Acronil\* ( ?), n'ont malheureusement pas abouti. Ce produit n'est pas encore connu des pharmaciens et ceux-ci n'ont pas su se le procurer. De son côté Labadens l'avait fait mettre sur son ordonnance médicale, résultat toujours négatif. Je regrette donc sincèrement de ne pouvoir vous rendre ce petit service.

Je vous prie de croire Monsieur le Directeur à mon plus respectueux souvenir, votre élève de la "section de Nuremberg.

Hanet"

P.S. Les Permissions ne sont accordées aux étudiants célibataires que sur la présentation d'un certificat de leur école attestant qu'ils doivent passer des examens, ce certificat visé par la Kommendantur et par le Bureau d'embauche ou Bureau de placement."

#### **Lettre de Louis Trincano, 12 mai 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon Cher Hanet,

Je vous confirme ma lettre du 6 mai. Revenant sur ma lettre du 26 avril relative à la visite de M. le Professeur Sewig qui était accompagné du Dr. Witthoft, j'ai reçu de ce dernier la lettre dont copie incluse. J'y joins un exemplaire de la demande individuelle à remplir pour se diriger vers la maison choisie. Si vous avez besoin d'autres exemplaires, veuillez écrire directement à M. le Dr. Wittoft.

Recevez mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur"

#### **Courrier de Louis Trincano à la Felkommandatur de Besançon, 15 mai 1943<sup>(2)</sup>.**

"Envoi d'un certificat de scolarité des élèves pour « convocation à examen », 15 mai 1943

Je soussigné TRINCANO Louis, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Besançon,  
Officier de la Légion d'Honneur,

Certifie que les élèves désignés ci-après, qui ont contracté en décembre 1942, à titre d'étudiants, un engagement d'un an comme volontaires pour aller travailler en Allemagne, doivent subir un examen de fin d'année scolaire.

Je demande qu'une permission de 15 jours soit accordée pour l'examen en question. Il s'agit de :

- BRIDEL Jean,	Firme J. Urbaneck, 22-24 Gertrudstrasse, Nuremberg ,
- BODEREAU Bernard,	" " " "
- BRAND Bernard,	" " " "
- BOILLLOT Alfred,	" " " "
- BRENOD René,	" " " "
- CHATELOT Gilbert,	" " " "
- HANET Pierre,	" " " "
- JORIOT Camille,	" " " "
- LABADENS Marcel,	" " " "
- LIEVAUX René	" " " "
- MOUCHE Pierre	" " " "
- BOSSY Bernard	G. Staehle K.G. Stuttgart Bad. Cannstatt . Mercedenstrass Besançon le 15 mai 1943, Le Directeur".

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 12 mai 1943

(2) Ibid., 15 mai 1943.

(\*) Médicament demandé par Louis Trincano. D'après nos recherches l'acronil serait un antalgique « relaxant musculaire » ( ?).

**Lettre de Louis Trincano, 20 mai 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon Cher Hanet,

Je viens vous mettre au courant des démarches que j'ai entreprises pour obtenir en votre faveur à tous, une permission d'une quinzaine pour examens. Voici le texte du certificat que j'ai remis à la Felkommandantur de Besançon :

*" je soussigné... (voir doc. ci-dessus) "*

À la suite de ma demande, je viens de recevoir copie de la lettre adressée par la Feldkommandantur au Service du Travail de Nuremberg : en voici la traduction approximative\* :

*"Dans une lettre de l'École d'Horlogerie il est demandé une permission pour les ressortissants du Service du Travail, une permission afin de leur permettre de passer leur examen de fin d'année. Si une possibilité pour cette permission est donnée par le Service du Travail, il sera fait nécessaire pour la mise en route".*

Comme vous m'avez écrit que votre patron était disposé à vous accorder un congé nécessaire si un accord intervenait avec la Kommandantur et le Service de la main-d'œuvre de Besançon, la Kommandantur m'a déclaré qu'il était inutile que je fasse intervenir le Service en question.

Tout ceci permet de présager la possibilité de votre arrivée et j'en serais profondément heureux. Bien entendu, il conviendrait que vous veniez tous directement à Besançon d'où un emploi du temps serait établi.

Veillez croire, Mon Cher Hanet, ainsi que vos camarades, à mes meilleurs sentiments.

Le Directeur."

**Lettre de Louis Trincano au lieutenant Rapp, Felkommandantur de Besançon, 21 mai 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Lieutenant,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la copie de votre lettre du 17 courant à "*Herr Leiter des Arbeitsamnts Nürnberg*" et vous exprime tous mes remerciements pour avoir accueilli favorablement ma demande en faveur des 11 élèves travaillant dans cette ville.

Si ce n'est déjà fait, je me permets de vous demander que la même lettre soit adressée au Service Arbeitsamnts de Stuttgart en faveur du 12<sup>ème</sup> élève Bossy Bernard, signalé par mon certificat du 15 mai comme travaillant G. Staehle K.G. Stuttgart Bad. Cannstatt . Mercedenstrass 15.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant mes salutations distinguées.

Le Directeur".

**Lettre de Pierre Hanet, 23 mai 1943<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu, hier, votre lettre du 12 mai et je profite de la présence pour vous confirmer réception de vos lettres des 31 décembre, 29 janvier, 16 février, 29 mars, 20 avril, 6 et 12 mai, soit jusqu'aujourd'hui 7 lettres. Je m'excuse de ne pas avoir donné plus tôt ces précisions. De mon côté j'ai eu le tort de ne pas avoir pris note des dates d'envois de ma correspondance, mais en principe, à chacune de vos lettres en ma possession correspond une réponse contre une lettre personnelle.

Votre dernière lettre, celle du 12 courant, nous donnent des précisions sur l'aboutissement probable de vos démarches n'a pas été considérée, par aucun des camarades. Tous désirent aveuglément rester ici pour des raisons que je vous ai exposées dans mes deux dernières lettres. Je suis donc le seul à reconnaître les efforts que vous avez tentés encore pour améliorer notre situation. C'est pourquoi j'ai fait demander, dès hier, par l'intermédiaire de Boillot (qui possède des camarades à Morteau) des renseignements utiles sur Glasshütte. Vous comprendrez que les usines de Hambourg ne me tentent guère\*\* et je préfère me retirer en plein Bled et surtout me rapprocher de la France. C'est pourquoi dans la liste proposée, Glasshütte en Forêt noire\*\*\*, a été immédiatement choisie. Dès le reçu des renseignements demandés, je vous tiendrai au courant de la décision que je prendrai car de mon côté aucune démarche n'est possible.

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de Louis Trincano à Pierre Hanet*, 20 mai 1943.

(2) Ibid.

(3) Ibid., *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano, Nuremberg*, 23 mai 1943.

(\*) Par Louis Trincano ( ?).

(\*\*) Hambourg est soumise constamment à des bombardements.

(\*\*\*) Petite ville horlogère, en Forêt Noire, à une vingtaine de kilomètres de la Suisse et pas très éloignée de Mulhouse.

Je veux vous mettre tout de suite en garde que mon départ éventuel sera très difficile à obtenir, d'une part à cause de mon patron qui me considère comme indispensable, puis à cause de l'Arbeitsamts de Nuremberg, qui est intraitable sur ces questions. L'imprimé joint à votre lettre, et à remplir par nous, constitue à mon avis une demande à faire avant le départ en Allemagne et par conséquent n'est pas conforme à notre cas présent. Vous aurez également noté (j'ignore si vous avez envisagé cette question avec le Dr Witthoft) que le déplacement d'un ouvrier français d'une firme à une autre ne peut se réaliser que très exceptionnellement et avec beaucoup de difficultés. D'autre part, je serai obligé de vous demander (dans l'alternative d'un départ) un certificat officiel m'attestant que la validité de mon contrat en cours sera maintenue malgré ce changement.

Si vous possédez des renseignements intéressants à me communiquer et présentant un caractère d'urgence, vous pouvez me les faire parvenir par lettre expresse souvent plus rapide. Vous puiserez sur ma masse scolaire (si je la possède encore, sinon ma mère vous règlera directement) les frais supplémentaires. Donc dès que je serai à même de prendre une décision, je vous informe aussitôt afin que vous puissiez faire le nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à mon plus respectueux souvenir, votre élève Hanet.

P.S. Puis-je vous demander un petit service, si vous y consentez : que M. Braille et M. Boitet mettent mes dessins de côté car ceux-ci me seront de grande utilité quand je devrai travailler après la guerre. Je vais charger Lecland\* de les récupérer afin qu'il les dépose dans ma malle (toujours dans mon ancienne chambre, avenue Villarceau, au 15 bis.)."

#### **Lettre de René Liévaux à Louis Trincano, 6 juin 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Notre camarade Hanet vient de nous donner connaissance de toutes les démarches que vous faisiez pour améliorer notre sort. Je vous suis très reconnaissant de toutes ces démarches, je pense qu'elles réaliseront nos souhaits à tous. Quant à la question de changer d'usine, nous n'osons trop nous risquer car nous avons devant les yeux l'exemple de beaucoup de nos camarades qui sont beaucoup plus mal que nous. Dans l'attente de pouvoir le faire de vive voix, recevez, Monsieur le Directeur, avec mes plus vifs remerciements l'expression de mes meilleurs sentiments. Votre élève, Liévaux."

#### **Lettre de Pierre Hanet, 6 juin 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 20 mai, entre nos mains depuis déjà dimanche. Avant le reçu de celle-ci, nous venions d'être informé par notre patron de l'aboutissement probable de démarches tentées depuis Besançon. Nous avons donc immédiatement pensé qu'elles venaient de vous et nous vous en remercions très sincèrement (car nous n'avions pas osé vous le demander). Il subsiste un point noir, pas grave : si nous pouvons venir en France, nous ne pourrions partir que par groupes de deux ou trois et ces groupes seront désignés et constitués par notre patron selon les besoins et les disponibilités de chacun de nous.

Nous savons donc qu'en haut lieu votre demande a été considérée et que normalement, elle ne peut qu'aboutir incessamment. Malheureusement, il s'est produit ces temps derniers des fautes graves dont la répercussion sera certainement une suspension complète des permissions. En effet, je puis vous dire que sur 35 ouvriers partis récemment d'un camp, deux seulement sont revenus ! Chez Siemens, sur 102, huit seulement ont regagné l'Allemagne.

Naturellement de telles fautes ne peuvent être commises par nous puisque nous savons fort bien que si l'un d'entre nous ne rentrait pas, ceci entraînerait pour les camarades suivants à partir, l'annulation pure et simple de leur congé. C'est donc toujours les fautes des autres que nous devons expier et cela nous fait enrager.

De mon côté j'attends avec impatience cette permission afin de tenter dès mon retour, les démarches dont je vous ai entretenues dans ma dernière lettre (je tiens à aller dans la Forêt Noire).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à notre plus respectueux souvenir, votre élève et de la part de ses camarades.

P.S. Malgré tous nos efforts et démarches, malgré la présentation d'une ordonnance du médecin, il nous a été impossible de nous procurer de l'Acronil, croyez que je le regrette sincèrement."

Pierre Hanet

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Lettre de René Liévaux à Louis Trincano*, Nuremberg, 6 juin 1943.

(2) Ibid., *Lettre de Pierre Hanet à Louis Trincano*, Nuremberg, 6 juin 1943.

(\*) Pierre Lecland (1939-43) est un camarade de promotion de Pierre Hanet.

**Courrier de Pierre Hanet, 22 août 1943<sup>(1)</sup> :**

“Monsieur le Directeur,

J'ai tenté à deux reprises de vous avoir au téléphone et j'ai fini par savoir que vous étiez en vacances mais ne sais quand vous rentrerez. Je suis à Enghien depuis le 31 juillet et devais regagner Nuremberg le 13/8. Mais j'ai eu pour maladie une prolongation jusqu'au 3 sept. J'aurai voulu vous voir à Besançon car c'est de là-bas que je prendrai le convoi du retour. Je ne puis vous fixer une date mais il est probable que ce soit au milieu de septembre, espérant obtenir une prolongation. Je me suis informé à plusieurs sources en ce qui concerne notre retour en fin de contrat, question qui nous préoccupe le plus à l'heure actuelle. Nous avons signé devant vous un contrat d'un an avec la promesse formelle (vous en êtes témoin) que cette année écoulée, nous rentrions terminer nos études. Mais il faut pour cela que nous soyons remplacés à l'usine par d'autres élèves. C'est une question délicate qu'il faut, me semble-t-il, que vous preniez en considération dès maintenant. C'est surtout pour cela que je voudrais vous consulter et connaître vos décisions et projets. Je n'ai aucune nouvelle de mes camarades depuis le terrifiant bombardement qu'ils ont subi dans la nuit du 10 au 11 (août). Aucun de leurs parents n'en n'ont reçu (Bridel, Bodereau, Labadens sont encore en France).

Dans l'espoir de pouvoir bientôt vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mon respectueux souvenir.

Pierre Hanet.”

**Réponse de Louis Trincano à Pierre Hanet, 27 août 1943<sup>(2)</sup> :**

“Je reçois votre lettre du 22 et suis heureux de vous savoir en famille. Je serai de retour à Besançon, mercredi 1<sup>er</sup> septembre et repartirai probablement le 3 au soir pour venir chercher ma famille. Nous pourrions donc nous rencontrer comme vous le désirez. Je demanderai à M. le Recteur s'il peut nous recevoir et intervenir au sujet de votre contrat, tenant à continuer à lui rendre compte de tout ce qui vous concerne et à ne rien faire sans son approbation. Dans l'attente du plaisir de vous revoir.

Recevez mon cher Hanet l'assurance de mes meilleurs sentiments. Le Directeur.”

**Carte-lettre de Bernard Brand à M. Braille, 3 mai 1944<sup>(3)</sup>.**

“Monsieur le Directeur,

Je m'excuse tout d'abord de n'avoir pas donné signe de vie plus tôt depuis mon retour de permission mais à présent nous avons de moins en moins de temps pour nous-même, en effet voilà trois semaines que nous travaillons 63 heures au lieu de 56 et, bien entendu, la plus grande partie se passe bien souvent ailleurs qu'au lit à présent. Quoiqu'il en soit, à mon retour j'ai retrouvé mes deux camarades de l'École : Mouche et Chatelot sains et saufs. Chatelot qui devait me succéder en permission a vu le départ retardé d'abord au 15 mai et à présent ce ne serait que pour le 15 juin ; que se passera-t-il d'ici là nous ne savons pas mais nous espérons... La dernière attaque sur la ville ne nous a pas causé de dommages et d'ailleurs, en général elle n'a pas l'effet que nous supposions d'après le nombre d'appareils entendus. Les congés de Pâques ont été fort réduits ici et nous sommes étonnés d'avoir bénéficié de 2 jours à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai. Il fut un temps où un jour de repos ne signifiait rien ou du moins pas grand chose pour nous, mais à présent tout a changé et ces deux jours, les travaux de raccommodage ont été particulièrement à l'ordre du jour.

Le travail ici est toujours le même et j'estime superflu de vous parler de l'augmentation très nette dans la production à la suite de l'introduction du nouvel horaire !!

Je vous prierai de transmettre nos sincères salutations à nos professeurs et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Brand.”

---

(1) AÉNH. *Courrier de Pierre Hanet à Louis Trincano*, Enghien, 22 août 1943.

(2) AÉNH, *Courrier de Louis Trincano à Pierre Hanet*, Maîche, 27 août 1943.

(3) ADD, 1464 W 22. *Carte-Lettre de Bernard Brand à Henri Braille, directeur de l'ÉNH*, 3 mai 1944 (d'après le tampon de la poste allemande).

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Les élèves requis pour le STO en Allemagne : échanges épistolaires entre la Direction de l'ÉNH et les parents d'élèves.

#### Courrier de M. G. Bridel, au Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942<sup>(1)</sup>.

"Monsieur le Directeur,

Veillez SVP me renseigner au sujet de mon fils Jean, parti avec plusieurs de ses camarades le 11 écoulé de Besançon. Depuis je suis sans lettre et ne sais pas son adresse, les autres jeunes gens mettent de 5 à 6 jours à renseigner leur famille aussi je suis très inquiet à son sujet. Pourriez-vous également me dire pourquoi mon fils a été désigné pour partir, sans avoir terminé ses études, et sera sans situation par la suite, c'est navrant le sort de ces enfants.

Dans l'attente d'une réponse Recevez, Monsieur, mes biens sincères salutations. G. Bridel".

#### Réponse du Directeur de l'ÉNH à M. G. Bridel, 24 décembre 1942<sup>(2)</sup>.

"Monsieur,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 21 courant. J'ai reçu il y a deux jours une carte ainsi conçue :

"Nouvelle adresse : Éléves ÉNH (II) Nuremberg. Gertrüd Strasse 22-24"

Je veux espérer que depuis votre lettre vous avez également reçu une carte pour adresse : en tous cas la mienne prouve que les 11 élèves destinés à Nuremberg sont bien arrivés. J'ai demandé aussitôt des renseignements sur la Firme pour laquelle ils travaillent et je vous tiendrai au courant.

Vous me demandez pourquoi votre fils a été désigné pour partir. Pour la raison qu'il a 20 ans au moins et que ce fût le cas de tous les élèves de l'École qui n'avaient pas de motif valable pour les autorités allemandes : inscription à la Faculté, maladie, etc. J'ai fait valoir en vain : qu'il n'était pas du département, qu'il n'avait pas terminé ses études. Tout ce que j'obtins, c'est :

- le départ en groupe de mes élèves dans une même usine de travaux de précision - d'abord le voyage gratuit pour revoir les parents  
- votre fils a dû vous raconter lui-même que le Recteur obtint un moment l'annulation du départ, mais il y eût contre-ordre et malgré de nouvelles interventions du Ministère de l'Éducation Nationale auprès de l'autorité supérieure allemande (Hôtel Majestic-Paris), le départ fût maintenu.

Maintenant je crois qu'il ne faut tout de même pas dramatiser les choses :

1) Le groupe est parti avec des lettres de recommandation :

- du Recteur au Directeur de l'École Supérieure,
- de moi-même au Directeur de l'Usine,
- de la Felkommandantur pour reconnaître leurs droits spéciaux.

2) Le temps à passer là-bas (1 an) pourra compter comme année d'études, car la formation industrielle reçue aura sa valeur.

3) Une année en Allemagne porte exemption du stage dans les chantiers de jeunesse.

4) Des nouvelles qui me parviennent ce jour d'un ancien élève parti en Juillet<sup>(3)</sup>, prouvent qu'on est "mieux nourri qu'en France" et avec un travail intéressant. Bref l'École a fait tout ce qu'elle a pu en liaison avec M. le Recteur, M. le Préfet et le Ministère.

J'ajoute ce fait : lors d'une réunion d'adieu que j'organisai le 11 courant au matin avec tous les élèves, à l'heure du départ de l'École je prononçai des paroles d'encouragement, faisant valoir que chaque partant laissait à son foyer un Français chargé de famille, aidait à la libération de prisonniers, et, d'élève, se révélait un homme digne de ce nom. Ce fut votre fils qui me répondit au nom de ses camarades, me remerciant de ce que j'avais fait pour eux et m'assurant que par leur travail et leur conduite les partants à Nuremberg sauraient se montrer dignes de l'École Nationale. Je lui ai serré la main, lui ai donné l'accolade, et vous pouvez être fier de l'attitude de votre enfant.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur.

(1) AÉNH. Lettre de M. G. Bridel, 4, Av. Thiers, Concarneau (Finistère), à M. Le Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942.

(2) Ibid. Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. G. Bridel, 24 décembre 1942.

(3) Jenny. D'après son courrier, il semblerait que Jenny ait été requis en décembre 1942 (supra).

**Courrier de M. Maurice Brand, au Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 16 courant, je viens vous confirmer l'entretien verbal que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 18 Ct et au cours duquel je vous ai exprimé mes regrets au sujet des paroles prononcées par mon fils le jour de son départ.

Je vous prie de les attribuer à l'extrême nervosité dans laquelle il se trouvait à ce moment là.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Brand".

**Réponse du Directeur de l'ÉNH à M. Brand, 24 décembre 1942<sup>(2)</sup>.**

" Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 21 courant m'exprimant vos regrets des paroles blessantes de votre fils : j'en envoie copie à M. le Recteur auquel j'avais rendu compte de l'incident\*.

Vous m'avez demandé d'examiner si vous pourriez bénéficier de l'indemnité prévue par la loi du 26 septembre 1942, suivant modalités publiées par le J.O du 6/12/1942.

Ces modalités portent que :

*"...Dans le cas où les travailleurs n'occupaient pas un emploi salarié au moment de leur départ, l'indemnité à payer chaque quinzaine est égale au quart du salaire mensuel moyen départemental fixé pour l'application de la législation sur les allocations familiales du lieu du domicile de l'intéressé (...).*

Il vous appartient de prendre contact avec la Caisse d'allocations familiales pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'indemnité prévue : en ce cas je me tiens à votre disposition pour vous fournir les attestations nécessaires.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur".

**Les suites de cet échange épistolaire avec M. Brand à l'attention des élèves qui se livrent à des inscriptions dans un des WC de l'ÉNH :**

**"À LIRE PAR LES AUTEURS D'INSCRIPTIONS DANS CES WC\*\*.**

M. Brand père, ayant été invité à se rendre chez le Directeur pour justifier un terme employé par son fils, a écrit au directeur la lettre suivante :

*"Monsieur le Directeur,*

*Faisant suite à votre lettre du 16 courant, je viens vous confirmer l'entretien verbal que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 18 Ct et au cours duquel je vous ai exprimé mes regrets au sujet des paroles prononcées par mon fils le jour de son départ.*

*Je vous prie de les attribuer à l'extrême nervosité dans laquelle il se trouvait à ce moment là.*

*Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Brand".*

L'élève Brenot avait déjà expliqué à ses camarades partant que Brand se méprenait sur le terme "volontaire". Mais Brenot est un élève loyal ! La circulaire ministérielle du 16 décembre (supra) affichée d'autre part règle la question. Le Directeur".

**Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, 26 janvier 1943<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur,

Me référant à votre récente visite avec Mme Mouche à l'École et à ma déclaration que je continue à tout faire pour libérer mes élèves en Allemagne, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de ma lettre du 25 Ct à M. le Recteur de l'Académie de Besançon, dont j'ai envoyé duplicata à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, sous le couvert de la Direction Générale de l'Enseignement Technique. Vous constaterez que je me fais l'interprète des parents pour une intervention directe du Ministère auprès des autorités d'occupation. Mais vous savez ce qu'il en est de l'Administration ou plutôt de ses bureaux... Je viens donc vous proposer ce qui suit, qui servirait à la fois votre fils et tous ses camarades dans son cas. Vous établiriez une pétition à adresser directement au

(1) AÉNH. Lettre de Maurice Brand, Boussières (Doubs), à M. le Directeur de l'ÉNH, 21 décembre 1942.

(2) Ibid. Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. M. Maurice Brand, Boussières (Doubs), 24 décembre 1942.

(3) ADD, 1464 W 22. Courrier du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Monsieur Mouche, Avanne (Doubs), 26 janvier 1943.

(\*) Ibid. Dans son courrier au Recteur, le 23 décembre 1942, Louis Trincano considère que : "l'incident est clos à ma satisfaction"

(\*\*) Ibid. Texte affiché le 26 décembre 1942.

Ministère par les parents, appuyant ma lettre dont vous déclareriez avoir pris connaissance en suite d'une démarche à Besançon et dont vous copieriez le texte in-extenso. Dans cette pétition (m'en envoyer une copie), vous insisteriez pour obtenir justice selon les arguments mêmes du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et la lettre serait signée successivement par tous les parents suivant leurs noms et adresses portés par vous, en bas de cette lettre, et que vous trouverez ci-après. Par une note jointe vous demanderiez aux parents de faire passer sans retard et par pli recommandé, suivant l'ordre de la liste. La lettre finalement vous reviendrait car vous porteriez votre nom en fin de liste et vous l'adresseriez donc personnellement au Ministre par son Cabinet ministériel. A moins que vous n'ayez l'occasion de la porter.

Je m'excuse de la peine que je vous donne, mais j'ai le sentiment qu'une démarche directe des parents fera plus d'effet que les voies administratives pour le but que nous voulons atteindre.

Veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées. Le Directeur"

"Je vous conseille de joindre la présente lettre à la pétition à signer.

Adresse des élèves :

M. Brand Maurice, Boussières (Doubs),  
Mme Boillot, 16 rue de l'Helvétie, Morteau (Doubs),  
M. Joriot Camille, Villers-le-lac (Doubs),  
M. Labadens, 27 rue Bourneil, Auxerre (Yonne),  
M. Bodereau, 19 rue de la Pelouse, Le Mans (Sarthe),  
M. Bridel, 4 avenue Thiers, Concarneau (Finistère),  
M. Mouche, Avanne (Doubs)".

**Courrier de M. Mouche au Directeur de l'ÉNH de Besançon, 27 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 Ct, et je vous en remercie. Suivant le conseil que vous m'avez donné il y a quelques jours lors de notre entrevue à l'École, j'ai écrit le jour même une lettre au Ministre, néanmoins, si vous le jugez utile, je suis prêt à récidiver sous forme d'une pétition comme vous me le suggérez. N'ayant point de machine à écrire, j'accepte votre proposition de m'établir cette pétition sur feuille sans entête ; dès son reçu, je la ferai suivre aux parents intéressés me conformant à vos instructions.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. Mouche".

**Courrier du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, 29 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur,

En possession de votre lettre du 27 courant, et du moment que vous avez déjà fait une démarche au Ministère, il m'apparaît que le mieux est de laisser aux parents la liberté de s'adresser directement à cette autorité s'ils le jugent à propos. Je vais donc me contenter d'envoyer à tous les parents intéressés copie de ma lettre à M. le Recteur, et chacun agira ensuite comme il le jugera préférable.

Recevez, Monsieur, mes empressées salutations. Le Directeur".

**Courrier de M. Bodereau, au Directeur de l'ÉNH, 28 décembre 1942<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

J'ai été bien surpris par le départ de mon fils Bernard pour l'Allemagne ; en effet depuis un mois qu'il était à votre école, je me demande bien ce qu'il a pu apprendre pour pouvoir participer à la relève. Il est vrai que placé dans une usine de diamants, ce n'est pas les connaissances apprises chez vous qui lui serviront beaucoup et ce n'est pas là qu'il pourra apprendre quelque chose.

Avant son départ, je vous avais indiqué, vous aussi dans votre correspondance, que Bernard aurait à se présenter en juin à sa deuxième partie du baccalauréat dont il avait raté l'oral, et qu'il lui fallait pour suivre la section d'ingénieur. Il aurait été possible peut-être, d'indiquer que non seulement, il était à votre école, mais qu'il suivait ces cours de préparation au baccalauréat. Je sais bien qu'il a signé, mais il est regrettable que cette signature soit donnée par un jeune homme de 20 ans, sans l'assentiment de ses parents. En tout cas, le voici dans l'impossibilité de suivre cette préparation. Aussi j'aimerais bien que vous me confirmiez que lors de son retour, Bernard restera dans cette section Ingénieur, même sans baccalauréat, et que le temps passé en Allemagne lui comptera comme temps passé à l'École.

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier de M. Mouche au Directeur de l'ÉNH, 27 janvier 1943.*

(2) A.ÉNH. Ibid. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche, Avanne (Doubs), 29 janvier 1943.*

(3) A.ÉNH *Lettre de M. A. Bodereau, Ancien Notaire, 19 rue de la Pelouse, Le Mans, 28 décembre 1942.*

Bernard étant entré le 28 octobre est sorti le 7 décembre, soit 39 jours alors que j'ai payé 90 jours de pension, de blanchissage, de matériel et autre, ne trouvez-vous pas qu'il devrait n'être tenu compte de cette différence ?

Et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments bien dévoués. Bodereau".

**Réponse de Louis Trincano à M. Bodereau, 31 décembre 1942<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur,

Je reçois votre lettre du 28 courant et vous fais parvenir inclus copie de celle que j'adresse au Chef de Groupe d'élèves de Nuremberg. Je comprends certes votre amertume, mais M. le Recteur, M. le Préfet et moi-même avons fait tout ce qui était possible en la circonstance, et la CM que vous invoquez m'est parvenue 15 jours après le départ des élèves. D'autre part, ce n'est pas l'École qui a choisi la Fabrique où ils travaillent. Pour votre fils, et du fait qu'il n'était présent que depuis près d'un mois, j'ai fait pour le garder une démarche personnelle auprès des autorités allemandes, sans obtenir satisfaction. On m'a répondu qu'il valait encore mieux partir, vu son âge, à titre d'élève de l'École, que d'aller rejoindre l'organisation Todt (tranchées)\*

Pour ce qui est de votre versement à l'École, veuillez selon la règle, m'adresser une demande spéciale de remboursement que je transmettrai à Paris.

Je vous présente, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur".

**Lettre de M. Bodereau, au Directeur de l'ÉNH, 3 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

" Monsieur le Directeur,

Je reçois votre aimable lettre avec copie de celle que vous avez adressée à Monsieur Hanet. Je savais et n'avais jamais douté que vous aviez fait tout votre possible pour éviter le départ, mais...

Ce qui m'ennuie c'est la question du baccalauréat de Bernard et vous l'avez bien compris. J'avais écrit au Doyen de la Faculté de Caen ; le secrétaire me répond :

*"En réponse à votre lettre du 25 décembre, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, à titre exceptionnel, l'attestation que vous demandez. Il n'est pas d'usage en effet de délivrer une telle pièce (certificat constatant l'admissibilité). En ce qui concerne l'admission définitive, Monsieur le Doyen me charge de vous dire qu'il serait heureux de voir édicter de nouvelles mesures en faveur de Monsieur votre fils et de tous ceux qui peuvent se trouver dans sa situation".*

Comme vous le voyez, Monsieur le Doyen a lui aussi bien compris la situation intéressante de Bernard. J'avais en même temps écrit au Ministère de l'Éducation nationale, mais la réponse peut tarder.

Je trouve que votre idée de relève de 6 mois serait la bonne, mais alors dans ce cas, j'espère que le Ministre pourra prendre des mesures pour pouvoir déclarer l'admissibilité définitive des étudiants dans le cas de Bernard. Car revenir pour repartir, ne vaut-il point mieux faire de suite un séjour ?

Puis, hélas, tout ceci (départ ou retour) est laissé entre les mains d'autorités sur lesquelles personne n'a de pouvoir et à mon avis personnel, ce sont les dispositions dont parle le Doyen de Caen qui seraient les plus intéressantes. Avant de vous transmettre ma demande de remboursement, je vais attendre la suite de vos démarches et des miennes.

Et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes dévoués sentiments. A. Bodereau".

**Nota** : en mention marginale, manuscrite, de la main de M. Bodereau, on peut lire : *"Bernard se plaisait pourtant bien dans votre École et son grand désir est d'y rentrer".*

**Lettre de M. Bodereau, au Directeur de l'ÉNH, 16 janvier 1943<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Je reçois votre lettre du 14 et vous remercie de ce que vous faite pour mon fils et je ne doute pas que revenu, vous ferez l'impossible pour que son temps perdu ne nuise pas trop à ses études.

---

(1) Ibid. Lettre du Directeur de l'ÉNH de Besançon à Monsieur Bodereau, 31 décembre 1942.

(2) Ibid. Lettre de M. Bodereau à Monsieur le Directeur de l'ÉNH de Besançon, 3 janvier 1943.

(3) Ibid. Lettre de M. Bodereau à Monsieur le Directeur de l'ÉNH de Besançon, 16 janvier 1943.

(\*) Nous rappelons que cette Organisation nazie fut chargée d'un grand nombre de projets de constructions dans les domaines civils et militaires (dont le « mur de l'Atlantique »). Elle employa un nombre considérable de travailleurs étrangers (1 400 000 en 1944) notamment par le truchement du travail forcé (STO).

Je doute que vous arriviez à un résultat avec les autorités d'occupation. Ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, l'ennui pour Bernard c'est sa seconde partie de baccalauréat. J'ai écrit à ce sujet : à Monsieur le Doyen de Caen ; je vous ai communiqué sa réponse favorable ; et à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale ; j'attends sa réponse.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments dévoués. Bodereau.

**Lettre réponse du Directeur de l'ÉNH à M. Bodereau, 27 mars 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur Bodereau,

J'ai bien reçu vos lettres des 12 et 22 Ct dont j'ai saisi l'Administration supérieure, qui a l'entière responsabilité de tout ce qui s'est passé à l'École lors du départ de votre fils, puisque je n'ai rien dit ou fait sans son assentiment préalable.

Il lui appartiendra d'apprécier vos griefs. Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées. Le Directeur."

**Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 31 décembre 1942<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre circulaire en date du 26 courant, qui paraît constituer un commentaire à un avis officiel du départ en Allemagne de certains élèves de votre École, et vous avez dû – selon toute correction - adresser en temps opportun aux familles intéressées, mais qui ne m'est pas parvenu.

Le deuxième alinéa de cette lettre – qui ne semble d'ailleurs pas être la suite logique du premier – étant pour le moins qu'on puisse dire, particulièrement confus, je vous serais obligé de bien vouloir me fournir toutes explications désirables, plus complètes et plus précises.

Je me permets en outre de formuler l'observation suivante : le départ en Allemagne des jeunes gens confiés à votre direction a eu lieu le 11 décembre, après avoir été décidé le 7 dudit mois, (sinon antérieurement à cette date).

Le décret n° 2.894 du 19 septembre pris en application de la loi n° 869 du 4 septembre 1942 relative à l'orientation et à l'utilisation de la main-d'œuvre dispensait déjà de la déclaration obligatoire instituée par ladite loi : *"les étudiants régulièrement inscrits dans une faculté ou une école"*... (article 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> alinéa).

Si d'autres prescriptions légales sont, par la suite, intervenues, vous estimerez, comme moi, au moins anormal, sinon inadmissible, qu'une décision ait pu être prise et des mesures mises en vigueur en vertu de certaines dispositions nouvelles, bien avant la parution des instructions définissant les modalités d'application de ces dispositions ou en stipulant l'interprétation convenable. De telles instructions font apparemment l'objet de la circulaire ministérielle en date du 16 décembre 1942, dont le texte est reproduit à la suite de votre lettre du 26. Je constate que sont exemptés de la réquisition, non seulement les élèves régulièrement inscrits à la Faculté des Sciences, mais encore ceux régulièrement inscrits dans les Instituts de formation professionnelle (3<sup>e</sup> § de la CM susvisée) : l'École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision, du moins en ce qui concerne certaines de ses "sections", n'est-elle donc pas un "Institut de formation professionnelle ? Pour qu'elles raisons ? Et quelle définition faut-il alors donner au genre d'Instituts dont il s'agit ?

Autant de questions au sujet desquelles je compte que vous voudrez bien me renseigner très nettement. Par ailleurs, je prends bonne note de ce qui est exprimé au troisième alinéa de votre lettre du 26 décembre, à savoir notamment que *"tout le possible sera fait pour que le temps passé en Allemagne ne nuise pas aux élèves et compte pour leurs études et les sanctions méritées"*.

À ce propos, je tiens à vous préciser que mon fils, dont l'état de santé lors de la dernière session d'octobre pour la 2<sup>ème</sup> partie du baccalauréat (Mathématiques) n'a pas permis qu'il satisfasse à toutes les épreuves écrites, se proposait de se présenter si possible à la prochaine session de juillet, et en tout cas à celle d'octobre, pour pouvoir dans la suite être admis à suivre les cours de l'Institut de Chronométrie en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur.

De par sa situation actuelle, de telles intentions s'avèrent pratiquement et matériellement irréalisables. Indépendamment de toutes les autres considérations relatives à la formation pratique professionnelle, c'est donc - tant pour mon fils que pour les autres de vos élèves dans son cas – l'avenir irrémédiablement, semble-t-il compromis.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. Labadens "

**Réponse de Louis Trincano à M. Labadens, 4 janvier 1943<sup>(3)</sup>.**

(1) Ibid. *Lettre réponse de Louis Trincano à deux courriers de M. Bodereau (qui ont été transmis au Recteur, infra), 27 mars 1943.*

(2) Ibid. *Lettre de M. Labadens, Ingénieur-Électricien, 27 rue Bourneil, Auxerre (Yonne), 31 décembre 1942.*

(3) Ibid. *Lettre de Louis Trincano à M. Labadens, 4 janvier 1943.*

“Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre aux questions posées par votre lettre du 31 décembre.

1) Ma lettre circulaire du 26 transmettait, le jour même de sa réception, la CM du 16 décembre, aux familles intéressées : je ne pouvais donc “selon toute correction” vous l'envoyer avant.

2) Vous trouvez le 2° § de ma lettre confus. Celle -ci est revenue du Rectorat avec la mention “Approuvé”, ce qui donne l'assurance qu'elle est compréhensible.

3) Au sujet de la loi du 4 septembre 1942, j'étais persuadé moi-même que les élèves ne pouvaient être touchés par la réquisition. Quand les premiers convoqués vinrent me montrer leur lettre recommandée, je leur remis un certificat de présence à l'École étant convaincu que cette attestation suffirait pour les faire libérer. C'est à l'annonce de leur départ que j'alertai les autorités académiques et préfectorales, qui intervinrent aussitôt à Paris. Il y eût d'abord gain de cause d'après l'interprétation ministérielle, et j'avisai par lettre les autorités allemandes qu'elles n'avaient plus rien à faire à l'École. Mais celles-ci contestèrent ladite interprétation. J'alertai de nouveau les autorités académiques qui insistèrent auprès du Ministre, lequel provoqua cette fois une réunion des représentants des Gouvernements français et allemand (Hôtel Majestic). Je fus avisé que faute de contre-ordre, les élèves devaient partir. En fait ladite réunion eût pour résultat la CM. du 16 décembre reçue 15 jours après le départ.

4) les Instituts de formation professionnelle sont la nouvelle appellation des anciennes Écoles Normales d'Instituteur, auxquelles les écoles professionnelles ne sauraient être assimilées.

5) Avant la réception de votre lettre, je m'étais déjà entretenu avec M. le Recteur et M. l'Inspecteur d'Académie, de la possibilité de faire appel de l'inscription dite “volontaire” de certains de mes élèves en invoquant le § 4 de la CM du 16 décembre. Il s'agit de ceux qui, tout en étant élève d'École professionnelle, donc réquisitionnables, se préparaient à une 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> partie du baccalauréat, donc non réquisitionnables. Vous me dites que votre fils se trouve dans ce dernier cas : je demanderai à M. le Recteur de le faire figurer parmi ceux pour lesquels il a l'intention d'intervenir. Tout au moins, je vais essayer de faire réduire le contrat à 6 mois, et en tous cas je vous confirme que je ferai mon possible pour que les élèves partis ne subissent pas un préjudice irrémédiable dans leurs études.

Ayant répondu à vos questions, je tiens à relever le ton hostile de votre lettre que se traduit notamment par ce passage dont je n'accepte pas les sous-entendus. S'agissant du départ vous écrivez : “... décidé le 7 dudit mois (sinon antérieurement à cette date)...”. Puisque vous avez des motifs de méfiance à mon égard, vous devez les exposer sans plus attendre à mes chefs hiérarchiques : je demanderai à être entendu avec vous. Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur”.

#### **Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 13 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

“Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant, qui a retenu toute mon attention.

J'avoue éprouver un certain regret d'avoir à enregistrer que, contrairement à ce que l'on était en droit de supposer, aucun avis n'avait précédé votre lettre-circulaire du 26 décembre dernier.

J'imaginai bien que cette lettre avait dû être soumise pour avis – ainsi qu'il est d'usage dans toute Administration – à l'examen d'une autorité supérieure ; mais si la mention “approuvé” consacre l'exactitude d'un exposé dans son ensemble, elle ne confère pas toujours obligatoirement un caractère de clarté à tous les détails du texte visé. J'aurais mauvaise grâce, au surplus, d'insister autrement, puisque vous avez bien voulu me donner par ailleurs toutes explications désirées, ce dont je vous remercie bien vivement.

Il me paraît opportun de faire, sans plus tarder, le point en ce qui concerne les termes de ma lettre du 31 écoulé, auxquels vous avez accordé une interprétation telle, qu'elle vous a amené à y relever un “ton hostile” ; les sous-entendus que vous refusez à accepter sont limités à une simple évocation de certains faits de détail qui m'ont été rapportés, et dont je me réserve de vous entretenir de vive voix, le cas échéant ; ces faits – ceux du moins auxquels j'ai voulu faire allusion – ne doivent pas constituer réellement, à mon sens, des “motifs de méfiance à votre égard”, et je m'étonne assez que vous ayez pu avoir une arrière-pensée susceptible de vous inciter à déduire pareille conclusion.

J'aime à croire que vous avez agi, en la circonstance, contraint par des ordres impératifs qui se pouvaient peut-être discutés, mais auxquels, en définitive, il n'y avait pas à se soustraire. Le 3<sup>ème</sup> § de votre lettre du 4 janvier, qui me renseigne suffisamment sur les

---

(1) Ibid. Lettre de M. Labadens au Directeur de l'ÉNH, 13 janvier 1943.

tractations intervenues me confirme d'ailleurs cette opinion. Je ne saurais nullement minimiser la tâche ingrate et délicate qui vous incombe en cette période troublée que nous vivons ; mais je serais profondément déçu si la confiance à vous accordée par les familles de vos élèves devait s'avérer passible de la moindre atténuation. Vous devez concevoir aisément l'émoi de pères de famille qui ont toujours eu un extrême souci de l'éducation et l'instruction de leurs enfants pour lesquels des sacrifices – lourds parfois – ont dû être consentis, et qui voient leurs espoirs se transformer soudainement en illusions et s'effondrer d'un coup l'édifice presque achevé. C'est dans un tel état d'esprit que je vous ai adressé ma précédente lettre, et que je vous écris aujourd'hui la présente ; c'est pourquoi, aussi, je puis vous paraître quelque peu avide de renseignements. Prenant bonne note de la définition qu'il a lieu de donner, suivant l'interprétation officielle, aux Instituts de formation professionnelle, je vais encore vous importuner – et je vous prie de bien vouloir m'en excuser – en formulant l'observation suivante, qui m'a été suggérée par le prospectus de "l'ÉNH", que vous m'aviez adressé en son temps. Sous la rubrique "BESANÇON", il est précisé :

*" Métropole horlogère de France, Besançon possède, outre l'École Nationale d'Horlogerie :*

*"l'Institut de Chronométrie et de Mécanique horlogère, qui relève de la Faculté des Sciences et de l'Université de Besançon. Cet Établissement installé dans une dépendance de l'École Nationale, est unique en France pour les recherches de son domaine et pour la formation de techniciens et d'ingénieurs-mécaniciens-horlogers : l'École Nationale possède une section préparatoire à cet Institut... L'Université avec Faculté des Sciences dont les professeurs sont chargés de cours à l'École pour la préparation à l'Institut..."*

De par sa nature, et eu égard aux spécifications qui précèdent, l'Institut de Chronométrie me paraîtrait-il pas devoir être classé comme "Grande École", ou considéré comme telle ? et par conséquent, bénéficier – ainsi que les cours préparatoires – de la mesure d'exemption accordée aux Établissements visés au 4<sup>ème</sup> § de la CM. du 16 décembre 1942 ?

J'attacherais un intérêt tout particulier à connaître également comment est solutionnée la question relative aux accidents du travail, pour les jeunes gens partis au titre d' "étudiants", et si les risques de guerre ont été, pour eux envisagés.

Je vous remercie à l'avance des renseignements que vous voudrez bien m' fournir sur ces divers points.

Dans l'état actuel des choses, je ne vois guère possible pour vos élèves exilés de maintenir seulement à niveau le bagage intellectuel qu'ils ont déjà acquis, et encore moins de se préparer à subir des épreuves universitaires : ce serait, certes trop exiger trop que leur demander un effort supplémentaire après le travail journalier qu'ils ont à fournir 10 heures par jour, étant donné le régime alimentaire tout juste suffisant auquel ils sont soumis. D'après les nouvelles que j'ai reçues de mon fils, il n'y a pas lieu jusqu'ici à sérieuses récriminations quant à la situation matérielle ; par contre, il ne semble pas en être de même au point de vue "travail" : je laisse aux intéressés le soin de vous exprimer eux-mêmes leurs doléances à ce sujet ; peut-être l'ont-ils déjà fait.

J'ai pris connaissance avec satisfaction de tout ce que vous me dites avoir fait pour tenter de conserver vos élèves, et compter faire par la suite pour que ceux partis ne subissent pas un préjudice irrémédiable dans leurs études. Je vous en suis personnellement reconnaissant, et souhaite vivement que vos démarches puissent aboutir à l'adoption de mesures – non empreintes de favoritisme, mais simplement équitables - permettant d'atténuer le plus possible la gravité de l'atteinte déjà portée à l'avenir des jeunes gens en cause.

Comptant sur votre obligeance pour me tenir au courant du suivi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. Labadens".

#### **Réponse de Louis Trincano à M. Labadens, 14 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur,

Je reçois votre lettre du 13 Ct au moment même où j'allais vous expédier ma lettre circulaire ci-jointe, qui répond à votre question en ce qui concerne l'Institut. Dès réception de la CM j'avais en effet entrepris des démarches pour le classement de l'Institut de Chronométrie dans les Grandes Écoles. J'ai pris connaissance par ailleurs avec satisfaction du contenu de votre lettre. Certes votre amertume est légitime, et je la partage non seulement comme Directeur, mais aussi comme père de famille, puisque j'ai élevé 5 enfants. Vous concevez ce qui m'a troublé. Par ailleurs je vous confirme ma 2<sup>ème</sup> lettre circulaire à savoir qu'avec mon collègue, M. Haag, Directeur de l'Institut de Chronométrie, et avec l'appui de M. le Recteur, nous ferons tout pour que, si nos élèves restent victimes d'une surprise de l'Administration, ils soient cependant atteints le moins possible dans la durée et le niveau de leurs études. Croyez bien que les efforts de votre fils et vos sacrifices ne sont pas perdus.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. Le Directeur".

---

(1) Ibid. Lettre de Louis Trincano à M. Labadens, 14 janvier 1943.

**Courrier de M. Labadens, au Directeur de l'ÉNH, 29 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

De retour de voyage, je trouve votre lettre en date du 14 courant à laquelle est annexée votre circulaire de la même date. Je m'empresse de vous accuser réception et vous remercie pour les intéressantes indications qu'elles contiennent et dont je prends bonne note. Étant, ces jours derniers, de passage à Dijon, j'ai eu l'occasion de m'entretenir un instant avec l'un des collaborateurs de Monsieur l'Inspecteur régional de la main-d'œuvre en Allemagne et en ai profité pour solliciter quelques renseignements en ce qui concerne particulièrement la rémunération, le régime d'assurances, la couverture des risques, les avantages matériels éventuels etc. Il n'a pu malheureusement m'être donné satisfaction, n'ayant pas été à même pour ma part de fournir certaines indications qui m'étaient demandées. Celles-ci vous seront sans doute réclamées directement par la personne que j'ai vue et qui devait se rendre sous peu à Besançon ; je pense que vous pourrez lui donner toutes précisions utiles.

Souhaitant que les démarches entreprises par ailleurs, par vos soins et ceux des Administrations compétentes, puissent aboutir à un résultat heureux. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. Labadens".

**Lettre de Camille Joriot au Directeur de l'ÉNH, 23 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser bonne réception de votre lettre du 14 janvier, laquelle a fait l'objet de toute mon attention, je vous en remercie. J'ai confiance en vos bonnes intentions et suis loin de penser différemment, ce serait mesquin et je dirai même malhonnête, je comprends très bien que par les temps qui courent il est difficile de faire comme véritablement du fond du cœur on voudrait parfois se diriger et opérer. Effectivement à ce jour j'ai le regret de n'avoir pas encore de nouvelles de mon fils Camille. Il va sans dire que ma famille et moi sommes plutôt chagrinés, mais enfin nous vivons en espérant que là-bas cela va le mieux possible. Ce qui nous cause tourment c'est principalement du fait que notre fils n'avait pas une très bonne santé et nous craignons la maladie.

D'autre part, moi qui suis déjà âgé, j'aurais tant voulu le voir arriver dans ses études de technicien que cela me peine à le sentir loin encore et d'autant plus retardé à venir me seconder dans mon usine.

Dans l'espoir de jours meilleurs et vous présentant mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments profonds et respectueux. Joriot."

**Lettre du Directeur de l'ÉNH à Monsieur Camille Joriot, 26 janvier 1943<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 23 courant. J'ai pour ma part des nouvelles satisfaisantes de mes élèves de là-bas par leur Chef de groupe. Vous recevrez sous peu une pétition à signer en suite de mes démarches pour essayer d'obtenir le retour des élèves inscrits à la Section Préparatoire d'une Grande École, dont votre fils.

Avec mes meilleurs vœux en retour, recevez, Monsieur, mes salutations empressées. Le Directeur".

**Lettre Circulaire du Directeur de l'ÉNH aux parents des élèves inscrits dans la Section Préparatoire à l'Institut de Chronométrie, 11 janvier 1943<sup>(4)</sup>.**

" M. (Herviant, Chaléat, Jaccard, Tatin),

Votre fils ne s'étant pas encore présenté à l'École, je tiens, au cas où vous auriez des inquiétudes au sujet de la réquisition pour l'Allemagne, à vous informer des dispositions qui ont été prises concernant les élèves de la Section Préparatoire à l'Institut de Chronométrie.

Chaque élève a été doté d'un certificat (vous trouverez inclus celui de votre fils) attestant qu'il fait partie de cette section. En cas de convocation, ces élèves n'auraient ainsi qu'à se référer avec ce document à la Circulaire Ministérielle du 16 décembre 1942 spécifiant, que sont exemptés de réquisition :

*"les élèves régulièrement inscrits dans les classes préparatoires aux concours d'entrée à une Grande École".*

Le Directeur de l'Institut de Chronométrie fait le nécessaire pour que son établissement figure parmi les "Grandes Écoles".

---

(1) Ibid. *Lettre de M. Labadens au Directeur de l'ÉNH, 29 janvier 1943.*

(2) ADD, 1464 W 22. *Lettre de Camille Joriot, industriel, Lac-ou-Villers (Doubs) au Directeur de l'ÉNH, 23 janvier 1943.*

(3) Ibid. *Lettre de Louis Trincano à Camille Joriot, 26 janvier 1943.*

(4) AÉNH. *Circulaire adressée à : MM. Herviant, Chaléat, Jaccard, Tatin, 11 janvier 1943.*

Je vous demande donc de ne pas retarder le retour de votre fils pour ses études, et si vous avez pris d'autres dispositions, de m'en aviser.

Recevez, M. -----, l'assurance de ma parfaite considération. Le Directeur.

**Certificat de scolarité :**

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE BESANÇON

Destination : Zone (occupée ou libre)

Nom : ..... : Établissement..... :  
Prénoms : ..... : Qualité (Interne, ½ Pensionnaire, Externe) :  
Date de naissance : ..... : Adresse exacte (zone de départ)..... :  
N° de la carte d'identité..... : Adresse exacte (zone d'arrivée)..... :  
Autorité qui l'a établie..... : Département :..... :  
Point de franchissement de la ligne [ N.E (zone occupée non interdite) :  
[ de démarcation (zone libre) :  
Motif du voyage : .....

Certifié exact ; Le Chef d'Établissement,

**Demande de laissez-passer élève pour la zone interdite<sup>(1)</sup> :**

DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER POUR LA ZONE INTERDITE

ANTRAG FUER EINEN AUSWEIS

Nom :	Name :
Prénoms :	Vornamem :
Lieu de naissance :	Geburtsort :
Date de naissance :	Geburtsdatum :
Nationalité :	Staatsangehörigkeit :
Domicile fixe :	Ständiger Wohnort :
Résidence actuelle :	
Profession :	Beruf :
N° de la carte d'identité :	N° des Ausweisscheines :
Autorité qui l'a délivrée :	Und Aussteller :
Motif du déplacement :	Grund des Grenzübertritts :
Attestation du Directeur de l'établissement scolaire :	Bescheinigung des Direktors der Schulanstalt :
Je certifie que M. .... est élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon	Ich versichere das M..... in der Nationale Uhrwerschule von Besançon Schüler ist.
Lieu du déplacement :	Bestimmungsort :
Durée du déplacement :	Dauer des Anfhenthalts :

Signature :

Le Maire

**Lettre Circulaire du Directeur de l'ÉNH aux parents des 12 élèves en Allemagne, 3 février 1943<sup>(2)</sup>.**

"École Nationale d'Horlogerie  
de Besançon

Besançon 3 février 1943

"Monsieur,

Il m'a été demandé des précisions sur l'arrêté ministériel du 3 décembre 1942 fixant les modalités d'application de la loi du 26 septembre 1942 (Journal Officiel du 26 septembre 1942).

(1) Ibid. Demande jointe au courrier de Louis Trincano à M. Labadens, le 14 janvier 1943.

(2) Ibid. *Lettre circulaire de Louis Trincano aux parents des 12 élèves en Allemagne*, 3 février 1943.

Il s'ensuit que les ouvriers travaillant en Allemagne ont droit (art. 1<sup>er</sup>) à une indemnité d'éloignement : *"Dans le cas où les travailleurs n'occupaient pas un emploi salarié complet au moment de leur départ, l'indemnité à payer chaque quinzaine est égale au quart du salaire mensuel moyen départemental fixé pour l'application de la législation sur les allocations familiales du lieu du domicile de l'intéressé"*. Comme le salaire moyen départemental est égal à 1.200 frs pour Besançon où mes élèves peuvent être considérés comme ayant leur domicile, l'indemnité serait de 300 frs par quinzaine. Cette indemnité est due à partir du jour de la signature du contrat (art. 2). Elle doit être versée pour compte du Fonds de Compensation, par la Caisse de Compensation de la Région de Besançon (5 rue des Chaprais).

À l'expiration de chaque période de 3 mois, il faut justifier que l'exécution du contrat se poursuit en produisant à la Caisse de Compensation une lettre ou une carte postale émanant de l'ouvrier et ayant moins d'un mois de date.

Indiquer dans la demande : Nom, prénoms, domicile (École Nationale d'Horlogerie), dénomination et adresse de l'établissement où le travailleur est occupé en Allemagne, date de signature du contrat, compte postal ou compte bancaire auquel doit être versée l'indemnité d'éloignement. J'espère que ces renseignements pourront vous être utiles, et je vous présente, monsieur, mes salutations empressées.  
Le Directeur".

**Lettre Circulaire du Directeur de l'ÉNH aux parents des 12 élèves en Allemagne, 10 février 1943<sup>(1)</sup>.**

"École Nationale d'Horlogerie  
Besançon

Besançon, le 10 février 1943

M. (Lettre aux parents)

Comme suite aux démarches entreprises pour faire classer l'Institut de Chronométrie dans la liste des Grandes Écoles, mon collègue M. Haag, Directeur de cet Institut a reçu la lettre suivante :

*" Paris, le 2 février 1943*

*Cabinet du Ministre de  
l'Éducation Nationale*

*L'inspecteur Général chargé de Mission Maurice Roy  
à Monsieur Le Directeur de l'Institut de Chronométrie s/c de  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon*

*"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 janvier, relative à la réquisition de 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon.*

*Le cas des diverses catégories d'élèves de l'École Nationale d'Horlogerie a été longuement discuté avec les autorités d'occupation (État-Major des Forces militaires en France) avant la rédaction de l'accord qui fait de la CM. du 16-12-42 et après cette rédaction. Les arguments invoqués par vous-même, par Monsieur le Directeur de l'École, et Monsieur le Recteur, ont été présentés mais ils n'ont pas été retenus. Seuls, ont été exemptés les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui étaient en même temps inscrits comme étudiants à la Faculté des Sciences.*

*Le classement de l'Institut de Chronométrie dans la catégorie des Grandes Écoles n'est qu'un cas particulier d'une question qui doit être étudiée dans son ensemble, car elle se pose pour plusieurs établissements de l'Enseignement Technique.*

*L'Inspecteur général chargé de Mission : Maurice Roy"*

En envoyant copie de cette lettre à la Direction Générale de l'Enseignement Technique, j'ai écrit ce qui suit :

Besançon le 6 février

"Il résulte de cette lettre que mes élèves en Allemagne ne pourront plus invoquer pour leur retour le § 3 de la CM du 16 relatif aux élèves des sections préparatoires des Grandes Écoles, mais seulement pour certains, le § 4 relatif à la préparation à un baccalauréat. Se trouvent dans ce cas 5 élèves sur 12 (MM. Mouche, Labadens, Bridel, Brand, Joriot). Je signale également le cas du jeune Bodereau, titulaire des deux baccalauréats, élève de 1<sup>ère</sup> année de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, qui devait prendre une inscription à la Faculté des Sciences.

D'autre part, il reste, suivant ma lettre du 25 janvier à M le Recteur, que mes élèves ne sont considérés :

- ni comme des étudiants ainsi que promis dans mon bureau par le Service de M O en Allemagne, puisqu'ils accomplissent 60 heures de travail par semaine, ce régime ouvrier ne leur permettant pas les études escomptées par votre lettre du 19 Ct pour l'obtention du diplôme,

---

(1) Ibid. Lettre circulaire de Louis Trincano aux parents des 12 élèves en Allemagne, complétée par deux courriers émanant du Ministère de l'Éducation Nationale, 10 février 1943.

- ni comme des horlogers ou des mécaniciens précisionnistes, puisqu'ils font des travaux sans aucun intérêt professionnel et ne nécessitant même pas une formation spéciale.

Je me permets donc de vous prier d'intervenir :

1) pour le retour des 6 élèves ci-dessus par application de la CM du 16-12-42,

2) pour qu'à défaut de changement apporté à la situation des 6 autres élèves, leur contrat, irrégulièrement appliqué d'après les promesses faites, soit réduit de un an à 6 mois,

3) Pour que tout au moins les contrats de mes élèves ne soient pas prorogés comme cela se pratique actuellement, pour tous les travailleurs en Allemagne".

À l'instant je reçois la lettre suivante :

*"Paris, le 2 février 1943*

*Cabinet du Ministre de  
l'Éducation Nationale*

*Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale  
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon*

*"J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre transmission de la lettre du 4 janvier de Monsieur le Directeur de l'École nationale d'Horlogerie.*

*Les cinq élèves cités ne peuvent pas se réclamer du § 4 de la CM du 16-12-42, puisqu'ils ne sont pas "élèves d'une classe de Première, Philosophie ou Mathématiques élémentaires".*

*Au cours des pourparlers qui ont abouti à l'accord qui fait l'objet de la CM. du 16-12-42, le cas des élèves de l'ÉNH a été longtemps discuté, mais les autorités allemandes n'ont consenti à exempter que ceux d'entre eux qui sont en même temps étudiants à la Faculté des Sciences.*

*Elles n'ont pas accepté davantage de ne réquisitionner ces élèves que lorsque leur formation technique serait achevée ou sur le point de s'achever. Les promesses faites par les autorités locales au sujet de l'emploi des élèves et du temps dont ils pourraient disposer pour leurs études n'étaient pas connues des autorités centrales.*

*Il paraît difficile de revenir sur la question avec quelque chance de succès ; dans l'état actuel de la législation scolaire, aucun texte ne classe l'ÉNH, comme d'autres établissements techniques d'ailleurs, parmi les établissements d'enseignement supérieur.*

*Le Directeur du Cabinet, signé : Georjin. "*

Ce document, comme celui du 2 février de M. l'Inspecteur Général Roy, établit que dès la convocation des élèves de l'École en vue de leur départ en Allemagne, le Ministère fût alerté, qui engagea aussitôt des démarches auprès des autorités d'occupation, et que « le cas des élèves de l'ÉNH a été longuement discuté ».

Je veux encore espérer que la situation de ces élèves, telle que dénoncée par ma lettre du 6 février, dont copie ci-jointe, sera sujette à révision dans le cadre des propositions soumises.

Recevez, M. ...., mes salutations empressées. Le Directeur : L. Trincano"

#### **Lettre de Louis Trincano à Georges Bossy, fabricant d'horlogerie, 31 mai 1943<sup>(1)</sup>.**

"Mon cher Bossy,

J'ai fait une démarche à la Feldkommandantur pour obtenir que les élèves de l'École partis en Allemagne viennent subir à l'École un examen de fin d'année. Inclus en communication copie de la lettre qui a été adressée au Service de la main d'œuvre à Stuttgart.

Je serai heureux que mon intervention permette à notre élève de venir passer une quinzaine à Besançon.

Avec mes meilleurs sentiments. L. Trincano

#### **Lettre de M. Mouche à Louis Trincano, directeur de l'ÉNH, 16 novembre 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur,

Le contrat signé par mon fils avec les autorités allemandes échoit le 10 décembre prochain, date à laquelle il devrait donc rentrer légalement en France. Mais une autre raison milite en sa faveur pour permettre ce retour ; le fait d'avoir été mobilisé près d'un an comme engagé volontaire pour la durée de la guerre. D'après les conventions conclues entre l'Allemagne et la France et dont j'ai lu

(1) Georges Bossy est un ancien élève de l'ÉNH (1895-1898). Fabricant d'horlogerie, rue de Lorraine à Besançon, il est le père de Bernard, élève requis (supra). ADD, 1464 W 22. *Lettre de Louis Trincano à Georges Bossy, 31 mai 1943.*

(2) ADD, 1464 W 22. *Lettre de M. Mouche à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, 16 novembre 1943.*

les détails dans les journaux, il est en effet spécifié que le temps de mobilisation sera déduit du temps total du Service Travail Obligatoire. Le temps étant actuellement de dix-huit mois, mon fils devrait donc pouvoir revenir dès maintenant si les lois ou décrets étaient appliquées avec justice. J'ai écrit pour exposer la situation au Commissariat Général de la Main-d'œuvre à Paris. On me répond de m'adresser à la Section de Besançon, or le Bureau de cette ville, rue Moncey, n'existe plus. Comment alors se faire rendre justice quand on est dans son droit ? J'ai pensé que l'École représenterait plus de force, ayant plus de poids pour se faire entendre, pourrait sans doute faire quelque chose pour ces **quatre malheureux\*** à qui on a promis le retour à l'expiration de leur contrat et qui ne sont pas encore là parce qu'ils ont voulu faire honneur à leur engagement. Ils ont tenu leur parole, à la Commission qui les a requis de tenir la sienne. Enfin si l'École doit être absolument représentée, il serait de toute justice qu'il y ait une relève et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient sacrifiés.

J'espère Monsieur le Directeur qu'avec le poids de votre haute autorité vous pourrez vous faire entendre en ce sens près de la Commission responsable de leur départ et je vous prie d'agréer mes biens sincères salutations. Mouche”.

**Lettre de Louis Trincano à M. Mouche, 18 novembre 1943<sup>(1)</sup>.**

“Monsieur,

Dès le reçu de votre lettre du 16 courant, j'ai saisi Monsieur le Recteur de la question que vous posez quant aux moyens administratifs à employer pour obtenir le retour de votre fils en fin de contrat.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées. Le Directeur.”

**Lettre de Louis Trincano à la Direction Départementale du STO au sujet des contrats des six derniers élèves encore retenus, 23 novembre 1943<sup>(2)</sup>.**

“Monsieur le Directeur Départemental,

Le 7 décembre 1942, un certain nombre d'élèves de 20 ans de l'École Nationale d'Horlogerie ont été amenés par le Service allemand de la Main-d'œuvre (rue Moncey, Besançon) à signer un contrat de travail d'un an devant expirer le 7 décembre prochain. La durée limite de ce contrat fût nettement arrêtée d'un commun accord entre les parties s'agissant d'élèves au cours de leurs études, et des assurances furent données pour la libération, après un an, tant aux autorités académiques de Besançon qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale à Paris.

Sont encore en Allemagne à ce jour :

MM. : Brand Bernard, Firme Urbaneck, 22-24 Gertrudstrasse, Nuremberg ;

Chatelot Gilbert “ “ “ “ ;

Liévaux René, “ “ “ “ ;

Mouche Pierre, “ “ “ “ ;

Joriot Camille, Ludwig Kellermann, 98 Schubarehatrasse, Nuremberg ;

Bossy Bernard, Maison Beutter, Fabrique d'horlogerie, Edelstrasse, Pforzheim.

J'ai l'honneur de vous parler au nom des familles de vouloir bien intervenir afin que ces jeunes gens reviennent à l'École, à la date convenue. Recevez Monsieur le Directeur Départemental, mes salutations distinguées. Le Directeur.”

**Courrier du Directeur de l'ÉNH (M. Braille) au Service Juridique des Travailleurs Français en Allemagne, 18 janvier 1944<sup>(3)</sup>.**

“Monsieur,

Me faisant l'interprète de parents, j'ai l'honneur de venir solliciter votre appui en faveur d'élèves de l'ÉNH de Besançon qui ont été amenés à signer un contrat d'un an avec le Service local de la Main-d'œuvre française en Allemagne, en décembre 1942.

(1) ADD, 1464 W 22. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Mouche*, 18 novembre 1943.

(2) Ibid., *Courrier de Louis Trincano au Directeur Départemental du Service Obligatoire du Travail*, 9 rue Charles Nodier, Besançon, s/c de M. le Recteur, 23 novembre 1943.

(3) Ibid., *Courrier de Directeur de l'ÉNH de Besançon au Service Juridique des Travailleurs Français en Allemagne*, 53 rue de Rome, Paris 8<sup>ème</sup>, 18 janvier 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1944, Louis Trincano est désormais en retraite mais il reste très impliqué dans la libération de ses élèves et Henri Braille a besoin de toute son expertise du dossier.

(\*) En réalité, en novembre 1943, ils sont encore six à être retenus. Quatre sont toujours à Urbaneck (Mouche, Liévaux, Chatelot et Brand), mais Joriot est dans une autre entreprise de Nuremberg (Ludwig Kellermann), quant à Bernard Bossy il se trouve maintenant à Pforzheim...

Le contrat de ces jeunes gens, qui restent au nombre de **quatre** est venu à expiration en décembre 1943, mais ils sont maintenus en Allemagne par le Service de la Main-d'œuvre à Nuremberg où ils travaillent.

Si sur ces données générales vous pouvez intervenir, je suis prêt à vous fournir toutes précisions utiles. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes salutations distinguées. Le Directeur.

P.S. Je précise que les élèves engagés à titre de "volontaires" en raison de leur âge (20 ans) n'ont pas terminé leurs études."

**Courrier du Commissariat de la Main d'œuvre au Directeur de l'ÉNH, 28 janvier 1944<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Il vient de m'être transmis du Service juridique des Travailleurs Français en Allemagne une réclamation que vous avez faite pour ces jeunes gens qui ne sont pas venus en permission et qui ont terminé leur fin de contrat.

Il n'y a plus de fin de contrat en Allemagne, les permissions sont autorisées par les Arbeimstamts, il est impossible en France d'intervenir dans la situation actuelle après des industries pour les obliger à donner des permissions, même que les contrats soient terminés. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées."

**Lettre de M. Braille à M. Chatelot, 27 janvier 1944<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur,

Monsieur Trincano, ancien Directeur de l'École vient d'avoir l'occasion de s'entretenir avec M. Bertrand, ancien Recteur de l'Académie de Besançon, présentement Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale au sujet des élèves de l'École qui ont signé en décembre 1942 un engagement d'un an pour l'Allemagne expirant en décembre 1943. Il a rappelé à M. le Recteur sa correspondance pour que le Ministère intervienne afin que ces jeunes gens soient libérés en fin de contrat. M. Bertrand lui a répondu qu'il avait vu dans ce but M. Roy Inspecteur Général au Ministère chargé spécialement des relations avec les autorités d'occupation. Il en résulterait que ces jeunes gens auraient signé un nouveau contrat d'un an.

Monsieur Trincano s'est montré surpris de cette affirmation et je viens vous en faire part vous priant de me faire savoir si ce nouvel engagement est exact et dans quelles conditions il s'est opéré.

Recevez, Monsieur, mes empressées salutations. Le Directeur."

**Lettre de M. Chatelot à M. Braille directeur de l'ÉNH, 2 mars 1944<sup>(3)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Ayant communiqué copie de votre lettre du 27/01/1944, à mon fils Gilbert Chatelot dans laquelle vous me faisiez part de la signature d'un nouveau contrat pour les élèves de l'ÉNH, je reçois ce jour sa réponse bien négative à ce sujet, mais devant les conditions imposées, d'une part par le STO et d'autre part, devant l'insuffisante attention des pouvoirs intéressés pour le respect de leur contrat, se devant de ce fait ou accepter leur exil, ou renouveler celui-ci dans l'espoir bien incertain d'un congé déjà plusieurs fois sollicité.

Monsieur le Directeur, j'ose espérer, en me référant à votre lettre du 16-2, que cette précision vous permettra de donner la suite qu'il convient.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très respectueuse. Chatelot."

**Lettre de M. Chatelot à M. Braille directeur de l'ÉNH, 27 mars 1944<sup>(4)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre du 16 février me demandant de vous confirmer s'il était exact que mon fils avait signé un nouveau contrat de travail à l'échéance du premier, au 7/12/1943.

À la date du 2 courant, je vous avisais de sa réponse négative à ce sujet. À ce jour ignorant la suite donnée à votre intervention et de la réponse qui en résultera, considérant que mes précédentes lettres ne sollicitaient aucune faveur, mais l'application intégrale

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier du Commissariat de la Main-d'œuvre française en Allemagne, 1 place du 4 septembre, Besançon, à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, le 28 janvier 1944.*

(2) Ibid. *Lettre du Directeur de l'ÉNH à M. Chatelot, 27 janvier 1944.*

(3) ADD, 1464 W 22. *Lettre de M. Chatelot, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé militaire, Croix de Guerre, Essert (Territoire-de-Belfort), à M. le Directeur de l'ÉNH, 2 mars 1944.*

(4) Ibid. *Lettre de M. Chatelot à M. le Directeur de l'ÉNH, 27 mars 1944.*

du contrat d'autant plus légal puisque pris en accord avec les autorités enseignantes sous couvert du Ministère de l'Éducation Nationale. Anticipant par la présente à votre réponse en me référant de l'exposé radiophonique de M. le Ministre de l'Information, donnée au poste de Radio-Toulouse le 22 courant, répété le lendemain 23 à 19 H 15, sur l'accord pris entre le Gouvernement français et les autorités allemandes, sur les jeunes gens appelés ou devant être appelés au STO en Allemagne, sont exemptés : les fils uniques, et les fils pupilles de la Nation.

Mon fils remplissant ces conditions, puisque moi-même amputé de guerre 14/18 à 100% se trouve de droit « Pupille de la Nation ». À ce jour, à l'échéance de son seizième mois et ayant accompli son obligation même au-delà puisque primitivement son contrat ne devant être que de 6 mois, puis un an, ensuite illimité et, en plus, actuellement privé de son congé en raison de l'arrêt momentané de ces derniers.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien considérer la présente, non pas comme une réédition de mes doléances, mais en complément légal justifiant ma réclamation et dictant mon devoir, à solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire afin d'obtenir l'application de cet accord pour le retour de mon fils. Comptant sur votre réponse et sur la suite que vous voudrez bien donner à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très respectueuse avec mes remerciements anticipés. Chatelot."

**Affaire "Chatelot" : lettre du Doyen de l'Université à M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon, 5 avril 1944<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur de l'ÉNH m'avait adressé directement, le 31 mars dernier, les documents ci-joints pour instruction. J'ai fait procéder sur place à une enquête à laquelle, soit l'École, soit la famille aurait pu procéder elle-même, sans recourir aux autorités académiques".

"M. Kalmès délégué de la Famille des Travailleurs en Allemagne déclare :

*"M. Chatelot père, Grand Invalide de Guerre doit se faire établir par son Association d'Invalides, un Certificat attestant son état actuel, et établissant qu'en raison de cet état il ne peut rester seul (art. X de la loi concernant les Grands Invalides).*

*Le fait d'être P N\* ne peut pas s'appliquer aux jeunes gens se trouvant déjà dans le reich, mais uniquement à ceux qui y vont partir. Tous les documents nécessaires en mains, M. Chatelot fils s'adressera à son Délégué d'Usine. Celui-ci a toutes les possibilités, sur place, pour faire valoir la situation du jeune homme et obtenir de l'Arbeitsfont, le retour en France. On ne connaît pas, pour le moment d'autres possibilités de France, ni les autorités françaises, ni les autorités allemandes ne peuvent rien".*

Monsieur le Directeur voudra bien aviser la famille et à l'avenir, employer la voie hiérarchique, sauf cas d'urgence déclaré.

Besançon le 5 avril 1944. Pour le Doyen et par délégation, le Doyen de la Faculté des Lettres, E. Préclin.

Copie transmise à M. le Directeur de l'ÉNH, Besançon le 7 avril, l'Inspecteur d'Académie.

---

(1) ADD, 1464 W 22. Gilbert Chatelot étant inscrit dans la classe préparatoire à l'Institut de Chronométrie (qui ressortit de la Faculté des Sciences), Henri Braille a tenté, de nouveau, d'avoir l'appui de l'Université pour appuyer la demande de M. Chatelot père (supra).

(\*) Pupille de la Nation.

## **“Novembre 1943 : des Parents inquiets pour leur enfant susceptible d’être requis pour le STO”**

### **Courrier de Jean Holtzer à Louis Trincano, 11 novembre 1943<sup>(1)</sup>.**

“Monsieur le Directeur,

Ayant reçu pour mon fils\*, élève à l’école, qu’il est convoqué pour passer le Conseil de révision, je me suis rendu à la mairie de ma commune pour leur signaler que mon fils était rentré à votre école, à Besançon.

Ayant demandé des renseignements possibles au sujet d’un départ possible on m’a répondu que c’était à vous de faire le nécessaire pour qu’il puisse finir complètement son année.

Je me permets de vous adresser cette lettre dans le cas où vous auriez des renseignements complémentaires à me demander.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations très distinguées.”

### **Courrier de Louis Trincano au Recteur de l’Académie, 17 novembre 1943<sup>(2)</sup>.**

“Des familles, dont le fils, élève à l’École est convoqué pour passer le Conseil de Révision, m’écrivent pour me demander d’intervenir ayant été avisé que c’est au Directeur de faire le nécessaire pour que l’élève puisse continuer ses études.

J’ai l’honneur de vous demander de bien vouloir m’adresser dès que possible, des instructions à ce sujet ne connaissant comme cas d’exception que celui des bacheliers ayant une inscription à la Faculté.

Je désire surtout éviter les incidents de l’an dernier, où des jeunes gens de l’École sont partis en Allemagne, faute d’instructions du Ministère en temps utile. Le Directeur...

Inclus la liste des élèves de la classe 1943.”

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Jean Holtzer, au sujet de son fils, à Monsieur le Directeur de l’ÉNH, 11 novembre 1943.*

(2) Ibid. *Courrier du Directeur de l’ÉNH à Monsieur le Recteur de l’Académie, 17 novembre 1943.*

(\*) Charles Holtzer (promo 41-46). Il restera à l’École pour achever sa scolarité. En juin 1945, pour obtenir son diplôme, il doit repasser un contrôle supplémentaire (réparation), mais il se retrouve mobilisé pour effectuer son service militaire. Il revient à l’École en octobre 1946 mais abandonne aussitôt.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### ----- Les élèves requis pour le STO en Allemagne : échanges épistolaires entre des anciens élèves et le Directeur de l'École -----

#### **Courrier de Paul Henri Jenny à Monsieur le Directeur de l'ÉNH, 12 décembre 1942<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Depuis bientôt 8 jours me voilà installé dans mon nouveau logis. C'est un charmant chalet de type "Forêt Noire". Je suis chez des particuliers qui sont très gentils. Gütenbach est un petit village de la Forêt Noire situé à 40 kilomètres de Schweningen, tout le village (1200 habitants) n'est composé que de chalets situés tantôt au fond de gorges profondes, tantôt sur des hauteurs. D'ailleurs l'altitude varie entre 825 mètres et 1150 mètres. Je travaille dans une usine d'horlogerie très moderne. Le patron est suisse : Adolphe Hamand, il habite à Schweningen. Ici pas de travail en série, mais au contraire varié, chronomètres, chronographes à rattrapante. La nourriture est très bonne et très abondante, le ravitaillement est meilleur qu'en France. L'allemand technique que j'ai appris l'année dernière à l'École m'est d'une grande utilité. Le patois est presque semblable à celui du Haut-Rhin, et par le fait je ne suis pas dépaysé. Mes premières impressions sont très bonnes mais je ne peux pas dire si cela durera, c'est pourtant mon plus grand souhait.

Je compte voir M. Jolivet dimanche prochain. Je crois qu'il travaille chez Kienzlé à Schweningen. J'ai trouvé beaucoup de jeunes gens de la région de Morez. Ils travaillent presque tous chez Kienzlé ou chez Kaiser à Villingen ou à Schweningen.

J'en termine ici avec mes premières impressions et vous prie de croire à mes plus respectueux souvenirs.

P.H Jenny Schwarzwaldland Weisser, Gütenbach

#### **Courrier de Paul Henri Jenny à Monsieur Petiteau Professeur à l'ÉNH, 12 décembre 1942<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur et Cher Professeur,

Je suis arrivé à Gütenbach il y a 8 jours (...). La fabrique où je travaille est à 10 minutes de marche d'ici. Je suis sur des chronomètres et des chronographes à rattrapante. C'est un travail très intéressant mais un peu difficile. Enfin je m'en tire honorablement grâce à votre cours de technologie qui m'est très précieux. Souvent à l'École on ne travaille pas assez certains cours qui sont pourtant très utiles tels que : technologie horlogère, théorie horlogère, allemand. Je loge chez des particuliers qui sont très aimables. J'ai une superbe chambre, la nourriture est très bonne et très abondante. J'ai beaucoup appréhendé pour ce départ en pays étranger. Ce n'est qu'un beau voyage et ici j'ai tous les jours l'occasion de m'instruire : l'atelier d'horlogerie et ultra-moderne, propreté extraordinaire, très clair, confort moderne absolu. Comme vous le voyez je suis très content de ma nouvelle situation. Si vous connaissez des personnes qui doivent partir en Allemagne, dites-leur d'apprendre l'allemand, c'est presque indispensable.

Je termine ici mes premières impressions qui sont comme vous le voyez très bonnes. Je vous quitte, cher Monsieur, en vous priant de croire à tout mon respectueux souvenir. Jenny".

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Lettre de Paul Henri Jenny au Directeur de l'ÉNH, 12 décembre 1942.* Paul Henri Jenny est horloger (promo 1938-1942). Originaire du Territoire-de-Belfort (Giromagny), né en 1921, il sort diplômé de l'ÉNH en juillet 1942. Quelques mois plus tard il est requis dans le cadre du STO.

(2) ADD, 1464 W 22. *Lettre de Paul Henri Jenny à Monsieur Petiteau professeur à l'ÉNH, 12 décembre 1942.* Ce courrier, que Victor Petiteau a communiqué à Louis Trincano, a été affiché en salle des professeurs (d'après la mention manuscrite qui figure en bas du document).

**Courrier de Leroy, Prutner et Vaillant, anciens élèves, à Monsieur le Directeur de l'ÉNH, 29 décembre 1942<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

Nous savions avec quelle sollicitude vous vous intéressiez au sort de vos élèves à la sortie de leur temps d'École, aussi permettez à trois "anciens de Besançon" de venir se rappeler à votre bon souvenir en vous présentant leurs meilleurs vœux pour l'année 1943.

Le hasard a en effet réuni à Hambourg, il y a un mois environ, Prutner promo 34-37, Leroy promo 36-40 et Vaillant promo 37-41. Nous travaillons tous trois dans une fabrique de chronomètres de marine dont vous devez certainement connaître le nom : Chronometerwerke Wempe\*. Il s'agit d'une entreprise modèle et l'accueil que nous y avons reçu a été des plus courtois. Notre camarade Prutner qui est chez Wempe depuis plus d'un an\*\* nous sert bénévolement d'interprète, mais il est souhaitable qu'au terme de notre contrat nous puissions, Vaillant et Moi nous exprimer correctement. Il semble encore vous entendre Monsieur le Directeur, quand vous inspectiez un jour une classe d'allemand, recommander à tout le monde la plus grande assiduité à ce cours. Nous ne pouvions pas supposer à quel point vous aviez raison. Il est inutile de vous assurer Monsieur le Directeur que nous faisons tous nos efforts pour nous montrer dignes de l'école qui nous a formés et dont la réputation est ici considérable.

Nous savons qu'il y a en ce moment des départs massifs d'ouvriers. Nous souhaitons seulement à tous ceux qui partent de pouvoir travailler dans une maison semblable à celle qui nous occupe. Malgré la séparation de nos familles et les conditions de vie forcément moins agréables le moral et la bonne humeur ne fait pas défaut.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre notre souvenir et nos meilleurs vœux à tous nos anciens professeurs. Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur à nos sentiments dévoués et à notre profond attachement pour notre école.

Leroy, Prutner, Vaillant".

**Réponse de Louis Trincano au père de Philippe Leroy, 19 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

"Cher Monsieur,

Je reçois de votre fils Philippe, et de ses camarades Prutner et vaillant, une lettre très aimable dont il a été donné lecture aux élèves horlogers, et que j'ai communiquée aux professeurs : je vous en adresse ci-inclus copie.

Veillez dire à votre fils combien j'ai apprécié ses sentiments envers l'École et aussi son excellent moral, même sa bonne humeur. J'ai été très heureux d'envoyer aussi copie de cette lettre à ceux de mes élèves qui sont par ailleurs en Allemagne (Nüremberg).

Veillez agréer vous-même, Cher Monsieur, l'expression cordiale de mes meilleurs sentiments. Le Directeur".

---

(1) Ibid. *Courrier de Prutner, Leroy, Vaillant, anciens élèves, Chronometerwerke Wempe, Hamburg, Steinstrasse 23, Deutschland, à Monsieur le Directeur de l'ÉNH de Besançon, 29 décembre 1942.*

(2) Ibid. *Courrier du Directeur de l'ÉNH de Besançon à Monsieur Léon Leroy, 4 Faubourg St. Honoré, Paris 8<sup>e</sup>: 9 janvier 1943.* La maison Leroy est fort reconnue dans l'horlogerie de précision elle est sise au 7 boulevard de la Madeleine à Paris, et a un atelier à Besançon, square Saint-Amour (supra et infra).

(\*) Louis Trincano a été en relation professionnelle avec le Directeur de cette entreprise. Ce dernier avait visité l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et avait été impressionné par la qualité des formations dispensées (supra).

(\*\*) Si Vaillant et Leroy semblent être des « requis » dans le cadre du STO, il se pourrait, d'après la date énoncée (fin 1941), que Prutner ressortisse d'un autre « statut » (travailleur volontaire ?).

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### ----- Les élèves requis pour le STO en Allemagne : notifications et échanges épistolaires entre les Directions de l'ÉNH, de l'Institut de Chronométrie et les Autorités administratives. -----

**Courrier de Louis Trincano à M. le Recteur s/c de M. l'Inspecteur d'Académie, 4 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir copie de la lettre de l'élève Hanet, Chef de groupe de 11 élèves partis travailler à Nuremberg le 11 décembre 1942 (l'autre élève est sur sa demande à Schramberg).

Avant d'aborder leur situation, je désire d'abord établir que certains se trouvent en droit de bénéficier de l'exemption des obligations de la réquisition, en vertu de la CM. du 16/12/1942, parvenue à l'École le 26 décembre par le BU et dont j'ai saisi les parents suivant lettre qui a reçu votre approbation.

Cette circulaire précise dans son § 4 que sont exemptés les élèves pouvant attester qu'ils doivent se présenter dès la prochaine session à l'examen du baccalauréat 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> partie.

Vous savez que l'École Nationale recrute :

- pour la section des Techniciens, des élèves possédant le baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie,
- pour la section des Ingénieurs, des élèves possédant le baccalauréat 2<sup>ème</sup> partie.

Or ces élèves sont admis à l'École qui continuent à préparer l'un ou l'autre de ces baccalauréats pour être reçus dans l'une des deux sections et il en est qui sont partis en Allemagne faute d'avoir été exemptés à temps par le CM. du 16/12, dont les parents revendiquent à présent le bénéfice. Il s'agit des élèves :

- Bodereau, titulaire du baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie et qui prépare le baccalauréat 2<sup>ème</sup> partie (admissible) ;
- Bridel, titulaire de la 1<sup>ère</sup> partie écrite du baccalauréat ;
- Labadens, admissible baccalauréat 2<sup>ème</sup> partie,
- Brand, titulaire du baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie, prépare la 2<sup>ème</sup> partie ;
- Mouche, prépare le baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie (admissible).

D'autre part, la lettre de l'élève Hanet établit que, contrairement aux assurances qui m'ont été données à Besançon par l'Office allemand de main-d'œuvre en Allemagne :

- 1) ces élèves ne sont pas employés selon leurs capacités professionnelles et font des travaux de manœuvre ;
- 2) ces élèves ne sont pas considérés comme des étudiants avec temps pour études, mais comme des ouvriers dont ils ont les horaires.

Il serait souhaitable que, comme pour les élèves relevant de l'enseignement général, une entente soit établie avec les autorités d'occupation (et non avec les Offices locaux non responsables) pour les élèves relevant de l'Enseignement technique. Cette entente pourrait être basée sur les conditions suivantes :

- 1) ces élèves ne seraient pas réquisitionnés avant 2 ans au moins de formation professionnelle (il en est parti qui étaient entrés en octobre dernier) ;
- 2) ils seraient utilisés à des travaux en rapport avec leur formation pratique et auraient un temps journalier à consacrer à leurs études : leur placement aurait lieu à cet effet dans des établissements organisés pour la formation professionnelle (exemple usines Junkers) ;
- 3) la durée du contrat ne pourrait excéder 6 mois.

Je fais remarquer que ces propositions sont celles qui ont été faites cet été par les Usines Junkers, ma visite qui a suivi à Dessau, m'a permis de constater qu'un stage effectué dans ces usines aux conditions précitées serait plutôt un bien pour nos élèves : mon rapport sur ledit voyage est explicatif à ce sujet.

Par contre l'abandon dans lequel se trouvent présentement les élèves de l'Enseignement Technique, porte un grave préjudice à leurs études comme à leur moral, surtout sachant qu'on s'est occupé des élèves d'éducation générale.

Je propose donc qu'il soit engagé des pourparlers sur les bases indiquées avec clause d'effet rétroactif, ce qui permettrait de faire bénéficier mes 12 élèves des nouvelles dispositions. La négociation proposée me paraît d'autant plus pressante qu'il est déjà

---

(1) AÉNH. Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon, 4 janvier 1943.

question de nouveaux prélèvements dans la jeunesse locale.

En terminant, je tiens à observer que le maintien de la situation actuelle porterait un grave préjudice au recrutement de la section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, les élèves candidats bacheliers sachant qu'ils ne trouveront pas à l'École Nationale la protection assurée par les lycées, et déjà des départs d'élèves qui vont avoir 20 ans s'annoncent".

**Courrier du Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, 5 janvier 1943<sup>(1)</sup> :**

"Par votre lettre du 24 décembre 1942, vous avez bien voulu attirer mon attention sur deux catégories d'élèves dont le cas n'est pas envisagé dans la circulaire du 16 décembre, relative à la réquisition de la main-d'œuvre :

1) les élèves des établissements techniques et en particulier de l'École Nationale d'Horlogerie :

"Le classement des élèves des établissements techniques dans les ordres d'enseignement : Supérieur, Secondaire, Primaire, n'est fixé par aucun texte officiel. Ce texte est actuellement à l'étude. Dans l'état actuel de la jurisprudence scolaire, peuvent être considérés comme étudiants tous les élèves titulaires du baccalauréat. Les autorités allemandes n'ont pas reconnu la qualité d'étudiants aux élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui n'étaient pas inscrits à la Faculté des Sciences..."

L'inspecteur Général chargé de Mission : Maurice ROY."

**Courrier du Directeur de l'Institut de Chronométrie à M. le Recteur d'Académie de Besançon, 6 janvier 1943<sup>(2)</sup> :**

"Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les conséquences que peuvent avoir sur le recrutement des élèves de l'Institut de Chronométrie, les conditions dans lesquelles est appelée à se faire la réquisition de la main d'œuvre pour l'Allemagne, et les cas d'exemption de cette obligation qui sont prévus par la Circulaire ministérielle du 16 décembre 1942.

Les élèves en cours d'études à l'Institut sont en cette qualité immatriculés à la Faculté et rentrent dans les cas prévus par la circulaire. Il n'en est pas de même pour les jeunes gens qui se préparent à y rentrer, pour la plupart élèves de l'École d'horlogerie. Un certain nombre d'entre eux titulaires du baccalauréat sont en même temps inscrits pour un certificat de licence ; d'autres sont candidats à l'une ou l'autre partie du baccalauréat. Mais ce sont là des cas individuels, et les candidats techniciens en tant que tels restent soumis à la réquisition. Ceci risque d'en amener beaucoup à renoncer à cette voie, compromettant le recrutement de l'Institut pour se tourner vers la préparation d'autres écoles. En effet il est précisé par la circulaire déjà citée que les élèves des classes préparatoires aux Grandes Écoles bénéficient du même traitement que les étudiants. Il conviendrait donc que l'Institut de Chronométrie soit à ce point de vue assimilé aux dites Écoles, ce qui est du reste conforme à l'esprit des décisions qui ont présidé à sa création. Rappelons d'ailleurs qu'une telle assimilation a été formellement faite quand il s'est agi d'étendre aux élèves de l'Institut le bénéfice des certaines dispositions (art. 21) de la loi militaire de 1928. La mesure demandée ici qui n'intéresse qu'un très petit nombre de jeunes gens, et par suite n'affecterait en rien le recrutement de la main d'œuvre, devrait faire l'objet d'une entente avec les hautes Autorités d'occupation, l'Office local de la main d'œuvre n'étant pas qualifié pour prendre une décision. On peut enfin souligner que le but poursuivi n'est nullement de soustraire à la réquisition quelques individus, mais au contraire en permettant de mener à leur terme les études des techniciens de leur permettre de rendre éventuellement de plus grands services. J. Haag".

**Courrier de Louis Trincano à Jules Haag, Directeur de l'Institut de Chronométrie, 8 janvier 1943<sup>(3)</sup>.**

"Cher Monsieur,

Le fait que nous ayons été saisis de la CM du 16/12/42 que le 26 par l'entremise du BUS, nous a empêchés d'en faire bénéficier les jeunes gens partis pour l'Allemagne le 11 du même mois, qui ont été prélevés à l'École nationale d'Horlogerie où ils se trouvaient comme stagiaires pour la partie technique de leurs études à titre d'élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie. Le § 3 de ladite CM les aurait exemptés de réquisition si cette CM était parvenue à temps.

Je me permets de vous proposer qu'à titre de Directeur de l'Institut vous écriviez par l'entremise du Recteur à M. Maurice Roy, Inspecteur général chargé de mission, pour lui faire connaître l'erreur commise par le recrutement fait à l'École de 7 de vos élèves

---

(1) AÉNH. *Courrier de l'Inspecteur général, chargé de Mission, Maurice Roy à Monsieur le recteur de l'Académie de Besançon, 5 janvier 1943. Copie transmise à titre de notification par l'Inspecteur d'Académie (Pichard) au Directeur de l'ÉNH de Besançon, le 11 janvier 1943.*

(2) Ibid. *Courrier de Jules Haag au Recteur de l'Académie de Besançon, 6 janvier 1943.*

(3) Ibid. *Courrier de Louis Trincano à Jules Haag, 8 janvier 1943.*

en joignant le Certificat d'inscription de chacun d'eux pour l'année scolaire en cours. Il s'agit de : MM. Bodereau, Boillot, Brand, Brenot, Bridel, Joriot, Labadens.

D'autre part, l'élève Mouche était candidat pour la Section préparatoire et préparait cette année sa 1<sup>ère</sup> partie du baccalauréat, ayant été admissible à la dernière session suivant certificat universitaire : il répond au § 4 de la CM. pour l'exemption.

Tous ces jeunes sont à l'usine Firma Job. Uhrnabeck et C<sup>o</sup>, Gertudstrasse 22-24 Nüremberg.

Si M. Roy ne peut obtenir leur retour immédiat, veuillez le prier d'envisager l'obtention d'une réduction à 6 mois de leur contrat, afin que ces élèves ne perdent injustement une année d'études.

Enfin je vous propose d'aviser M. Roy que l'IC est déclaré comme GRANDE ÉCOLE, et qu'il conviendrait de l'inscrire effectivement à ce titre afin de prévenir toute surprise si la liste des Grandes Écoles était demandée au Ministère de l'Éducation Nationale.

Recevez, Cher Monsieur, l'expression cordiale de mes meilleurs sentiments. Le Directeur".

**Courrier du Directeur de l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon à M. Maurice Roy, Inspecteur Général chargé de Mission<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur l'Inspecteur Général,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation particulière dans laquelle se trouvent 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon. Ces jeunes gens ont été réquisitionnés par les autorités allemandes, en même temps que quelques élèves de l'École Nationale d'Horlogerie, et sont partis pour l'Allemagne le 11 décembre 1942. Or, suivant les termes de la CM du 16 décembre 1942, ils auraient dû être exemptés comme préparant une Grande École. Il est donc permis de considérer qu'ils ont été l'objet d'une erreur et je prends la liberté de vous demander s'il ne serait pas possible de la réparer en sollicitant, soit leur retour immédiat, soit une réduction de leur contrat à la durée de six mois.

Je vous envoie ci-joint leurs certificats d'inscription et vous informe qu'ils sont actuellement à l'usine Firma Job. Uhrnabeck et C<sup>o</sup>, Gertudstrasse 22-24 Nüremberg.

Je vous demande enfin de vouloir bien intervenir auprès du Ministère de l'Éducation pour obtenir que l'Institut de Chronométrie soit classé dans la catégorie des Grandes Écoles, s'il ne l'est déjà, afin qu'il n'y ait pas contradiction entre ce que nous affirmons ici et ce qu'on pourrait dire à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur de l'Institut de Chronométrie".

**Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale à M. le Recteur de l'Académie de Besançon (notification transmise à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon, le 21 janvier), 19 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

"Ministère de l'Éducation Nationale  
Direction de l'Enseignement Technique  
2<sup>ème</sup> Bureau

Paris, le 19 janvier 1943

le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale  
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Comme suite à votre lettre du 11 décembre 1942 relative à l'achèvement des études des élèves de l'École Nationale d'Horlogerie partis en Allemagne, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il conviendra que le Directeur assure, comme il le propose, une liaison permanente avec ces élèves par une correspondance hebdomadaire, l'envoi de livres, de cours, et s'il y a lieu de denrées alimentaires. Ces élèves seront considérés comme des élèves en stage à l'étranger qui continuent à préparer leur diplôme. Un plan d'études sera établi en leur faveur, d'accord avec les professeurs, d'après la classe de chaque élève.

Le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon avisera de ces dispositions les élèves intéressés ainsi que leurs parents.

Par autorisation, le Directeur Général de l'Enseignement Technique. Signé : LUC

Copie transmise à titre de notification à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Besançon.

Besançon le 21 janvier 1943. Le Recteur".

(1) Ibid. *Courrier de Jules Haag à Maurice Roy, Inspecteur Général chargé de mission*, 8 janvier 1943.

(2) Ibid. *Courrier de M. Luc, Directeur général de l'Enseignement Technique au Recteur de l'Académie de Besançon*, 19 janvier 1943.

**Courrier de Louis Trincano au Recteur de l'Académie, 22 janvier 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir inclus copie d'une deuxième lettre de mes élèves de Nuremberg\*. Étant donné que des démarches sont entreprises de par la lettre de M. Haag pour obtenir le retour de ceux qui avaient le droit d'être maintenus à Besançon en vertu des § 3 et 4 de la CM du 16 décembre 1942, je viens vous demander si je puis donner à ces jeunes gens un espoir quelconque. Je leur ferai part également des conseils que vous voudrez bien me charger de leur donner. Le Directeur".

**Courrier de Louis Trincano au Recteur de l'Académie, 25 janvier 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

Vous m'avez transmis copie d'une lettre en date du 19 courant de M. le Ministre de l'Éducation Nationale (Enseignement Technique 2<sup>ème</sup> bureau) par laquelle je dois assurer selon mes propositions, une liaison permanente avec les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon partis en Allemagne, sous forme de correspondance, d'envoi de livres de cours, et s'il y a lieu de denrées alimentaires\*\*. Ces élèves étant considérés en stage à l'étranger, un plan d'études serait établi selon leur classe pour la continuation de leurs études en vue de préparer leur diplôme.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que lorsque j'ai fait les propositions sus-indiquées, qui se trouvent ratifiées, je comptais que mes élèves bénéficieraient, selon la déclaration formelle qui leur fût faite dans mon bureau par le Directeur à Besançon du Service de la main d'œuvre en Allemagne, du régime des étudiants. C'est pourquoi je me suis permis de vous demander une lettre pour le Directeur de l'École Supérieure de Nuremberg, à lui remettre par mes élèves pour qu'ils trouvent un appui pour la continuation de leurs études. Ils devaient également, selon ma demande, faire des travaux en rapport avec leur formation professionnelle.

Or, de leur correspondance, il ressort que mes élèves ne sont traités :

- ni comme des étudiants, puisqu'ils accomplissent 60 heures de travail par semaine, et se trouvent ainsi astreints au régime ouvrier ;
- ni comme des horlogers ou des mécaniciens de précision puisqu'ils font des travaux de série sans aucun intérêt professionnel et ne nécessitant même pas une formation spéciale. Leurs seuls avantages c'est d'être groupés dans une usine où le Directeur se montre bienveillant, et de se trouver, pour leurs rares loisirs, dans une grande ville. Mais au point de vue enseignement on ne saurait songer à leur demander, après des journées de fatigue comme celles imposées, de travailler des cours, d'autant que le faible temps qui leur reste disponible est encore utilisé pour leur entretien. Ce qui est navrant dans cette affaire, c'est que mes élèves sont les seuls de France victimes, avec le choix du département du Doubs pour un essai de réquisition, de ce qu'aucune entente préalable n'ait eu lieu entre le Ministère de l'Éducation Nationale et les autorités d'occupation. Il a fallu le recrutement forcé d'élèves à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon pour que, grâce à vos interventions répétées, la question soit examinée en haut lieu et pour aboutir à la CM du 16-12-42, qui m'est venue le 26 par le canal du BUS. Vous savez que 8 de mes élèves sur 12 n'aurait pas dû partir le 11 décembre, pouvant être exemptés parfois pour deux motifs :
- élèves préparant un baccalauréat... (§ 3),
- élèves de la section préparatoire d'une Grande École...(§ 4).

Témoignant du courage et de la dignité de ses camarades, le Chef de Groupe de mes élèves à Nuremberg m'écrit le 14 courant : *"Notre travail ici n'est pas réjouissant tant s'en faut, mais nous l'acceptons comme une sorte de sacrifice ou plutôt comme une dette à régler sans l'avoir contractée..."*. Il n'est pas possible que ce sacrifice, constitué par un travail ingrat et surtout par un retard irrémédiable dans les études, soit imposé injustement à ces seuls élèves de Besançon à l'encontre d'un accord signé entre deux Pays. Il ne saurait donc plus être question de plan d'études, d'envoi de livres, etc. : le but à atteindre c'est le retour par annulation d'un contrat irrégulièrement établi, d'autant que ce contrat risque à présent, d'être renouvelé jusqu'à la fin de la guerre. J'ajoute que les parents des élèves qui devraient être bénéficiaires de la CM du 16-12-42, protestent vivement contre le départ injustifié de leurs enfants et demandent que leur cas soit signalé directement à M. le Ministre pour obtenir sa haute intervention.

En ce qui concerne l'envoi de denrées alimentaires, des boîtes de biscuits vitaminés ont déjà été expédiées à Nuremberg, et l'École fera son possible pour maintenir cet envoi. Il apparaît difficile d'expédier d'autres produits alimentaires, qui seraient à prendre sur les parts des élèves internes, puisque l'Économiste n'a pas de tickets pour les élèves à l'étranger. Le Directeur".

---

(1) Ibid. *Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon, 22 janvier 1943.*

(2) Ibid., 25 janvier 1943.

(\*) Supra.

(\*\*) Ce qui fut fait mais restreintes, dans un premier temps, aux seuls biscuits vitaminés (infra).

**Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale à M. le Recteur de l'Académie de Besançon (notification transmise à M. le Directeur de l'ÉNH de Besançon), 2 février 1943<sup>(1)</sup>.**

“

Paris, le 2 février 1943

Cabinet du Ministre de  
l'Éducation Nationale

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale  
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

“J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre transmission de la lettre du 4 janvier de Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie.

Les cinq élèves cités ne peuvent pas se réclamer du § 4 de la CM du 16-12-42, puisqu'ils ne sont pas “élèves d'une classe de Première, Philosophie ou Mathématiques élémentaires”.

Au cours des pourparlers qui ont abouti à l'accord qui fait l'objet de la CM du 16-12-42, le cas des élèves de l'ÉNH a été longtemps discuté, mais les autorités allemandes n'ont consenti à exempter que ceux d'entre eux qui sont en même temps étudiants à la Faculté des Sciences.

Elles n'ont pas accepté davantage de ne réquisitionner ces élèves que lorsque leur formation technique serait achevée ou sur le point de s'achever. Les promesses faites par les autorités locales au sujet de l'emploi des élèves et du temps dont ils pourraient disposer pour leurs études n'étaient pas connues des autorités centrales.

Il paraît difficile de revenir sur la question avec quelque chance de succès ; dans l'état actuel de la législation scolaire, aucun texte ne classe l'ÉNH, comme d'autres établissements techniques d'ailleurs, parmi les établissements d'enseignement supérieur.

Le Directeur du Cabinet, signé : Georjin “

**Courrier de l'Inspecteur Général chargé de Mission à Monsieur le Directeur de l'Institut de Chronométrie, 2 février 1943<sup>(2)</sup>.**

“

Paris, le 2 février 1943

Cabinet du Ministre de  
l'Éducation Nationale

L'inspecteur Général chargé de Mission Maurice Roy  
à Monsieur Le Directeur de l'Institut de Chronométrie s/c de  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

“J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 janvier, relative à la réquisition de 7 élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon.

Le cas des diverses catégories d'élèves de l'École Nationale d'Horlogerie a été longuement discuté avec les autorités d'occupation (État-Major des Forces militaires en France) avant la rédaction de l'accord qui fait de la CM du 16-12-42 et après cette rédaction. Les arguments invoqués par vous-même, par Monsieur le Directeur de l'École, et Monsieur le Recteur, ont été présentés mais ils n'ont pas été retenus. Seuls, ont été exemptés les élèves de l'École Nationale d'Horlogerie qui étaient en même temps inscrits comme étudiants à la Faculté des Sciences.

Le classement de l'Institut de Chronométrie dans la catégorie des Grandes Écoles n'est qu'un cas particulier d'une question qui doit être étudiée dans son ensemble, car elle se pose pour plusieurs établissements de l'Enseignement Technique.

L'Inspecteur général chargé de Mission : Maurice Roy.”

**Courrier de Louis Trincano au Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, 6 février 1943<sup>(3)</sup>.**

“ Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-inclus :

- la lettre de M. Bridel en date du 22 janvier,

- le bordereau de transmission du Ministère de la Production Industrielle qui l'accompagne, et sur lequel vous me demandez de vous faire parvenir une copie de la lettre que j'ai adressée à M. Bridel,

---

(1) Ibid. *Courrier du Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon*, 2 février 1943.

(2) Ibid. *Courrier de l'Inspecteur Général chargé de Mission Maurice Roy à Monsieur le Directeur de l'Institut de Chronométrie de Besançon*, 2 février 1943.

(3) Ibid. *Courrier du Directeur de l'ÉNH à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Technique, 2<sup>ème</sup> bureau, s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon*, 6 février 1943.

- copie de ma lettre du 14 janvier à M. Bridel.

Vous constaterez que je n'ai pas annoncé à ce dernier que "l'Institut de Chronométrie figure sur la liste des Grandes Écoles", mais que "j'ai engagé des démarches pour obtenir..." ledit résultat.

Ce jour même, M. Haag me communique le résultat des démarches en question par la lettre suivante (...)\*

Il résulte de cette lettre que mes élèves en Allemagne ne peuvent plus invoquer pour leur retour le § 3 de la CM. du 16 relatif aux élèves des sections préparatoires des grandes écoles, mais seulement pour certains, le § 4 relatif à la préparation à un baccalauréat. Se trouvent dans ce cas 5 élèves (MM. Mouche, Labadens, Bridel, Brand, Joriot). Je signale également le cas du jeune Bodereau, titulaire des deux baccalauréats élève de 1<sup>ère</sup> année de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie, qui devait prendre une inscription à la Faculté des Sciences (...)\*\*.

Je me permets donc de vous prier d'intervenir :

- 1) pour le retour des 6 élèves ci-dessus par application de la CM du 16-12-1942,
  - 2) pour qu'à défaut de changement apporté à la situation des 6 autres élèves, leur contrat, irrégulièrement appliqué d'après les promesses faites, soit réduit de un an à 6 mois,
  - 3) pour que tout au moins les contrats de mes élèves ne soient pas prorogés d'office comme cela se pratique actuellement pour tous les travailleurs en Allemagne, ce qui serait un désastre pour leurs études.
- Le Directeur"

**Courrier de Louis Trincano à Monsieur Roy Inspecteur général Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale, 8 mars 1943 (copie aux parents d'élèves)<sup>(1)</sup> :**

"Monsieur l'Inspecteur Général,

En me recevant au bureau de M. le Recteur le 1<sup>er</sup> courant, vous avez bien voulu me faire connaître que les exposés faits par M. le Recteur et moi-même à M. le Ministre de l'Éducation nationale sur la situation des élèves de l'École travaillant à Nuremberg, avaient retenu sa bienveillante attention, et que vous étiez venu pour savoir comment l'on pourrait pratiquement intervenir afin d'améliorer le sort de ces jeunes gens. Vous avez toutefois précisé que ne pouvaient être invoqués :

- ni le § 3 de la CM du 16-12-42, mes élèves n'étant pas inscrits dans la classe préparatoire au concours d'entrée d'une grande École, reconnue comme telle,
- ni le § 4 de ladite CM mes élèves n'appartenant pas à des classes de 1<sup>ère</sup>, philosophie, mathématiques pour leur présentation au baccalauréat.

Reste donc le fait que ces élèves n'ont pu bénéficier du décret du 24 février, relatif à l'accomplissement du Service Obligatoire du Travail par les étudiants, décret qui leur aurait permis, s'ils étaient restés à Besançon, de n'accomplir la 1<sup>ère</sup> année de ce service qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1943. M. le Ministre a bien voulu reconnaître que ces jeunes gens sont victimes de ce que le département du Doubs fût choisi pour une expérience de recrutement par les services du Travail en Allemagne, alors qu'aucune mesure n'avait encore été prise pour sauvegarder l'année d'études en cours des élèves des Écoles.

Vous m'avez donc demandé sous quelle forme l'Administration pourrait intervenir, et je vous ai répondu :

- 1) que le mieux serait de réduire le plus possible, sinon annuler le contrat en cours, afin que les élèves puissent, par un gros effort dès leur retour ne pas perdre leur année scolaire.
- 2) que si ce contrat ne pouvait être rapporté quant à sa durée, les élèves soient traités comme étudiants, suivant promesse faite au départ (soit environ 40 H. de travail par semaine) ce qui leur permettrait de travailler leurs cours. Actuellement ils sont traités comme ouvriers (60 H. par semaine), ce qui leur enlève toute possibilité d'études.
- 3) que si l'usine où ils se trouvent ne peut assurer ce régime d'étudiant, mes élèves soient transférés dans les usines Junkers à Dessau, qui possèdent une école professionnelle productive avec régime pour études. Les relations de M. le Recteur et les miennes avec M. Kratz, Directeur de cette école professionnelle, ma visite de ces usines en juin dernier, donnent l'assurance que mes élèves seraient considérés avec bienveillance et auraient bien le régime désirable.

---

(1) AÉNH, *Cahier d'Instructions n° 22, Courrier de Louis Trincano à Monsieur Roy, Inspecteur Général, Chargé de Mission au Ministère de l'Éducation Nationale, s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie, Besançon, 8 mars 1943 (copie adressée aux parents des élèves en Allemagne).*

(\*) Voir le courrier de Maurice Roy, Inspecteur général à Jules Haag du 2 février 1943 (supra).

(\*\*) Dans son courrier au Ministre, Louis Trincano reprend ici tous les arguments développés dans sa lettre du 25 janvier adressée au Recteur (supra).

Ce qu'il faudrait éviter, c'est que :

- le temps déjà passé en Allemagne ne leur soit pas compté dans la nouvelle entreprise,
- ils perdent le bénéfice du congé qu'ils auraient pu obtenir après un certain temps à Nuremberg,
- je demande aussi qu'ils soient bien envoyés à Dessau même, milieu de culture comme Nuremberg, et non dans une usine isolée.

Je vous prie de remercier M. le Ministre au nom des familles dont je suis l'interprète pour sa bienveillance envers mes élèves, qui ne doivent pas être davantage victimes d'un imprévu : il est juste qu'ils bénéficient comme tous leurs camarades français, des récents accords.  
Le Directeur"

#### **Courrier du Secrétariat d'État au Recteur le 19 avril 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

Le Ministre, en tant que Président du Conseil Supérieur du Service Obligatoire du Travail, désierait le plus tôt possible, une note lui donnant tous renseignements sur l'Institut d'horlogerie de Besançon (sic) et l'Institut de Chronométrie notamment en ce qui concerne les précisionnistes, afin de pouvoir demander aux autorités d'occupation d'affecter dans leur spécialité les élèves de cet établissement qui seraient appelés à partir en Allemagne.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Recteur, avec mon bon souvenir, à l'expression de ma haute considération.

Signé : Jean Mouraille ( ? )

*Copie transmise à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie  
Besançon, 21 avril 1943. Le recteur Bertrand."*

#### **Courrier de Louis Trincano au Recteur, 22 avril 1943<sup>(2)</sup>.**

" Monsieur le Recteur

"Vous m'avez transmis copie de la lettre du 19 Ct de M. le Ministre (...) demandant "tous renseignements sur l'Institut d'Horlogerie de Besançon et l'Institut de Chronométrie notamment en ce qui concerne les précisionnistes". J'ai l'honneur de vous établir, ci-après, les renseignements demandés.

Au sujet de mes élèves en Allemagne, je vous rends compte que j'ai reçu, le 20 courant, la visite de :

- Monsieur le Professeur Dr Rudolf SEWIG, Direktor des Institut für Uhrentechnik und Feinmechanik (Forshungstell der Vierjshresplanes) Hamburg-Harburg, Petersweg ; Fernrul 37 44 18 ;
- Monsieur le Dr WITTHOFT, Direktor der Chronometer-Werke Wempe, Hamburg, I Streinstrasse 23.

J'en ai profité pour leur signaler la situation de mes élèves à Nuremberg etc., qui ne sont pas employés à des travaux de leur compétence. Ils m'ont promis d'intervenir et m'ont demandé de leur signaler tous cas semblables relatifs à la place et à la région. Je dois recevoir une lettre officielle selon ma demande et j'en ferai état dans l'intérêt de nos ouvriers horlogers et précisionnistes comme des élèves et anciens élèves de l'École Nationale d'Horlogerie et de l'Institut de Chronométrie.

Le Directeur

#### Note sur l'École Nationale d'Horlogerie et l'Institut de Chronométrie

- Section Normale : École Nationale d'Horlogerie (Direction de l'Enseignement Technique) :

- comporte : une section d'horlogerie (4 ans d'études)
- une section de mécanique de précision (4 ans d'études)
- une section de bijouterie (4 ans d'études)

Admission par concours de niveau des Écoles Nationales Professionnelles avec âges limites : 14-17 ans.

L'enseignement est théorique, technique et pratique : 28 heures d'atelier, cours théoriques et techniques : 18 heures, éducation physique générale et sportive : 5 heures.

Les élèves horlogers ont également des connaissances techniques et pratiques en bijouterie, en mécanique horlogère et en électricité (horlogerie électrique).

Les élèves mécaniciens ont également des connaissances techniques et pratiques en horlogerie et en électricité.

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Courrier du Secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, à M. le Recteur de l'Académie de Besançon, 19 avril 1943. Copie transmise à M. Le Directeur de l'ÉNH, le 21 avril 1943.*

(2) Ibid. *Courrier du Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, 22 avril 1943.*

Les élèves qui quittent l'École sont à même de rendre, après 4 ans d'études des services qualifiés dans l'industrie, le commerce et l'artisanat étant à la fois praticiens complets et doués de connaissances théoriques et techniques qui leur permettent d'exécuter tous travaux et de traiter de toutes questions de leur profession.

Ils sont recherchés au point que, dès le début de leur dernière année scolaire, ils ont l'embarras du choix parmi les propositions qui leur parviennent des employeurs, tant leur nombre est insuffisant eu égard aux besoins des industries de précision. La notice et le programme ci-joint donnent tous renseignements désirables.

- Section Supérieure : l'École Nationale d'Horlogerie et l'Institut de Chronométrie de la Faculté des Sciences de Besançon (Direction de l'Enseignement Supérieur), forment en liaison :

- des Techniciens mécaniciens-horlogers : 4 ans d'études à l'École Nationale d'Horlogerie et un an d'études à l'Institut de Chronométrie, admission avec le niveau Baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie ou du Brevet élémentaire (âge limite 18 ans) ;

- des Ingénieurs mécaniciens-horlogers : 3 ans d'études à l'École Nationale d'Horlogerie et 2 ans d'études à l'Institut de Chronométrie, admission avec le Baccalauréat de mathématiques (âge limite 19 ans).

La formation technique et pratique de ces élèves Techniciens et Ingénieurs (atelier, dessin et technologie) est donnée à l'École Nationale. La formation scientifique et expérimentale est donnée à l'Institut.

Au point de vue pratique, ces élèves accomplissent durant 4 ans des travaux de petite mécanique de précision et durant un an des travaux d'horlogerie et d'électricité."

**Courrier de rappel de Louis Trincano au Recteur de l'Académie au sujet des frais d'expédition des colis à destination des élèves requis, 25 juin 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en suite du départ des élèves en Allemagne, vous avez déclaré que le Rectorat prendrait à sa charge les frais d'expédition des biscuits vitaminés et de sucre, voulant éviter que ces frais soient supportés, soit par les parents, soit par les élèves de l'École. Je vous ai adressé à cet effet le 23 février une lettre vous demandant de tenir à disposition la somme de 317 frs 90 pour expéditions déjà faites à cette époque. Depuis, d'autres ont eu lieu, et à ce jour les envois en Allemagne ont nécessité la somme globale de 430 frs suivant justifications que les élèves porteurs de la présentent tiennent à votre disposition.

Le Directeur"

**Courriers de Louis Trincano au Recteur de l'Académie au sujet de l'arrestation d'un élève (sortant) de l'Atelier-École, 7 juillet et 12 juillet 1943<sup>(2)</sup>.**

" Besançon le 7 juillet 1943

"Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte être informé par les parents, que le jeune Vuillin, élève sortant (1<sup>er</sup> juillet) de l'Atelier-École (Section de préapprentissage) vient d'être arrêté par les autorités d'occupation. Ce jeune homme âgé de 17 ans avait donné satisfaction à l'École par son travail et sa conduite. Le Directeur"

" Besançon le 12 juillet 1943

"Monsieur le Recteur,

Par ma lettre du 7 courant, je vous ai rendu compte de l'arrestation par les autorités d'occupation, du jeune Vuillin, élève sortant d'Atelier-École de Préapprentissage.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet ancien élève vient d'être relâché. Il avait été faussement dénoncé par un de ses camarades de l'Atelier-École, le jeune Michelot, qui lui serait gravement impliqué. J'avais renvoyé cet élève au cours de l'année scolaire pour manque de travail et indiscipline. Il ne pourra donc se prévaloir du titre d'élève de l'Atelier-École.

Le Directeur"

(1) Ibid. *Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon, 25 juin 1943.*

(2) Ibid. *Courriers du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon, 7 et 12 juillet 1943.*

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
Les élèves requis pour le STO en Allemagne : Intervention auprès du Ministre de Camille Joriot, fabricant horloger de Lac-ou-Villers, pour tenter de faire annuler le « contrat de travail » de son fils.  
-----

Courrier de Camille Joriot à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, 31 janvier 1943<sup>(1)</sup>.

<p>FABRIQUE MAGISTER C. J. "Spécialités" Décolletage et Visserie d'Horlogerie Optique Electricité Lunetterie Compteurs et Petits Instruments Vis de Coquerets de Balanciers, etc. Pas Métriques et de toutes dimensions ----- Fabrication Française ----- Concours Lépine Diplôme d'Honneur Médaille d'Or Exposition Nationale du Travail 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or Félicitations du Jury ----- Compte Chèque postal Dijon N° 11.544 Téléphone 23 R.C. Pontarlier 328 Montbéliard 6.686</p>	<h3>Camille JORIOT</h3> <p>Mécanicien-Technicien Breveté pour Petite mécanique de haute précision</p> <p>Travaux d'Art                      →←                      Travaux d'Invention</p> <p>Brevets Français, Américain, Anglais, Allemand, etc.</p> <p><b>LAC-OU-VILLERS</b>, le                      31 janvier                      1943 (Doubs)</p> <p>Monsieur Camille Joriot, Fabrique Magister Lac-ou-Villers Doubs à Monsieur le Ministre de L'Éducation Nationale Cabinet du Ministre Joriot Camille                      110 rue de Grenelle Paris Élève de l'École d'Horlogerie de Besançon Contrat de travailleur pour l'Allemagne. <u>Irrégulier à faire annuler.</u></p> <p>Monsieur le Ministre,</p> <p>J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance en vue d'obtenir l'annulation d'un Contrat de travailleur en Allemagne irrégulièrement établi pour mon Fils Camille Joriot <u>élève de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon</u>. Effectivement ce jeune homme contrairement à la Circulaire Ministérielle du 16-12-1942 s'est trouvé astreint à former groupe avec d'autres élèves, tous tenus de signer un contrat de Travailleurs dans les 48 heures et à procéder à leur départ pour l'Allemagne sans qu'en aucune façon étant donnée la rapidité des événements, Monsieur le Directeur de l'École de Besançon ne puisse y parer. Entre temps j'ai appris de source certaine que les jeunes gens ne sont pas traités comme étudiants; loin de là et il s'ensuit que j'ai le regret de savoir que mon fils va perdre la suite de ses études et même ce qu'il avait déjà appris. Pour moi qui suis déjà âgé de 65 ans et à la tête d'une Industrie délicate avec 80 ouvriers, cent cinquante machines, <u>en fait seul fabricant de visserie d'horlogerie en France.</u></p>
--	--

(1) AÉNH. Courrier de M. Camille Joriot, Fabrique Magister, Lac-ou-Villers à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, 31 janvier 1943.

	<p>Au cours d'une vie de grand labeur j'ai eu l'immense honneur d'être classé Premier Ouvrier de France au Concours Lépine. Je serais en droit d'être un jour secondé par mon Fils. J'ai déjà fait des sacrifices énormes pour que cet enfant puisse me remplacer dans ce métier difficile. Il a 21 ans il fait ses études de baccalauréat retardé par sa santé et il était en deuxième année section mécanique à l'École d'Horlogerie pour devenir technicien et ingénieur.</p> <p>Je suis peiné de savoir mon fils en Allemagne étant donné qu'il s'y trouve <u>d'une façon irrégulière</u> et d'autant plus qu'il a une santé délicate des suites d'une maladie de foie. Sur son Certificat médical le docteur avait prévu à <u>ménager</u> mais le régime auquel il est astreint là-bas le conduira au tombeau.</p> <p>Étant donné ce qui précède veuillez m'excuser de m'être permis de venir solliciter votre bienveillante attention en vue d'une intervention de votre part en haut lieu pour remédier dans le plus bref délai à cet état de chose.</p> <p>Dans cet espoir veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression de mes respectueux et distingués sentiments.</p>
--	---

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----

### Les élèves requis pour le STO en Allemagne : Echange épistolaire entre la Direction de l'ÉNH et le Président de l'Association des Anciens élèves de l'École<sup>(1)</sup>.

#### Courrier du Directeur de l'ÉNH au Président de l'Association des Anciens Élèves de l'École, 9 avril 1943.

"Mon cher Président,

Vous avez demandé à l'École l'adresse des élèves travaillant en Allemagne en vue de leur faire parvenir quelques douceurs. Je vous remercie vivement des intentions de l'Association et je vous prie d'adresser l'envoi au Chef de groupe :

M. Pierre HANET. Firma Urbanek & C°  
22-24 Gretrudstrasse. Nuremberg

Je précise que ce groupe comporte 11 élèves.

Recevez, Mon Cher Président, l'expression cordiale de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur.

PS. Je vous serais obligé de me faire retour, dès que vous en aurez terminé, de l'unique exemplaire qui me reste de ma causerie sur les Maîtres horlogers du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Selon votre demande je vous remets inclus en communication le procès verbal de la réunion plénière du 13/1/43 et celui de la réunion du Conseil d'Administration du 8/4/43.

---

(1) AÉNH, *Courrier de Louis Trincano à Maurice Huguenin, Président de l'Association des Anciens élèves de l'ÉNH*, 9 avril 1943.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Les élèves requis pour le STO en Allemagne : Réunion plénière des Conseils d'Administration et de Perfectionnement de l'École Nationale d'Horlogerie et de l'École Pratique, le 13 janvier 1943<sup>(1)</sup>.

La séance est ouverte à 14 H 30 à la Préfecture sous la présidence de M. Bertrand, recteur, remplaçant M. le Préfet empêché.  
Sont présents : MM. Baillaud, Boitet, Braille, Bredillot, Brochet, Bugnet, Courier, Crance, Diemer, Dodane, Douge, Dufour, Durteste, Ferry, Fournaud, Giraud, Huguenin, Maillard-Salin, Roland, Sellier, Tock, A. Trincano, L. Trincano.  
M. Cordier, Économiste. M. Vogt remplit les fonctions de secrétaire.  
Excusés ou absents : M. l'Inspecteur d'Académie, MM. Bidaut, David, Coulon, Cupillard, Haag, Herbuté, Maugras, Mey, Morichon, Mutrux.

M. le Président ouvre la séance après une allocution de bienvenue aux Conseils, réunis dans l'intérêt commun de l'Enseignement Technique.

Résultats de la rentrée d'octobre. M. Trincano, Directeur, donne la lecture de l'exposé ci-après :

À la rentrée d'octobre 1942 les effectifs se sont chiffrés par :

- 210 élèves à l'École Nationale d'Horlogerie contre 191 en 1941,
- 36 élèves à l'Atelier-École d'Horlogerie contre 28 en 1941,
- 50 élèves à l'Atelier-École de Préapprentissage contre 30 en 1941,
- 15 élèves à l'Atelier-École de Mécanique contre 10 en 1941.

Le nombre des internes passant de 140 à 170, dont 20 ont pris leur repas à l'Institut de Formation Professionnelle, faute de moyens culinaires à l'internat. En fait c'était le maximum des effectifs possibles dans les ateliers, dont pas une place n'est restée disponible, malgré que pour installer la 3<sup>ème</sup> année de mécanique, augmentée d'une vingtaine d'élèves avec le nouveau recrutement à 40, il eût fallu resserrer les places d'horlogerie de 1 m 25 à 1 m, placées sur deux rangs.

L'École Nationale d'Horlogerie compte ainsi :

- 70 horlogers dont 11 terminant en juillet, à remplacer par 20 nouveaux,
- 125 mécaniciens de précision, dont 15 terminent en juillet, à remplacer par 40 nouveaux,
- 14 bijoutiers.

L'Atelier-École annexé compte :

- 36 horlogers et horlogères dont 16 terminent en juillet, à remplacer par 20 nouveaux,
- 45 en préapprentissage à remplacer par 70 nouveaux,
- 15 mécaniciens.

Au total 305 élèves sont dans les ateliers de l'École Nationale d'Horlogerie et de l'Atelier-École annexé, et 370 seront normalement à recevoir en octobre prochain, ce qui sera possible avec la terminaison du 4<sup>ème</sup> étage d'horlogerie, la question de l'internat étant à régler\*.

Le recrutement cette année revêt le caractère suivant :

- sur 40 élèves recrutés pour la Petite Mécanique de Précision, 18 sont candidats Techniciens ou Ingénieurs, possédant ainsi, soit le baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie ou le BE\*\*, soit le baccalauréat mathématiques. Si on ajoute 5 élèves de ce même niveau en section d'Horlogerie, il en résulte que sur 62 élèves recrutés pour l'horlogerie et la mécanique, 23 d'entre eux, soit 40%, possèdent le niveau des études supérieures. En fait l'École Nationale doit à présent beaucoup plus réagir pour la limite maximum que celle du minimum de l'âge d'admission, et cette poussée des éléments intellectuels vers les industries de précision est à relever. À tenir compte que nos industries régionales sont à même de bénéficier d'une bonne partie des élèves de toutes origines sortant de notre École Nationale, ces élèves ne demandent qu'à se perfectionner dans leur milieu professionnel, et il est facile de les y retenir. Les effectifs de l'ÉN. viennent toutefois de recevoir une atteinte du fait de la réquisition, le 11 décembre, pour l'Allemagne à titre de "volontaires", de 12 élèves de 20 ans, pour un an. Comme c'est la première École en France qui subit cette mesure, 7 des 12

(1) AÉNH, *Compte-rendu de la réunion plénière des Conseils*, 13 janvier 1943.

(\*) Pour le nombre d'élèves qui sont scolarisés dans l'Établissement Il faut ajouter 216 élèves à l'École Pratique et 180 élèves à l'ÉPS. D'après un document retrouvé aux ADD, 1464 W 22.

(\*\*) Brevet Élémentaire.

élèves n'ont pu se référer à temps aux cas d'exemption qui ont été établis en suite de l'intervention de M. le Recteur au Ministère. Suivant une circulaire parvenue 15 jours après le départ, ces cas d'exemption visent les jeunes gens préparant un baccalauréat ou qui sont inscrits à la Section préparatoire d'une Grande École, parmi lesquelles peut figurer l'Institut de Chronométrie. Des démarches sont tentées par les 7 élèves en question. Il conviendrait que des dispositions soient également prises pour assurer aux élèves des Écoles Techniques des travaux selon leur formation professionnelle avec un temps pour études, la durée du contrat étant limitée à 6 mois. Des propositions en ce sens furent faites l'an dernier par le Directeur de la Société Junkers, mais n'eurent pas de suite. À ce sujet, des bruits circulent en ville, même dans les milieux imprévus, suivant lesquels j'aurais "vendu" mes élèves, après avoir "vendu" mes professeurs. Mes chefs qui n'ignorent rien de mon action, sont exactement fixés à cet égard. Je dirai seulement que ces calomnies, fruit d'une campagne dont l'École n'est pas indemne, ne modifient pas ma fidélité au Chef de l'État.

Au point de vue personnel, j'ai enfin obtenu la nomination d'un Chef de Travaux à l'ÉN qui s'occupe aussi bien des travaux d'horlogerie que de petite mécanique et d'installation. Ce poste est rempli par M. Braille, Ingénieur AM et de l'Institut de Chronométrie, ancien directeur du Bureau des Études Horlogères fondé à l'École et repris par le Comité de la Montre. M. Braille assure en outre les fonctions de professeur de dessin, de mathématiques et de technologie et suit particulièrement les élèves Techniciens et Ingénieurs de l'ÉN, c'est dire qu'il est déjà très chargé.

Et comme le Directeur de l'ÉN a la direction des cours techniques et des ateliers de l'ÉP laquelle est également dotée d'un Chef des Travaux M. Courier, Ingénieur AM, que je tiens à remercier encore ici de son précieux concours jusqu'à l'arrivée de M. Braille, j'ai constitué avec ces deux collaborateurs immédiats, un Bureau des services techniques de l'Établissement, qui assure une liaison permanente entre l'École Nationale et l'École Pratique dans l'intérêt commun des deux enseignements. D'autre part, j'ai obtenu la nomination d'un nouveau PTA pour la 3<sup>ème</sup> année de PMP\* et 4 Ouvriers-instructeurs pour l'Atelier-École, dont 2 pour l'horlogerie, 1 pour le fer, 1 pour le bois : il en manque encore 1 pour le bâtiment, j'y viendrai tout à l'heure. Enfin le professeur technique\*\* de PMP arrêté par les autorités d'occupation a été remplacé.

Au point de vue matériel, nous poussons dans la mesure du possible la terminaison du 4<sup>ème</sup> étage sur l'aile sud, construit durant cette guerre, afin d'y installer des élèves horlogers à la rentrée d'octobre. Dès à présent, la PMP dispose de l'ancien atelier d'Horlogerie du 2<sup>ème</sup> étage et occupe au total 3 ateliers de 40 à 50 places que nous arrivons à équiper peu à peu. Je me permets de faire appel ici aux industriels qui pourraient disposer d'étaux, de bons matériaux et autres éléments de travail si difficiles à trouver. Cet exposé terminé, la discussion est ouverte :

Au sujet du départ de 12 élèves en Allemagne, M. le Recteur fait l'historique de cette affaire dont il s'est occupé dès le début. Il a provoqué sans délai l'intervention du Ministre, mais des cas de dispense n'ont été obtenus que bien après le départ des élèves de l'ÉNH de Besançon, qui fut la première à subir un nouveau régime de réquisition d'abord instauré dans le Doubs. Il serait injuste de s'en prendre au Directeur de ces départs, tout camouflage par l'administration étant à la fois inadmissibles et impossible : les Allemands savaient exactement combien d'élèves avaient l'âge requis et M. Trincano a obtenu les annulations alors possibles ainsi que diverses améliorations. Des démarches sont faites pour la libération des élèves de la Section préparatoire à l'Institut de Chronométrie ou préparant un baccalauréat. Tout au moins on essaie d'obtenir la réduction de leur contrat à 6 mois, et en tous cas l'École et l'Institut agiront pour que ces élèves subissent le moindre préjudice possible dans leurs études.

MM. Huguenin et Durteste, apportent diverses précisions sur les conditions rigoureuses de la nouvelle réquisition en cours."

---

(\*) Petite Mécanique de Précision.

(\*\*) Marcel Vichot.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### Le temps de l'occupation et du "Couvre-feu"

#### AVIS à la POPULATION<sup>(1)</sup>

LA POPULATION EST INFORMÉE QUE LES AUTORITÉS ALLEMANDES PRESCRIVENT QU'À COMPTER DE CE SOIR, 16 AVRIL, LE COUVRE-FEU AURA LIEU DE 21 HEURES À 6 HEURES.

EN CONSÉQUENCE, IL EST INTERDIT DE CIRCULER À PIED OU PAR TOUT AUTRE MOYEN DE LOCOMOTION DE 21 HEURES À 6 HEURES.

LES PERSONNES DÉJÀ AUTORISÉES À CIRCULER DEVRONT SOLLICITER UN NOUVEAU LAISSEZ-PASSER DES AUTORITÉS LOCALES.

Besançon, le 16 avril 1943

Signé : le Maire H. BUGNET

Je donne au concierge l'ordre formel d'appliquer d'une façon stricte l'avis ci-dessus  
(2 affiches, L. Trincano)

---

(1) AÉNH. Avis placardé à l'École (2 affiches), le 16 avril 1943.

## L'École Nationale d'Horlogerie de Besançon

---

### Le STO : quand l'Allemagne souffrait d'un manque crucial de professionnels qualifiés en horlogerie et en micromécanique...

#### Courrier du Dr Witthoft à Louis Trincano, 4 mai 1943<sup>(1)</sup>.

"Monsieur,

Je vous remercie de nouveau de l'accueil<sup>(2)</sup> que vous m'avez réservé dans votre école. J'admire vos installations et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de visiter votre école.

Il m'est très important d'avoir des ouvriers qualifiés de votre école travaillant en Allemagne à leur juste place, j'ai reconnu que c'était aussi votre désir de savoir que vos élèves ont une bonne place pour qu'ils aient la possibilité d'approfondir leurs connaissances. Nous sommes d'accord dans ce sens et vous avez eu la gentillesse de me confirmer votre appui.

Je vous prierais comme fixé durant mon séjour à Besançon, de faire une insertion dans les journaux pour que les ouvriers\* de notre branche se mettent en relation avec vous pour leur placement en Allemagne. De cette façon vous éclaireriez leur situation en leur permettant un placement judicieux dans les entreprises allemandes. D'ailleurs vous avez prévu une note au tableau d'affichage pour le même but. Les firmes soumises à mon inspection s'occupent uniquement de montres de précision dont la fabrication demande les meilleures connaissances mais qui donnent aussi la faculté d'élargir leur instruction.

1) en premier lieu il m'est nécessaire d'avoir 3 bons mécaniciens de précision et 5 horlogers pour la maison A. Lange & Söhne, Glashutte, 130 ;

2) 3 mécaniciens de précision et 3 horlogers pour la maison Nautische Wekstätteh, C A – Kreuziger, Friedrich Leubert, Hamburg 25 Vendendtr ;

3) 18 bons mécaniciens de précision et 10 horlogers pour la maison Chronometer Werke Wempe Hamburg, 1 Steinstr 23 ;

4) 10 mécaniciens de précision et 3 horlogers pour l'Institut für Uhrentechnik und Feinmechanik, Hamburg – Harburg, Petersweg 6. Entre temps je me suis mis en relation avec les autres firmes de mon ressort. Je vous en reparle après avoir reçu des confirmations de ces maisons. Je me permets de joindre différentes lettres que vous pouvez faire passer aux ouvriers venant travailler en Allemagne pour qu'ils soient convenablement placés. En même temps, je m'adresse à l'Office de Placement de Besançon qui m'a promis son concours.

Je vous serais reconnaissant si vous voulez confirmer notre conversation et j'espère qu'il nous sera possible, particulièrement par vos relations d'arriver à des résultats positifs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur Trincano, mes meilleures salutations. Dr Witthoft"

*Pour copie conforme, Le Recteur,"*

#### Courrier de Louis Trincano au Dr Witthöft, 13 mai 1943<sup>(2)</sup>.

"Monsieur,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 4 courant ainsi que les documents annexés, et je vous adresse inclus copie de ma lettre du 12 courant à M. le Directeur du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre (M. Donat), 16 avenue Carnot, Besançon. J'ajoute que le Directeur de ce Comité avec lequel je viens d'avoir un entretien est d'accord pour donner suite à votre lettre : il va informer tous les industriels en horlogerie des possibilités qui s'offrent pour leur personnel appelé en Allemagne, et il compte

---

(1) ADD, T 1364, *Courrier du Dr Witthöft, Direktor der Chronometer – Werke Wempe, Hamboug 1 - Steinstrasse 23 – Allemagne, à Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie*, 4 mai 1943. Copie adressée au Recteur.

(2) Le 20 avril 1943, l'ÉNH a reçu la visite de deux responsables allemands chargés de la formation et de la production horlogères : le Professeur Dr Rudolf SEWIG, Direktor des Institut für Uhrentechnik und Feinmechanik (Forshungstell der Vierjshresplanes) Hamburg-Harburg, Petersweg ; Fernrul 37 44 18 ; et le Dr WITTHOFT, Direktor der Chronometer-Werke Wempe, Hamburg, I Streinstrasse 23 (voir courrier au recteur, supra).

(3) ADD, 1464 W 22. *Courrier de Louis Trincano au Dr Witthöft, 13 mai 1943.*

(\*) Soumis à l'obligation du STO.

vous adresser la liste des ouvriers déjà partis avec leurs adresses afin que vous puissiez leur faire parvenir des déclarations pour leur déplacement s'il y a lieu. Le mieux serait donc que vous entriez directement en relation avec le Comité de la Montre pour les ouvriers horlogers et mécaniciens de précision.

En ce qui concerne les élèves de l'École<sup>(1)</sup>, je vous rappelle que 11 sont à Nuremberg, Firma Urbaneck, 22-24 Gertrudstrasse :

Bodereau Bernard	Technicien Mécanicien horloger,	Hanet Pierre	Horloger,
Boillot Alfred	" " " ,	Mouche Pierre	" ,
Brenot René	" " " ,	Chatelot Gilbert	Mécanicien,
Brand Bernard	" " " ,	Liévaux René	" ,
Bridel Jean	" " " ,		
Joriot Camille	" " " ,		
Labadens Marcel	" " " ,		

(et un) à Stuttgart Bad Cannstatt G. Staehle. K.G. Stuttgart Mercedanstrasse 15 :

Bossy Bernard Horloger.

Je reste à votre entière disposition pour vous faciliter votre tâche qui répond aux intérêts de la main-d'œuvre horlogère française, et je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations. Le Directeur"

### Réponse du Dr Witthoft à Louis Trincano, 24 mai 1943<sup>(2)</sup>.

"Monsieur,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 13 Crt, et je vous suis très reconnaissant de l'aide que vous voulez bien me donner dans le sens prévu. Espérons que nos efforts communs auront le succès que nous aspirons. En tous cas je ferai de mon mieux pour placer les jeunes gens venant travailler en Allemagne suivant leurs aptitudes.

Les fabriques d'horlogerie qui sont sous mon contrôle en ce moment demandent beaucoup de main d'œuvre, et d'après les rapports des directions de ces maisons les fabriques demandent à engager des horlogers français. Ils ont d'ailleurs fait connaître aux organisations du travail en Allemagne leur nécessité de main-d'œuvre. Toutes les maisons réunies dans mon district (Arbeitsausschuss) vous seront sans doute connues par leur réputation de main-d'œuvre.

Faisant suite à ma lettre précédente je voudrais donc vous faire connaître le besoin des autres maisons afin de les indiquer aux jeunes gens français qui désirent signer des engagements pour venir travailler dans une de ces firmes. Il s'agit des maisons suivantes :

Andréas Huber, München, Widenmayerstr. 28, 4 horlogers,  
Dugena Berlin C2 Rosenstr., 3 horlogers,  
Conrad Felsing, Berlin W 8, Vuter den Linden 39, 3 horlogers.

J'ai pris bonne note des noms que vous m'avez signalés travaillant déjà dans des firmes à Nürnberg et à Stuttgart. Je ferai mon possible pour que les jeunes gens puissent être embauchés par des firmes d'horlogerie. Je vous tiendrai au courant de mes démarches.

Je me permets de porter à votre connaissance que le deuxième fils de Monsieur Leroy\* de Paris vient de faire un contrat avec la maison Chronometerwerke Wempe et qu'il a déjà commencé son travail.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations. Dr. Witthoft"

(1) Adroitement, si Louis Trincano renvoie le Dr. Witthoft sur le Comontre, et il en profite aussi pour lui rappeler qu'il peut « déplacer » les 12 élèves requis de l'ÉNH qui se trouvent à Nuremberg (11 élèves) et à Stuttgart (un élève dans une fabrique de conserve) pour les faire admettre dans des entreprises horlogères et de mécanique de précision dont il a la charge...

(2) Ibid. *Courrier de l'Arbeitsausschuss Seechronometer und B – Uhren im Sonderansschuss Nautisches Marine-Gerät* Vorsitzter Dr. Witthoft. *Hambourg 1 den 24 mai 1943. Steinstr. 23.* à Monsieur Trincano, Directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

(\*) Firma prestigieuse spécialisée dans la fabrication de Chronomètres de précision sise Boulevard de la Madeleine à Paris. Elle avait implanté en 1892 un atelier à Besançon, au Square Saint-Amour, 7 rue d'Alsace, afin d'être dans la proximité de l'École d'Horlogerie et l'Observatoire Chronométrique. C'est dans l'atelier bisontin que fut mise au point la « montre la plus compliquée du monde » avec ses 975 pièces (propriété du Musée du Temps de Besançon), au début des années 1900 (supra). Après la Seconde guerre mondiale, la maison Leroy se recentre sur Paris. En 2010, elle réinstalle un atelier à Besançon (supra).

**Lettre du Dr Witthoft à Louis Trincano, Hambourg, 16 juin 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre estimée du 13 mai. Entre-temps je me suis adressé au suprême commandement de la Marine de Guerre, mes autres efforts ayant été inutiles. On m'y a assuré qu'on fera le possible pour placer les ouvriers français suivant leurs aptitudes. Vous voyez donc, de notre part, rien n'est omis pour arriver au but commun.

Je fus surpris de recevoir de l'Office de Placement de Besançon une réponse négative datée du 2 juin. On m'y recommande de m'adresser au Bureau de Placement de la Ville. Il est probable qu'on suppose que le besoin de main-d'œuvre n'a pas encore été accordé aux maisons en question par le Bureau de Placement. Ce n'est pourtant pas du tout le cas, ne s'agissant pas d'un placement de main-d'œuvre en général mais d'un placement de spécialistes à une place correspondante à leurs facultés. Je me suis donc de nouveau adressé à l'Office à Besançon et j'espère qu'on y changera d'opinion.

Il m'importe pourtant que le jeune homme\* qui par votre aimable entremise s'est décidé de travailler dans une certaine maison allemande insiste à ce qu'il conclût à vos Offices de Placement un contrat avec la maison.

J'espère que vous seriez à même de nouer les relations correspondantes. Le fait que, jusqu'à maintenant, je suis privé de vos nouvelles s'explique par ce que ces efforts prennent leur temps.

Dans l'attente agréable de vous lire bientôt, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Dr Witthoft".

**Lettre de Louis Trincano au Dr Witthoft, 13 juillet 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre du 16 juin, et je vous informe avoir communiqué à M. KALMES, délégué Départemental du Commissariat général à la Main-d'œuvre française en Allemagne (1 place du 4 septembre, à Besançon), toute notre correspondance depuis le mois de mai afin qu'il puisse prendre bonne note pour diriger les spécialistes en horlogerie et en petite mécanique dans les usines dont vous avez donné l'adresse. D'autre part j'ai fait insérer dans la Circulaire mensuelle du Comité d'organisation de la Montre (16 avenue Carnot, Besançon) une note destinée à tous les fabricants d'horlogerie et les informant des possibilités de placement de leurs ouvriers en Allemagne en tenant compte de leurs spécialités.

Enfin je vous confirme que deux élèves de l'École se trouvent à Nuremberg (Urbanek und C° 24, Gertr udstrasse) où ils ne sont pas employés selon leur profession, l'un deux (M. Pierre Hanet) paraît cependant avoir trouvé une place dans la Forêt Noire, mais l'autre (M. Mouche Pierre) qui a cependant 3 ans de métier fait un travail de mercenaire comme polisseur... Veuillez intervenir pour qu'il soit mieux employé, en lui faisant toutefois la proposition de le changer de maison.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées. Le Directeur."

---

(1) ADD, 1464 W 22, *Courrier du Dr Witthoft, Arbeitsausschuss Seechronometer und B - Urhen im Sonderaussdhuss Neutisches Marine- Gerät, Vorsitzer, Hamburg à Monsieur le Directeur Trincano École Nationale d'Horlogerie, Besançon*, 16 juin 1943.

(2) Ibid., *Courrier de Louis Trincano au Dr Witthöft*, 13 juillet 1943.

(\*) Il semble que se soit Pierre Hanet, qui d'après ses courriers désire quitter Nuremberg pour aller travailler dans une entreprise horlogère en Forêt Noire.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

---

### Les élèves requis pour le STO en Allemagne : « le chantage » aux permissions... Extraits de courriers de Bernard Brand\* à ses parents<sup>(1)</sup>.

#### Lettre du 11 novembre 1943.

"(...). Pour la permission je m'en vais vous dire tout ce que je sais ; j'ai donc vu le patron et lui ai causé. Nous aurons notre permission en janvier car en décembre il n'y a que deux convois : le 5 et le 16, pour Noël et Nouvel an il n'y a rien, nous aurons donc notre perm dès le début de janvier ; de retour définitif, il n'en est pas question et comme celui qui est parti en perm cette semaine, il nous faudrait avant de partir, signer un nouveau contrat de travail ou bien, si on refuse, il n'y a pas de perm, c'est tout à fait simple et bien combiné. Le patron m'a aussi charitablement prévenu qu'on partirait que lorsque les précédents seraient revenus au point de départ. Cela se perfectionne de plus en plus et à force on sera bien obligé d'y revenir..."

#### Lettre du 26 novembre 1943.

"(...). Évidemment comme maman dit nous avons largement rempli notre contrat mais malheureusement en face, l'honnêteté n'est pas ce qu'il y a de plus répandu et il faut se plier aux conditions requises sous peine de ne pas partir en permission : c'est tout à fait fort simple comme système et bien convaincant..."

#### Lettre du 6 décembre 1943.

"(...). Demain deux d'entre nous s'en vont en permission ; ce sont les deux seuls qui n'avaient pas eu de perm au bout de 6 mois ; ils sont allés à l'Arbeitsamt avant hier et on signé ; ils sont « verpflichtet » (engagés) du 13/12/43 jusqu'à une date illimitée, pas mal ! c'est tout à fait simple : on signe et on part en perm, ou pas et ceinture..."

#### Lettre du 12 décembre 1943.

"(...). Nous attendons de pied ferme les instructions de M. Trincano sans toutefois nous faire beaucoup d'illusions, car il y a loin de Wolf à Besançon à l'Arbeitsamt de Nürnberg ; nous avons déjà eu l'occasion de nous en apercevoir très souvent..."

#### Lettre du 19 décembre 1943.

"(...). Au fait à propos de permission, j'ai vu le patron cette semaine ; les deux premiers partent le 11 janvier, ce seront Schirra de Troyes et Liévaux de Besançon, ensuite viendront le 25 janvier Mouche et moi le patron a bien spécifié que les deuxièmes partiront après le retour des premiers, c'est moins drôle s'il tient parole !!! enfin on verra bien. Je lui ai parlé des démarches de M. Trincano et il m'a dit qu'il ne croyait pas beaucoup à leur efficacité car il y a tellement de gens ici à présent qui étaient étudiants en France qu'il faudrait une démarche collective de plusieurs directeurs pour arriver à ébranler la machine. D'autre part il ne doit pas perdre de vue que nous sommes astreints au Service du Travail de 2 ans !! Le meilleur moyen pour obtenir notre rapatriement est de présenter pour nous 4 remplaçants à l'Arbeitsamt de cette façon nous serons libérés immédiatement ; évidemment il n'y a qu'à trouver 4 types ce qui est une autre histoire. Si nous refusons de signer la verpflichtungsbescheld (engagement de retourner) nous refusons la permission, il n'y a pas à hésiter !!!..."

#### Lettre du 12 janvier 1944.

"(...). Autre chose importante : les deux premiers permissionnaires sont partis hier vous l'apprendrez avant de recevoir cette lettre par Liévaux de Besançon ; il vous dira les maux qu'on a eu pour faire délivrer leurs papiers, enfin c'est chose faite ; Mouche et moi sommes garants de leur retour sans quoi nous n'irons pas en permission, nous avons signé chacun une déclaration dans ce sens..."

---

(1) ADD, 1464 W 22. *Extraits de six courriers de Bernard Brand à ses parents*, 11 novembre 1943 au 12 janvier 1944. Les courriers ont vraisemblablement été communiqués par les parents de Bernard Brand aux enquêteurs lors de l'Instruction du procès de Louis Trincano. Seuls des extraits ont été transcrits et versés au dossier.

(\*) Nous rappelons que Bernard Brand parle couramment l'allemand. Il sert d'interprète au groupe (supra).

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### La Résistance à l'École : le rôle et l'action de Marcel Vichot membre du groupe « Félix\*»<sup>(1)</sup>.

"C'est avec joie et fierté que nous avons appris comment M. Vichot, professeur de mécanique à notre École depuis de nombreuses années, a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au cours de la remise des diplômes aux meilleurs ouvriers de France, à la Sorbonne, à Paris en mai dernier. Tous les anciens savent combien M. Vichot mérite son titre de meilleur ouvrier de France ; ce qu'ils savent moins, c'est que le ruban rouge qu'on vient de lui attribuer pour ses actions de résistance pendant l'occupation est non moins mérité, mais lisez plutôt le récit de son activité dans la lutte clandestine menée contre les Allemands.

- **Membre du Groupe « Félix »**, rattaché dès décembre 1940 à l'AS\*\*. Ce groupe était placé sous l'égide du capitaine Moreau, à Besançon, et en liaison avec les dirigeants en zone libre : commandant Joseph, capitaine Maurice, lieutenant Henry.

- **Mission du Groupe**. Liaison avec les responsables ci-dessus et, en outre, avec le Service Rivert, à Bruxelles, dépendant du Service de Renseignement belge et de la SBS à Bruxelles.

- **Activité du Groupe :**

**1<sup>o</sup> Dès juillet 1940 . Prise de contact** avec les Prisonniers de guerre français et anglais du Camp Vauban de Besançon. Liaison avec les familles pour échanges de correspondance et argent. Fournitures de vêtements, linge, chaussures etc. Instructions pour évasions massives. Fournitures d'équipements de récepteurs TSF clandestins. Ravitaillement.

**2<sup>o</sup> 1941 . Établissement d'une ligne ou filière d'évasions** allant de la Belgique (Royeaux, coiffeur à Charleville, fusillé par les Allemands) à la zone libre et en Suisse :

a) par Rozet-Fluans (comtesse de Dumas, passeurs Pitet, Valnet, Kieffer) ;

b) par Jougne (passeur Authier).

**3<sup>o</sup> Deuxième réseau**, en liaison avec la Ligue Patriotique Luxembourgeoise. Relais sur Lyon par le Jura.

**4<sup>o</sup> Transmission de documents** par service du capitaine Magnien, de Pesmes (Haute-Saône), et de M. Prost-à-Petit, de Montigney (frontière belge), en liaison avec l'abbé Grandjean, à Vilery (Belgique). Rédaction de cartes annotées et documents sur **l'activité des usines** de la région, requises pour les fabrications de guerre allemandes (Douge : obus ; Lip : altimètres ; Compteurs : fusées) ; sur **l'emplacement des écluses** du canal du Rhône au Rhin, canal servant de transit des péniches d'essence, céréales, bauxite, huile pour l'Allemagne, et à la descente des vedettes rapides lance-torpilles pour la Méditerranée.

**5<sup>o</sup> La mise en route** d'évadés de Vauban et relais des Prisonniers de Guerre évadés d'Allemagne, des transfuges, Israélites, Alsaciens et Lorrains. Fourniture de faux papiers, vivres, équipements. Acheminement des bagages. Réexpédition des papiers à caractère militaire par les services de M. Roche (employé aux Salines de Franche-Comté). Relais des agents secrets de renseignements en mission.

**6<sup>o</sup> Récupération, détournement, stockage** d'armes, explosifs (fusils, carabines, revolvers, grenades, pétards, cartouches, etc.) Plus de 100 kilos de cheddite et mélinite stockés à un seul endroit (chez M. Carmille à Busy près de Besançon). Les autres dépôts n'ont jamais été découverts (soigneusement cachés par les membres du groupe) et ont servi aux FFI à la libération.

**7<sup>o</sup> Fabrication d'engins**. Détournement, récupération de matériels et explosifs entreposés par les Allemands, notamment au fort de Planoise. Usinages, équipements, transformations de systèmes à déclenchement. Approvisionnement de groupes voisins (Haute-Marne).

**8<sup>o</sup> Coup de main** sur l'Hôpital de Besançon. Action exécutée sur ordre du capitaine Moreau. Trois condamnés à mort ont été sortis de l'Hôpital quelques jours avant leur exécution. Il s'agissait de deux Français et d'un belge (Pierre Leroy, chef de renseignements du S R belge à Toulouse).

**9<sup>o</sup> Liaison constante avec les résistants** incarcérés par les Allemands à la prison de la Butte. Entremise de M. le Docteur Cariage ; Mme Ferrière, gardienne-chef ; Mme Grand, directrice d'école.

**10<sup>o</sup> Refus de travailler** pour l'industrie de guerre allemande. Refus de participation à l'exécution de commandes d'appareils pour la Luftwaffe et fabrique de fusées. Opposition aux offres de contrats de volontaires et de réquisition. Propagande anti-nazie, ayant motivé sanction administrative et déplacement d'office.

---

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie – Mécanique de Précision – Bijouterie*, N°6, année 1946, in « La vie de l'Association, Nos camarades à l'honneur », p. 47. Archives privées de Michel Pugin.

(\*) L'un des premiers groupe de résistance bisontine (d'après le docteur Cariage, infra).

(\*\*) Armée Secrète.

- **Attitude et conduite au camp de concentration** : Attestation est faite de l'attitude anti-Allemande de M. Vichot au camp de Gusen (Mauthausen). Sollicitude envers camarades français retirés des commandos pénibles (terrassements et carrières). Entraide morale et matérielle aux déficients et affaiblis, encouragement à la lutte. Refus d'administrer la marche d'un hall de fabrication d'armes. Nombreux actes de sabotages volontaires pour gêner la production. Freinage du Travail par livraison ralentie ou retardée de calibres et autres agencements vitaux pour la fabrication. Détérioration de machines et autres agencements vitaux pour la fabrication. Détérioration de machines ou montages spéciaux<sup>(1)</sup>.

C'est M. Félix Gouin\* lui-même qui a décoré notre camarade.

“En dernière heure nous apprenons que M. Vichot vient de se voir attribuer la médaille de vermeil de la Société Arts, Sciences, lettres, pour l'exécution de travaux secrets confiés à ses soins par la Défense nationale durant la guerre 1939-1940 (supra).

Que M. Vichot et sa famille trouvent ici l'expression des plus vives félicitations de tous les anciens de l'ÉNH pour ces distinctions si méritées”.

---

(1) Sur les conditions de travail et de son action au sein du camp de concentration de Gusen (Mauthausen), Marcel Vichot a rédigé deux articles à l'attention des anciens élèves de l'École. Avec gravité et une ironie mordante à l'endroit des Allemands, il retrace le calvaire des prisonniers astreints au travail forcé. Il rappelle aussi, et malgré les menaces latentes des châtiments corporels, combien l'esprit de résistance fut actif au sein du camp. Il commente les subtilités qui furent utilisées pour ralentir la production par la multiplication des petits actes de sabotage qui touchaient à la conformité des pièces mais aussi à l'intégrité des machines... Sur ce point, voir les *Bulletins de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie*, N°6 et 7, année 1946, in « Travail forcé..., par M. Vichot, professeur technique à l'ÉNH », pp. 43-45, pp. 11-13. Archives privées de Michel Pugin.

(\*) Il est à cette époque, Président du Gouvernement provisoire (26 janvier au 24 juin 1946).

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### La Résistance à l'École : le rôle et l'action de Jean Petiteau membre du groupe « Félix » et l'hommage à Marcel Berthet<sup>(1)</sup>.

#### **"Nos camarades à l'honneur.**

Notre excellent camarade M. Jean Petiteau promotion breveté horloger et mécanicien (25-28 et 28-31, médaille d'or), assistant à l'Institut de Chronométrie, vient de recevoir la Médaille de la Résistance. Nous sommes heureux de cette décoration qui nous honore, et nous adressons à Mme et M Jean Petiteau nos plus vives félicitations. M. le docteur Jean-Louis Cariage, médecin de son groupe a bien voulu, pour nous, nous retracer son activité clandestine. Nous lui cédon la plume.

*"Les vrais résistants sont modestes : Jean Petiteau est modeste, vous le connaissez. Il vient d'être enfin décoré et combien à juste titre ! de la Médaille de la Résistance.*

*Dès l'aube de cette résistance, depuis 1940, il est le second de notre ami Berthet, qui créé un des premiers, sinon le premier groupe de résistance bisontine : le groupe « Félix ».*

*Il commence à imprimer et à distribuer la nuit des tracts anti-allemands et anti-collaborateurs. Certains étaient humoristiques : vous rappelez-vous le tract du « Doryphore dans nos pommes de terre », d'autres comme le « vengeur » vibrant appel à une future résistance ?*

*Au début de 1941, Petiteau passe à l'action diverse au sein même de l'École et apporte son tribut au dépôt d'armes du groupe constitué dans les sous-sols. Il parvient même, en vrai « terroriste » de l'époque, à cacher une excellente mitrailleuse Hotchkiss avec caisses de munitions, à Avoudrey même en attendant la « reconduite ». On se souvient à l'École de la perquisition du boche Roele, très intéressé par les plans touchant la défense nationale, tels que ceux de nombreuses fusées faits par M. Donat. Or quelques heures à peine avant cette perquisition, tout ce qu'il y avait d'intéressant était camouflé dans un faux plancher de l'atelier de Marcel Berthet par notre ami Petiteau.*

*Enfin voici un complément inédit à l'histoire de la résistance franc-comtoise et même nationale. C'est Jean Petiteau qui établit la première liaison de Besançon, groupe Berthet, avec le tout premier groupe FTP français. Il a été créé à Clerval, c'est-à-dire avec le légendaire colonel Fabien et son lieutenant Pierre Vuilleminot, de Clerval. Nous ne voulons pas faire un palmarès : Petiteau « marchait » avec le groupe Berthet. Il a « marché » ainsi jusqu'en octobre 1942, date de son arrestation. C'était la première floraison de la Résistance. Deux ans de Mauthausen et même le typhus n'ont pu nous l'enlever. C'est avec la profonde affection que nous avons pour cet ami fidèle que nous nous en réjouissons. En ces heures décevantes où parfois le doute nous assaille, il est réconfortant de rencontrer des Français comme Jean Petiteau et Marcel Berthet qui font honneur non seulement à l'École Nationale de Besançon, mais aussi à notre petite comme à notre grande patrie.*

*Docteur Cariage".*

" Nos camarades connaissent bien M. Berthet cité dans ce texte, puisqu'il fut chef du personnel entretien dans notre école depuis de nombreuses années. Actuellement, M. Berthet est professeur technique adjoint d'électricité. Il fut déporté politique de 1942 à 1945. Il vient de recevoir la rosette de la Médaille de la Résistance, juste récompense pour sa grande activité clandestine en tant que chef du groupe « Félix ».

Nous lui adressons, avec nos félicitations, l'expression de notre vive admiration".

---

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie*, N°8, année 1946, in « La vie de l'Association », p. 27. Archives privées de Michel Pugin.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

---

### La Résistance à l'École : le rôle et l'action d'Édouard Belin<sup>(1)</sup>.

**“Nos Camarades à l'honneur.**

- **Médaille de la résistance** : C'est avec un vif plaisir que nous relevons dans le *Journal Officiel* du 11 janvier 1947 la brillante citation suivante :

**Belin Édouard**, professeur à l'École Nationale d'Horlogerie. Blessé de guerre 1914-1918. Citation à l'ordre de l'armée, Croix de guerre avec palme.

En liaison avec le commandant Moreau. Organisation de l'armée secrète. Recrutement d'une section de la Résistance. Fausses cartes d'identité. Dépôts d'armes et de munitions.

1943. Sanctionné par son ancien directeur pour avoir refusé de travailler pour les Allemands\*.

Fit partie des Forces Françaises de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> août 1944 au 20 septembre. Maquis de Marchaux. Groupement de Besançon. Commandant Cornet.

Sous le pseudonyme de Leroux RO-59, rendit d'appréciables services au réseau de renseignements Carmel Bayard.

À ce vrai résistant, ancien élève promotion 1912-1915, professeur dans notre École depuis de nombreuses années, nous adressons, ainsi qu'à sa famille, nos chaleureux compliments”.

#### **Hommage à « ceux qui furent nos maîtres<sup>(2)</sup>»**

“ Après 38 années d'enseignement dans notre chère École, M. Édouard Belin notre professeur et ami a pris une retraite bien méritée (...).

Édouard Belin, né à Besançon le 14 novembre 1898, est le fils de M. Émile Belin, ancien conseiller municipal et ancien professeur intérimaire à l'École pendant la guerre 1914-1918. Après une jeunesse studieuse à l'ÉPS de l'Arsenal, Édouard Belin entre à l'ancienne École place de la Révolution en 1912 ; il en sort en 1915 après de brillantes études, nanti du diplôme d'Élève Breveté Section Horlogerie.

Appelé sous les drapeaux le 17 avril 1917, il revient à la vie civile le 17 avril 1920 après s'être particulièrement distingué par sa bravoure et son courage. Au cours de la seconde guerre mondiale, il remplit un rôle actif dans la Résistance, ses actions au cours de ces deux guerres sont d'ailleurs soulignées par les décorations qui lui ont été attribuées : Citation à l'ordre de l'armée, Croix de guerre avec palme ; deux blessures, 60% d'invalidité ; Médaille militaire ; Médaille de la Résistance ; Croix du combattant volontaire de la Résistance ; Croix du combattant volontaire 1939-45, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Son activité professionnelle est tout aussi remarquable (...). Il n'est donc pas surprenant de le voir figurer au palmarès des régleurs de précision (...), il dépose à l'Observatoire national de Besançon des chronomètres de sa fabrication et il obtient 3 médailles d'Or, une d'Argent et une médaille de Bronze. Ses réalisations dans le domaine des échappements à tourbillon ont fait l'objet de nombreux échos, il y a quelques années, dans les journaux professionnels et même au-delà dans la revue *Science et Vie* (...).

Henry L. Blum”

---

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie*, N°9, année 1947, in « Échos Divers », p. 35. Archives privées de Michel Pugin.

(2) Par Henry L. Blum, *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie*, 1962, in « Ceux qui furent nos maîtres », p. 2. Archives privées de Georges Jublier.

Édouard Belin participa activement la création du Centre d'Apprentissage d'Horlogerie de Morteau (Supra). Pour son action dans l'enseignement il est promu Officier dans l'ordre des Palmes Académiques. Il meurt subitement, dans la rue, victime d'une crise cardiaque, le 4 juillet 1970. Ibid. 1970, in « à la mémoire d'Édouard Belin », par Henry L. Belmont-Blum, pp. 6-7.

(\*) Sur la nature et les conditions de cette « sanction » on se reportera au chapitre concerné, supra.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

### La Résistance à l'École : le rôle et l'action de Marcel Berthet<sup>(1)</sup>.

Bisontin de vieille souche, né à Besançon le 27 janvier 1907 (...) le jeune Berthet fait ses premières études à l'École Primaire du quartier de Saint-Claude (...). Il se passionne pour l'électricité (...) et cette soif de connaissances le conduit à compléter ses journées de travail par des cours du soir, et toute sa vie sera consacrée à apprendre sans cesse puis ensuite à faire bénéficier ses jeunes élèves de ses larges connaissances (...). Ses qualités humaines complétées par cette formation intellectuelle et technique constante le conduisent à changer successivement de responsabilité (...). Désirant se libérer du Service Militaire, il s'engagea à 19 ans dans l'Aviation maritime mais son père refuse l'engagement, il est alors incorporé au 506<sup>e</sup> Régiment de chars de combats, à Besançon, le 11 mai 1926. Sa passion des études le conduit au peloton des élèves officiers de réserve, sorti deuxième à l'examen, il prépare ensuite le Brevet de Chef de Section qu'il réussit brillamment et lui procure le grade d'officier de réserve. Libéré à la fin 1927, il reprend sa place aux Éts Bonnefoux où on lui confie l'installation (électrique) de la nouvelle École d'Horlogerie ainsi que celle du futur Institut de Chronométrie (...). Notre regretté Directeur de l'ÉNH, Louis Trincano, toujours à l'affût des hommes de valeur, lui confie la transformation des commandes par transmission de l'atelier de mécanique en commandes individuelles, travaux qu'il réalisera dans les meilleures conditions grâce au concours complet des PTA de notre École. L'intervention de M. Pastouriaux, Inspecteur général de l'Enseignement Technique, alerté par le Directeur, Louis Trincano, provoque sa nomination, le 26-10-35, d'Ouvrier-Instructeur (appellation de l'époque) dans la discipline Électricité Théorique et Pratique de l'ÉNH, enseignement qu'il diffuse aux horlogers-mécaniciens-techniciens avec comme complément de service la fonction de préparateur au Laboratoire. Puis vient « la drôle de guerre », refusant l'affectation spéciale, il est mobilisé à la 32<sup>e</sup> Cie de passage comme adjoint au Capitaine Parguey. Mais la division blindée De Gaulle est en formation, il part comme volontaire dans cette unité, à la Charité-sur-Loire (camp de Mèves). Dotée de chars B1 33 tonnes, la division monte sur le front de Laon. le 10 mai 1940, il est alors chef de section (...). Puis c'est le repli après l'Armistice de juin 1940, dans le sud en Dordogne. Il traverse la ligne de démarcation et revient à Besançon, zone interdite, pour remettre notre École en état de fonctionnement après son occupation par les Allemands. On entre alors dans la période clandestine, notre ami Berthet et quelques-uns de ses compagnons créent le groupe de résistance FÉLIX (nom de guerre de notre camarade). Les premières activités sont multiples, évaison de prisonniers, récupération d'armes et de munitions... Le 1<sup>er</sup> avril 1941, le groupe entre dans le réseau Jean de Vienne, sous les ordres du Colonel Fety. Ce réseau couvre un vaste territoire de Calais à Besançon, dans l'organisation des Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur. Il participe activement aux destructions de travaux d'art, aux sabotages systématiques, aux passages clandestins en zone libre, à la délivrance de prisonniers de guerre. Un livre serait nécessaire pour relater cette vie périlleuse, la place manque ici, le lecteur se contentera donc d'une anecdote parmi beaucoup d'autres. En 1942, mission est donnée à Berthet de délivrer 3 condamnés à mort : 1 Belge et 2 français. Gravement blessés et soignés à l'Hôpital Saint-Jacques, à Besançon. L'opération doit avoir lieu à 2 h du matin. Les condamnés doivent être enlevés par une fenêtre grillagée à 15 mètres du sol et des sentinelles allemandes patrouillent autour de l'Hôpital. Heureusement, aidé de l'intérieur par les sœurs de l'Hôpital, et à l'extérieur par quelques-uns de son groupe, dont son frère, Raymond, déporté et exécuté à Gusen, Marcel Berthet remplira sa mission périlleuse malgré les nombreuses difficultés que l'on peut imaginer. Les trois évadés, une fois en lieu sûr, seront soignés par le Docteur Mouillard, et hébergés ensuite par la communauté des Sœurs de la Charité (...). Le 7 septembre 1942, un Agent-double anglais, provoque son arrestation avec quelques-uns de ses camarades, ainsi que sa femme et son frère Raymond. C'est un long calvaire qui va commencer pour Marcel, prisons de la Butte, Dijon, Compiègne, puis la déportation. Il est envoyé à l'usine fabriquant les fusées atomiques (sic) V 4 à Wiener-Neustadt près de Vienne, en Autriche. Mais trois vagues de bombardiers alliés rasent complètement l'usine surveillée par les SS. Conduit à travers la Bohême (il sera envoyé) à l'usine du tunnel de Dora, dans la forêt de la Hartz (construction de V1 et V2). C'est le Royal Artillery du Canada qui le délivrera le 15 avril 1945 (...). Rapatrié en avion, il rentrera le 29 avril 1945 et retrouvera quelques semaines plus tard ses camarades déportés, Marcel Vichot et Jean Petiteau. Il est nommé Professeur Technique Adjoint le 21 février 1949 (...).

Il est titulaire des distinctions suivantes : Médaille de la Résistance au titre de l'Enseignement Technique, Rosette de la Résistance, Croix de Guerre avec palmes, Croix du Combattant Volontaire, Médaille des Déportés, Officier d'Académie, Chevalier de la Légion d'Honneur (1953), Officier en 1962, Diplôme de Reconnaissance du Commonwealth. Le Capitaine de réserve Marcel Berthet a rempli tous ses devoirs vis-à-vis de la Nation, comme il a rempli sa mission dans l'Enseignement Technique jusqu'à sa retraite en 1965 (...).

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Nationale d'Horlogerie*, N°64, année 1966, in « Ceux qui furent nos maîtres », par Henry Louis Blum, pp. 5-6. Archives privées de Michel Pugin.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
**La réquisition des élèves de l'ÉNH et les « accusations » portées par certains parents. La chronique d'un procès annoncé contre l'École et un Directeur qui cherche « protection » auprès de sa hiérarchie...**  
-----

- **Courrier (prémonitoire) de Louis Trincano au Recteur : ou la chronique d'un procès annoncé contre l'École et son Directeur, mars 1943<sup>(1)</sup>.**

"Monsieur le Recteur,

**J'ai l'honneur de vous adresser en communication une lettre de M. Bodereau\***; père de l'un de mes élèves en Allemagne. Ce dernier ayant été admis par M. Haag en 1<sup>ère</sup> année de la Section des Ingénieurs avec l'admission au baccalauréat de Mathématiques ; il préparait l'oral.

**Je vous ai signalé en en rouge les passages marquants de cette lettre. Ils établissent qu'une liaison existe entre les parents des élèves en question et qu'il s'agit pour eux d'agir en temps voulu contre l'École qui a pris à leurs yeux "la responsabilité" du départ en Allemagne du fait qu'elle a donné les noms qui lui étaient demandés de ses élèves de 20 ans et plus. On ne peut dire quand ce procès sera fait à l'École ou à moi-même et il se pourrait qu'à ce moment il soit nécessaire d'établir par un document officiel que l'École -par son Directeur- ne pouvait agir autrement qu'elle l'a fait, il lui a été impossible de "camoufler" des élèves.** Vous savez quels arguments corrects j'ai essayé d'employer pour le retour (élèves non originaires du département, élèves sans formation suffisante...) de même que j'ai fait tout mon possible pour améliorer leur sort (aller voir leurs parents à titre gratuit, les grouper dans une usine de précision, choix de la ville...) et je ne suis point cause qu'ils ne soient pas traité en "étudiants".

**Finalement, j'ai eu soin de n'agir que sur vos instructions et celles de M. le Préfet, je vous prie de me confirmer en me couvrant complètement de cette affaire, votre lettre constituant pour moi-même une défense dont je puis avoir à me servir un jour.** Le Directeur."

**Lettre réponse du Directeur de l'ÉNH à M. Bodereau, 27 mars 1943<sup>(2)</sup>.**

"Monsieur Bodereau,

J'ai bien reçu vos lettres des 12 et 22 Ct\*\* dont j'ai saisi l'Administration supérieure, qui a l'entière responsabilité de tout ce qui s'est passé à l'École lors du départ de votre fils, puisque je n'ai rien dit ou fait sans son assentiment préalable.

Il lui appartiendra d'apprécier vos griefs.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées. Le Directeur."

---

(1) ADD 1464 W 22. *Courrier du Directeur de l'ÉNH au Recteur de l'Académie de Besançon*, 12 mars 1943.

(2) AÉNH, *Lettre réponse de Louis Trincano à deux courriers de M. Bodereau*, 27 mars 1943.

(\*) Nous n'avons pas trouvé trace de ce courrier. Pour la correspondance entre Louis Trincano et M. Bodereau voir annexe 3, doc. 27.

(\*\*) Idem. Pas de trace desdits courriers.

École Nationale d'Horlogerie de Besançon

-----  
Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure.  
-----

Le déclenchement de la procédure

- Courrier d'Édouard Belin au Comité Départemental de la Libération, 12 septembre 1944<sup>(1)</sup>

12 septembre 1944

Sécurité-Collaborateurs-Gestapo

Je soussigné :

Édouard Belin, Professeur à l'École Nationale d'Horlogerie, 4 Avenue Clemenceau,  
S/lieutenant FFI,

Certifie :

Le 27 septembre 1943, une réunion a lieu au Comité d'Organisation de la Montre, avenue Carnot. Objet : Formation plus rapide des ouvriers horlogers de l'Atelier-École afin de faire travailler au plus vite dans les usines de la région principalement à l'usine Lip pour remonter des altimètres.

Je m'oppose formellement à cette nouvelle formation. Le directeur Trincano me change de service (ci-joint copie de la décision)<sup>(2)</sup> me sanctionnant de ce fait puisque je bénéficiais de 4 heures supplémentaires à l'Atelier-École.

Deux nouveaux maîtres sont nommés\* et les élèves qui devaient rester 2 ans à l'École sont placés dans l'industrie après seulement un an d'apprentissage.

À noter :

1° L'École Nationale d'Horlogerie est la seule École Technique de France dont les élèves sont partis travailler en Allemagne\*\*.

2° À leur départ, M. Trincano a déclaré devant toute l'École rassemblée qu'ils allaient remplir leur devoir de Français en attendant que d'autres aillent les rejoindre\*\*.

3° À la gare, deux manquants : M. Trincano se dérange lui-même pour les retrouver si bien qu'il les ramène afin qu'ils partent avec leurs camarades\*\*.

Certifié conforme :

Signé Belin.

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Infra.

(\*) MM. Droz et Verdy.

(\*\*) Mots soulignés dans le document.

- courrier annexé :

**Copie de la lettre de M. Trincano directeur de l'ÉNH à M. Belin PTA<sup>(1)</sup>**

"École Nationale d'Horlogerie

Besançon, 28 septembre 1943

Cher Monsieur,

Je suis donc obligé de tenir compte de votre déclaration au sujet de la formation plus rapide des apprentis horlogers : "je ne veux pas travailler pour les Allemands". J'écarte ce que cette formule marque à la fois d'illogisme en raison de vos fonctions et peut avoir de blessant pour vos collègues qui font tout simplement leur service sans s'occuper de l'emploi momentané de leurs élèves à la sortie de l'École. Je les crois cependant aussi de bons Français.

Je considérerai seulement que vous n'êtes pas en état d'esprit pour chercher à obtenir selon le nouveau régime, les meilleurs résultats des jeunes ouvriers qui vous seraient confiés à l'Atelier-École et je décide que vous repreniez à dater d'octobre vos fonctions de Professeur Technique Adjoint à l'École Nationale d'Horlogerie.

Croyez cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Trincano "

*"L'original est à la disposition des enquêteurs.*

*Pour copie conforme, Belin*

*Édouard Belin, professeur à l'ÉNH, 4 avenue Clemenceau, S/lieutenant F.F.I,*

*Le capitaine Leblanc, M. Beaucais, Surveillant Général au Collège Moderne, confirment le rapport du S/ lieutenant Belin"*

---

(1) ADD 1464 W 22

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

-----

### Le premier rapport d'enquête par les Renseignements Généraux<sup>(1)</sup>

(16 septembre 1944)

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

Direction Générale de  
la Police Nationale

Besançon le 16 septembre 1944

#### Rapport

L'Inspecteur S/Chef de sûreté GOEPFERT à M. le Commissaire Principal, Chef des services départementaux des Renseignements Généraux.

**Réf :** La demande d'enquête de M. le Président du Comité Départemental de Libération.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. TRINCANO Marie Antoine Louis, né le 23 novembre 1880 à Colmar (Haut-Rhin) est marié et père de quatre enfants.

Ancien combattant de la guerre 14/18, Officier de la Légion d'Honneur, M. Trincano était directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1943\* date à laquelle il fut mis en retraite.

Il fait l'objet d'excellents renseignements au point de vue conduite et moralité, mais est fortement critiqué par son attitude pro-collaboratrice.

Avant la guerre il était connu pour son attitude radical-socialiste.

Il m'a été donné d'entendre une personne des milieux horlogers qui a rencontré M. Trincano à la Foire Exposition de Zurich en 1938. À cette occasion et parlant de la tension internationale à des horlogers suisses, M. Trincano a stigmatisé l'attitude éternellement belliqueuse de l'Allemagne.

Autre fut son attitude après l'armistice de 1940. Il fut collaborationniste à un degré très avancé, à aucun moment il n'a tenté de freiner l'exécution des directives données par le Gouvernement de Vichy dans ce sens. Aussi se réservait-il exclusivement le "plaisir" de faire visiter l'ÉNH par des officiers allemands alors que les visiteurs civils étaient pilotés par un maître-interne.

Les usines JUNKERS avaient installé à l'ÉNH une section spéciale en vue de la formation rapide d'ouvriers spécialisés qui y passaient un stage avant de partir pour l'Allemagne. Cet atelier était dirigé par un nommé Caillaux, qu'il ne m'a pas été permis d'identifier, se disant ingénieur et qui aurait travaillé déjà bien avant 1939 aux usines Junkers en Allemagne.

En 1942 les usines Junkers ont offert une forte prime d'argent à M. Trincano "pour services rendus". Sur le refus de l'intéressé, cette firme lui a offert un voyage gratuit pour visiter ses usines et installations modernes. Cette fois M. Trincano a accepté et entrepris, fin juin 1942, ce voyage qui dura de 10 à 12 jours. Il s'était fait accompagner par deux Chefs de Travaux : M. Braille, directeur actuel de l'ÉNH et M. Courier, chef de travaux du Collège Technique.

De retour de ce voyage M. Trincano vanta à toute occasion l'organisation des usines visitées et en général celles du Grand Reich allemand.

Vinrent les départs des ouvriers français en Allemagne. À cette occasion il y eut un échange de correspondance qu'il ne m'a pas été donné de vérifier, mais au cours de laquelle le Directeur de l'ÉNH a fourni la liste des élèves de son Établissement âgés de plus de 20 ans et susceptibles d'être envoyé en Allemagne. Il serait utile de vérifier si cette liste avait été demandée par les Services de la Préfecture ou au contraire émanait d'une initiative personnelle du Directeur de l'École empressé de fournir de la main-d'œuvre pour l'Allemagne. Dans cet ordre d'idées un contrôle de la correspondance directoriale pourrait fournir des éléments intéressants.

(1) ADD 1464 W 22

(\*) En réalité elle devait prendre effet au début décembre 1943 et il obtient de rester jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1944.

À l'ÉNH, existe également un Atelier-École d'apprentissage dont la durée d'études est fixée à deux ans. En 1943, sur la demande des autorités allemandes et, paraît-il, particulièrement celle de la direction de l'usine "Lip", M. Trincano décide de réduire la durée des études à une année et force les élèves âgés de 14 à 16 ans à s'embaucher dans l'industrie locale. M. Belin, professeur s'oppose formellement à cette mesure qu'il juge néfaste pour l'intérêt des élèves. Il fut sanctionné. À cette occasion M. Trincano envoya à M. Belin la lettre dont copie ci-jointe.

Lors du départ des élèves de l'ÉNH désignés pour aller travailler en Allemagne, deux élèves manquaient à l'appel. M. Trincano se chargea lui-même de les dépister et de les amener en gare. À cette occasion plusieurs incidents se produisirent et notamment à la gare Viotte où un groupe de jeunes collègues des élèves partant était venu faire ses adieux. Les élèves furent arrêtés en face de l'entrée de la Grande vitesse par le Directeur qui les rabroue et en gifle deux. Quelques jours avant le départ le Directeur avait réuni professeurs et élèves de l'ÉNH et avait tenu les propos suivants :

"Faites votre devoir de Français en allant travailler en Allemagne en attendant que les jeunes aillent vous y rejoindre".

Il est à noter que l'ÉNH est la seule école technique en France dont les élèves ont dû partir travailler en Allemagne.

Tous ces faits ont été l'objet de vives critiques de la part de la population, aussi M. Trincano ayant appris en avoir été l'objet par une personnalité bisontine, adressa plusieurs lettres à l'intéressée. Dans l'un d'elle il dit notamment :

"Je ne cache nullement et suis moi-même très fier de dire, en ancien combattant fidèle, en fonctionnaire loyal, en Français discipliné, que je me range derrière le vainqueur de Verdun, Chef de l'État et du Gouvernement, pour la réconciliation entre deux peuples dans l'intérêt de l'humanité".

Dans l'autre il exprime sa satisfaction : "qu'on reconnaisse qu'il n'a pas vendu ses professeurs et ses élèves et qu'on ne l'accuse que de collaboration", fait, pour lui, semble-t-il insignifiant.

En résumé M. Trincano s'est montré depuis juin 1940 comme collaborateur convaincu et a, indéniablement, commis dans ce sens des actes répréhensibles. Mais d'aucuns prétendent assez vraisemblablement, qu'il avait après les événements de juin escompté une victoire allemande certaine, s'est rallié corps et âme derrière le maréchal Pétain qu'il vénère entre tous et n'aurait agi, à son point de vue que pour le bien de la France.

L'Inspecteur S/Chef, GOEPFERT

## **État de la perquisition du bureau de M. Trincano, à l'ÉNH, par les Renseignements Généraux**

(16 octobre 1944)<sup>(1)</sup>

**Rapport du Commissaire Blancheland (assisté de l'Inspecteur Poteaux), au juge d'instruction, 21 novembre 1944 :**

"Il existe à l'ÉNH de Besançon un dossier composé de copies de lettres relatant l'activité de M. Trincano tant au moment du départ des élèves de l'École en Allemagne, tant après leur départ. Ce dossier contient :

- Une série de copies de lettres permettant d'établir que M. Trincano a engagé une action auprès des autorités allemandes pour éviter le départ des élèves en Allemagne et surtout pour les faire affecter tous ensemble dans leur spécialité.
- Les copies des lettres faisant connaître son activité, dans le même sens, auprès de diverses autorités françaises.
- Un dossier établissant qu'il s'est occupé du retour des prisonniers dont les noms suivent : Guigue\* Frédéric, 1 route St Bel à Tassin (Rhône) ; Souègue\* Yvan, 22 bis rue des Docks à Besançon ; Delgoustal\* Marcel, 104 rue St Dominique Paris 7<sup>e</sup> ; André\* Eugène, rue Léandry à Lannin (Côtes du Nord). Ces prisonniers étaient, semble-t-il, destinés à être affectés à la maison Lip dès leur retour.
- Une série de coupures de journaux relative au travail et aux départs en Allemagne.
- Une correspondance relatant son activité auprès des autorités françaises en vue du retour des travailleurs élèves de l'École en fin de contrat.
- Une correspondance pour faire venir les élèves en congé d'examen.
- Une correspondance entre l'élève Hanet écrivant au nom des ses camarades et M. Trincano.

**Mentionnons** que nous joignons seize pièces copies de lettres qui se trouvent dans le dossier de l'ÉNH. Elles relatent entre autres, l'activité de Trincano au moment du départ des élèves en Allemagne."

(1) ADD 1464 W 22

(\*) Tous sont anciens élèves de l'ÉNH de Besançon. D'après le registre d'inscription des élèves.

Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

Le témoignage de Fred Lipmann, 6 octobre 1944<sup>(1)</sup>

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Liberté-Égalité-Fraternité	
<b>MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> <b>de la SURETÉ NATIONALE</b> Service des Renseignements Généraux	<b>PROCÈS-VERBAL</b>
	<i>L'an mil neuf cent quarante quatre</i> six octobre <i>Nous,</i> <i>Commissaire de Police Principal</i> Blancheland Raymond <i>en résidence à</i> Besançon <i>Officier de Police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,</i> Le commissaire, assisté de M. le commissaire de police Morrachini de notre service, entendons Monsieur Fred Lipmann, 38 ans, de nationalité française, industriel et propriétaire à Besançon,
Objet : Instruction du Parquet	
Il déclare :	
Ayant appris l'arrestation de M. Trincano, je crois de mon devoir de vous déclarer que j'ai été en rapport avec M. Trincano pour quelque temps après l'application des lois d'exception qui me touchaient directement. M. Trincano sur la demande d'un groupe de mes ex-collaborateurs a spontanément rédigé comme de nombreuses personnalités françaises une attestation à mon sujet. M. Trincano négligeant la propagande d'inspiration allemande m'a permis en tant que juif d'avoir une justification de mon activité industrielle, je considère donc qu'en rédigeant cette attestation, M. Trincano agissait en tant que Français Libre, risquant ainsi de déplaire comme fonctionnaire aux directives du gouvernement Pétain et surtout aux autorités allemandes.	
Lecture faite, persiste et signe avec nous...Fred Lipmann, Blancheland, Morrachini.	

(1) ADD 1464 W 22.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

-----

### Le dépôt de plainte du CDL 9 octobre 1944<sup>(1)</sup>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs

#### Comité Départemental de Libération

Besançon, 9 octobre

#### DEPOT de PLAINTE

Le Comité Départemental de Libération à l'honneur de transmettre à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de *Besançon* le dossier concernant : **TRINCANO Louis à Besançon, rue de l'Orme de Chamars** et l'informe qu'après examen des pièces dudit dossier, dans sa séance : **du 9 octobre 1944**, il a décidé, à la majorité des voix de joindre à la poursuite à intenter pour : **indignité nationale** déclarant en tant que besoin déposer une plainte formelle conformément à la loi.

Pour le Comité,

le Président.

République Française  
[ ]  
[ ] [ ]  
[ ] [ ] DOUBS  
[ ] [ ]  
[ ]  
Comité Départemental de Libération

---

(1) ADD 1464 W 22. Le document se présente sous la forme d'un formulaire à compléter.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### L'audition de Mlle Ruprecht, 7 novembre 1944<sup>(1)</sup>

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Liberté-Égalité-Fraternité	
<b>MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> <b>de la SURETÉ NATIONALE</b> Service des Renseignements Généraux	<b>PROCÈS-VERBAL</b>  <i>L'an mil neuf cent quarante quatre</i> sept novembre, <i>Nous,</i> <i>Commissaire de Police Principal</i> Blancheland Raymond <i>en résidence à Besançon</i> <i>Officier de Police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,</i> Le commissaire, assisté de l'Inspecteur de Sûreté Nationale Poteaux Pierre de notre service,
Objet : Instruction du Parquet	
entendons	Mlle Ruprecht Gabrielle, 19 ans, domiciliée 105 Grande rue à Besançon, de nationalité française,
Elle déclare :	
J'ai introduit M. Trincano près de M. Wolf et j'ai entendu alors qu'il entraît, qu'il déclarait qu'il avait des élèves volontaires pour aller travailler en Allemagne. Je ne saurais préciser à quelle date ce fait s'est passé, je crois cependant que c'est xx xx xx xx xx* vers la fin de 1942, ou le début 1943.	
Je n'ai pas assisté à l'entretien et ne pourrais rien vous donner de précis.	
Lecture faite et signe avec nous approuvant six mots nuls.	
	Delprecht Blancheland.
(*) Malgré la frappe qui annule les 6 mots on peut lire : "vers le mois de septembre 1943"	

**Nota** : Cette déclaration fait suite à une première « audition » recueillie par des « informateurs » du Service des Renseignements généraux, le 3 novembre 1944. Dans une « fiche », retrouvée au Musée de la Résistance à Besançon, on relève la déclaration suivante :

<b>TRINCANO<sup>(2)</sup></b>	
Directeur honoraire École Horlogerie Besançon Doubs,	
Déjà cité	3/11/44 Besançon Source R O 38
Mlle Ruprecht ex dactylo au Bureau de la Main-d'œuvre allemande à Besançon déclare à l'agent R O 38, le 3/11/44, qu'à une date qu'elle ne peut préciser, M. Trincano s'est présenté au Bureau allemand de la Main-d'oeuvre ; parlant à M. Wolf il aurait dit : <i>"j'ai des élèves volontaires pour aller travailler en Allemagne, voulez-vous vous en occuper ?"</i>	
Ce serait à la suite de cette démarche de M. Trincano, que M. Wolf s'est rendu à l'École d'Horlogerie pour établir le contrat de travail des élèves, dans le bureau de Trincano en présence de ce dernier.	

On relève, entre les deux dépositions, de notables différences, notamment sur l'absence de date dans la déclaration du 3 novembre.

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Fiche de renseignement sur Louis Trincano, Musée de la Résistance, Besançon.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

-----

### L'audition de Mlle Jeanney, 22 novembre 1944<sup>(1)</sup>

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Liberté-Égalité-Fraternité	
<b>MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> <b>de la SURETÉ NATIONALE</b> Service des Renseignements Généraux	<b>PROCÈS-VERBAL</b>  <i>L'an mil neuf cent quarante quatre</i> Vingt deux novembre, <i>Nous,</i> <i>Commissaire de Police Principal</i> Blancheland Raymond <i>en résidence à Besançon</i> <i>Officier de Police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,</i> Le commissaire, assisté de l'Inspecteur de Sûreté Nationale Poteaux Pierre de notre service,
Objet : Instruction du Parquet	
entendons	
	Mlle Jeanney Marie-Louise, 24 ans, domiciliée à Courcelles (Doubs), de nationalité française,
Elle déclare :	
	"J'ai été sténo-dactylo au service de M. Wolf, environ du mois de mai au 11 décembre 1942. <u>Je n'ai jamais entendu</u> M. Trincano déclarer à M. Wolf ou à une autre personne du Service d'Embauche allemand qu'il avait des élèves volontaires pour aller travailler en Allemagne. Je précise que je n'accompagnais pas toujours M. Wolf, cependant j'ai assisté à la signature des contrats des élèves de l'ÉNH dans le bureau de M. Trincano. M. Wolf m'avait conduite à l'École et n'ayant pas le temps d'attendre l'établissement des contrats, il est parti et m'a laissée seule avec M. Trincano et les élèves. <u>Après la signature</u> des contrats, M. Wolf est revenu me chercher. Pendant que j'étais dans le bureau de M. Trincano, celui-ci était très énervé et ne cessait de donner des conseils aux élèves, que, en Allemagne, ils pourraient continuer leurs études, qu'ils seraient embauchés ensemble dans leurs spécialités, dans la même usine, que le temps passé en Allemagne leur compterait comme passé à l'École. Il leur a promis de faire son possible pour leur faire passer les vacances en temps voulu.
	J'étais présente quand M ; Wolf a promis, en tête-à-tête, et devant les élèves, à M. Trincano que les conditions seraient respectées par le Service d'embauches allemand.
	Je sais que M. Wolf m'a personnellement déclaré que si les élèves de l'École ne partaient pas en Allemagne, des sanctions seraient prises contre M. Trincano directeur de l'ÉNH comme responsable des départs des élèves.
	Lecture faite et signe avec nous...
	Jeanney                      Blancheland

(1) ADD 1464 W 22

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition de Belin Édouard, devant le Commissaire Blancheland, 4 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**BELIN Édouard, 46 ans, PTA d'horlogerie**

“M. Trincano ne cachait pas ses opinions nettement vichysoises et adhérant pleinement à la politique de Pétain. Il en découle qu'il était profondément anti-gaulliste et anti-alliés, ne se cachait pas pour manifester ses opinions devant les élèves et les professeurs. Après son voyage en Allemagne il a rendu compte de ses impressions. Il avait remarqué que l'organisation et le sens du travail étaient à copier par nos établissements. Cependant il n'approuvait pas la discipline scolaire allemande. À l'intérieur de l'Établissement les Allemands étaient reçus avec complaisance. Il était favorable à l'envoi des élèves en Allemagne en vue de leur perfectionnement. Il les engageait à partir et leur avait dit qu'il resterait en relation avec eux et que le temps passé là-bas compterait pour l'obtention de leur diplôme. Il a assisté à la signature du contrat de travail des élèves dans son bureau, ce qui peut être considéré comme une pression exercée sur les élèves. Il a déclaré à Mlle Ruprecht dactylo de M. Wolf au Bureau allemand, qu'il avait des volontaires pour l'Allemagne et que Wolf veuille bien s'en occuper. Au cours d'une réunion du Comité de la montre qui avait pour objet la formation plus rapide des élèves de l'Atelier-École destiné à la spécialisation dans l'industrie, j'ai été à même de déclarer que s'il était en mon pouvoir de conserver les élèves à l'École jusqu'à la fin de la guerre je le ferais pour qu'ils n'aillent pas travailler pour les boches, ce qui a fait l'objet de la lettre du Directeur du 28 septembre 1943 dont copie jointe. Par la suite les élèves qui étaient entrés à l'école pour un apprentissage de deux ans ont été engagés dans l'industrie après une année de présence”... Lecture faite...”.

**Note du Commissaire Blancheland :** *“Mentionnons que M. Trincano, à la suite des accords intervenus entre le Comontre et l'École au sujet de la formation des élèves de l'Atelier-École a supprimé deux ou quatre heures de cours. Heures supplémentaires et rémunérées en plus du traitement”.*

### Déposition de Belin Édouard, devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(2)</sup>

**BELIN Édouard, 46 ans, PTA d'horlogerie**

“Je suis professeur à l'ÉNH depuis 1924, et je connais parfaitement M. Trincano. Celui-ci ne cachait pas ses opinions et adhérait complètement à la politique du maréchal Pétain. Il a fait un voyage en Allemagne en 1942. Il avait remarqué que l'organisation et le sens du travail étaient supérieurs en Allemagne mais il n'approuvait pas la discipline scolaire allemande. J'ignore s'il a fait partir de son propre chef des élèves en Allemagne, mais avant le départ il a fait un petit speech en disant notamment qu'ils faisaient leur devoir de Français en allant travailler là-bas. En 1943, au cours d'une réunion du Comité de la Montre, une proposition a été adoptée pour réduire de deux à un an le stage des élèves de l'Atelier-École. M. Trincano a fortement appuyé cette proposition, que j'ai combattue personnellement car j'avais l'impression qu'on favoriserait ainsi l'Allemagne en obligeant ainsi les jeunes gens à quitter l'École au plus tôt. Après la débâcle l'École a été réquisitionnée par un général allemand. Elle a été réouverte quelques temps plus tard. Je vous signale que M. Trincano m'a sanctionné à la suite de mon refus d'adopter la proposition du Comité de la Montre. Je signale que M. Trincano a poussé les élèves à partir en Allemagne. Il leur a fait des promesses qu'il n'a pas tenues. Lecture faite...”.

### **Fiche de renseignement sur M. Édouard Belin, PTA à l'ÉNH à l'attention du Ministère de l'Éducation Nationale (voie hiérarchique, novembre 1940)**<sup>(3)</sup>.

“M. Belin a rempli les fonctions de Secrétaire délégué de la CGT. Il a milité pour des œuvres socialistes-communistes, participait aux cortèges. Le 11 novembre (1940), M. Belin s'est dispensé de faire classe toute la journée pour se joindre à une réunion d'Anciens combattants. L'Inspecteur d'académie a constaté que M. Belin fumait à côté des élèves et ne contrôlait pas le travail de classe. M. Belin vient de perdre son frère. Il ne saurait être remplacé pour l'instant. Mais il est indispensable qu'il soit rappelé à l'ordre”.

---

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Ibid.

(3) ADD, T 1264. Suite à la Circulaire Rippert, il est demandé aux chefs d'Établissement de signaler les fonctionnaires qui « dérogent » à leurs obligations (la loi du 17 juillet 1940 autorise les Ministères à relever de leurs fonctions les fonctionnaires et agents). Cette fiche du Recteur (certainement à partir d'éléments fournis par M. Trincano), si elle signale le cas « Belin », refuse cependant à ce qu'il soit mis fin à ses fonctions.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition de Petiteau Victor devant le Commissaire Blancheland, 4 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**PETITEAU Victor, 59 ans, Professeur Technique d'horlogerie.**

"Monsieur Trincano au cours d'une séance de cinéma a protesté et pris à partie les élèves qui avaient manifesté leur joie de voir défiler sur l'écran une vue de Londres<sup>(2)</sup>. Il les a traités de « sales gaullistes » et a menacé de suspendre la séance. Après le départ pour l'Allemagne, il a réuni les élèves de l'École et leur a exposé la façon dont ces départs se sont produits et il a terminé en « félicitant les élèves qui étaient partis faire leur devoir de Français ». Il portait la Francisque et avait enlevé la rosette de la Légion d'Honneur. La photo du Maréchal était imposée dans les ateliers et il l'avait placée dans une vitrine spéciale éclairée à la porte d'entrée de l'École et entourée des trois couleurs. Lorsque Hanet, l'un des élèves partis en Allemagne est revenu en permission\*, il m'a rendu visite et m'a appris que Trincano lui avait annoncé qu'il avait reçu son « cercueil » en me signalant l'attitude affalée de Trincano dans son fauteuil. Son activité s'est manifestée vis-à-vis de l'autorité occupante en faisant une installation toute spéciale pour la formation de main-d'œuvre accélérée destinée aux Allemands.

Je le suspecte d'être l'auteur de la déportation de mon fils en Allemagne ainsi que celle de mon collègue Vichot pour lequel il a obtenu une mutation de zone interdite à zone occupée. La complicité du Recteur est hors de doute.

Lecture faite et signe avec nous..."

**Note du Commissaire Blancheland :** *'Mentionnons que l'animosité de M. Petiteau contre M. Trincano est surtout motivée parce qu'il est persuadé que M. Trincano a dénoncé son fils aux Allemands. Au sujet de l'arrestation par les Allemands de Petiteau et Vichot, il est certain que M. Trincano a fait ce qu'il a pu pour éviter le pire et sans son action, il est probable que la sanction aurait été beaucoup plus grave. Il est impossible de préciser actuellement les actes de M. Trincano puisque les deux intéressés sont encore en Allemagne'*.

### Déposition de Petiteau Victor devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(3)</sup>

**PETITEAU Victor, 59 ans, Professeur Technique d'horlogerie**

"Je suis professeur à l'ÉNH depuis 1920. Trincano a toujours eu une attitude entièrement conforme aux directives du gouvernement de Vichy depuis 1940. En tant que Chef de l'École, il y était probablement obligé. Au moment du départ des élèves en Allemagne j'ai eu l'impression que Trincano n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu faire pour empêcher ces départs notamment en ce qui concerne les élèves de 4<sup>e</sup> année. Il les a réunis avant leur départ et leur a fait un petit discours où il les félicitait notamment de faire leur devoir de Français. Je précise que les élèves étaient déjà partis et que M. Trincano a fait ce discours pour justifier son attitude vis-à-vis des autres élèves. Trincano a fait une installation spéciale à l'École pour accélérer la formation de la main-d'œuvre destinée aux Allemands. Mon fils a été déporté en Allemagne en octobre 1942. Je n'ai actuellement aucune preuve pour accuser quiconque de ce départ. Trincano portait la Francisque et avait enlevé sa rosette de la Légion d'Honneur pour la porter. Je signale qu'au cours d'une séance de cinéma on avait projeté sur l'écran des vues de Londres, M. Trincano a insulté les élèves qui manifestaient leur joie en les traitant de « saligauds » et de « sales gaullistes ».

Lecture faite..."

---

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Le film projeté était : « Sans Famille », d'après l'œuvre d'Hector Malot, dont une partie de l'intrigue se déroule à Londres. Le film est vraisemblablement celui de Marc Allégret réalisé en 1934.

(3) ADD 1464 W 22.

(\*) Septembre 1943.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition de Gable Camille, devant le Commissaire Blancheland, 6 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**GABLE Camille, 45 ans, Professeur chargé de cours (comptabilité horlogère) à l'ÉNH (actuellement capitaine).**

"Nous Commissaire principal Blancheland Raymond (...) entendons Monsieur Gable Camille, actuellement capitaine\*, domicilié à Thise (Doubs) (...) :

"J'ai connu Trincano depuis mon retour de captivité en octobre 1941. M. Trincano n'a jamais caché ses sentiments favorables au gouvernement du maréchal Pétain. Je crois qu'il était sincère étant persuadé que le Maréchal sauverait la France de l'état où elle se trouvait. Je crois cependant qu'il a commis une erreur quand il pensait que le départ des ouvriers français en Allemagne servait la cause de la France. Il a donné l'impression d'avoir favorisé le départ des élèves au lieu d'obtenir un sursis. Lecture faite persiste... Gable."

### Déposition de Gable Camille, devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(1)</sup>

**GABLE Camille, 45 ans, Professeur chargé de cours (comptabilité horlogère) à l'ÉNH.**

"Je connais M. Trincano depuis mon retour de captivité en octobre 1941. M. Trincano n'a jamais caché ses sentiments favorables au gouvernement du Maréchal car il croyait que c'était la bonne solution. Il était de bonne foi. Je n'ai jamais remarqué qu'il ait fait de la propagande pour les Allemands. À un moment donné plusieurs élèves ont été obligés de partir pour l'Allemagne. Je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé exactement. M. Trincano a cru probablement que le départ de ces élèves favoriserait le retour de prisonniers de guerre\*\*. M. Trincano a d'ailleurs essayé de favoriser au point de vue des examens les élèves à leur retour d'Allemagne. Lecture faite persiste et signe... Gable".

### Déposition de Duveaux Claude devant le Juge, 14 décembre 1944<sup>(1)</sup>

**DUVEAUX Claude, 23 ans, élève à l'ÉNH (Institut de Chronométrie).**

"J'ai été élève à l'ÉNH depuis 1940. En 1942 M. Trincano nous a avertis que les Allemands demandaient le départ d'élèves de plus de 20 ans en Allemagne. Ces élèves avaient déjà reçu des convocations individuelles de la part du Bureau allemand. M. Trincano a effectué des démarches auprès de ses supérieurs pour éviter ces départs. Un certain soir, deux élèves de l'École : Labadens et Lefebvre\*\*\*, dont j'ignore actuellement les adresses, ont déclaré que tout était arrangé et qu'il n'y avait pas de départ. C'était un samedi soir. Le lundi matin M. Trincano a réuni tous les élèves qui devaient partir en Allemagne pour signer les contrats d'engagement. À ce moment là, je suis allé me faire faire un certificat à l'Institut de Chronométrie. Les élèves inscrits à la Faculté des Sciences étaient exemptés de départ et je pensais en bénéficier également. Je suis revenu avec le papier dans le bureau de M. Trincano qui m'a sermonné. J'ai remarqué deux personnes inconnues que les camarades m'ont dit être des Allemands. M. Trincano m'a dit de signer ma feuille, c'est à ce moment que je lui ai dit que j'étais inscrit à la Faculté des Sciences ce qui était inexact. M. Trincano a discuté avec moi à ce sujet là. Il a déclaré aux Allemands que j'étais inscrit à la Faculté des Sciences et les Allemands ont dit qu'ils vérifieraient, j'ai été rayé provisoirement. Je n'ai pas remis les pieds à l'École pendant quelques jours et cette affaire n'a pas eu de suite pour moi. Au moment du départ des élèves en Allemagne M. Trincano leur a fait un petit speech où il leur demandait de se conduire en bons français en Allemagne. M. Trincano a fait un voyage en Allemagne et il nous avait fait un bilan de tout ce qu'il avait vu et les avantages que les élèves auraient en allant se perfectionner là-bas.

Lecture faite, persiste et signe...".

(1) ADD 1464 W 22.

(\*) FFI.

(\*\*) Comme Camille Gable qui est revenu de captivité en octobre 1941 (?).

(\*\*\*) Il s'agit en fait de Bridel et non de Lefebvre (supra).

## **Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure**

### **Déposition de Donat André devant le Commissaire Blancheland, 10 novembre 1944<sup>(1)</sup>**

**DONAT André, 36 ans, Directeur adjoint du Comité d'Organisation de la Montre.**

“Au cours d'une conversation entre M. Trincano, alors directeur de l'ÉNH de Besançon et moi-même agissant comme directeur adjoint du Comité d'Organisation de la Montre, j'ai indiqué à M. Trincano que la formation à l'Atelier-École d'horlogerie me paraissait trop scolaire et pas assez industrielle ; j'ai ajouté qu'à mon sens, il n'était pas nécessaire de deux années pour former des régleuses et des remonteurs et que, dans l'industrie, ce petit personnel était formé beaucoup plus rapidement. Je lui ai indiqué d'autre part que notre main-d'œuvre était absolument insuffisante et que la solution me paraissait être dans la réduction de deux à une année de la durée de l'apprentissage à l'Atelier-École, ce qui permettrait d'abord, pour les enfants et leurs familles un apprentissage beaucoup plus rapide et ensuite pour l'industrie de la fournir deux fois plus en main-d'œuvre. D'ailleurs n'avait-on pas en 1940 créé à l'École d'Horlogerie, un Centre de formation accélérée qui formait cette même main-d'œuvre entre 3 à 5 mois. À la fin de septembre 1943, M. Trincano me proposait de faire une réunion à mon bureau pour examiner la question que j'avais soulevée. À cette réunion assistaient en outre, M. Braille chef des travaux à l'ÉNH, M. Belin PTA à cette École, M. Robert de la Maison Simonet fabrique de montres à Besançon, M. Schmidlin, chef de service des montres de la Société Lip, M. Bouillier chef du Service technique du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre. À l'unanimité (sauf M. Belin), les propositions que j'avais faites furent retenues. Jamais cette réduction de temps n'eut pour but de former de la main-d'œuvre pour l'Allemagne. Celle-ci était destinée aux fabriques d'horlogerie. Quant à la Maison Lip, elle était principalement intéressée à pour ses ateliers de montres et non pour ses ateliers d'armement. D'ailleurs pour ces fabrications d'armement, il n'y avait pas besoin de régleuses ni d'acheveurs. La preuve est fournie par la Maison Lip elle-même qui, devant l'insuffisance de régleuses qui limitait la production des montres, installa dans ses ateliers un groupe de six à huit apprenties destinées uniquement au montage des montres. Enfin les jeunes gens et les jeunes filles qui sortaient de l'Atelier-École se plaçaient librement chez les fabricants de montres et ils étaient également libres de faire facultativement une deuxième année à l'École. Il doit être facile de vérifier, qu'à une ou deux exceptions près, les élèves formés à l'Atelier-École étaient finalement destinés à la fabrication de montres et non à celle des appareils d'armement de la Société Lip (altimètres). Un des buts du Comité de la Montre fut d'empêcher par tous les moyens que l'industrie horlogère française entreprenne des fabrications d'armement. Il a atteint ce but puisque seule la Société Lip a fait de telles fabrications, d'ailleurs déjà commencées lorsque le Comontre fut fondé. Par conséquent il est clair que le Comontre ne se serait pas prêté à une telle manœuvre qui aurait eu pour but de fournir de la main-d'œuvre aux fabrications d'armement au détriment des fabrications de montres qui manquaient beaucoup. Cette affaire d'Atelier-École doit donc être regardée uniquement sur le plan professionnel et je suis persuadé que M. Trincano en se rangeant à l'avis de la Commission qui fut réunie, avait le désir de rendre service à l'industrie horlogère française, tâche à laquelle il s'est dépensé sans compter pendant 40 ans. Lecture faite persiste...”.

### **Déposition (extrait) de Donat André devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(1)</sup>**

**DONAT André, 36 ans, Directeur adjoint du Comité d'Organisation de la Montre.**

“(M. Trincano) il n'a toujours eu en vue que l'intérêt exclusif de son école et de l'Industrie horlogère en France. C'était un gros travailleur qui a fait énormément pour le développement de l'Industrie horlogère. Je puis affirmer que c'est grâce à lui que l'École n'a pas été réquisitionnée en 1940 par les Allemands. Il a d'ailleurs réussi à sauver presque tout le matériel de l'École. M. Trincano n'aimait pas les Allemands et ne les a jamais favorisés en quoi que ce soit. Pour arriver à faire fonctionner son École durant l'Occupation il a peut-être employé des moyens pas très orthodoxes, mais il faut considérer que le résultat. J'ignore ce qui s'est passé au sujet du départ des élèves en Allemagne mais je me rappelle avoir vu le recteur Bertrand en décembre 1942 et lui avoir causé à ce sujet. Il m'a affirmé que M. Trincano n'était pour rien dans le départ des élèves et il le couvrait entièrement. Courant 1943 j'ai eu l'occasion de voir M. Trincano et je lui ai indiqué qu'à mon sens la formation de l'Atelier-École d'horlogerie me paraissait trop scolaire et pas assez industrielle en ajoutant qu'on pourrait réduire de deux à un an les stages dans l'Atelier-École. Une commission s'est réunie dans mon bureau pour statuer sur la question. Y assistaient notamment avec M. Trincano, MM. Braille, Belin, Robert, Schmidlin et Bouillet (sic). Mes propositions furent adoptées à l'unanimité sauf M. Belin qui était PTA à l'ÉNH et qui par ce fait voyait son service changé. Il est absolument ridicule de prétendre que cette mesure favorisait l'Allemagne. Cette affaire devait se placer sous le point de vue professionnel et en se rangeant à l'avis de la commission M. Trincano n'avait en vue que l'intérêt de l'Industrie française. Lecture faite persiste...”.

---

(1) ADD 1464 W 22.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition de Braille Henri devant le Commissaire Blancheland, 6 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**BRAILLE Henri, 32 ans, Directeur de l'ÉNH de Besançon.**

“Je connais M. Trincano depuis 1936. J'ai constaté une obéissance absolue de M. Trincano aux ordres reçus quel que soit le gouvernement qui les ait donnés. Mobilisé en 1939, je n'ai rejoint l'Établissement qu'en janvier 1942. J'ai appris par la rumeur publique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'École, M. Trincano avait des attitudes et propos collaborationnistes. Au cours des réunions de Conseils de Professeurs ou réunions plus restreintes pour motif de service, j'ai eu l'occasion de l'entendre dire que son attitude était dictée par le seul souci de sauvegarder l'Établissement dont il avait la charge et pour lequel il avait vécu depuis plus de trente années. Je n'ai jamais entendu M. Trincano faire de la propagande directe mais je suis convaincu qu'il considérait que l'avenir de la France résidait dans la politique de Collaboration avec l'Allemagne. Ce sentiment exprimé me permet de conclure que cet homme a eu deux buts dans sa vie : l'avenir de son Pays et celui de son École. Il s'est dépensé corps et âme pour l'un comme pour l'autre. Le 20 juillet 1944, dans une réunion de la Chambre syndicale des fabricants d'horlogerie du Vallon de Morteau, au cours du déjeuner qui suivit, il a déclaré en réponse à une question, qu'il était souhaitable que le nouveau gouvernement de la France soit installé le plus tôt possible et qu'il prenne en mains les intérêts du pays. Cette attitude à une période encore incertaine au point de vue militaire montre bien que son patriotisme n'a pas failli. L'origine des départs en Allemagne d'élèves de l'Établissement ne m'est connue que par l'examen du dossier dont vous avez par ailleurs pris connaissance<sup>(2)</sup>. Pour l'attitude de M. Trincano vis-à-vis des élèves désignés pour l'Allemagne, je suppose que celle-ci a été dictée par la conviction qu'il avait de l'exécution des promesses et en particulier de la Relève. Certains ont peut-être pensé qu'il commettait là une escroquerie vis-à-vis des élèves, je pense au contraire qu'il fut lui-même victime de cette escroquerie morale allemande. Au moment du départ des élèves, l'un d'eux (Brand) prononça dans le bureau de Trincano des paroles désobligeantes, l'un de ses camarades (Brenot), intervint aussitôt pour dire qu'il y avait lieu, au contraire, de remercier M. Trincano des démarches faites dans le but de rendre leurs conditions d'existence en Allemagne les moins mauvaises possibles. Là encore les promesses faites par les Allemands ne furent pas tenues et renforcèrent la position de ceux qui critiquèrent la position prise par M. Trincano dans cette affaire. Les Allemands ayant interdit toute manifestation au moment du départ des élèves, M. Trincano autorisa cependant une manifestation à l'intérieur de l'École à laquelle tous les élèves prirent part. Pour éviter tout incident avec les autorités occupantes et pour qu'aucunes représailles ne puissent être exercées contre l'Établissement, il refusa à beaucoup d'élèves la faveur d'accompagner leurs camarades, n'autorisant ce privilège à un nombre limité par année scolaire. Des élèves évincés se rendirent néanmoins place de la gare où M. Trincano les aperçus, il leur fit donner -ou leur donna personnellement- l'ordre de se retirer ; l'un d'eux protesta, mais j'ignore, n'étant pas témoin, si l'affirmation de coups portés est valable. Au sujet du Centre d'Adaptation Professionnelle qui fut installé dans les locaux de l'ÉNH, par une usine allemande, je ne pense pas qu'il y ait lieu de critiquer les dispositions prises par M. Trincano. Celui-ci réussit à localiser l'occupation à un faible emplacement jusque là inemployé et refusa catégoriquement l'utilisation du matériel et des machines de l'Établissement. Il réserva ainsi très adroitement une place à chacun des élèves français. Une attitude moins habile aurait pu conduire à la réquisition totale des locaux comme ce fut le cas de l'École Nationale Professionnelle de Nancy. Il eut l'occasion de dire en ma présence qu'il escomptait bien recueillir la propriété pour l'École du matériel qui serait amené par les Allemands. Ceux-ci ayant trouvé plus simple de centraliser leurs différents centres d'adaptation à Nancy se retirèrent de l'ÉNH sans y avoir fait d'installations importantes. Au sujet de la question concernant le régime des études à l'Atelier-École annexé, j'ai assisté personnellement à la réunion faite au Comité de la Montre à la suite de laquelle la scolarité fut limitée à une seule année scolaire ; il n'y fut nullement question de fournir une main-d'œuvre plus abondante pour les besoins allemands, mais seulement de permettre aux ressortissants du Comité de la Montre de faire fonctionner leurs établissements où une sérieuse crise de main-d'œuvre se faisait sentir\*. L'expérience a d'ailleurs montré que deux années de scolarité ne s'imposaient pas pour chacune des spécialités enseignées à l'Atelier-École. Le régime actuel qui conçoit l'apprentissage en un an avec la possibilité, pour les éléments les plus habiles de faire une seconde année de perfectionnement est supérieur au régime antérieur et n'est pas la conséquence d'une attitude pro-allemande comme certains l'ont cru, malheureusement. Lecture faite, persiste et signe...”

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Ensemble de tous les courriers et copies échangés entre : Louis Trincano, la hiérarchie administrative, le Ministère, les parents d'élèves, les élèves, les autorités allemandes...

(\*) Pour cause de STO ?

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition écrite de Jeannerot Jean, 19 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**JEANNEROT Jean, étudiant en Lettres à la Faculté de Besançon.**

“Je soussigné Jean Jeannerot, étudiant en lettres à la Faculté de Besançon, déclare, sous la foi du serment les faits suivants :

Rentré de captivité en novembre 1941, je rejoignis mon poste de Maître Interne à l'ÉNH où j'avais été nommé par décision ministérielle au 30 novembre 1938. Dès ma rentrée, j'ai senti l'hostilité ouverte de M. Trincano à cause de mes actes.

Un jour il me reprocha de m'être engagé volontaire à la guerre 1939. En janvier 1942 une discussion sur une maladie (la gale) que j'avais, s'envenima très violemment. Il me fit un rapport à l'Inspecteur d'Académie. Après entrevue avec M. Richard<sup>(2)</sup> je fus rassuré sur mon poste. Mais 8 jours plus tard nouvelle convocation à l'Académie. Monsieur Trincano me fit un rapport “sévère” où j'étais traité de “gaulliste”. C'est par ces remarques que me reçut l'Inspecteur : “vous êtes gaulliste” et il me lut certaines paroles imprudentes que j'avais dites devant des tiers. De plus je soupçonne M. Trincano d'avoir fait fouiller ma chambre que je partageais avec M. Duffay : elle était ouverte, alors que nous l'avions laissée fermer M. Duffay et moi. Je n'ai pu savoir si des tracts que je détenais alors avaient été pris ou non. En tous cas, ayant porté plainte afin d'éclaircir cet incident, M. Trincano refusa de me recevoir et M. Richard refusa de poursuivre l'enquête. Il ne pouvait s'agir de vol comme je l'ai signifié en ce temps là ! Divers objets précieux que je possédais alors ayant été laissés en place désordonnée. Résultat, par décision ministérielle du 6-02-42, je fus révoqué. J'accuse aussi M. Trincano d'avoir fait pression sur les élèves pour aller au cinéma de propagande allemand.

- D'avoir lui-même proposé aux Allemands de mettre à leur disposition l'ÉNH pour apprendre la “petite mécanique” aux “volontaires” du travail en Allemagne si bien que les élèves n'avaient de courant qu'une demi-journée sur un jour de travail.

- D'avoir proposé lui-même ses élèves aux Allemands pour que ceux-ci partent de force Outre-Rhin.

- Un jour il a même envoyé un élève rechercher deux camarades à la gare, ces derniers fuyaient pour éviter le départ chez les Boches : M. Trincano leur fit dire qu'ils ne devaient pas partir, que les Allemands ne les prenaient pas ; la crédulité des élèves leur coûta cher ; le lendemain, les Boches venaient les demander au Directeur qui les leur livrait tous deux.

- l'élève Brand fut envoyé en Allemagne, il écrivit une lettre disant la vérité au Directeur, celui-ci menaça le père de M. Brand, lequel fut obligé d'écrire une lettre d'excuse au sieur Trincano, lettre qui fut affichée dans toute l'École.

À Besançon le 19-11-1944.”

### Déposition écrite de Charlet Jules Pierre, 12 décembre 1944<sup>(3)</sup>

**CHARLET Jules, élève à l'École Nationale d'Horlogerie, 4<sup>ème</sup> année, section horlogerie.**

“Je soussigné, M. Charlet Jules, Pierre, André, né à Lille (Nord), présentement élève de l'ÉNH (4<sup>ème</sup> année), certifie être conforme à la vérité les déclarations suivantes concernant M. Louis Trincano, ancien directeur de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.

Je porte plainte contre M. Trincano pour la conduite anti-française qu'il a eue durant l'occupation, conduite affichée à maintes reprises et particulièrement suivante :

1) au mois de décembre 1942. Je me permets ayant une affaire directement à lui (sic) en cette occasion de vous résumer en quelques lignes les faits tels qu'ils se sont passés. Au mois de décembre, je venais d'avoir 20 ans, invité (et de quelle façon) comme 17 de mes camarades à me présenter au Bureau d'embauche, je me suis soumis aux exigences données (?), assez rassuré d'ailleurs, en ayant fait de la paralysie infantile à l'âge de six mois et restant de ce fait affligé d'une déficience musculaire assez marquée, j'estimais qu'à la visite médicale mon cas serait classé. Il n'en fut rien et fus reconnu apte. Vous faire ressortir mon état de forces physiques me serait très difficile mais je puis affirmer que l'annonce de mon prochain départ en Allemagne comme travailleur causa parmi mes camarades une véritable stupéfaction mêlée d'indignation combien justifiée. Je crois pouvoir prendre

(1) ADD 1464 W 22. *Lettre manuscrite adressée au Comité Départemental de Libération*. Lettre transmise au commissaire Blancheland, puis au juge, le 12 décembre 1944.

(2) Inspecteur d'Académie qui a en charge la responsabilité administrative du Groupe d'établissements (ÉNH, Collège Moderne, Collège Technique, Institut de Chronométrie), supra.

(3) ADD 1464 W 22. *Lettre manuscrite*.

conseil auprès de M. Trincano et voici textuellement les paroles et conseils qu'il m'a fait entendre en cette occasion :

- *"Monsieur je viens vous demander l'autorisation de retourner chez moi à Lille pour prendre conseil de mes parents"* ;

Réponse de M. Trincano :

- *"mais il ne vous sera pas possible d'être de retour pour la date du départ ?"*

Ce à quoi je lui ai répondu : *"Je sais !"*

- *"Je ne puis vous autoriser et vous interdis de quitter l'École afin de pouvoir partir en Allemagne avec vos camarades. D'ailleurs vous serez bien et puis c'est un bon moyen pour vous perfectionner dans votre métier. Les autorités m'ont promis que vous serez tous ensemble dans l'horlogerie"*.

C'est alors que je lui posai cette question : *"Peut-on avoir confiance en la parole d'un Allemand ?"*

- *"Pleinement"* me répondit-il. M'énervant de plus en plus, je lui demandai, d'après lui, où était mon devoir ?

- *"Votre devoir est d'aller travailler en Allemagne avec vos camarades, d'ailleurs si vous vous y dérobez des représailles seront faites sur votre famille et sur vos camarades"*. Alors furieux, je répondis sèchement : *"merci !"*, et ai quitté son bureau. Évidemment je suis parti..., mais chez moi et non en Allemagne. J'obtins après une contre-visite passée à Lille appuyée de nombreux certificats médicaux, une attestation d'inaptitude. Après une lettre de mon père à M. Trincano, je pus revenir à l'École à la rentrée du nouvel An.

2) Lors d'une séance de cinéma donnée à l'École, l'on passait ce soir là le film « Sans famille ». La première vue projetée à l'écran représente la ville de Londres (...). Comme il fallait s'y attendre de la part des étudiants, la salle vibra unanime d'applaudissements. M. Trincano vibra mais d'une manière toute différente. Après quelques secondes de réflexion, il a fait allumer les lampes et arrêter toute projection. Alors se levant, il se mit à nous insulter parce que toutes nos cordes patriotiques n'étaient point sèches malgré l'Occupation et que nous n'acceptons point comme Vichy, le Boche comme chef :

- *"bande de saligauds, bande de sales gaullistes, bande de lâches, vous osez applaudir la ville des assassins qui hier soir encore sont venus bombarder la capitale"<sup>(1)</sup>. Vous n'êtes pas dignes de porter le nom de Français !"*

Je ne vous en dirai pas plus long. Se sont deux faits saillants qui ont plus particulièrement retenu mon attention et que je n'ai pas oubliés. J'ai voulu les faire parvenir pensant qu'il était de mon devoir d'agir ainsi aux seules fins d'éclairer la justice.

Au cas où vous auriez besoin de mon témoignage, je reste à votre entière disposition. Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Charlet."

### **Déposition écrite de Labadens Marcel, 24 octobre 1944<sup>(2)</sup>**

**LABADENS Marcel, élève technicien à l'École Nationale d'Horlogerie, requis pour le STO.**

"En qualité d'élève de l'École Nationale d'Horlogerie, déporté en Allemagne avec d'autres camarades, je crois de mon devoir de faire connaître ci-dessous les circonstances de notre départ et les démarches entreprises à ce sujet par Monsieur Trincano, alors directeur de l'École.

Ces démarches ont été portées à ma connaissance et à celle de mes camarades par Monsieur Trincano lui-même. Je me contenterai donc de transcrire aussi exactement que possible ses propres paroles.

Le 7 décembre 1942, Monsieur Louis Trincano déclarait aux élèves de plus de 20 ans :

---

(1) Il faut rappeler ici, que suite à une « erreur d'objectif »\*, dans la nuit du 3 mars 1942, les Britanniques ont lâché leurs bombes dans la banlieue parisienne (Saint-Germain-en-Laye) faisant quelque 500 morts et plus de 1200 blessés, tous des civils. Ce premier bombardement, à l'instar de Mers El-Kébir, a fortement marqué les esprits et a été particulièrement relayé et exploité par Vichy via la TSF et la presse de l'époque, contre les Anglais et les "Gaullistes"\*\*\*. Par la suite, les bombardements sur des sites industriels parisiens furent réguliers, ce qui inquiétait fort Louis Trincano qui avait un de ses fils, Henri, qui travaillait comme technicien chez Jaeger à Paris et qui résidait (avec sa famille) à Neuilly-sur-Seine\*\*\* (supra), d'où, semble-t-il, la véhémence de sa diatribe contre les élèves...

(2) Archives privées. *Déposition écrite de Marcel Labadens, élève requis, Besançon, 24 octobre 1940*. La copie de ce document nous a été transmise par Philippe Labadens, son fils, le 30 octobre 2011.

(\*) Les Britanniques avaient pour mission de bombarder les Usines Renault.

(\*\*) Voir *Le Petit Comtois* du vendredi 6 mars 1942 qui relate les faits à sa Une.

(\*\*\*) En 1928, Louis Trincano a perdu son fils Roger, âgé de 17 ans (supra). D'après sa famille, ce décès l'avait profondément affecté.

*“Devant l’afflux des convocations individuelles pour le départ en Allemagne, j’ai pensé que vous recevriez les vôtres également. J’ai donc avisé Monsieur le Recteur de l’Université de Besançon ; qui s’est mis en rapport avec le Ministère de l’Instruction pour tenter quelque chose en faveur des étudiants. D’autre part, pour vous éviter de partir séparément et dans des lieux différents, et pour vous permettre de suivre des cours par correspondance, je suis allé trouver les autorités allemandes, et leur ai demandé de faire partir en un même groupe ceux qui seraient désignés pour la relève. Un agent de placement allemand avait été désigné pour voir les élèves en question le lundi 7 décembre, donc aujourd’hui. Mais à la suite d’accords intervenus avant hier, samedi, entre le Ministère et les Allemands, il fut décidé que les étudiants ne partiraient pas. J’ai donc décommandé l’agent de placement auprès des Allemands. Ces derniers demandèrent des ordres aux autorités occupantes de Dijon, lesquelles n’étant au courant de rien. En conséquence, l’agent allemand a maintenu son intention de monter ce matin à l’École, et il sera là d’un moment à l’autre...”*

Tels furent les propos que nous a tenus Monsieur Trincano. Un instant plus tard, l’Allemand était là, ayant en main la liste des élèves de plus de 20 ans.

Avant de terminer, j’ajouterai que M. Trincano a interdit à mon camarade Jean Bridel (4 avenue Thiers, Concarneau) et à moi-même de quitter l’École le 5 décembre pour rejoindre nos familles respectives ; il prétendait que nous avions tout intérêt à attendre les résultats de ses démarches qui nous permettraient de partir en groupe avec les autres élèves et de pouvoir suivre ainsi plus facilement des cours par correspondance. Nous avons dû demander au Recteur l’autorisation qu’il nous refusait, si nous n’avons pas profité de cette autorisation, c’est qu’un élève est venu nous rechercher à la gare même muni d’un papier signé Trincano, nous conseillant vivement de rejoindre l’École afin de nous faire rayer des listes de départ le lundi 7 décembre, comme suite aux soi-disant accords entre Allemands et Ministère. Le papier en question est en la possession de mon camarade Jean Bridel.

Les accords n’ont été signés que quinze jours environ après notre départ qui eut lieu le 12 décembre 1942.

Inutile de dire que nous avons été traités en Allemagne comme des ouvriers étrangers et non comme des étudiants, ce que nous promettait Monsieur Trincano. Fait à Besançon, le 24 octobre 1944. M. Labadens.”

## **Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure**

### **Déposition de Prost Camille, devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(1)</sup>**

**PROST Camille, 30 ans, Adjoint au Surveillant Général.**

“Je suis surveillant à l'ÉNH, depuis novembre 1942. J'ai parfaitement connu M. Trincano et je n'ai jamais remarqué qu'il avait favorisé en quoique ce soit les Allemands. M. Trincano suivait les ordres du maréchal Pétain auquel il paraissait profondément attaché. Je demeurais dans l'appartement même de M. Trincano qui m'avait cédé une chambre. Je n'ai jamais remarqué qu'il ait reçu des Allemands. Je l'ai toujours considéré comme un bon patriote. Quelques semaines après mon arrivée les Allemands ont exigé le départ de quelques élèves pour l'Allemagne. M. Trincano avait d'ailleurs réussi à éviter à quelques élèves le départ en Allemagne. Il avait d'ailleurs correspondu à ce sujet à maintes reprises avec le Recteur et le Ministère. M. Trincano n'avais pas pu, malgré sa bonne volonté aller à Paris au sujet du départ de ses élèves, mais je me rappelle que M. Hanet, le père d'un des élèves désigné pour partir est allé lui-même au Ministère à Paris. À son retour, il a vu M. Trincano et lui a dit qu'il n'y avait absolument rien à faire pour empêcher le départ. J'étais présent à la gare Viotte avec le Directeur lors du départ des élèves. Pour éviter des incidents en gare, M. Trincano avait autorisé une délégation d'élèves à accompagner leurs camarades, les autres devant rester à l'École. Néanmoins un groupe d'élèves a réussi à tromper la surveillance du Concierge et à se rendre à la gare. À leur vue M. Trincano s'est porté à leur rencontre et les a priés de retourner à l'École. Deux élèves ont cependant continué leur chemin et se sont rendus sur le quai. Pas plus devant la gare que sur le quai, je n'ai vu M. Trincano gifler des élèves. En tant que Surveillant, j'ai exigé une sanction contre ces deux élèves : Vexlard et Koldas. Ce dernier étant actuellement arrêté, paraît-il, pour Collaboration. L'adresse de Vexlard est Rambervillers. M. Trincano avait demandé qu'aucune sanction ne soit proclamée contre ces deux élèves et il m'a demandé personnellement de les réduire ; Je ne me suis jamais aperçu que M. Trincano ait fait de la propagande pour le départ des élèves en Allemagne. Je vous précise que M. Trincano a obtenu un sursis pour les élèves afin de leur permettre d'aller voir leurs parents. Le Directeur a pris la responsabilité lui-même de ces départs alors que normalement les élèves devaient avoir la responsabilité de leurs parents. J'ai eu l'impression que M. Trincano voulait par là leur laisser la latitude de revenir à Besançon s'ils voulaient éviter le départ en Allemagne. En définitive M. Trincano a fait ce qu'il a pu pour éviter le départ des élèves en Allemagne. Lecture faite.....”.

### **Courrier de Prost Camille au juge d'Instruction, 18 décembre 1944<sup>(1)</sup>**

**PROST Camille, 30 ans, Adjoint au Surveillant Général à M. le juge d'Instruction.**

“M. le Juge d'Instruction,

J'ai l'honneur de vous écrire parce que j'estime qu'il est de mon devoir d'homme libre d'apporter ma contribution à l'enquête que vous instruisez pour l'affaire Louis Trincano, affaire dans laquelle j'ai déjà été appelé à témoigner jeudi dernier. Si j'ajoute quelque chose à ma déposition c'est que j'ignorais, il y a quatre jours, certains éléments dont l'évolution peut-être d'une importance capitale pour le jugement et notamment la citation comme témoin de M. Petiteau, professeur à l'ÉNH. L'affaire ayant pris une tournure nouvelle, je me crois autorisé, en qualité de témoin à vous exposer, en toute liberté d'esprit mon point de vue à ce sujet ce que j'aurais fait, si j'avais prévu l'intervention de M. Petiteau.

L'affaire en étant arrivée à un tel point qu'on ne discerne plus que difficilement les questions d'ordre personnel et celles d'ordre général, j'ai pensé vous éclairer sur certains problèmes, ayant eu la conviction que tout doit mis en œuvre pour que vous possédiez tous les éléments susceptibles de jeter le maximum de lumière sur le “débat”. Il appartiendra au Tribunal de juger si le prévenu est ou non coupable ; il m'appartient de faire en sorte que ce tribunal juge en connaissance de cause.

J'ai été stupéfait d'apprendre la violence avec laquelle M. Petiteau a accablé M. Trincano, car le témoin s'était montré, jusqu'à ces derniers temps un défenseur acharné de M. Trincano, et je ne puis comprendre comment le même homme qui, il y a moins de deux ans avait pris la défense de notre Directeur déjà suspecté, devant une vingtaine d'élèves représentant tous leurs camarades, s'acharne actuellement contre cette même personne. J'étais présent ce jour, où, dans le bureau directorial, M. Petiteau affirmé que M. Trincano n'était pour rien dans la déportation en Allemagne de certains membres du personnel de l'École (dont le fils de M. Petiteau) : ce dernier avait alors, avec la même conviction dont il l'accable maintenant, blanchi M. Trincano de toute suspicion

---

(1) ADD 1464 W 22.

et je me refuse à admettre que, depuis, des éléments nouveaux (et irréfutables) aient pu modifier rationnellement son opinion en la matière. Par contre je crois que ce changement d'attitude peut s'expliquer par des facteurs psychologiques. M. Petiteau (et tous les membres du personnel de l'École peuvent en témoigner) est un homme qui a la "maladie de la persécution", qui a besoin d'avoir toujours une "tête de Turc", une victime sur qui déverser sa bile, qui a tendance à rendre son prochain responsable des malheurs qui l'ont atteint au point de faire de lui – qui n'est pas foncièrement mauvais – un aigri ; par ailleurs il est fortement influençable (comme tous les sentimentaux qui s'ignorent) et il est incapable d'un juste milieu : il ne sait que flatter ou salir ! Tous ses collègues, dont aucun n'est son ami, ont eu à subir ses accès de mauvaise humeur, de ses attaques de misanthrope déchaîné. Multiples sont les incidents nés de son caractère, les uns de peu d'importance (par exemple, M. Petiteau ne va jamais en salle de réunion des professeurs pour ne pas se trouver en contact de ses collègues qu'il tient pour indignes de son salut !) d'autres ridicules (par exemple il ne veut pas figurer sur les photographies représentant le personnel !), d'autres auraient pu être dramatiques comme les conflits qui m'ont opposé à lui et qui ont tourné à la confusion. Si je ne m'étends pas sur le portrait de M. Petiteau, plus que la charité ne m'autorise, ce n'est pas parce que j'ai de la rancune ou de la haine à son égard (je vous demande de me faire l'honneur de me croire, et d'ailleurs le témoignage éventuel de personnes qui le connaissent n'infirmeront pas mes dires) mais je voudrais attirer votre attention compréhensive sur le danger qu'il pourrait y avoir à accorder une importance exagérée aux affirmations d'une personne qui a déjà fait beaucoup de mal autour de lui, et suivant, qu'il n'est pas toujours de sang-froid (JE PÈSE MES MOTS : c'est un super nerveux, et qu'il est de notoriété publique qu'il s'adonne aux boissons alcoolisées). Il n'a plus que cela. Je crois qu'il y a lieu de voir, dans les dépositions que certains élèves pourront être amenés à faire au sujet de M. Trincano, l'influence de M. Petiteau ; non pas que j'accuse M. Petiteau d'agir fortement sur le cerveau malléable de ces jeunes gens, dans l'intention bien murie de leur faire épouser toutes ses opinions mais je suis placé pour savoir que les sentiments qu'ils nourrissent vis-à-vis du personnel sont en grande partie ceux qu'affiche leur professeur à l'égard de ces mêmes personnes : cela ne vous surprendra pas, quand vous saurez que M. Petiteau est très familier avec ses élèves (c'est une contradiction de plus à l'actif de cet homme violent) qu'il vit en quelque sorte avec eux (il les a en charge une trentaine d'heures par semaine) et qu'il n'a pas toujours, devant eux la discrétion qu'il devrait avoir sur des questions extra-professionnelles. Son influence s'exerce aussi sur ses anciens élèves pour des motifs et d'autres, dont certains m'échappent. Après cela, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces jeunes gens puissent avoir parfois le jugement faussé, surtout si on les pousse à juger d'après le point de vue personnel, égoïste, donc forcément injuste et souvent cruel, d'autant plus qu'ils ignorent toutes les données du problème et ne connaissent pas toujours les questions sous leur vrai jour. Il est lamentable de voir que tout le monde ne se rend pas compte (et les élèves moins que les autres) que la situation d'un Directeur d'École ne saurait être comparée à celle d'un simple professeur quand il s'agit de débattre au milieu des cas de conscience posés par l'Occupation, et il est encore bien plus lamentable de voir des personnes (et parmi elles, en tête, M. Petiteau) s'acharner avec sadisme contre M. Trincano depuis qu'il est en prison, depuis qu'il n'est plus rien à l'École, alors qu'elles rampaient littéralement devant lui, au moment pas très éloigné, où il était notre Directeur, discuté, certes, comme tout être humain qui a des responsabilités, mais respecté pour son intégrité. Tellement respecté même, que dernièrement, un professeur proposait d'envoyer à M. Trincano une motion de sympathie, motion qui ne fut pas envoyée parce que beaucoup ont peur d'afficher leurs convictions intimes ou leurs sentiments, semblant redouter que leur franchise ne compromette leur carrière. Et cela même s'ils savent que des questions personnelles interviennent qui risquent de transformer une affaire judiciaire en règlement de comptes.

Je ne discute pas sur le fond du débat, j'essaie de jeter un certain regard sur le "climat" du débat ; je n'accuse même pas M. Petiteau, je voudrais l'expliquer, et, par là même, expliquer certaines choses.

À votre entière disposition, je m'excuse pour cette trop longue lettre, et je vous prie, Monsieur le Juge d'Instruction, d'accepter l'hommage de ma considération distinguée. Prost".

---

(1) ADD 1464 W 22.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Déposition de George René, devant le Commissaire Blancheland, 3 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**GEORGE René, 38 ans, Professeur Technique de mécanique.**

“Il y a 15 ans que je connais M. Trincano. Je le connais comme un très honnête homme de sentiment français très développé. Son œuvre avant guerre était une œuvre essentiellement française et je l'ai souvent entendu dire qu'il avait créé l'École pour doter la France d'un établissement digne d'elle. Son patriotisme touchait au chauvinisme. Depuis 1940, il s'était attaché à exécuter les ordres du Maréchal qui avait été son chef à Verdun et qu'il croyait un grand français incapable de trahir son pays. Au sujet des listes d'élèves qu'il aurait fournies aux Allemands, je l'ai entendu dire, à ce moment, que les Allemands possédaient déjà des renseignements précis sur le nombre des élèves qui étaient touchés par le STO et qu'ils lui avaient fait remarquer que la liste qu'il avait fournie n'était pas complète. Jusqu'en 1942, il semble qu'il ait été convaincu qu'un rapprochement franco-allemand déjà avant 1939 aurait évité à l'Europe la situation dans laquelle elle se trouvait. J'ai l'impression que M. Trincano tombe dans le cas de ceux que le général de Gaulle signalait dans un de ses derniers discours, déclarant que certains avaient pu se tromper et avait droit à la miséricorde. Après 1942, il paraît qu'il n'ait plus voulu discuter politique. D'autre part je n'ai pas suivi dans le détail l'affaire des départs en Allemagne. Étant donnée l'œuvre essentiellement française et désintéressée de M. Trincano qui consacra sa vie à l'industrie horlogère de son pays, il est difficile de concevoir qu'il ait dirigé son activité dans le but de favoriser l'ennemi. Lecture faite, persiste et signe... George.”

### Déposition de George René, devant le juge, 19 décembre 1944<sup>(1)</sup>

**GEORGE René, 38 ans, Professeur Technique de mécanique**

“Je connais M. Trincano depuis 15 ans. Je le considère comme un grand français et comme un grand patriote. Son patriotisme touchait au chauvinisme. Il a été profondément attaché à son école et il a tout fait pour la sauver pendant l'Occupation. Il est certain que sans lui l'École n'aurait pas ouvert ses portes aussi rapidement. Le matériel a pu être sauvé à peu près complètement. Pendant l'Occupation M. Trincano a suivi aveuglément les ordres du maréchal Pétain qui était son chef durant la Grande Guerre. Je ne sais exactement ce qui s'est passé au sujet du départ des élèves en Allemagne mais je suis certain que M. Trincano n'a rien fait pour favoriser en quoi que ce soit les Allemands. Comme tous mes collègues j'ai été très surpris de l'attitude de M. Petiteau. Celui-ci n'est pas aimé de ses collègues. Il s'est mis lui-même en quarantaine. Son intempérance bien connue lui a fait faire souvent des actes qu'il n'aurait pas dû faire. Il était en très bons termes avec Trincano jusqu'à ses derniers temps puisqu'il a offert un cadeau à M. Trincano pour son départ. Il a déclaré qu'il quitterait l'École après le départ de Trincano n'ayant plus rien à y faire si celui-ci partait. J'ai nettement l'impression que M. Petiteau a eu l'esprit monté par des ragots. Lecture faite, persiste et signe... George.”

### Déposition de Rigaux Louis\* devant le Commissaire Blancheland, 7 novembre 1944<sup>(1)</sup>

**RIGAUX Jean, 33 ans, Surveillant Général.**

“J'ai été nommé Surveillant Général à l'ÉNH de Besançon en février 1942 alors que j'étais prisonnier en Allemagne. Ma femme qui habitait Armentières (Nord) a exposé ma situation par correspondance à M. Trincano qui lui était entièrement inconnu. Celui-ci s'est offert à appuyer des démarches pour mon rapatriement. Il s'est d'abord adressé au Ministère de l'Éducation Nationale qui lui a répondu qu'il n'y avait rien à faire. Après ce refus, M. Trincano a profité d'un voyage en Allemagne pour demander auprès de la Délégation des prisonniers de guerre en Allemagne, à Berlin. M. Braille était présent. Ensuite j'ignore ce qui s'est passé, mais le 25 décembre 1942, j'étais libéré.

Lecture faite, persiste...”

**Note du Commissaire Blancheland.** *Mentionnons que : à la Direction de l'École, il existe dans le dossier de M. Rigaux, une correspondance entre M. Rigaux et M. Trincano qui prouve la part que M. Trincano a prise dans le retour de M. Rigaux.”*

---

(1) ADD 1464 W 22.

(\*) Le prénom usuel de M. Rigaux est « Jean ». Nous avons conservé cet usage.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure.

-----

### Déposition de Villerot Jean, devant le juge, 14 décembre 1944<sup>(1)</sup>

**VILLEROT Jean, 57 ans, Professeur Technique d'Horlogerie, doyen des professeurs.**

"Je puis affirmer que M. Trincano a fait tout ce qu'il a pu pour le bien de l'École et de l'horlogerie française. C'était un gros travailleur qui n'a jamais eu en vue ses intérêts particuliers et qu'il a toujours agité avec loyauté et impartialité. Il a fait l'impossible pour éviter à l'École d'être réquisitionnée par les Allemands. Il n'a jamais favorisé en quoi que ce soit les Allemands à ma connaissance. En ce qui concerne le départ des élèves en Allemagne, je n'ai jamais remarqué qu'il ait fait de la propagande à ce sujet. Peu avant leur départ il leur a adressé un petit speech où il leur disait notamment de se conduire en bon français et maintenir haut le prestige de l'École par leur travail et leur conduite. Il est possible que ses paroles aient été mal interprétées par certains élèves. M. Trincano voulait dire par-là qu'ils favoriseraient le retour de certains prisonniers. Je n'ai jamais eu de conversations politiques avec M. Trincano. Je le fréquentais fort peu en dehors de nos rapports professionnels. Quels que soient ses agissements, je reste convaincu qu'il a toujours œuvré d'après des convictions d'un bon français voulant servir son pays. Lecture faite...."

### Déposition écrite de Simone Trincano au juge d'instruction, 19 décembre 1944<sup>(2)</sup>

"Sous-lieutenant Simone Trincano

Monsieur le Juge d'Instruction,

J'arrive à Besançon en mission et mon père m'apprend que M. Jeannerot est appelé à déposer au procès. Je tiens à vous faire connaître l'attitude de cet homme le jour de la libération\* à l'égard de ma sœur et de moi-même.

Profitant de ce qu'un Américain nous demandait un renseignement, Monsieur Jeannerot est intervenu avec une violence qui a rapidement provoqué un attroupement considérable. Ses accusations ont porté, en particulier, sur mon père et moi-même.

Je ne m'attarderai pas à vous exposer les reproches stupides qu'il a pu me faire au sujet de mon soi-disant anti-sémitisme. Par contre je tiens à vous signaler qu'il a publiquement calomnié mon père, insistant en particulier sur le fait que mon père se serait dérobé à son devoir en 1914, en "*faisant la guerre aux Etats-Unis*". Il s'est ensuite éloigné en affirmant : "*qu'on entendrait parler de lui*".

Alors que ma sœur et moi demeurions bouleversées, un homme s'est approché de nous. Je ne puis vous dire son nom car il ne s'est pas nommé. En français il s'est présenté comme le camarade intime de Monsieur Jeannerot et il s'est attaché à nous mettre en garde contre la vengeance de son ami. Il nous a dit en outre que Monsieur Jeannerot nous portait une haine mortelle et qu' "*il valait mieux ne pas le rencontrer le soir car il pourrait nous descendre*" (je précise, en effet que lors de cette scène qu'il nous fit, Monsieur Jeannerot était armé d'un fusil et portait un brassard FFI). Il nous conseilla également de ne pas sortir de quelques jours, car son ami était capable de nous faire couper les cheveux.

Voilà le récit de cette pénible histoire. Je pense qu'elle peut vous être utile pour avoir une information plus nette sur l'état d'esprit de Monsieur Jeannerot que vous aurez, je crois, l'occasion d'interroger.

Veillez croire, Monsieur le Juge, à tout mon respect. Simone Trincano.

Au cas où vous auriez des questions à me poser, voici mon adresse : Sous-Lieutenant Trincano, Secteur postal 70.457."

---

(1) ADD 1464 W 22.

(2) Ibid. *Lettre manuscrite de Simone Trincano adressée au juge d'Instruction*, 19 décembre 1944. À cette époque, Simone Trincano est sous-lieutenant (interprète) dans la 1<sup>ère</sup> armée du général de Lattre de Tassigny (supra).

(\*) Libération de Besançon, 8 septembre 1944.

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Mémoire adressé par Louis Trincano au Juge d'Instruction, 10 décembre 1944<sup>(1)</sup>

" Affaire Trincano

Courrier à M. Le Juge d'Instruction

10 déc. 1944

Monsieur le Juge d'Instruction,

" Pour faciliter votre enquête en ce qui me concerne, je me permets de vous adresser un mémoire de tous les faits qui me sont reprochés, et des arguments que je fais valoir pour ma défense. L'Instruction vous permettra d'établir que ces faits répondent aux conditions suivantes :

1) Si en juin 1940, je n'étais pas revenu volontairement de Lyon à Besançon dans le but de défendre mon École contre les occupants, ce en quoi j'ai pleinement réussi, après 4 ans de résistance, je ne serais pas à présent incriminé de fausses interprétations de mes actes.

2) Durant toute la période d'occupation, je n'ai jamais agi que sur ordre ou avec l'approbation de mes supérieurs.

3) Mon père et moi n'avons fait que souffrir des Allemands. Mais avant mes ressentiments personnels, j'ai fait passer l'intérêt de l'École, celui de mes élèves et anciens élèves en Allemagne, et je me suis montré correct notamment lors des relations à caractère professionnel.

4) J'ai toujours considéré qu'un fonctionnaire de l'État devait respecter l'ordre établi, et suivre les instructions du gouvernement, que qu'il soit ; mon impartialité a pour témoignage que je n'ai jamais appartenu à un parti politique ou à une ligue.

5) Rien ne permettra d'établir que j'avais un intérêt personnel quelconque dans mes actes, que ce soit vis-à-vis de l'École, du gouvernement de Vichy ou des Allemands. Par contre, j'ai été complètement pillé par les Allemands, mis brusquement à la retraite par le gouvernement de Vichy, et injustement emprisonné par le gouvernement actuel.

#### Mémoire

Antécédents. Père expulsé d'Alsace pour action protestataire\*. On lui doit l'installation des Soieries de Besançon et le sauvetage de cette entreprise. Suis à Besançon depuis 1887. Nommé Directeur de l'École d'Horlogerie en 1912.

Guerre 1914-18. Ne m'inscris pas sur liste horlogers à mettre en sursis. Aux Dardanelles (sergent mitrailleur), je refuse le poste de secrétaire du général Brulard. Suis volontaire pour Verdun sous le nom de sergent Tranchant (Alsaciens prisonniers étaient fusillés). Était père de 3 enfants.

Direction de l'École. Refuse le plan appliqué d'une petite École (résultat 16 ans non logé). Obtiens loi de nationalisation (1920). Obtiens construction actuelle (1927). Commence construction internat (1939). Surélève bâtiments actuels (1940-44). Création Atelier-École.

Action industrielle. Secrétaire général de l'Industrie horlogère de l'Est. Création d'entreprises supprimant monopoles étrangers (Spiraux). Missions diverses (Orient). Rédaction du Bulletin officiel de l'horlogerie (1919-1938). Construction de la Cité Universitaire. Au total 36 millions de constructions à Besançon, dans intérêt général sans aucun avantage personnel.

Avant occupation guerre 1939. Étude et fabrication à l'École de modèles de mines pour le Génie. Création à l'École de l'œuvre "La montre du soldat". Protestation au Ministre contre mon départ de l'École en cas d'invasion. Appel le 16 juin au Recteur pour maintien à l'École où je restais seul. Refus suivant ordre ministériel.

Après occupation. Retour de Lyon (22 juin) malgré la Préfecture Lyon. La Chambre de commerce allemande de Besançon m'impose un directeur allemand. Obtient la libération École par hôpital allemand. École ouverte le 16 sept. 1940. Arrive peu à peu à me libérer tutelle directeur allemand. Obtiens de me maintenir entre convoitises allemandes (locaux, outillages, travaux, internat, etc.) et imprudence des personnels et des élèves vis-à-vis des occupants. Principe imposé : respect instructions sur défenses manifestations politiques ou religieuses, tout incident pouvant favoriser la reprise École par les occupants. Résultat obtenu par la crainte sans avoir à sévir : pas un incident à l'École permettant aux Allemands d'intervenir.

Centre de formation accélérée. Visite du Directeur des écoles d'apprentissage Junkers et de l'ingénieur français Caillau

(1) ADD 1464 W 22. Louis TRINCANO, *Mémoire adressé au Juge d'Instruction*, 10 décembre 1944, 12 pages écrites au crayon de papier sur des feuilles de cahier d'écolier. Le style est simplifié, il lui faut, compte tenu des circonstances, aller à l'essentiel car il ne dispose pas du temps et des moyens nécessaires pour rédiger sa défense (nous rappelons qu'à cette date, Louis Trincano est encore détenu à la Saline d'Arc-et-Senans).

(\*) En 1887, Louis Trincano était alors un jeune enfant (supra).

patronné par délégation à Berlin. Proposition de donner des notions de mécanique à chômeurs français (3 semaines) ce qui leur éviterait de partir manœuvres (Todt). Demandeurs conduits au Recteur qui soumet à Paris. Autorisation ministérielle. Contrat imposé par l'École pour conserver liberté. Avantages entrevus par l'École : rendre service à chômeurs français recrutés librement par Junkers. Voir méthodes allemandes apprentissage accéléré. Délivrance de prisonniers (obtenu libération du Surveillant Général). Espoir de garder 1 million de machines commandées en France. Aucune gêne pour l'École vu local nu mis à disposition. Cette organisation n'a pas eu de durée, Junkers ayant obtenu de l'École Nationale (professionnelle) de Nancy, l'emploi de machines refusées par l'École Nationale de Besançon.

Voyage en Allemagne. Sur mon refus rétribution par Junkers, je reçois l'offre de visiter écoles d'apprentissage en Allemagne. Proposition soumise au Ministère qui accepte et demande un rapport. Visite (10 jours) à Dessau, etc., avec 2 chefs de travaux ingénieurs AM et un Inspecteur de l'Enseignement Technique. N'avais aucun avantage personnel à ce voyage (dépassé âge retraite) qui a été au bénéfice de l'Enseignement Technique et des deux ingénieurs (l'un devenu directeur à Cluses). Rapport lu à la Préfecture devant le Conseil des Écoles.

Arrestation du personnel. Motif ignoré (probablement activités clandestines). Lettre à Mme Marchand pour intervenir. Les gens de service craignant perquisitions École me dénoncent qu'un dépôt d'armes était établi à la chaufferie par les 3 intéressés. Dépôt jeté dans le Doubs. Je fais un rapport au Recteur qui me renvoie au Préfet lequel me met dans cette alternative : faire un rapport écrit réglementaire et ces 3 professeurs risquent d'être fusillés ou garder silence ce qui engage ma responsabilité personnelle aggravée par récentes prescriptions allemandes. Silence gardé.

Réduction apprentissage. Demandé par le Comité d'organisation de la Montre en suite arrêts dans la fabrication faute de main-d'œuvre. Réunion avec représentation Écoles, industrie, Artisanat. Approbation nouveau programme. Opposition du seul M. Belin professeur (on favoriserait les Allemands). Motif inexact suivant article paru dans Bulletin d'octobre (1944) du Comontre « les fabricants ont livré aux Allemands 1/4 du nombre des montres fabriquées au lieu des 2/3 impérieusement réclamées ». La durée réduite de l'apprentissage a été maintenue à l'École après le départ des Allemands, preuve que le nouveau programme convient.

Les élèves en Allemagne (1942). Convocation directe élèves de l'École âgés de 20 ans, de professeurs et gens de service pour engagement dit "volontaire" avec menaces. Avis dans la presse qu'il s'agit d'une mesure départementale.

- Fais 1<sup>ère</sup> opposition par remise aux élèves certificat attestant sont en cours d'études, et certifiant personnels indispensables. J'avise le Recteur qui alerte le Ministère.

- Fais 2<sup>ème</sup> opposition par démarche Feldk. Obtiens le maintien à l'École des personnels. Refus pour les élèves.

- Fais 3<sup>ème</sup> opposition en faisant valoir au Recteur, Préfet, Feldk. Que les mesures concernant le département n'affectent pas les élèves d'autres départements. Liste demandée par Préfet (origines).

- Fais 4<sup>ème</sup> opposition par lettre à la Feldk. informant que Ministère s'oppose à départ élèves donc inutile venir École pour pointage. La direction allemande de Dijon refuse ce motif.

- Fais 5<sup>ème</sup> opposition à recruteur allemand venu École faisant valoir que pour parler à Paris peuvent réussir après signature contrats dits "volontaires". Obtiens engagement écrit qu'en ce cas les contrats seront annulés.

- Fais 6<sup>ème</sup> opposition. Paris ayant obtenu maintien à l'École des inscrits à la Faculté, j'essaie l'assimilation pour élèves inscrits Institut de Chronométrie (non-bacheliers).

- Fais 7<sup>ème</sup> essai d'opposition en proposant camouflage au Recteur. Répond impossible vu contrôle par livres d'entrée et cartes alimentation : danger pour l'École, protestation parents non favorisés, etc.

Résultats obtenus par opposition : sur 25 inscrits, 12 partants ; les autres comprenant : les élèves de la Faculté ceux dont j'ai obtenu le maintien à l'École (santé), l'emploi en ville (cas familiaux). D'autres ont profité du retour dans leur famille (adieux) pour ne pas revenir. Les partants ont le choix de la ville, de l'usine, de rester groupés.

Adieux devant toute l'École. Allocution d'encouragement du Directeur. Remerciement d'un partant pour interventions du Directeur. Accolade.

J'interviens 1 an après pour retour en suite fin de contrat. Obtiens démarches Ministère, les 12 reviennent en congé, 10 ne repartent pas. Demande aux "Compteurs" pour camouflage.

À remarquer que l'Arrêté préfectoral porte que j'ai facilité le départ des élèves en Allemagne.

Francisque – Partis – Ligues. Francisque portée sur invitation ministérielle. Était portée par mes chefs. Enlevée qq semaines après, une circulaire informant des démarches à accomplir pour port régulier. Démarche non faite. Aucune suite à circulaire proposant inscription. LVF sous patronage du Préfet. Principe de me tenir en dehors de toute politique active et d'exécuter les ordres reçus

comme fonctionnaire.

Relations avec les Allemands. Relations créées avant guerre dans les milieux scientifiques et industriels de l'horlogerie allemande lors du Congrès international de Chronométrie et de Métrologie de Paris en 1937 et de la visite de ces congressistes à Besançon lors de leur retour sur invitation de l'Université. Après l'occupation (de l'École) nombreuses visites et lettres desdits congressistes avec désir de maintenir relations personnelles. Conservé à l'École toute correspondance adressée au Directeur dans l'intention de la faire servir au besoin pour la défense de l'École. J'ai utilisé ces relations pour obtenir le placement favorable des horlogers français (élèves, anciens élèves, ouvriers) contraints d'aller travailler en Allemagne, afin qu'ils soient affectés à la réparation des montres au lieu de fabrication de munitions. Une note a été insérée à cet effet dans le Bulletin du Comité de la Montre. J'ai fait un rapport au Ministre sur ces nombreuses visites de l'École par savants et professeurs allemands très intéressés par l'importance de l'Établissement et par la méthode unique de formation par échelons, depuis l'apprenti jusqu'à l'ingénieur. Ces visites avaient le mérite d'attirer sur l'École la bienveillance de la feldk.

Résultats d'une attitude. Ma tendance à prendre des initiatives sans crainte des responsabilités a permis pour la période 1940-1944 :

- l'évacuation de l'École par l'hôpital allemand,
- sa réouverture à l'enseignement par rentrée mi-sept. 1940 (la 1<sup>ère</sup> école technique ouverte en France),
- de conserver des machines de grande valeur prêtes pour l'expédition suivant ordres militaires français,
- de sauvegarder un matériel estimé à 56 millions,
- de permettre à 850 élèves de recevoir pendant 4 ans l'enseignement sans un jour d'arrêt dû à l'occupant,
- à surélever l'École d'un étage avec atelier et salles de cours pour 130 élèves de plus...

À ces résultats obtenus à l'École pour mon pays, quels résultats peuvent présenter les Allemands dans leur intérêt ? Mais mon attitude à la fois correcte et ferme m'a valu :

- une perquisition de nuit dans mon bureau et celui du Comontre\*, avec annonce d'arrestation le lendemain. C'est une contre-enquête par un autre officier qui m'a sauvé et préservé l'outillage qu'il s'agissait d'enlever,
- des menaces pour "collaboration". Prévenu, le Ministère m'a mis à la retraite fin 1943 en pleine année scolaire pour me permettre de partir, mais suis resté à Besançon.

Opinion Publique. Si l'opinion publique a pu m'être défavorable en suite de bruits ridicules (je vendais professeurs et élèves), mon entourage mieux informé m'a rendu justice librement. Après mon départ de l'École :

- réception par tous les professeurs (45 présents compris M. Belin). Allocution par le Doyen,
- venue à mon domicile de tous les majors (15 classes) pour témoigner la sympathie des élèves,
- réception par les Présidents des Syndicats de l'industrie horlogère française, l'Association des Anciens élèves, le Comité de la Montre, etc. Allocution m'annonçant qu'il sera demandé que l'École d'Horlogerie s'appelle École TRINCANO, tout au moins pour manifester qu'elle me doit deux fois la vie : en la construisant en 1927 et en la sauvegardant en 1940.

À une visite d'adieux au Ministère de l'Éducation Nationale (février 1944), il m'est annoncé que je serai nommé "Directeur honoraire" et "Inspecteur de l'Enseignement Technique".

Sur un rapport que je présente, je suis chargé de mission pour la réunion d'un Congrès national des Industries de précision.

Il me reste à espérer en la justice, et en tous cas j'ai le sentiment d'avoir bien agi comme fonctionnaire et comme Français.

Trincano

Étant donnée l'importance, pour moi, de ce document, je vous serais très reconnaissant de le communiquer à maître Lerch, mon avocat".

---

(\*) Nous rappelons qu'au début de l'Occupation le Comontre a toujours son siège à l'ÉNH (supra).

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Courrier adressé par Louis Trincano au Juge d'Instruction, 17 décembre 1944<sup>(1)</sup>

Observations du prévenu suite à la confrontation du 14 décembre 1944 avec des témoins\*.

" Affaire Trincano

17 décembre 1944

Monsieur le Juge d'Instruction,

"La confrontation qui s'est déroulée le 14 courant m'a permis de connaître mes dénonciateurs et leurs arguments. Je n'ai fait alors que répondre à vos questions, mais j'ai à défendre l'honneur du nom que portent mes enfants et petits-enfants, et je me permets de vous apporter certaines précisions.

- **M. Petiteau** : j'ai été stupéfait de trouver en lui un ennemi. Pendant 22 ans nous avons travaillé ensemble à l'École, sans froissements, moi-même, je dois le dire, y mettant beaucoup du mien, car le propre de M. Petiteau est une grande susceptibilité. Il a même la manie de la persécution qui s'est aggravée avec le temps... et l'alcool. Toujours il a eu quelqu'un à détester à l'École et vous pourriez interroger ses dernières victimes (M. Prost, M. Boitet) et prendre l'avis de mon successeur (M. Braille). Un fait caractéristique est que depuis son entrée à l'École on n'a jamais pu faire une photo du groupe du personnel dans laquelle il soit présent : il y avait toujours un ennemi avec lequel il ne voulait pas figurer\*\*. Quand j'ai quitté l'École fin 1943, nous étions dans les meilleurs termes. N'étant plus sous mon influence calmante, il a dû subir celle de son voisin d'atelier, M. Belin, et le doute s'est ainsi peu à peu emparé de son esprit à mon sujet et pour son fils.

Et cependant j'ai tout fait pour ce dernier. Ancien élève, préparateur à l'Institut de Chronométrie, pour faire plaisir à son père, je l'ai pris comme chargé de cours de dessin malgré qu'il n'eût pas les titres voulus. C'était du reste un bon professeur, et j'appréciais aussi l'aide qu'il m'apportait vis-à-vis de son père qu'il allait voir souvent à l'atelier pour le calmer, lui conseiller de moins boire. M. Petiteau me reproche d'avoir livré son fils à la Gestapo. Comment faire quand les agents sont venus à mon bureau, m'ont encadré et intimé l'ordre de les conduire auprès du fils. Si je ne l'avais pas eu comme professeur de dessin pour faire plaisir au père, il aurait été arrêté à l'Institut de Chronométrie, et je ne me serais pas créé un ennemi. M. Petiteau semble à présent vouloir me donner des leçons : je réponds par le fait suivant. En juin 1940, j'étais à mon bureau dans la nuit du 15 au 16 juin, préparant les instructions pour mon secrétaire, du moment que le Recteur venait de me refuser de rester à l'École pour la défendre contre les Allemands sur le point d'arriver, survint M. Petiteau qui m'annonça ne pouvoir partir (il n'avait pas de raison officielle) pour panne d'auto. Je lui demandai alors de s'occuper de l'École en mon absence (il habite à côté) et il m'assura que je pouvais compter sur lui. Mais quand j'arrivai à Lyon, je le trouvai déjà à l'École Nationale (la Martinière) et quand je repartis seul sur Besançon avec une auto louée pour défendre mon École, M. Petiteau lui repartait avec son auto ... sur Tarbes ! Vous avez pu remarquer que le caractère tendancieux de sa déposition a été tel que M. Belin, non suspect de bienveillance à mon égard, a déclaré inexact que je m'étais félicité du départ des élèves en Allemagne, mot employé par M. Petiteau dans sa déposition signée. Et vous savez ce qu'il en est de son assertion que j'ai facilité ce départ. De même M. Belin a déclaré que j'étais incapable d'avoir vendu des professeurs, ce que M. Petiteau laissait vaguement entendre pour se récuser devant ma mise en demeure. À relever encore son grief : moi et ma famille ne lui avons pas demandé, surtout, des nouvelles de son fils. Comme s'il n'était pas inutile et cruel d'aller demander sans cesse des nouvelles d'un déporté en Allemagne qui ne peut en envoyer ! C'était au père à en donner s'il en recevait ! Mais M. Petiteau est à présent buté et c'est à mon tour de subir son esprit haineux. Divorcé, il s'est remarié depuis le départ de son fils, et sa femme est notre ancienne bonne (personne très bien d'ailleurs), a déclaré à un de mes fils son chagrin de l'attitude stupéfiante de son mari envers moi\*\*\*.

(1) ADD 1464 W 22. *Courrier de Louis Trincano au Juge d'Instruction*, 17 décembre 1944, 8 pages écrites au crayon de papier, sur des pages d'un cahier d'écolier.

(\*) MM. Belin, Donat, Duveaux, Gable, Petiteau, Prost, Rigaux, Villerot.

(\*\*) Ce qui n'est pas tout à fait exact. Dans les maigres archives de l'École, on a retrouvé une photographie de groupe : personnels et élèves, datant de l'année scolaire 1920-21 où figure en bonne place M. Petiteau (d'après les noms inscrits au dos de la photographie). Mais il est vrai, qu'à partir de la construction de la nouvelle école, il ne figure nulle part. AÉNH.

(\*\*\*) Pour montrer l'excellence des rapports entretenus, entre les deux hommes, M. Petiteau lui avait offert la photo de son mariage (du 13 août 1943, il était tout jeune marié), avec cette dédicace : "*Souvenir de deux êtres qui vous ont donné tout leur dévouement, bien cordialement*". ADD, 1464 W 22.

- **M. Belin** : agent politique à l'École, m'a toujours été hostile, probablement parce que j'interdisais de faire de la politique. Sous le gouvernement de Vichy, je l'ai couvert deux fois à son insu :

- une fois un agent de la sûreté est venu me demander des renseignements sur certaines activités politiques du personnel : j'ai donné des assurances pour le tranquilliser,
- une autre fois, à l'instigation de la Radio Londres, M. Belin, seul, s'est absenté irrégulièrement de l'École pour une manifestation extérieure. M. le Recteur m'ayant demandé de lui faire connaître les noms des absents, j'ai dit ce qu'il en était mais en prenant la défense de M. Belin (bons services, ancien combattant, blessé, etc.) de telle sorte que ce dernier ne fut pas inquiet, ma lettre est à son dossier\*.

Quant aux reproches, M. Donat s'est chargé d'y répondre. Et s'il pense que je ne suis pas un bon français, je me demande ce qu'il faisait à la réception organisée par tout le personnel après ma mise à la retraite : comme les autres il m'exprima ses sympathies en trinquant et en me serrant la main. Je relève la déclaration de M. Belin, qu'à son avis, former des élèves à l'École c'était travailler pour l'Allemagne. Le fait était provisoirement exact dans une certaine mesure, puisque sortant de l'École les élèves se plaçaient dans des usines travaillant de force pour l'Allemagne. M. Belin l'a reconnu et a déclaré qu'il avait "pensé" à donner sa démission, mais en fait il a continué à être rétribué par le gouvernement de Vichy pour remplir des fonctions qu'il réprouve.

- **M. Duveaux\*\*** : ancien élève, m'a fait beaucoup de peine. On sentait un garçon remonté pour venir témoigner contre moi, d'autant qu'il n'a eu à articuler aucun grief personnel. Son intention de me nuire en levant souvent le doigt dans les confrontations pour dire "sa mauvaise impression" l'a incité à contrevenir à la vérité ou à oublier ce qui m'est favorable. Par exemple sa déposition signée portait que j'avais fait une conférence aux élèves sur mon voyage en Allemagne. Or j'ai précisément voulu ne paraître engager une sorte de propagande pour ce pays et j'ai chargé un des ingénieurs qui m'avaient accompagné là-bas (M. Braille), de faire un exposé technique des procédés allemands qu'il y avait intérêt à connaître. M. Duveaux s'est rétracté. Face à son attitude personnelle, il y a l'attitude générale des élèves :

- lors du départ des élèves pour l'Allemagne (séance d'adieux, allocution d'un partant, tenue de la salle),
- lors de mes adieux aux élèves fin décembre 1943, à la lecture des notes (allocution d'un major),
- lors de la démarche des 15 majors après ma mise à la retraite, avec offre d'un souvenir, j'ai même pensé créer, en remerciement, un prix annuel de 600 francs\*\*\* pour lequel j'ai versé environ 18 000 francs.

- "**Devoirs**" : lors de mon allocution au départ des élèves en Allemagne, j'ai parlé de "devoir" : ce mot m'a valu des griefs. Il s'agissait de le comprendre comme la suite de mon allocution l'a permis. Les partants étant contraints d'aller travailler là-bas, je leur ai fait valoir (ce fut l'idée que M. le Recteur m'invita à développer) que leur présence forcée aurait, tout du moins, cette contrepartie qu'ils accomplissaient un "devoir" envers les Français en remplaçant, eux les jeunes, des pères de famille qui sans cela auraient dû partir puisqu'il fallait un contingent déterminé, et puisqu'ils aidaient à la libération de prisonniers. Ce mot "devoir" adressé à des engagés était une sorte d'encouragement dans l'épreuve. Il aurait eu un tout autre aspect si je l'avais prononcé avant le contrat, comme pour inciter les élèves à signer.

Je me permets de vous rappeler votre intention d'interroger M. Haag, directeur de l'Institut de Chronométrie, avenue Villarceau.

Bien respectueusement,                      Trincano"

---

(\*) Supra.

(\*\*) Dans son courrier Louis Trincano a chaque fois écrit : Devaux (au lieu de Duveaux), ce qui donne à penser, devant l'excellence de sa mémoire, qu'il connaissait fort peu Claude Duveaux et on comprend qu'il fut particulièrement affecté par son témoignage à charge alors que Duveaux reconnaît lui-même, dans sa déposition du 14 décembre, que Louis Trincano l'avait soutenu face aux Allemands et avait témoigné qu'il était bien « inscrit » à la Faculté des Sciences alors qu'il savait pertinemment que cette assertion était fausse (supra).

(\*\*\*) Environ 100 € euros actuels (2011).

## Instruction du procès de Louis Trincano. Éléments de procédure

### Confrontation avec les témoins, devant le juge d'Instruction, 28 décembre 1944<sup>(1)</sup>

#### Questions que le prévenu propose de soumettre à M. Bertrand, ancien Recteur :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale avait-il pris toutes les mesures utiles pour empêcher le départ, comme travailleurs en Allemagne, des élèves des écoles techniques ?
- Si des mesures n'ont pas été prises ou n'ont pu aboutir, M. Trincano peut-il être rendu responsable de la convocation de ses élèves qui eut lieu directement, M. Trincano cherchant à retenir ceux-ci par un certificat d'étudiant ?
- N'est-il pas établi que ces convocations directes d'élèves de tous les départements (internes et externes) que les Allemands possédaient, sans avoir besoin de l'École, les noms de tous les élèves à convoquer (par les cartes d'alimentation, etc.) ?
- Sur intervention de M. le Recteur, alerté par M. Trincano, la Direction de l'Enseignement Technique n'a-t-elle pas alors cherché à retenir les élèves de l'École Nationale de Besançon ? Une seule exception fut obtenue en faveur des élèves inscrits à la Faculté.
- M. le Recteur n'a-t-il pas été informé de la tentative de M. Trincano, d'accord avec M. Haag, d'assimiler à des étudiants de la Faculté les élèves de l'École inscrits à la section préparatoire de l'Institut de Chronométrie par ouverture d'un registre spécial ?
- M. Trincano n'a-t-il pas encore signalé à M. le Recteur la possibilité de retenir les élèves non-originares du Doubs, le recrutement étant départemental ? Cette suggestion fut transmise par M. le Recteur à M. le Préfet qui intervint lui-même auprès des occupants avec une liste suivant origines qu'il demanda à l'École ;
- M. Trincano n'a-t-il pas demandé conseil à M. le Recteur en vue d'un camouflage possible, intention qui fut déconseillée en raison des moyens de contrôle à disposition des occupants (registres de l'École, cartes d'alimentation) et en raison des difficultés qui surgiraient entre l'École et les parents défavorisés, comme entre l'École et les occupants ?
- Sur démarche conseillée par M. le Recteur, M. Trincano a-t-il pu obtenir de la Fedkommandantur l'annulation de la convocation de 8 membres du personnel ? De même M. Trincano n'a-t-il pas obtenu également une note destinée à annuler les contrats signés pas les élèves au cas où les pourparlers entre l'Enseignement Technique et les occupants aboutiraient (note au dossier) ?
- M. le Recteur n'a-t-il pas demandé d'adresser aux élèves partants l'expression de toute sa sympathie dans leur épreuve, en assurant que tout le nécessaire serait fait pour limiter le préjudice porté par cette interruption de leurs études ?
- L'autorisation obtenue par M. Trincano, sous sa responsabilité, que les élèves partant puissent aller voir leurs parents (délai de 3 jours, billet gratuit) n'offrait-elle pas à ces derniers, de l'avis de M. le Recteur, la possibilité de retenir leurs enfants, ce que certains firent ? Finalement, sur 25 inscrits, il n'y eut que 12 départs, et le congé obtenu par M. Trincano, après 1 an de travail, sous prétexte d'examen a permis à 10 élèves de ne pas retourner en Allemagne.
- Le fait que les élèves ayant atteint 20 ans en 1943, puis en 1944, ne furent pas recrutés comme en 1942 ne prouve-t-il pas, de l'avis de M. le Recteur, que les démarches de l'Enseignement Technique avaient enfin abouti et que M. Trincano ne serait pas en cause si elles avaient abouti plus tôt ?
- M. Trincano a-t-il demandé à M. le Recteur d'intervenir auprès des occupants en faveur des membres du personnel arrêtés par la Gestapo (MM. Berthet, Petiteau fils, Vichot) ?
- M. Trincano a-t-il mis M. le Recteur au courant de l'existence d'un dépôt d'armes organisé à l'École par les 3 déportés et a-t-il reçu le conseil, vu la gravité du cas tant pour les déportés que pour lui-même à aller rendre compte directement à M. le Préfet ?
- M. Trincano a-t-il présenté à M. le Recteur, pour décision à prendre d'accord avec le Ministère, les dirigeants du Centre d'apprentissage de la Société Junkers venus demander avec la Feldkommandantur, la création d'un Centre de formation accélérée pour chômeurs français dans les écoles techniques de Besançon et de Montbéliard, villes choisies pour la réputation de la main-d'œuvre précisionniste ?
- M. Trincano a-t-il demandé par la voie hiérarchique l'autorisation de donner suite à la proposition faite par la Sté Junkers de visiter son centre d'apprentissage à Dessau, visite qui fut faite dans le seul intérêt de l'Enseignement Technique ? Ce fut une compensation offerte en suite du refus de rémunération par M. Trincano.

(1) ADD 1464 W 22. Louis TRINCANO, *Questions (transmises au Juge d'Instruction) que l'inculpé propose de soumettre à M. Bertrand, ancien recteur*, 28 décembre 1944, 8 pages manuscrites. À cette date, Louis Trincano a recouvré sa liberté pour raison de santé.

- M. Trincano a-t-il soumis à M. le Recteur la proposition d'un ingénieur français (M. Caillau) de faire une causerie aux élèves sortants (3<sup>e</sup> École Pratique, 4<sup>e</sup> École d'Horlogerie) sur la formation professionnelle en Allemagne et sur certains procédés des techniques employées ? Cette causerie fut suivie d'une offre d'intervenir si, après la fin de leurs études quelques jeunes gens voulaient volontairement accomplir un stage. Il n'y eut aucune demande, M. Trincano ayant fait observer que des élèves ne pouvaient donner leur adhésion, même de principe, sans l'accord de leurs parents.

Sur l'attitude générale de M. Trincano

- M. Trincano a-t-il téléphoné à M. le Recteur dans la nuit du 15 au 16 juin 1940, pour lui demander de rester à l'École malgré un ordre ministériel de refuge à Lyon, son intention étant de défendre son École contre les envahisseurs ?

- Si en suite de l'activité de M. Trincano, dès son retour volontaire dans la même semaine de juin 1940, ce dernier obtint des occupants la libération de l'Établissement par un hôpital allemand, une pancarte protectrice de l'armée allemande, l'École ayant ainsi pu ouvrir ses portes en sept. 1940 et ne cessant dès lors de fonctionner régulièrement à pleins effectifs (850 élèves) avec tout un outillage ainsi sauvé (valeur mini. 56 millions\*), d'importants travaux de surélévation (130 places d'atelier et de cours...).

- Si M. Trincano a mérité à un moment quelconque de sa carrière une observation pour activité politique ou si son rôle s'est sans cesse borné à interdire toute manifestation politique selon les instructions constantes, par respect à l'autorité gouvernementale quelle qu'elle soit, résultat obtenu sans avoir jamais eu à sévir, même pendant l'occupation ?

- Si M. Trincano, en présence des lettres de menaces anonymes en a informé M. l'Inspecteur d'Académie qui en rendit compte au Recteur en présence d'un Inspecteur général. Ce dernier avisant le Ministère dès son retour à Paris, d'où la mise à la retraite de M. Trincano dans les 48 heures dans l'idée de lui permettre de se protéger. Intervention de M. le Recteur, sur la demande de M. Trincano, afin que cette mesure fut rapportée du 3 au 31 décembre 1943 et n'eut pas l'air d'une révocation, aucun motif ni aucun remerciement n'accompagnant la décision ?

- Si M. le Recteur a déclaré devant tout le personnel, lors du départ de M. Trincano, que l'École Nationale d'Horlogerie lui devait deux fois la vie : pour l'avoir construite, et pour l'avoir sauvegarder ?

- Si M. le Recteur a ajouté qu'il tenait à protester contre les accusations lancées dans l'opinion publique contre M. Trincano (a vendu des professeurs et envoyé des centaines d'élèves en Allemagne) alors qu'il avait toujours agi sur ordre et en accord avec ses supérieurs, lesquels prenaient la responsabilité des actes de M. Trincano commis avec leur acquiescement durant l'occupation ?

- Si après sa mise à la retraite, et toujours dans le but de servir son pays, sans distinction de parti, M. Trincano a été s'offrir au Ministère de l'Éducation Nationale (visite à M. le Secrétaire général et à M. le Directeur de l'Enseignement Technique), afin d'organiser un congrès national des industries de précision en vue d'établir leurs besoins réels en main d'œuvre et en cadres pour la construction en France des 500 millions d'horlogerie et d'appareils de précision importés chaque année de l'étranger. M. Trincano reçu une mission officielle en ce sens en février 1944.

Trincano".

---

(\*) Environ 10 millions d'euros actuels (2011).

## Fin de l'Instruction du procès de Louis Trincano

### Réquisitoire définitif et renvoi devant la Chambre Civique, 28 janvier 1945<sup>(1)</sup>

#### Cour de Justice

"Trincano Louis, 64 ans, ancien directeur de l'École Nationale d'Horlogerie,

**Inculpé de :** *Atteinte à la sûreté extérieure de l'État,*

#### **Exposé des Faits :**

Directeur depuis 1912 de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon, le Sieur Trincano se préoccupa dès l'invasion allemande d'assurer la sauvegarde de cet établissement, à la prospérité duquel il n'avait cessé de se dévouer avec passion. C'est ainsi qu'il réussit très rapidement à reprendre possession des bâtiments réquisitionnés par les autorités d'occupation et à réaliser le 15 septembre 1940, la réouverture de l'École.

Mais à partir de cette date, soit par excès de discipline et d'obéissance en face de certaines instructions gouvernementales, soit pour mieux assurer la protection de l'École qu'il dirigeait, le Sieur Trincano commença à manifester une activité et des opinions favorables au système allemand.

Si l'information n'a pu établir que l'ancien directeur de l'ÉNH avait volontairement participé à l'arrestation, par les Allemands, de quelques membres du personnel enseignant, à l'enrôlement de plusieurs élèves partis pour le Service du Travail Obligatoire ou qu'il avait dans un but favorable à la puissance occupante hâter la formation technique d'autres élèves, il apparaît bien qu'il n'a rien fait de sérieux pour éviter le départ en Allemagne pour certains d'entre eux, qu'il a accepté cet événement avec une déconcertante sérénité et cherché à le faire accepter par les intéressés comme un devoir patriotique.

Recevant avec empressement et cordialité les officiers et techniciens allemands qui se présentaient à lui pour visiter l'École, ce qui lui valut de la part de quelques-uns d'amicaux et chaleureux remerciements, ne manquant aucune occasion de se faire propagandiste des méthodes allemandes, ne tolérant jamais de la part des élèves et du personnel enseignant la moindre incartade à l'égard de la politique de collaboration, cette attitude devait provoquer d'inévitables réactions et faire à l'accusé la réputation d'être un "collaborateur".

**Attendu dans ces conditions** qu'il ne résulte pas de l'information, charges suffisantes contre le sus-nommé d'avoir à Besançon de 1940 à 1944, par des actes non approuvés par le Gouvernement exposé des Français à subir des représailles,

Faits prévenus et punis par les art. 79, paragraphes 2 et 83 du code pénal,

Déclarons n'y avoir lieu quant à présent à suivre contre lui de ce chef,

**Mais attendu** qu'il résulte contre le sus-nommé charges suffisantes d'avoir à Besançon, depuis le 16 juin 1940 commis le crime à Indignité nationale en apportant sciemment une aide directe ou indirecte à l'Allemagne,

Faits qui constituent les infractions prévues et punies par les articles 1<sup>er</sup> et suivant de l'ordonnance du 26 décembre 1944,

Déclarons suffisamment établie la prévention des faits ci-dessus rappelés et ordonne le renvoi du sus-nommé devant la Chambre civique de la Cour de Justice, section départementale du Doubs, pour y être jugé conformément à la loi.

28 janvier 1945

Le Commissaire du Gouvernement".

---

(1) ADD 1464 W 22

## Le contexte politique lors de l'instruction du « procès » de Louis Trincano (septembre 1944-février 1945)

-----

### Une ville qui recouvre sa pleine liberté, mais placée sous le signe de la « Résistance » et de « l'Épuration »<sup>(1)</sup>...

« L'heure de la justice ». *Le Comtois*, 13 octobre 1944.

“On nous accuse de « faire de la politique » quand le front de la bataille est encore à moins de cent kilomètres. Est-ce donc faire de la politique que demander justice ? À l'heure où, déjà la France prend son essor vers un nouveau et glorieux destin, à l'heure, où redevenue maîtresse de son avenir, elle s'apprête à se mettre au travail avec un esprit neuf, il n'est pas inutile de souligner les conditions essentielles d'un redressement que tout le monde désire. « D'abord l'union », vient d'affirmer le général de Gaulle. D'accord ! Mais que signifierait l'union sans la justice ? D'ailleurs l'union ne peut se réaliser qu'entre Français. Sont-ils Français, ceux qui, il y a quelques mois encore festoyaient avec le Boche dont ils vantaient la correction ? Sont-ils Français ceux dont les usines travaillaient à plein rendement pour l'ennemi, ceux qui organisaient la déportation de nos travailleurs, ceux qui chantaient les louanges de l'occupant tandis que la Gestapo torturait nos patriotes ? Quelle doit être la douleur de ce père dont les deux fils ont été fusillés, de cette veuve dont le mari a « succombé pendant un interrogatoire » lorsqu'ils rencontrent dans la rue tel collaborateur notoire qui les nargue au passage. Le Conseil National de la Résistance qui compte en son sein les mouvements de toutes tendances (...) nous a donné l'exemple de cette union souhaitée. Il a été unanime pour réclamer avec énergie le châtiment des traîtres et des trafiquants du marché noir et l'éviction de la vie professionnelle et de l'administration, « de tous ceux qui ont pactisé avec l'ennemi ou qui se sont associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ». Mais le CNR va plus loin encore. Il exige la confiscation de leurs biens, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la Nation (...). Il y a, reconnaissons-le, un commencement d'exécution. Mais aucun redressement n'est possible, aucun effort ne saurait être tenté tant que les coupables seront encore en liberté. Pour cette tâche de salubrité, le CNR fait confiance au chef du gouvernement. Le général de Gaulle ne tient peut-être pas les promesses des autres, mais il sait, il l'a prouvé, tenir les siennes... Maurice Roch”

**Un ordre du jour de la Section Socialiste de Besançon à l'attention du Comité Départemental de Libération. *Le Comtois*, 28-29 octobre 1944.**

À la suite d'un vote acquis en assemblée générale, la Commission exécutive de la Section de Besançon du Parti Socialiste a décidé d'adresser aux pouvoirs publics l'ordre du jour suivant :

“La Section Socialiste de Besançon, certaine d'interpréter le sentiment de justice des masses populaires comme celui de tous les Français véritablement résistants quelle que soit leur situation sociale :

*“Convaincue que ceux qui ont payé leur anti-nazisme et leur loyalisme français, de tortures, de déportation ou d'emprisonnement ne sauraient accepter que des auxiliaires de la Gestapo, des serviteurs hitlériens, des collaborateurs et des profiteurs de l'Occupation puissent garder tête haute et demeurent impunis ;*

*Estime que dans le département du Doubs, comme ailleurs, l'épuration doit être menée avec rigueur et célérité ;*

*Demande en conséquence aux pouvoirs publics, issus de la Résistance, de prendre toutes les mesures nécessaires pour rechercher, arrêter les coupables si haut placés soient-ils, procéder contre eux à des informations rapides et surtout complètes, et de ne pas ordonner, avant décision de justice, leur libération au vu d'enquêtes par trop sommaire ou insuffisamment directives ;*

*Donne enfin mandat à ceux des membres qui siègent au Comité Départemental de Libération de s'inspirer des considérants qui précèdent pour poursuivre en évitant tout arbitraire, l'accélération des mesures d'épuration tant sur le plan judiciaire que sur le plan administratif.”*

---

(1) Quelques extraits du journal régional *Le Comtois*. Nous rappelons que c'est sur ordre de la Kommandantur (pour esprit de « résistance ») que la diffusion du *Petit Comtois* a été arrêtée le 22 mai 1944. À la libération de Besançon, le siège du journal est réquisitionné par les nouvelles autorités issues de la Résistance\*. Il fait place au *Comtois* dont le premier numéro paraît le 9 octobre (supra). *Le Comtois*, devient l'organe de presse de la SFIO locale.

**Le « persiflage » sur l'action « résistante » de Jean Minjoz\* et la vive réaction, preuves à l'appui, de la Fédération Socialiste du Doubs. Le Comtois, 25-26 novembre 1944.**

"Besançon. Mise au point.

Nul n'est à l'abri de la calomnie. Certaines attaques dont M. Jean Minjoz, secrétaire de la Fédération Socialiste du Doubs a été l'objet récemment, ne font que confirmer que cette triste vérité. Trop modeste pour faire étalage de son activité clandestine, Jean Minjoz, qui, au surplus, fut grièvement blessé à la tête de sa formation lors des sanglants combats de la Somme, le 31 mai 1940, et dont la belle conduite au feu fit l'objet d'une citation élogieuse à l'ordre de l'armée et fut récompensée par la Croix de la Légion d'Honneur, peut se permettre de mépriser la médisance. Ses amis de la Commission exécutive de la Fédération Socialiste du Doubs et du groupe bisontin ne sont pas tenus à la même réserve. Ils nous ont communiqué en guise de mise au point, copie d'un témoignage signé du capitaine Barthelet (Boulaya dans la clandestinité), que nous reproduisons. Il se passe de tout commentaire :

*"Jean Minjoz a été chef de la première section de la compagnie mère de la Résistance armée à Besançon.*

*"J'avais l'honneur de commander cette compagnie, et je vous assure que jusqu'à son arrestation et depuis sa libération, il a rendu à la résistance avec un désintéressement absolu les plus grands services.*

*"Les hommes nombreux qu'il a recrutés venant du peuple se sont particulièrement bien conduits. Ils s'indignent de sentir que leur chef soit soupçonné". J. Barthelet, Capitaine de réserve, ex-chef de maquis".*

**La vie régionale. L'épuration dans l'enseignement : composition du Conseil d'enquête de l'Académie de Besançon. Le Comtois, 27-28 novembre 1944.**

"Le Journal Officiel publie la composition du Conseil d'enquête de l'Académie de Besançon, chargé de l'épuration dans le corps enseignant. Celui-ci est composé comme suit :

- Président : M. Ayrault professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon ;
- Vice-président : Mme Nicolas Barboux, professeur au Collège moderne de jeunes filles de Besançon ;
- Secrétaire : M. Delacroix, professeur agrégé au Lycée Victor Hugo de Besançon ;
- Membres : Mlle Pernot, chef de travaux à la Faculté des Sciences et professeur à l'École de pharmacie ; M. Prêtre-Simonot, instituteur à Besançon, Mlle Roy, directrice d'école à Besançon ; **M. Édouard Belin, professeur technique adjoint à l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon.**

**La vie régionale. À propos de l'Épuration. Le Comtois, 30 décembre 1944.**

"Dans sa séance du 27 décembre, le Comité Départemental de Libération du Doubs a voté la motion suivante :

*"Le Comité Départemental de Libération constatant les attentats réitérés perpétrés contre les immeubles de certaines personnes jugées par les Cours de Justice ou soupçonnées de collaboration avec l'ennemi exprime son émotion devant de tels actes nuisibles à la population proche des lieux, contraintes à la légalité républicaine et susceptible de troubler l'ordre public, le Comité Départemental de Libération demande aux instigateurs et aux exécutants de ces actes de cesser de faire une justice personnelle.*

*D'autre part, le Comité Départemental de Libération demande aux autorités compétentes d'agir avec le maximum de célérité et de prendre les mesures qui contribueront ainsi à calmer l'opinion, supprimant toute raison à la population de recourir à une justice illégale, sommaire et personnelle".*

**Doubs. Le Comité Départemental de Libération : une Épuration et des arrestations qui restent source « d'insatisfactions ». Le Comtois, 6-7 janvier 1945.**

"(...) et pourtant l'épuration ne donne pas satisfaction à la population. Quelle en est la véritable raison ? Les dossiers (...) ne sont pas complets. Trop de personnes se refusent à apporter à la Justice les éléments nécessaires pour que justice soit faite. Il appartient à la Résistance de se mettre énergiquement à la tâche. Dans chaque commune, le Comité local peut grouper les éléments d'enquête, les transmettre aux Comités Cantonaux qui les achemineront sur le CDL. Les partis politiques, les groupes de Résistance (Libération, FN, CDLR, MLN), devront constituer des Commissions d'Épuration qui prépareront les dossiers qui seront soumis aux commissions compétentes. Et nous ne verrons plus de collaborateurs dont tout le monde a le nom sur les lèvres(...). Dorénavant les arrestations

---

(\*) Personnalité politique bisontine de premier plan. Après la guerre il sera député du Doubs (1945 à 1958), maire de Besançon (1953-1977). Il occupera dans trois gouvernements les postes de : Sous-Secrétaire d'État au Commerce et à la Distribution (décembre 1946-janvier 1947) et Secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité Sociale (février 1956-novembre 1957).

seront publiées ainsi que les demandes d'enquêtes (...). Premières listes : voici les mesures prises par la Commission de sécurité publique dans ses séances des 12, 19, 21 et 30 décembre 1944<sup>(1)</sup> :

- ... ..

- E. Rose, 4 place Risler à Besançon : admirait les Allemands. Internement administratif en attendant expulsion.

- R. Renvoi devant la Commission de l'enseignement.

- ... ..

- Huguenin Maurice, industriel à Besançon : admirateur des méthodes allemandes. A favorisé les Allemands au détriment des Français. Transmis au Commissaire du gouvernement pour information pour collaboration.

- ... ..

- M. Linarès, ex préfet du Doubs. Il est de notoriété que M. Linarès a eu une attitude vichyssoise et collaboratrice et la Commission est d'avis que la justice ouvre une information.

- ... ..

- G. Henri à Chalèze. A passé des Allemands en barque en septembre 1944. Transmis au commissaire du Gouvernement pour collaboration avec mandat de dépôt. Le CDL se joint à la plainte.

- V., institutrice à Marchaux : a fait partie du Francisme. Enquête à poursuivre (est arrêtée).

- G. Arthur, cultivateur à Étrapes : transmis à la Commission d'Épuration Économique.

- ... ..

#### **Épuration : type de fiche établie par les Renseignements généraux suite à délation<sup>(2)</sup> :**

Fiche :

Source : E R W E

TRINCANO Fils\*

31/10/44

Directeur de la Sté Spiraux Français,

16 rue Suard, Besançon

Au mois de mars dernier, TRINCANO Fils, déjeunait à l'hôtel des Halles en compagnie de MISEREY François\*\* et d'officiers allemands, bien entendu. Dans le courant de la première quinzaine d'octobre, TRINCANO fait un voyage à Paris, puis est redescendu à Marseille, qu'allait-il y faire ? ?

Il ne serait pas surprenant que ce collaborateur, qui en ce moment ne brille pas, soit dans l'affaire SIMONIN\*\*.

Je me souviens l'avoir vu sortir de la villa Simonin, le dimanche, il y a un an environ.

#### **La vie régionale - Doubs. Chambre Civique. Le Comtois 22 février 1945.**

Voici le rôle des affaires qui seront portées devant la Chambre Civique aux audiences d'aujourd'hui 22 février et demain 23 février (chambre des appels correctionnels).

Judi 22 février à 9 heures :

Marie S<sup>(3)</sup>. veuve M., 60 ans retraitée à Pontarlier ; Renée F., 24 ans employée des postes à Montbéliard ; Marie (Louis) Trincano 64 ans ex directeur de l'École Nationale d'Horlogerie à Besançon.

Vendredi 23 février à 9 heures :

Raymonde V., 24 ans sténo-dactylo à Fontaine-les-Montbozon ; Hélène C., femme B., 26 ans ouvrière à Montbéliard ; Albert R., 37 ans, professeur à Pontarlier.

---

(1) À titre d'exemples, sur une cinquantaine de noms cités dans *Le Comtois* du 6-7 et 8 janvier 1945. Nous avons respecté l'anonymat des personnes sauf pour MM. Huguenin et Linarès, personnalités de premier plan, qui de part leur fonction respective ont été cités maintes fois dans notre recherche (supra).

(2) Sources : Musée de la Résistance, Besançon.

(3) Nous avons respecté l'anonymat sauf pour Marie Antoine Louis (prénom usuel) Trincano. On remarquera qu'il y a quatre femmes pour deux hommes.

(\*) Il s'agit d'Adolphe Trincano.

(\*\*) Industriel horloger.

**La vie régionale - Doubs. Chambre civique : compte rendu du procès de Louis Trincano. Le Comtois 24-25-26 février 1945.**

**- Louis Trincano en état d'indignité nationale à vie.**

“Jeudi, à 14 h 30, un public nombreux se pressait pour assister aux débats de l'affaire Louis Trincano, 64 ans, ancien directeur de l'École Nationale d'Horlogerie. Le Directeur d'école (dont les Allemands attestaient « qu'elle travaillait pour l'Allemagne et formait des ouvriers pour l'industrie allemande ») affirme qu'il n'avait qu'un but : défendre son école, son outillage et ses élèves. Douze prirent cependant le chemin des usines allemandes après un petit encouragement individuel puis collectif. L'accusé se défend d'avoir fait le jeu des Allemands en réduisant la durée d'études, en allant visiter leurs usines et en assistant aux conférences du professeur Grimm. Quinze témoins viennent infirmer ou confirmer la thèse de l'ancien directeur de l'École Nationale d'Horlogerie. Leur audition n'apporte rien de nouveau aux débats. À 19 h 30, le Commissaire du Gouvernement prend la parole pour demander l'application de la loi. M<sup>e</sup> Lerch présente l'ancien directeur comme un homme aux sentiments élevés et qui n'a jamais cessé de penser français. Il est 22 heures quand Louis Trincano, 64 ans, ex directeur de l'ÉNH, officier de la Légion d'Honneur est condamné à l'Indignité Nationale à vie.”

## Instruction du « procès » de Louis Trincano (septembre 1944-février 1945)

-----  
Le témoignage de René Baillaud, directeur de l'Observatoire National de Besançon<sup>(1)</sup>,  
avec quelques éléments d'information sur Jean Jeannerot.

“ Maître,

Je vous adresse ci-inclus quelques renseignements\*, bien limités d'ailleurs, que Madame Trincano m'a prié de vous faire parvenir. Mais puisque j'ai l'occasion de me trouver ainsi en relation avec vous, je ne puis m'empêcher de vous dire sur le fond de l'affaire dont vous avez accepté la défense, ce que je pense ou plutôt ce que je sens et que sentent sans doute avec moi tous ceux si nombreux pour qui Trincano a toujours été et reste un ami.

Il ne m'appartient pas de chercher à le disculper des accusations qui sont portées contre lui touchant ce qu'il a pu dire ou faire qui ait pu scandaliser l'opinion au point de l'amener où il est ; pour la bonne raison que je ne possède aucun élément d'appréciation me permettant d'émettre aucune opinion à cet égard. Je dis seulement que Trincano est un homme de bien, que le seul mobile qui ait commandé sa vie a été son dévouement sans compter à la chose publique, à sa ville, à son École, à ses élèves, à son Industrie Horlogère à laquelle il a donné le meilleur de lui-même.

Il eut en janvier dernier, vous le savez, une grande déception, celle d'être mis à la retraite brusquement et en quelque sorte sans préavis. Il est vrai qu'il avait atteint la limite d'âge, mais la manière dont la décision fut prise fut à la foi brutale et inattendue ; elle fut pour lui une très désagréable surprise. Ce n'est pas le Gouvernement actuel ; c'est bien le Gouvernement de Vichy qui la prit contre lui. Il l'accepta sans se plaindre.

Or je crois savoir qu'au moment où il quittait ainsi l'École qu'il avait créée, les professeurs de cette institution tinrent à lui exprimer en une réunion d'adieu leur gratitude et leur sympathie. Lesquels d'entre eux s'y seraient rendus s'ils avaient été intérieurement convaincus que celui en l'honneur de qui on la faisait en était indigne ? N'étaient-ils pas au contraire, par leur geste, un témoignage vivant de la haute estime en laquelle Louis Trincano était tenu par son entourage et par ses subordonnés ?

Cette manifestation fut tout intérieure à l'École ; mais on sait que Trincano fut pendant de longues années secrétaire du Syndicat des Fabricants d'Horlogerie ; ceux-ci voulurent à leur tour lui apporter le témoignage de leur reconnaissance. Ils organisèrent une réunion à l'Hôtel de Paris, le 19 juillet 1944, et ils me firent l'honneur de m'y convier. Je crois pouvoir affirmer que la sincérité de leurs sentiments en cette occasion ne saurait non plus être mise en doute.

Enfin, Louis Trincano retraité a voulu rester un Louis Trincano actif. Il s'est plongé dans les livres et dans les archives et a tenté d'écrire une histoire de l'horlogerie. Deux ou trois jours avant son arrestation il vint m'apporter le texte d'un long article sur l'histoire de l'horlogerie comtoise destiné à être inséré dans les *Annales Françaises de Chronométrie*. C'est un travail du haut intérêt ; je me permets de vous en adresser copie pour que vous la versiez éventuellement à son dossier si vous jugez utile.

Pour n'êtes pas juriste, je sais pourtant que si la loi française admet le bénéfice des circonstances atténuantes, et lorsque même il y a délit, elle considère l'ambiance dans laquelle il a été commis. Elle met en balance aussi bien ce que l'inculpé peut-être accusé d'avoir fait de répréhensible, et ce que chacun sait qu'il a fait du bien.

Qu'on veuille donc bien y mettre tout le bien qu'a fait Louis Trincano et tous les services qu'il a rendus : cette nouvelle École d'Horlogerie que Besançon considère à juste titre comme son plus beau joyau, tout le labeur qu'il a consacré à la cause de la *Fabrique d'Horlogerie*, le Journal "*Le Fabricant français*" qu'il a fondé et qui a été pendant plus de vingt ans l'organe officiel de la corporation *l'Union Horlogère de France* dont il a été l'un des principaux animateurs, et, pour tout dire en un mot, sa participation à tous les efforts qui ont été tentés dans ce domaine industriel depuis la Grande Guerre. Et qu'ensuite celui qui porte au tableau de sa vie de plus beaux titres à la reconnaissance de la Cité lui jette la première pierre.

Croyez, Maître, à mes meilleurs sentiments.”

---

(1) AÉNH, *Courrier de René Baillaud à Me Bugnet, avocat de Louis Trincano, 3 pages dactylographiées*, 19 octobre 1944.

(\*) Nous n'avons pas retrouvé lesdits renseignements.

**(note sur Jean Jeannerot)**

" Jean Jeannerot a été introduit chez nous il y a bien des années par mon fils aîné. La situation pécuniaire difficile où se trouvait ce garçon, une affection pénible qui le faisait bien souvent souffrir, un très grand désir qui semblait l'animer de changer de milieu social en faisant des études secondaires, tout cet ensemble de faits appliqués à un jeune homme qui ne semblait pas heureux avait apitoyé mon fils et plusieurs de ses camarades ; ils ne manquèrent jamais une occasion de l'aider. Il semble d'ailleurs que des personnes de Besançon se soient intéressées à lui grâce auxquelles il put poursuivre ses études dans des conditions d'ailleurs difficiles ; il obtint ainsi la première partie de son baccalauréat. Mais sans doute dut-il pour aller plus loin, songer à gagner sa vie.

Il songea à demander un poste de maître d'internat dans un Établissement d'Enseignement. Mais si les conditions exigées des candidats à de tels postes était la possession du baccalauréat complet ; cette obligation était peut-être moins rigoureuse à l'École d'Horlogerie et je consentais à intervenir auprès de M. Trincano. La requête de Jean Jeannerot fut accueillie favorablement et il fut nommé maître d'internat à l'École. Je ne saurais préciser avec certitude la date à laquelle fut faite cette nomination.

Il obtint ensuite la deuxième partie du baccalauréat, puis plusieurs certificats de licence. Au moment de la déclaration de guerre il s'engagea comme volontaire ; il fut fait prisonnier, puis libéré et rapatrié. Il reprit son poste à l'École. Nous avons appris qu'il fut un jour remercié ; j'ignore quel fut exactement le motif de ce licenciement. Il reçut ensuite d'autres affectations dans d'autres Établissements.

Ces quelques lignes résument tout ce que je sais sur Jean Jeannerot et je ne sais rien de plus sur lui.

## Le procès de Louis Trincano.

### Besançon : Chambre Civique, 22 février 1945<sup>(1)</sup>

14 h 30- 22 h 00 : audience consacrée au procès de Louis Trincano

**Président** : M. Guilleminot, Conseiller à la Cour,

**Ministère Public** : M. Armand, Procureur de la République,

**Défense** : Me Lerch

**Les jurés** : MM. Pernon, Mathiot, Pétolet, Gavignet.

**Audition des témoins à charge** : MM. Belin Edouard<sup>(2)</sup>, Petiteau Victor, Charlet Jules, Jeannerot Jean, (serments prêtés) ; Labadens Marcel (sans serment, non dénoncé à la défense. Entendu sans opposition par le Ministère Public et la défense à titre de simple renseignement)

**Audition des témoins à décharge** : MM. Haag Jules, Directeur de l'Institut de Chronométrie ; Ferry Louis, Directeur du Collège Technique ;

Donat André, Secrétaire Général du Comontre ; Braille Henri, Directeur de l'ÉNH de Cluses ; Prost Camille, Surveillant Général adjoint à l'ÉNH ; Vogt Xavier, Secrétaire de Direction à l'ÉNH ; Rigaux Jean, Surveillant Général à l'ÉNH ; Jacquinet, Commerçant ; Barthet Pierre, Agent d'économat à l'ÉNH ; Bidault Raymond, Industriel.

**Trois témoins ne comparaissent pas** : M. Gable, Mlle Ruprecht et Jean Jeannerot<sup>(3)</sup>.

**Lecture des déclarations faites aux Services des Renseignements généraux** : MM. Gallet, Gable et Ruprecht faite à titre de simple renseignement.

-----  
**Citation** : Chambre Civique, 29 janvier 1945

**Accusé** : Trincano Louis

Prévenu à Besançon, postérieurement au 16 juin 1940, commis le crime d'indignité nationale en apportant volontairement une aide directe ou indirecte à l'Allemagne, faits prévus et punis par l'Ordonnance du 26 décembre 1944.

### ----- COURS d'ASSISES

Du Département du Doubs, Audience du 22 février 1945

#### Réponses du Jury

Oui à la majorité.

Non.

#### Questions posées au Jury

1<sup>e</sup> question :

Trincano Marie Antoine Louis, accusé présent, est-il coupable d'avoir à Besançon depuis le 10 juin 1940, apporté en France une aide directe ou indirecte à l'Allemagne et d'avoir ainsi commis le crime d'indignité nationale ?

2<sup>e</sup> question :

Le même s'est-il postérieurement aux agissements retenus contre lui réhabilité en se distinguant par des actions de guerre contre l'Allemagne ou ses alliés ou par sa participation active à la résistance contre l'Occupant ou le pseudo gouvernement de l'État Français ?

*En conséquence de la déclaration qui précède, la Chambre Civique, après en avoir délibéré immédiatement et sans désespérer sur l'application de la peine, condamne l'accusé à la peine de l'Indignité Nationale à Vie.*

Les Jurés,

Le Président de la Chambre Civique.

(1) ADD 1464 W 22

(2) Lors de la prestation de serment d'Édouard Belin, il semble que le Président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ait lu une lettre adressée par Louis Trincano audit Édouard Belin (d'après le renvoi infra-paginal).

(3) Jean Jeannerot fut admis à témoigner à la barre après accord entre le Ministère Public et la Défense.

(\*) M. Gable, empêché fait savoir qu'il reste sur sa déposition faite devant le Juge d'Instruction, décembre 1944.

## Le procès de Louis Trincano : Conséquences et suites

-----

### Courrier d'Adolphe Trincano à Maurice Billey, Président de l'ACI, 5 octobre 1944<sup>(1)</sup>.

" Monsieur le Président,

Convoqué par Monsieur Michel à la réunion de l'ACI\* de ce soir, je tiens à te faire connaître la raison de mon absence, en même temps que je te prie de recevoir ma démission de membre de ce mouvement.

Je suis le fils d'un homme qui a consacré sa vie à l'intérêt général, et a formé des générations de travailleurs manuels universellement appréciés au cours de ses 33 ans de direction d'un établissement d'enseignement technique, qui a fait la guerre de 14-18 comme sergent-mitrailleur aux Dardanelles et à Verdun, alors que sa qualité de père de famille nombreuse et sa compétence professionnelle lui auraient permis de s'embusquer, qui n'a jamais cessé de manifester ses sentiments patriotiques et n'a suivi le Maréchal que parce qu'il était persuadé que c'était le meilleur moyen de lutter contre le bolchevisme.

C'est cet homme que sans interrogatoire, sans enquête impartiale, sans jugement, on a déclaré publiquement "coupable de collaboration avec l'ennemi"<sup>(2)</sup>, jeté en prison au régime des détenus de droit commun.

Or l'ACI compte parmi ses membres des personnalités éminentes de ces Comités de Libération que je tiens pour moralement responsables de ce traitement illégal et déshonorant et ma présence parmi eux ne pourrait que provoquer des incidents.

Je leur dédie ce passage du "*Témoignage Chrétien*", n° 16 :

« *C'est assez de la Justice :*

*Nous avons condamné le terrorisme nazi pour avoir le droit d'exiger que justice soit faite selon les normes de la Justice que tout état civilisé doit respecter. L'épuration n'est pas l'anarchie ».*

Je te prie d'agréer, Monsieur le Président mes salutations distinguées.

Adolphe Trincano"

---

(1) Sources : *Lettre manuscrite*, Archives privées.

(2) *Les Nouvelles de Besançon*.

(\*) Association pour le Commerce et l'Industrie ( ?).

## Le procès de Louis Trincano : Conséquences et suites

-----  
Courrier de Louis Trincano à ses enfants (date probable : début mars 1945)<sup>(1)</sup>.

### "2° lettre à mes enfants

" En vous écrivant ma 1<sup>ère</sup> lettre au lendemain du jugement\*, je croyais vous avoir tout dit sur son iniquité. Mais dans ma solitude d'exilé, je continue à revivre nuit et jour les phases de mon procès, et je me fais sans cesse le reproche de ne m'être pas assez défendu. Je comptais aussi sur mon avocat mais vu son temps mesuré, il est resté dans les aspects généraux au lieu de prendre certains témoins à la gorge pour leurs mensonges (Belin, Petiteau, Charvet) leur vilénie (Jeannerod) leur parjure en plein tribunal (Belin).

Si c'était à refaire, il eût mieux valu reporter le réquisitoire et les plaidoiries au lendemain (comme proposé par le président) car j'aurais eu la nuit pour reprendre après 7 heures de lutte, et j'aurais mieux démolé avec l'avocat certaines accusations. Le mal est fait, mais je veux relever certains points non traités, je crois dans ma 1<sup>ère</sup> lettre, afin tout au moins de me défendre devant mes propres enfants.

1) Il est à considérer que jusqu'à mon arrestation, jamais je n'avais pensé réunir en un faisceau, pour les faire connaître, toutes les preuves de mon activité afin de limiter le départ forcé des élèves en Allemagne. Avais-je des comptes à rendre au personnel et aux élèves en tant que directeur ? Le résultat, c'est que tout ceux qui m'ont accusé d'avoir "facilité le départ" (texte préfectoral motivant mon arrestation) sont partis par ignorance de cette idée fausse que je n'avais rien fait, et par-là à "faciliter"... Par exemple M. Gable professeur a témoigné devant le juge qu'il avait "l'impression" que je n'avais rien fait pour empêcher le départ (déposition lue devant le tribunal). Et ce qu'il y a de terrible, c'est qu'encore à l'heure actuelle ni les témoins, ni le personnel et les élèves, ni le public (voir la presse) ne connaissent la vérité, puis qu'elle a été établie dans le cabinet du juge d'instruction (d'où mon renvoi devant la Chambre Civique), puis devant celle-ci en l'absence de témoins.

2) Je viens de parler de la presse. N'y a-t-il rien de plus odieux que d'être livré complètement à l'appréciation des quotidiens, que de voir l'honorabilité d'un homme et de sa famille dépendre de la façon dont un vague rédacteur fera son compte-rendu sans que l'on ait pratiquement le droit de protester, d'établir la vérité ! Par paresse, par manque de place, le rédacteur s'en tient à un résumé de l'accusation, cite le défenseur et donne la sentence. Mais pas un mot de mon œuvre avant et après 1940 !

3) Je crois devoir rappeler ce qui s'est passé dans mon ancien bureau à l'École lors de la perquisition en ma présence. Je montrai aux policiers deux tiroirs concernant les élèves en Allemagne. Ils me déclarèrent : "*nous les connaissons*", y jetèrent encore les yeux, et je vis qu'ils considéraient leur mission terminée. J'eus alors un rapide mais terrible combat de conscience entre mon intérêt et la vérité, car je me rendais compte qu'ils ne connaissaient pas un autre tiroir très éloigné et tout en bas du meuble, où je mettais ma correspondance avec la Allemands avant et depuis la guerre.

Avant, à la suite du *Congrès International de Chronométrie et de Métrologie* de Paris en 1937, où horlogers français et allemands avaient pris contact, d'où réception à Besançon, visite de l'École etc. Il en était resté des relations professionnelles, et depuis l'occupation, de ces visiteurs m'écrivirent ou revinrent à l'École. J'en profitais pour obtenir leur intervention, soit en faveur de l'École (Feldk<sup>er</sup>) soit en faveur des élèves et des ouvriers horlogers partis en Allemagne. C'est de ces lettres dont je me servais comme d'un bouclier vis-à-vis de certaines exigences que l'accusation a tiré parti contre moi. Or si j'ai signalé volontairement ces papiers sans m'arrêter aux interprétations possibles, c'est que ma conscience n'avait rien à me reprocher.

Vous n'avez pas été « malin » m'a dit l'avocat. C'est vrai que je me serais évité bien des poursuites de l'accusation. Mais si j'avais eu besoin d'être malin, j'aurais simplement déchiré cette correspondance en la recevant, ou en quittant l'École. Je l'ai laissée, d'abord par principe de ne détruire aucun document adressé au "Directeur", ensuite pensant qu'elle pourrait également servir à mon successeur comme moyen de défense et d'action au profit de l'École et des élèves.

L'avocat aurait pu faire valoir cette preuve de bonne foi de ma part, que les policiers ne sauraient contester. Je ne sais si je vous en ai déjà parlé dans ma 1<sup>ère</sup> lettre, mais on m'a encore reproché d'avoir accompagné à la gare les élèves partant pour l'Allemagne, comme si c'était pour les surveiller. Or je n'y fus que par sympathie, les élèves se trouvant sans ordre, accompagnés la plupart de leurs parents et amis, et même l'aumônier, archi-gaulliste, était venu. Je fis bien d'aller car on n'avait pas porté le lieu commun de destination sur leurs feuilles de ch. de fer et ils risquaient d'être séparés dès la frontière : je fis en vitesse le nécessaire.

---

(1) Sources : *Lettre manuscrite*, 4 pages, Archives privées.

(\*) Ce courrier n'était pas dans le dossier qui nous a été remis par Suzanne Trincano. Il a vraisemblablement été égaré...

Je veux enfin relever ici mes deux déclarations finales à la Justice :

1- Lors de la clôture de mon interrogatoire par le Juge d'Instruction, j'ai dit : *"je suis fier de ce que j'ai fait pour l'École, et si c'était à recommencer, je recommencerais"*. *"Vous voulez que j'inscrive cette déclaration dans le procès-verbal ?"*. *"Parfaitement !"* Et j'ai signé. Le juge m'a alors honoré d'une poignée de main.

2- Devant la Chambre Civique, après la plaidoirie, et quand le Président m'a demandé si je n'avais plus rien à dire, j'ai répondu : *"Je déclare en mon âme et conscience que je n'ai jamais manqué, ni à l'honneur, ni à la Patrie, et que j'ai toujours agi dans le seul but de servir pour le mieux l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et l'Industrie horlogère française"*.

Sur ce dernier point je viens d'envoyer une lettre à Donat destinée aux fabricants d'Horlogerie. Après avoir établi tout ce que j'ai fait pour l'industrie avant et après 1940, je constate que dans mon procès les fabricants m'ont abandonné...

Enfin je constate pour en finir avec mon procès que si j'ai été condamné sur des déclarations mensongères ou tendancieuses, par contre, je n'ai jamais été pris en défaut de contradiction, ni par le Juge, ni par le Président.

Tout ce qu'on peut finalement me reprocher dans ces singuliers temps de liberté reconquise, c'est un délit d'opinion, c'est d'avoir été un *"Français de bonne foi"* (formule de de Gaulle) qui a suivi en fonctionnaire loyal et sans considération d'intérêt personnel le Chef de l'État, Maréchal de France.

Ah ! certes, on me l'a assez dit, je n'ai pas compris mon intérêt à m'adapter selon la tournure des événements ! Je n'avais déjà pas compris mon intérêt à faire en 1912 la petite école prévue où j'aurais été logé de suite gratuitement au lieu d'attendre 1930 ; ni mon intérêt à faire, en revenant de Lyon à Besançon en 1940 pour défendre et sauver mon École au lieu d'attendre, comme les collègues, une sinécure en zone libre ; ni mon intérêt à être largement rétribué par les Allemands comme le personnel de l'École (Centre de formation accélérée) au lieu que de faire un voyage d'étude à Dessau par ordre et dans l'intérêt de la formation professionnelle en France. Et j'en passe ! !

Ce que j'ai déjà pu faire rire, avec mon *"intérêt général !"* Ce que je me suis déjà fait attraper par mes supérieurs d'esprit archifonctionnarisé avec mes *"initiatives intempestives"* !

J'ai hérité tout cela de mon père, qui s'est positivement tué au travail pour sauver techniquement et financièrement l'usine des Soieries, pendant que ma mère tenait un magasin pour faire vivre le ménage ! À vous mes enfants de juger selon votre tempérament si vous devez répondre comme moi à l'appel du sang ou si vous devez vous *"mettre à la page"* ! Car il est évident que pour ce qui est de la reconnaissance ! !

Autre chose à retenir de ma vie. Il est dangereux dans notre pays dit "libre" de vouloir être indépendant, car on n'est soutenu par personne. J'ai toujours eu contre moi la plupart des bourgeois et tous les cléricaux parce que directeur d'une école laïque, donc sûrement franc-maçon ; et j'ai toujours eu contre moi l'autre partie des bourgeois et tous les anti-cléricaux parce que non franc-maçon, et défenseur à l'École de la liberté de conscience, et non inscrit dans un parti politique.

Maman m'apporte dans mon exil le mot de la fin. C'est la coupure d'un journal communiste local où un auteur anonyme (je voudrais voir ses antécédents) parle de *"deux individus qui viennent de comparaître devant les juges populaires, deux hommes également détestables et par leur passé et pour leur présent : L.T. et C.B..."*. Or il est établi par ailleurs que ce dernier était un tenancier... Mais tout s'explique plus loin : Je suis un *"profascite"* de longue date ! On comprend que les juges *"populaires"* m'aient accablé ! C'est un procès politique m'écrit-on de Besançon. J'ajoute cet avis recueilli par mon avocat au Palais : *"C'est dommage que L.T soit un bourgeois"* ! Bref avec des jurés choisis pour la circonstance, j'étais condamné d'avance !

À vous les jeunes d'en tirer la conclusion.

Et que vous m'aimiez toujours, c'est ma consolation ! Papa".

## Le procès de Louis Trincano : Conséquences et suites

-----

### Courrier de Louis Trincano à son fils, Adolphe (date probable : courant mars 1945)<sup>(1)</sup>.

"Mon cher Ado,

Tu dois savoir par maman où j'en suis : ni matériellement, ni surtout moralement ce n'est pas brillant. Après avoir vécu 5 mois dans l'obsession du jour de justice, car le croyais en ce mot, je vis depuis un mois dans le cauchemar de ce qui est passé, me rappelant chaque témoignage et m'exaspérant à tout ce qu'il aurait encore fallu dire. Je suis surtout déçu de l'avocat qui aurait dû bondir lorsque par exemple Belin fut deux fois parjure, le Président lui-même relevant sa contradiction avec un témoin... Il aurait fallu le faire disqualifier à ce moment ! Non pas que j'aie l'ombre d'une illusion sur le résultat, mais au moins pour que ces deux bandits Belin et Petiteau aient le nez dans leur crasse. Comme je ne me fais pas d'illusions non plus sur ma réhabilitation car la justice va être pour longtemps sous la férule actuelle (une amnistie ne changerait rien, à ce que fût mon jugement) j'ai décidé de me faire justice moi-même en mettant Belin et Petiteau en face de leurs mensonges comme cela aurait dû se faire à l'audience même. Tu trouveras inclus pour le dossier copies des deux lettres que je t'envoie. Je t'entends déjà crier que je recommence des histoires, qu'il vaut mieux à présent ne rien dire. Je ne crois pas un instant qu'ils vont brandir leurs lettres et les montrer partout : ils souhaitent plutôt qu'elles ne soient pas connues. Précisément tu apprécieras si tu ne devrais pas montrer celle pour Petiteau à son ami Fred\* qui n'a jamais entendu qu'une cloche.

Je voudrais que tu montres ces lettres à l'occasion à tes frère et sœurs pour qu'ils sachent exactement comment j'ai été jugé. J'ai envoyé d'autre part une 2<sup>ème</sup> lettre à Henri pour mes enfants, en complément de la 1<sup>ère</sup>. J'ai écrit également à Mme Vichot, Mme Jean Petiteau, à Donat, au juge d'instruction (abus de confiance de Charlet) etc. Que de lettres ! c'est vrai, mais aussi que d'armes peut-être, que de justifications en tous cas, surtout vis-à-vis de vous-mêmes mes enfants, et plus tard de mes petits-enfants. Je veux qu'ils soient convaincus que leur grand-père fut un honnête homme comme un bon français. À présent c'est fini, j'ai vidé mon cerveau de l'essentiel pendant que ma mémoire m'est encore fidèle, et j'espère trouver des occupations qui m'apaiseront de jour comme de nuit, où les cauchemars sont réglés : je suis toujours à l'École, en train de discuter...

Je reprends ma lettre. Je viens d'en écrire une au Président de l'Académie de Besançon car je ne veux pas que mes anciens collègues restent sous l'impression du jugement. Je te demande de la faire copier au besoin par Suzanne. Si un jour tu as besoin d'un document de synthèse, si tu veux mettre qui que ce soit au courant, ma lettre à l'Académie est de tous les écrits que j'ai rédigés, celui qui me convient le mieux. Montre-le à l'occasion, d'abord à tes frère et sœurs.

À l'instant je prends connaissance de ta lettre remise à maman. Merci mon bien cher Ado. Si tu savais combien je suis sensible aux preuves d'affection ! La bonté des Millot me touche profondément. Ci-joint ce que je destinais plus tard à Belin et Petiteau : à toi de les remettre en temps voulu. Je t'ai fait les copies. De même tu recevras la lettre que je destinais au Pdt de l'Académie. Peut-être pourras-tu la porter à M. Philippe qui s'est fait mon avocat et tu le remercieras de ma part.

Je t'embrasse bien fort avec Andrée et les deux petits.

Papa."

---

(1) Sources : *Lettre manuscrite*, 2 pages, Archives privées.

(\*) Fred (Lip ?).

## Le procès de Louis Trincano : Conséquences et suites

-----  
**Courrier de Louis Trincano André Donat (mars 1945)<sup>(1)</sup>.**

“Cher Monsieur Donat,

Fuyant par l'exil les menaces qui ont suivi ma condamnation, cherchant vainement à établir un nouveau foyer, je revis en pensée dans ma solitude les heures de ma comparution devant la Chambre civique, me crispant au souvenir des mensonges et vilénies de B... et P..., m'apaisant au souvenir de ceux qui comme vous, eurent le courage de venir me défendre en disant la vérité. C'est déjà pour vous exprimer toute ma gratitude que je vous écris, votre témoignage ayant été d'autant plus combattu qu'il touchait au motif principal de mon arrestation et de mon inculpation.

Car il faut bien le préciser, ce motif ce fut la réduction, mise à mon initiative de la durée d'apprentissage à l'Atelier-École ; il fait l'essentiel de la lettre de dénonciation de B..., datée du 12 septembre 1944, et je fus arrêté le 20. Ce professeur-adjoint de l'ÉNH que j'avais chargé provisoirement de l'Atelier-École, s'étant refusé à appliquer le nouveau programme sur 1 et 2 ans adopté à une réunion au siège du Comontre, j'avançai d'une année son retour à l'ÉNH d'où une perte pour lui d'heures supplémentaires de cours (valeur 2 000 fr. environ). C'est cette perte d'argent qui a été la cause réelle et avouée (témoins) du ressentiment de B..., de sa dénonciation et de mon arrestation. Sa phrase : “*il m'a eu, eh bien je l'ai eu !*” le dépeint tout entier.

Certes, il ne fit pas état dans sa lettre de dénonciation de ce motif pécuniaire mais de l'allégation que je l'avais sanctionné pour sa résistance à une mesure devant favoriser les Allemands, bénéficiaires à son dire de la production française de montres, alors que vous avez établi le contraire dans un article du “Comontre” d'octobre 1944. Suivaient sur ladite lettre et à titre secondaire d'autres allégations qu'à l'aide de témoins j'établis inexacts.

Mais il reste incontestable que c'est sur la réduction de la durée d'apprentissage à l'Atelier-École, mesure prise sur votre demande dans l'intérêt des fabricants d'horlogerie qui a surtout provoqué mon arrestation : vous vous rappelez la position prise par le Président sur ce point. Pour les autres accusations de caractère ignoble portées contre moi (dénonciation de professeurs, envoi d'élèves en Allemagne, etc.). Le parquet lui-même en a fait justice en me traduisant devant la Chambre Civique au lieu de la Cour de Justice.

Si j'examine à présent l'ensemble des raisons qui motivent ma pénible situation présente, j'ai le droit de constater que :

- 1) C'est pour servir l'industrie horlogère, en voulant sauvegarder l'École Nationale d'Horlogerie, son outillage et son installation que je suis revenu volontairement de Lyon le 22 juin 1940 (au lieu d'attendre une sinécure en zone libre) réussissant à obtenir dès le 16 septembre 1940 la libération et la réouverture de l'Établissement.
- 2) C'est pour servir l'industrie horlogère selon la demande formulée par le Conseil d'Administration de l'École (procès-verbal) que j'ai répondu à son appel en restant en fonction après octobre 1940, époque à laquelle j'aurais dû prendre ma retraite (60 ans).
- 3) C'est pour servir l'industrie horlogère que j'ai installé à l'École le Comité d'Organisation de la Montre à son début, avec les risques personnels que vous connaissez.
- 4) C'est pour servir l'industrie horlogère que j'ai modifié sur la demande de son organisme représentatif la durée de l'apprentissage à l'Atelier-École, mesure d'un caractère non exceptionnel puisqu'elle se trouve maintenue.
- 5) C'est pour avoir servi l'industrie horlogère par mon activité de 1919 à 1938 (Secrétaire Général de la CIF de l'Est, secrétaire de l'Union Horlogère de France, rédacteur du “Fabricant Français”, chargé de mission aux Etats-Unis, en Europe Centrale, porte-parole dans les entretiens lors des conventions douanières, création d'usines, spiraux, etc., construction de la nouvelle École, effectifs scolaires passés de 60 à 300, etc.) que B... s'est présenté au tribunal comme mon antagoniste syndical. Et cependant, en défendant l'horlogerie française contre la concurrence étrangère et en participant à son perfectionnement, ce n'étaient pas les seuls patrons que je servais, mais aussi bien les ouvriers bénéficiaires de mesures de protection de leur travail comme du progrès de leur profession. Si B... ne l'a pas encore compris, le regretté Octave David a su le comprendre et m'en a rendu hommage.
- 6) C'est pour avoir servi l'industrie horlogère que j'ai été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1926. C'est encore pour services rendus à l'Enseignement Technique et à l'Industrie que j'ai été nommé Officier de la L. H en 1937. Et c'est toujours en reconnaissance de ces services qu'étant à la retraite en 1944, et après les élèves, les anciens élèves, les professeurs, les industriels du Doubs ont organisé une réception en mon honneur, vous-même prononçant des paroles que je n'oublie pas !

---

(1) Sources : *Lettre dactylographiée*, 3 pages, Archives privées.

7) C'est pour servir l'industrie mécanique que, seul du personnel intéressé de l'École, j'ai refusé d'être rétribué par une Société allemande pour le travail que m'imposait la présence, autorisée par le Ministre, d'un Centre de formation accélérée pour chômeurs français (idem à Montbéliard, Nancy) acceptant par contre sur autorisation ministérielle d'aller en Allemagne visiter des ateliers d'apprentissage rapide en mécanique. Avec deux chefs de travaux ingénieurs AM, nous avons rapporté de là-bas, surtout au point de vue organisation, une documentation intéressante dont pourrait bénéficier la formation professionnelle en France. Le rapport demandé par le Ministre a été lu devant les Conseils de l'École. Quel intérêt personnel avis-je à faire ce voyage puisque j'avais déjà dépassé l'âge de la retraite ? On me l'a vivement reproché, alors que si je m'étais contenté d'empocher comme les autres on ne m'aurait rien dit !

Et quel est à présent, à côté de ma séparation définitive de mon École, de mes enfants, de mes tombes, mon plus gros chagrin, sinon de quitter comme un paria une ville que j'habitais depuis 57 ans, où je fus élève de l'École d'Horlogerie pendant plus de 3 ans, fabricant d'horlogerie pendant 5 ans, directeur de l'École d'Horlogerie pendant 32 ans !

Vous le savez, mis à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 1944, je travaillai dès le 3 janvier au moins 6 heures par jour pour l'enseignement et pour l'industrie, écrivant une "Histoire de l'Industrie Horlogère", préparant une conférence sur le même sujet (à paraître dans les Annales) organisant un fichier que je vous ai livré contenant, d'après un classement rationnel, les sujets de 8 475 articles parus dans 175 années de revues horlogères françaises et suisses. Mon grand bonheur eut été, dans le petit logement que je m'étais trouvé à Besançon, de continuer à servir durant mes dernières années l'enseignement et l'industrie, notamment par des travaux de synthèse suivant le fichier en question.

Mais la Chambre Civique, répondant à l'appel de B... et de P... m'a condamné à l'indignité nationale à vie et à la dégradation, alors que je venais de déclarer qu'en mon âme et conscience je n'avais jamais manqué, ni à l'honneur, ni à la Patrie, et que j'avais toujours agi dans l'unique intérêt de l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon et de l'Industrie Horlogère Française. N'avais-je pas déjà déclaré au Juge d'Instruction, en fin de mon interrogatoire, et n'ai-je pas signé que *"j'étais fier de ce que j'avais fait pour l'École, et que si c'était à recommencer, je recommencerais !"* Pour moi, préserver une installation avec 500 places d'atelier, 15 millions en outillage, permettre à 800 élèves de recevoir pendant 4 ans d'occupation une formation générale et technique, faire qu'à présent le travail continue avec une École encore agrandie durant les hostilités, cela ne valait-il pas 3 mois de prison sur la dénonciation d'un B..., même de passer avec des menottes devant l'École et les élèves, de me voir rejeté, dégradé, menacé, bassement insulté, banni !

J'ai dit et écrit à mes enfants qu'ils pourraient continuer à être fiers de leur père, que sur la tombe de leur frère Roger je faisais le serment sacré de n'avoir rien à me reprocher concernant l'arrestation de professeurs, le départ des élèves. Que le seul reproche que je puisse m'adresser est d'avoir pris vivement à partie un groupe d'élèves qui, au cinéma de l'École, eurent l'indécence d'applaudir un film sur Londres au lendemain même de la mort de 500 français à Billancourt. Et c'est autre reproche, pour tout dire, d'avoir été l'un de ces *"Français de bonne foi"* dont parle le Général de Gaulle, qui n'ont jamais pensé qu'à servir leur Pays.

Pour conclure, et si je n'avais écouté que mon intérêt personnel et ma tranquillité, je n'aurais exécuté aucun des actes volontaires commis depuis 1940 dans l'intérêt de l'École et de l'Industrie et je ne serais pas à l'heure actuelle dans une situation matérielle et morale désastreuse.

Messieurs les fabricants pour lesquels je me suis sacrifié s'en rendent-ils compte ? Bien peu, j'ai le regret de le constater et à part une lettre de M. M\*... reconnaissant un acte de camouflage d'élève, ce fut le silence. Aucune marque d'appui non pas pour intervenir dans le procès, mais simplement pour m'apporter le réconfort d'un témoignage de sympathie devant la Chambre civique, pour attester les services rendus à l'Industrie durant mes 32 ans de direction.

J'ai été abandonné par les fabricants, et je tiens simplement à le constater durant l'une de mes heures de détresse.

Merci encore, Cher Monsieur Donat, de votre courageuse intervention, et croyez à toute ma reconnaissance.

Trincano"

---

(\*) Il s'agit vraisemblablement de Francis Mutrux, Ingénieur "Chrono", directeur de la Compagnie des Compteurs .

## Le procès de Louis Trincano : Conséquences et suites

### Lettre de Louis Trincano au Président de l'Académie de Besançon (mars 1945)<sup>(1)</sup>.

"Monsieur le Président,

MM. Les Membres de l'Académie de Besançon,

Quoique ne me considérant plus comme appartenant à votre Compagnie du fait de ma condamnation à l'indignité nationale par la Chambre Civique de notre ville, je me permets de vous adresser cette dernière lettre pour vous prier de croire que vous comptiez parmi vous un honnête homme et un bon français. J'espère l'établir par ce qui suit en m'adressant à votre impartialité.

Je ne veux par revenir sur mon passé. On a bien voulu en faire état dans les organes professionnels (La France Horlogère, Le Bulletin du Comité d'Organisation de l'Industrie de la Montre) lors de ma mise à la retraite en 1944.

Les personnes informées savent que je ne suis pas étranger à la construction de la nouvelle École d'Horlogerie, de la Cité Universitaire, ni à diverses activités dans notre industrie régionale (Société des Spiraux, etc.). Les vieux bisontins ignorent encore moins que le nom de mon père reste attaché à la survivance de l'usine de soie artificielle. Du reste, le fait que je fus nommé Chevalier puis Officier de la Légion d'Honneur pour services rendus à l'enseignement technique et à l'industrie horlogère, sans jamais avoir appartenu à une organisation politique ou philosophique quelconque, est une justification des bienveillances dont je fus l'objet, et j'en trouve le plus haut témoignage dans l'accueil qui me fut réservé au sein de votre Compagnie.

C'est, vous le savez, en 1940 que surgirent les événements qui devaient provoquer une scission entre Français aimant également leur Pays, comme l'Église a connu des schismes entre Chrétiens aimant également Dieu. Et voici pour ma part ce qui m'advint, alors que mon patriotisme, affirmé notamment en 1914-1918 aux Dardanelles, à Verdun, et consacré par mes pairs avec le titre de Président de la Fédération des Associations des Anciens Poilus d'Orient de l'Est, ne pouvait être soupçonné.

J'avais reçu dès février 1940 l'ordre ministériel de me rendre à Lyon avec mes chefs de services en cas d'invasion de notre région. Je protestai aussitôt, demandant de rester à mon poste pour défendre mon École, mais Paris me confirma ses instructions. À un dernier appel dans la nuit du 15 juin pour un contre-ordre, le Recteur ne pût que me répondre négativement, et partis à Lyon où les Allemands survinrent peu après. J'obtins alors de l'Inspecteur d'Académie de cette ville un ordre de retour à Besançon, passai outre à un refus de circuler de la Préfecture du Rhône et me retrouvai à mon École dans la semaine de mon départ à Lyon.

Ce fut dès lors une lutte journalière contre le pillage, contre la direction allemande qui me fut imposée, mais j'eus la chance d'obtenir facilement l'évacuation de l'École ; le 16 septembre 1940, la première en France suivant Monsieur le Recteur, l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon rouvrit les portes à ses élèves. Dès lors et jusqu'au départ des occupants, plus de 800 élèves reçurent annuellement une formation générale ou technique sans une journée d'interruption, sans qu'une seule machine ait disparu. Bien mieux, et pour une bonne partie par des travaux clandestins je réussis cette gageure d'agrandir l'École durant la guerre par une surélévation devant permettre de recevoir 130 élèves de plus en ateliers, avec salles de cours attenantes. Aussi lors de ma mise à la retraite en 1944 (j'aurais pu l'obtenir dès octobre 1940 ayant l'âge requis) le Recteur pouvait-il dire au personnel assemblé pour les adieux, que l'École Nationale me doit deux fois la vie : pour l'avoir construite et pour l'avoir sauvée.

Mais la calomnie veillait sous la forme d'un professeur d'atelier doublé d'un agent politique, aidé d'un collègue alcoolique (dépositions) et d'un maître-interne que j'avais renvoyé. Sans tarder, je précise qu'il s'agit des seules exceptions dans un personnel irréprochable qui ne craignit pas de m'apporter des témoignages de sympathie dans mes épreuves ; je n'omettrai pas l'appui direct devant le Tribunal du Directeur de l'Institut de Chronométrie et du Directeur du Collège technique. Pour mieux situer mes accusateurs principaux, l'alcoolique est en quarantaine parmi le personnel. Que, devenu membre d'un Comité d'épuration, c'est le même qui procéda à l'interrogatoire de professeurs de l'université dont l'un est peut-être encore Président de votre Compagnie. C'est à la suite d'une lettre de dénonciation de ce politicien que je fus incarcéré et accomplis 3 mois de prison avant de me trouver devant un juge d'instruction.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici dans leurs détails et pour m'en défendre, toutes les accusations portées contre moi en suite du fonctionnement de l'École durant 4 années d'occupation. J'ai écrit à l'intention des mes enfants et petits-enfants une relation de tout ce qui s'est passé, afin qu'ils sachent bien n'avoir pas à rougir de moi. Il s'agit finalement d'une vengeance personnelle sur laquelle on essaya d'échafauder d'autres griefs : je dirai ici succinctement ce qui est faux et ce qui est vrai.

---

(1) Sources : *Lettre dactylographiée*, 9 pages, Archives privées.

Il est faux que j'ai réduit au bénéfice des Allemands la durée d'apprentissage à l'Atelier-École d'Horlogerie annexé à l'École Nationale. Cette mesure fut demandée par le Comité d'Organisation de la Montre suivant témoignage de son représentant et des chiffres établirent qu'elle était dans l'intérêt de notre Pays comme des apprentis ; elle fut du reste maintenue après l'occupation, le nouveau programme donnant satisfaction.

Il est faux que les élèves de l'École travaillaient surtout pour les Allemands. À force de prétextes (car l'obligation pouvait m'être imposée comme dans les usines) je n'acceptai forcément et au total que pour 53 000 francs de travaux (choisis instructifs) en 4 ans d'occupation, avec 350 élèves mécaniciens, 100 horlogers et 15 millions d'outillage. Que l'on calcule ce que les Allemands auraient pu tirer en munitions de cette organisation si je n'avais freiné.

Il est faux que les élèves de l'École se trouvaient englobés par l'âge dans le recrutement forcé de fin 1942 appelé "volontariat" et opéré à l'aide des cartes d'alimentation, j'aie favorisé ce recrutement.

Avec pièces officielles à l'appui, j'ai prouvé à l'instruction que j'avais au contraire employé tous les moyens possibles (neuf) pour empêcher, tout au moins pour limiter ce départ. Au total et sur 25 inscrits, 12 partirent, obtinrent un congé au bout d'un an sur mon intervention et 9 ne partirent pas.

Monsieur le Recteur et Monsieur le Directeur de l'Institut de Chronométrie ont témoigné de tous mes efforts dans cette affaire. J'ajoute que si après 5 mois d'instruction le Parquet avait pu établir une apparence de culpabilité, j'aurais été déféré à la Cour de Justice. De purs mensonges (gifles, etc.) se greffèrent sur le départ en Allemagne ; ils furent démolis par les témoins à décharge. D'autre part, j'ai à peine besoin d'ajouter que je ne suis absolument pour rien dans l'arrestation par les Allemands de 3 membres du personnel selon l'argumentation du professeur alcoolique, son collègue politicien s'étant lui-même élevé devant le juge contre cette accusation infâme, sinon c'eut été encore la Cour de Justice.

Il est vrai que j'ai accompli un voyage d'étude en Allemagne et voici dans quelles conditions. L'École comportait alors, comme d'autres (Montbéliard, Nancy) un centre de 20 places pour formation accélérée de chômeurs français volontaires au bénéfice et aux frais d'une société allemande ; ces centres furent installés avec l'autorisation (bien forcée) du Ministère. Le personnel de l'École employé en partie à ce centre (lequel ne fonctionna qu'un an) était très largement rétribué par la Société qui s'aperçut que j'étais le seul à ne rien recevoir, malgré mon travail de direction. Refusant toute rémunération, je demandai la libération d'un prisonnier qui venait d'être nommé surveillant à l'École. Elle me fut accordée et l'on m'offrit au surplus d'aller visiter des écoles professionnelles à Dessau (6 000 apprentis). Je considérai de mon devoir de transmettre cette proposition à Paris et le Ministère m'invita à y donner suite et à lui adresser un rapport. J'avais obtenu des Allemands d'être accompagné de deux chefs de travaux, ingénieurs A & M et ce voyage fut fructueux en observations, notamment dans le domaine de l'organisation. On admit que je n'avais aucun intérêt personnel à cette étude, accomplie sur ordre pour servir mon pays.

Il est vrai que j'ai continué pendant la guerre à suivre une ligne de conduite qui fut la même durant mes 32 années de direction de l'École, à savoir de me consacrer à ma tâche sans me préoccuper de politique dans mes fonctions. J'ai ainsi servi loyalement les gouvernements les plus opposés, estimant que je n'avais pas à faire état comme fonctionnaire de mes conceptions de simple citoyen : à ce titre, je disposais de bulletins de vote, et dans les cas de conscience, de ma démission. Or mon accusateur politicien n'est-il pas resté lui-même à son poste rétribué jusqu'au dernier jour de Vichy ? Je l'avoue ancien combattant de Verdun, j'avais au surplus dans le patriotisme du Maréchal Pétain une confiance entière, étant persuadé qu'il faisait ce qu'il pouvait, non ce qu'il voulait, pour nous éviter le pire, et j'interdisais à l'École Nationale les manifestations contre le gouvernement et son chef. À ce sujet, on a voulu tirer parti d'un incident : un groupe d'élèves ayant applaudi au cinéma de l'École un film sur Londres au lendemain du bombardement de Billancourt (500 morts) je protestai vivement contre un geste que je trouvais indécent au moment où des familles étaient plongées dans l'angoisse. On a exagéré mes paroles ; le certain est qu'elles ne furent suivies d'aucune sanction, et d'ailleurs je n'ai jamais puni un professeur ou un élève pour opinion personnelle politique ou religieuse.

On m'a assuré que sans passions partisans j'aurais bénéficié d'un non-lieu. Mais il fallait tenir compte, paraît-il de l'opinion publique : laquelle ?

Il y avait celle des milieux où j'étais connu. Par exemple quand j'eus quitté l'École en 1944, qu'il ne pouvait plus s'agir de l'influence d'un directeur mais du passé d'un retraité, je reçus successivement les témoignages de sympathie : d'abord des élèves, les majors des 15 classes m'apportant un soutien et les vœux de leurs camarades ; ensuite des 45 membres du personnel au cours d'une réception où je reçus un présent et où j'entendis les paroles les plus affectueuses ; après, des fabricants de la région m'offrirent par leurs Présidents et après une allocution très cordiale, un magnifique cadeau en remerciement de mon activité pour l'industrie ; enfin, du Ministère de l'Éducation Nationale qui me conféra l'Honorariat et me proposa le poste d'Inspecteur de

l'Enseignement Technique.

Mais il y avait aussi l'opinion publique mal informée, partisane, celle qui propageait en les exagérant sans cesse les bruits les plus ridicules. Par exemple, les 12 élèves partis en Allemagne malgré moi (on ne disait rien des retours) étaient devenus 60, 150, 600 partis sur mon initiative ; on arrivait même à des milliers, et tout était à l'avenant. Le plus curieux est que ces bruits provenaient même en partie des milieux bourgeois, et cela pour une raison que je ne crains pas d'exposer.

Dans notre Pays qui se targue de liberté, il est dangereux de vouloir être indépendant. Parce que j'étais Directeur d'une école laïque, que je ne pratiquais pas la religion, d'aucuns me qualifiaient de franc-maçon. Et parce que je n'étais affilié à aucune obédience, que j'exigeais à l'École au besoin le respect des convictions religieuses, d'autres me qualifiaient de clérical. Sur le plan social, je relèverai ici cette considération entendue par mon avocat : *"c'est dommage que Trincano soit un bourgeois"* et certain organe s'est félicité du verdict "populaire" en l'accompagnant de basses insultes. Mais mon milieu comme mes anciens chefs, comme les représentants des collectivités locales et régionales qui bénéficièrent de mon action avant et depuis 1940, restèrent à l'écart, m'abandonnèrent. La peur de se compromettre sans doute. Et puis enfin, je n'étais pas du "parti".

Je ne veux pas revenir sur les conditions de mon jugement. Elles ont frappé les esprits impartiaux et s'expliquent par cet extrait d'un article de Maître Maurice Garçon paru dans le *Figaro* du 6 mars 1945 sous le titre : *"Tribunaux d'exception"* :

*"Dans les temps calmes, les juges exercent paisiblement leurs fonctions. Les difficultés ne commencent que lorsque la violence des passions politiques veut obliger la justice à sortir de son impartialité pour servir les intérêts des partis ou du gouvernement. Devant la résistance des tribunaux ordinaires il faut trouver des subterfuges pour aboutir au résultat souhaité. Il faut donc concilier une apparence de jugement qui couvre hypocritement une injustice avec la certitude que la décision sera conforme au but recherché mais inavoué. Pour y parvenir, le seul moyen de retirer le jugement aux juges naturels et de faire rendre la décision par des magistrats serviles ou des jurés partisans. Qu'on ne recherche pas ailleurs l'origine des tribunaux d'exception, qui ont toujours fait avec le recul du temps l'objet d'une réprobation unanime."*

En vain ai-je déclaré devant le tribunal qu'en mon âme et conscience je n'avais jamais manqué ni à l'honneur ni à la Patrie. N'avais-je pas terminé ma déposition devant le Juge d'Instruction en attestant et signant que j'étais fier de ce que j'avais fait pour sauver mon école et que si c'était à recommencer je recommencerais. Devant les jurés, j'ai établi ce bilan qu'en écoutant avant tout en 1940 mon devoir envers l'École, celle-ci avait tout gagné (préservation, fonctionnement) que les Allemands n'avaient presque rien obtenu (53 000 francs de travaux en 4 ans) et que j'avais tout perdu matériellement (pillage, pour l'instant confiscation) et moralement (indignité, dégradation). Or si j'étais resté à Lyon selon l'ordre reçu, l'administration m'aurait trouvé comme à d'autres une sinécure en zone libre, je ne subissais pas les vilenies présentes, mais notre École était atteinte dans ses œuvres vives.

Le pénible pour moi et les miens, c'est qu'en raison des circonstances le public se trouve mal informé par les quotidiens : on résume l'accusation qui est tendancieuse, on donne le nom de l'avocat et on publie le verdict sans faire valoir les arguments de la défense. Conclusion pour les lecteurs : je suis coupable de tout ce dont je me trouve accusé. Il est affreux que toute la réputation d'une famille soit ainsi à la merci d'un vague rédacteur.

Ce qui m'a particulièrement frappé dans mon procès, c'est l'anéantissement de tout ce qui constituait à mes yeux des valeurs morales permanentes : la loyauté, la conscience, le respect de sa parole, de sa signature, la simple bonne foi. À présent on signe sans vergogne des dépositions dont on reconnaît ensuite qu'elles sont mensongères. On dépose devant le juge : *"non, je n'étais pas présent"*, puis on jure devant le tribunal : *"oui, j'étais présent"*. Après avoir prêté serment, on se parjure en pleine audience en maintenant même par un second serment, une affirmation qu'après on admet inexacte, ce qui n'empêche pas le témoin de continuer à déposer sans que personne ne bondisse : l'habitude sans doute. Les mots perdent eux-même leur signification. Celui de "témoin" avait à mes yeux un sens incontestable : on avait vu ou entendu. À présent on témoigne en témoin sans préciser qu'il s'agit d'un racontar. Collaborer avec l'ennemi devrait signifier d'après la langue française "avoir travaillé en commun avec les Allemands". À présent cela signifie avoir suivi les instructions du Gouvernement légal de son Pays.

Tout est plié aux passions populaires et quelles responsabilités encourent ceux qui pourraient les freiner ! Le général de Gaulle n'a-t-il pas parlé d'accueillir "les Français de bonne foi". Monseigneur Dubourg\* n'a-t-il pas demandé que l'on ne repousse pas "les cœurs droits".

Après la libération, il eut fallu, dans un large geste de compréhension, tendre la main à tous les hommes de bonne volonté dont le passé, la dignité, étaient tout de même un garant pour l'avenir. Pourquoi refuser des concours sincères, rejeter par esprit sectaire,

---

(\*) Archevêque de Besançon.

en dehors de la communauté nationale des Français ayant peut-être commis une erreur politique mais sans aucune infamie, et qui ne demandaient qu'à participer au relèvement du Pays ! Quel est le passé de certains qui sont actuellement si durs avec les autres ?

Le vrai est que je suis trop resté de mon époque. Aussi l'espoir de ma fin de carrière se résumait-il à me consacrer à des travaux pouvant intéresser votre Compagnie. Ayant abordé dès ma mise à la retraite la rédaction d'une histoire de l'industrie horlogère, j'avais déjà préparé à votre intention une conférence sur ce sujet : le Directeur de l'Observatoire a bien voulu la recueillir pour les annales de Chronométrie et le Comité d'organisation de la montre va faire éditer l'histoire en question.

Aujourd'hui me voici errant à la recherche d'un autre foyer, loin des menaces qui ont suivi mon jugement, éloigné d'une ville que j'habitais depuis 58 ans, devant quitter tout ce que j'aimais : ma famille, mon École, mes amis, mes tombes !

Il me reste l'espoir qu'après lecture, de cette lettre, votre Compagnie me conserve quelque estime. Pour ma part, en vous saluant une dernière fois, je vous prie de croire que d'avoir compté parmi les membres de l'Académie de Besançon, constitue à mes yeux le plus grand honneur de mon existence.

Messieurs je vous présente mes adieux !

Louis Trincano"

## **Annexe 4**

### **De l'École Nationale d'Horlogerie au Lycée polyvalent Jules Haag (1945-1988)**

de l'École Nationale au statut d'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie (1945-1948)  
de l'École Nationale Professionnelle au statut de Lycée Technique d'État d'Horlogerie (1948-1959)  
du Lycée Technique d'État au Lycée Jules Haag ou la fin de la spécificité horlogère (1959-1974)

La voie de la polyvalence (1974-1988)

État actuel de la question....

-----  
(pages 360 à 415)

**L'ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE**  
transformée en  
**ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE**  
(décret du 6 décembre 1948)<sup>(1)</sup>

-----

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

PARIS, le 21 Décembre 1948

-----  
Direction de l'Enseignement Technique

1<sup>er</sup> Bureau

-----  
DJ/JT 3.584

OBJET : BESANÇON CLUSES

Dénomination d'ENPH

LE SECRETAIRE D'ETAT

à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse  
et aux Sports

à Monsieur le Préfet du Doubs

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par le décret du 6 décembre 1948,  
l'appellation "d'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie" a été attribuée aux  
Ecoles Nationales d'Horlogerie de Besançon et Cluses.

Je vous prie de bien vouloir en aviser MM. les Maires de ces villes.

Par autorisation,  
Signé le Directeur de l'Enseignement Technique

---

(1) AMB, R<sub>1</sub> 95.

## ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

L'Association Amicale des Anciens Élèves et sa volonté, après la guerre, à promouvoir leur École, sur fond de reconstruction de la France<sup>(1)</sup>...

*La tourmente est passée... chaque nation va prendre part à l'effort commun de reconstruction. Nous ne pouvons pas prétendre nous imposer par la quantité, c'est la qualité qui va nous permettre de tenir notre rang de grande puissance.*

*Les métiers de précision sont à l'honneur, ils le seront plus encore demain...  
Confiez vos enfants à notre*

### **ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE DE BESANÇON**

*qui fera d'eux, grâce à l'enseignement général et à la solide formation technique qu'ils y recevront, non pas de simples ouvriers, mais des hommes cultivés, capables à la fois de raisonner, de créer et d'exécuter.*

*En outre, ils posséderont un métier lucratif, aux possibilités immenses.*

Publicité : Association Amicale des Anciens Élèves

(1) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n°5, année 1946, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 40. Archives privées.

## École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Organigramme des formations en 1947<sup>(1)</sup>

Voici venir le moment où il vous faudra

**CHOISIR UN MÉTIER POUR VOTRE FILS**

Avez-vous songé à

### L'ÉCOLE NATIONALE de BESANÇON

~~~~~

Savez-vous qu'elle est en mesure de former :

- \* **DES HORLOGERS COMPLETS** }  
\* **DES MÉCANICIENS PRÉCISIONNISTES** | : Admission par concours.  
spécialistes en petite mécanique, fabrication. | : Age minimum : 14 ans  
d'outillage, de petites machines, d'appareils } Age maximum : 18 ans  
de contrôle, etc. | Niveau du concours : 4<sup>e</sup> des lycées et collèges  
\* **DES BIJOUTIERS BOITIERS** ayant des | ou deux années de cours complémentaires  
connaissances en joaillerie, gravure, serti, etc. }

Savez-vous qu'elle peut également former :

- \* **DES TECHNICIENS** en mécanique horlogère, } Admission par concours. Age minimum : 16 ans.  
futurs chefs de fabrication nécessaires aux | Age maximum : 18 ans. Concours réservé aux  
industriels de la petite mécanique et de | titulaires de l'un des titres suivants : BE, BEPS,  
l'horlogerie. } Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie.

En outre, ***l'École Nationale de Besançon*** PRÉPARE à l'INSTITUT de CHRONOMÉTRIE

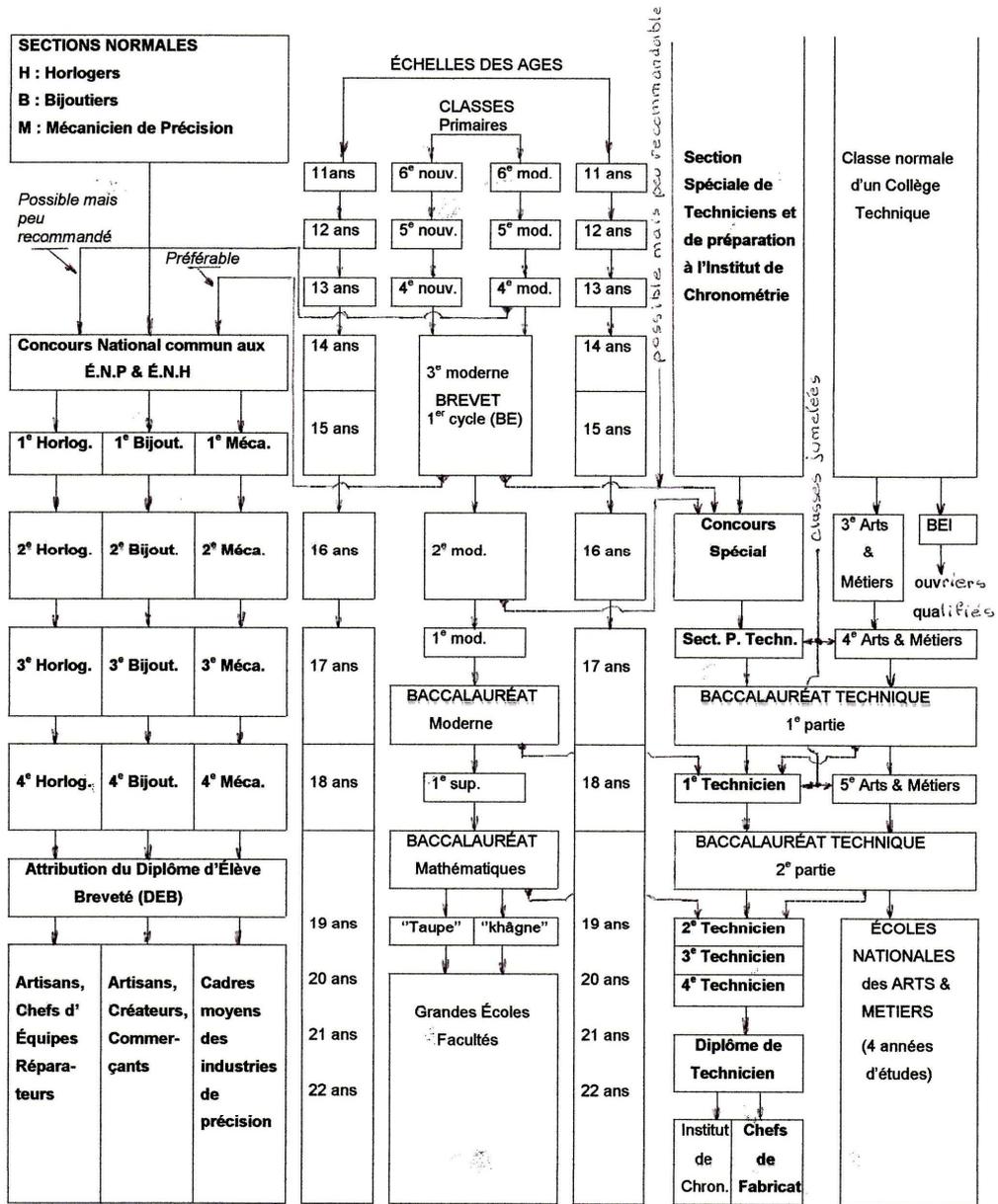
OU SONT FORMÉS LES

- \* **INGÉNIEURS** en mécanique horlogère, | Age minimum : 17 ans. Age maximum : 20 ans.  
diplômés de la Faculté des Sciences de | Admission sur titres aux titulaires du baccalauréat  
Besançon. | Mathématiques ou Technique (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) ou  
| justifiant d'une admissibilité au concours d'entrée  
| dans les Écoles Nationales d'Arts et Métiers.

(1) *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n°9, année 1947, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 28. Archives privées.

## ORGANISATION DES ÉTUDES À L'É.N.H de BESANÇON en 1948<sup>(1)</sup>

Mise en parallèle avec les sections des autres établissements : Classiques, Modernes, Techniques

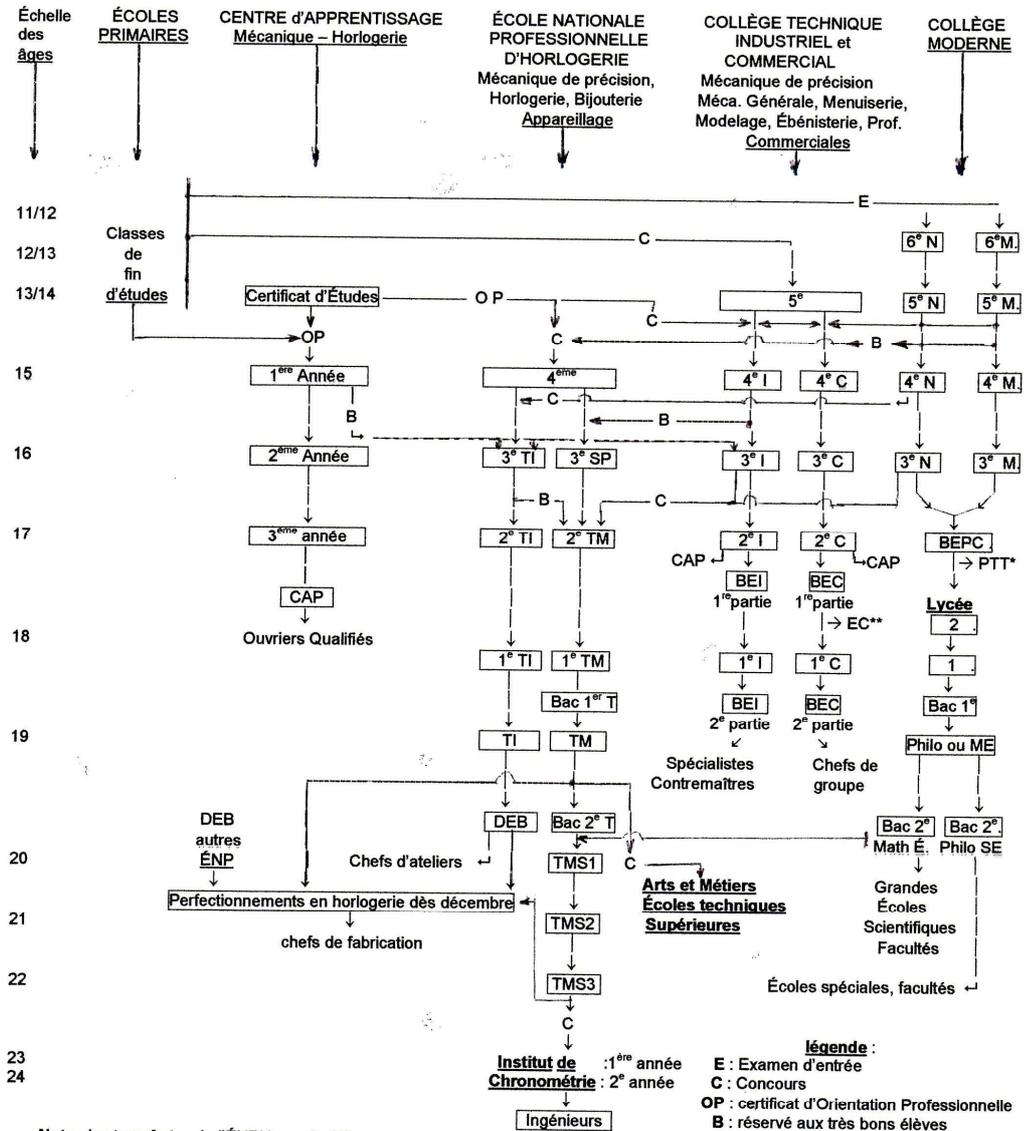


**Légende :** en gras les classes de l'École Nationale d'Horlogerie, écriture fine, les classes des autres établissements de la « cité scolaire ».

**Nota :** le parallélisme des classes en fonction des âges n'entraîne pas celui des connaissances et des capacités.

(1) D'après le *Bulletin de l'Association amicale des Anciens Élèves de l'É.N.H de Besançon*, n° 15, 1948. Archives privées.

**ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES DES ÉTUDES À L'É.N.P.H de BESANÇON**  
(GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS)<sup>(1)</sup>



Nota : les transferts : de l'É.N.P.H vers le CT,  
: du CT vers le CA,  
sont toujours possibles sans redoublement.

(\*) PTT, Administrations, concours divers...  
(\*\*) Employés de Commerce...

- légende :**  
**E :** Examen d'entrée  
**C :** Concours  
**OP :** certificat d'Orientation Professionnelle  
**B :** réservé aux très bons élèves  
**Bac. T :** Mathématiques et Technique  
**DEB :** Diplôme d'élève Breveté  
**BEI :** Brevet Enseignement Industriel  
**BEC :** Brevet Enseignement Commercial  
**CAP :** Certificat d'Aptitude Professionnelle

(1) D'après le Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'É.N.H de Besançon, n° 29, année 1953, 2<sup>o</sup> trimestre, p. 7. Archives privées.

## École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon

Présentation des formations à l'usage des « Éducateurs<sup>(1)</sup> » en 1954.

Éducateur, peut-être hésitez-vous

A orienter vos élèves !...

*Avez-vous songé à*

### L'ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE BESANÇON

-----

**1<sup>er</sup> GROUPE. – Sections normales :** Cinq années d'études. Sanction : Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles – Recrutement mixte exclusivement par concours en 4<sup>e</sup>. – Limite d'âge 12 ans révolus et moins de 16 ans au 31-12 de l'année du concours. **Entrée possible en classe de 3<sup>e</sup> :** Quatre années d'études. – Admissions par concours dans la limite des places disponibles. – Age minimum 13 ans révolus ; Age maximum : 17 ans au 31-12 de l'année du concours. Accessible aux élèves des classes de 4<sup>e</sup> des Collèges Techniques. (Le concours comporte une épreuve d'atelier et une épreuve de technique graphique).

**Section « Horlogerie » :** Préparation des cadres moyens de l'industrie horlogère et des horlogers réparateurs.

**Section « Mécanique » :** Préparation des spécialistes et cadres moyens de l'industrie de la précision.

**Section « Bijouterie » :** Formation d'artisans capables de concevoir et d'exécuter un bijou – Notions d'horlogerie.

Les élèves diplômés de ces sections peuvent accomplir une année supplémentaire de perfectionnement en vue d'une spécialisation : Décolletage.- Fabrications horlogères en série.- Service des Méthodes

**2<sup>e</sup> GROUPE. – Sections spéciales :** Durée des études : variables suivant le cas d'entrée. **1<sup>re</sup> partie :** Préparation au Baccalauréat Technique : Classe de 2<sup>e</sup> TM – 1<sup>re</sup> TM - Terminale Technique Mathématiques. Préparation aux Arts et Métiers et aux Écoles supérieures analogues, ainsi qu'aux concours spéciaux d'adjoints techniques : PTT, etc. **2<sup>e</sup> partie :** Préparation à la fonction d'Ingénieur en collaboration avec l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique dépendant de la Faculté des Sciences de Besançon. Admission exclusive d'élèves bacheliers Mathématiques Élémentaires et Mathématiques Techniques.

À l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie : trois années d'études techniques et de culture scientifique élémentaire pour la formation technique de l'Ingénieur. Un examen spécial permet d'attribuer un Diplôme de Technicien. A l'Institut de Chronométrie : deux années d'études scientifiques supérieures pour la formation définitive de l'Ingénieur.

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n°35, année 1954, 4<sup>e</sup> trimestre, p. 1. Archives privées.

## École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon

Présentation des formations à l'usage des « Éducateurs<sup>(1)</sup> » en 1960.

*Éducateur, Parents d'élèves*

*Avez-vous songé à*

# L'ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE BESANÇON

Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon\*

## NOTICE SUCCINTE

**SECTIONS** - L'ÉNP.H de Besançon comporte 7 sections :

- 1- Section d'Horlogerie ;
- 2- Section de Bijouterie ;
- 3- Section de Petite Mécanique de précision ;
- 4- Section d'Appareillage ;
- 5- Section préparatoire au Baccalauréat Technique ;
- 6- Section de Techniciens en Micromécanique et Préparatoire à l'Institut de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon ;
- 7- Section de Techniciens en Appareils de Contrôle Industriels et de Régulation Automatique.

**ENSEIGNEMENT** : À côté d'un enseignement professionnel qui comporte les travaux pratiques indiqués plus loin, les élèves une formation générale de même niveau que celle donnée dans les Écoles Nationales Professionnelles et comprenant : Français, Histoire et Géographie, Langues vivantes (anglais et allemand), Mathématiques, Sciences, Mécanique, Électricité, Comptabilité industrielle, Législation, Dessin d'art appliqué.

**A) – SECTIONS NORMALES :**

**a) Cours théoriques** : Théorie d'horlogerie, Technologie générale et professionnelle, Dessin industriel, Horlogerie électrique ;

**b) Travaux pratiques et d'atelier :**

1° En commun pour toutes sections pendant un an : Exercices préliminaires pour développer la dextérité manuelle. Préparation de l'outillage.

2° Dans chaque section par la suite :

**POUR LES HORLOGERS** : Fabrication et réparation en petite horlogerie, en pendulerie, en horlogerie électrique. Travaux de bijouterie, manipulations et travaux de laboratoire.

**POUR LES BIJOUTIERS** : Travaux de bijouterie et de joaillerie, bagues, broches, boîtes de montres. Notions de gravure et de serti. Dessin de bijoux, composition. Stages à l'atelier d'horlogerie.

**POUR LES MÉCANICIENS DE PRÉCISION** : Organes de petites machines, instruments de mesure, outils de découpage et d'étampage, appareillage électrique, mécanique horlogère, construction mécanique. Manipulations et travaux de laboratoire. Stage au bureau technique.

**POUR LES MÉCANICIENS EN INSTRUMENTS** : Travaux permettant aux mécaniciens en instruments de devenir capables d'étudier, réparer, mettre au point, régler tous les appareils de contrôle de régulation et de mesure servant à lier les actions physiques ou mécaniques en vue d'un fonctionnement automatique d'une machine, d'un ensemble d'appareils.

**SANCTIONS DES ÉTUDES** : Les études ont pour sanction l'attribution, par arrêté ministériel, du Diplôme d'Élève Breveté avec mention de la spécialité, sous réserve d'avoir satisfait aux conditions d'attribution : moyenne générale suffisante, compte tenu de l'examen final sans notes éliminatoires.

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n° 48, année 1960, 2<sup>e</sup> trimestre, in « publicité ». Archives privées.

(\*) Suite à la réforme Berthoin (6 janvier 1959), l'ÉNP.H devient officiellement, le 9 août 1960 : Lycée Technique d'État d'Horlogerie.

**DURÉE DES ÉTUDES** : 5 années pour les élèves admis à la suite du Concours National donnant accès à la classe de 4<sup>e</sup> ; 3 années pour les élèves admis à la suite du Concours local donnant accès à la classe de 2<sup>e</sup> TM/SP.

**ADMISSION DES ÉLÈVES** : Exclusivement par voie de **concours**.

**INSCRIPTION DES CANDIDATS** :

**a) Conditions** : Être Français. Avoir plus de 11 ans et moins de 15 ans pour l'entrée en 4<sup>e</sup>, plus de 12 ans et moins de 17 pour l'entrée en 2<sup>e</sup> au 31 décembre de l'année du concours. AUCUNE DISPENSE D'ÂGE N'EST ACCORDÉE. Les jeunes gens de nationalité étrangère peuvent être admis dans les Écoles Nationales Professionnelles en qualité d'élèves hors cadre et dans la limite des places disponibles (internat, demi-pension, ou externat) sous réserve de l'avis favorable du Ministre des Affaires Étrangères.

- **Niveau d'études exigé** :

- Entrée en 4<sup>e</sup> :- Classe de 5<sup>e</sup> des Collèges et Cours complémentaires.
- Entrée dans les sections techniques :
  - Classe de 2<sup>e</sup> TM : classe de 3<sup>e</sup> technique ;
  - Classe de 2<sup>e</sup> TM/SP : niveau BEPC ;
  - Classe de 1<sup>e</sup> TM, préparation au baccalauréat Technique (1<sup>re</sup> partie) : classe de 2<sup>e</sup> Technique ;
  - Classe de TM, préparation au Baccalauréat Mathématiques-Technique (2<sup>e</sup> partie) et au concours des Arts et Métiers : être titulaire de la 1<sup>re</sup> partie du Baccalauréat Technique.

**b) Dépôt des dossiers** : Entrée en 4<sup>e</sup> : avant le 15 avril, dans les Inspections Académiques pour les sections : Horlogerie, Bijouterie, Mécanique de Précision, Appareillage, pour lesquelles le concours a lieu en juillet dans les Centres départementaux. Entrée en 2<sup>e</sup> : avant le 1<sup>er</sup> juin, à Monsieur le Directeur de l'ÉNPH de Besançon (concours en juin au siège même de l'École).

**FRAIS DE SCOLARITÉ** : Enseignement gratuit.

**BOURSES** : Des bourses et dégrèvement pour frais de trousseau peuvent être accordés par le Ministre aux candidats admis qui doivent produire un dossier spécial de demande de bourse en même temps que le dossier d'inscription et à condition que la situation de famille justifie cette faveur.

**B) SECTION DES TECHNICIENS – FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**POUR LES TECHNICIENS EN MICROMÉCANIQUE** : L'enseignement est prévu pour former un technicien en micromécanique qui doit être le premier auxiliaire de l'ingénieur, ses connaissances techniques lui permettant : de participer à l'étude d'une machine, d'un appareil, d'un accessoire de petit volume pouvant faire appel à une chaîne cinématique à éléments mécaniques et comporter un dispositif de temporisation directe ou à distance, un circuit électro-magnétique, optique, électronique, hydraulique, acoustique ; de réaliser et de mettre au point le prototype correspondant ; d'en préparer, d'ordonner, lancer, suivre ou contrôler la fabrication, et au cours de sa carrière d'organiser un bureau d'études ou de méthodes, un atelier d'outillage, de fabrication ou de montage de petite mécanique et d'en assurer la marche.

**POUR LES TECHNICIENS EN APPAREILS DE CONTRÔLE INDUSTRIEL ET DE RÉGULATION AUTOMATIQUE** : Cette section poussant la qualification professionnelle des mécaniciens en instruments jusqu'à la qualification de Technicien, telle qu'elle vient d'être définie pour le Technicien en Micromécanique (programme d'examen en cours d'élaboration).

**SANCTIONS DES ÉTUDES** : Les études ont pour sanction le Brevet de Technicien en Micromécanique et le Brevet de Technicien en appareils de contrôle industriel et de régulation automatique (examens publics). La section de techniciens en Micromécanique prépare également le concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie et micromécanique. Les élèves admis à l'Institut peuvent obtenir après 3 ans dans cet établissement, le diplôme d'Ingénieur en mécanique horlogère de la faculté de BESANÇON.

**DURÉE DES ÉTUDES** : 2 années.

**ADMISSION DES ÉLÈVES** : Classe de TMS. Être titulaire du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires ou Mathématiques et Technique ou du Diplôme d'Élève Breveté des Écoles Nationales Professionnelles.

**INSCRIPTION DES CANDIDATS** : Les dossiers réguliers d'inscription doivent être déposés au siège de l'École avant le 25 juillet délai de rigueur.

**RÉGIME** : Externat. Les élèves sont admis au Restaurant de la Cité Universitaire.

**BOURSES** : Les élèves peuvent obtenir des bourses de préparation aux grandes écoles (taux maximum : 216 000 francs par an).

**SÉCURITÉ SOCIALE** : Les élèves techniciens sont assujettis à la Sécurité Sociale : Régime étudiant.

## École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon

Recrutement élèves, période : 1945-46/1957-58.

| Années scolaires                  | 1945-46   | 1946-47   | 1947-48   | 1948-49   | 1949-50   | 1950-51   | 1951-52          | 1952-53          | 1953-54          |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nombre d'inscriptions :</b>    | <b>82</b> | <b>79</b> | <b>70</b> | <b>69</b> | <b>84</b> | <b>77</b> | <b>111</b>       | <b>72</b>        | <b>101</b>       |
| <b>Spécialités :</b>              |           |           |           |           |           |           |                  |                  |                  |
| - Horlogers :                     | 40        | 27        | 24        | 32        | 26        | 25        | 22               | 20               | 27               |
| - Bijoutiers :                    | 6         | 5         | 6         | -         | 7         | 3         | 5                | 1                | -                |
| - Mécaniciens :                   | 26        | 32        | 19        | 22        | 31        | 24        | 27               | 25               | 43               |
| - Techniciens :                   | 10        | 15        | 21        | 15        | 20        | 25        | 57               | 26               | 31               |
| <b>Départements concernés :</b>   | 38        | 30        | 32        | 25        | 35        | 38        | 29               | 20               | 39               |
| <b>Colonies et Territoires* :</b> | 1         | 3         | -         | 1         | 3         | 1         | -                | 5                | -                |
| <b>Pays étrangers :</b>           | 1         | 2         | 1         | 3         | -         | 1         | -                | -                | 1                |
| <b>Élèves du Doubs :</b>          | <b>18</b> | <b>20</b> | <b>12</b> | <b>16</b> | <b>21</b> | <b>15</b> | <b>52</b>        | <b>35</b>        | <b>37</b>        |
| - Horlogers :                     | 1         | 3         | 2         | 3         | 4         | 2         | 4                | 1                | 3                |
| - Bijoutiers :                    | -         | -         | -         | -         | -         | -         | 2                | -                | -                |
| - Mécaniciens :                   | 13        | 16        | 7         | 10        | 8         | 6         | 17               | 17               | 21               |
| - Techniciens :                   | 4         | 1         | 3         | 3         | 9         | 7         | 29               | 17               | 13               |
| <b>Élèves de Besançon :</b>       | <b>13</b> | <b>14</b> | <b>7</b>  | <b>11</b> | <b>19</b> | <b>11</b> | <b>34</b>        | <b>20</b>        | <b>26</b>        |
| - Horlogers :                     | 1         | 2         | 2         | 1         | 3         | 1         | 4                | 1                | 3                |
| - Bijoutiers :                    | -         | -         | -         | -         | -         | -         | 2                | -                | -                |
| - Mécaniciens :                   | 9         | 11        | 4         | 7         | 8         | 5         | 10               | 10               | 12               |
| - Techniciens :                   | 3         | 1         | 1         | 3         | 8         | 5         | 18               | 9                | 11               |
| <b>Nombre de jeunes filles :</b>  | -         | -         | -         | -         | -         | -         | 2 <sup>(1)</sup> | 1 <sup>(2)</sup> | 2 <sup>(3)</sup> |

| Années scolaires                  | 1954-55   | 1955-56          | 1956-57          | 1957-58          |
|-----------------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nombre d'inscriptions :</b>    | <b>97</b> | <b>117</b>       | <b>115</b>       | <b>134</b>       |
| <b>Spécialités :</b>              |           |                  |                  |                  |
| - Horlogers :                     | 26        | 14               | 4                | 5                |
| - Bijoutiers :                    | 3         | 1                | 2                | 1                |
| - Mécaniciens :                   | 34        | 53               | 40               | 63               |
| - Appareillage :                  | -         | -                | 10               | 17               |
| - Tech. Micro :                   | 34        | 49               | 59               | 48               |
| - Tech. CIRA :                    | -         | -                | -                | -                |
| <b>Départements concernés :</b>   | 32        | 33               | 30               | 25               |
| <b>Colonies et Territoires* :</b> | 1         | 2                | -                | 4                |
| <b>Pays étrangers :</b>           | 1         | 2                | 1                | -                |
| <b>Élèves du Doubs :</b>          | <b>33</b> | <b>57</b>        | <b>62</b>        | <b>82</b>        |
| - Horlogers :                     | 1         | 1                | -                | -                |
| - Bijoutiers :                    | 1         | -                | -                | -                |
| - Mécaniciens :                   | 19        | 33               | 24               | 38               |
| - Appareillage :                  | -         | -                | 7                | 14               |
| - Tech. Micro :                   | 12        | 23               | 31               | 30               |
| - Tech. CIRA :                    | -         | -                | -                | -                |
| <b>Élèves de Besançon :</b>       | <b>18</b> | <b>38</b>        | <b>39</b>        | <b>53</b>        |
| - Horlogers :                     | 1         | -                | -                | -                |
| - Bijoutiers :                    | 1         | -                | -                | -                |
| - Mécaniciens :                   | 7         | 23               | 17               | 27               |
| - Appareillage :                  | -         | -                | 4                | 10               |
| - Tech. Micro :                   | 9         | 15               | 18               | 16               |
| - Tech. CIRA :                    | -         | -                | -                | -                |
| <b>Nombre de jeunes filles :</b>  |           | 1 <sup>(4)</sup> | 2 <sup>(5)</sup> | 2 <sup>(6)</sup> |

(1) Michelle Jeannot, en horlogerie, Besançon.

N°matricule : 3821 (DÉB en 1956) ;

Claire Moreau, en bijouterie, Paris : n°matricule : 3848.

(2) Françoise Sauvageot, en horlogerie, Besançon.

N°matricule : 3979 (DÉB en 1956).

(3) Noëlle Lamarche, en horlogerie, Besançon,

n°matricule : 4016 (DÉB en 1958) ;

Marie-Paule Henriot, section de Technicien, Doubs,

n°matricule : 4047, admise à l'INSA Lyon. (Villeurbanne).

(4) Michèle Boullier, section de technicien, Besançon, n°

matricule : 4280 (DÉB T en 1960). Admise à l'Institut de

Chronométrie et de Micromécanique de Besançon.

(5) Chantal Chauvin, 4<sup>e</sup> TI, Besançon, n°matricule 4347

(démission en oct. 1957). Françoise Grégoire, classe de technicien, Besançon, matricule 4379 (quitte l'école après l'obtention du bac. Mathématiques et Technique en juin 1959).

(6) Josiane Prost, 4<sup>e</sup> TI, Besançon, n°matricule 4469

(quitte l'école en oct. 1959). Maryvonne Goutelle, classe de technicien, Besançon, n°matricule 4506 (admise au CNTM de Reims, prépare l'ENSET).

(\*) Territoires : Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Nouvelle Calédonie. Protectorats : Maroc, Tunisie. Colonies : Algérie (département), Cameroun, Indochine (1954), Madagascar.

## École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon

Recrutement élèves par département, période : 1945-46/1957-58.

| Département     | 1945-46     | 1946-47     | 1947-48  | 1948-49     | 1949-50  | 1950-51  | 1951-52          | 1952-53      | 1953-54      |
|-----------------|-------------|-------------|----------|-------------|----------|----------|------------------|--------------|--------------|
| Ain             |             |             | 2t       |             | 2h       |          |                  |              |              |
| Aisne           | 1h          |             | 1h,1m,2t |             | 1h       |          | 1h               | 1h           | 1m           |
| Allier          |             |             |          |             |          | 1m       |                  | 1h           | 1h           |
| Basses Alpes    |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Hautes Alpes    |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| A. Maritimes    |             | 1b          |          |             |          | 1m       |                  |              | 1m           |
| Ardèche         |             |             | 1h       |             |          |          |                  |              |              |
| Ardennes        | 1h, 1t      |             |          |             |          |          | 1h               | 1t           | 1h           |
| Ariège          |             | 1m          |          |             |          |          |                  |              |              |
| Aube            |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Aude            | 1m          |             |          |             |          |          |                  |              | 1h           |
| Aveyron         |             |             |          |             |          |          |                  |              | 1t           |
| B.-du-Rhône     |             |             |          |             |          | 1h       |                  |              |              |
| Calvados        | 1h          |             |          | 1h          |          | 1m       |                  |              | 1h           |
| Cantal          |             |             |          |             |          |          |                  |              | 1h, 1t       |
| Charente        |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Ch.-Inférieure  |             |             |          |             |          |          |                  | 1m, 1t       |              |
| Cher            |             |             |          |             |          |          |                  |              | 1h           |
| Corrèze         |             |             |          | 1h, 1t      |          |          |                  |              |              |
| Corse           |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Côte-d'Or       | 1h          | 2m, 1t      | 1h, 2m   | 2m          | 1t       | 1m, 1t   |                  |              | 1m           |
| C-du-Nord       |             | 1m          | 1t       |             |          | 1h       | 1h               |              |              |
| Creuse          |             | 1h          |          |             |          |          |                  |              |              |
| Dordogne        | 1h          |             |          |             |          | 1t       |                  | 1t           |              |
| Doubs           | 1h, 13m, 4t | 3h, 16m, 1t | 2h,7m,3t | 3h, 10m, 3t | 4h,8m,9t | 2h,6m,7t | 4h, 2b, 17m, 29t | 1h, 17m, 17t | 3h, 21m, 13t |
| Drôme           |             |             |          |             |          | 1m       |                  |              | 1h           |
| Eure            |             |             | 1m       |             | 1b       | 1t       |                  |              |              |
| Eure-et-Loir    |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Finistère       | 1m          | 3h          |          |             | 1h, 1m   | 2h       |                  |              | 1h           |
| Gard            |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| H-Garonne       |             | 1h          |          |             |          |          |                  |              | 1h           |
| Gers            |             |             |          |             | 1h       |          |                  | 1h           |              |
| Gironde         | 1b          | 1h          |          |             |          |          | 2h               |              |              |
| Hérault         | 2h          |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Ille-et-Vilaine |             |             |          |             | 1h       | 1b, 1m   |                  |              | 1h           |
| Indre           | 1h          |             | 1m,1t    |             | 1h       | 2m       |                  |              |              |
| Indre-et-Loire  | 1h          |             | 1m       |             |          | 1t       |                  |              |              |
| Isère           |             |             | 1h       |             | 1m       | 1t       |                  |              |              |
| Jura            | 2m, 1b      | 1t          | 1b,1m,2t | 2h,1m,1t    | 2h,3m,1t | 1h, 1m   | 3m, 1t           | 2m, 2t       | 1m, 2t       |
| Landes          | 1h, 1t      |             |          | 1h          |          | 1h       | 1b               |              |              |
| Loir-et-Cher    | 1h          |             | 1t       | 1h          | 1t       | 1b       |                  |              | 1t           |
| Loire           |             |             | 1b,1t    |             |          |          |                  |              | 1m           |
| Haute-Loire     | 1h          |             |          |             |          | 1m       |                  |              |              |
| L-Inférieure    |             |             |          |             | 1m       |          |                  | 1h           | 1m           |
| Loiret          |             | 1b          | 1h       |             |          |          | 1t               |              | 1h, 2m       |
| Lot             |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| L-et-Garonne    |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Lozère          |             |             |          |             |          |          |                  |              |              |
| Maine-et-Loire  |             |             |          |             |          | 1h, 1t   | 1m               | 1m           | 1m           |
| Manche          |             |             |          | 1h          |          | 1h       |                  |              |              |
| Marne           | 1h          | 1t          | 1t       | 1h          | 1t       |          | 1m               |              |              |
| Haute-Marne     |             |             |          |             |          | 1t       |                  |              |              |
| Mayenne         |             |             |          |             |          |          |                  |              | 1m,1t        |
| M-et-Moselle    | 3h, 1b      | h, 2b,m,t   |          | 1h,1m       | 1h,2b,1m |          | 1h               |              | 1h,1t        |
| Meuse           | 1h          | 1h          | 1h,1b    |             | 1b       |          |                  |              |              |
| Morbihan        | 1h 1m 1t    |             | 1h       |             | 1h, 1t   |          |                  |              |              |
| Moselle         | 1m          | 1h          | 1b       |             | 1b       |          |                  |              | 1m           |
| Nièvre          | 1h          | 2t          | 1t       |             |          | 2m       | 1m, 1t           | 1h, 1t       | 1h           |
| Nord            | 3h,1m,1b    | 2h,1b       | 2h,2m    | 4h          | 1h,1b,2m | 2h, 1m   | 3h,1m,1t         | 3h, 1b       | 3h,1t        |
| Oise            |             |             |          |             | 1m       |          |                  | 1h           | 1m           |
| Orne            |             |             | 1h       | 2h, 2t      |          |          | 1t               |              |              |

h = horloger ; a = appareillage ; m = mécanicien ; t = technicien

| Département                       | 1945-46  | 1946-47  | 1947-48 | 1948-49  | 1949-50 | 1950-51  | 1951-52  | 1952-53  | 1953-54  |
|-----------------------------------|----------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|
| Pas-de-Calais                     | 4h,1m    | 3h,3m,1t | 2h,1t   | 3h       | 3m, 1t  | 1h, 1m   | 3h, 1t   |          |          |
| Puy-de-Dôme                       | 1m       |          | 1h      | 1m       | 1b      | 1h       |          |          |          |
| B-Pyrénées                        | 1h       |          | 1t      |          |         |          |          |          | 1h       |
| H-Pyrénées                        |          | 1m       |         |          |         | 1t       |          |          |          |
| P-Orientales                      |          |          |         | 1m       |         |          |          |          |          |
| Bas-Rhin                          | 1h       |          |         | 1h, 1t   | 1t      |          | 1m, 1t   |          | 1m       |
| Haut-Rhin                         | 2h       | 2m       |         |          |         | 1h       | 1m, 1t   |          | 1m, 1t   |
| Rhône                             |          | 1t       | 1b,1m   |          | 1t      | 1m       | 1b, 1t   |          | 2t       |
| Haute-Saône                       | 1m       | 3m       | 1m,1t   | 1m, 1t   | 1m, 1t  | 1h, 5t   | 1h, 9t   | 1h, 2m   | 4m, 3t   |
| Saône-et-Loire                    |          |          |         | 1h       | 1h, 1m  | 1h       | 2t       | 1h       |          |
| Sarthe                            |          | 1h       |         |          |         |          |          |          |          |
| Savoie                            | 1t       | 1t       |         |          |         |          | 1t       |          |          |
| Haute-Savoie                      | 1h       | 2t       | 2t      | 2t       | 1m, 1t  |          | 2t       |          |          |
| Seine                             | 3h,b,m,t | 1h,1m    | 3h,1m   | 2h,2m,1t | 2h, 1m  | 4h,1m,1t | 1h,1b,1m | 1h,1m,1t | 2h,1m,1t |
| S-et-Marne                        | 1m       | 1h,1m    |         |          | 1m      |          | 1t       |          | 1m       |
| Seine-et-Oise                     | 1h       | 1h       |         | 1h, 1m   | 1h      | 1m, 1t   | 1h       |          | 2m,1t    |
| S-Inférieure                      |          |          | 1b      |          |         | 1b, 1t   | 1t       |          | 1h       |
| Deux-Sèvres                       |          |          |         |          |         |          | 1t       |          |          |
| Somme                             |          |          | 1t      | 1t       | 1t      | 1m       |          | 1h       | 1h       |
| Tarn                              | 1b       |          |         |          |         |          |          |          |          |
| T-et-Garonne                      |          |          |         | 2h       |         |          |          |          |          |
| Var                               |          |          |         |          |         | 2t       |          |          |          |
| Vaucluse                          |          |          |         |          | 1h      |          |          |          |          |
| Vendée                            |          |          |         |          | 1h      |          |          |          |          |
| Vienne                            |          |          |         |          |         |          |          | 1h       |          |
| Haute-Vienne                      | 1t       |          |         |          |         | 1h       |          |          | 1t       |
| Vosges                            |          |          | 3h      |          | 3h      | 1h, 1t   | 3h       |          |          |
| Yonne                             | 1h,1m    | 2h,1t    | 1h      | 1m       |         |          |          | 1h       |          |
| T-de-Belfort                      | 1h       | 1h       |         | 1m, 1t   | 1m      |          | 2t       | 1m, 1t   | 2h       |
| <b>Colonies et Territoires...</b> |          |          |         |          |         |          |          |          |          |
| Algérie                           | 1h       |          |         |          | 3m      |          |          | 1h       |          |
| Indochine                         |          |          |         |          |         |          |          | 1t       | 1t       |
| Tunisie                           |          |          |         |          |         |          |          |          |          |
| Maroc                             |          | 1t       |         |          | 1h      |          |          | 1h       |          |
| Martinique                        |          |          |         |          |         |          |          | 2h       |          |
| Guadeloupe                        |          |          |         |          |         |          |          |          |          |
| Guyanne                           |          |          |         |          |         |          |          |          |          |
| La Réunion                        |          | 1h       |         |          |         |          |          |          |          |
| N. Calédonie                      |          | 1h       |         |          |         |          |          |          |          |
| Madagascar                        |          |          |         | 1h       |         | 1h       |          |          |          |
| Cameroun                          |          |          |         |          | 1m      |          |          |          |          |
| <b>Étranger</b>                   |          |          |         |          |         |          |          |          |          |
| Luxembourg                        | 1h       |          | 2h      | 1h       |         |          |          |          |          |
| Monaco                            |          | 1t       |         |          |         |          |          |          |          |
| Belgique                          |          | 1h       |         | 2h       |         | 1h       |          |          | 1h       |
| Roumanie                          |          |          |         | 1t       |         |          |          |          |          |
| Vietnam                           |          |          |         |          |         |          |          |          |          |

h = horloger ; a = appareillage ; m = mécanicien ; t = technicien

**Totaux :**

|               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Horlogers :   | 40        | 27        | 24        | 32        | 26        | 25        | 22        | 20        | 27        |
| Bijoutiers :  | 6         | 5         | 6         | -         | 7         | 3         | 5         | 1         | -         |
| Mécaniciens : | 26        | 32        | 19        | 22        | 31        | 24        | 27        | 25        | 43        |
| Techniciens : | <u>10</u> | <u>15</u> | <u>21</u> | <u>15</u> | <u>20</u> | <u>25</u> | <u>57</u> | <u>26</u> | <u>31</u> |
| Total :       | 82        | 79        | 70        | 69        | 84        | 77        | 111       | 72        | 101       |

| Département     | 1954-55             | 1955-56        | 1956-57         | 1957-58         |
|-----------------|---------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Ain             |                     |                |                 |                 |
| Aisne           | 1h,1m,1t            |                | 2t              |                 |
| Allier          | 1h                  | 1t             |                 |                 |
| Basses Alpes    | 1b                  |                | 1t              |                 |
| Hautes Alpes    |                     | 1m             |                 |                 |
| A. Maritimes    | 1b                  | 1t             |                 |                 |
| Ardèche         |                     |                | 1t              |                 |
| Ardennes        | 1h                  | 1h             |                 |                 |
| Ariège          |                     |                |                 |                 |
| Aube            |                     |                |                 | 1h              |
| Aude            |                     |                |                 |                 |
| Aveyron         |                     |                |                 | 1h              |
| B-du-Rhône      | 1m,1t               | 1t             | 1h              | 1t              |
| Calvados        | 2h                  |                |                 | 1m              |
| Cantal          |                     |                |                 |                 |
| Charente        |                     |                |                 | 1b              |
| Ch.-Inférieure  |                     |                |                 |                 |
| Cher            |                     |                | 1t              |                 |
| Corrèze         |                     |                |                 |                 |
| Corse           |                     |                |                 |                 |
| Côte-d'Or       | 1m,1t               | 1t             | 1t              | 1m              |
| C-du-Nord       |                     |                |                 | 1h              |
| Creuse          |                     |                | 1m              |                 |
| Dordogne        |                     |                |                 |                 |
| Doubs           | 1h, 1b,<br>19m, 12t | 1h, 33m<br>23t | 7a, 24m,<br>31t | 14a, 38m<br>30t |
| Drôme           |                     | 1h             | 1t              | 1m              |
| Eure            |                     |                |                 |                 |
| Eure-et-Loir    |                     | 1h, 1b         |                 |                 |
| Finistère       | 2h                  | 1t             |                 |                 |
| Gard            |                     |                |                 |                 |
| H-Garonne       |                     |                |                 |                 |
| Gers            |                     | 1m             |                 |                 |
| Gironde         |                     | 1h             |                 |                 |
| Hérault         |                     |                |                 |                 |
| Ille-et-Vilaine |                     |                |                 |                 |
| Indre           |                     |                |                 | 1m              |
| Indre-et-Loire  | 1m                  |                |                 |                 |
| Isère           | 2t                  |                |                 | 1m              |
| Jura            | 1h,1m, 2t           | 2m, 4t         | 5t              | 2a,4m,2t        |
| Landes          |                     | 1m             |                 |                 |
| Loir-et-Cher    | 1h                  |                |                 |                 |
| Loire           |                     |                |                 |                 |
| Haute-Loire     |                     |                |                 | 1t              |
| L-Inférieure    | 1h                  | 1h             |                 | 1t              |
| Loiret          |                     |                |                 |                 |
| Lot             |                     |                |                 |                 |
| L-et-Garonne    |                     |                |                 |                 |
| Lozère          |                     |                |                 |                 |
| Maine-et-Loire  |                     |                | 1m              | 1h              |
| Manche          |                     |                |                 |                 |
| Marne           |                     |                | 1m              |                 |
| Haute-Marne     |                     | 1t             |                 | 1m              |
| Mayenne         | 1h                  | 1h             |                 |                 |
| M-et-Moselle    | 1h                  | 1h,2m,2t       | 1m              |                 |
| Meuse           | 2t                  | 1t             |                 |                 |
| Morbihan        |                     | 1m             | 1b, 1m          |                 |
| Moselle         |                     |                | 1h              | 1m              |
| Nièvre          | 1h,1t               | 2m             | 1a              |                 |
| Nord            | 2h,1t               | 1m,1t          |                 |                 |
| Oise            |                     |                | 2t              |                 |
| Orne            |                     |                |                 |                 |

h = horloger ; a = appareillage ; m = mécanicien ; t = technicien

| Département                    | 1954-55        | 1955-56  | 1956-57  | 1957-58  |
|--------------------------------|----------------|----------|----------|----------|
| Pas-de-Calais                  |                |          | 1h, 1t   |          |
| Puy-de-Dôme                    |                |          | 1b       | 1m       |
| B-Pyrénées                     | 1t             | 1t       |          |          |
| H-Pyrénées                     | 1h             |          |          |          |
| P-Orientales                   |                |          |          |          |
| Bas-Rhin                       |                | 1h       |          |          |
| Haut-Rhin                      | 2h,1m,1t       | 1m,1t    | 1h, 1t   |          |
| Rhône                          | 1m             | 3h       | 2t       |          |
| Haute-Saône                    | 3m, 4t         | 4m, 2t   | 1a,4m,2t | 1a,6m,5t |
| Saône-et-Loire                 | 1h, 1m         |          | 2m, 2t   | 1t       |
| Sarthe                         |                |          | 1t       | 1t       |
| Savoie                         |                | 1t       |          | 1t       |
| Haute-Savoie                   |                |          |          |          |
| Seine                          | 1h,1b,1m<br>2t | 1h,1m,2t | 2m, 2t   | 2m       |
| S-et-Marne                     | 1h             |          | 1m       |          |
| Seine-et-Oise                  | 1m,1t          |          | 1t       | 1m, 3t   |
| S-Inférieure                   |                | 1m       |          |          |
| Deux-Sèvres                    |                |          |          |          |
| Somme                          |                |          | 1a       |          |
| Tarn                           |                |          |          |          |
| T-et-Garonne                   |                |          |          |          |
| Var                            |                |          |          |          |
| Vaucluse                       | 1m             | 1t       |          |          |
| Vendée                         |                |          |          |          |
| Vienne                         |                |          |          |          |
| Haute-Vienne                   |                |          |          |          |
| Vosges                         | 1h,1t          | 1m       |          |          |
| Yonne                          | 1h             |          | 1t       |          |
| T-de-Belfort                   | 1h,1m          | 1t       | 1m       | 1m       |
| <b>Colonies et Territoires</b> |                |          |          |          |
| Algérie                        |                |          |          | 2m, 1t   |
| Cameroun                       |                | 1t       |          |          |
| Guadeloupe                     |                |          |          | 1m       |
| Madagascar                     | 1h             |          |          |          |
| Maroc                          |                | 1t       |          | 1t       |
| La Réunion                     |                |          |          |          |
| Tunisie                        |                |          |          | 1h       |
|                                |                |          |          |          |
| <b>Étranger</b>                |                |          |          |          |
| Monaco                         |                | 1h       |          |          |
| Suisse                         | 1t             |          |          |          |
| Vietnam                        |                | 1m,1t    | 1m, 1t   |          |

h = horloger ; a = appareillage ; m = mécanicien ; t = technicien

### Totaux :

|               |           |           |           |           |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Horlogers :   | 26        | 14        | 4         | 5         |
| Bijoutiers :  | 3         | 1         | 2         | 1         |
| Appareillage  | -         | -         | 10        | 17        |
| Mécaniciens : | 34        | 53        | 40        | 63        |
| Techniciens : | <u>34</u> | <u>49</u> | <u>59</u> | <u>48</u> |
| Total :       | 97        | 117       | 115       | 134       |

**Association Amicale  
des Anciens Élèves  
de l'École Nationale d'Horlogerie  
de BESANÇON**

N° \_\_\_\_\_ (a)

**Service de Placement**

**DEMANDE D'EMPLOI<sup>(1)</sup>**

Siège social : ÉNH BESANÇON  
Téléphone : 34.68 --- C.C.P Dijon 62 12

(J'appartiens à l'Association depuis le \_\_\_\_\_ )

NOM : \_\_\_\_\_

(En lettres majuscules)

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Promotion : \_\_\_\_\_

Section : \_\_\_\_\_ (b)

(En lettres majuscules)

**CERTIFIE que**

- Je suis sans emploi depuis : \_\_\_\_\_ (c)

- Je serai sans emploi vers le : \_\_\_\_\_ (c)

- Je suis occupé, mais je désire changer d'emploi : \_\_\_\_\_ (c)

→ : Emploi de début

Emploi désiré → : Emploi moyen      Dans la spécialité : \_\_\_\_\_

→ : Emploi supérieur

→ : Paris ou banlieue \_\_\_\_\_ (c)

Dans le région → : Province, région de \_\_\_\_\_ (c)

→ : Étranger \_\_\_\_\_ (c)

Appointements mensuels minimum exigés : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Célibataire --- Marié (c) --- Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Service militaire fait ou à faire (c).

Arme : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_

Diplômes possédés : \_\_\_\_\_

Langues étrangères connues : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_

(Signature)

(a) Sera donné par le Secrétariat.

(b) Mécanicien, horloger, technicien, ingénieur.

(c) Rayer la mention inutile.

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n°6, 1946.

**ANTÉCÉDENTS** (à remplir par le demandeur)

| Noms et adresses des employeurs | Fonctions remplies | Temps passé dans chaque emploi |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|
|                                 |                    |                                |

| <b>PROPOSITIONS TRANSMISES</b> (à remplir par le Secrétariat) |          |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| Emplois proposés                                              | Réponses |
|                                                               |          |

Cette demande est à retourner, complètement remplie, au Secrétariat de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH,  
à BESANÇON

**Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon**

**MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF<sup>(1)</sup>**

Réuni le 24 février 1947, le nouveau Comité a définitivement fixé sa composition. Elle est la suivante :

| NOM et PRÉNOM      | PROFESSION                    | ADRESSE                                 |
|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Horlogers</b>   |                               |                                         |
| AUGSBUGER Maurice  | Horloger                      | 4, rue Eugène-Savoie, Besançon          |
| BLUM Henri         | Directeur Technique LIP       | Villa Calame, rue Paul-Bert Besançon    |
| DROZ Henri         | Professeur C.F.P*             | 8, avenue Chastres, Montjoux, Besançon  |
| GOETSCHER Henri    | Fabricant horloger            | 9, rue Morand, Besançon                 |
| LECULLIER Henri    | Horloger rhabilleur           | 10, rue des Frères-Mercier, Besançon    |
| POUTIGNAT Henri    | Horloger                      | 15, quai Veil-Picard, Besançon          |
| QUETE Pierre       | Industriel                    | 8, rue Arrachart, Besançon              |
| WOLFARTH Alfred    | Horloger                      | 7, rue Henri-Baigue, Besançon           |
| <b>Mécaniciens</b> |                               |                                         |
| BELOT Gilbert      | Ingénieur                     | 20, chemin Fontaine-Écu, Besançon       |
| BOUCHET Robert     | Agent de maîtrise             | 14, rue Larmet, Besançon                |
| BREDILLOT René     | Industriel                    | 4, rue Lulier, Besançon                 |
| CLOUTOT Raymond    | Professeur ÉNH                | 6, avenue Chastres, Montjoux, Besançon  |
| DEMONET Guy        | Agent de Maîtrise             | 19, avenue Villarceau, Besançon         |
| ESTAVOYER Maurice  | Agent de Maîtrise             | 52, avenue Georges-Clemenceau, Besançon |
| GAVIGNET Eugène    | Professeur ÉNH                | 4, avenue Georges-Clemenceau, Besançon  |
| JANOD Robert       | Professeur ÉNH                | 37, rue du Funiculaire, Besançon        |
| MERCIER Louis      | Industriel                    | 5, rue des Chaprais, Besançon           |
| MIGNOT Marcel      | Professeur C.T**              | 79, Grande-Rue, Besançon                |
| MILLE René         | Ingénieur                     | 47, rue des Cras, Besançon              |
| TISON Jacques      | Ingénieur                     | 16, avenue Carnot (Cetehor) Besançon    |
| <b>Bijoutiers</b>  |                               |                                         |
| COMTOIS Yves       | Bijoutier                     | 2, place Jouffroy, Besançon             |
| MELET Henri        | Fabricant de boîtes de montre | 17, rue Gabriel-Plançon, Besançon       |

Puis à l'unanimité, le Comité a adopté la composition du bureau pour 1947

|                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| Président            | : M. DROZ                       |
| Vice-Président       | : MM. BREDILLOT, BLUM, MERCIER, |
| Secrétaire Général   | : M. JANOD                      |
| Secrétaires adjoints | : MM. QUETE et BELOT            |
| Trésorier            | : M. CLOUTOT                    |
| Trésorier adjoint    | : M. GAVIGNET                   |

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n°9, 1947.

(\*) Centre de Formation Professionnelle

(\*\*) Collège Technique

**Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNP.H de Besançon**

-----  
**MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF<sup>(1)</sup>**

**Année 1948-1949**

| NOM et PRÉNOM      | PROFESSION         | ADRESSE                                  |
|--------------------|--------------------|------------------------------------------|
| <b>Horlogers</b>   |                    |                                          |
| BLUM Henri         | Fabricant horloger | Villa Calame, rue Paul-Bert Besançon     |
| GOETSCHER Henri    | Fabricant horloger | 9, rue Morand, Besançon                  |
| LECOURIEUX Pierre  | Horloger           | 11, Villas Bisontines Besançon           |
| LECULLIER Henri    | Horloger           | 10, rue des Frères-Mercier, Besançon     |
| NARDIN Pierre      | Professeur ÉNP.H   | Chemin Flutte-Agasse, les Cras, Besançon |
| POUTIGNAT Henri    | Horloger           | 15, quai Veil-Picard, Besançon           |
| QUETÉ Pierre       | Industriel         | 8, rue Arrachart, Besançon               |
| SOUCHAUD André     | Horloger           | 14 bis, rue des Villas                   |
| WOLFARTH Alfred    | Horloger           | 7, rue Henri-Baigue, Besançon            |
| <b>Mécaniciens</b> |                    |                                          |
| BOUCHET Robert     | Industriel         | 1, rue Baron-Daclin, Besançon            |
| BREDILLOT René     | Industriel         | 4, rue Lulier, Besançon                  |
| CLOUTOT Raymond    | Professeur ÉNH     | 6, avenue Cdt Marceau, Besançon          |
| DEMONET Guy        | Agent de Maîtrise  | 1, rue Voirin, Besançon                  |
| ESTAVOYER Maurice  | Agent de Maîtrise  | 52, avenue Georges-Clemenceau, Besançon  |
| GAVIGNET Eugène    | Professeur ÉNH     | 4, avenue Georges-Clemenceau, Besançon   |
| GODAT Jean         | Agent de maîtrise  | 4, rue Labbé, Besançon                   |
| JANOD Robert       | Professeur ÉNH     | 37, rue du Funiculaire, Besançon         |
| JUBLIER Georges    | Mécanicien         | Cetehor, avenue Carnot, Besançon         |
| JOLIVET Jean       | Technicien         | 10 rue de Lyon, Besançon                 |
| MERCIER Louis      | Industriel         | 5, rue des Chaprais, Besançon            |
| MIGNOT Marcel      | Professeur C.T     | 79, Grande-Rue, Besançon                 |
| ROUCH Daniel       | Mécanicien         | 15, rue de Vittel, Besançon              |
| TAVERDET René      | Agent de maîtrise  | 27, rue du Bougney, Besançon             |
| TISON Jacques      | Ingénieur          | 16, avenue Carnot (Cetehor) Besançon     |

**COMMISSION EXÉCUTIVE**

Président : M. BLUM  
 Vice-Président : MM. BREDILLOT, LECULLIER, MERCIER,  
 Secrétaire Général : M. JANOD  
 Secrétares adjoints : MM. QUETÉ, DEMONET  
 Trésorier : M. CLOUTOT  
 Trésorier adjoint : M. GAVIGNET

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 18, 1949.

**Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNP.H de Besançon**

-----  
**MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF<sup>(1)</sup>**

**Année 1954**

|    |                   |                            |                                  |                    |
|----|-------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------|
| H* | BLUM Henri        | 2, rue Paul Bert           | Directeur des Éts Yéma           | Président          |
| M* | BREDILLOT René    | 4, rue Lulier              | Directeur Éts Sifop              | Vice-président     |
| M  | CLOUTOT Raymond   | 6, av. Cdt Marceau         | Professeur ÉNP.H                 | Trésorier          |
| M  | DEMONET Guy       | 6, av. G. Clemenceau       | Chef de service Ets Sifop        |                    |
| M  | ESTAVOYER Maurice | 52, av. G. Clemenceau      | Chef de service Cie Compteurs    |                    |
| M  | GAVIGNET Eugène   | 13, rue Pochet             | Professeur ÉNP.H                 |                    |
| H  | GOETSCHER Henri   | 9, rue Morand              | Directeur Éts Goetschel          |                    |
| M  | GODAT Jean        | 14, rue Delavelle          | Chef de service Sté Jaz          |                    |
| M  | JANOD Robert      | 37, rue du Funiculaire     | Professeur ÉNP.H                 | Secrétaire Général |
| H  | LECOURIEUX Pierre | 25, rue des Docks          | Chef de service Sté Lip          |                    |
| H  | LECULLIER Henri   | 10, rue des Frères-Mercier | Artisan horloger                 | Vice-Président     |
| M  | LENOTRE Jean      | 18, rue Ste-Claire Deville | Technicien Sté Lip               |                    |
| M  | MERCIER Louis     | 5, rue des Chaprais        | Directeur Éts Mercier            | Vice-Président     |
| M  | MIGNOT Marcel     | 79, Grande-rue             | Professeur C.T                   |                    |
| M  | NICOD Jean        | 13, rue Nicolas-Bruand     | Professeur ÉNP.H                 |                    |
| M  | PELLATON Lucien   | 29, rue du Chasnot         | Ingénieur Sté Zénith             |                    |
| H  | PETITEAU Jean     | 36 bis, av. G. Clemenceau  | Assist. Institut de Chronométrie |                    |
| H  | POUTIGNAT Henri   | 15, quai Veil-Picard       | Artisan horloger                 |                    |
| H  | QUETÉ Pierre      | 8, rue Capitaine-Arrachart | Chef de Service Sté Zénith       |                    |
| M  | ROUCH Daniel      | 15, rue de Vittel          | Industriel                       |                    |
| H  | SOUCHAUD André    | 19, av. Denfert-Rochereau  | Artisan horloger                 |                    |
| M  | TAVERDET René     | 27, rue du Bougney         | Chef de service Cie Compteurs    |                    |

(1) D'après le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n°35, 1954.

(\*) H : horloger ; M : mécanicien.

**CONCOURS NATIONAL**

**pour le recrutement de Professeurs Techniques Adjoints de petite mécanique de précision  
et d'horlogerie dans les Écoles Nationales d'Enseignement Technique<sup>(1)</sup>**

-----  
Un certain nombre d'emplois sont actuellement vacants ou susceptibles de le devenir dans les Écoles Nationales d'Enseignement Technique de Besançon, Cluses, Lyon, Morez, Oyonnax...

Conformément aux dispositions des arrêtés ministériels des 21 juin 1936, 10 mars 1938, 9 août 1939 et 10 mai 1948, **un concours national** aura lieu à l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon, fin mai 1949.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION.** Les candidats doivent être de nationalité française, âgés de 25 au moins et de 35 ans au plus à la date du concours et avoir travaillé pendant cinq ans au moins dans leur spécialité, dans l'industrie ou dans une école publique d'Enseignement Technique. Ne peut entrer en ligne de compte le temps d'apprentissage ou de scolarité dans des Écoles d'Enseignement Technique, ou de stage dans les bureaux de dessin ou d'études et dans tous les services de vente ou de réparations. Pour les candidats qui peuvent justifier de services militaires ou de versements pour pension civile, la limite d'âge maximum peut être reculée d'une durée égale, sans que celle-ci puisse toutefois dépasser trois ans. La limite d'âge ci-dessus ne peut être imposée au personnel enseignant des ateliers des écoles publiques d'Enseignement Technique\* en service dans ces ateliers depuis au moins deux ans.

**DOSSIER D'INSCRIPTION.** Les demandes d'inscription devront être adressées au Directeur de l'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de BESANÇON, avant le **15 MAI 1949**. Elles seront établies sur une feuille de papier timbré et accompagnées des pièces suivantes :

- Acte de naissance sur papier timbré ;
- Certificat de nationalité française ;
- Certificat de bonne vie et mœurs ;
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Copie certifiée conforme des diplômes éventuels et des certificats patronaux ou administratifs, attestant que le candidat a travaillé pendant cinq ans au moins dans les ateliers industriels et artisanaux, publics ou privés ;
- Certificat délivré par un médecin assermenté, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection chronique ou contagieuse, et qu'il est physiquement apte à l'exercice de ses fonctions.

**SITUATION ET AVANTAGES DIVERS.** Indice des Professeurs Technique Adjoints sur la grille de classement des fonctionnaires : 250-430. Traitement mensuel actuel de début : 6<sup>e</sup> classe : 25 000 francs. Indemnité de résidence familiale. Supplément familial de traitement à partir du deuxième enfant. Dès leur entrée en fonctions les Professeurs Techniques Adjoints sont reclassés en tenant compte de la durée de leurs services dans l'industrie ou dans les administrations ; ils sont titulaires après deux ans au moins et trois ans au plus d'exercice, sur rapport favorable de l'Inspecteur Général. Ils sont ensuite soumis au régime des pensions civiles.

**ÉPREUVES.** Elles comprennent deux séries :

**- 1<sup>re</sup> série. Épreuves éliminatoires :**

- 1) Une rédaction qui servira aussi d'épreuve d'orthographe, sur une question se rapportant à la profession.  
Durée : 2 heures. Coefficient : 1.
- 2) Une composition de mathématiques comportant deux ou trois questions simples se rapportant au métier.  
Durée 2 heures. Coefficient : 1.
- 3) Un dessin industriel (croquis coté et lecture de dessin).  
Durée : 4 heures. Coefficient : 2.

---

(1) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 16, 1948.

(\*) Il s'agit des ateliers-Écoles devenus Centre d'Apprentissage.

4) Des épreuves pratiques comportant :

- Pour les mécaniciens : un travail d'ajustage de précision avec emploi de machines-outils.
- Pour les horlogers : la terminaison et la mise au point d'un mouvement ou d'une partie de mouvement d'horlogerie.

Durée : 16 heures. Coefficient : 6.

Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 11 sur 20, sans note particulière inférieure à 6 pour les deux épreuves écrites ; à 10 pour le dessin industriel et à 14 pour l'épreuve pratique, seront admis à prendre part aux épreuves de la deuxième série.

**- 2<sup>e</sup> série. Épreuves orales :**

1) Une interrogation de technologie professionnelle et générale.

Durée : 20 minutes. Coefficient : 2.

2) Une leçon de technologie professionnelle portant sur un sujet simple. Leçon supposée faite à des élèves.

Préparation : 45 minutes à 1 heure.

Durée de la leçon : 20 à 30 minutes. Coefficient : 2.

Ne pourront être classés dans la liste des candidats admissibles aux emplois de Professeurs Techniques Adjoints que ceux ayant obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une moyenne générale au moins égale à 13 sur 20, sans note particulière inférieure à 8 pour l'interrogation et à 8 pour la leçon. Compte tenu du classement et des désirs exprimés, le Ministre délèguera les candidats classés sur la liste des admissibles dans la limite des vacances d'emplois. Les candidats non immédiatement pourvus d'un emploi conserveront le bénéfice de leur admissibilité pour une période de trois ans.



## CONCOURS GÉNÉRAL 1949<sup>(1)</sup>

Coupe des ÉNP

Prix Bourhonet

Classement des candidats de l'ÉNP.H de Besançon ayant pris part, le 21 juin 1949, au concours général des ÉNP, ÉNPH et Collèges techniques Diderot et Dorian

1<sup>er</sup> Chevalier Guy, 45 points, ÉNP de Saint-Ouen.

2<sup>e</sup> Thuel-Chassaigne Hippolyte, 44 points, ÉNP de Thiers

**3<sup>e</sup> Dardelet Yves, 41 points, ÉNP.H de Besançon**

**12<sup>e</sup> Abram Maurice, 33 points** " " "

**23<sup>e</sup> Chevassu Michel, 29 points** " " "

**51<sup>e</sup> Lenoir Michel, 21 points** " " "

79<sup>e</sup> Cocando Pierre, 8 points, ÉNP de Nantes

### Classement des Écoles

|                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> ÉNP Thiers             | 144 pts sur 280 |
| 2 <sup>e</sup> ÉNP Saint-Étienne       | 129 pts         |
| <b>3<sup>e</sup> ÉNP H Besançon</b>    | <b>124 pts</b>  |
| -- ÉNP de Saint-Ouen                   | 124 pts         |
| 5 <sup>e</sup> ÉNP Égletons            | 118 pts         |
| -- ÉNP Vierzon                         | 118 pts         |
| 7 <sup>e</sup> C.T Diderot             | 115 pts         |
| 8 <sup>e</sup> ÉNP de Chalon-sur-Saône | 108 pts         |
| 9 <sup>e</sup> C.T. Dorian             | 107 pts         |
| 10 <sup>e</sup> ÉNP Armentières        | 106 pts         |
| -- ÉNP Tarbes                          | 106 pts         |
| 12 <sup>e</sup> ÉNP Épinal             | 95 pts          |
| 13 <sup>e</sup> ÉNP Voiron             | 85 pts          |
| <b>14<sup>e</sup> ÉNP.H Cluses</b>     | <b>84 pts</b>   |
| <b>15<sup>e</sup> ÉNP Morez</b>        | <b>76 pts</b>   |
| -- ÉNP Nancy                           | 76 pts          |
| 17 <sup>e</sup> ÉNP Nantes             | 73 pts          |
| 18 <sup>e</sup> ÉNP Lyon               | 71 pts          |
| 19 <sup>e</sup> ÉNP Metz               | 70 pts          |
| 20 <sup>e</sup> ÉNP Creil              | 66 pts          |

Non classée : ÉNP de Limoges. N'a pas participé au concours : ÉNP Oyonnax Conformément à la décision du jury, la Coupe des ÉNP est attribuée à l'ÉNP de Thiers et le prix Bourhonet au jeune Chevalier Guy de l'ÉNP de Saint-Ouen Besançon 16 novembre 1949 Pour extrait conforme, le Directeur de l'ÉNP.H de Besançon, L. Bastian

(1) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n°19, 1949.

## Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon

### Que deviennent les Anciens élèves d'une École Nationale Professionnelle d'Horlogerie ?

#### ESSAI d'ENQUÊTE STATISTIQUE<sup>(1)</sup>

**Introduction.** "(...). L'actuelle École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon est une des plus anciennes écoles techniques de France. Nombre de ses élèves ont achevé aujourd'hui le cycle de leur vie professionnelle, et il est possible d'essayer de se rendre compte du niveau que leur a permis d'atteindre la formation de base reçue à l'École. C'est pour cette raison que fut entreprise l'enquête dont on trouvera ci-dessous les résultats. Une part importante du mérite de ce travail revient à M. Janod, Secrétaire général de l'Association des Anciens Élèves et à M. Migault, Directeur du Centre d'Orientation Professionnelle de Montbéliard, qui ont assuré tout le travail matériel de préparation et d'expédition des imprimés. Nous n'avons eu qu'à dépouiller méthodiquement la masse des documents ainsi obtenus et à essayer d'en tirer quelques conclusions (...). Tous les membres de l'Association des Anciens Élèves inscrits à l'annuaire de 1946 ont reçu un questionnaire du modèle ci-après :

"ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES  
École Nationale d'Horlogerie de Besançon

Besançon, le \_\_\_\_\_

Monsieur \_\_\_\_\_

*Mon cher camarade,*

*Le bureau de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH, a décidé, en accord avec le Secrétariat régional d'Orientation Professionnelle de l'Académie de Besançon, de procéder à une enquête très complète sur les situations professionnelles occupées par les anciens élèves de l'École. L'intérêt de cette enquête, qui a pour but de se rendre compte d'une manière objective des nombreux débouchés auxquels peuvent accéder les anciens élèves de l'École, ne vous échappera pas. Nous comptons sur vous pour nous retourner cette demande dès que possible, après avoir répondu avec précision aux questions ci-après.*

*Veillez croire, mon cher camarade, à nos sentiments bien cordiaux. Le Secrétaire général : JANOD"*

#### **Questionnaire :**

Noms, Prénoms \_\_\_\_\_

Section professionnelle à l'ÉNH (Bijouterie, Mécanique, Horlogerie, Technicien), promotion : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle acquise (spécialité, grade) : \_\_\_\_\_

Employeur (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Travaux exécutés par l'Établissement : \_\_\_\_\_

#### **Approche critique :**

- Nombre de questionnaires envoyés : 809 ;
- Nombre de questionnaires retournés et remplis : 348 ;
- Nombre de questionnaires retournés avec mention « inconnu », ou « parti sans laisser d'adresse » : une trentaine ;
- Nombre de questionnaires exploitables : 343.

Quelques réserves : nous n'avons pu toucher que les anciens élèves inscrits dans l'annuaire, c'est-à-dire faisant partie de

---

(1) Cette étude a été effectuée (en 1948), par M. Maillard, Secrétaire Régional d'Orientation Professionnelle pour l'Académie de Besançon à la demande du bureau de l'Association des Anciens Élèves de l'ÉNH. Ce travail, remarquable fut repris par le Centre d'Études et de Recherches Documentaires de l'Enseignement Technique (CERDET) pour parution dans la revue : Technique, Art, Science. D'après le Directeur du CERDET cette étude offre un intérêt remarquable et qu'il conviendrait de l'élargir à « l'ensemble de nos diverses catégories d'établissements ». D'après lui :

*"Une évaluation aussi précise et valable que possible de l'efficacité de la formation donnée aux différents niveaux par l'Enseignement Technique est nécessaire. La comparaison des résultats ainsi obtenus avec les besoins de l'économie constitue d'ailleurs une des tâches essentielles du CERDET. L'enquête a été conduite avec rigueur, l'auteur prend soin de formuler lui-même la réserve imposée par le nombre de non-réponses. Dépouillés de toute interprétation subjective, les résultats sont nets et les conclusions tirées valables. Les Écoles Nationales Professionnelles et les Écoles Nationales d'Horlogerie ont pour mission d'assurer la formation des cadres moyens. En ce qui concerne l'École nationale d'Horlogerie de Besançon, sans aucun doute, la mission est remplie et au-delà (...). On retrouve l'intégralité de cette enquête dans le Bulletin de l'Association des Anciens Élèves n° 20, 1949, pp. 31-37.*

Annexe 4

doc. 14 1/5

l'Association. Or on peut supposer avec quelque apparence de vraisemblance, que se sont surtout ceux qui ont conservé des liens avec les professions horlogères qui demeurent membres de l'Association. C'est pourquoi il ne faudra pas conclure, comme on pourrait être tenté de le faire, que la presque totalité des élèves s'est dirigée vers ces professions. Ce sont fort probablement ceux qui ont bifurqué qui ont négligé de se tenir en contact avec la vieille École. Toutefois on doit noter que l'Association groupait en 1946, 893 adhérents, chiffre fort élevé, compte tenu des décès survenus dans les promotions anciennes et du tribut très lourd payé au cours des deux guerres, compte tenu également du fait que certaines promotions furent très réduites et que l'ÉNH n'a pas toujours groupé comme maintenant 70 à 80 élèves par année. On peut considérer en définitive que si les 348 réponses reçues ne représentent pas tout à fait exactement la « population » entière des anciens élèves, l'approximation sera néanmoins suffisante pour tirer valablement certaines conclusions.

L'ÉNH comprend actuellement 4 sections dont la création remonte à des dates différentes et dont les effectifs sont différents également. ce sont :

- La section « Horlogerie ».
- La section « Bijouterie ».
- La section « Mécanique de précision ».
- La section « technicien en mécanique horlogère ».

**SECTION « HORLOGERIE »** : 176 réponses reçues, 2 sont trop imprécises, 2 autres indiquent que l'ancien élève n'a pas d'activité professionnelle. Il nous reste donc 172 réponses exploitables.

- **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE** : 163 élèves se sont dirigés vers le secteur privé et 9 vers le secteur public. Le tableau ci-après indique la répartition.

- **SECTEUR PRIVÉ** :

Artisanat :

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| - Commerçants réparateurs     | 64 |
| - Réparateurs (sans commerce) | 28 |
| - Fabricants                  | 9  |

Industrie :

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| - Chefs d'entreprises industrielles | 5  |
| - Cadres supérieurs                 | 8  |
| - Cadres moyens                     | 13 |
| - Ouvriers professionnels           | 34 |

Commerce :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Représentants et vendeurs en gros | 2 |
|-----------------------------------|---|

- **SECTEUR PUBLIC** :

Armée :

1

Enseignement :

7

Services municipaux :

1

Pour l'industrie, nous pouvons rechercher le pourcentage des divers niveaux de qualification et nous trouvons :

- 5 sur 60, soit 8,33 %, sont chefs d'entreprises ;
- 8 sur 60, soit 13,33 %, font partie des cadres supérieurs ;
- 13 sur 60, soit 21,66 % sont ouvriers professionnels.

Il n'en faudrait pas conclure pour autant que plus de la moitié des anciens élèves entrant dans l'industrie restent ouvriers professionnels. En réalité il semble bien que la plupart du temps la qualification comme ouvrier professionnel ne soit qu'un stage destiné à donner une bonne connaissance des méthodes et des modes de travail de l'industrie. En effet nous constatons que 17 sur 34 des ouvriers professionnels appartiennent à des promotions postérieures à 1940, c'est-à-dire sont sortis de l'École depuis moins de 8 ans. Ils sont donc âgés généralement de 18 à 25 ou 26 ans, et l'on sait que l'industrie tient compte, à juste raison, de l'âge des hommes à qui elle désire confier des postes de responsabilité, et qu'elle veut une certaine maturité, même au point de vue physique, de ceux qui sont appelés à commander. On peut donc penser qu'après un travail de quelques années comme ouvriers professionnels, les anciens élèves accèdent à la maîtrise où s'installent dans l'artisanat s'ils ont pu réunir les moyens financiers nécessaires. Nous rechercherons d'ailleurs, à la fin de cette étude, un moyen de vérifier cette supposition.

Nature du travail ou de l'industrie. Si nous étudions maintenant la nature du travail ou de l'industrie, nous constatons que :

- 103 anciens élèves se consacrent à la réparation d'horlogerie et à la vente au détail (ces deux activités étant la plupart du temps associées).
- 52 à la fabrication d'horlogerie (artisanale ou industrielle).
- 4 à la fabrication d'appareils de précision.
- 1 à la fabrication d'appareils optiques,
- 7 à l'enseignement (il s'agit en général, de l'enseignement technique de l'horlogerie).
- 1 à des travaux de recherche.
- 2 à la vente d'horlogerie en gros.
- 2 à des travaux d'industries diverses.

Ce qui apparaît au premier abord, c'est que 157 sur 172 se consacrent directement à l'horlogerie (et nous pourrions y ajouter les 7 qui enseignent dans les écoles d'horlogerie). Et nous pouvons déjà noter que l'École remplit bien le rôle qui lui est dévolu à l'égard de l'industrie horlogère française.

**SECTION « BIJOUTERIE ».** Il y a peu à dire sur cette section qui ne groupe qu'une minorité d'élèves. Six questionnaires seulement (sur 19) nous sont revenus. L'un émane d'un jeune homme au service militaire et ne peut être pris en considération, faute de renseignements sur sa vie professionnelle. Les 5 autres se répartissent ainsi :

- 1 artisan fabricant,
- 2 artisans réparateurs,
- 1 industriel fabricant
- 1 ouvrier professionnel.

Tous dans la bijouterie.

**SECTION « MÉCANIQUE ».** 138 questionnaires exploitables ont été retournés.

- *QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.* 105 élèves se sont dirigés vers le secteur privé et 33 vers le secteur public. Le tableau de répartition suivant la qualification se présente ainsi :

- SECTEUR PRIVÉ :

Artisanat :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commerçants réparateurs | 2 |
| - Réparateurs             | 1 |
| - Fabricants              | 2 |

Industrie :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| - Chefs d'entreprise      | 10 |
| - Cadres supérieurs       | 23 |
| - Cadres moyens           | 36 |
| - Ouvriers professionnels | 31 |

- SECTEUR PUBLIC :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| - Fonctionnaires et services publics | 18 |
| - Armée                              | 9  |
| Enseignement                         | 6  |

Si nous recherchons, comme pour l'horlogerie le niveau de qualification des anciens élèves entrés dans l'industrie, nous trouvons :

- 10% de chefs d'entreprise ;
- 23% de cadres supérieurs ;
- 36% de cadres moyens ;
- 31% d'ouvriers professionnels.

Comme pour l'horlogerie, également, nous constatons que plus de la moitié des ouvriers professionnels (17 sur 31) sont de promotions postérieures à 1940.

Nature de l'industrie et du travail.

- 56 sur 138 sont occupés à des travaux relevant des industries mécaniques ou électriques ;

- 44 à des industries de fabrication horlogère ;
- 17 à des industries ou services de télécommunications (signalisation de la S.N.C.F et PTT par exemple) ;
- 8 font des travaux relevant de l'optique (appareils photographiques, etc.) ;
- 7 travaillent dans des industries diverses ;
- 6 appartiennent à l'enseignement

Ces chiffres nous montrent encore une fois l'importance de l'École pour la vie économique du pays ; non seulement le secteur privé, et plus particulièrement l'industrie productrice de richesses, absorbe la presque totalité des élèves, mais encore les anciens qui ont opté pour les services publics exercent leur activité dans les services techniques et non dans les services administratifs.

**SECTION « TECHNICIENS ».** Le tableau de répartition s'établit ainsi pour 28 réponses reçues :

- SECTEUR PRIVÉ :

Artisanat :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| - Commerçants réparateurs | 2 |
| - Réparateur              | 1 |
| - Fabricant               | 1 |

Industrie :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| - Chefs d'entreprises     | 2  |
| - Cadres supérieurs       | 11 |
| - Cadres moyens           | 5  |
| - Ouvriers professionnels | 1  |

Commerce :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - Vente en gros dans l'horlogerie | 1 |
|-----------------------------------|---|

- SECTEUR PUBLIC :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| - Radiodiffusion Française | 1 |
| - Enseignement             | 3 |

Comme on pouvait s'y attendre, on constate que la section « techniciens » fournit en majeure partie des cadres supérieurs à l'industrie privée. Sur 19 « techniciens » employés dans l'industrie :

- 2, soit 10,52 %, sont chefs d'entreprise ;
- 11, soit 57,89 % sont ingénieurs, chefs de fabrication, etc. ;
- 5, soit 26,31 % font partie des cadres moyens ;
- 1, soit 5,26 % est ouvrier professionnel (il était sorti de l'École depuis moins d'un an au moment de l'enquête).

Nature du travail ou de l'industrie.

- 3 élèves se consacrent à la réparation d'horlogerie et à la vente au détail associées ;
- 1 à la vente en gros d'horlogerie ;
- 12 à la fabrication d'horlogerie et à des industries connexes ;
- 3 à la mécanique de précision ;
- 2 à des fabrications d'optiques et d'appareils photographiques ;
- 4 à des industries diverses ;
- 3 à l'enseignement.

Nous pouvons maintenant essayer de récapituler les renseignements recueillis et de voir l'apport de l'École aux grandes branches de l'activité nationale. Nous trouvons pour 343 anciens élèves :

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - Artisanat        | 113, soit 32,91 % |
| - Industrie        | 181, soit 52,77 % |
| - Commerce         | 3, soit 0,89 %    |
| - Services publics | 46, soit 13,41 %  |

Les industries qui font le plus appel aux anciens élèves de l'É.N.H sont, bien entendu, en premier lieu l'industrie horlogère, puis les industries mécaniques et électriques, et les industries d'optique. Nous n'avons pour ainsi dire pas trouvé d'anciens élèves pour laquelle les connaissances générales techniques et pratiques acquises à l'École soient inutiles. Nous n'avons noté qu'un seul cas, celui d'un ancien élève devenu Inspecteur de Police et encore a-t-il pris soin de noter dans sa réponse qu'il avait l'intention de

reprendre le fonds de son père artisan horloger !

Nous avons également étudié comment variait le niveau de qualification, suivant le temps écoulé depuis la sortie de l'École. Nous obtenons le tableau suivant :

| Élèves sortis depuis : | Artisans | Chefs d'entreprise | Cadres supérieurs | Cadres Moyens | Ouvriers Profess. | Fonctionn. supérieurs | Fonctionn. Moyens | Fonctionn. Subalternes |
|------------------------|----------|--------------------|-------------------|---------------|-------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| 1 à 10 ans             | 42       | 9                  | 15                | 28            | 41                | 7                     | 4                 | 1                      |
| Pour cent              | 28       | 6                  | 10                | 18,66         | 29,33             | 4,66                  | 2,66              | 0,66                   |
| 11 à 20 ans            | 47       | 5                  | 13                | 14            | 19                | 2                     | 15                | 0                      |
| Pour cent              | 40,87    | 4,34               | 11,30             | 12,17         | 16,52             | 1,73                  | 13,04             | 0                      |
| Plus de 20 ans         | 25       | 5                  | 14                | 12            | 7                 | 3                     | 12                | 0                      |
| Pour cent              | 32,05    | 6,40               | 17,95             | 15,38         | 8,97              | 3,83                  | 15,38             | 0                      |

**ÉLÉMENTS POUR UN ESSAI DE CONCLUSIONS.** Quelles conclusions pouvons-nous essayer de tirer de ce tableau ? Nous constatons d'abord que le nombre des chefs d'entreprises industrielles reste à peu près invariable oscillant aux environs de 6%. C'est qu'en effet il faut, pour devenir chef d'entreprise, en dehors des connaissances dispensées par l'École et de l'expérience supplémentaire acquise dans la profession, des possibilités financières que n'ont pas tous les élèves, qui viennent de milieux différents et parfois modestes, les aptitudes intellectuelles étant les seules requises pour entrer à l'École. Tout au plus pouvons-nous noter que, si parmi les élèves depuis 11 à 20ans, il y a 4% de chefs d'entreprises contre 40% d'artisans, il y en a 6% contre 32% d'artisans parmi les élèves ayant quitté depuis 20 ans. Pouvons-nous inférer qu'un certain nombre d'artisans augmentant les dimensions de leur affaire prennent la tête de petites entreprises industrielles ? Une enquête plus approfondie serait nécessaire pour le savoir. La variation significative est celle que nous avons déjà signalée, à savoir la diminution des ouvriers professionnels (de 29% pour les élèves ayant moins de 10 ans de vie professionnelle, à 9% environ pour ceux ayant plus de 20 ans). On constate en même temps d'ailleurs une augmentation des cadres supérieurs et une certaine constance des cadres moyens. Il est probable que les élèves ayant débuté dans les cadres moyens très tôt, les plus doués, passent dans les cadres supérieurs, où ils sont remplacés par leurs camarades moins brillants dont le stage comme ouvriers a été plus long. Ce mouvement doit être assez net, puisqu'il n'est pas masqué par la sortie, dans les dernières années, d'un nombre accru de « techniciens » formant rapidement, nous l'avons vu, des cadres moyens et supérieurs. Le nombre des fonctionnaires paraît moins élevé dans les dernières promotions sorties, mais les fonctionnaires supérieurs y sont en plus grande proportion. La raison doit en être que ce sont les sections récentes qui fournissent à l'État et aux collectivités leurs agents techniques.

Essayons pour conclure de dégager les constatations essentielles qui ressortissent de cette étude sommaire. Les débouchés offerts aux anciens élèves sont extrêmement variés ; la formation reçue les met à même de s'adapter dans un grand nombre d'industries ; néanmoins, c'est vers les industries relevant de l'horlogerie qu'ils se dirigent en majorité, ce qui prouve, comme nous l'avons déjà signalé, qu'elle mérite les encouragements de tous ceux qui s'intéressent au développement de cette industrie en France.

La formation pratique que reçoivent les élèves leur permet de faire, dès leur sortie, de bons ouvriers professionnels, mais, de plus, leur formation théorique et générale les destine à des postes plus élevés dans la hiérarchie professionnelle, et effectivement ils y accèdent assez rapidement. Cette formation complète permet à une proportion importante de ceux qui le désirent d'accéder à une situation indépendante, soit comme chefs d'entreprises, soit comme artisans, sous réserve, bien entendu, de disposer de certains capitaux (...).

Au total, notre travail n'apporte pas beaucoup de nouveau. Toutefois il nous permet de contrôler par les chiffres ce que nous savions déjà : la vieille École d'Horlogerie de Besançon, qui sait allier aux traditions de qualité de l'horlogerie française, les plus récentes découvertes de la technique, enseignées par un personnel d'élite, mérite le renom dont elle jouit dans la région horlogère de Besançon, dans toute la France, et même au dehors de nos frontières.

Maurice Maillard, *Secrétaire Régional d'Orientation Professionnelle pour l'Académie de Besançon.*

## Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNH de Besançon

-----

Le bal traditionnel qui clôt (en principe), chaque année, l'Assemblée générale des Anciens élèves de l'ÉNH retient l'attention de tous les Bisontins. Au fil du temps il est devenu la manifestation qu'il ne faut surtout pas manquer. Celui du 17 mars 1951, a particulièrement marqué les esprits tant par la qualité des orchestres (dont l'un, remarquable est composé uniquement des élèves de l'École) que par l'originalité du thème utilisé et les dimensions de la salle de bal (les dortoirs de l'École)... La presse régionale s'en fait toujours l'écho. Voici le compte rendu de « La République<sup>(1)</sup> » qui ne tarit pas d'éloge et touche même au dithyrambe :

“Le plus grand bal de l'année aura été sans conteste  
« LA NUIT DE L'HORLOGERIE »  
parfumée de délicieuses senteurs”

“Le bal brillant organisé chaque année par les Anciens Élèves de l'École d'Horlogerie a recueilli un succès immense. Une aile entière de cet établissement national suffisait à peine aux couples ayant, dans la nuit de samedi à dimanche, envahi les dortoirs aux vastes dimensions qui, sous les lumières de myriades d'ampoules colorées, formaient un dancing gigantesque dans une ambiance féerique.

Il est rare de voir une piste de danse de pareille envergure, mais ce ne fut pas trop car il y avait plus de six cents danseuses et danseurs. Les deux orchestres Toffel et Horlo-Jazz, chacun de leur côté assuraient leur rôle à la perfection, si bien que cette « nuit de l'Horlogerie » (pour l'appeler par son nom) connut un enthousiasme sans limites. Élèves et anciens sont toujours fidèles à cet élégant rendez-vous qui est certes aussi gai qu'un bal d'étudiants.

Les parfums délicats offerts aux dames se mêlaient à la fraîcheur et aux couleurs chatoyantes des robes de soirée. Lucien Lelong avait apporté sa gamme d'extraits de fleurs et lorsque vers une heure du matin, la bataille de fleurs battit son plein comme au carnivals de la Côte-d'Azur, l'atmosphère était embaumée de mille senteurs printanières et merveilleuses.

À la table d'honneur on pouvait voir autour du Président de l'Association des Anciens Élèves, MM. Lefebur du Cabinet du Préfet, représentant le M. Lecornu empêché ; Couénoud, vice-Consul de Suisse ; Sellier, adjoint représentant le Maire de Besançon ; Granier, inspecteur principal de l'Enseignement Technique et Mme ; Bastian directeur de l'École d'Horlogerie et Mme ; Donat, directeur du Cetehor et Mme ; M. Dodane, président de la Fédération nationale de l'Industrie Française de la Montre ; M. Hauser-Boudinet, délégué national de la Fédération des Horlogers-Bijoutiers.

L'excellence de l'ambiance était due à l'organisation très difficile mais parfaitement assurée par le Comité de l'Association des Anciens Élèves, amicale florissante dont le souci est d'encourager les élèves en maintes occasions et plus particulièrement lors de la remise des prix de l'École.

L'an passé une salle de danse n'avait pas suffi, cette fois deux salles arrivaient avec peine à contenir la foule, on juge de l'embarras des organisateurs pour l'an prochain.

Que de jeunesse, que d'amis de l'École d'Horlogerie. Aussi ce grand bal se terminera-t-il à l'aube, selon l'expression consacrée qui fut plus que vraie.

Dans la nuit, les magnifiques bâtiments de l'École resplendissaient de lumières multicolores... On avait oublié le temps. Les heures furent brèves, rythmées par des orchestres valeureux et inlassables.

On n'oubliera pas à Besançon cette soirée d'enchantement délicieusement parfumée qui fut une symphonie de musique et de lumière grâce à l'ingéniosité d'Anciens Élèves qui aiment par dessus tout leur École d'Horlogerie”.

---

(1) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 23, 1951, p. 43.

## Association Amicale des Anciens Élèves de l'ÉNP de Besançon

### L'impossible fusion des Associations des Anciens Élèves des ÉNH de Besançon et Cluses<sup>(1)</sup>...

La Section « Côte-d'Azur » a réussi à réunir depuis la fin des années 1940, dans une parité de bon aloi, des anciens élèves de Besançon et de Cluses pour faire nombre. C'est une section dynamique qui regroupe une vingtaine d'adhérents et qui œuvre pour la « fusion » des deux Associations d'Anciens Élèves en une seule entité. Las, si la section « Côte-d'Azur » vit fort bien cette expérience, l'idée n'est pas partagée par Cluses qui reste très jalouse de ses prérogatives et qui a peur de perdre son indépendance dans cette « union » au profit de Besançon<sup>(2)</sup>. Pour montrer combien la Section Côte-d'Azur est favorable au rapprochement des deux Associations, son président (qui est clusien), n'hésite pas à utiliser les alexandrins et les acrostiches pour exprimer ses vœux mais aussi ses regrets...

Double acrostiche entrelacés sur les noms de

BESANÇON-CLUSES

B isontins et Clusiens, ici tout s'entremêlent.  
C est notre grand souhait de les voir réunis.  
E t dans un même élan, tous heureux se rappellent  
L es souvenirs d'antan qui les ont tant unis.  
S i nous intercalons dans ce bref acrostiche  
U ne à une les lettres de ces noms prestigieux,  
A h, c'est bien pour prouver que chez nous point de triche  
S ans arrière pensée nous nous trouvons heureux.  
N ous nous réunissons, nous savons nous comprendre  
E t nul ne saurait croire combien ont de plaisir  
Ç es Bisontins Clusiens, pleins d'humour à revendre  
S ous le sceau de l'estime qui ne saurait finir  
O n ne saurait en vain contester notre union  
N ous en sommes tous fiers, telle est notre opinion.

Giberge, César  
Dédié à mes chers amis de l'Amicale  
BESANÇON-CLUSES « Côte-d'Azur »

César GIBERGE

Nice le 2 février 1954

Président de l'Amicale des Anciens de Besançon-Cluses (Côte-d'Azur)

Messieurs,  
S'il faut aujourd'hui, croire un conte de jadis ;  
Le BON DIEU fit là-haut l'école buissonnière,  
Il s'en alla alors dans son beau Paradis,  
Et il interrogea le brave et bon Saint-Pierre.  
« Voyons, demanda-t-il à l'auguste concierge,  
« Cette Union des anciens de Cluses et Besançon  
« Est-ce réalité ? a-t-on brûlé des cierges ?  
« Pour en finir enfin une fois pour de bon... »  
Et tout en chiffonnant son antique auréole  
Saint-Pierre répondit : « C'est dur, Père Éternel,  
« Les uns ne veulent pas mélanger ces écoles,  
« Les autres au contraire répondent à votre appel  
« Nous savons que pourtant sur la Côte bénie  
« Nommée par les humains – Belle Côte d'Azur -

« Il est un groupement de beauté infinie  
« Qui répond à vos vœux, dans le sens le plus pur. »  
« Et pourquoi, ce qui est possible en cette rive  
« Ne peut se propager ? dit le Seigneur outré,  
« Seigneur c'est par vous seul qu'il faut qu'aux hommes arrive  
« Cet esprit large et sain, car ils sont tous prostrés,  
« Les uns disent du bien de semblable accointance,  
« les autres au contraire n'en sont pas partisans.  
« Qu'il est dur d'accorder ces esprits où l'outrance  
« Les porte quelquefois à des faits méprisants. »  
Alors le Bon Seigneur, courroucé, mécontent,  
Brisa son Paradis d'un geste plein de flammes ;  
Et depuis nous sentons en nous réunissant,  
Des bouts de Paradis qui nous tombent dans l'âme.

(1) In *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n° 32, 1954.

(2) Si Besançon semble, de prime abord, très favorable à ce projet de fusion, on relève cependant dans certains comptes-rendus des réticences qui non rien à envier à Cluses.

## ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE D'HORLOGERIE DE BESANÇON

### RAPPORT DU DIRECTEUR (Extraits)<sup>(1)</sup>

Aux Conseils d'Administration et de Perfectionnement, le point de la situation en 1955

**1) Les élèves** : à la rentrée d'octobre 1954, nous comptons :

- à l'ÉNPH : 325 élèves dont 190 internes,
- au Collège Technique : 424 élèves dont 55 internes,
- au Collège Moderne : 178 élèves dont 17 internes,
- au Centre d'Apprentissage\* : 156 élèves.

Soit, pour le Groupe scolaire un total de 927 élèves dont 262 internes. En ajoutant les élèves du Centre d'Apprentissage, on atteint un effectif total de 1083 élèves.

**2) Cours du « soir »** : 145 auditeurs suivent des Cours de Promotion du Travail et 52 élèves des Cours Professionnels.

**3) Résultats obtenus aux divers examens en juillet et octobre 1954 :**

| Examens                                          | élèves présentés | élèves reçus |
|--------------------------------------------------|------------------|--------------|
| - CAP industriels :                              | 96               | 58           |
| - CAP commerciaux                                | 23               | 18           |
| - BEI                                            | 69               | 38           |
| - BEC                                            | 23               | 18           |
| - Diplôme d'Élève Breveté                        | 51               | 36           |
| - Baccalauréat Technique 1 <sup>re</sup> partie  | 25               | 19           |
| - Baccalauréat Technique 2 <sup>e</sup> partie   | 11               | 9            |
| - Concours d'entrée à l'Institut de Chronométrie | 14               | 9            |

**4) Santé physique** : Tous les examens médicaux ont démontré qu'en moyenne la santé des élèves était bonne (...). De 1945 à 1955, aucune épidémie sérieuse qui aurait nécessité un licenciement n'est survenue (...).

**5) Santé Morale** : Comme tout établissement scolaire nous constatons l'évolution des comportements, et si notre rôle en matière d'éducation devient chaque jour plus difficile, cela tient aux faits sociaux et aux changements que le progrès apporte dans la vie familiale. Aucun problème disciplinaire aigu ne s'est posé (...). On ne peut que regretter l'obligation créée par la consistance de nos locaux d'établir des contacts trop étroits entre des élèves d'âges très différents, de 11 à 12 ans à la base, 22 à 23 ans au sommet. Il arrive même trop souvent que le même fait se produise au sein même d'une même classe. C'est ainsi que dans toutes les troisièmes, nous trouvons des jeunes de 15 ans et d'autres qui ont 18 ou 19. À cette époque de l'évolution physiologique chez l'enfant, il serait souhaitable que de tels faits ne se produisent pas. Comment les éviter puisque très souvent l'admission dans ces classes est la conséquence d'une réorientation vers le « technique » ? (...).

**6) Activités parascolaires.** (...) Nous avons le rare bonheur de posséder depuis quelques années une excellente équipe de Professeurs et de Maîtres d'Éducation Physique qui se donnent tout entier à leurs tâches (...). Notre Association Sportive Scolaire glane chaque année un certain nombre de trophées, dans à peu près tous les sports : athlétisme, football, escrime, aviron..., du Championnat d'académie quand ce n'est pas au Championnat de France (...). (On compte aussi) d'autres organisations de loisirs qui sont : cinéma, modèles réduits, photographie, radio, orchestre, théâtre...

**7) Personnel.** En 1945, le personnel du Collège Moderne et Technique comprenait :

- 21 professeurs pour l'Enseignement Général,
- 8 professeurs techniques et professeurs techniques adjoints, pour l'Enseignement Professionnel,
- 3 fonctionnaires pour le service de surveillance
- Une seule femme de ménage pour l'entretien des locaux du Collège.

En 1945, l'École Nationale d'Horlogerie comptait :

- 5 professeurs pour l'Enseignement Général (3 pour les sciences, 2 pour les lettres et les langues vivantes),
- 15 professeurs techniques et professeurs techniques adjoints qui assuraient la l'Enseignement Professionnel,

(1) Pour la totalité du rapport exposé le 13 mai 1955, voir *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves* n°36, 1955, pp. 7 à 33.

(\*) Pour les sections : horlogerie et mécanique de précision

- Un surveillant général et 6 maîtres d'internat pour assurer les services de l'internat et la surveillance de l'externat,
- 28 agents chargés des services de l'entretien.

En 1955, la situation pour l'ensemble du Groupe : Collège Moderne, Collège Technique, École Nationale Professionnelle d'Horlogerie (non compris le Centre d'Apprentissage qui dispose d'un personnel spécifique), est la suivante :

- 33 professeurs pour l'Enseignement Général dont :
  - 12 pour les disciplines scientifiques,
  - 11 pour les disciplines littéraires,
  - 5 pour les langues vivantes
  - 2 pour l'enseignement commercial ;
  - 5 professeurs et maîtres d'Éducation physique ;
- 38 professeurs, professeurs techniques et professeurs techniques adjoints, pour l'Enseignement Professionnel : Dessin industriel, Mécanique théorique, Technologie et Atelier.
- Un surveillant général assisté de 12 personnes constituent le personnel de surveillance.
- 28 personnes assurent le fonctionnement de l'internat et l'entretien des locaux (...).

**8) Aspect financier.** À titre indicatif (compte tenu de la période de guerre) le compte rendu financier de l'exercice 1944, indique les chiffres suivants :

- Dépenses budgétaires totales : 4 108 247 francs 90,
- Traitement du personnel : 2 747 146 francs,
- Entretien des élèves et du matériel : 1 139 839 francs 50,
- Dépenses d'atelier : 149 702 francs 40,
- Dépenses extraordinaires (crédit d'équipement et taxe d'apprentissage) : 71 560 francs.

Les propositions budgétaires pour 1945 s'élevaient à un total de 5 042 487 francs.

**Le compte rendu financier de 1954**, ramené aux seuls chiffres comparables avec ceux ci-dessus, donne :

- Dépenses budgétaires totales : 105 723 229 francs,
- Traitement du personnel : 31 652 576 francs,
- Entretien des élèves et du matériel : 31 652 576 francs,
- Dépenses d'atelier : 4 422 471 francs,
- Dépenses extraordinaires : 17 503 001 francs.

(...) Il convient cependant de préciser que l'ordre de grandeur des dépenses sont faites pour l'ensemble du Groupe scolaire : Collège Moderne, Collège Technique, École Nationale Professionnelle d'Horlogerie et Centre d'Apprentissage, non compris les travaux de construction et les grosses réparations, quelles que soient les collectivités qui les subventionnent : familles des pensionnaires, État et Ville de Besançon. Nous arrivons alors au chiffre approximatif de 154 millions.

### 9) Le point sur les équipements.

- **Les salles de classes.** Un effort particulier se devait d'être accompli car le mobilier scolaire souffre beaucoup (...). Il n'y avait en 1945, sauf dans les amphithéâtres que d'anciennes tables avec banc solidaire. Ces tables devaient être fréquemment réparées et n'étaient pas adaptées à la taille des élèves (...). Nous avons commencé à les remplacer, année par année pour leur substituer, soit par des tables individuelles, soit par des tables doubles, soit même avec armoire, pour la grande salle d'études. 400 tables, 728 chaises ont été achetées depuis 1946. Un peu partout, nos anciens bureaux de maîtres, qui n'étaient souvent que des tables boiteuses, ont été remplacés par des chaises de maîtres convenables, soit que nous les ayons achetées, soit qu'elles aient été construites dans notre atelier de menuiserie. Je n'aurai garde d'oublier l'effort important réalisé par cet atelier pour de très nombreux aménagements intérieurs : placards, bibliothèques, armoires de rangement, etc. dans nos nouvelles salles de dessin, nous avons mis en place 92 tables inclinables individuelles, très larges et très stables, et nous avons fait l'acquisition pour toutes les salles de dessin de 260 chaises hautes avec dossier (...). Notre salle d'Enseignement commercial a été pourvue de 20 bureaux métalliques spacieux dans lesquels viennent prendre place, sur un support escamotable, les machines à écrire. Bien entendu, nous y avons mis des sièges dactylo très confortables. Quant au matériel il s'est accru : d'un classeur métallique ; d'un bureau pour le professeur ; de 7 machines à écrire et d'un duplicateur à alcool.

Dans presque toutes les classes anciennes et dans toutes les nouvelles, nous avons remplacé les anciens tableaux noirs en bois par des tableaux en verre, de teinte vert foncé, plus agréable à l'usage et surtout à peu près inusables (...).

Le matériel audio visuel comprend maintenant :

- 1 cinéma 16 mm. sonore à poste fixe,
- 1 cinéma 16 mm. muet transportable ;
- 4 épidiastopes ;
- 1 électrophone ;
- 1 magnétophone.

- **Équipement des ateliers.** Bien que l'effort réalisé ait été particulièrement important, et que nous ayons dépensé plus de 85 millions en achat de machines (de 1945 à 1955), je me bornerai qu'à une énumération rapide, ce qui constitue une augmentation considérable de notre potentiel de travail. Auparavant, je dois cependant dire que de nouveaux ateliers, qui n'existaient pas, ont été ouverts :

- un atelier de fabrication mécanique avec presse à découper, tours à décolleter, tours de reprises, machines automatiques diverses ;
- un atelier de pendulerie et de moyenne horlogerie ;
- un atelier de réglage pour l'horlogerie et la formation des régleuses ;
- un atelier d'horlogerie électrique

Enfin l'École était à peu près complètement dépourvue de bureaux d'études. En aménageant celui-ci dans un local très vaste et en lui adjoignant un bureau de lancement, nous avons créé un organisme qui est un des rares atteignant cette importance dans les établissements d'Enseignement Technique du deuxième degré. Bien entendu, la somme précitée ne comprend pas les nombreuses machines et accessoires divers que nous avons exécutés dans nos ateliers pour notre propre compte.

**BUREAU d'ÉTUDES et de LANCEMENT :**

- 1 machine à tirer les bleus Jandus puissante et rapide ;
- 1 installation pour l'exécution de microfilms ;
- 1 appareil pour la photocopie ;
- 1 lecteur de microfilms ;
- 18 tables à dessin modernes avec servante ;
- 10 bureaux métalliques ;
- 1 planning général et plusieurs tableaux annexes ;
- de nombreux meubles de rangement et de classement pour plans, archives et documentation.

**SERVICE du CONTRÔLE des ESSAIS et de la MÉTROLOGIE :**

- 1 machine universelle pour essais mécaniques ;
- 4 microduromètres ;
- 1 microscope mesureur universel Hauser ;
- 1 machine à mesurer universelle de la Société Genevoise ;
- 5 comparateurs optiques ou optomécaniques ;
- 1 machine automatique à diviser la ligne droite S.I.P
- 2 machines à pointer, dont une permettant la rectification de haute précision ;
- 1 microscope métallographique, 1 projecteur de profil grand modèle.

**ATELIERS de MÉCANIQUE et de FABRICATION :**

111 machines-outils courantes, soit :

- 43 tours d'outilleurs, dont 10 fabriqués dans nos ateliers ;
- 23 tours parallèles ;
- 7 fraiseuses normales ;
- 9 petites fraiseuses d'outilleurs ;
- 6 étaux-limeurs ;
- 4 machines à rectifier cylindriques ;
- 3 machines à rectifier les surfaces planes ;
- 11 perceuses ;
- 5 tours à décolleter ;

15 machines spéciales, parmi lesquelles :

- 1 aléuseuse ;
- 1 contourneuse automatique à deux têtes ;
- 1 machine à roder universelle ;
- 1 machine à fileter à la fraise ;
- 1 machine à rectifier les filets ;
- 2 machines à tailler.

ATELIERS de TRAITEMENTS THERMIQUES :

L'atelier est en projet. Pour l'instant les matériels ont été mis en place dans la dépendance d'autres ateliers et à la forge. Les achats ont donc été limités à :

- 4 fours électriques ;
- 2 feux de forge au gaz propane.

ATELIERS d'HORLOGERIE :

- 1 projecteur de profil de la Société Genevoise ;
- 1 microscope mesureur Isoma ;
- 1 chambre frigorifique pour essais aux températures ;
- 6 oscillomètres de contrôle de la marche des montres ;
- 2 tours d'outilleurs ;
- 8 tours de calibristes ;
- 19 tours à finir ;
- 20 double-lunette ;
- 6 perceuses.

De nombreuses petites machines spéciales pour travaux d'horlogerie telles que machines à compter, spiramètres, machines à équilibrer, potences, etc. Nous avons remplacé les antiques tabourets sans dossier par des chaises dactylo, et je ne puis énumérer les nombreux achats faits tant en petit outillage qu'en appareils de démonstration et instruments.

ATELIER de MENUISERIE, ÉBÈNISTERIE-MODELAGE :

- 1 scie à ruban ;
- 1 scie circulaire ;
- 1 ponceuse suspendue,
- 1 scie à découper.

Les ateliers de mécanique ont procédé à son intention à l'usinage et au montage d'une raboteuse moderne, type Guillet, de 500 mm. de passage.

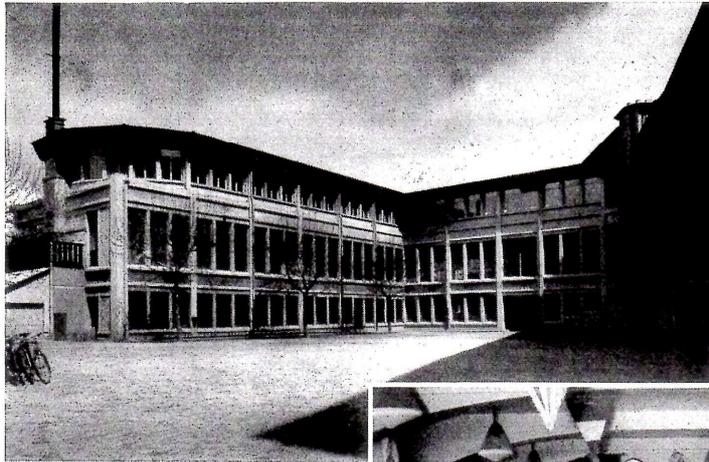
INSTALLATIONS DIVERSES :

- 1 groupe électrogène de secours semi-diesel de 33 KVA ;
- 1 installation d'air comprimé de 17 CV. ;
- 1 magasin général pour métaux, fournitures ;
- 1 installation au pistolet...

...

ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE de BESANÇON

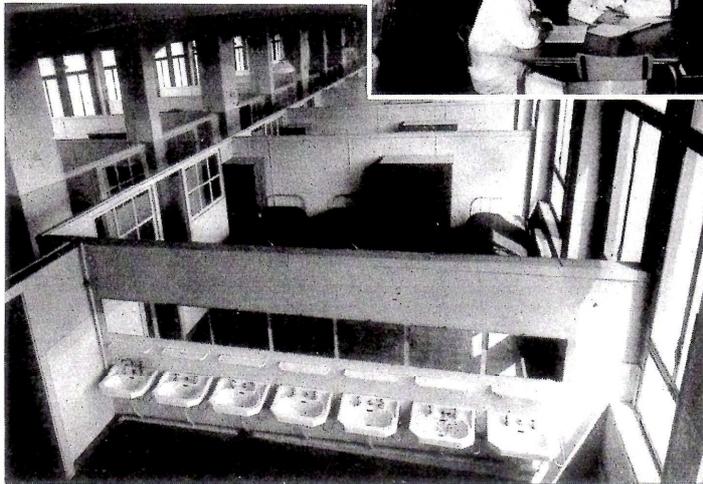
Une École en extension et en pleine modernisation (1956)<sup>(1)</sup>



↳ La deuxième cour de récréation  
(photo E.N.H.)



↳ Le foyer des élèves  
(photo E.N.H.)



↳ Les nouveaux aménagements des dortoirs  
(photo E.N.H.)

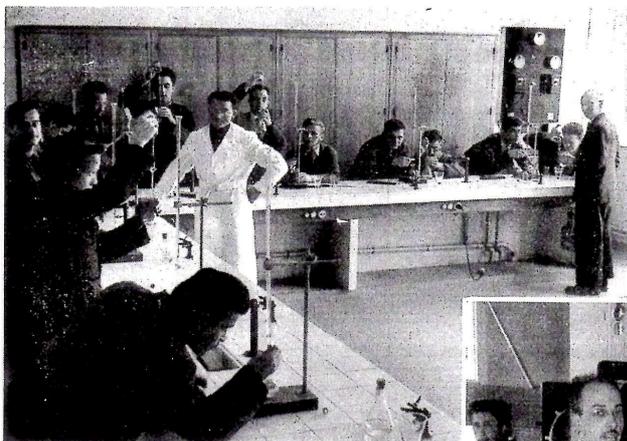
A. M. D'après Louis Bastian, in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 12 p., 1956.

Annexe 4

doc. 18 1/4

ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Une École en extension et en pleine modernisation (1956)<sup>(1)</sup>



← Salle de manipulations de chimie  
(photo H. Labaye)



Travaux pratiques de la section >  
« Automation »  
(photo H. Labaye)



← Métrologie et machines à pointer  
(photo H. Labaye)

A. M. D'après Louis Bastian, in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 12 p., 1956.

Annexe 4

doc. 18 2/4

ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Une École en extension et en pleine modernisation (1956)<sup>(1)</sup>



↳ Les élèves ingénieurs  
dans leur salle de devoirs  
(photo H. Labaye)



Le bureau de ↳  
lancement et de  
préparation  
(photo H. Labaye)



Le bureau d'études ↳  
(photo Meusy)

A. M. D'après Louis Bastian, in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 12 p., 1956.

Annexe 4

doc. 18 3/4

ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Une École en extension et en pleine modernisation (1956)<sup>(1)</sup>



↳ L'atelier de mécanique de précision  
(photo H. Labaye)



L'atelier de > bijouterie  
(photo H. Labaye)



[L'atelier d'horlogerie de gros > volume  
(photo H. Labaye)

A. M. D'après Louis Bastian, in *L'École Nationale Professionnelle d'Horlogerie de Besançon*, tiré à part, 12 p., 1956.

Annexe 4

doc. 18 4/4

**ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON**  
**Organisation, fonctionnement, conditions d'admission, programmes... (1946)<sup>(1)</sup>**

**Renseignements Généraux.** L'ÉNH de Besançon est placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation nationale, Direction de l'Enseignement technique. Elle est administrée suivant les mêmes règles que les ÉNP auxquelles elle se rattache assez étroitement, tant pour le recrutement des élèves que pour le niveau de l'enseignement qui y est donné. Les élèves, exclusivement masculins, sont classés dans quatre sections :

**1° Trois sections normales pour :**

- a) la formation des horlogers complets, qui trouvent leur emploi dans le commerce, l'industrie et la réparation ;
- b) la formation de mécaniciens précisionnistes, spécialistes en petite mécanique : fabrication d'outillages, de petites machines, d'appareils de contrôle, etc. ;
- c) la formation de bijoutiers-boîtiers ayant des connaissances en joaillerie, gravure, serti, etc.

**2° Une section spéciale\*** pour la formation des techniciens en mécanique horlogère, futurs chefs de fabrication, nécessaires aux industries de la petite mécanique et de l'horlogerie. Cette section prépare à l'Institut de Chronométrie où sont formés les ingénieurs en mécanique horlogère diplômés par la Faculté de Besançon.

**Régime et frais des études.** Le régime de l'École est l'externat pour les élèves de la ville et l'internat pour les élèves du dehors. L'enseignement est gratuit. L'École prend à sa charge une partie des frais d'atelier. Restent à la charge des parents les frais d'outillage, de fournitures d'atelier et scolaires et toutes dépenses ayant un caractère personnel. Les élèves horlogers doivent, en particulier, faire l'achat d'un outillage personnel important qui leur servira par la suite pour l'exercice de leur profession. Le prix annuel de la pension, révisable chaque année (11 340 francs en 1945) comporte, nourriture, le couchage (sauf les draps) et les menus soins habituels réservés aux élèves des lycées et collèges : soins médicaux (sauf médicaments), blanchissage, raccomodage. Des Bourses et dégrèvements peuvent être accordés par l'État (...).

---

(1) AOB, extraits in *École Nationale d'Horlogerie et de Mécanique de Précision de Besançon*, plaquette de présentation, Besançon, Imprimerie du « Comtois ».

(\*) La Section des Techniciens a pour but de former, entre autre, les futurs chefs de fabrication de l'Industrie Horlogère. Aussi convient-il de préciser ici ce qu'on attendra d'eux lorsqu'ils auront quitté l'École. Il ne peut plus être question, étant donné l'évolution de la technique horlogère de former des artisans ou des chefs de fabrication habitués aux méthodes qui consistaient simplement à rassembler des pièces détachées, d'origine diverse, plus ou moins adaptées les unes aux autres, de les retoucher, puis d'assurer ensuite la mise en marche du mécanisme ainsi constitué. La précision exigée, l'emploi des machines modernes conduisent à l'exécution d'une montre suivant les principes analogues à ceux qui régissent la fabrication en série des automobiles ou des avions. L'étude préalable très poussée jusqu'en ses moindres détails, l'emploi d'appareils de contrôle et de mesure très précis, l'extrême division du travail, exigent du chef de fabrication des connaissances totalement différentes du rhabilleur, revendeur en horlogerie. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'un élève technicien reçoive une formation qui le rende apte à devenir, en quittant l'École, horloger commerçant bien connu dans les moindres petites villes de France. Par contre, il acquerra, au cours de ses quatre années d'études des connaissances profondes en dessin industriel – étude et réalisation – un bagage scientifique important et une compétence réelle en matière de procédés de fabrication, pour tout ce qui concerne les appareils de petit volume, comportant ou non des mécanismes d'horlogerie : compteurs, enregistreurs, galvanomètres, appareils de métrologie, de radio, etc. Les appareils de ce genre sont chaque jour plus nombreux dans les installations industrielles, à bord des avions ou des bateaux, et c'est la raison qui justifie le développement considérable donné pendant ces dernières années aux industries qui les fabriquent. Ce sont le plus souvent de petites industries qui n'entendent pas toujours faire appel à des ingénieurs pour la direction de leurs ateliers, mais qui ont un besoin absolu de techniciens connaissant le travail d'atelier, les méthodes modernes de fabrication et d'usinage, le tout s'appuyant sur des connaissances mathématiques, scientifiques et techniques très sérieuses.

Le mot Technicien est alors employé dans un sens identique à celui qui est d'usage courant en Suisse ou ce genre d'industrie de précision est particulièrement en honneur. Nous dirions, en France, avec plus d'exactitude, Sous-Ingénieur, si ce terme n'avait pas été discrédité par l'abus qu'on en a fait. Les progrès scientifiques réalisés pendant la guerre de 1939-45, sont tels que la compétence des ingénieurs doit s'élever considérablement, et qu'il devient maintenant indispensable d'introduire un nouvel intermédiaire entre lui et le contremaître ou le chef d'atelier. C'est la place qui reviendra aux techniciens que vont former les Écoles Nationales, et nul doute ceux issus de la Section de spéciale de l'ÉNH de Besançon n'y trouvent très honorablement leur place. Nombreuses sont les offres qui n'ont pu être satisfaites (Note infra-paginale de Louis Bastian).

*Composition sommaire du trousseau* : 2 vêtements complets dont un neuf ; un pardessus chaud ; un imperméable ; 2 bérets basques ; un pull-over ; 6 chemises de jour ; 3 chemises de nuit ou pyjamas ; 4 caleçons ; 6 paires de chaussettes ; 12 mouchoirs ; 4 serviettes de table ; 6 essuie-mains d'atelier ; 6 serviettes de toilette ; 2 paires de drap (pour lit de 0,80 x 1,90) ; une forte couverture ; 2 blouses grises pour la classe ; 2 combinaisons d'atelier (blouses pour les horlogers) ; une tenue sportive.

Les élèves doivent en outre posséder une bonne boîte de compas, une planche à dessin (650 x 420) et un jeu complet d'instruments : té, équerre, double-décimètre, etc. Ils ont aussi à se procurer les livres qui figurent sur la liste officielle remise au moment de la rentrée.

#### L'enseignement et ses sanctions.

- **Durée des études** : 4 années dans toutes les sections. Cette durée peut-être réduite à 3 ans pour les élèves qui satisfont aux épreuves des concours spéciaux institués pour l'admission direct en 2<sup>ème</sup> année.

- **Nature de l'enseignement** : l'enseignement théorique et pratique a pour base une large formation générale poursuivie pendant toute la durée des études. Une place importante est faite aux manipulations expérimentales, aux travaux d'atelier et de laboratoire.

- **Horaires hebdomadaires** (année 1945-1946) :

|                                                               | SECTIONS NORMALES      |                        |                        |                        | SECTION des TECHNICIENS |                        |                        |                        |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                               | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année | 4 <sup>ème</sup> année | 1 <sup>ère</sup> année  | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année | 4 <sup>ème</sup> année |
| Enseignement littéraire (Français, Histoire Langues vivantes) | 6                      | 6                      | 4                      | 4                      | 2                       | 2                      | 1                      | 1                      |
| Mathématiques                                                 | 3                      | 3                      | 2                      | 1                      | 8                       | 10                     | 2                      | 2                      |
| Sciences                                                      | 2                      | -                      | -                      | -                      | 3                       | 3                      | 1                      | 1                      |
| Mécanique et Électricité                                      | -                      | 1                      | 3                      | 3                      | -                       | -                      | 5                      | 4                      |
| Technique professionnelle                                     | 3                      | 3                      | 4                      | 5                      | 5                       | 5                      | 9                      | 14                     |
| Dessin industriel                                             | 4                      | 4                      | 4                      | 4                      | 5                       | 5                      | 5                      | 5                      |
| Atelier                                                       | 22                     | 24                     | 26                     | 26                     | 20                      | 20                     | 20                     | 18                     |
| Éducation physique                                            | 2                      | 2                      | 2                      | 2                      | 2                       | 2                      | 2                      | 2                      |

- **Sanctions des études** : Tous les élèves qui satisfont aux règles définies par les arrêtés ministériels d'attribution obtiennent le Diplôme d'Élève Breveté des École Nationales d'Horlogerie. Mention est faite sur le diplôme de la spécialisation du titulaire. L'arrêté ministériel du 30 avril 1939 a fixé ainsi qu'il suit les conditions d'attribution du Diplôme d'Élève Breveté. Obtenir, pendant les deux dernières années d'études, une moyenne générale au moins égale à 12 pour l'atelier, 10 pour le dessin industriel et 6 pour les autres matières.

- **Admission à l'Institut de Chronométrie**. Les élèves techniciens, titulaire du Diplôme de cette spécialité, peuvent subir les épreuves du concours d'admission à l'Institut de Chronométrie. Après deux années d'études dans cet Institut, ils obtiennent le titre d'ingénieur-horloger délivré par la Faculté de Besançon, s'ils satisfont aux épreuves d'un examen spécial.

**Débouchés**. Placement : l'École Nationale d'Horlogerie et le service d'offres et de demandes d'emploi de l'Association des Anciens Élèves de cette École s'occupent du placement des élèves sortants. Ce placement est facilement assuré parce que la main-d'œuvre, les cadres moyens (Sections normales) et les cadres supérieurs (Section spéciale) font le plus grand défaut dans les industries françaises de précision, lesquelles sont obligées de faire appel à des éléments étrangers\*. Le chiffre de nos importations dans tout ce qui concerne la petite mécanique de précision, l'horlogerie de petit et gros volume, la mécanique horlogère, les compteurs, enregistreurs, l'appareillage électrique, etc., est un autre témoignage de l'insuffisance de la formation professionnelle pour ces industries. C'est faute de précisionnistes que notre Pays importe chaque année de l'Étranger pour des centaines de millions de machines et appareils de précision<sup>(1)</sup>.

**Organisation de l'admission**. Le recrutement a lieu exclusivement par voie de concours.

- **Sections normales** (1<sup>ère</sup> année)

- Être Français. Avoir au moins 14 ans dans l'année du concours. Ne pas atteindre 18 ans au cours de cette même année. Le niveau du concours est tel que seuls peuvent l'affronter, avec quelque chance de succès, les jeunes gens ayant achevé le

(1) En son temps, dans l'entre-deux-guerres, Louis Trincano avait déjà déploré cette situation. On observera que Louis Bastian reprend ici, pour l'essentiel, les mêmes arguments (très justifiés) que son prédécesseur (supra).

(\*) Louis Bastian vise particulièrement des Suisses.

programme de la classe de 4<sup>e</sup> des lycées et collèges, ou fréquenté un cours complémentaire pendant deux ans. Le concours qu'ils subissent est commun à toutes les Écoles Nationales Professionnelles et d'Horlogerie (...).

- (2<sup>ème</sup> année). Les candidats qui justifient de connaissances suffisantes par la possession de l'un des titres suivants : Brevet élémentaire, Brevet d'enseignement primaire supérieur, Brevet industriel, Baccalauréat 1<sup>ère</sup> partie, peuvent être admis en 2<sup>ème</sup> année, dans la limite des places disponibles et avoir subi avec succès les épreuves d'un concours spécial qui a lieu à la fin du mois de septembre ou dans les premiers jours d'octobre au siège de l'école (...). Les limites d'âge sont prorogées d'un an pour l'admission en 2<sup>ème</sup> année, et sont en conséquence fixées à 15 et 19 ans.

- **Section spéciale des Techniciens** (1<sup>ère</sup> année)

- Avoir au moins 16 ans et moins de 19 ans au 31 décembre de l'année du concours. Être titulaire de l'un des titres suivants : BE, BEPS., Baccalauréat (1<sup>ère</sup> partie). Le concours a lieu au siège de l'École, les derniers jours de septembre ou dans les premiers jours d'octobre (...).

- (2<sup>ème</sup> année). Les limites d'âge sont prorogées d'un an et fixées à 17 et 20 ans. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat mathématiques ou Technique (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie) ou justifier d'une admissibilité au concours d'entrée dans les Écoles Nationales d'Arts et Métiers (...).

- **Élèves étrangers.** Les élèves étrangers peuvent être admis à suivre les cours par décision du Ministre de l'Éducation nationale, mais en qualité d'*externe* seulement. Ils sont classés hors cadre et ne subissent pas les épreuves des concours normaux, mais un examen probatoire au siège de l'École (...). À la sortie de l'École ils peuvent obtenir le Diplôme d'Élève Breveté portant la mention « À titre étranger », à condition d'avoir obtenu les résultats généraux imposés à tous les autres élèves (...).

- **Épreuves des concours.**

- **Sections normales** (1<sup>ère</sup> année). Le concours ne comprend que des épreuves écrites. Ce sont :

|                                                                            |       |        |             |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-------|--------|-------------|-----|
| - Composition française :                                                  | durée | 1 h 30 | coefficient | : 3 |
| - Arithmétique :                                                           | "     | 2 h    | "           | : 2 |
| - Dictée et questions de grammaire :                                       | "     | 1 h 15 | "           | : 2 |
| - Écriture (uniquement cursive, de la grosseur variable et des chiffres) : | "     | 0 h 45 | "           | : 1 |
| - Exercices et tracés de calculs géométriques                              | "     | 1 h    | "           | : 2 |
| - Dessin (tout instrument est interdit)                                    | "     | 1 h    | "           | : 2 |

- (2<sup>ème</sup> année). Les épreuves sont du même niveau que le Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur et portent sur les matières suivantes : Composition française, Algèbre, Géométrie, Physique, Chimie.

- **Section Spéciale** (1<sup>ère</sup> année) : Même épreuves que celles du concours pour l'admission directe en 2<sup>e</sup> année des Sections normales.

#### **Programme du concours d'admission en 1<sup>ère</sup> année, sections normales.**

- **Orthographe.** Dictée d'une quinzaine de lignes suivie de cinq questions dont deux sur l'intelligence du texte, une sur le vocabulaire et deux sur la grammaire.

- **Composition française.** Récit, description, commentaire d'un événement.

- **Arithmétique.** Nombres entiers et nombres décimaux. Addition, soustraction ; propriétés des sommes et des différences. Multiplication d'une somme ou d'une différence par un nombre. Carré, cube, puissance d'un nombre. Puissance 10. Division d'une somme, d'une différence ou d'un produit par un nombre. Caractères de divisibilité par 2 et 4, par 4 et 25, par 3, 6 et 9. Preuves par 9 de la multiplication et de la division. Extraction de la racine carrée d'un nombre. Problèmes d'application, achats, ventes, partages, etc. Les fractions. Notions de fractions. Comparaison des fractions. Simplification d'une fraction. Réduction de deux ou de plusieurs fractions au même dénominateur. Opération sur les fractions. Problèmes d'application. Mesures de grandeurs usuelles et système métrique. Longueurs. Aires. Volumes et capacités. Poids. Poids spécifique d'un corps. Les nombres complexes. Mesure du temps. Mesures des angles et des arcs. Longitude et latitude d'un lieu. Heure locale et heure légale. Problème sur le mouvement uniforme. Règle de trois. Règles de trois simple et composée, directe ou inverse. Intérêt simple. Tant pour cent. Notions sommaires sur les placements d'argent. Problèmes sur les mélanges, alliages, partages. Calcul de la valeur numérique d'une expression littérale simple.

- **Tracés et calculs géométriques.** Il s'agit d'une étude expérimentale des propriétés des figures géométriques les plus usuelles. Aucune démonstration ne sera demandée. Les candidats devront savoir utiliser correctement leurs instruments de dessin : règle, équerre, compas, double-décimètre, rapporteur, crayon. Les tracés seront corrigés en tenant compte de leur exactitude

géométrique, de la précision avec laquelle ils sont exécutés et de leur présentation matérielle (disposition, soin, propreté).

- **Écriture.** Quelques lignes de cursive courante de grosseur variable (5, 3 et 2 mm), et dans les mêmes dimensions, quelques lignes de chiffres.

- **Dessin.** Exécution à main levée, sans aucun instrument, d'une reproduction à l'échelle donnée d'un modèle remis au candidat. Le modèle représente un décor simple au moyen de lignes géométriques enlacées avec ou sans hachures.

**Sujets des précédents concours** (sujets donnés au concours de 1944) :

- **Composition française** (durée : 1 h 30). "Si un génie tout puissant vous proposait d'exaucer votre vœu le plus cher, quel est celui que vous formuleriez et pourquoi ?"

- **Orthographe** (durée 1 h 15). 1) Dictée : *Un vieux paysan*

"Maintenant le bonhomme était vieux. Ses cheveux avaient blanchi sur sa figure rouge et *ravinée* par les rides ; son grand corps *nouveux* et maigre, jadis si robuste, se *cassait* en deux et s'inclinait de plus en plus par terre. La force abandonnait ses membres qui tremblaient sous le moindre fardeau, s'épuisaient à la moindre fatigue. Il dut se résigner à quitter son travail. Le soir qu'il revint pour la dernière fois, avant de remiser au fond du *cellier* ses outils désormais inutiles, le vieux paysan alla dans le jardin, où l'on apercevait, par-dessus la haie d'épines taillées, les champs qui s'étendaient au loin. Et longtemps il contempla cette terre, la *terre* bien-aimée... Il entendit le piétinement d'un troupeau de moutons, puis une voix lente *qui* s'éloignait en chantonant et, pour la première fois de sa vie, il pleura". Octave Mirbeau.

2) Questions : 1° Expliquer les mots : *ravinée*, *nouveux*, *se cassait*, *cellier*. 2° Citez cinq noms de famille de *terre* et employer chacun d'eux dans une phrase. 3° Pour quels motifs ce paysan pleura-t-il ? 4° Analysez les propositions contenues dans la dernière phrase : "il entendit...". 5° Analyser les mots : soir, outils, terre.

- **Écriture** (durée : 45 minutes). Exécuter : 1° Deux lignes de grosse cursive ; 2° Deux lignes de moyenne cursive ; 3° Le reste en fine cursive, au moyen du texte suivant : "Il ne faut flatter personne, pas même son pays ; cependant, je crois qu'on peut dire sans flatterie que la France a été le centre : le foyer de la civilisation de l'Europe. Il serait excessif de prétendre qu'elle ait marché toujours, dans toutes les directions, à la tête des nations. Elle a été devancée à diverses époques ; mais il est impossible de méconnaître que, toutes les fois que la France s'est vue devancée dans la carrière de la civilisation, elle a repris une nouvelle vigueur, s'est élancée et s'est retrouvée bientôt au niveau ou en avant de tout".

**Chiffres** : Écrire la suite naturelle des chiffres : 1° Une ligne de gros chiffres ; 2° Une ligne de chiffres moyens ; 3° Deux lignes de chiffres ordinaires.

- **Arithmétique** (durée : 2 heures). 1° Étant donné l'égalité suivante, dans laquelle la lettre  $n$  représente un nombre entier :

$\frac{1}{(2n+1)(2n+3)} = \frac{1}{2} \frac{1}{2n+1} - \frac{1}{2} \frac{1}{2n+3}$ . On demande de vérifier pour les valeurs suivantes de  $n$  : 0, 1, 2, 3, 4, 5. En déduire un procédé pour calculer la somme :  $\frac{1}{1 \times 3} + \frac{1}{3 \times 5} + \frac{1}{5 \times 7} + \frac{1}{7 \times 9} + \frac{1}{9 \times 11} + \frac{1}{11 \times 13}$ .

2° Un fabricant de boîtes de conserve reçoit une commande de 10 000 boîtes cylindriques qui devront avoir 12 centimètres de diamètre et 18 centimètres de hauteur. Les bords latéraux de chaque boîte se recouvriront sur une largeur de  $\frac{1}{2}$  centimètre. D'autre part pour fixer les bases formant le fond et le couvercle il faudra tenir compte d'un rebord circulaire de 5 millimètres. Quelle surface de fer blanc devra se procurer le fabricant, si le découpage des feuilles entraîne un déchet de  $\frac{1}{5}$  de leur surface ? ( $\pi = 3,14$ ).

3° Un constructeur reçoit la commande de 12 machines qu'il a promis de livrer à 6 500 francs l'une. Il avait compté pour le prix de revient d'une machine : modelage, 690 francs ; fonderie, 2 340 francs ; traçage, 210 francs ; usinage, 2 100 francs ; forge, 390 francs ; et comme frais généraux  $\frac{1}{50}$  de ces différentes dépenses. Mais pour la première machine, le prix de revient a été majoré du modelage de  $\frac{1}{10}$  ; à la fonderie,  $\frac{1}{15}$  ; au traçage de  $\frac{1}{12}$  ; à l'usinage de  $\frac{1}{45}$ , et à la forge de  $\frac{1}{13}$ . En évaluant les frais généraux de la même façon que précédemment, on demande de combien a été réduit le bénéfice qu'il pensait réaliser sur cette première machine. Modifiant alors ses procédés de fabrication, il arrive cependant à faire un bénéfice total égal aux  $\frac{9}{10}$  de celui qu'il pensait faire. Quel a été le prix de revient de chacune des autres machines ?

- **Tracés et calculs géométriques** (durée : 1 heure). 1° Placer 5 points C, A, O, B, D alignés et tels que  $CA = AO = OB = BD = 30$  mm. Le cercle de centre A et de diamètre CO coupe en P et Q le cercle de centre O et de diamètre AB. Que valent les angles du triangle APO ? En déduire ceux du triangle CAP et ceux du triangle CPO. Comment sont les droites CP et CQ par rapport au cercle de diamètre AB ?

2° Tracer le cercle de centre A et tangent à CP et CQ (appeler M le point de contact avec CP et N le point de contact avec CQ). Comment obtient-on le point M ? Que vaut AM ? Comparer sa longueur à OP. Pouvait-on prévoir le résultat ?

3° Faire les mêmes constructions en partant de B et D : le cercle de centre B et de diamètre OD coupe en P' et Q' celui de centre O et de diamètre A et B, mener les droites DP' et DQ' aux points M' et N'.

4° Ces constructions permettent le traçage d'une pièce métallique appelée bride, ayant pour contours M P P' M' N' Q' Q N. Que valent les angles MAN et POP' ? Calculer l'aire des secteurs circulaires MAN et POP'. Mesurer ou calculer alors la surface de la bride et son poids sachant qu'elle a une épaisseur de 10 mm et que la densité est 7,8.

**Dessin** (durée : 1heure) ; Reproduire, à main levée, le dessin ci dessus, en augmentant les dimensions de 1/2 environ. (Le modèle était constitué par un cercle comportant un hexagone inscrit, trois hexagones intérieurs de plus petites dimensions et diverses parties hachurées).

#### Statistiques des admissions.

Rentrée d'octobre 1945.

| Sections                                                             | Nb de places mises au concours | Nb de candidats inscrits | Nb de candidats admis | Moyenne obtenue par le dernier admis | Observations                  |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Concours d'admission en 1<sup>re</sup> année</i>                  |                                |                          |                       |                                      |                               |
| Section Horlogerie                                                   | 20                             | 81                       | 20                    | 12,6                                 |                               |
| Section Mécanique                                                    | 20                             | 22                       | 16                    | 10,1                                 |                               |
| Section Bijouterie                                                   | 6                              | 2                        | 1                     | 11                                   |                               |
| <i>Admission directe en 2<sup>e</sup> année</i>                      |                                |                          |                       |                                      |                               |
| Section Horlogerie                                                   | 7                              | 7                        | 7                     | -                                    | 1945 :<br>Concours sur titres |
| Section Mécanique                                                    | -                              | 4                        | 4                     | -                                    | Id.                           |
| Section Bijouterie                                                   | -                              | -                        | -                     | -                                    |                               |
| <i>Concours d'admission pour la section Spéciale des Techniciens</i> |                                |                          |                       |                                      |                               |
| 1 <sup>re</sup> année                                                | 20                             | 11                       | 11                    | -                                    | Id.                           |
| 2 <sup>e</sup> année                                                 | -                              | 4                        | 4                     | -                                    | Admission sur titres          |

#### Atelier-École Annexe.

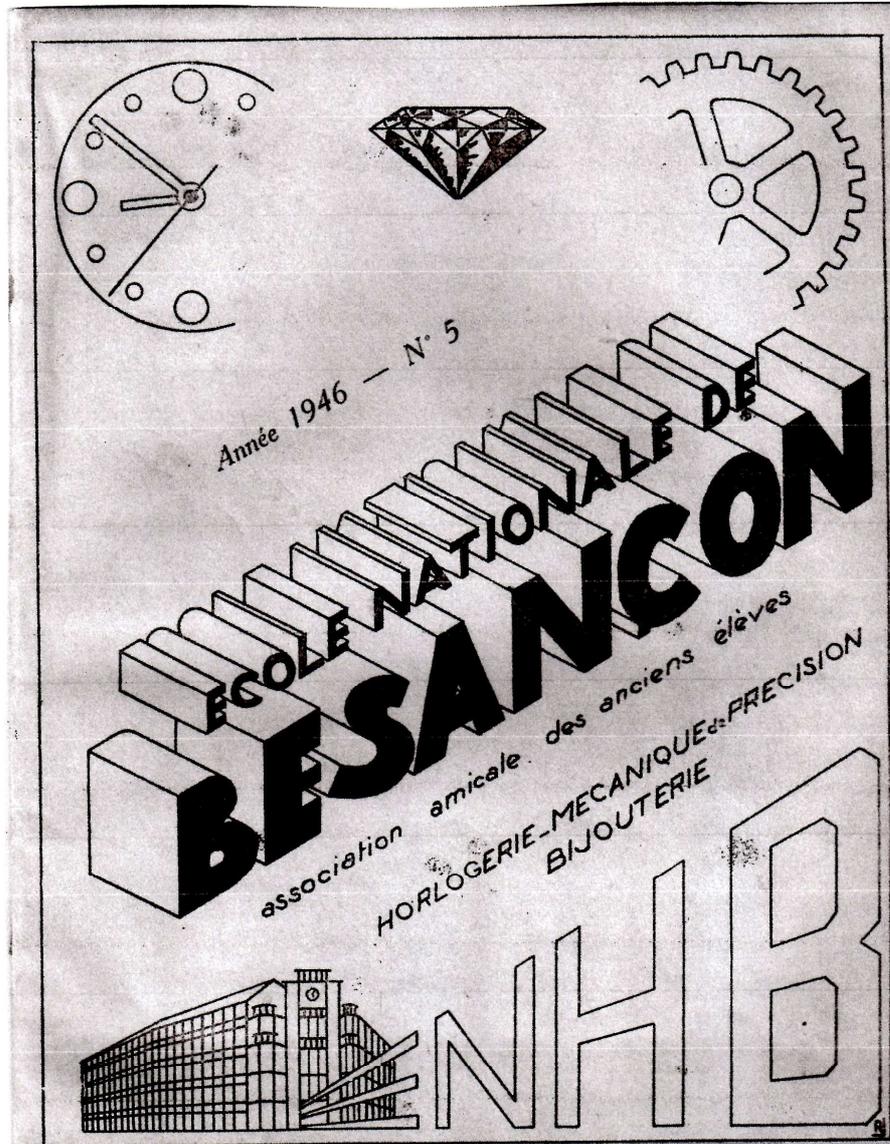
Pour la formation de la main-d'œuvre spécialisée destinée aux industries locales, un Atelier-École annexe a été créé en 1939, puis développé par ouverture de classes nouvelles en 1941. Il comprend :

- Une section d'Horlogerie mixte (filles et garçons) pour la formation de régleurs, acheveurs, finisseurs, remonteurs de mécanisme, etc.
- Une section de Bijouterie pour la formation des monteurs de boîtes.
- Une section de Menuiserie.
- Une section de Peinture et Décoration,
- Une section de Maçonnerie.
- Une section de Serrurerie-Plomberie.

La durée des études est fixée à deux ans. Les jeunes gens peuvent, après avoir terminé leur apprentissage chez un patron (durée du stage : 1 an), se présenter aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour la profession correspondante à l'apprentissage poursuivi. Limite d'âge pour l'admission : 1a à 17 ans. L'enseignement est gratuit. Le régime est l'externat (...).

ÉCOLE NATIONALE d'HORLOGERIE de BESANÇON

Le Bulletin de liaison de l'Association Amicale des Anciens Élèves de  
l'École Nationale d'Horlogerie de Besançon (1946)<sup>(1)</sup>



(1) La première de couverture du Bulletin, lors de sa création en 1945. Le graphisme est dû à Robert Janod. La publicité qui couvre entièrement la quatrième de couverture, des origines (1945) jusqu'à l'aube des années 1970 a toujours été consacrée aux Éts. Lip. La parution est trimestrielle, le format 210 x 270 (il évolua dans les années 1970), il compte 50 pages.

Annexe 4

doc. 20

**Les formations du Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon**  
(1964)<sup>(1)</sup>

## **LYCÉE TECHNIQUE D'ÉTAT D'HORLOGERIE DE BESANÇON**

1, rue Labbé, BESANÇON – Tél. : 83-66-11



**Les sections du Lycée Technique d'État d'horlogerie de BESANÇON préparent<sup>(1)</sup> :**

1) Au Baccalauréat Technique ;

2) Au Brevet de Technicien en Micromécanique ;

options - Petite Machine et Outillage ;

- Construction Horlogère ;

- Appareillage ;

L'École forme également des spécialistes en Bijouterie.

SCOLARITÉ : Trois ans à partir de la Seconde.

3) Au Brevet de Technicien Supérieur en Micromécanique ;

4) Au Brevet de Technicien Supérieur en Appareils de Contrôle Industriel et Régulation Automatique.

SCOLARITÉ : Deux ans après le : Baccalauréat Technique ou

le : Diplôme de Technicien.

### **CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES SCIENTIFIQUES**

I- Classes de Mathématiques Supérieures – 1<sup>re</sup> année - préparant à l'entrée :

a) aux ÉNSAM,

b) aux classes préparatoires deuxième année ÉNSI,

c) à la classe préparatoire deuxième année ÉNSI de BESANÇON.

II- Classe de Mathématiques Supérieures – 2<sup>ème</sup> année – concours d'entrée à l'ÉNSI de BESANÇON.

SCOLARITÉ : Deux ans après le : Baccalauréat Technique ou

le : Diplôme de Technicien.

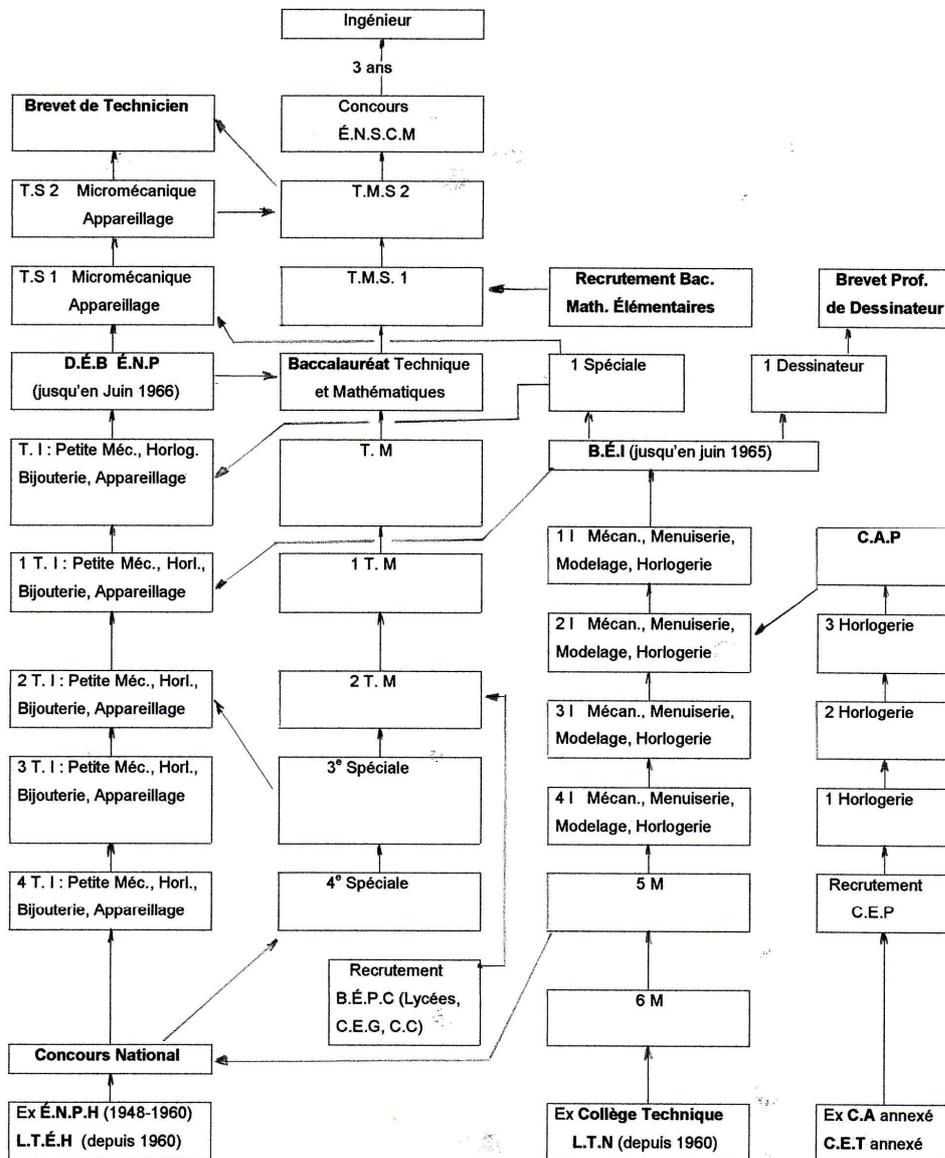
-----

Renseignements détaillés dans tous les centres régionaux du BUS ou au secrétariat du LTÉH de Besançon.

(1) D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'ÉNH de Besançon*, n°56, année 1964, 1<sup>er</sup> trimestre, in « publicité ».

## Organigramme des filières du Lycée Technique d'État d'Horlogerie de Besançon

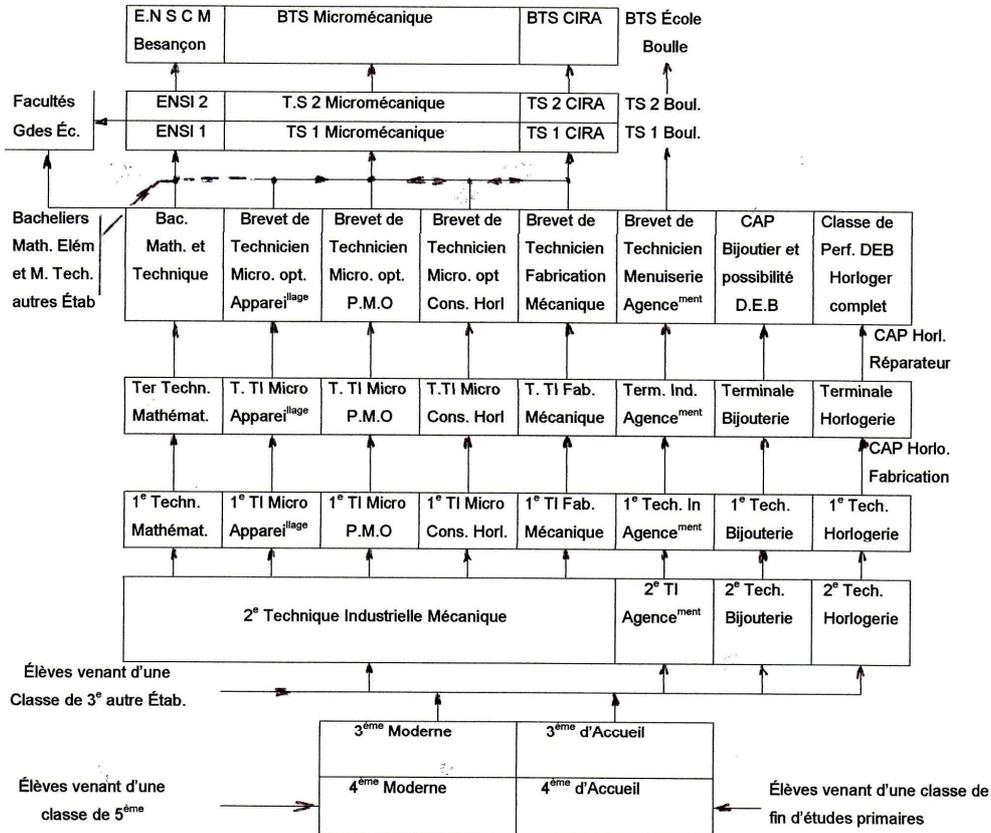
(de 1960 à septembre 1964)<sup>(1)</sup>



(1) Organigramme dressé d'après le *Bulletin de l'Association Amicale des Anciens élèves de l'É.N.H de Besançon*, n° 58, année 1964, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 10.

## LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON

Organigramme de formations (1965)



### Nomenclature :

- BTS : Brevet de Technicien Supérieur ;
- B.T : Brevet de Technicien ;
- DÉB : Diplôme d'Élève Breveté du LTEH ;
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle ;
- CIRA : Contrôle Industriel et Régulation Automatique ;
- P.M.O : Brevet de Technicien Micromécanique, option Petites Machines et Outillages ;
- Cons. Horl. : Brevet de Technicien Micromécanique, option Construction Horlogère ;
- Appar. : Brevet de Technicien Micromécanique, option Appareillage ;
- Agenc. : Menuiserie d'Agencement ;
- Boul. : École Boule (Paris) ;
- T.I : Technique Industrielle ;
- Étab. : Établissement.
- É.N.S.C.M : École Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique ;
- ÉNSI : Classe préparatoire aux Écoles Nationales Supérieures Ingénieurs ;
- Gdes. Éc. : Grandes Écoles ;
- Classe de perfectionnement, Diplôme d'Élève Breveté mention Horloger Complet ;

Source : D'après le Bulletin Officiel de l'Association Amicale des Anciens Élèves du L.T.E.H de Besançon, n° 62, septembre 1965.

Annexe 4

doc. 23

## **”À propos d’une inauguration”**

### **Lettre ouverte de M. Fred LIP<sup>(1)</sup>**

La nouvelle usine d’une maison de vente par correspondance\* a été inaugurée à Besançon à grand renfort de publicité locale et même nationale.

J’avais terminé ma rubrique « propos du Mois » lorsque j’ai reçu à ce sujet de nombreuses lettres d’HBJO de l’Est, de nombreuses visites et de nombreux appels téléphoniques de professionnels de Besançon : j’y réponds ici en bloc.

Je n’ai pas été invité à cette inauguration et chacun comprendra la raison. La presse locale, quelques jours avant, avait fait état de la présence de personnalités telles que le préfet régional ; le directeur de l’Observatoire de Besançon, le président de la Chambre de Commerce qui se sont abstenus.

On m’a demandé ce que je pense de la présence de certaines personnalités horlogères. Pour ce qui concerne M. André Donat, directeur du Cétéhor, rien que de très normal, puisque le propriétaire de l’usine inaugurée est le champion des montres trois étoiles et que le rôle du Cétéhor est de contrôler notamment cette qualité, d’où qu’elle vienne et pas autre chose. Il est d’ailleurs regrettable, à mon point de vue, qu’il ne se trouve aucun fabricant français producteur de montres de qualité pour présenter suffisamment de montres trois étoiles au Cétéhor afin de ravir le record de vente par correspondance.

En ce qui me concerne, j’ai concentré mes efforts sur le « Poinçon de Besançon\*\* » c’est à dire sur les chronomètres. LIP détient le record des bulletins de deuxième classe, de première classe et la Coupe chronométrique : la route de la qualité chronométrique est barrée à la vente par correspondance, elle appartient au circuit traditionnel des HBJO ; il serait fort heureux qu’il en soit de même pour les montres trois étoiles.

La présence du directeur du Cétéhor ainsi expliquée, j’ai noté dans les comptes rendus de l’inauguration qu’il n’y avait aucune notoriété horlogère, aucun horloger-bijoutier, aucun président de Syndicats Détaillants, aucun président de Syndicat de Fabricants d’Horlogerie... sauf le co-président d’un organisme qui groupe des fabricants d’ébauches, de fournitures de pièces détachées, de boîtes, et quelques fabricants d’horlogerie qui réservent leurs marques aux horlogers-bijoutiers. Là, je comprends l’émotion soulevée par cette présence qui s’explique sur le plan des ébauches et des pièces détachées vendues à tout le monde, quel que soit le circuit emprunté par les montres mais qui semble choquante dans la mesure où elle représente des fabricants qui ont choisi le circuit traditionnel.

Ayant pour ma part choisi comme on le sait, je n’en suis plus à l’aise pour m’étonner de cet appui public fourni officiellement à la concurrence extra-traditionnelle. Je pense que, en cette circonstance comme d’autres, les détaillants et leurs syndicats doivent manifester leur exigence de clarté : ceux qui fabriquent des montres sont libres, certes, de commercialiser leurs produits directement au public, par le canal extra-traditionnel ou par le circuit HBJO, mais il est normal, il est sain, que chacun choisisse et qu’aucun ne joue sur tous les tableaux à la foi.

Si les HBJO ne se défendent pas comme ils le doivent, ils alimentent en commandes (80% en nombre de pièces) les fournisseurs des circuits parallèles, et alors comment peuvent-ils prétendre à la fidélité de ceux qui les ont résolument choisis sans ambiguïté ?

J’ajoute deux considérations que me suggèrent les articles de presse parus au sujet de cette manifestation :

- la première sera un coup de chapeau au propriétaire de la firme qui, inconnu il y a une dizaine d’années, a magnifiquement réussi ;
- la seconde est un autre coup de chapeau au même fabricant-détaillant qui annonce qu’il fabrique 1 000 montres par jour et qu’il en fera un million par an en 1970.

Il a fallu près de cent ans à LIP pour arriver à 2 500 montres par jour avec un nombre de spécialistes sans aucun rapport avec celui des ouvriers employés par ce Monsieur.

Alors ?

Alors, ou bien il est très malin... ou bien, je suis un crétin !

À vous de choisir.

Et, comme d’habitude, Courtoisement vôtre. Fred LIP.

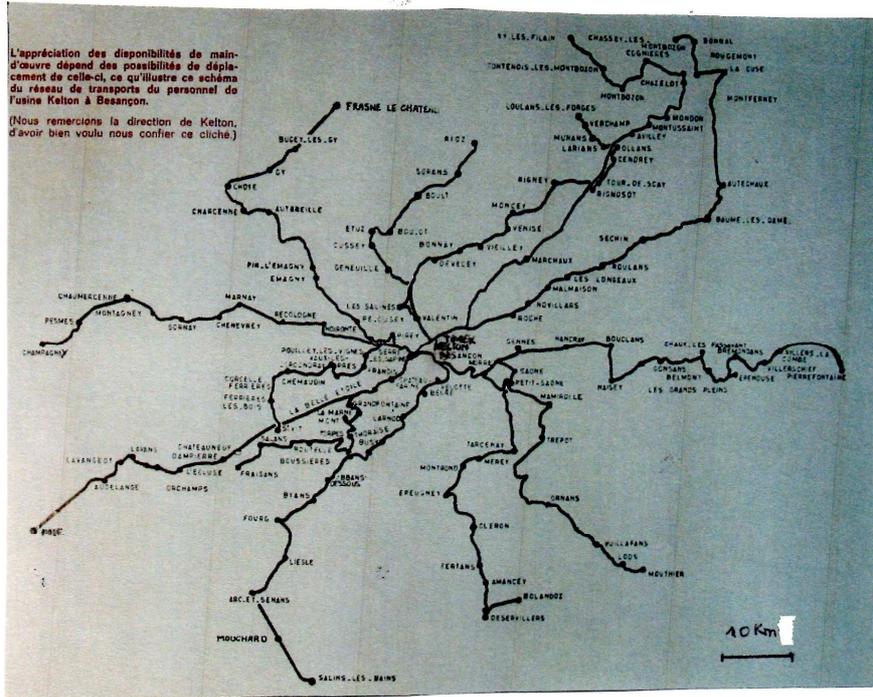
---

(1) In *La France Horlogère*, novembre 1966.

(\*) Éts R. Philippe et Cie.

(\*\*) Délivré par l’Observatoire chronométrique de Besançon.

**Le réseau de transports du personnel Kelton-Timex à Besançon**  
(fin des années 1960)<sup>(1)</sup>



(1) In *Réalités Franc-Comtoises*, novembre 1971.

**ÉCOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE d'HORLOGERIE / LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE  
de BESANÇON**

Années scolaires 1958-59\* / 1961-62\*\* / 1963-64\*\*\*

| Résultats aux examens                                                                | Présentés |      |      | Reçus |      |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|------|-------|------|------|
|                                                                                      | 1959      | 1962 | 1964 | 1959  | 1962 | 1964 |
| <b>I- ÉNPH (1959) – LTÉH (à partir de 1960)</b>                                      |           |      |      |       |      |      |
| Baccalauréat technique 1 <sup>re</sup> partie                                        | 21        | 35   | 31   | 20    | 32   | 28   |
| Baccalauréat Math. technique 2 <sup>ème</sup> partie                                 | 24        | 18   | 35   | 22    | 14   | 31   |
| Diplôme d'Élèves Breveté de ÉNP :                                                    |           |      |      |       |      |      |
| - Horlogerie                                                                         | 1         | 7    | 3    | 11    | 7    | 3    |
| - Bijouterie                                                                         | -         | -    | -    | -     | -    | -    |
| - Petite Mécanique de Précision                                                      | 21        | 9    | 20   | 17    | 9    | 20   |
| - Section théorique - appareillage                                                   | 2         | -    | 8    | 2     | 4    | 8    |
| - Techniciens                                                                        | 28        | -    | -    | 26    | 18   | -    |
| Concours d'entrée à l'ÉNIAM                                                          | 3         | 10   | -    | 0     | 2    | -    |
| Concours École Nationale d'Ingénieurs de Strasbourg                                  | 2         | 8    | -    | 0     | 2    | -    |
| Concours Institut National des Sciences Appliquées (Lyon)                            | 7         | 2    | -    | 3     | 2    | -    |
| Concours Institut de Chronométrie – ENSCM (à partir de 1961)                         | 36        | 32   | 36   | 24    | 21   | 17   |
| Brevet de Technicien Micromécanique – BTS Micromécanique (à partir 1962)             | 12        | 13   | 28   | 6     | 9    | 19   |
| Brevet de Technicien CIRA – BTS CIRA (à partir de 1962)                              | -         | 13   | 16   | -     | 8    | 11   |
| <b>II- Collège Technique (1959) - Lycée Technique National (à partir de 1960)</b>    |           |      |      |       |      |      |
| Brevet Professionnel de Dessinateur Industriel en Mécanique (1 <sup>re</sup> partie) | 12        | -    | -    | 9     | -    | -    |
| CAP Mécanicien de Précision                                                          | 17        | 11   | -    | 5     | 5    | -    |
| CAP Ajusteur                                                                         | 4         | 1    | -    | 4     | 0    | -    |
| CAP Modeleur                                                                         | 2         | -    | -    | 2     | -    | -    |
| CAP Tourneur                                                                         | 32        | 20   | -    | 12    | 11   | -    |
| CAP Fraiseur                                                                         | 1         | 1    | -    | 1     | 1    | -    |
| CAP Horloger-Réparateur                                                              | 6         | 1    | -    | 6     | 1    | -    |
| CAP Dessinateur                                                                      | 23        | 35   | -    | 20    | 23   | -    |
| CAP Menuisier                                                                        | 2         | -    | -    | 1     | -    | -    |
| CAP Ébéniste                                                                         | 1         | -    | -    | 1     | -    | -    |
| <i>Brevet d'Enseignement Industriel probatoire :</i>                                 |           |      |      |       |      |      |
| - Ajusteur                                                                           | 69        | -    | -    | 42    | -    | -    |
| - Horloger-Réparateur                                                                | 6         | -    | -    | 4     | -    | -    |
| - Menuisier                                                                          | 2         | -    | -    | 1     | -    | -    |
| <i>Brevet d'Enseignement Industriel définitif :</i>                                  |           |      |      |       |      |      |
| - Horloger-Réparateur                                                                | 2         | 1    | 6    | 0     | 0    | 5    |
| - Modeleur                                                                           | 2         | 1    | 1    | 2     | 1    | 0    |
| - Ajusteur                                                                           | 35        | 68   | 70   | 35    | 57   | 46   |
| - Tourneur                                                                           | 3         | -    | -    | 3     | -    | -    |
| - Menuisier                                                                          | 1         | -    | 2    | 1     | -    | 2    |
| - Dessinateur                                                                        | 11        | 20   | 14   | 9     | 13   | 1    |
| CAP Aide-Comptable                                                                   | 21        | 24   | -    | 21    | 23   | -    |
| <i>Brevet d'Enseignement Commercial (1<sup>re</sup> partie)</i>                      |           |      |      |       |      |      |
| option comptable                                                                     | 21        | -    | -    | 17    | -    | -    |

(\*) Sources : *Bulletin des Anciens Élèves*, n°51, 2<sup>ème</sup> Trimestre 1961.

(\*\*) Sources : *Économie et Réalités Franc-Comtoises*, 1963

(\*\*\*) Ibid., n°68, 1965.

Annexe 4

doc. 26 1/3

| Résultats aux examens                                                       | Présentés |      |      | Reçus |      |      |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|------|------|-------|------|------|
|                                                                             | 1959      | 1962 | 1964 | 1959  | 1962 | 1964 |
| <b>III- Centres d'Apprentissage annexés (1959) – CET (à partir de 1960)</b> |           |      |      |       |      |      |
| <b>a) Besançon Horlogerie :</b>                                             |           |      |      |       |      |      |
| - CAP Mécanicien de Précision                                               | 15        | -    | -    | 8     | -    | -    |
| - CAP Horloger de fabrication                                               | 17        | 11   | 12   | 12    | 7    | 8    |
| - CAP Horloger de fabrication option réglage                                | -         | 8    | 11   | -     | 6    | 9    |
| <b>b) Annexe de Montjoux (autonome en 1962)</b>                             |           |      |      |       |      |      |
| - CAP Électricien-Monteur                                                   | 12        | 33   | -    | 9     | 19   | -    |
| - CAP Mécanicien de Précision                                               | -         | 18   | -    | -     | 13   | -    |
| - CAP Ajusteur                                                              | 8         | 77   | -    | 7     | 45   | -    |
| - CAP Tourneur                                                              | 3         | 10   | -    | 3     | 10   | -    |
| - CAP Fraiseur                                                              | 1         | 3    | -    | 1     | 3    | -    |
| <b>c) Section de Morteau :</b>                                              |           |      |      |       |      |      |
| - CAP Horloger-Réparateur                                                   | 8         | 11   | 14   | 8     | 8    | 8    |
| - CAP Horloger de Fabrication                                               | 1         | 1    | -    | 0     | 1    | -    |

**LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON**

Année scolaire 1964-1965\*

| Résultats aux examens                                     | Présentés | Reçus |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-------|
| <b>I- Lycée Technique d'État d'Horlogerie</b>             |           |       |
| Baccalauréat Mathématiques et Technique                   | 28        | 23    |
| Diplôme d'Élèves Breveté de ÉNP :                         |           |       |
| - Horlogerie                                              | 4         | 4     |
| - Petite Mécanique de Précision                           | 30        | 27    |
| - Appareillage                                            | 8         | 8     |
| BTS Micromécanique                                        | 32        | 23    |
| BTS CIRA                                                  | 19        | 15    |
| Concours ÉNSCM                                            | 29        | 18    |
| <b>II- Lycée Technique National**</b>                     |           |       |
| Brevet d'Enseignement Industriel                          |           |       |
| - Modeleur                                                | 2         | 2     |
| - Horloger réparateur                                     | 12        | 9     |
| - Ajusteur                                                | 111       | 73    |
| - Dessinateur                                             | 26        | 19    |
| - Menuisier agencement                                    | 4         | 4     |
| - Menuisier du bâtiment                                   | 2         | 4     |
| <b>III- Collège d'Enseignement Technique d'Horlogerie</b> |           |       |
| - CAP Mécanicien de Précision***                          | 32        | 20    |
| - CAP Horloger de fabrication                             | 24        | 17    |
| - CAP Horloger de fabrication option réglage              | 9         | 5     |
| - CAP Bijoutier***                                        | 4         | 0     |

**LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON**

Année scolaire 1966-1967\*\*\*\*

| Résultats aux examens                      | Présentés | Reçus |
|--------------------------------------------|-----------|-------|
| Brevet de Technicien Fabrication mécanique | 35        | 31    |
| Brevet de Technicien Micromécanique :      |           |       |
| - option Appareillage                      | 36        | 28    |
| - option Petite Machine et Outillage       | 109       | 47    |
| BTS CIRA                                   | 26        | 20    |
| BTS Micromécanique                         | 24        | 20    |
| Concours ÉNSCM                             | 22        | 21    |

(\*) D'après *Réalités Franc-Comtoises*, 1965.

(\*\*) Fin des derniers BEI. Le Lycée Technique Nationalisé est intégré au Lycée Technique d'État d'Horlogerie.

(\*\*\*) La section de Mécanique de précision a quitté le CET Montjoux. Il est réintégré au CETH. La formation à la bijouterie s'effectue désormais au niveau CAP dans le cadre du CETH.

(\*\*\*\*) D'après *Réalités Franc-Comtoises*, 1968.

## LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON

### Les fêtes du Centenaire (1862-1962)

#### PROGRAMME<sup>(1)</sup>

##### **Vendredi 18 mai**

- 18 h Réunion du Conseil d'Administration de la Société Chronométrique de France ;  
20 h 30 Congrès de la Société Chronométrique de France - Première séance de travail.

##### **Samedi 19 mai**

- 9 h 30 Ouverture officielle et dépôt d'une gerbe à la Stèle des Anciens Élèves morts pour la France ;  
9 h 40 Inauguration d'une plaque commémorative du Centenaire ;  
9 h 45 Discours et remise de décorations ;  
10 h 15 Visite des expositions et de l'École ;  
12 h 15 Vin d'honneur ;  
12 h 30 Banquet officiel ;  
14 h 30 Ouverture des expositions au public ;  
16 h Congrès de la Société Chronométrique de France – Deuxième séance de travail ;  
19 h Dîner en commun (facultatif) ;  
20 h Embrasement des bâtiments ;  
21 h 30 Bal du Centenaire organisé par l'Association Amicale des Anciens Élèves.

##### **Dimanche 20 mai**

- 9 h Visite des expositions par le public ;  
9 h 45 Congrès de la Société Chronométrique de France – Troisième séance de travail ;  
10 h Assemblée Générale de l'Association des Anciens Élèves ;  
13 h Banquet des Anciens Élèves ;  
14 h Visite des expositions par le public.

##### **Lundi 21 mai**

- 9 h 30 Visite des expositions et de l'École en activité ;  
14 h 30 Visite des expositions et de l'École en activité.

##### **Mardi 22 mai et jours suivants**

- 9 h 30 et 14 h 30 Visites des expositions.

##### **Dimanche 27 mai**

- 18 h Fermeture de l'exposition philatélique.

##### **Dimanche 3 juin**

- 18 h Fermeture de l'exposition des travaux d'élèves

##### **Lundi 4 juin**

- 20 h 30 Tirage de la tombola.

##### **Dernière heure :**

À tous les Anciens élèves inscrits aux cérémonies du Centenaire,

- Une permanence accueillera les anciens élèves au lycée Technique dès le vendredi 18 mai à 14 heures.
- Une visite de la nouvelle usine LIP en travail aura lieu le samedi 19 mai à 16 heures. Départ de l'École en car à 15 h 30.

---

(1) D'après le *Bulletin des Anciens Élèves* n°53, mai 1962.

LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON  
Les fêtes du Centenaire (1862-1962)

Carte du Centenaire avec le timbre « premier jour »<sup>(1)</sup>  
Insigne des Anciens Élèves



(1) In « L'Horlo », *L'école d'Horlogerie de Besançon*, Musée du Temps, Besançon, Snoeck, 2013, 139 p.

Annexe 4

doc. 27 2/2

Annexe 4

doc. 27 2/2

LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON  
Les fêtes du Centenaire (1862-1962)

La visite du général De Gaulle Président de la République

17 juin 1962<sup>(1)</sup>



1) Arrivée du général de Gaulle devant l'entrée du LTÉH (à gauche). À l'arrière plan on remarque l'internat flambant neuf qui vient d'accueillir ses premiers élèves (septembre 1961)



2) Accueil très « révérencieux » du général De Gaulle, par M. Berger, proviseur du Lycée.

(1) Photos Bernard Faille, fonds déposé aux Archives Municipales de Besançon.

LYCÉE TECHNIQUE d'ÉTAT d'HORLOGERIE de BESANÇON  
Les fêtes du Centenaire (1862-1962)

La visite du général De Gaulle Président de la République  
17 juin 1962<sup>(1)</sup>



3) Le général De Gaulle entouré par les élèves dans la cour de l'École



4) Le Général et Madame De Gaulle devant l'une des vitrines de l'exposition

(1) Photos Bernard Faille, fonds déposé aux Archives Municipales de Besançon.

## **Les Anciens Élèves, Professeurs Techniques et Professeurs Techniques Adjoins au Lycée Technique d'État de Besançon (1960-1973)<sup>(1)</sup>**

-----

### **Anciens élèves de l'ÉNP-LTÉ :**

Anchiéri Claude (mécanicien, 1955-58) ; Belin Édouard (Horloger, promo : 1912-15) ; Brajot Jean (H, 1945-46) ; Champion Jean (H, 1941-45) ; Chatel René (M, 1949-52) ; Clerget Gilbert (M, 1945-48) ; Cloutot Raymond (M, 1926-29) ; Déliou Jacques (H, 1942-46), Dessay Albert (H, 1927-30) ; Estavoyer Maurice (M, 1916-19) ; Frémiot Jean-Pierre (M, 1961-63) ; Fuster Vincent (TM-ENSCM, 1957-64) ; Gavignet Eugène (M, 1929-32) ; Guillemain Jacques (TM, 1957-60) ; Guinchart Émile (M, 1941-45) ; Hertzog Roger (M, 1950-54) ; Janod Robert (M, 1928-32) ; Labadens Marcel (H, 1941-42/1946-47) ; Mille René (H-Institut de Chronométrie ; 1933-36/42) ; Monnet Henri (TM, 1957-64) ; Nicot Jean (M, 1933-37), Pierrot Jean (H, 1943-47) ; Potchtarioff Jean (M, 1941-45) ; Ray Pierre (M, 1944-48) ; Sacépé Philippe (TM-ENSCM, 62-65/68) ; Simplot Jean-Claude (TM, 1959-63) ; Sormain Constant (H, 1952-56) ; Taillard Pierre (H, 1943-47) ; Tison Jacques (TM-Institut de Chronométrie, 1934-38/42) ; Vaute Marcel (M, 1946-49) ; Verdy Michel (H, 1928-1932) ; Zobenbuller André (M, 1943-47)...

### **Anciens élèves du Collège Technique, Atelier-École, Centre d'Apprentissage, Collège d'Enseignement technique** (liste non exhaustive faute de sources fiables):

Briselance Claude (M, 1958-61), Combe\*\* Monique (H, 1948-50) ; Courvoisier Robert (M, 1950-54); Eme Hubert (M, 1948-52); Gavignet Louis (M, 1937-1940) ; Monnin Jean-Claude (H, 1951-54) ; Plassard Jean ( M. ?), Sauget Gilbert (H, 1947-1950), Stéphane René (M, 1957-1961)...

---

(1) Sur toute la durée ou pour partie. Cette liste est non exhaustive, d'après nos souvenirs...

(\*) M : mécanicien, H : horloger.

(\*\*) Nom marital

**La procédure du recrutement des Professeurs Techniques Adjoint (PTA)  
de Collège d'Enseignement Technique**  
**Concours pour les métiers de la mécanique, Centre académique de Besançon session 1968**  
**(avant les événements de mai)<sup>(1)</sup>**

**1- L'examen probatoire.** Jusqu'en 1968, pour éviter un afflux des candidatures, et pour être sûr de recruter d'excellents « praticiens » il existait un examen probatoire particulièrement sélectif au niveau de chaque académie qui portait sur deux épreuves « techniques » de 4 heures chacune. La première consistait en une épreuve pratique d'atelier dans la spécialité choisie (réalisation d'un ajustement, à la lime, pour la mécanique générale), la seconde avait trait à une « analyse de fabrication » d'une série de pièces. Seuls ceux qui avaient obtenus une moyenne supérieure à 12 à l'atelier et 10 à l'analyse de fabrication étaient autorisés à concourir pour être PTA. Le succès à cet examen probatoire était valide cinq ans.

À Besançon, en février 1968, cette épreuve s'est déroulée au CET de Montjoux. Plus d'une quarantaine de candidats passent cet examen probatoire. Seuls cinq furent autorisés à s'inscrire au concours de recrutement.

Nota : suite aux « événements » de mai 1968 le « probatoire » fut supprimé dès l'année suivante.

**2- Le déroulement du concours :** Le déroulement du concours et la nature des épreuves sont intéressants à analyser car si l'examen probatoire permet d'éliminer tous ceux qui manquent d'expérience professionnelle, l'organisation du concours en trois séries d'épreuves permet d'éliminer aux débuts des épreuves tous ceux dont la formation générale, scientifique et technique est jugée faible. Les deux premières séries se sont déroulées au CET de Montjoux.

**1<sup>ère</sup> série :** elle porte uniquement sur les **épreuves théoriques** : français, mathématiques, sciences et technologie, dessin industriel, analyse de fabrication. La moyenne générale requise est 10, avec des notes éliminatoires (inférieures à 5 pour les matières dites générales, inférieures à 8 pour les matières techniques). À Besançon, cette première série a réuni une quarantaine de candidats, tous bénéficiaires de l'examen probatoire : de l'année en cours et ceux des quatre années antérieures qui avaient échoué aux concours précédents. Cette épreuve s'est déroulée fin du mois de février.

**2<sup>ème</sup> série :** Elle porte sur la **pratique du métier** (une dizaine d'heures), dans la spécialité choisie, avec note éliminatoire inférieure à 12. Seuls ont pu concourir ceux qui avaient passé sans encombre les épreuves de la 1<sup>ère</sup> série. À Besançon une trentaine de candidats ont passé la pratique fin du mois de mars.

**3<sup>ème</sup> série : Oraux.** Pour les candidats issus du Centre académique de Besançon (et d'autres Centres), cette dernière série d'épreuves s'est déroulée à l'École Normale Nationale d'Apprentissage (ÉNNA) de Lyon-Villeurbanne en présence des corps d'inspecteurs, des professeurs d'ÉNNA et des CET d'application. Cette 3<sup>ème</sup> série est constituée de deux épreuves qui visent à évaluer l'aptitude « pédagogique » du candidat. Les questions sont tirées au sort avec une préparation d'une heure, puis présentation devant le jury. La première touche à la technologie générale l'autre sur la technologie de spécialité. En 1968, bien que les résultats d'admissibilité aux épreuves orales aient été proclamés en avril, « les événements de mai » ont quelque peu troublé la suite du concours et c'est dans l'urgence, fin juin que les oraux ont pu se dérouler.

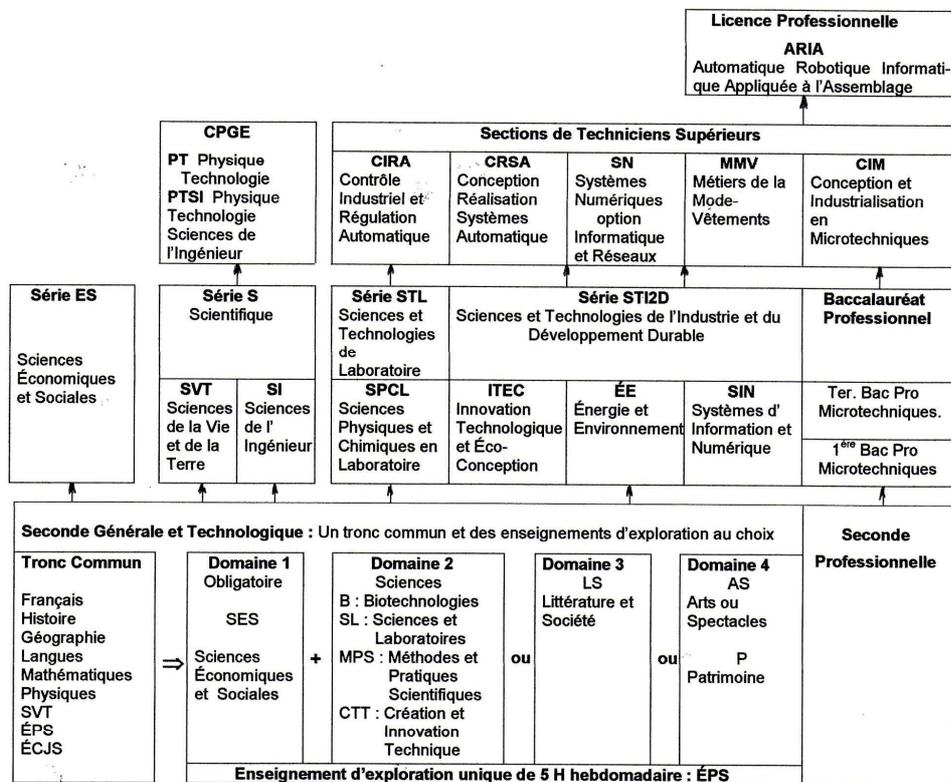
**L'ÉNNA :** Tous les lauréats du concours sont nommés PTA stagiaires et sont affectés pour une année dans une des ÉNNA afin d'y effectuer une année de formation avec des cours généraux de remise à niveau accompagnés d'une « solide » formation pédagogique (avec stage en situation dans le CET d'application rattaché à l'ÉNNA). À l'issue de l'année scolaire, chaque professeur est affecté dans un établissement. Au début de l'année scolaire chaque candidat doit envoyer à l'Inspecteur en charge de l'Établissement sa progression à l'atelier ainsi que son calendrier (thèmes, nature des exercices...), il en est de même pour les leçons. L'inspection de titularisation est annoncée quelques jours avant. Les travaux pratiques, ainsi que la leçon, doivent coïncider avec le calendrier envoyé, et tout décalage se doit d'être justifié. À l'issue de l'inspection (trois personnes) les stagiaires se voient décerner (ou non) le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges d'Enseignement Technique (CAECET)...

---

(1) D'après les souvenirs de l'auteur.

## Les formations proposées au lycée Jules Haag

(2014)<sup>(1)</sup>



(1) D'après la notice éditée par le Lycée  
 (\*) Éducation Civique Juridique et Sociale.